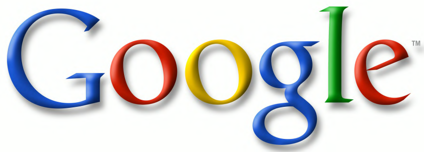
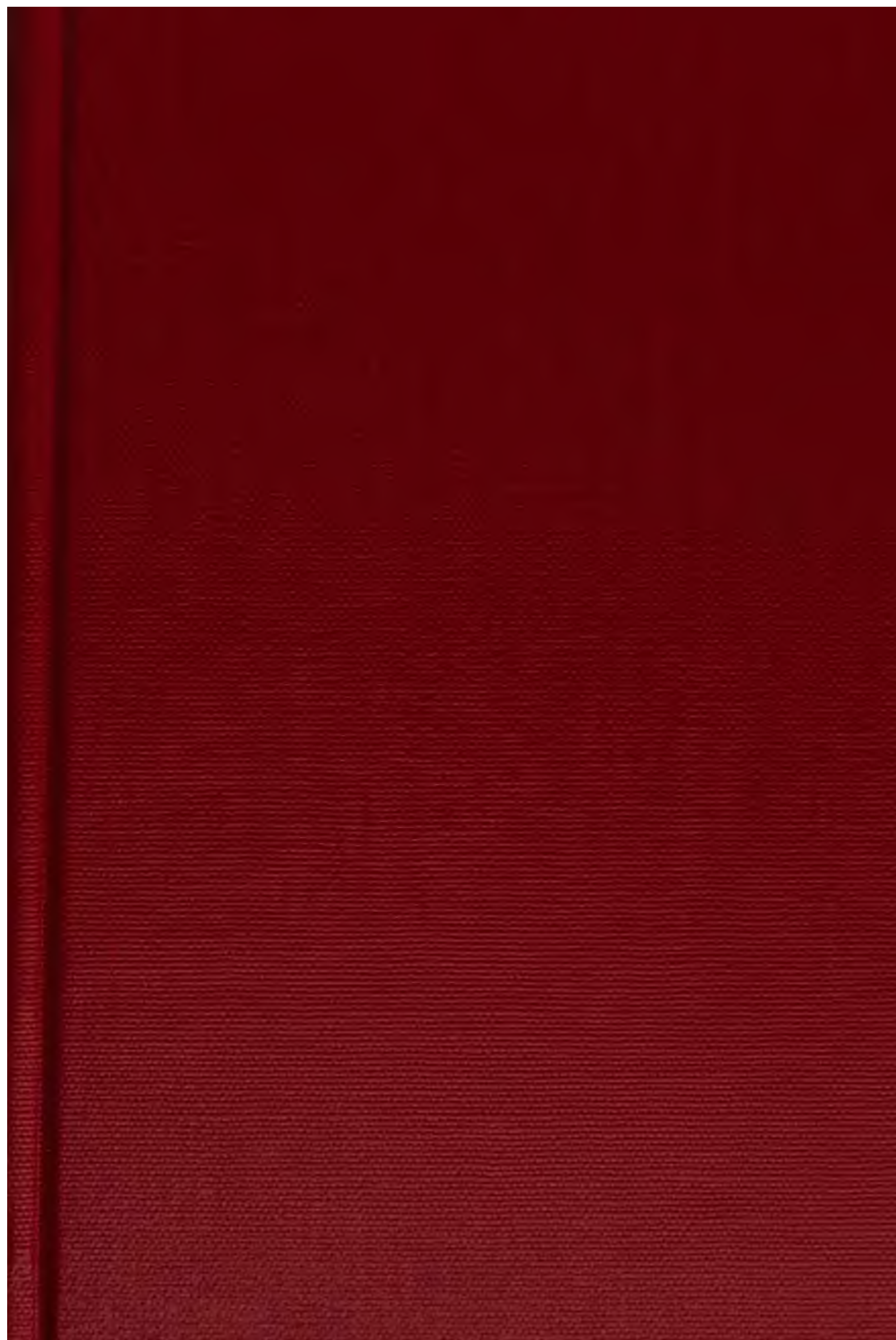








BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ

DE

PHILOSOPHIE & LETTRES

DE

L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

FASCICULE IX

L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE

EN ALLEMAGNE

ET LA

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE

DANS LES UNIVERSITÉS BELGES

PAR

JOSEPH HALKIN

BRUXELLES

OFFICE DE PUBLICITÉ
48, RUE LA MADELEINE

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
RUE TREURENBERG, 16

1900



BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ

DE PHILOSOPHIE ET LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

FASCICULE IX

Imprimerie Liégeoise

HENRI PONCELET, RUE DES CLARISSES, 48

LIÈGE

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ

DE

PHILOSOPHIE & LETTRES

DE

L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

FASCICULE IX

L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE

EN ALLEMAGNE

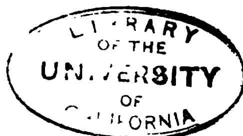
ET LA

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE

DANS LES UNIVERSITÉS BELGES

PAR

JOSEPH HALKIN



BRUXELLES

OFFICE DE PUBLICITÉ | SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

46, RUE LA MADELEINE | RUE TREURENBERG, 16

1900

PRÉFACE

Nous étions sur le point d'imprimer les conclusions de cette étude sur l'enseignement géographique, conclusions dans lesquelles nous disions quelles étaient les modifications qui, à notre avis, pourraient être apportées au programme des cours de géographie dans les universités belges, quand nous avons eu communication du texte de l'avant-projet d'arrêté royal créant un doctorat en géographie, rédigé par M. Cyr. van Overbergh, directeur général de l'enseignement supérieur. La réforme de l'enseignement géographique dans les universités belges étant par là entrée dans une phase plus active et le conseil de perfectionnement ayant approuvé cet avant-projet, nous avons arrêté l'impression de notre travail pour pouvoir mettre à profit le rapport de M. Cyr. van Overbergh ainsi que l'arrêté royal qui vient de paraître.

Cette réforme répond, nous n'en doutons pas, aux vœux

de tous et place la Belgique au premier rang pour l'enseignement de la géographie au degré supérieur.

Il nous reste à nous acquitter d'un devoir : celui de la reconnaissance. Nous tenons à remercier sincèrement tous les professeurs et privat-docenten de géographie dont nous avons été l'élève, pour les renseignements qu'ils nous ont fournis avec tant d'obligeance. A Messieurs les professeurs baron Ferdinand von Richthofen, Friedrich Ratzel, Hermann Wagner, Alfred Kirchhoff, Erich von Drygalski, Wilhelm Sieglin, Kurt Hassert, Felix von Luschan et Carl Dove, tout spécialement, nous présentons l'assurance de notre profonde gratitude et de notre respectueuse reconnaissance pour l'amitié dont ils ont bien voulu nous honorer et pour l'affabilité avec laquelle ils nous ont reçu à leurs cours et à leurs exercices pratiques. Nous devons aussi de bienveillantes communications à MM. H. Fischer, oberlehrer à Berlin et Ant. Richard, vice-consul de Belgique à Dusseldorf ; nous les prions d'agréer nos remercîments.

Liége, 23 février 1900.



INTRODUCTION

I

Sa Majesté le Roi des Belges décida, en 1885, que le prix de vingt-cinq mille francs qu'il avait fondé, serait décerné au meilleur mémoire exposant les moyens à employer et les mesures à prendre pour populariser l'étude de la géographie et pour en développer l'enseignement dans les établissements d'instruction des divers degrés. Soixante travaux furent envoyés à ce concours international; ce fut celui de M. Antoine Stauber, professeur au realgymnase d'Augsbourg qui obtint le prix (1).

Cette question de l'enseignement de la géographie fut

(1) ANTON STAUBER, *Das Studium der Geographie in und ausser der Schule.* Gekrönte Preisschrift, Augsburg, Reichel, 1888, in 8°, XIV-170 pp. Voici les points principaux étudiés dans cet ouvrage: La géographie au point de vue scientifique et cosmopolite; l'enseignement géographique et ses exigences; cette première partie se divise en deux chapitres: le premier relatif à la méthode, le second consacré spécialement à l'enseignement de la géographie à l'école primaire, dans les athénées et gymnases, à l'université La seconde partie s'occupe de l'étude de la géographie en dehors de l'école et aux moyens de la rendre populaire. Ce mémoire datant de 1888, bien des renseignements relatifs aux cours en Allemagne et en Belgique sont surannés. Le même auteur, au congrès des géographes allemands à Karlsruhe en 1887 avait présenté un mémoire: *Ueber*

étudiée à nouveau par M. Du Fief, dans un travail intitulé : *L'enseignement supérieur de la géographie en Belgique* (2).

Enfin, M. A. F. Renard a publié, en 1897 et en 1899, deux notices intitulées : *La géographie dans l'enseignement supérieur en Belgique* (3).

Forderung des geographischen Studiums und Unterrichts, dans *Verhandlungen des VII. deutschen Geographentages zu Karlsruhe*, 1887, pp 163-169.

En 1885, avait paru en Allemagne un ouvrage traitant le même sujet et comparant aussi l'enseignement de la géographie dans ce pays à celui existant alors en Belgique, et ce, au moyen des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement moyen en Belgique ; le dernier consulté était de 1876-1878. Heinrich Matzat, *Methodik des geographischen Unterrichts*, Berlin, Parey, 1885, in 8°. Voir aussi : Oehlmann, *Schulgeographisches aus Belgien* dans *Zeitschrift für Schulgeographie*, 5e année, pp. 230-237.

(2) *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, (1892), t. XVI, pp. 225-249. M. Du Fief s'était déjà précédemment occupé de l'enseignement de la géographie en Belgique, et en avait fait un compte-rendu au congrès international de Venise, 1881, (*Terzo congresso geografico internationale, tenuto a Venuzia del 15 al 22 Settembre 1881*, t. II, pp. 488-502) et plus tard, en 1891, au congrès international de géographie de Berne (*Compte rendu du Ve Congrès international des Sciences géographiques tenu à Berne, du 10 au 14 Aout 1891*, 1892, pp. 763-768). Il faut citer aussi les rapports du Frère Alexis (Gochet) des Frères de la Doctrine Chrétienne, entr'autres celui lu au Congrès des Sciences géographiques à Anvers, en 1871 (*Compte-rendu*, t. I, pp 80 et 100).

Dans le travail cité ci-dessus (1892), M. Du Fief se préoccupe surtout de la préparation des professeurs de géographie et examine les mesures prises par le législateur de 1890 pour pourvoir à cette préparation.

(3) Renard, *La géographie dans l'enseignement supérieur en Belgique*, dans *Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie*, t. XI, pp. 221-260, et dans *Revue de l'Instruction publique*, t. XLI, pp 408-416 ; t. XLII, pp. 14-22 et 81-91.

Cet article, de même que celui de M. Du Fief, a été résumé récemment sous le titre : *L'enseignement supérieur de la géographie en Belgique* dans le *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, t. XXII (1898), pp. 281-294.

De ces travaux, les deux derniers publiés par le savant professeur à l'Université de Gand, et le mémoire couronné de M. Stauber, traitent de l'enseignement de la géographie dans les pays étrangers (Allemagne et Autriche) et y cherchent ce qui pourrait être imité dans notre pays.

C'est par là évidemment qu'il faut commencer ; nos puissants voisins, l'Allemagne, la France et l'Angleterre, auxquels il faut ajouter l'Autriche, ont fait faire des progrès immenses aux sciences géographiques, pas tous au même degré peut-être ou dans la même direction, mais tous ont modifié les programmes relatifs à l'enseignement de la géographie de façon à donner plus d'essor à l'étude de cette science.

Nous avons profité de deux séjours en Allemagne, l'un en 1897, l'autre en 1899, pour y étudier l'organisation de l'enseignement de la géographie ; le travail que nous publions aujourd'hui est le résultat de l'enquête à laquelle nous nous sommes livré ; nous serons heureux s'il peut donner une idée assez exacte de cet enseignement, de ce qui a été fait dans ce pays pour le rendre meilleur et des leçons que la Belgique peut retirer de l'expérience de son voisin de l'Est.

II

Pour pouvoir se rendre compte de l'enseignement d'une science en Allemagne — comme d'ailleurs dans tout autre pays — il faut d'abord connaître les institutions scolaires y existantes, si elles sont différentes de celles établies en Belgique. Il est donc nécessaire d'ébaucher dans ses grandes lignes l'organisation et les programmes des cours aux degrés moyen et supérieur (1).

(1) Nous ne nous étendrons pas sur l'enseignement primaire qui, comme on le verra plus loin, n'a pas en Allemagne l'importance qu'il a chez nous, du moins pour ceux qui veulent faire des études supérieures ; dans ce cas, l'école primaire n'a que trois classes.

Afin de rendre la comparaison plus facile, nous rappellerons d'abord en quelques mots la carrière scolaire d'un jeune homme, jusqu'à l'Université inclusivement, en Belgique.

Ordinairement, un garçon entre à l'école primaire à l'âge de six ans et la fréquente jusqu'à l'âge de douze ans en passant par les classes de 6e, 5e, 4e, 3e, 2e et 1re, en tout donc six ans d'école primaire. Il entre ensuite soit à l'école moyenne qu'il peut terminer en trois ans — nous n'avons pas à nous occuper de ces institutions qui ne conduisent pas à l'Université — soit à l'athénée ou au collège. Le jeune élève commence en septième à l'âge de douze ans en moyenne, quelquefois à onze ans, et il suit les cours de ces écoles du degré moyen pendant sept ans. Dès les premières années qu'il passe à l'athénée, il trouve devant lui trois divisions, celle des humanités anciennes, celles des humanités latines et celle des humanités modernes ; toutes trois d'ailleurs conduisent à l'Université, mais sont préparatoires à des facultés différentes. A dix-neuf ans, le collégien peut entrer à l'Université dans une des quatre facultés de philosophie et lettres, de droit, de sciences, de médecine ou à la faculté technique. Au degré supérieur, la durée des cours est variable suivant les facultés ; dans celle de philosophie et lettres — la seule qui nous intéresse — elle est de quatre années au minimum. Chaque année, l'étudiant doit subir un examen — dans certains cas, deux examens peuvent être réunis en un seul — ; en deux ans, il est candidat en philosophie, et, deux années plus tard, il est docteur. La dernière épreuve du doctorat consiste en un examen oral comme les précédentes, en une thèse ou travail écrit présenté à la faculté et en une leçon publique sur un sujet imposé. Le doctorat en philosophie et lettres comprend cinq sections, dont une, celle d'histoire, forme les futurs professeurs d'histoire et de géographie pour les athénées. Les études

historiques et autres absorbent la plus grande partie du temps ; les leçons de géographie sont peu nombreuses : ainsi, à l'université de Liége, le programme ne mentionne que deux heures par semaine en candidature et au doctorat. M. Renard, dans son travail cité ci-dessus, a critiqué avec raison le programme actuel.

Telle est la carrière scolaire en Belgique pour ceux qui se destinent à l'enseignement moyen ou supérieur — il existe aussi des doctorats spéciaux, mais ils ne sont pas obligatoires — ; les athénées sont régis par la loi de 1888, et les universités par celle de 1890.

En Allemagne, le cours des études est autre. L'école primaire ou *Vorschule* ne comprend que trois années d'études, et l'élève y entre, comme chez nous, à l'âge de six ans ; à neuf ans, il peut donc commencer à suivre les cours dans un établissement du degré moyen.

Devant lui s'ouvrent quatre voies : la *Realschule* ou école moyenne professionnelle qui a six classes et correspond aux trois dernières années de nos écoles primaires et aux trois années de nos écoles moyennes — nous n'entrerons pas dans plus de détails au sujet de ces écoles moyennes, ceux qui veulent entrer à l'Université ne suivant pas leurs cours (1) — ; les trois autres voies conduisent à l'Université et correspondent assez bien aux trois divisions qui existent dans nos athénées : les gymnasien, les realgymnasien et les oberrealschulen.

Gymnasium. Le gymnase allemand comprend neuf classes, appelées, en commençant par l'inférieure, sexta

(1) Nous dirons seulement que le programme et les matières des cours de la realschule sont sensiblement les mêmes que ceux de l'oberrealschule jusque et y compris l'untersecunda. Dans certaines villes ces écoles ne sont pas distinctes ; ainsi à Strasbourg. *Jahresbericht der Oberrealschule zu Strassburg in E.*. Herbst 1898.

(VI), quinta (V), quarta (IV), untertertia (IIIB), obertertia (IIIA), untersecunda (IIB), obersecunda (IIA), unterprima (IB) et oberprima (IA). Les matières enseignées sont : religion, allemand, latin, grec, français, histoire, géographie. mathématiques, sciences naturelles, écriture et dessin (1). On voit par là que le gymnase est l'équivalent de la section des humanités anciennes de nos athénées, mais il faut remarquer qu'en Allemagne, le jeune homme entre au gymnase, comme d'ailleurs dans les autres établissements d'enseignement moyen, à l'âge de 9 ans, c'est-à-dire que le gymnase correspond à l'athénée et aussi aux trois classes supérieures de nos écoles primaires (2).

Realgymnasium. Le realgymnase comprend, de même que le gymnase, neuf classes qui portent les mêmes noms.

(1) Ces neuf classes forment trois divisions savoir : l'unterstufe (VI, V, IV), la mittlere stufe (IIIB, IIIA, IIB) et l'obere stufe ou division supérieure (IIA, IB, IA). Ces dénominations untertertia, obertertia, etc., ne sont pas en usage dans toute l'Allemagne ; au Maximilians-Gymnasium de Münich, par exemple, la sexta s'appelle 1re, la quinta 2e et ainsi de suite jusqu'à l'ober prima qui est la 9e. *Jahresbericht über das K. Maximilians-Gymnasium in München, 1897-1898.* Münich, F. Straub.

(2) Nous donnerons en note dans le chapitre I le programme des cours d'un gymnase ; on verra que le latin commence dès la sexta avec huit heures par semaine (la VI est en rapport, quant à l'âge des élèves, avec la 3e année de nos écoles primaires), le grec dès l'untertertia (c'est-à-dire à un âge où l'élève ne pourrait être qu'en 7e dans nos athénées), les langues modernes dès la quarta (classe en rapport avec la 1re de nos écoles primaires). Nous prenons ici comme points de comparaison deux élèves, l'un belge, l'autre allemand qui font leurs études sans perdre de temps ; il arrive assez souvent que les élèves en Allemagne font quatre ans de Vorschule au lieu de trois ; dans ce cas, ils terminent leurs études moyennes, non plus à 17 ans, mais à 18 ans, comme cela arrive ordinairement en Belgique. Au gymnase de Münich, sur 115 élèves suivant le cours de la sexta pendant l'année scolaire 1897-98, 8 étaient nés en 1885, 40 en 1886, 56 en 1887 et 10 en 1888. (*Jahresbericht cité.*)

Les matières y enseignées sont aussi les mêmes, sauf qu'il n'y existe pas de cours de grec et que l'anglais, tout autant que le français, est obligatoire. Ces écoles correspondent à la section des humanités latines de nos athénées précédée des trois dernières années de nos écoles primaires (1).

Oberrealschule. L'oberrealschule ou école professionnelle comprend aussi neuf classes (les six premières appelées quelquefois realklassen, les trois dernières oberrealklassen, à Strasbourg entr'autres), sans latin ni grec, mais avec deux langues modernes obligatoires et les autres matières enseignées au gymnase. L'oberrealschule correspond à la section des humanités modernes de nos athénées précédée des trois dernières années de nos écoles primaires (2).

Après l'untersecunda, c'est-à-dire à la fin de la division moyenne ou dans les oberrealschulen à la fin des realklassen, les élèves doivent subir un examen écrit et oral appelé *Abschlussprüfung*, examen dont la réussite est nécessaire pour pouvoir être admis dans la première classe de la division supérieure, savoir dans l'obersecunda. Comme dans nos athénées, un examen de sortie a lieu ; il porte le nom de *Reifeprüfung* et a pour but de s'assurer si l'élève a une connaissance suffisante des matières enseignées en prima (3).

Ayant suivi toutes les classes d'une des trois écoles mentionnées ci-dessus et ayant réussi la reifeprüfung, le

(1) Les realgymnases sont aussi appelés Realschule I Ordnung (ainsi en Saxe, avant la loi de 1884).

(2) Voir au chapitre I le programme des cours d'un realgymnase et d'une oberrealschule. Il serait très intéressant de comparer ces programmes avec les nôtres relativement aux matières enseignées et au nombre d'heures leur accordé.

(3) *Ordnung der Reifeprüfungen an den hoeheren Schulen und Ordnung der Abschlussprüfungen*, Breslau, Preuss et Jünger, 1895; *Lehr- und Prüfungsordnung für die saechsischen Gymnasien*, Dresde, Meinhold, 1893.

jeune allemand peut entrer à l'Université. Comme notre but n'est pas de faire une étude sur l'enseignement universitaire tout entier, en Allemagne, mais seulement sur l'enseignement de la géographie, branche qui fait partie de la faculté de philosophie, nous nous bornerons à indiquer, dans ses grandes lignes, la carrière universitaire de celui qui suit les cours de cette faculté, et, à ce propos, nous ferons remarquer qu'en Allemagne, les facultés de philosophie et lettres et des sciences ne sont pas distinctes, mais réunies en une seule sous le nom de faculté de philosophie (1).

L'étudiant allemand est tenu de suivre les cours à l'université pendant trois ans au moins, c'est-à-dire six semestres ; toute latitude lui est laissée pour le choix de l'université et il peut passer chaque semestre dans un établissement d'instruction supérieure différent ; même, il a le droit de faire compter dans le triennium obligatoire un semestre passé dans une ville étrangère, comme, par exemple, à l'université de Vienne ou à celle de Bâle. L'étudiant peut d'autant plus facilement suivre des cours dans des universités différentes, qu'à la fin de chaque semestre ou de chaque année, il n'a pas d'examen à subir (2). Il ne peut se présenter à un examen qu'après avoir fréquenté l'université pendant six semestres ; la plupart des étudiants ne subissent même cet examen que dans la quatrième année de leur vie universitaire.

(1) Dans quelques universités, à Münich par exemple, la faculté de philosophie est divisée en deux sections, l'une philosophique et littéraire, l'autre scientifique.

Voir au sujet de cette division : ANTON KLETTE, *Neu-Einteilung der Facultaeten* dans *Hochschulnachrichten*, n° 85, octobre 1897, pp. 8-10.

(2) Voir à ce sujet quelques remarques judicieuses dans BLONDEL, *De l'enseignement du droit dans les universités allemandes*, Paris, 1885, p. XII.

Le triennium accompli, l'étudiant peut terminer sa carrière universitaire de deux façons différentes : par l'examen de docteur en philosophie et par l'examen d'état. Un certain nombre d'étudiants se présentent successivement à ces deux examens.

Les règlements relatifs à l'examen de docteur en philosophie ne sont pas les mêmes pour toutes les universités d'Allemagne. A Berlin, le candidat doit : 1° présenter un travail scientifique suffisant fait par lui même ; 2° subir un examen oral ; 3° défendre publiquement une dissertation imprimée et des thèses y annexées, thèses qui doivent être admises par le doyen de la faculté et par le professeur du cours auquel elles se rattachent ; 4° fournir un certificat constatant que le triennium a été accompli ; 5° fournir un diplôme constatant que la reifeprüfung a été subie ; 6° faire connaître sa branche principale (la matière à laquelle se rapporte sa dissertation) et les branches secondaires qui feront l'objet de l'examen oral, branche dont l'une sera toujours la philosophie (1). La date de l'examen est fixée de commun accord entre l'étudiant et le doyen de la faculté ; les frais sont de 355 marks. A Bonn, l'examen de docteur est sensiblement le même qu'à Berlin, seulement l'examen oral est divisé en deux parties : le magister-examen, qui porte sur la philosophie, les langues anciennes, l'histoire, les mathématiques ou les sciences ; le doktor-examen, qui porte sur la branche spécialement étudiée par le candidat laquelle est alors supprimée du magister-examen. A Greifswald, suivant la matière choisie comme branche principale, le règlement détermine les branches

(1) Nous ne pouvons, dans le cadre de ce travail, entrer dans tous les détails de cet examen ; voir pour des renseignements plus complets : R. Hoffmann, *Satzungen und Bedingungen für die Erwerbung des Doktorgrades bei den philosophischen Fakultaeten der Universitaeten des deutschen Reiches*, Leipzig, Hoffmann, 1898, 9e édition.

secondaires. Ainsi le candidat qui présente une dissertation de géographie, subit un examen oral en philosophie et en physique, plus sur une des branches suivantes : mathématiques, zoologie, botanique, minéralogie ou histoire. Dans les autres universités, l'examen de docteur ne diffère pas beaucoup des précédents.

L'examen de docteur en philosophie confère le titre de docteur en philosophie (Dr phil.), titre qui n'est requis que si l'on veut devenir privat-docent (1) ou professeur à l'Université Dans ce cas, le docteur devra, pendant quatre semestres, se consacrer à des travaux scientifiques et produire un ouvrage ou un mémoire qui lui permettra de s'habiliter comme privat-docent (2). Entré comme tel dans le corps enseignant, il deviendra professeur (3). Par contre, si l'étudiant veut devenir professeur dans l'enseignement moyen (oberlehrer), le titre de docteur ne lui est pas nécessaire ; bien plus, il ne lui sert pas à grand'chose.

La seconde manière de terminer la carrière universitaire est le *Staatsexamen*. Nous ne nous occuperons ici, vu le but de ce travail, que de l'examen d'état qui permet à celui qui l'a réussi de devenir professeur dans un établissement d'enseignement moyen (oberlehrer).

(1) Les privat-docenten peuvent être comparés à nos chargés de cours ; il y a cependant de grandes différences surtout relativement aux nominations, aux appointements, etc. Voir LEXIS, *Die deutsche Universitaeten*, Berlin, Asher et Cie, 1893, 2 vol. in-4°.

(2) « Als eine Errungenschaft der letzten Jahre darf aber auf die Erscheinung hingewiesen werden dass die jüngste Generation der Dozenten (der Geographie) das Bestreben zeigt, zwischen Studium und akademischer Wirksamkeit einige Jahre auf wissenschaftlichen Reisen zu verbringen. Es gilt dies besonders von den Schülern v. Richthofens. » LEXIS, *Die deutsche Universitaeten*, t. II, p. 135.

(3) R. HOFFMANN, *Grundsaetze und Bedingungen für die Habilitation als privat-dozent bei allen philosophischen Fakultaeten Deutschlands*, Leipzig, Hoffmann.

En Prusse, cet examen est réglé par arrêté ministériel en date du 12 septembre 1898 (1). Il a pour but d'établir si le candidat est capable de donner des cours dans les gymnases, oberrealschulen, realgymnases, etc. Pour pouvoir se présenter à cet examen, il faut posséder le Reifezeugnis, diplôme de sortie d'un gymnase, d'un realgymnase ou d'une oberrealschule (2), et avoir suivi les cours à l'université pendant six semèstres. L'examen se divise en deux parties toutes deux par écrit et oralement : l'examen général et l'examen sur les matières spéciales choisies par le candidat.

Les matières du premier examen sont pour chacun des candidats : philosophie, pédagogie, littérature allemande plus, si le candidat appartient à une confession chrétienne, religion.

Les matières du second examen sont au choix : religion chrétienne, propédeutique philosophique, allemand, latin, grec, hébreu, français, anglais, histoire, géographie, mathématiques pures, mathématiques appliquées, physique, chimie et minéralogie, botanique et zoologie, avec ces conditions que ces branches doivent être réunies comme suit : latin et grec, français et anglais, histoire et géographie, religion et hébreu, mathématiques pures et physique, chimie, minéralogie et physique ou chimie, botanique et zoologie.

(1) *Ordnung der Prüfung für das Lehramt an hoeheren Schulen in Preussen vom 12 September 1898*, Berlin, W. Hertz, 1898. Cet examen porte aussi le nom de Oberlehrer Prüfung ou examen pro facultate docendi.

(2) Le diplôme de sortie d'un gymnase est le meilleur ; le candidat qui ne possède que le diplôme de sortie d'un realgymnase ne peut présenter comme branches spéciales que les mathématiques, les sciences naturelles, la géographie, le français et l'anglais ; celui qui ne possède que le diplôme de sortie d'une oberrealschule ne peut présenter comme branche spéciale que les mathématiques et les sciences naturelles.

Si le candidat veut obtenir la facultas docendi en géographie, la matière de l'examen spécial est : *a*) pour l'enseignement de cette branche dans la division moyenne (IIIA, IIIB, IIA), points principaux de la géographie mathématique, physique et politique; caractères de la surface terrestre ; histoire générale des découvertes ; les directions principales du commerce aux différentes époques ; développement des colonies allemandes ; connaissance approfondie de l'emploi de la sphère, des reliefs et des cartes ; dextérité dans le dessin des cartes ; *b*) dans la division supérieure, les matières qui précèdent, plus la géographie mathématique et ses preuves ; les conditions physiques et géologiques de la surface terrestre ; géographie politique générale contemporaine ; développement des états civilisés ; points capitaux de l'ethnographie.

Outre ces examens, oraux et écrits, le candidat doit rédiger à domicile deux travaux, l'un relatif à une des matières de l'examen général, l'autre du domaine de l'une des branches présentées à l'examen spécial ; seize semaines sont accordées pour ces travaux.

La réussite de l'examen d'état ne suffit pas seule pour pouvoir devenir professeur ; il faut encore que le candidat passe un an dans un séminaire, puis qu'il soit stagiaire pendant une année (1).

En Saxe, l'examen d'oberlehrer est réglé par l'arrêté ministériel du 31 août 1887 (2). Les conditions sont en général les mêmes que celles imposées en Prusse ; nous relèverons seulement ces principales : obligation de suivre

(1) *Ordnung der praktischen Ausbildung der Kandidaten für das Lehramt an hoeheren Schulen in Preussen, vom 15 Maerz 1890.* Berlin, W. Hertz, 1895.

(2) *Ordnung der Prüfung für das hoehere Schulamt vom 31 August 1887 nebst Bekanntmachung, die Ordnung der Prüfung für das hoehere Schulamt betreffend.* Dresde, Meinhold et fils.

pendant un an au moins les cours de L'université de Leipzig ; obligation de présenter à l'examen spécial deux branches pour l'enseignement dans les classes supérieures et deux autres branches pour l'enseignement dans les classes moyennes — au lieu de ces deux dernières, on peut présenter une seule branche pour les classes supérieures. La géographie peut être présentée par le candidat comme branche spéciale ou bien former une des branches secondaires. Les connaissances géographiques exigées du futur professeur sont les mêmes que celles qui sont au programme de l'examen d'oberlehrer en Prusse.

Ce qui frappe surtout dans tout ce qui précède, c'est la liberté laissée à l'étudiant dans le choix des universités où il passera ses six semestres obligatoires, dans le choix des cours qu'il suivra et des exercices pratiques auxquels il prendra part, dans le choix encore, qui peut être fait presque au dernier moment, des matières principales à présenter pour l'examen d'état. Un étudiant qui veut, par exemple, devenir professeur de géographie, suivra les cours qui lui paraissent les meilleurs sans être astreint à être présent à des leçons déterminées ; il sera successivement l'élève des professeurs qui, à son avis, sont les plus à même de lui donner l'instruction nécessaire ; il pourra aussi et très facilement, s'il s'aperçoit au cours de ses études qu'il a fait fausse route, choisir une autre branche comme matière spéciale. Sous tous rapports, la liberté dont il jouit est très grande. Nous n'avons pas à juger ici si cette liberté, surtout après la contrainte qui existe dans les gymnases et les autres collèges, est un bien ou un mal (1), si elle est, oui ou non, préférable à cet autre système dont plusieurs sont partisans : détermination par

(1) Voir *Hochschulnachrichten*, n° 22, p. 13 et VON CHRIST, *Die Reform des Universitaets-Unterrichts*, dans *Hochschulnachrichten*, n° 15, 26 décembre 1891, p. 3.

ordonnance des cours à suivre et examens annuels; nous constatons seulement un fait qui n'est pas sans avoir une très grande influence sur les études et sur la formation des professeurs. Il faut aussi remarquer — nous aurons l'occasion d'y revenir — que les professeurs de l'enseignement moyen (oberlehrer), par ce fait qu'ils ont subi un examen spécial en plusieurs branches, sont appelés à donner dans des classes différentes des cours différents et qu'il arrive très souvent que chaque année ils doivent changer de classe et de matière à enseigner.

Si, d'autre part, nous suivons l'étudiant après son examen de docteur et son habilitation jusqu'à son entrée dans le corps professoral, nous le voyons continuer à jouir dans sa nouvelle situation d'une liberté non moins grande et dont les avantages sont indiscutables, vu l'absence d'examen annuel pour les étudiants. Le jeune docteur qui s'est habilité pour une branche quelconque, prenons la géographie qui nous intéresse le plus, peut donner comme privat-docent et plus tard comme professeur tel cours qu'il lui plaira, pourvu que la matière enseignée ait des rapports certains avec la géographie ; outre les cours de géographie spéciale relatifs à des pays déterminés ou à des continents entiers, outre des cours de géographie physique générale, il pourra aussi choisir comme matière de son enseignement : l'ethnographie, la géographie coloniale, politique ou économique, la cartographie, la climatologie, la météorologie, l'anthropogéographie, l'histoire de la géographie, des découvertes géographiques, de la cartographie, etc., etc., (1); donc, ici

(1) Voir au chapitre II les cours donnés par les principaux professeurs de géographie Dans certains cas, cette liberté du professeur est restreinte : ainsi M. Sieglin à Leipzig est chargé de faire des cours de géographie historique ; M. v. Richthofen à Berlin est professeur de géographie physique. Voir GUENTHER, *Der geographische*

aussi, liberté complète qui permet au professeur d'aborder de nouveaux domaines, de donner des cours sur des matières délaissées ou peu représentées dans les universités, de faire d'une partie d'un cours général l'objet de leçons plus détaillées (1). C'est à l'étudiant à se renseigner au commencement de chaque semestre sur les cours faits dans chaque université et c'est à lui à chercher le professeur dont l'enseignement lui est le plus utile. En général, cependant, les étudiants suivent les cours d'une même université pendant deux, trois ou quatre semestres (2).

Unterricht an der Hochschule dans *Akademische Revue*, 3e année, 1896, fasc. 25, p. 3 ; G Kaufmann, *Die Entwickelung der Lehrfreiheit an den Hochschulen Deutschlands*, Leipzig, Hirzel, 1898.

(1) Voir Blondel, *De l'enseignement du droit dans les Universités allemandes*, p. 7.

(2) Cela tient surtout à ce que les cours principaux, tel celui de géographie générale, occupent ordinairement plus d'un semestre et quelquefois quatre.

CHAPITRE PREMIER.

L'enseignement de la géographie dans les établissements du degré moyen.

Bien que dans presque tous les états qui composent l'empire allemand, la même division des établissements d'instruction du degré moyen en gymnases, realgymnases et oberrealschulen existe, les programmes d'études de ces écoles ne sont pas identiques pour chaque pays (1). Il est à noter cependant que des efforts sont faits pour arriver à l'unité, c'est ainsi qu'en Saxe, les programmes ont été modifiés de telle sorte qu'ils se rapprochent beaucoup plus qu'autrefois de ceux des collèges de Prusse.

Nous ferons connaître dans ce chapitre les programmes des cours de géographie en Prusse, puis en Saxe, ensuite en Bavière, et enfin en Alsace-Lorraine. Nous terminerons par un résumé des desiderata du corps enseignant allemand au sujet de l'enseignement géographique dans les diverses écoles du degré moyen.

Cours de géographie donnés en Prusse dans tous les établis-

(1) Ce n'est que depuis 1896 que les reifezeugnisse de tous les établissements du degré moyen sont admis en Prusse. *Akademische Revue*, t. III, p. 25.

sements du degré moyen, sans distinction entre gymnases, realgymnases et oberrealschulen (1).

But général : complète compréhension de la nature environnante et des cartes ; connaissance de l'état de la surface terrestre, des divisions politiques ainsi que des principes fondamentaux de la géographie mathématique.

Programme (2). Sexta (3), deux heures par semaine. Géographie élémentaire physique et mathématique basée sur l'étude de la contrée environnante ; première préparation à la compréhension du globe terrestre et des cartes ; conditions orographiques et hydrographiques de la surface terrestre en général et d'après ce point de vue, description du pays environnant l'école (4).

Quinta, deux heures par semaine. Géographie physique et politique de l'Allemagne à l'aide d'un manuel ; initiation

(1) *Lehrplaene und Lehraufgaben für die hoeheren Schulen*, Breslau, 1895 ; *Centralblatt für die gesammte Unterrichtsverwaltung in Preussen*, 1892, p. 201. — Relativement aux programmes antérieurs, voir W. GALLENKAMP, *Die Reform der hoeheren Lehranstalten*, dans *Deutsche Zeit- und Streitfragen*, fasc. 44, et WIESE, *Sammlung der Verordnungen und Gesetze für die hoeheren Schulen in Preussen*, Berlin, 1886, pp. 117 et suiv.

(2) Ce programme a donné lieu a beaucoup de critiques de la part des géographes allemands ; parmi les travaux principaux sur la matière, nous citerons : H. PRIESS, *Ueber den Unterricht in der Erdkunde an den höheren Schulen* dans *Osterprogramm der Realschule in Geestemünde*, Geestemünde, 1893 ; H. WAGNER, *Ueber die Ausdehnung des geographischen Unterrichts auf die oberen Klassen hoeherer Lehranstalten*, dans *Deutsche geographische Blaetter*, t. X, pp 298-315 ; E. ZOLLINGER, *Die Geographie in der modernen Schule*, dans *Zeitschrift für Schulgeographie*, t. XV, 1894, pp. 225—234 ; ED. BRUECKNER, *Die Stellung der Geographie auf dem Gymnasium*, dans *Zeitschrift für Schulgeographie*, t. XV, pp. 289-300 ; LANGENBECK, *Der erdkundliche Unterricht nach den neuen Lehrplaenen*, dans *Geographische Zeitschrift*, 1895, pp. 442-459 ; H. FISCHER, *Zur aeusseren Lage des Geographie-Unterrichtes in Preussen*, dans *Verhandlungen des XII. deutschen Geographentages zu Jena*, 1897, pp. 69-92.

(3) Voir p. 13 l'explication de ces termes : sexta, quinta, etc.

(4) M. FISCHER, *op. cit.*, critique ce programme de 6e qui comprendrait l'étude du pays natal (Heimatkunde) et l'étude de la géographie

plus approfondie dans la compréhension du globe et des cartes ; dessins très simples de cartes au tableau noir.

Quarta, deux heures par semaine. Géographie physique et politique de l'Europe, à l'exception de l'Allemagne, et surtout des pays riverains de la Méditerranée. Ebauches de cartes au tableau noir et dans les cahiers.

Untertertia, une heure par semaine dans les gymnases, deux heures dans les realgymnases et les oberrealschulen. Répétition de la géographie physique de l'Allemagne; géographie physique et politique des parties du monde, à l'exception de l'Europe et des colonies allemandes. Exercices cartographiques comme en quarta.

Obertertia, une heure par semaine dans les gymnases, deux heures dans les realgymnases et les oberrealschulen. Répétition de la géographie physique de l'Allemagne; géographie des colonies allemandes.

Untersecunda, une heure par semaine Répétition de la géographie de l'Europe; géographie mathématique élémentaire, cartes comme en quarta. Dans les realgymnases et les oberrealschulen, en plus : les routes commerciales les plus connues des temps contemporains.

Obersecunda, unterprima et oberprima (le nombre d'heures n'est pas fixé). Les parties les plus importantes de la géographie générale et de la géographie mathématique; dans les realgymnases et les oberrealschulen, en plus : étude comparée des routes commerciales jusqu'à l'époque contemporaine. On trouve au programme des gymnases, dans le cours de mathématiques de l'unterprima : stéréométrie et géographie mathématique, et dans le cours de sciences naturelles de l'oberprima : géographie mathématique ; dans les programmes des realgymnases et des oberrealschulen, dans le cours de mathématiques de

de toute la terre. Cet auteur, Oberlehrer à Berlin, auquel nous sommes redevable de renseignements précieux, prépare un nouveau travail : *Zur Methode des geographischen Unterrichts*, qui paraîtra dans *Zeitschrift für paedagogische Psychologie*.

l'unterprima : trigonométrie sphérique et application à la géographie mathématique.

Remarques relatives à la méthode : Conformément au but de l'enseignement de la géographie dans les établissements du degré moyen et sans porter préjudice à la signification de la géographie comme science naturelle, il faut surtout avoir en vue l'utilité pratique de cette branche pour les élèves et ne pas laisser à l'arrière-plan la géographie politique. Il ne faut pas surcharger la mémoire, mais l'aider par l'observation de la nature environnante et par l'usage des reliefs et des cartes Pour arriver à faire comprendre aux élèves les premières données de la géographie physique et mathématique, il faut éveiller leur attention sur l'état des endroits environnants et par là arriver à des idées plus générales ; il faut se garder d'une trop grande recherche et surtout de ce qu'on appelle des observations systématiques. Cette compréhension acquise, on devra se servir des reliefs, de la sphère et des cartes que l'élève apprendra graduellement à lire. Les exercices cartographiques sont recommandables sans cependant y apporter trop d'exigence (1). Quant à savoir si les cours de géographie doivent être attribués au professeur de sciences naturelles ou à celui d'histoire, il n'y a pas de règle fixe ; en règle générale, il semble cependant que cet enseignement dans les classes inférieures doit être laissé au professeur de sciences ; dans les classes moyennes, au professeur d'histoire. Les répétitions de géographie physique et politique dans les classes supérieures seront faites par le professeur d'histoire ; celles de géographie générale et

(1) Relativement à ce sujet, voir A. Bludau, *Das Kartenzeichnen in der Schule* et Rittau, *Das Entwerfen von Kartenskizzen im Unterricht und die Bestimmungen der neuen Lehrplaene darüber*, tous deux dans *Geographische Zeitschrift*, 1897, pp. 442-460 et 680-694. Voir une bibliographie des travaux relatifs à la méthodologie géographique dans *Zeitschrift für Schulgeographie*, t. V, pp. 110-115 et 137-141.

surtout de géographie mathématique, par le professeur de mathématiques ou de physique (1).

Tel est le programme officiel déterminé par arrêté

(1) Voici les programmes des cours en Prusse :

		VI	V	IV	IIIB	IIIA	IIB	IIA	IB	IA	Somme
GYMNASES	Religion	3	2	2	2	2	2	2	2	2	19
	Allemand	4	3	3	2	2	3	3	3	3	26
	Latin	8	8	7	7	7	7	6	6	6	62
	Grec	—	—	—	6	6	6	6	6	6	36
	Français	—	—	4	3	3	3	2	2	2	19
	Histoire	—	—	2	2	2	2	3	3	3	17
	Géographie	2	2	2	1	1	1	—	—	—	9
	Mathématiques	4	4	4	3	3	4	4	4	4	34
	Sciences nat.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	18
	Ecriture, Dessin	2	4	2	2	2	—	—	—	—	12
	Somme	25	25	28	30	30	30	28	28	28	252
REALGYMNASES	Religion	3	2	2	2	2	2	2	2	2	19
	Allemand	4	3	3	3	3	3	3	3	3	28
	Latin	8	8	7	4	4	3	3	3	3	43
	Français	—	—	5	5	5	4	4	4	4	31
	Anglais	—	—	—	3	3	3	3	3	3	18
	Histoire	—	—	2	2	2	2	3	3	3	17
	Géographie	2	2	2	2	2	1	—	—	—	11
	Mathématiques	4	4	4	5	5	5	5	5	5	42
	Sciences nat.	2	2	2	2	2	5	5	5	5	30
	Ecriture, Dessin	2	4	2	2	2	2	2	2	2	20
	Somme	25	25	29	30	30	30	30	30	30	259
OBERREALSCHULEN	Religion	3	2	2	2	2	2	2	2	2	19
	Allemand	5	4	4	3	3	3	4	4	4	34
	Français	6	6	6	6	6	5	4	4	4	47
	Anglais	—	—	—	5	4	4	4	4	4	25
	Histoire	—	—	2	2	2	2	3	3	3	17
	Géographie	2	2	2	2	2	1	—	—	—	11
	Mathématiques	5	5	6	6	5	5	5	5	5	47
	Sciences nat.	2	2	2	2	4	6	6	6	6	36
	Ecriture, Dessin	2	4	4	2	2	2	2	2	2	22
	Somme	25	25	28	30	30	30	30	30	30	258

ministériel en date du 6 janvier 1892. Il est suivi à la lettre dans presque tous les établissements de Prusse ; nous trouvons cependant quelques différences : ainsi, au gymnase royal de Düsseldorf, en sexta pas de Heimatkunde ; en untersecunda, pas de géographie élémentaire, mais en unterprima, dans le programme du cours de physique : parties de la géographie générale (1) ; à l'oberrealschule communale de Düsseldorf, en quarta, le programme est augmenté par : étude spéciale du système montagneux des Alpes, des fleuves qui y prennent leur source et des routes qui les traversent (2) ; à l'oberrealschule communale de Halle, en sexta, rien que de la Heimatkunde, en untertertia pas de répétition de la géographie politique de l'Allemagne, mais en obertertia, géographie physique et politique de l'Allemagne ; dans les trois classes supérieures, des répétitions de géographie sont inscrites au programme, mais doivent être faites par le professeur d'histoire pendant les leçons d'histoire ; en obersecunda, répétition de la géographie de l'Asie, de l'Amérique et de l'Australie, géographie ancienne de la Grèce, de l'Italie et de l'Asie Mineure ; en unterprima, répétition de parties de la géographie des pays en dehors de l'Europe ; en oberprima, répétition de parties de la géographie de l'Europe (3).

Cours de géographie donnés en Saxe dans les gymnases. L'enseignement géographique est déterminé par un arrêté ministériel en date du 28 janvier 1893, arrêté qui réunit en un seul texte le programme de 1882 et les modifications successives lui apportées depuis (4).

(1) *Koenigliches Gymnasium zu Düsseldorf. Jahresbericht für 1897-1898*, programme n° 459

(2) *Staedtische Oberrealschule zu Düsseldorf. Jahresbericht für 1897-1898.*

(3) *Jahresbericht der staedtischen Oberrealschule zu Halle a. d. Saale, 1896-1897.*

(4) *Bekanntmachung, die Lehr- und Prüfungsordnung für die saechsischen Gymnasien betreffend, vom 28. Januar 1893.* Dresde, Meinhold.

But général : connaissance générale des bases de la géographie mathématique et des parties les plus importantes de la géographie physique et politique; connaissance exacte de l'Europe centrale, pour autant qu'elle est nécessaire à la compréhension de l'histoire universelle.

Sexta, une heure par semaine. Notions fondamentales de géographie basées sur l'étude des environs; géographie de la Saxe, ayant pour point de départ la géographie de l'endroit; les divisions politiques, les montagnes et les fleuves principaux de l'Allemagne.

Quinta, deux heures par semaine. Europe, spécialement les états du centre.

Quarta, deux heures par semaine. Géographie générale des parties du monde autres que l'Europe ; la terre considérée dans son ensemble ; les mouvements de la terre et de la lune.

Untertertia, une heure par semaine toute l'année ou deux heures par semaine pendant le semestre d'hiver. Allemagne, en détail ; révision du cours de quinta, plus détaillé.

Obertertia, deux heures par semaine pendant le semestre d'été. Les parties les plus importantes de la géographie physique : atmosphère, division des terres et des mers, l'océan et les fleuves, la terme ferme ; étude assez approfondie de quelques montagnes de l'Europe centrale, surtout au point de vue de leur formation et de la disposition des couches ; description de paysages typiques d'après des dessins ou des photographies (1).

Remarques au sujet de la méthode : Dans les quatre classes supérieures, il n'y a plus d'heures attribuées à la géographie, mais le professeur d'histoire doit faire des répétions sur des parties choisies, et ce, pendant les leçons

(1) Voir page 34 le programme des cours d'un gymnase saxon

d'histoire. Si cependant le professeur d'histoire ne laisse pas dans ses cours une place à ces répétitions, le directeur du gymnase a le droit de diminuer le temps consacré à l'histoire et de charger un autre professeur de ces répétitions qui prendront au maximum une heure par semaine.

Les parties principales de la géographie mathématique seront enseignées par le professeur de mathématiques en oberprima avec le concours du professeur de physique. Dans les cours, vu le petit nombre d'heures attribué à la géographie, les professeurs resteront dans les généralités ou ne traiteront que les parties les plus importantes, surtout en ce qui concerne la géologie, l'anthropologie, la géographie botanique, zoologique et commerciale.

De la quinta à l'obertertia, des cartes seront esquissées par les élèves. Autant que possible, l'enseignement géographique, surtout en unter et obertertia, sera confié à des professeurs de sciences.

Le programme des cours des realgymnases saxons est déterminé par la loi du 15 février 1884 (1), qui a modifié assez profondément les dispositions de celle du 22 août 1876 en ce qui concerne l'enseignement de la géographie (2). But général : connaissance des principes fondamentaux de la géographie mathématique, des particularités phy-

(1) *Gesetz, veraenderte Bestimmungen über die Realschulen I. und II. Ordnung betreffend, vom 15. Februar 1884 nebst Ausführungs-Verordnung von demselben Tage, sowie Bekanntmachung, die Lehr- und Prüfungsordnung für die Realgymnasien betreffend, vom 13. November 1893* Dresde, Meinhold et fils. *Jahresbericht des staedtischen Realgymnasiums zu Leipzig, Ostern 1898.* Leipzig, Hinrichs, 1898.

(2) La loi de 1876 relative aux realschulen de 1er ordre, appelées aujourd'hui Realgymnases (*Gesetz über die Gymnasien, Realschulen und Seminare vom 22 August 1876*, herausgegeben von R. Goetz, Leipzig, 1877) attribuait à l'enseignement de la géographie deux heures par semaine dans toutes les classes, de sorte que le nombre d'heures, par semaine était de 16 (la tertia n'étant pas sous ce régime

siques et topiques, ainsi que des divisions politiques, surtout de l'Europe centrale; connaissances des principales productions des pays et des routes commerciales. L'enseignement de la géographie forme deux cours : l'un comprend les trois classes inférieures ; le second, qui développe le premier, va de l'untertertia à l'obersecunda. Il termine dans cette classe, mais pour lui garder son importance, le diplôme qui doit être obtenu à la sortie de cette classe mentionnera le résultat de l'examen de géographie et on tiendra compte de la cote obtenue pour la délivrance du diplôme de sortie. Des exercices cartographiques auront lieu dans les classes inférieures surtout; quant à la mémoire des élèves, il ne faut pas trop la surcharger.

Sexta, deux heures par semaine. Connaissance du pays natal et les principes fondamentaux de la géographie. Géographie de la Saxe en détail, de l'Allemagne en général. Vues générales sur l'Europe et la terre.

Quinta, deux heures par semaines. Etude amplifiée des principes fondamentaux. Les pays de l'Europe autres que l'Allemagne.

Quarta, deux heures par semaine. Les parties du monde autres que l'Europe, avec des notions de géographie physique.

Untertertia, deux heures par semaine. L'Allemagne physique et politique avec indications relatives au commerce.

Obertertia, deux heures par semaine. L'Europe physique et politique sauf l'Allemagne. Géographie mathématique.

divisée en unter- et obertertia). La loi de 1884 a réduit ce nombre à 14 en supprimant la géographie du programme des deux classes supérieures. Les géographes s'en sont plaints vivement. Voir O. SCHNEIDER, *Die Geographie auf den saechsischen Realgymnasien nach dem Gesetz von 1884*. dans *Zeitschrift für Schulgeographie*, 1885, pp. 263-267. Voir aussi *Verhandlungen des XI deutschen Geographentages zu Bremen*, p. X.

Untersecunda, deux heures par semaine. Les parties du monde en détail, sauf l'Europe.

Obersecunda, deux heures par semaine. Fin du programme de la classe précédente et revue générale (1).

Cours de géographie donnés en Bavière. Dans les gymnases du royaume de Bavière, le programme des cours de géographie est en général le suivant (2) :

(1) Voici le programme des cours des gymnases et des realgymnases saxons :

		VI	V	IV	IIIB	IIIA	IIB	IIA	IB	IA	Somme
GYMNASES	Religion	3	3	2	2	2	2	2	2	2	20
	Allemand	4	3	3	2	2	2	3	3	3	25
	Latin	9	9	8	8	8	8	7	7	8	71
	Grec	—	—	—	7	7	7	7	7	6	40
	Français	—	—	5	3	2	2	2	2	2	18
	Géographie	1	2	2	1	1	—	—	—	—	7
	Histoire	2	2	2	2	2	2	3	3	3	21
	Mathématiques	3	4	3	3	4	4	4	4	4	33
	Sciences nat.	2	2	2	1	1	2	2	2	2	16
	Ecriture. Dessin	2	3	2	—	—	—	—	—	—	7
	Somme	26	28	29	29	29	29	30	29	29	258
REALGYMNASES	Religion	3	3	3	2	2	2	2	2	2	21
	Allemand	4	4	3	3	3	3	3	3	3	29
	Latin	8	8	6	6	6	5	5	5	5	54
	Français	—	4	6	4	4	4	4	4	4	34
	Anglais	—	—	—	3	3	3	3	3	3	18
	Géographie	2	2	2	2	2	2	2	—	—	14
	Histoire	1	1	2	2	2	2	2	2	2	16
	Mathématiques	5	4	5	6	4	5	5	5	5	44
	Sciences nat.	2	2	2	2	4	4	4	5	5	30
	Ecriture. Dessin	4	3	2	2	2	2	2	2	2	21
	Somme	29	31	31	32	32	32	32	31	31	281

(2) En Bavière, la dénomination des classes est autre qu'en Prusse ; la sexta prussienne s'appelle la 1re classe, la quinta la 2e, et ainsi de suite et l'oberprima la 9e. Nous avons conservé les dénominations usitées en Prusse pour plus de clarté. Voir une critique des programmes des cours de géographie prussiens, saxons et bavarois dans : GUENTHER, *Der geographische Unterricht an der Hochschule*, p. 3.

Sexta, deux heures par semaine. Géographie physique et politique de la Bavière, vues générales sur l'Europe et représentation dans ses grandes lignes de la forme de la terre et de la surface terrestre.

Quinta, deux heures par semaine. Le système des Alpes; géographie physique et politique de l'empire allemand, de la monarchie austro-hongroise et de la Suisse.

Quarta, deux heures par semaine. Les pays européens non étudiés en quinta. Exercices cartographiques.

Untertertia, deux heures par semaine : Asie, Afrique, Australie, Amérique, les océans et les contrées polaires. Cartes et profils.

Obertertia, une heure par semaine. Géographie de l'Allemagne. Répétition de la géographie des pays de l'Europe. Exercices cartographiques.

Ces cours de géographie, donnés très souvent par des professeurs qui sont aussi chargés des cours d'histoire, sont complétés par des leçons faites par le professeur de mathématiques et de physique en oberprima : Géographie mathématique ; points fondamentaux ; détermination de la situation des planètes ; forme et grosseur de la terre ; les degrés ; aplatissement de la terre démontrée par les mesures et l'observation du pendule ; détermination de la latitude d'un lieu et de sa longitude à l'aide des corps célestes ou avec le globe et les cartes ; mouvement diurne de la terre ; détermination de la longitude d'après un méridien ; différence d'heures ; rotation de la terre autour du soleil ; le système de Copernic ; les lois de Kepler ; la loi de gravitation de Newton ; le mouvement apparent du soleil ; les zones ; les saisons ; le jour solaire vrai, etc. (1).

(1) *Jahresbericht über das K. Maximilians-Gymnasium in München für das Schuljahr 1897/98*, Munich, Straub, 1898.

Dans les realgymnases bavarois, le programme des cours de géographie est le même que celui des gymnases, avec cette différence que le cours d'obertertia est de deux heures par semaine et que, au programme de l'oberprima, il n'y a pas de géographie mathématique (1).

Contrairement à ce qui existe en Prusse, la Bavière ne possède pas d'oberrealschule comprenant neuf années d'études; les élèves qui veulent suivre les cours d'une école professionnelle passent six ans dans la realschule, puis font deux ans à l'école industrielle. Dans ces realschulen, il est consacré à la géographie par semaine, deux heures dans la 1re classe (VI), deux heures dans la 2e (V), deux heures dans la 3e (IVA), deux heures dans la 4e (IIIB), une heure dans la 5e (IIIA), 1 heure dans la 6e (IIB). Le programme des cours de géographie est sensiblement le même que celui des gymnases ; dans l'avant-dernière année, les élèves étudient les principes fondamentaux de la géographie mathématique et physique; dans la dernière année, le cours consiste en des répétitions de toute la géographie ; ces répétitions sont faites par le professeur d'histoire (2).

Cours de géographie donnés en Alsace-Lorraine. En Alsace-Lorraine, le programme des cours de géographie dans les gymnases est ainsi fixé :

Sexta, deux heures par semaine. Les notions fondamentales de géographie. Etude générale des cinq parties du monde.

Quinta, deux heures par semaine. Etude générale de la

(1) *Vierunddreissigster Jahres-Bericht über das kgl. Realgymnasium in München für das Schuljahr 1897/98.* Munich, Olbrich, 1898. Ce realgymnase ne comprend que les classes untertertia à oberprima.

(2) *Koenigliche Luitpold-Kreisrealschule in München. Siebenter Jahresbericht für das Schuljahr 1897/98*, Munich, Kastner et Lossen, 1898.

géographie physique de l'Europe centrale L'empire allemand.

Quarta, une heure par semaine. Géographie de l'Europe sans l'Allemagne.

Untertertia, une heure par semaine. Géographie des parties du monde sans l'Europe.

Obertertia, une heure par semaine Géographie de l'Europe en général. Les Alpes et les pays environnants. L'Allemagne.

Untersecunda, une heure par semaine. Géographie des pays de l'Europe autres que l'Allemagne.

A partir de la quarta, les cours de géographie sont donnés par les professeurs d'histoire qui doivent, en oberprima, faire des répétitions de géographie. De plus, en oberprima, le professeur de sciences naturelles donne deux heures par semaine de géographie mathématique et physique (1).

Les oberrealschulen d'Alsace-Lorraine sont les écoles allemandes du degré moyen dans lesquelles l'enseignement de la géographie est le plus étendu.

Sexta (2), deux heures par semaine. Principes fondamentaux. Etude générale des cinq parties du monde.

Quinta, deux heures par semaine. Etude générale des Etats de l'Europe. L'Allemagne.

(1) *Protestantisches Gymnasium zu Strassburg. Jahresbericht über das Schuljahr 1897-98*, Strasbourg, Heitz, 1898. programme nº 544. *Bischoeflliches Gymnasium an St. Stephan zu Strassburg i. E.. Jahresbericht über das Schuljahr 1897-98*, Strasbourg, Elsässer, 1898, programme nº 545.

(2) Les oberrealschulen d'Alsace n'ont pas adopté la dénomination des classes existantes en Prusse : elles sont divisées en realklassen (6me à 1re = VI à untersecunda) et oberrealklassen (3e à 1re — obersecunda à oberprima).

Quarta, deux heures par semaine. Les parties du monde autres que l'Europe. Notions fondamentales de géographie physique.

Untertertia, deux heures par semaine. Les Alpes, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie. Exercices cartographiques.

Obertertia, deux heures par semaine. L'Europe sans l'Allemagne.

Untersecunda, deux heures par semaine Les parties les plus importantes de la géographie physique. Répétition des cinq parties du monde.

Obersecunda, une heure par semaine. Géographie physique : astronomie, météorologie, hydrographie (cours donnés par le professeur de sciences naturelles) et en plus répétitions de géographie par le professeur d'histoire dans les heures attribuées à l'histoire.

Unterprima, une heure par semaine. Géographie physique : géologie et excursions géologiques (par le professeur de sciences naturelles) ; en plus répétitions comme en obersecunda.

Oberprima, une heure par semaine. Géographie physique : ethnographie et anthropologie (par le professeur de sciences naturelles); en plus répétitions de géographie comme en obersecunda (1).

Nous n'avons pas seulement à faire connaître les programmes des cours des établissements du degré moyen,

(1) *Jahresbericht der Oberrealschule zu Strassburg i. E., Herbst 1896* et *Herbst 1898*. B. WIEGAND, *Die physische Erdkunde auf der Oberrealschule zu Strassburg in E.*, Strasbourg, 1898. Dans les Realschulen, deux heures par semaine sont consacrées dans chaque classe à l'étude de la géographie; dans la cinquième classe seulement la géographie est réunie à l'histoire et ce cours n'est que de trois heures. *Realschule bei St. Johann in Strassburg i. E. Jahresbericht über das Schuljahr 1897-98.* Strasbourg, Du Mont-Schauberg, 1898, programme n° 555.

programmes qui donnent cependant une idée assez exacte de ce qu'est l'enseignement de la géographie dans les gymnases, realgymnases et oberrealschulen d'Allemagne (1), nous devons aussi examiner si cette science fait partie des matières sur lesquelles l'élève est interrogé à l'examen de sortie et quelle est la quantité de connaissances géographiques que le jury peut exiger du candidat au reifezeugnis ; ceci est d'autant plus intéressant que ce diplôme, délivré à la suite de la reifeprüfung, est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'examen pro facultate docendi ou à l'examen de docteur en philosophie.

En Prusse, le candidat au reifezeugnis ou diplôme de sortie du gymnase, du realgymnase ou de l'oberrealschule doit connaître suffisamment la géographie mathématique, les données les plus importantes relatives à la surface terrestre et les divisions politiques des états, surtout de l'Europe centrale. Mais par quels moyens, l'examinateur peut-il juger si l'élève connaît la géographie ? Dans les dispositions réglementaires relatives à l'examen de sortie des gymnases, nous lisons que cet examen est écrit ou oral ; que l'examen écrit comprend un travail allemand, un thème latin, une version grecque, une version française et quatre travaux de mathématiques ; que l'examen oral porte sur la religion, l'histoire et les mathématiques — donc pas de géographie. D'autre part, pour les realgymnases et pour les oberrealschulen (2), les dispositions régle-

(1) Nous ne croyons pas utile d'examiner les programmes des écoles de Würtemberg, de Bade, etc. ; les décisions relatives à l'enseignement prises en Prusse sont souvent imitées dans les autres pays de l'empire. C'est ainsi qu'en Saxe, le nombre d'heures consacré à la géographie a été diminué. Voir les déclarations du professeur Schneider au congrès des géographes allemands, tenu à Brème en 1893.

(2) *Ordnung der Reifeprüfung an den Gymnasien, an den Realgymnasien und an den Oberrealschulen*, passim.

mentaires indiquent expressément qu'un examen en géographie ne peut avoir lieu.

En Saxe, le collégien qui termine le gymnase subit un examen écrit consistant en des travaux allemands, latins, grec, français et mathématiques, et un examen oral en religion, latin, grec, français, histoire et mathématiques, mais pas en géographie (1). L'examen de sortie des realgymnases ne comprend pas non plus la géographie, seulement on tient compte des cotes acquises dans l'examen qui a eu lieu à la fin de l'obersecunda.

Il résulte de ce qui précède que la géographie ne fait pas partie de l'examen de sortie (2) et que cette science n'est pas enseignée dans toutes les classes (3).

Telle est la situation relativement à la matière enseignée; examinons-la aussi à un autre point de vue, savoir quels sont les professeurs (oberlehrer) qui donnent les cours de géographie,

En Allemagne, comme nous l'avons dit en parlant de l'examen d'état, les professeurs de l'enseignement moyen peuvent donner des cours dans une branche (en Saxe dans deux) jusque dans les classes supérieures, mais ils ont aussi subi — et ils le doivent — un examen sur des branches secondaires (Nebenfäche) qui leur permet de donner d'autres cours. Il est rare de rencontrer un professeur ne donnant leçon qu'en une seule matière. Si nous prenons, par exemple, le programme des cours de

(1) *Lehr- und Prüfungsordnung für die Gymnasien* §§ 63 et 65.

(2) Dans les congrès des géographes allemands, des professeurs ont fait ressortir les conséquences de ce défaut d'examen.

(3) Voir une critique de cet état de l'enseignement géographique dans les ouvrages cités p. 26 et principalement dans ceux de MM. Wagner et Fischer ; ce dernier prouve que l'enseignement véritable de la géographie ne s'étend pas aux trois dernières années du gymnase (p. 71, note 2).

l'oberrealschule de Strasbourg de 1896, nous voyons que M. Froitzheim, directeur des collections géographiques, donne 4 heures d'allemand et 3 heures d'histoire et géographie en unterprima, 4 heures d'allemand et 4 d'histoire et géographie en untersecunda et 4 heures d'histoire et géographie en quarta ; en 1898, il donne 4 heures d'allemand et 3 d'histoire et géographie en unterprima, 4 heures d'allemand en untersecunda, 4 heures d'histoire et géographie en obertertia et en untertertia ; que M. Stephan, qui donne 10 heures d'allemand et 5 heures de français dans différentes classes, donne aussi 4 heures d'histoire et géographie en untertertia (en 1898, en quarta). Si nous examinons le programme du gymnase de Düsseldorf pour l'année 1897-98, nous trouvons que M. Krah donne 2 heures d'allemand et 7 heures de latin en obertertia, 3 heures d'histoire dans cette même classe et en untersecunda, 4 heures d'histoire et géographie en quarta et 2 heures de géographie en quinta ; que M. Koch, qui donne 3 heures d'allemand, 7 de latin et 6 de grec en untersecunda, est aussi chargé du cours d'histoire en quinta, etc. A l'oberrealschule de la même ville, M. Fuchs, professeur de langues modernes, donne aussi 2 heures d'histoire et 2 heures de géographie en untersecunda. Au realgymnase de Leipzig, en 1898, M. Trebe donne 2 heures de géographie en sexta, en quinta et en obertertia, 4 heures de français en obersecunda et en untertertia et 3 heures d'anglais en obertertia. Nous pourrions multiplier ces exemples ; contentons-nous de faire usage d'un tableau statistique dressé pour les écoles du degré moyen de la ville de Berlin ; nous y trouvons, pendant l'année 1895, pour donner cours dans 38 établissements, 832 professeurs dont 284 sont chargés de leçons de géographie, c'est-à-dire 34 pour cent ou plus d'un tiers ; il ne faut pas croire que dans ce nombre de professeurs de géographie, il s'en rencontre qui, lors de l'examen d'état, aient

présenté la géographie comme branche principale (Hauptfach) ; bien plus, dans la même année, sur 986 professeurs donnant cours dans la province de Brandenbourg, pas un seul n'était dans ce cas (1). Et en Bavière, pour être chargé d'un cours de géographie dans un gymnase, il n'est pas nécessaire d'avoir présenté la géographie à l'examen pro facultate docendi (2).

Il est arrivé et il arrive encore qu'un oberlehrer diplômé pour l'enseignement géographique, c'est-à-dire qui a choisi la géographie comme branche principale, se voit refuser tout cours de géographie. Le professeur en Allemagne doit donner un certain nombre d'heures de cours ; supposons dix-neuf heures par semaine en moyenne. Si sa branche spéciale est les langues modernes, il lui sera attribué 15 ou 16 heures de français, d'anglais, quelquefois même d'allemand ou d'histoire et, afin de diminuer sa besogne à domicile — les cours de géographie ne donnant pas lieu à corrections de devoirs — il sera chargé de leçons de géographie pour le nombre d'heures restant.

Cette situation a fait naître en Allemagne toute une agitation pour la suppression de ce système (3) et pour son remplacement par un autre qui laisserait les cours de géographie aux professeurs qui ont présenté à l'examen d'état cette science comme Hauptfach et qui, en augmentant le nombre d'heures consacré à cette étude, ferait de la géographie une branche principale et non une branche secondaire dans l'enseignement moyen (4).

(1) *Verhandlungen des XII deutschen Geographentages zu Jena*, 1897, pp. 73-75.

(2) *Geographisches Jahrbuch*, t. XIV, p 453.

(3) Voir entr'autres les doléances de STAUBER, *Das Studium der Geographie in und ausser der Schule*, pp. 83 et suivantes.

(4) En Bavière, pour mettre les professeurs de géographie à même de donner leurs cours avec tout le soin désirable, le Ministre des cultes et de l'instruction publique à institué en 1895 à Munich des cours de vacances pour ces professeurs. Voir le programme de ces leçons dans *Hochschulnachrichten*, nº 57, juin 1895.

Dans les différents congrès internationaux des sciences géographiques tenus à Anvers en 1871, à Paris en 1875, à Venise en 1881, à Paris en 1889, à Berne en 1891, des vœux relatifs à l'enseignement de la géographie ont été émis ; nous y remarquons les suivants : augmentation du temps consacré à l'enseignement de cette science; création de chaires spéciales au degré supérieur; nécessité de confier les cours de géographie à des géographes et non à des professeurs d'histoire ; introduction dans l'enseignement de l'étude de l'ethnographie, etc. (1).

Souvent aussi dans les congrès des géographes allemands, la question de l'enseignement de la géographie a été mise à l'ordre du jour et chaque fois des vœux ont été émis (2) demandant : 1° que la géographie soit enseignée par des professeurs spéciaux ; 2° que le nombre d'heures attribué à la géographie soit augmenté, c'est-à-dire qu'il soit au moins de deux heures par semaine dans toutes les classes jusqu'à l'obersecunda et d'une heure au moins dans les classes supérieures ; 3° que la géographie soit considérée comme branche spéciale (principale) et fasse partie de l'examen de sortie (3).

(1) *Congrès d'Anvers*, t. I, p. 202 ; *Congrès de Paris*, 1875, p. 45 ; *Congrès de Venise*, t. I, pp. 324 et 396 ; *Congrès de Paris*, 1889, t. I, p. 783 ; *Congrès de Berne*, pp. 111 et 288.

(2) Notamment à Berlin en 1880 (*Verhandlungen des I. deutschen Geographentages*, p. 129), à Halle en 1881 (*Verhandlungen des II.*, p. 137), à Francfort en 1882 (*Verhandlungen des III.*, p. 178), à Stuttgart en 1893 (*Verhandlungen des X.*, pp 126—133 ; KIRCHHOFF, *Ueber die Vorbereitung der Geographielehrer für ihren Beruf*), à Brême en 1895 (*Verhandlungen des XI.*, pp. 218—221), à Jéna en 1897 (*Verhandlungen des XII.* et *Verhandlungen der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*, t. XXIV, p. 346). Voir aussi LEHMANN, *Der Bildungswert der Erdkunde*, et les ouvrages cités p. 26.

(3) R. LEHMANN, *Der Bildungswert der Erdkunde*, Berlin, 1896, propose les modifications suivantes : 1° que la géographie soit enseignée dans les collèges par des professeurs préparés spécialement

Les travaux de MM. H. Wagner, professeur à l'université de Göttingen, A. Kirchhoff, professeur à l'université de Halle et H. Fischer, oberlehrer à Berlin (1) sont

en vue de cet enseignement; pour cela il faut: a) établir dans chaque université une chaire de géographie, b) que l'enseignement de la géographie dans les universités ait en vue, partiellement au moins, la formation de professeurs de géographie, c) que la géographie soit considérée à l'examen d'état comme une branche distincte, d) que là où les professeurs de géographie géographes font défaut, que les professeurs actuels se mettent au courant de cette science et que les bibliothèques des lycées soient fournies des ouvrages nécessaires; 2° dans les programmes donner plus d'heures à l'enseignement de la géographie; 3° augmenter les connaissances géographiques de tous en rendant les cours de géographie à l'Université publics et en donnant plus de soins à l'enseignement de la géographie dans les écoles supérieures industrielles; il termine par ces considérations: « Aber es wurde zugleich zu zeigen versucht, dass die Frage der Förderung des letzteren mehr ist als eine blosse Schulangelegenheit. Was in diesen Dingen durch den Unterricht gelernt wird, soll mitgenommen werden ins Leben, und wenn in manchen anderen Gegenständen des Schulunterrichts allerlei später, nach dem es auf der Schule seine Dienste gethan, ohne Schaden wieder vergessen werden kann, — das, was ein wirklich tüchtiger geographischer Unterricht mitgegeben hat an Wissen wie an Erkennen und tieferem Verständnis, das behält im späteren Leben immer und für jeden seinen erheblichen Wert, heute und in Zukunft mehr als je zuvor. » M. Kirchhoff, au congrès de Stuttgart, termine son discours par ces mots: « Ein guter Schulunterricht in Erdkunde ist für Deutschland heute mehr denn je eine Sache von hoher nationaler Bedeutung » Voir aussi R. Pohle, *Welche Aufgaben hat der erdkundliche Unterricht an den hoeheren Lehranstalten zu erfüllen?* Berlin, Gaertners, 1889, pp. 47 et 48; et J. Miklau, *Bemerkungen und Vorschlaege zum Unterricht in der Erdkunde*, Brünn, 1896.

(1) Ouvrages déjà cités. Les vœux des géographes allemands n'ont guère été pris en considération lors de la révision des programmes en 1892. M. Wagner, professeur de géographie à l'Université de Göttingen, a écrit: « Objektiv, sind dieselben (les dispositions reglémentaires de 1892 en Prusse) im Widerspruch zu den übrigen Anstrengungen der Reform; subjektiv, zeigen sie den deutschen

ceux qui nous font le mieux connaître la situation de la géographie dans l'enseignement secondaire en Allemagne, surtout en Prusse (1). Nous ne pouvons, dans le cadre que nous nous sommes tracé, étudier plus à fond cette

Geographen zu ihrer Beschämung, dass ihre zehn bis fünfzehnjährigen Bestrebungen an den leitenden Pädagogen ziemlich spurlos vorübergegangen sind.... Aber es wäre verkehrt, wenn die deutschen Geographen nunmehr mutlos den Arm sinken lassen wollten. Es gilt vielmehr die Agitation mit allen Mitteln von neuem zu beginnen und durch intensivere Pflege der Lehre, sorgfältigere Ausbildung der Lehrer, vor allem erneute Durchprüfung der Unterrichtsmethoden den Gefahren der Versumpfung des geographischen Unterrichts zu begegnen » *Bericht über die Methodik der Erdkunde*, dans *Geographisches Jahrbuch*, t. XIV, pp. 402-404.

(1) Voir un compte rendu du travail de M. Fischer dans *Annales de géographie*, t. VI, p. 276.

M. Guenther, dans son étude : *Der geographische Unterricht an der Hochschule*, écrit : « Die Lehrpläne Preussens und des Königreiches Sachsen nämlich, in denen früher der Geographie der ihr als Bildungsmittel gebührende Platz eingeräumt war, haben seit der letzten Revision deren Betrieb so sehr eingeschränkt, dass auch für junge Geographen die Aussichten auf gehörige Verwendung in ihrem eigentlichen Berufe sich verschlechtert und damit, wie sich selbst versteht, nicht minder die geographischen Auditorien geleert haben. Auch Bayern, das jedoch früher noch nicht so weit vorwärts gekommen gewesen war, konnte sich der rückschrittlichen Bewegung leider nicht entziehen. Früher hatte der in das eigentliche Gymasium, die gegenwärtige sechste Klasse (Untersekunda) aufrückende Lateinschüler doch einen einigermassen abgerundeten geographischen Unterricht genossen, indem für die fünfte Klasse (Obertertia) die Anfangsgründe der mathematisch-physikalischen Erdkunde vorgeschrieben waren. Die Reform des Jahres 1892, welcher wir sonst diesen Namen nicht streitig zu machen gewillt sind, weil sie wirklich in gar manchen Punkten eine Besserung herbeigeführt hat, räumte mit der betreffenden Stunde auf, so dass also jetzt dem Abiturienten eines bayerischen Gymnasiums die Möglichkeit versagt ist, von der natürlichen Beschaffenheit des Planeten, auf welchem er sein Leben verbringt, anders als auf dem Wege des Privatstudiums etwas zu erfahren. »

question — nous serions dans ce cas obligé à nous livrer à une critique des programmes allemands, alors que notre but n'est que de faire connaître l'état actuel de l'enseignement géographique ; — mais il est à prévoir que ces programmes seront modifiés dans le sens des desiderata du corps enseignant, d'autant plus que la géographie prend une place de plus en plus grande dans l'enseignement supérieur.

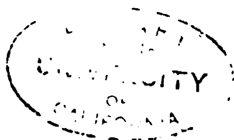
CHAPITRE SECOND.

L'enseignement de la géographie dans les Universités.

Un jeune géographe français, M. Emmanuel de Martonne, qui fut en même temps que nous, en 1897, élève de M. de Richthofen à Berlin, a publié en mars 1898 quelques notes et impressions sur les cours et les séminaires de géographie d'Allemagne et d'Autriche (1). Nous avons reconnu, à la lecture de cet article, la véracité des faits rapportés par M. de Martonne et nous avons eu soin de les contrôler encore lors de notre dernier séjour en Allemagne ; nous lui emprunterons beaucoup dans les quelques lignes qui vont suivre immédiatement et qui feront connaître, dans ses généralités, l'enseignement géographique dans les universités de l'empire allemand.

Dans la seconde partie de ce chapitre nous étudierons,

(1) E. DE MARTONNE, *Notes sur l'enseignement de la géographie dans les universités allemandes*, dans *Revue internationale de l'enseignement supérieur, publiée par la Société de l'enseignement supérieur.* Paris, Chevalier-Marescq, 1898, t. XXXV, pp. 251-262. M. de Martonne comprend par universités allemandes, toutes celles de langue allemande, ainsi l'université de Vienne. Nous ne nous occupons que de celles d'Allemagne.



d'après ce que nous avons vu et d'après les renseignements recueillis sur place par nous, les cours faits dans quelques universités (Berlin, Leipzig, Göttingen, Halle) et les séminaires de géographie (1).

Les avantages que présentent les universités allemandes peuvent être ramenés à deux espèces : les uns tiennent à l'organisation de l'enseignement supérieur, les autres tiennent spécialement à l'organisation de l'enseignement géographique.

Parmi les premiers, nous signalerons d'abord ceux qui résultent de cette décentralisation intellectuelle qui fait que Berlin est loin d'avoir une supériorité écrasante sur toutes les villes d'Allemagne : presque chaque université, en ce qui concerne la géographie, a son professeur distingué dont la réputation et le savoir attirent les étudiants : à Berlin, von Richthofen ; à Leipzig, Ratzel ; à Göttingen, Wagner ; à Halle, Kirchhoff ; à Munich, Oberhummer ; à Breslau, Partsch ; à Strasbourg, Gerland ; à Bonn, Philippson ; à Kiel, Krummel, etc. Ensuite dans chaque université, on trouve une école différente, un milieu autre où l'on s'inspire d'autres méthodes, où l'on s'intéresse plus particulièrement à d'autres idées et à d'autres problèmes : à Berlin, la géographie physique ; à Munich et depuis peu à Leipzig, la géographie historique ; à Göttingen, la cartographie ; à Leipzig, dans les cours et les exercices de M. Ratzel, la variété la plus grande dans l'enseignement géographique ; à Strasbourg, la géophysique, etc. D'autre part, chacune de ces écoles n'ignore pas sa voisine et la critique, et l'étudiant qui, ainsi qu'il en a souvent l'habitude, suit les cours dans plusieurs universités, retire de cet état de choses des avantages énormes. Un autre fait, qui a pour l'enseignement de la

(1) Voir dans l'introduction ce que nous disons de la liberté académique et du corps enseignant.

géographie des conséquences très heureuses, est la fusion des deux facultés des sciences et des lettres en une seule, la faculté de philosophie (1). Il est reconnu aujourd'hui qu'on ne peut être bon géographe sans avoir des connaissances assez étendues en sciences naturelles, que sans études de géologie, de botanique, de météorologie, de climatologie, etc., un travail personnel de pure géographie physique est impossible. En Allemagne, grâce à la réunion des deux facultés des lettres et des sciences, l'étudiant peut suivre en même temps et dès le début de sa carrière universitaire des cours de géographie, de botanique et de géologie; de géographie, d'histoire et d'ethnographie; de géographie physique, de météorologie et de climatologie, etc. (2). Cette entente entre la géographie et les sciences voisines donne à l'enseignement géographique allemand une solidité remarquable.

Parmi les avantages qui tiennent spécialement à l'enseignement de la géographie, nous citerons en tout premier lieu l'institution des séminaires de géographie dont quelques-uns sont richement dotés et qui dans chaque université sont établis d'après des modèles différents; ensuite le caractère pratique et le caractère familier de cet enseignement. Nous aurons l'occasion de faire ressortir ces avantages dans la description des cours et des séminaires.

Comme introduction à cette seconde partie, nous avions l'intention de faire l'historique de l'enseignement de la géographie dans les universités germaniques depuis

(1) Dans certaines universités du Sud, comme Tübingen, Würzbourg, Heidelberg, etc., la distinction entre les deux Facultés existe. M. de Martonne (*op. cit.*, p. 252) constate que c'est précisément dans ces universités que l'enseignement de la géographie est le plus en retard.

(2) Dans l'introduction, nous avons signalé quelle liberté était laissée à l'étudiant pour le choix des cours.

le commencement de ce siècle, en mettant en relief l'influence exercée par les trois grands géographes, pères des différentes écoles actuelles, savoir : von Humboldt, Carl Ritter et Oscar Peschel. Ce sujet est des plus intéressants, mais nous aurait entraîné trop loin ; et nous avons cru, vu le but de ce travail, que cette étude pour être complète serait une digression trop longue. Elle fera l'objet d'un travail spécial dont les sources principales ont été recueillies pendant nos voyages en Allemagne.

Au point de vue de l'enseignement géographique, deux universités sont surtout importantes : Berlin et Leipzig ; nous les étudierons tout spécialement, puis nous dirons quelques mots des séminaires de Göttingen et de Halle et des institutions similaires dans les autres universités.

A. **Université de Berlin.**

a) LES COURS DE M. KIEPERT ET LE GEOGRAPHISCHER APPARAT

Henri Kiepert, très connu par ses cartes et par ses travaux d'histoire et de géographie ancienne, succéda à Carl Ritter, mort le 28 septembre 1859, d'abord comme professeur extraordinaire, mais il donna cours assez rarement. Voici quelques titres de leçons qu'il fit dans ses dernières années (1) : géographie de la Grèce [4] ; géographie des pays riverains du Nil et de l'Arabie [2] ; histoire de la géographie et des voyages d'explorations et de découvertes [4] ; chorographie de l'Italie [2] ; géographie et ethnographie de l'Asie Mineure [4] ; chorographie de la France [1] ; géographie de la Grèce ancienne ; géographie de l'Asie Mineure [2] ; histoire de la cartographie [2]. Depuis l'été 1898, M. Kiepert ne fit plus de leçons ; il

(1) Les chiffres entre crochets indiquent le nombre d'heures consacré au cours par semaine, pendant un semestre.

est décédé le 21 avril 1899, à l'âge de 81 ans (1). A l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire, ses élèves et ses anciens élèves ont publié un livre contenant de nombreux travaux de géographie ancienne (2).

Dans les leçons qu'il donna pendant le semestre d'hiver 1896-97, que nous avons suivies, M. Kiepert a exposé la géographie de l'Asie mineure et faire connaître les mœurs des habitants de ce pays, les différentes civilisations qui s'y sont succédées et les vestiges qu'on a pu retrouver des peuples qui l'ont habitée; il s'est étendu surtout sur les trouvailles archéologiques, leur importance au point de vue historique et géographique et s'est basé spécialement sur les récits des voyageurs anciens et modernes. En ce semestre le nombre de ses auditeurs était d'une douzaine environ.

L'apparat pour les cours de géographie a ses locaux dans une chambre voisine de l'auditoire qui sert ordinairement aux leçons de géographie données à l'université même. Cet apparat a été établi en 1875 et jouit depuis lors d'un subside annuel de 300 marks. La bibliothèque est peu importante d'autant plus que les étudiants peuvent se procurer facilement les ouvrages de géographie dont iis ont besoin soit à la bibliothèque de l'université, soit à la bibliothèque royale, soit à l'institut géographique dont nous parlerons ci-après (3). De plus grande importance sont, pour les cours, la collection de cartes, surtout de

(1) Voir *Verhandlungen der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*, t. XXVI, p. 239.

(2) *Beitraege zur alten Geschichte und Geographie. Festschrift für Heinrich Kiepert.* Berlin, 1898, in 4°, XI et 355 pp.

(3) A cause de ces trois bibliothèques, le geographischer apparat n'est guère fréquenté par les étudiants : il ne sert presque plus qu'à fournir au professeur et aux privat-docenten les cartes nécessaires pour leurs leçons.

cartes murales, les reliefs et les photographies, ces dernières relatives principalement à la Grèce et à l'Asie mineure. Cependant ces cartes ne sont pas en nombre suffisant et M. Kiepert a souvent fait reproduire par l'autographie des cartes qui étaient distribuées aux auditeurs, notamment pour son cours d'histoire de la géographie et des découvertes géographiques.

b) COURS DE M. V. RICHTHOFEN ET L'INSTITUT DE GÉOGRAPHIE

Le professeur de géographie physique est M. le baron Ferdinand von Richthofen, le très distingué président de la société de géographie de Berlin (1). Nous montrerions trop de présomption en voulant critiquer les cours de ce savant et nous nous bornerons, comme d'ailleurs aussi pour d'autres professeurs, à faire connaître le sujet de ses leçons pendant ces dernières années ; par là on pourra se faire une idée de la matière enseignée. L'activité, la méthode et la valeur d'un professeur sont bien mieux mises en lumière dans les exercices pratiques que dans les grands cours théoriques, aussi nous arrêterons-nous plus longtemps à la description de la partie pratique de son enseignement.

(1) Ferdinand, Freiherr von Richthofen, né le 5 mai 1833, prit part aux travaux de l'Institut géologique de Vienne de 1856 à 1860, puis accompagna une expédition prussienne vers le Japon, la Chine et le Siam; de là il se rendit en Californie, revint passer quatre ans en Chine et au Japon et rentra à Berlin en 1872. Il fut nommé professeur de géographie à Bonn en 1875, puis à Leipzig en 1883 et enfin à Berlin en 1886. Ses principaux travaux sont : *Gegnostische Beschreibung der Umgegend von Predazzo*, Gotha, 1860 ; *Die Kalkalpen von Vorarlberg und Nord-Tirol ; Principles of the natural system of volcanic rocks*, San Francisco, 1867 ; *Die Metallproduction Kaliforniens*, Gotha, 1865 ; *Kiautschou. Seine Weltstellung und voraussichtliche Bedeutung*, Berlin, 1897 ; *Schantung und seine Eingangspforte Kiautschou*, Berlin, 1898, et les trois ouvrages cités dans les notes suivantes.

Les principaux cours donnés par M. von Richthofen depuis 1883 sont : Asie mineure et péninsule balkanique ; histoire de la géographie et des découvertes ; géographie de l'Europe centrale [4] ; géographie générale, 1re partie [4] ; géographie générale, 2e partie [4] ; le commerce universel et les colonies au point de vue géographique [4] ; géographie de l'Asie [4] ; géographie physique de l'Amérique [4] : morphologie de la surface terrestre [4] ; géographie des pays du versant ouest de la Méditerranée [4] ; étude comparée des continents [4] ; géographie de l'empire russe en Europe et en Asie [4] ; géographie générale coloniale et commerciale [4] ; géographie de l'Asie orientale [4] ; géographie des pays du versant de la Méditerranée [4] ; en plus, chaque semestre et une fois par semaine, un colloquium géographique de deux heures, au sujet duquel nous dirons quelques mots en parlant de l'Institut de géographie que M. von Richthofen dirige.

M. von Richthofen divise son cours de géographie générale en trois parties, chacune de ces parties faisant l'objet des leçons d'un semestre, presque toujours d'un semestre d'hiver. Dans la première partie, le professeur donne une introduction à la géographie générale, la définit, fait connaître ses divisions principales : géographie physique, biogéographie et anthropogéographie ; fait un court historique de cette science et indique les différentes méthodes ; puis il aborde l'objet du cours lui-même : la terre comme planète, sa forme, son poids, influences agissant sur elle ; les terres fermes prises séparément et en opposition aux masses d'eau ; les continents, leur volume, leur forme ; l'état général de la surface terrestre, les montagnes ; les océans, leurs profondeur, largeur et superficie ; les mouvements de la mer, courants ; l'atmosphère, la température, le climat, etc. Dans la deuxième partie, les modifications de la surface terrestre, morphologie générale, effets des vents, des eaux, des glaces ; les

volcans, les tremblements de terre, etc. Dans la troisième, étude comparée des continents, formation des vallées et des montagnes, forme des continents, etc.

A cette série de conférence sur la géographie générale, viennent se rattacher, le plus souvent pendant les semestres d'été, des leçons de géographie spéciale; quelquefois aussi, le professeur sort de la géographie physique pour aborder des sujets de géographie commerciale ou coloniale.

L'influence de M. de Richthofen sur l'enseignement de la géographie dans les universités a été très grande et elle l'est encore. Déjà, dans un des derniers chapitres de son magistral ouvrage sur la Chine, il avait déterminé les devoirs de la géographie scientifique : « Le domaine de la géographie, disait-il, est en premier lieu la surface de la terre en soi, indépendamment de ce qui la recouvre et des hommes ou des animaux qui l'habitent ... et on ne peut se figurer cette géographie, si elle n'est pas basée sur une connaissance de la géologie. » (1). Partant de là, il

(1) « Es sollte stets im Auge behalten werden, dass der Gegenstand der wissenschaftlichen Geographie in erster Linie die Oberfläche der Erde für sich ist, unabhängig von ihrer Bekleidung und ihrer Bewohnern. Dies ist die einzige Domaine, welche ihr ausschliesslich zusteht. Um sie zu beherrschen, hat sie vor allem, mittels der exacten Bestimmung der geometrischen Verhältnisse in horizontalem und vertikalem Sinn, die Anordnung der Oberflächenformen des Festen und Flüssigen, die Vertheilung der Gebirge, Thäler und Ebenen, den Lauf, das Gefäll und die Verzweigungen der Gewässer, die Verbreitung der den Oberflächencharakter bestimmenden Bodenarten und Gesteine zu erforschen und die Gesetze in diesen Erscheinungen zu ergründen. Letzteres aber vermag sie einzig und allein an der Hand der Geologie zu thun, insoweit diese ihr die innere Struktur des Bodens, in der jene Gesetze begründet sind, verstehen lehrt. Eine wissenschaftliche Geographie im Sinne unsrer Zeit ist daher ohne diejenige geologische Grundlage, welche durch eine möglichst genaue geognostische Kenntniss der zu behandelnden Länder gewonnen wird, undenkbar. Dieser Theil dessen, was man häufig als „Geognosie" zu bezeichnen pflegt, kann in der That als

détermina exactement les domaines de la géologie et de la géographie, puis il indiqua les différentes divisions de cette dernière. Dans sa leçon d'ouverture du cours de

der Gemeinbesitz der Geologen und Geographen betrachtet werden, und zugleich als der Ausgangspunkt, von dem aus die beiden, auf einem grossen Gebiet innig ineinander greifenden Wissenschaften in ihren Zielen auseinandergehen. Der Geologie fällt die abstraktive Betrachtung der den Boden zusammensetzenden Elemente, der Art ihres Ineinandergreifens und der umgestaltend wirkenden Agentien zu. Die daraus sich entwickelnden Zweige der Forschung: die Petrographie, die Statigraphie, die Geotektonik und die dynamische Geologie liegen bereits weit von dem Arbeitsfeld des Geographen ab, und noch mehr entfernt sich von seinen Aufgaben das eigentliche Ziel des Geologen, die Erforschung der Entwickelungsgeschichte der Erdrinde und der auf ihr lebenden Organismen, so reiches Material auch Jener aus diesen Untersuchungen für das bessere Verständniss der Probleme seiner eigenen Wissenschaft erhält.

Die Geographie geht von der Kenntniss der Zusammensetzung und Gliederung der gegenwärtigen Erdoberfläche nach einer anderen Richtung und nach einer anderen Methode vor. Zunächst schon bildet jene Kenntniss nur einen Theil ihres Fundamentalgebietes. Der zweite, der in der Kartographie zum bildlichen Ausdruck kommt, hat die reine Form des Bodens zum Gegenstand. Auf den Wechselbeziehungen beider Gebiete und ihrer vergleichenden Betrachtung nach möglichst vielseitigen und umfassenden Gesichtspunkten beruht die geographische Methode.

Erst auf dieser erweiterten und gesicherten Grundlage erwachsen jene Zweige der Geographie — im Gegensatz zur reinen könnte man sie angewandte Geographie nennen — welche sich in erster Linie aus der Beziehungen der Form und Beschaffenheit der Erdoberfläche, des Festen wie des Flüssigen, zur Physik des Erdkörpers und zu den klimatischen Zuständen und atmosphärischen Bewegungen entwickeln, und in zweiter Linie aus den combinirten Beziehungen beider Classen von Erscheinungen zu der Pflanzenbekleidung, zu der Verbreitung der Thiere, zu der Anordnung der Menschenraçen, Sprachen, Stämme und Nationen, zu dem Verkehrsleben der Völker, ihren Ansiedelungen, Industrien, Beschäftigungen und Culturentwickelungen, zu den Ursprungsorten der natürlichen und künstlichen Producte und deren Verbreitung durch den Handel, und endlich zu

géographie à l'université de Leipzig en mars 1883 (1), il traita encore, mais d'une façon plus approfondie et avec quelques modifications, le même sujet, savoir : les devoirs et les méthodes de la géographie moderne ; enfin en 1886, il publia un ouvrage excellent, que tout géographe possède, un manuel de l'explorateur dont le but est de préparer à des observations scientifiques devant conduire à la compréhension de la morphologie de la surface terrestre (2).

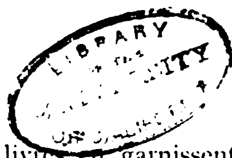
L'Institut de géographie a ses locaux dans le bâtiment occupé anciennement par la Bau-Akademie, Schinkelplatz, 6, non loin de l'université. Au premier étage de cet édifice, un vaste auditoire sert de salle de cours et c'est là que les élèves de M. Richthofen se rendent pour entendre ses leçons sur la géographie physique générale et sur les autres sujets qu'il traite ; cette salle sert aussi d'auditoire au professeur de météorologie. L'Institut proprement dit se trouve au rez-de-chaussée et comprend quatre salles.

La première, celle où l'on entre d'abord, est en forme

den am wenigsten stabilen Verhältnissen der politischen Eintheilungen, Landesgrenzen und staatlichen Einrichtungen, hervorgehen. Insofern diese verschiedenen Momente menschlicher Existenz und Thätigkeit eine geschichtliche Entwickelung haben, und letztere mit besonderer Rücksicht auf den Boden betrachtet wird, auf dem sie sich bewegte, entsteht der vielgepflegte Zweig der historischen Geographie, welcher jedoch der gleichen Grundlage und Methode wie die anderen Disziplinen nicht entbehren kann, wenn er nicht ganz der Geschichte und Philologie zufallen soll » FERD. FREIHERR V. RICHTHOFEN, *China. Ergebnisse eigener Reisen und darauf gegründeter Studien*. Berlin, Reimer, t. I (1877), pp. 730 - 731 ; le deuxième volume parut en 1882.

(1) F. FRHR. V. RICHTHOFEN, *Aufgaben und Methoden der heutigen Geographie. Akademische Antrittsrede gehalten in der Aula der Universitaet Leipzig am 27 April 1883*. Leipzig, Veit, 1883, 1 vol. in 8°, 72 pp.

(2) IDEM, *Führer für Forschungsreisende*, Berlin, Oppenheim, 1886, 1 vol. 745 pp.



d'équerre ; des rayons chargés de livres en garnissent deux parois, c'est la bibliothèque ; au centre, un meuble avec rayons dans lesquels sont classés dès leur arrivée tous les périodiques : *Zeitschrift* et *Verhandlungen der Gesellschaft für Erdkunde* de Berlin, *Annales de géographie*, *Geographical Journal*, *Geographische Zeitschrift* de Hettner et beaucoup d'autres ; les derniers venus sont placés au dessus du petit meuble. Plus loin deux grandes tables réunissent les travailleurs qui ont ainsi à leur portée les livres nécessaires à leurs études. A gauche de cette salle, s'en trouve une autre un peu plus vaste ; elle mesure environ 90 mètres carrés, tandis que la première n'en mesure que 80 ; des tables y sont réservées pour les travaux cartographiques ; les armoires renferment une partie de la collection des cartes, et, le long des parois, on peut admirer ici les reliefs du St-Gothard et du Mont Blanc, là ceux du Riesengebirge et des Alpes. Il est regrettable qu'une partie de cette salle ne soit pas convenablement éclairée, car il y a là un espace presque totalement sans usage. Ces deux premières salles sont exclusivement réservées aux membres de l'institut. Quant à la troisième, à droite de la première, elle est de forme allongée ; sur un des grands côtés, un double tableau noir accosté de cartes murales, au centre deux vastes tables ; là se tient une fois par semaine le colloquium de géographie. Pendant le jour elle sert de bureau à M. Otto Baschin qui recueille avec tant de patience tous les matériaux nécessaires à la *Bibliotheca geographica*. La quatrième salle de mêmes dimensions que la précédente est le bureau du directeur de l'institut, M. von Richthofen ; il y reçoit chaque jour après son cours les élèves qui veulent l'entretenir ; dans ce bureau est une partie de la collection des cartes. Ajoutons qu'à son origine, l'institut n'avait pas à sa disposition ces quatre salles ; elles lui furent accordées en 1888 et actuellement le besoin d'agrandissement se fait vivement sentir.

Lorsque M. Richthofen fut nommé professeur de géographie physique à Berlin, le Gouvernement, dans le courant de l'hiver 1886, fit l'acquisition de meubles, de cartes, d'instruments et de livres qui devaient former un geographischer apparat ou le matériel d'enseignement pour les cours, les exercices et les travaux de géographie physique. Par arrêté ministériel en date du 4 avril 1887, fut fondé l'institut géographique, et au budget de l'Instruction publique pour l'année 1887-8 fut inscrit l'article suivant : pour l'établissement d'un Institut de géographie et pour le fournir du mobilier, des cartes, des livres, etc., nécessaires, 7,000 marks (1). En même temps, M. Richthofen était nommé directeur du nouvel institut et, au nom de celui-cì, il prit possession des installations faites sous le nom de Geographischer Apparat.

Le but de l'institut est de fournir, soit aux étudiants qui veulent faire des études de géographie, soit aux jeunes savants qui ont terminé leur séjour à l'université, soit à d'autres qui préparent un voyage d'exploration ou qui veulent rédiger un rapport sur leurs découvertes, les moyens de se livrer à des travaux scientifiques. L'institut est ouvert tous les jours non fériés de huit heures du matin à dix heures du soir ; l'entrée en est libre pour tous ceux qui, s'étant présentés au directeur, ont reçu de lui une carte d'entrée valable pour un semestre. L'institut de géographie ne possède pas de règlement spécial et ses membres ne paient pas de cotisation ; c'est peut-être celui d'Allemagne où l'on se sent le plus en famille. Les étudiants studieux se massent autour des tables -- malheureusement il n'y a de la place que pour une quinzaine de personnes — et travaillent ; mais il n'est pas rare de les entendre se demander des renseignements sur tel ou tel

(1) *Centralblatt für die gesammte Unterrichts-Verwaltung in Preussen*, Jahrgang 1887, p. 284.

sujet ; il se forme alors des petits groupes où l'on discute avec d'autant plus de sûreté que les livres nécessaires pour éclairer le débat sont sous la main. Souvent le directeur prend part à la discussion et l'on voit quel profit les étudiants retirent de telles conversations. Ce n'est pas seulement le professeur qui est à la disposition des jeunes étudiants, mais aussi les anciens — et ils sont nombreux à Berlin — qui continuent à fréquenter l'institut et ses réunions, et qui fournissent aux jeunes des données profitables. Il règne une cordiale et franche intimité, une familiarité très utile à tous, car, comme l'a écrit un ancien élève de M. Richthofen (1), l'étudiant, en contact perpétuel avec le professeur, soutenu par ses conseils, ses avis, ses éclaircissements, son exemple, s'aventure sans hésiter dans la voie des études géographiques, si pleine d'embûches pour le débutant ; mais le maître lui-même n'est pas sans gagner à se tenir constamment au milieu de ses disciples. Il y gagne d'abord la conscience plus nette de ce que vaut chacun d'eux, de ce qui leur est facile ou difficile à comprendre, des points sur lesquels il y a à insister pour que l'enseignement porte tous ses fruits. Et il en tire encore un profit tout personnel, car pour garder son autorité, malgré ce contact perpétuel avec les élèves, il n'a pas d'autre moyen que de se maintenir par un travail incessant à une hauteur qui inspire le respect à tous.

Le local de l'institut n'est pas seulement ouvert pendans les cours, mais aussi pendant les vacances afin que chacun puisse y continuer les travaux commencés pendant l'année.

La bibliothèque est bien fournie; au 1er avril 1890, grâce à de nombreux dons et au subside annuel de 2300 marks, elle contenait 1603 volumes, dont 429

(1) De Martonne, *op. cit.*, p. 260.

périodiques ; pendant l'année 1889-90, le nombre des volumes s'est augmenté de 157 et aujourd'hui on peut l'évaluer à 2600 environ. La géographie régionale y est bien représentée et les périodiques y sont en grande quantité, mais beaucoup d'ouvrages de biogéographie et d'anthropogéographie font défaut. Quant à la collection de cartes, elle commença par l'acquisition de celles réunies par le professeur Zöppritz, environ 1800; depuis lors elle s'est augmentée d'environ 500 cartes marines et 12.000 cartes terrestres parmi lesquelles un certain nombre ont été dessinées par les membres de l'institut pour les conférences du colloquium. Cependant cette collection pourrait être plus grande encore ; mais cette nécessité ne se fait pas sentir, vu que les cartes de la société de géographie et celles de la bibliothèque royale sont à la disposition des étudiants. Les instruments sont peu nombreux, mais cependant suffisants ; depuis 1890, M. Richthofen a commencé une collection de photographies pour servir aux leçons et une collection de minéraux.

La fréquentation de l'institut a toujours été très grande : le minimum des inscriptions est de 25 (été 1898), le maximum 43 (semestre d'hiver 1893-4) ; la moyenne des dix dernières années est d'environ 34 élèves par semestre.

Nous avons vu qu'une salle est réservée aux réunions du colloquium de géographie, la partie pratique du cours de l'éminent professeur. Avant d'entrer dans plus de détails au sujet de ces séances, nous voulons faire connaître l'opinion même des élèves du maître vénéré, opinion émise dans la préface d'un livre qui lui fut dédié à l'occasion de son soixantième anniversaire : « Nous avons choisi cette façon de vous exprimer notre reconnaissance, car elle correspond à ce que nous vous devons avant tout : notre initiation au travail scientifique de la géographie. La nature disparate des directions vers lesquelles les travaux de recherches que nous vous offrons sont

tournés, vous fera reconnaître le caractère scientifique de votre colloquium de géographie ; elle atteste l'impulsion que vous savez donner et est une preuve du soin que vous mettez à ce que chacun de vos élèves se développe librement suivant ses prédispositions naturelles. Mais ce livre donne encore une autre preuve, celle de l'existence de rapports amicaux entre vous et vos élèves et entre les élèves eux-mêmes, quoique, après avoir avoir terminé leurs études, ils soient éloignés les uns des autres » (1).

Le colloquium dure ordinairement deux heures, souvent plus. La séance est divisée en deux parties, la première est réservée à l'audition d'une conférence faite par un jeune, c'est-à-dire par un étudiant ; la seconde, consiste aussi en une conférence, mais donnée par un ancien, un docteur, souvent ayant une position ou bien déjà connu par un travail original, sur un sujet plus vaste ou étudié d'une façon plus approfondie. Nous devons ajouter que cette division n'est pas rigoureuse; cependant deux conférences ont toujours lieu.

Le conférencier choisit lui-même le sujet qu'il veut traiter ; sous ce rapport le professeur laisse à chacun liberté complète et il ne cherche en aucune façon, ni au colloquium, ni à l'occasion des travaux particuliers qui se font à l'institut, à influencer l'étudiant ou à lui indiquer la voie dans laquelle il doit s'engager ; il attend patiemment que chaque membre montre soit par ses dispositions, soit par ses études, quel domaine il veut approfondir, quelle spécialité l'attire le plus Tel, par exemple, qui par ses études antérieures, sera à même d'entreprendre un travail sur les glaciers ou sur les conditions climatériques d'un pays, n'a qu'à faire part de ses désirs au

(1) *Festschrift Ferdinand von Richthofen zum sechzigsten Geburstag am 5 Mai 1893* dargebracht von seinen Schülern. Berlin, D. Reimer, 1893, 1 vol. in 4°, 418 p.

directeur ; il sera soutenu, encouragé, les conseils ne lui manqueront pas. Si, et le cas arrive, l'étudiant cherche en vain la voie qu'il doit suivre ; si, au milieu des nombreuses spécialités qu'il peut étudier, il ne trouve pas lui-même celle qui lui convient, le professeur se tient à sa disposition pour lui indiquer le travail qu'il pourrait entreprendre et lui fournir les renseignements nécessaires pour arriver à un bon résultat. C'est dans ce cas seulement que M. Richthofen impose un sujet de conférence.

Nous avons noté les sujets traités par les membres de l'institut ; en voici quelques uns des semestres d'hiver 1896-97 et 1898-99, pendant lesquels nous avons fréquenté le colloquium : Les formes de la civilisation et leur propagation géographique. Les hauts lacs. Le but de la géographie d'après Wisotski. Les régions du pôle sud. La vallée du Congo. Le Maroc. Climat de l'Australie centrale. La ligne de faîte dans les Andes méridionnales. Le lac Victoria-Nyanza. Le Spitzberg. Barymétrie de l'Amérique du Nord. Le lac Gok-tschai. La Tuchler-Heide. Étude comparée de la flore des Alpes et des contrées polaires. Comparaison entre les différences de climat, établies par Brückner, et les récoltes. La dynamique des glaciers. Sébastien Münster d'après un ouvrage récent. Au sujet des fiords. Histoire des recherches au pôle nord. Tunis. Le lac Tanganika. Le désert du centre de l'Australie. L'enseignement de la géographie dans les classes inférieures des gymnases. Hydrographie de la vallée supérieure du Nil, etc.

Ces conférences, ces causeries, pourrait-on dire, sont très intéressantes non seulement à cause des sujets traités, mais aussi par la façon dont les thèmes sont développés. Le conférencier se sert, pour aider à la compréhension de son travail, de cartes tracées au tableau noir ou sur papier, de profils dessinés, de photographies, de gravures, etc. Nous avons entendu une de ces conférences pendant laquelle

plus de vingt photographies nous passèrent sous les yeux, matériel excessivement instructif. La causerie terminée, le professeur donne la parole aux auditeurs soit pour critiquer l'orateur, soit pour lui présenter des observations, soit encore pour lui poser des questions au sujet de tel ou tel point qu'il aurait pu mieux développer. Il s'engage alors une discussion courtoise où chacun y va de son avis et dont tous tirent un grand profit. La critique close, M. Richthofen résume le tout et indique au conférencier les côtés faibles de son travail; il examine non seulement le fond, mais encore la manière d'exposer; à l'occasion même, il donne des conseils, des encouragements et attire l'attention sur un livre nouveau ou inconnu.

Si le colloquium est un exercice scientifique, le post-colloquium n'est pas moins instructif. Les élèves et le professeur quittent l'institut et se rendent à la « Kneipe » officielle, réunion dans une brasserie de la Friedrichstrasse. M. Richthofen préside le plus souvent; à son défaut, c'est le plus âgé, et dans une intimité tout à fait cordiale, on continue à discuter des questions scientifiques et l'on discourt des nouveautés géographiques. C'est un usage que nous ne connaissons pas dans nos universités, si ce n'est, trop rarement, après certains cours pratiques.

C'est un des côtés familiers de l'enseignement et il ne faut pas s'étonner de voir à l'institut même, M. Richthofen fumant un cigare, sortir de son bureau et venir se mêler aux étudiants, s'approcher de quelque travailleur, discuter avec lui et même lui chercher dans la bibliothèque un livre ou une brochure qui peut lui être utile. Dans ces occasions, le professeur n'est plus le maître qui donne son cours, c'est l'ami qui prodigue les conseils, qui se met à la disposition de l'élève et qui cherche à lui faire du bien par tous les moyens possibles; le professeur se fait mieux apprécier dans l'intimité et les étudiants en retirent d'autant plus de profits.

c) COURS DES PRIVAT-DOCENTEN.

Le cours de géographie le plus important parmi ceux donnés par les privat-docenten à l'université de Berlin est celui de M. E. von Drygalski (1) ; ce cours pendant le semestre d'hiver 1898-99 avait comme titre : Géographie de l'empire allemand. Il n'est pas possible d'en donner une idée plus exacte qu'en en faisant un bref résumé, il fera connaître non seulement le plan des leçons mais encore la façon approfondie avec laquelle le jeune professeur fait son cours de géographie. Introduction : l'empire considéré au point de vue politique et physique ; divisions politiques et physiques. 1° la mer allemande, forme des côtes ; 2° la plaine du Nord, les causes de sa constitution, description de sa forme, les marais tourbeux, la population, sa densité, les villages, les villes, leur distribution

(1) M. Erich von Drygalski fut élève de feu M. Zöppritz, professeur de géographie à Heidelberg, et de M. Richthofen. Ses études de physique, mathématiques et géographie terminées en 1887 et après avoir obtenu le titre de docteur à la suite d'un examen où il présenta comme thèse : *Die Geoiddeformation der Eiszeit* (publié dans *Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*, 1887), il fit partie depuis l'automne 1888 jusqu'à Pâques 1891, du Centralbureau der internationalen Erdmessung et du geodätischen Institut, puis il fit un séjour d'un an et demi sur la côte ouest du Groenland et à son retour, en 1893, il se mit à réunir dans un magistral travail les résultats de ses recherches : *Groenland-Expedition der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin unter Leitung von* E. v. DRYGALSKI (Berlin, Kuhl, 1897, 2 vol. in-4°, 555 et 571 pp.). A la suite de cette publication, il devint privat-docent à l'Université de Berlin en 1898, puis fut en 1899 appelé comme professeur de géographie à l'Université de Tübingen, mais ne put accepter, devant s'occuper d'une expédition au pôle sud dont il a développé le plan et fait connaître le but dans une réunion de géographes et de savants tenue à Charlottenbourg le 16 janvier 1899. (Voir *Verhandlungen der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*, t. XXVI, pp. 64-78 et 452-463.) Il vient d'être nommé professeur extraordinaire à l'Université de Berlin.

et leur développement ; 3° le pays moyen montagneux, constitution du sol, hydrographie, population ; 4° les vallées du Sud et les montagnes qui les forment, la Bohême et la vallée du Rhin ; 5° la Lorraine et la Souabe ; 6° les Alpes antérieures, le Jura ; 7° les Alpes ; 8° climat de l'empire allemand ; 9° gouvernement et institutions ; 10° rôle de l'Allemagne dans le monde. Ce cours est de deux heures par semaine pendant un semestre. En été 1898, M. v. Drygalski prit comme sujet : géographie des régions polaires et histoire des explorations récentes aux pôles. Voici les points principaux étudiés : 1° caractères généraux des régions polaires, devoirs et méthodes des explorations dans ces pays, résultats de l'expédition de Nansen, géographie physique de la mer de glace du pôle Nord, ses côtes, ses formes, ses rapports avec l'océan, le climat polaire ; 2° le Groenland comme région typique des contrées polaires, sa structure, sa formation, son origine, l'inlandeis, les forces de l'époque glaciaire, flore et faune, colonisation et rapports avec l'Europe ; 3° géographie et exploration du Spitzberg, de la terre de François-Joseph, de la Nouvelle-Zemble, etc. ; 4° les régions polaires au Nord de l'Asie ; 5° les régions polaires au Nord de l'Amérique ; 6° les régions polaires du Sud, formation, développement, but des expéditions au pôle Sud. Le sujet du cours professé pendant le semestre d'été 1899 est : géographie physique et politique des Etats-Unis d'Amérique.

M. v. Drygalski a commencé à donner ses cours de géographie physique pendant le second semestre de l'année académiqne 1897-98 ; la moyenne du nombre des élèves qui se sont fait inscrire est de 28 par semestre ; en été 1898, cependant, ce nombre était de 30. La géographie physique prend une telle importance dans l'enseignement universitaire que M. von Drygalski vient d'être nommé professeur extraordinaire de géographie physique à l'université de Berlin.

Nous avons vu ci-dessus le plan de deux cours de ce professeur ; il faut encore dire quelques mots de sa méthode. M. von Drygalski dispose, pour faire ses leçons, d'une carte murale physique de l'Allemagne, mais il sait suppléer à cette pauvreté de matériel — son cours se donne à l'université et non à l'institut — par la facilité avec laquelle il fait au tableau noir des dessins de reliefs, de profils, des cartes, etc. ; ses croquis rapides sont clairs et nets, ils permettent aux élèves de mieux comprendre et d'illustrer les données du cours. Ajoutons à cela un débit toujours très clair, une étude et une connaissance approfondie du sujet traité.

D'autres cours non moins importants sont ceux donnés par M. C. Dove privat-docent, qui s'est fait une spécialité de la géographie coloniale (1). Les cours varient chaque semestre et forment un cycle de quatre ans : voici les sujets traités pendant ces huit semestres : 1. Géographie de l'Afrique. 2. Géographie des colonies allemandes et chapitre choisis de l'anthropogéographie. 3. Géographie de l'Afrique méridionale. 4. Economie politique des colonies. 5. Géographie du commerce et des

(1) M. Carl Dove, né en 1863, fit ses études à Göttingen et à Berlin ; il s'occupa surtout de climatologie et obtint le titre de docteur après avoir présenté à l'examen : *Klima des aussertropischen Südafrika*, en 1888. Deux ans plus tard, il s'habilitait comme privat-docent à l'université au moyen d'un ouvrage important : *Kulturzonen von Nordabessinien* (1890. 4°) En juillet 1892, il fut chargé par la Société coloniale allemande de se livrer dans l'ouest africain à des études de météorologie et spécialement de rendre compte de l'état du sol et des travaux d'irrigation et de faire connaître ses impresions sur le pays et ses habitants. A son retour, il publia : *Sudwest-Afrika, Kriegs- und Friedensbilder aus der ersten deutschen Kolonie*. Berlin, 1896, 8°, 348 pp., et *Deutschsudwestafrika. Ergebnisse einer wissenschaftlichen Reise in südlichen Damaralande* dans *Petermann's Mittheilungen*. Ergänzungsheft n° 120. Deux ans après, il faisait paraître une nouvelle étude : *Vom Kap zum Nil*. Dans l'entretemps, il collabora à de nombreuses revues. Il vient d'être nommé professeur extraordinaire à Jéna.

voies de trafic. 6. Application de la climatologie aux questions économiques et géographiques 7. Géographie des pays du versant de la Méditerranée. 8. L'empire britannique.

Nous entrerons dans quelques détails au sujet du cours professé dans le courant de l'hiver 1898-99 : les pays baignés par la Méditerranée. L'introduction a pour but de faire connaître la géographie de la Méditerranée et de donner des renseignements généraux sur la navigation, le commerce, etc. Ensuite, les pays riverains sont étudiés dans l'ordre suivant : Espagne, France méridionale, Italie, la péninsule balkanique, Crimée, Asie mineure, Syrie et Palestine, Egypte, Tripolitaine, Tunisie, Algérie, Maroc. Chacun de ces pays est d'abord décrit dans ses généralités, puis fait l'objet d'une étude plus approfondie par province ou région; dans chacune de ces dernières, les points principaux sont : 1. développement des côtes, leur forme, les ports et leur importance au point de vue économique; 2. le sol, plaines et montagnes, hydrographie; 3. climat; 4. flore; 5. faune; 6. population, densité, mouvement, villages et villes. M. Dove donne aussi des cours au séminaire de langues orientales; nous en parlerons ci-après.

Nous dirons deux mots des leçons faites par M. le privat docent Kretschmer sur les projections cartographiques. Ce cours est d'un semestre et d'une heure par semaine; le professeur explique aux élèves les différentes méthodes employées pour représenter par le dessin le globe ou une partie de la surface terrestre, et en même temps leur indique les données principales nécessaires à la confection des cartes suivant ces diverses méthodes. Pour suivre ces leçons avec fruit, des connaissances en mathématiques sont absolument nécessaires; il est regrettable que ce cours ne soit pas complété par des exercices pratiques ayant lieu au moins une fois par semaine.

Comme faisant partie des cours de géographie, il faut encore citer ceux de MM. Helmert, von Halle, Huth et Oppert (1). Enfin, et ce ne sont pas les moins intéressants, ceux de M. von Luschan (2), duquel en 1893, M. J. Ranke, de Münich, disait : « A Berlin, l'explorateur Félix von Luschan, attaché au musée royal d'ethnographie s'est habilité dans la Faculté de Philosophie pour l'ethnographie et l'anthropologie, et il y a fait des cours pour autant que ses voyages le lui permettent. Luschan est actuellement le seul privat-docent pour l'anthropologie dans les universités d'Allemagne ; c'est un orateur agréable, plein du désir de travailler et possédant des connaissances scientifiques sérieuses ». Il donne ses cours non pas à l'université même, mais dans une des salles du musée d'ethnographie, construite spécialement pour des leçons ou des conférences : c'est un auditoire circulaire avec des bancs et pupitres placés en amphitéâtre et éclairé par le haut. Cependant toutes les leçons ne s'y donnent pas : plusieurs sont faites dans les nombreuses salles du musée près des armoires qui renferment de si belles et si riches collections

Les cours proprement dits de M. Luschan forment un cycle de deux années ; dans le premier semestre :

(1) Ces privat-docenten donnaient, pendant le semestre d'hiver 1898-1899, les cours suivants : Helmert, influence des masses de la surface terrestre sur la forme de la terre ; von Halle, politique coloniale ; Huth, ethnographie et histoire de la Sibérie ; Oppert, les anciens habitants de l'Inde.

(2) M. Félix von Luschan, privat-docent ayant le titre de professeur, donne cours à l'université de Berlin depuis 1885. Au Musée d'ethnographie, auquel il est attaché, il s'occupe spécialement de l'Afrique et de l'Océanie. M. v. Luschan a beaucoup voyagé ; parmi ses travaux nous citerons : *Beiträge zur Volkerkunde der deutschen Schutzgebiete*, Berlin 1897 ; *Beitrag zur Kenntnis der Taettowirung in Samoa*, Berlin 1897 : *Beitraege zur Ethnographie des abflusslosen Gebiets von Deutsch-Ost-Afrika*. Berlin, 1898.

ethnographie et anthropologie de l'Est africain allemand ; dans le deuxième, ethnographie et anthropologie de l'Ouest africain allemand ; dans le troisième, ethnographie et anthropologie du Sud-Ouest africain allemand ; dans la quatrième, ethnographie et anthropologie de l'Océanie. Outre ces cours, chaque semestre d'été, des leçons sont faites sur un des deux sujets suivants : anthropologie générale.ou anthropologie des peuples primitifs. Nous ne pouvons examiner ici ces derniers cours qui relèvent plus spécialement de la faculté des sciences; mais il faut remarquer que M. v. Luschan comprend l'ethnographie non pas au point de vue philosophique ou historique, c'est-à-dire en partant des données de l'histoire, mais fait de cette science une science toute expérimentale, s'appuyant sur l'étude des crânes, des restes humains et des objets de toute espèce pouvant aider la compréhension ou à la figuration de l'état de civilisation d'un peuple ou à la détermination de son origine. De même, il n'est pas partisan d'un cours d'ethnographie purement théorique, mais plutôt d'un cours essentiellement pratique basé sur l'observation des objets conservés dans les musées ethnographiques. Il faudrait donc, selon lui, à côté du cours, un petit musée pour servir aux démonstrations pratiques ; une somme de deux mille francs permettrait d'acquérir un noyau suffisant A notre avis, les deux tendances extrêmes doivent êtres réunies pour permettre d'arriver à des conclusions et à des vues générales.

Dans ses leçons d'ethnographie, M. Luschan étudie d'une façon approfondie un ou deux peuples, puis compare avec ceux-ci les autres que l'on rencontre dans le pays qui fait l'objet du cours. Ces peuples sont étudiés d'une façon méthodique, et voici les points principaux examinés par le professeur : I Généralités : 1) nom du pays étudié des villages, des missions, etc ; 2) carte du

pays avec limites politiques; 3) statistique, population ; 4) différentes couches de la population, les derniers arrivés, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs ; 5) augmentation ou diminution de la population, causes ; 6) population flottante, les marchands; 7) situation politique, roi, chefs, prêtres, employés, etc. ; 8) succession au trône, élection, hérédité, etc. ; 9) différences entre les classes ; 10) différentes manières de saluer ; 11) l'esclavage en général ; 12) l'esclavage pour dettes ; 13) le droit, la jurisprudence ; 14) guerre et paix ; 15) position sociale de l'homme ; 16) position sociale de la femme ; 17) mariage et divorce ; 18) le veuvage ; 19) les mœurs ; 20) naissance des enfants, pratiques, etc. ; 21) l'éducation des enfants; 22) cérémonies lors de l'arrivée des enfants à l'âge de la puberté ; 23) maladies, causes, soins, mort, ensevelissement, enterrement, différences dans l'enterrement des parjures, des endettés, des tués par la foudre, etc. II. Religion : 24) généralités ; 25) les divinités inférieures ; 26) la foudre ; 27) dieux particuliers aux familles et aux endroits ; 28) les esprits ; 29) le culte des serpents ; 30) les autres cultes ; 31) amulettes et sorcellerie ; 32) mythologie ; 33) prêtres, médecins, magiciens ; 34) médecine ; 35) système chronologique ; 36) connaissances astronomiques et physiques ; 37) système de numération ; 38) histoire ; 39) matériel anthropologique, conformation des crânes, etc. ; 40) matériel linguistique, mots, etc. III. Situation des maisons et des villages : 41) les entreprepreneurs de constructions, maçons, menuisiers, etc.; 42) forme typique des demeures; 43) crépissage des parois; 44) construction du toit ; 45) les étages ; 46) constructions additionnelles à la maison familiale bâties par les générations suivantes ; 47) établissements publics ; 48) diposition des habitations dans les villages ; 49) les rues ; 50) les communs ; 51) les fortifications, les ouvrages de défense : 52) disposition intérieure des maisons ; 53) construction

des portes, des fenêtres ; 54) le luxe, la décoration. IV. Vie journalière des indigènes : 55) manière de faire du feu ; 56) la batterie de cuisine ; 57) la nourriture ; 58) la cuisine ; 59) le mets journalier ; 60) mets permis et défendus ; 61) anthropophagie ; 62) le tabac ; 63) le haschisch ; 64) les liqueurs alcoolisées ; 65) les moulins ; 66) les appareils d'éclairage ; 67) les soins donnés au corps ; 68) soins donnés à la chevelure, à la barbe, etc ; 69) habillement ; 70) chaussure ; 71) coiffure ; 72) bijoux ; 73) amulettes ; 74) masques ; 75) jouets pour enfants ; 76) jeux et danses ; 77) exercices de gymnastique, natation, canotage, etc., 78) musique, instruments. V. Déformations du corps : 79) peintures corporelles ; 80) tatouage ; 81) dessins dans la peau produits par blessures cicatrisées ; 82) déformations des oreilles ; 83) déformations du nez ; 84) déformations des lèvres ; 85) amputation de doigts ; 86) extraction ou limage des dents ; 87) pressions exercées sur les crânes des nouveaux-nés ; 88) la circoncision ; 89) la castration ; 90) déformations des parties génitales de la femme. VI. Armes et instruments de chasse et de pêche : 91) armes ; 92) arcs et flèches ; 93) boucliers, casques, cuirasses, etc. ; 94) les fusils ; 95) état de la guerre ; 96) moyens employés à la chasse ; 97) trophées de chasse ; 98) animaux pris à la chasse ; 99) la pêche ; 100) canots et filets ; 101) nasses et autres instruments ; 102) empoisonnement des poissons ; 103) usage de l'hameçon. VII Agriculture et élève du bétail : 104) instruments agricoles ; 105) divisions des champs ; 106) la moisson ; 107) le bétail ; 108) modifications apportées aux cornes ; 109) le sang des animaux comme boisson ; 110) la castration. VIII. Commerce et métiers : 111) description du commerce local et du commerce avec les peuplades voisines ; 112) l'argent comme valeur commerciale ; 113) mesures de longueur ; 114) mesures de capacités ; 115) poids ; 116) emballages ; 117) lois commerciales. IX. Industrie métallurgique :

118) origine de cette industrie ; 119) le fer ; 120) sa provenance ; 121) instruments de fabrication indigène, marteaux, etc. ; 122) une forge indigène ; 123) position sociale du forgeron ; 124) différents travaux du forgeron ; 125) autres métiers s'occupant du travail des métaux. X. La céramique. XI. Travaux en bois, ponts, canots, gouvernails, etc XII. Tissage. XIII. Industrie du tailleur d'habits. (1)

Les cours de M. v. Luschan sont assez bien fréquentés ; la moyenne des auditeurs est de vingt par semestre. Les cours pratiques sont surtout intéressants, car le professeur dispose des richesses du musée d'ethnographie.

d) COURS DE GÉOGRAPHIE AU SÉMINAIRE POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ORIENTALES.

Le séminaire pour l'étude des langues orientales, annexé à l'université de Berlin, a pour but de former des interprètes et des drogmans pour les ambassades de l'empire allemand dans les pays d'Asie et d'Afrique ; les matières y enseignées sont les langues chinoise, japonaise, hindoustani, arabe moderne, perse, turque, suaheli, russe, grecque moderne. A côté des cours de langues, existent des cours de géographie parmi lesquels nous citerons ceux de M. Mitsotakis sur la Grèce moderne, de M. Hartmann sur la Syrie, de M. Vacha sur la Perse, de M. Lange sur le Japon. Deux méritent surtout notre attention, les premiers étant aussi des cours d'histoire, ce sont ceux de MM. Dove et Neuhaus.

M. le privat-docent Dove, dont nous avons déjà vu les cours à l'université, est chargé de faire des leçons sur la

(1) Voir v. LUSCHAN, *Instruktion für ethnographische Beobachtungen und Sammlungen in Deutsch-Ost-Africa*, Berlin 1896, et SEIDEL, *Instruktion für ethnographische Beobachtungen und Sammlungen in Togo*, Berlin 1897.

géographie des colonies allemandes de l'ouest africain (Togo, Cameroun, Sud-Ouest africain) et sur l'économie coloniale (émigration, colonisation, etc.) Dans le premier de ces cours, après avoir donné une introduction générale sur les colonies allemandes, il étudie spécialement le Togo, le Cameroun et le Sud africain allemand. Chaque colonie est décrite dans l'ordre suivant : côtes et ports, montagnes, hydrographie, climat, flore, faune, population, statistique ; tous ces chapitres sont étudiés d'une façon approfondie en considérant surtout le point de vue économique ; à ces données, le professeur ajoute quelques détails relatifs à l'administration, aux postes, aux garnisons, etc.. Ce premier cours est de deux heures par semaine pendant un semestre, et, comme le second, qui n'est que d'une heure par semaine, il se répète chaque année. Ce dernier a pour sujet l'étude de toutes les questions économiques relatives aux colonies en général ; ainsi : 1° colonies fondées par les émigrants, colonies de culture en grand, celles qui doivent être améliorées par des travaux d'irrigation ou d'arrosage, celles pour l'élève du bétail ; la déportation dans les colonies ; 2° colonies commerciales et colonies agricoles, mise en plus value des pays tropicaux ; 3° statistique coloniale. Le nombre des élèves qui assistent à ces cours est assez restreint, car pour pouvoir suivre les leçons, il faut obtenir une autorisation du directeur du séminaire.

M. Neuhaus, chargé du cours de suaheli, a dans ses attributions un cours de géographie coloniale : commerce et trafic dans l'Est africain allemand. Dans ses leçons d'une heure par semaine pendant un semestre, M. Neuhaus passe en revue les différents objets d'exportation de cette colonie, fait connaître leurs noms chez les indigènes et leur valeur pour les Européens, la façon dont on cultive les plantes et les lieux où l'on trouve les fruits à exporter ; l'importance du trafic, le commerce de l'ivoire, etc. A ce

cours est annexé un colloquium sur les colonies allemandes en Afrique ; dans ces exercices pratiques, les élèves font à tour de rôle, sur un sujet relatif aux colonies, une conférence qui occupe quelquefois deux leçons d'une heure et qui est discutée par le professeur et les élèves. Comme sujets traités dans ce colloquium, nous avons noté : la situation géologique et physique de l'Est africain allemand ; les essais de plantation et de culture dans l'Est africain allemand.

B. **Université de Leipzig.**

a) COURS DE M. F. RATZEL ET LE SÉMINAIRE DE GÉOGRAPHIE

L'enseignement géographique donné par M. Frédéric Ratzel (1) est un des plus variés qu'il soit possible de trouver en Allemagne ; il suffit de lire la liste de ses leçons — nous la donnerons ci-après — pour s'en rendre compte. Son cours le plus étendu et le plus important au point de vue de l'étude de la science géographique, est celui de

(1) FRÉDÉRIC RATZEL naquit en 1844 ; après ses études universitaires, il s'occupa de journalisme et, en qualité d'envoyé spécial d'un grand journal d'Allemagne, il visita divers pays, notamment l'Autriche et les Etats-Unis d'Amérique. Il abandonna cette carrière pour devenir professeur de géographie à la Technische Hochschule de Munich, chaire qu'il quitta pour occuper celle devenue vacante à Leipzig en 1886 par suite du départ de M. Richthofen pour Berlin. Ses ouvrages principaux sont : *Die Vereinigten Staaten von Nord-Amerika ; physikalische Geographie und Naturcharakter*, Munich 1878, 1 vol. 667 pp. ; *Kulturgeographie der Vereinigten Staaten von Nord-Amerika*, Munich 1880, 762 pp. ; *Die afrikanische Bogen*, Leipzig, 1891 ; *Politische Geographie der Vereinigten Staaten von Nord-Amerika*, Munich, Oldenbourg, 1893 ; *Voelkerkunde*, 3 volumes, les 2 premiers en 2me édition, Leipzig et Vienne ; *Anthropogeographie*, 2 volumes, Stuttgart, 1882 et 1891 ; *Der Staat und sein Boden geographisch betrachtet*, Leipzig, Hirzel, 1896 ; *Die geographische Methode in der Ethnographie*, Leipzig, 1897 ; *Deutschland. Einführung in die Heimatkunde*, Leipzig, Grünow, 1898.

géographie générale divisé en quatre parties, chaque partie faisant l'objet des leçons d'un semestre. La première consiste en une introduction générale suivie de la géographie mathématique ; la deuxième est intitulée: morphologie de la terre ; dans la troisième, M. Ratzel traite de l'hydrographie et de la climatologie générale et dans la quatrième il donne la biogéographie et les principes fondamentaux de l'anthropogéographie. Quoiqu'il existe des manuels de géographie physique de valeur, M. Ratzel croit qu'un cours de géographie générale est nécessaire, d'une part pour faire connaître certaines questions d'une façon plus approfondie, d'autre part afin que les élèves sachent quelle est l'opinion du professeur sur certains points non encore suffisamment éclaircis. La moyenne des auditeurs est d'environ trente-cinq, quelquefois même plus ; les cours ont lieu dans l'auditoire de géographie et souvent aussi dans un auditoire spécial plus grand muni d'un appareil pour projections lumineuses. M. Ratzel a réuni dans son séminaire une série de photographies, et il illustre son cours par des projections très intéressantes et très instructives ; c'est ainsi qu'après avoir parlé des glaciers, de leur formation, de leur situation, etc., il fait passer sous les yeux de ses auditeurs des reproductions en grand de photographies de différents glaciers, comme ceux des Alpes ou du Kilima-Ndjaro.

Un autre cours est intitulé : les états les plus importants du monde en dehors de ceux de l'Europe, et les grandes colonies ; dans ces leçons, M. Ratzel s'occupe de divers états, comme le Japon, la Corée, l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, etc. Voici, à peu de chose près, le plan suivi pour chacun de ces pays : position géographique, superficie, population, position politique, climatologie, orographie, hydrographie, ethnographie, commerce, importation et exportation, villes principales, ports, chemins de fer, douanes, télégraphes, rapports politiques et

commerciaux avec les Etats européens, développement politique, influence politique des grandes puissances, etc. Ce cours a été fait pendant le semestre d'hiver 1898-99 et a été suivi par plus de trente élèves ; un autre donné pendant le même semestre à un auditoire d'environ cinquante étudiants, avait pour matière : les principes fondamentaux de l'ethnographie politique; le but de M. Ratzel dans ces cours était de montrer comment l'ethnographie peut servir à la politique, et de faire concevoir l'étude de la géographie politique d'une façon plus générale. Ce cours d'ethnographie est présenté d'une tout autre manière que ceux faits par M. v. Luschan à Berlin; alors que ce dernier donne surtout l'ethnographie avec démonstrations pratiques, M. Ratzel considère cette science d'un point de vue philosophique, dans ses lignes générales, sans cependant dédaigner les musées dont il reconnaît les avantages et la nécessité, ainsi qu'il l'a montré dans son savant ouvrage, *Voelkerkunde*.

Parmi les cours donnés par M. Ratzel, nous citerons : géographie politique générale surtout de l'Europe et de ses colonies [5] ; géographie de l'Afrique [4] ; l'Allemagne [4] ; introduction à l'étude de la géographie [3] ; les Alpes [3] ; géographie générale, 1re partie, méthode, vues générales et introduction historique [4] ; géographie générale, 2e partie, morphologie de la terre [3] ; hydrographie et climatologie générales [3] ; biogéographie, anthropogéographie [5] ; les principaux Etats de l'Europe [2]; points principaux de la géographie politique [2] ; pays et peuples de l'Afrique [2] ; la Méditerranée et les pays voisins [2] ; descriptions de voyages; usage de la géographie en histoire ; puissance et politique de l'Angleterre ; pays et villes de l'Europe centrale [1] ; principes de l'ethnographie [1]. Il faut y ajouter les exercices pratiques au séminaire dont nous parlerons plus loin.

Le séminaire de géographie a ses locaux dans les

bâtiments de l'université elle-même, au deuxième étage de l'aile appelée Paulinum ; ils consistent en quatre salles de dimensions différentes.

La première assez vaste, ressemble à un grand vestibule et sert dans sa partie antérieure de vestiaire pour les étudiants, et vers le milieu de cette salle, se trouvent plusieurs grandes armoires où sont renfermés dans des cartons et selon un ordre systématique, les cartes, plans, vues, etc., qui forment un matériel riche et utile pour les travailleurs. Il faut surtout remarquer, non seulement le nombre des cartes, mais aussi leur classification et les précautions prises par le directeur du séminaire pour les mettre à l'abri des poussières. En face de ces armoires une bibliothèque assez grande contenant de nombreux volumes, la plupart anciens ou d'un usage non journalier. Au fond de la salle, une nouvelle bibliothèque, des tables, etc., formant le matériel du séminaire de géographie historique récemment institué et dont nous parlerons plus loin ; ce séminaire n'est là que temporairement.

La deuxième salle moins grande que la première, mais mieux aménagée, — M. Ratzel a soin de rendre son séminaire aussi agréable que possible — est la salle des étudiants et aussi celle où se font les exercices pratiques de MM. Ratzel, Fischer et Eckert ; les cours généraux se font dans un auditoire spécial. Quatre tables placées parallèlement aux petits côtés de la salle frappent d'abord les regards par leurs vastes dimensions ; un des longs côtés est percé de quatre fenêtres très larges, tandis que l'autre est formé par la bibliothèque dont les rayons recouvrent aussi presque tout le petit côté du fond. Les espaces laissés libres sur les parois sont remplis par des cartes et des tableaux parmi lesquels quelques-uns sont très intéressants : en grands caractères visibles de tous les points de la salle y sont transcrites des données géographiques, telles que la superficie des parties du monde et des

mers, la longitude et la latitude de certaines villes importantes, etc.

La troisième salle qui est d'un côté en communication avec la deuxième et de l'autre avec l'extérieur, sert de bureau au directeur du séminaire ; c'est là que M. Ratzel se tient tous les jours presque, à la disposition des élèves.

Le mobilier de ce cabinet de travail est simple : tables, chaises, pupitre et une bibliothèque bien fournie. Entre la salle des étudiants et le bureau du directeur, la communication est constante, la porte est presque toujours entrebaillée et les élèves qui connaissent l'amabilité et l'affabilité de leur professeur ne se font pas faute d'aller souvent lui demander un renseignement, de lui soumettre leurs désirs et de discuter avec lui tel ou tel point difficile.

La quatrième et dernière salle est réservée aux assistants qui s'y tiennent aussi à la disposition des étudiants pour les aider dans leurs travaux ; une table spéciale est réservée à ceux qui veulent faire des travaux cartographiques. Dans une armoire sont des planimètres, des curvimètres, des baromètres et autres instruments, de même qu'une collection de pierres et de minéraux qui servent pour les leçons et les exercices et une collection très intéressante de photographies négatives pour projections lumineuses; nous avons vu quel parti M. Ratzel tire de cette collection pour rendre ses cours plus instructifs.

Déjà avant la création d'une chaire de géographie à l'université de Leipzig, une collection de cartes avait été commencée et se trouvait sous la direction du professeur des sciences auxiliaires de l'histoire, en dernier lieu du professeur Wuttke ; elle comprenait surtout des cartes historiques, des atlas, des plans de villes et des cartes spéciales, au maximum 100 cartes. Oscar Peschel qui, en 1871, devint professeur à Leipzig commença un geographischer apparat qui fut encore augmenté par Otto Delitsch.

Mais la vraie fondation du séminaire de géographie est

due à M. v. Richthofen qui, en 1883, fut nommé professeur de géographie à Leipzig après l'avoir été à Bonn. A cette époque, une seule salle, encore assez étroite, était mise à la disposition du directeur. En 1886, M. Richthofen, appelé à l'université de Berlin, fut remplacé à Leipzig par M. Ratzel. Celui-ci fit tous ses efforts pour obtenir un agrandissement des locaux du séminaire ; il y parvint, et lors de la construction assez récente des locaux actuels, les quatre salles dont nous avons parlé, furent mises à sa disposition. Actuellement le séminaire jouit d'un subside annuel de mille marks pour l'achat de livres, de cartes et du matériel nécessaire aux leçons et aux exercices pratiques ; en plus, une somme de douze cents marks lui est attribuée chaque année pour les assistants au nombre de deux. Il faut ajouter à ces revenus, la somme payée par les étudiants ou anciens étudiants qui fréquentent le séminaire, somme qui atteint chaque année environ mille marks.

En octobre 1898, M. Ratzel a porté à la connaissance des membres du séminaire les dispositions d'un nouveau réglement, qui est encore en vigueur et dont voici le texte :

§ 1er. Le séminaire de géographie met à la disposition des membres les moyens de faire des études approfondies de géographie ; il doit rendre ces études aussi faciles que possible et les encourager. Le séminaire peut être utilisé par les étudiants qui s'occupent d'autres sciences pour autant qu'ils désirent aide ou conseil à propos de questions géographiques.

§ 2. Le séminaire est ouvert pendant chaque semestre de cours tous les jours de 9 heures du matin à 9 1/2 heures du soir. Une affiche annonce quand le séminaire est ouvert pendant les vacances et quand il est fermé extraordinairement.

§ 3. La qualité de membre du séminaire s'acquiert pour un seul semestre ; les membres prennent part aux exercices

pratiques et ont le droit de se servir de la bibliothèque et des autres installations.

§ 4. Les membres sont admis par le directeur qui leur fait prendre l'engagement de se conformer aux présents statuts et aux mesures prises ou à prendre en vue du maintien du bon ordre.

§ 5. Les membres sont obligés de prendre part à tous les exercices pratiques et, en cas d'empêchement, d'en avertir à temps le directeur.

§ 6. La fréquentation du séminaire peut être permise par le directeur à un petit nombre d'anciens membres dans le but d'y faire des travaux scientifiques ; de même le directeur peut permettre à d'autres de fréquenter le séminaire et ce, pendant six semaines au plus. Ces deux catégories forment les membres extraordinaires et sont soumis comme tels au règlement.

§ 7. Chaque membre ordinaire doit payer, soit avant, soit aussitôt après sa réception, les sommes suivantes : au commencement de chaque semestre, *a*) à la questure de l'université, 3 marks; *b*) au fonds de la bibliothèque du séminaire, 10 marks; *c*) de plus une somme de 2 marks doit être déposée en garantie de la valeur de la clef des salles ; contre remise de la clef, le membre reçoit les 2 marks déposés. Chaque membre extraordinaire doit verser 5 marks au fonds de la bibliothèque.

§ 8. Ne peuvent prendre part aux exercices pratiques pour avancés, que les membres qui ont suivi les cours pratiques pour commençants à Leipzig ou les exercices pratiques dans une autre université. Les membres qui ont étudié la géographie pendant plusieurs semestres peuvent avec l'autorisation du directeur, assister aux exercices pratiques pour avancés.

§ 9. Chaque membre reçoit une clef pour ouvrir la porte extérieure du séminaire ; cette clef ne peut-être confiée à d'autres et doit être remise aux assistants avant

de quitter le séminaire, soit pour un temps assez long, soit pour toujours. Les membres qui désirent fréquenter le séminaire pendant les vacances doivent en demander l'autorisation au directeur. Chaque membre peut obtenir la clef d'un tiroir de table de travail ; en cas de perte de cette clef, il paiera une amende de 3 marks au profit de la bibliothèque.

§ 10. L'assistant doit veiller au maintien du bon ordre dans les salles du séminaire et les membres doivent obéir à ses injonctions.

§ 11. Il est défendu de se servir des livres de la bibliothèque en dehors du séminaire.

§ 12. En cas de non observation de ces statuts, ou bien pour manque d'application dans les exercices pratiques, ou encore pour avoir emporté sans autorisation un volume, l'exclusion d'un membre peut être décidée par le directeur.

A ces statuts sont ajoutées des dispositions réglementaires spéciales relatives aux salles, comme suit :

§ 1. Tous les membres du séminaire doivent veiller au bon ordre dans les salles et éviter toute occasion d'incendie; il est défendu de fumer.

§ 2. En entrant et en sortant, il faut fermer les portes avec soin, mais sans bruit.

§ 3. On ne peut introduire d'étrangers au séminaire sans l'autorisation du directeur.

§ 4. Les livres de la bibliothèque doivent être remis, après usage, à leur place exacte.

§ 5. Il est défendu de faire des annotations dans les livres et sur les cartes et de détériorer le matériel de quelque façon que ce soit; dans ce cas, l'étudiant devra remplacer le livre ou l'objet détérioré.

§ 6. Il est défendu de jeter du papier à terre et aussi de laisser sur les tables des cahiers ou d'autres objets.

§ 7. Il faut veiller au bon état de tous les objets du séminaire ; il est défendu de se servir d'autres encriers que de ceux placés sur les tables et de placer ces encriers sur des livres ouverts ou sur des cartes.

§ 8. Pour prendre des livres dans la partie supérieure de la bibliothèque, on doit se servir des échelles.

§ 9. Chaque bec de gaz doit être éteint lorsqu'on ne s'en sert plus.

Le matériel du séminaire est très riche et bien choisi. La partie la plus importante, peut-être, est la collection de cartes ; nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. La bibliothèque renferme tous les livres principaux et nécessaires ; ce qui frappe surtout, c'est l'ordre qui y existe et le classement qui y a été apporté : sous chaque rayon, un écriteau visible de loin indique la matière traitée.

Voici le classement adopté par M. Ratzel : Périodiques et publications de sociétés ; auteurs classiques ; histoire de la géographie ; biographies et discours ; voyages du xixe siècle ; Europe en général ; Europe centrale ; Allemagne ; les Alpes ; Europe occidentale ; Europe orientale et septentrionale ; les régions polaires ; Europe méridionale ; Asie ; Australie et Océanie ; Afrique ; Amérique ; géographie mathématique ; météorologie ; climatologie ; orographie ; volcans ; fleuves ; océans ; glaciers et glaces ; géographie physique ; géologie et minéralogie ; biogéographie ; anthropogéographie ; ethnographie ; géographie politique ; statistique ; géographie commerciale ; ouvrages généraux de classe ; méthodique ; introduction aux observations scientifiques ; sciences auxiliaires ; lexiques ; bibliographies, mélanges, atlas. Parmi les publications de sociétés, nous trouvons : Journal of the geographical Society ; Annuaire météorologique de France, Zeitschrift der österreich. meteorolog. Gesellschaft, Jahrbuch des Königl. sächs. meteorol. Instituts, Petermann's Mittheilungen, Zeitschrift et Verhandlungen der Gesellschaft für

Erdkunde de Berlin, Geographisches Jahrbuch, Verein für Erdkunde de Leipzig, Kettler's Zeitschrift für wissenschaftliche Geographie, Geographische Zeitschrift, Zeitschrift für Schulgeographie, Deutsche geographische Blätter, Archiv für Ethnographie ; Jahrbuch der Astronomie und Geophysik, Zeitschrift für vergleichende Erdkunde, Annales del ministerio de fomento de la republica mexicana, Das Ausland, Annalen der Hydrographie, Procedings of the royal Society, Congrès des américanistes. Congrès internationaux des sciences géographiques, Verhandlungen der 1-12 deutschen Geographentages, etc. ; parmi les ouvrages de géographie physique, ceux de Abbe, Dorr, Dunker, Gecke, Gerland, Günther, Haughton, Herschel, Lapparent, Leipoldt, Meunier, Meyer, Muller, Peschel, Penck, Quetelet, Senft, Schubert, Supan, Sinder, Ule, Volger, Zehnder ; parmi les atlas, ceux de Stieler, Andree, Kiepert, Spramer, Droysens, Meyer, Kohl, Spruner, Mees, Langhaus, von Sydow, Vidal-Lablache, etc. Pour les publications de petit volume non reliées, comme les thèses, les discours, les extraits de périodiques, M. Ratzel a adopté un système pratique : les réunir par groupes de matières et les entourer d'un cartonnage ; c'est ainsi qu'il existe des fardes de brochures relatives à la chaleur, à la géographie politique, aux cours d'eau, au climat, etc. Ces brochures remplissent trois rayons d'un mètre de longueur. En plus, un catalogue sur fiches permet de se retrouver facilement dans la bibliothèque ; et afin de tenir compte des désirs des élèves, M. Ratzel a fait placer dans la salle de travail un registre où chacun peut inscrire le titre des volumes qu'il voudrait voir à la bibliothèque ; ce registre est visé chaque semaine par le directeur, qui y indique les mesures qu'il compte prendre pour satisfaire à la demande des membres.

La fréquentation du séminaire a toujours été et est

encore très grande ; la moyenne des inscriptions comme membres du séminaire est d'environ cinquante par semestre. Quant au nombre de travailleurs qui font au séminaire des recherches géographiques, il est souvent considérable, et certains jours, nous y avons vu plus de vingt étudiants. La tranquillité qui y règne est frappante surtout quand on vient de l'institut de Berlin ; pas la moindre conversation, chacun travaille sérieusement et l'étude y est plus facile qu'à l'institut dirigé par M. Richthofen, mais on s'y sent plus isolé.

Jusqu'en 1894, les cours pratiques étaient tous faits par M. Ratzel lui-même ; depuis lors, il est aidé pour les exercices par des assistants, actuellement au nombre de deux. On peut donc diviser les exercices pratiques de géographie en deux séries, l'une sous la direction de M. Ratzel, l'autre sous la direction de MM. Fischer et Eckert, assistants; une troisième série d'exercices pratiques de géographie est donnée par M. Hassert, privat-docent, mais pas au séminaire.

Pendant les semestres d'hiver 1897-1898 et 1898-1899, M. Ratzel a dirigé des exercices pratiques réservés aux étudiants qui ont déjà fait des études de géographie (Fortgeschrittenere), sur des sujets tirés de la géographie physique et ce, pendant une heure par semaine. Ces exercices pratiques sont d'un genre spécial, très curieux et très intéressants, mais demandent beaucoup d'habileté de la part du professeur, et de la part des élèves, beaucoup de complaisance; ils ressemblent assez bien à un cours: le sujet en est déterminé à l'avance par le directeur et porté à la connaissance des élèves par voie d'affiche; ceux-ci doivent pour le jour du cours préparer la matière. Le professeur fait au séminaire une conférence sur le sujet annoncé, mais, et c'est en cela que cette causerie devient un cours pratique, il a soin d'interroger les élèves ; il cherche à développer chez ses auditeurs les facultés de

l'esprit, surtout celle de l'observation ; il les habitue à rechercher les causes des phénomènes, à déduire les lois physiques et à trouver leurs applications, à acquérir des vues d'ensemble nécessaires pour bien comprendre. Le but de M. Ratzel n'est pas tant de faire connaître le fond, la matière du cours qui peut être étudiée dans la plupart des manuels, mais en entrant dans plus de détails, mieux faire saisir les lois générales et tenir ses auditeurs au courant des trouvailles de la science. Parmi les sujets traités par M. Ratzel, nous citerons les suivants : les fleuves et les lacs ; généralités au sujet des glaces, le développement des glaciers ; le névé et la glace ferme ; généralités sur l'atmosphère ; sources de chaleur de la terre, etc.

M. Fischer est chargé de donner un cours pratique aux avancés; il leur fait dessiner des cartes soit d'après des atlas, soit d'après des données de voyageurs ou d'explorateurs. Le nombre des élèves qui prennent part à ces exercices est très restreint, d'autant plus que M. Fischer, cartographe distingué, tient à ce que les membres arrivent avec des travaux irréprochables non seulement en ce qui concerne la construction des méridiens et des parallèles, l'exactitude du dessin des côtes, des limites et du cours des fleuves, des rivières et des ruisseaux, mais encore pour tout ce qui est relatif à l'emploi des couleurs, à la disposition et à l'écriture des noms des lieux, de montagnes, etc.

M. Eckert donne aussi un cours d'une heure par semaine, mais pour les commençants. Le sujet des exercices pratiques varie chaque année : ainsi pendant le semestre d'hiver 1898-99, le but des exercices était d'arriver à la connaissance des différentes méthodes de représentation du globe, du calcul de la latitude et de la longitude d'un lieu, des preuves de la rotondité de la terre tant du Nord au Sud, que de l'Est à l'Ouest, des projections cartographiques, etc. Voici quelques sujets de

leçons de ce semestre : forme du globe terrestre et ses divisions, orientation, les parallèles et les méridiens, rotondité de la terre, aplatissement aux pôles, preuves ; détermination de la grosseur de notre planète ; mesures terrestres, le mètre, le mille ; systèmes de projection, etc. Dans le courant du semestre précédent, été 1898, les exercices pratiques étaient relatifs aux principaux problèmes de la géographie physique, par exemple : la forme des côtes, falaises et plages, représentation des ports, ceux situés à l'embouchure d'un fleuve, ou protégés par une île, ou créés par l'homme ; dessin des îles et étude de leurs formes ; les attolles ; profils à travers les mers et les océans ; différentes formes de montagnes, etc. En hiver 1897-98, les exercices pratiques du Dr Eckert avaient pour but de faire connaître et apprécier les différents systèmes proposés par des géographes pour arriver à la confection exacte et rapide des cartes ; méthode de Matzat, à l'aide de cercles concentriques ; de Kirchhoff-Lehmann, de Kaufmann et Masser, d'Umlauft, de Stössner, de Gagouin, d'O. Bismark, etc. Les travaux se font tous au cours pratique en même temps que le professeur dessine au tableau un modèle de la figure que les étudiants doivent reproduire dans leurs cahiers ; ces dessins sont revus et corrigés.

Au séminaire de géographie doit se rattacher le geographisches Abend ou soirée géographique, à laquelle nous n'avons pu assister pendant notre séjour à Leipzig ; cette réunion n'a lieu qu'une fois par mois et elle venait d'être tenue lors de notre arrivée. Voici ce qu'en dit M. de Martonne : « C'est seulement une fois par mois que se réunit le geographisches abend dans une salle de la brasserie la plus renommée de l'endroit, le Thüringerhof. Là, devant les cruches pleines, sans se laisser troubler par les éclats de quelque chanson bachique qui s'élèvent parfois des salles de corps du rez-de-chaussée, on écoute une conférence faite le plus souvent par un étudiant qui va passer

bientôt son doctorat et expose le résultat de recherches personnelles, ou par un privat-docent qui raconte un voyage d'exploration scientifique ou même par un professeur qui résume les idées principales d'un livre prêt de paraître. L'auditoire se compose des élèves membres du séminaire, de professeurs et de privat-docenten de géographie ou sciences voisines, parfois d'hôtes de passage Après la discussion qui suit la conférence, le président qui est presque toujours l'assistant de M. Ratzel, déclare la séance officielle close ; les pipes et les cigares s'allument et la soirée s'achève au milieu de conversations aussi animées qu'intéressantes ».

b) COURS DE M. SIEGLIN ET LE SÉMINAIRE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE.

Jusqu'en octobre 1898, la géographie historique n'était pas représentée à l'université de Leipzig par un professeur spécial; à cette époque, M. Sieglin, bibliothécaire de l'université, fut chargé de donner un cours de géographie historique et d'installer un séminaire. Le premier cours fait par le nouveau professeur avait pour titre : Länder und Völkerkunde von Europa und den übrigen Ländern des Mittelmeeres von den ältesten Zeiten bis zum Ausgang der Völkerwanderung. Ses leçons avaient lieu deux fois par semaine et duraient une heure chacune. Son but dans ce cours est d'établir comment les différents peuples de l'Europe se sont formés, quelle est leur origine et quelle est leur constitution au point de vue ethnographique. Pour y arriver, M. Sieglin, en général, fait d'abord connaître les données des géographes et des historiens anciens sur la position géographique de chacun des peuples ; il coordonne ensuite ces renseignements après les avoir classés suivant leur valeur et ce classement lui fournit l'occasion de faire de la critique historique, soit

pour déterminer si le texte de l'auteur qui sert de source, nous est parvenu dans sa forme primitive, soit pour démontrer que le géographe ou l'historien sur lequel il faut s'appuyer a vu de près les faits qu'il nous transmet ou ne donne ces détails que par ouï-dire, soit encore pour déterminer exactement quelle créance il faut accorder à la source suivant qu'elle est plus ou moins postérieure aux faits narrés. Ce premier travail lui permet de tirer certaines conclusions et d'établir avec une précision suffisante les déplacements des peuples et les pays occupés par eux aux différentes époques. Quelquefois les renseignements fournis par les auteurs contemporains et puisés par ces derniers aux meilleures sources, sont contradictoires, et dans ce cas il est plus difficile d'arriver à des conclusions satisfaisantes. Mais les sources ne consistent pas uniquement dans les écrits des géographes et des historiens ; la linguistique peut venir à l'aide et le professeur cherche si les données fournies par l'étymologie des noms de lieux, par la toponymie, sont en corrélation ou confirment celles trouvées d'abord. Une troisième espèce de source est enfin mise à profit : les résultats de l'ethnographie qui, se basant sur l'étude des crânes et des restes humains de ces époques lointaines, parvient à déterminer quels sont les peuples qui ont habité cette contrée-ci ou celle-là. Telle est, dans ses grands traits, la méthode suivie par M. Sieglin ; elle a le grand avantage d'initier l'étudiant à la manière avec laquelle il faut traiter ces questions ; le tout au surplus est présenté avec une grande netteté d'exposition. Le résultat auquel arrive M. Sieglin est celui-ci : les indo-germains purs sont très rares ; les peuples de l'ouest de l'Europe sont pour la plus grande part un mélange d'indo-germains et de peuples liguriques, et les peuples du Sud sont mélangés à cette dernière catégorie plus que ceux du Nord; et si ces peuples septentrionaux : anglais, allemand, belge, hollandais,

scandinaves et français du Nord, possèdent une certaine supériorité dans le degré de civilisation, une plus grande valeur militaire, une constitution plus vigoureuse et une disposition plus forte à s'organiser, ils le doivent à ce fait que leur population est mélangée, à un moindre degré, avec l'ancienne population ligurienne; de plus, il parvient à déterminer exactement l'époque à laquelle les indo-germains se sont établis en Italie, en Espagne, en France et en Angleterre.

Dans le courant du semestre d'été de 1899, le sujet des leçons de M. Sieglin fut l'histoire de la géographie dans l'antiquité et au moyen-âge. Son but, dans ce cours, est de montrer comment, par qui et à quelle époque les différents pays du monde ont été découverts, et aussi quelle idée les anciens géographes se faisaient de la terre en général et des divers pays en particulier ; il fait ressortir entr'autres ce fait que des contrées découvertes une première fois, l'Angleterre par exemple, redevinrent inconnues, furent de nouveau découvertes et explorées et retombèrent encore dans l'oubli de telle façon que des voyageurs plus récents crurent les avoir décrites pour la première fois.

Nous avons dit que la création d'une chaire de géographie historique ne date que du commencement de l'année académique 1898-1899 ; un séminaire de géographie historique fut aussi fondé à cette époque et M. Sieglin en fut nommé directeur.

Ce séminaire à ses locaux dans une salle faisant partie du séminaire de M. Ratzel; tout récent, il est encore bien loin d'avoir le développement de ce dernier, ni par l'importance de sa bibliothèque, ni par le nombre de ses membres. Ceux-ci sont au nombre de quatre seulement, mais le prochain semestre, M. Sieglin compte sur une dizaine d'auditeurs et il y a tout lieu de croire que ce nouveau séminaire ira en prospérant ; il est à

espérer aussi qu'un local mieux aménagé lui sera assigné sous peu.

Lors de la fondation, une somme de 4000 marks fut mise à la disposition du directeur pour l'achat de tout ce qui était nécessaire pour les cours et les exercices pratiques. M. Sieglin employa ce premier subside principalement à l'acquisition de livres et de quelques cartes indispensables. De plus, chaque année une somme de six cents marks est allouée au séminaire pour servir à augmenter la bibliothèque et la collection de cartes.

Le séminaire de géographie historique possède un réglement dont les dispositions sont sensiblement les mêmes que celles du réglement du séminaire de M. Ratzel. Nous noterons ces différences principales : les membres ordinaires du séminaire versent au fonds de la bibliothèque 6 marks par semestre et trois marks pour les autres frais ; les membres extraordinaires ou ceux qui obtiennent du directeur la permission de se servir de la bibliothèque doivent payer 3 marks par semestre. Ce séminaire est appelé à avoir une grande importance, car il sera fréquenté par les historiens et les philologues classiques.

Des exercices pratiques sous la direction de M. Sieglin y ont lieu une fois par semaine pendant deux heures ; le sujet de ces exercices est l'explication au point de vue géographique d'un ancien géographe, Scylax, par exemple. A l'occasion de ces exercices, le professeur donne aux étudiants des travaux, le plus souvent écrits, qui sont discutés dans une des séances suivantes.

c) COURS DE M. K. HASSERT, PRIVAT-DOCENT

Parmi les cours que M. Hassert, alors privat-docent (1), fit dans le courant du semestre d'hiver 1898-99, nous

(1) M. Kurt Hassert, après avoir obtenu le titre de docteur en philosophie en présentant une dissertation : *Ueber die Nordpolargrenze*

citerons en première ligne ses leçons sur la géographie du commerce et des voies de trafic. Ce cours se divise en trois parties principales ; dans la première, M. Hassert étudie les relations commerciales, leurs causes et leur développement, la propagation géographique des moyens de transport, les mesures et les marchés, les langues commerciales, les rapports du commerce et de la politique, la colonisation ; dans la deuxième, il s'occupe du développement du commerce, retrace son histoire, expose les influences du commerce moderne et fait connaître ses voies principales ; dans la troisième partie, il étudie les facteurs géographiques du commerce, influence de la nature, les océans, les puissances maritimes et les pirates, le canal de Kiel, le canal de Suez, celui de Panama, les fleuves et les vallées, les montagnes, les chemins de fer, les routes, les villes et les limites politiques. Ce cours de trois heures par semaine fut fréquenté par vingt-cinq élèves environ. Un autre cours donné par le même privat-docent avait pour titre : histoire de la géographie pendant le moyen-âge, et était d'une heure par semaine ; un troisième de géographie coloniale, fait partie d'une série de leçons sur les colonies allemandes ; ces leçons, données pendant cinq semestres à raison d'une heure par semaine,

der bewohnten und bewohnbaren Erde, Leipzig, 1891, fit plusieurs voyages scientifiques, entr'autres en Montenégro et en Herzégovine, 1891-2, et dans les Abruzzes en 1895, à la suite desquels il publia : *Reise durch Montenegro, nebst Bemerkungen über Land und Leute*, Vienne, Leipzig, Hartleben, 1893 ; *Beitraege zur physischen Geographie von Montenegro*, dans *Petermann's Mittheilungen*, Ergänzungsheft nº 115, 1895, et *Die Abbruzzen* dans *Geographische Zeitschrift*, t. III, 1897. Depuis lors, il a fait paraître différents travaux parmi lesquels nous citerons : *Deutschlands Kolonien. Erwerbung- und Entwickelungsgeschichte, Landes- und Volkeskunde und wirtschaftliche Bedeutung unserer Schutzgebiete*, Leipzig, Seele, 1899, 332 pp. Il est depuis 1895 privat-docent à Leipzig et donne en même temps des cours publics à la Hochschule Il vient d'être nommé professeur de géographie à l'université de Tübingen.

se divisent comme suit : premier semestre : histoire des essais de colonisation des Allemands et fondation des colonies ; deuxième semestre : géographie et colonisation de l'Est africain allemand ; troisième semestre : géographie et colonisation de l'Ouest africain allemand ; quatrième semestre : les possessions allemandes dans l'océan pacifique et en Asie ; cinquième semestre : géographie économique des colonies de l'empire d'Allemagne.

A ces cours, il faut ajouter les exercices pratiques faits sous la direction de M. Hassert. Pendant les semestres d'hiver, ces exercices consistent dans l'examen de chapitres de la géographie générale, ainsi : étude des glaciers, puis des volcans, des tremblements de terre et de la formation des montagnes, enfin chapitres choisis tirés des Nouveaux problèmes de géographie de Peschel. Ces exercices ont pour but de récapituler les parties les plus importantes de la géographie générale et de mettre les élèves dans la nécessité de travailler avec des ouvrages récents tout aussi bien qu'avec ceux qui sont devenus classiques. Le cours pratique dure environ une heure et demie, et chaque élève fait une conférence sur un sujet imposé, par exemple pendant l'hiver 1898-9, les limites des neiges perpétuelles et méthodes pour les déterminer ; neiges, névé et glaciers ; morphologie des glaciers ; les glaces dans les régions polaires ; le voyage de Nansen et ses résultats scientifiques, ou, pendant le semestre d'hiver 1897-8 : théorie des volcans ; causes et propagation des tremblements de terre ; forme de la surface de la terre ; etc. Les conférences prennent ordinairement trois quarts d'heure chacune et sont suivies d'une discussion sur le sujet traité, à laquelle prennent part le professeur et tous les élèves, en moyenne seize.

En été, les exercices pratiques consistent en excursions géographiques et topographiques ; elles sont au nombre de dix environ par semestre, les deux premières servant

d'introduction et de préparation. Pour les autres, professeur et élèves — environ une vingtaine — se réunissent à un endroit déterminé et chacun est chargé de noter tout ce qu'il voit et tout ce qu'il croit nécessaire pour la construction de la carte de la région parcourue et pour la rédaction du récit de l'excursion; pendant ces promenades, les distances sont mesurées par le nombre de pas faits, l'altitude des collines est cherchée à l'aide d'instruments, etc. De retour chez lui, l'étudiant établit la carte topographique de l'excursion et la complète par une notice géographique ; le tout est dans la suite examiné et critiqué par le professeur. Ces excursions ont pour résultat de familiariser les élèves avec les instruments dont on doit se servir en voyage et leur sert de préparation pratique pour des explorations géographiques.

C. **Université de Göttingen.**

COURS DE M. WAGNER ET LE SÉMINAIRE DE GÉOGRAPHIE

Le séminaire de géographie de l'université de Göttingen occupe trois salles du corps de rez-de-chaussée de la bibliothèque de l'université; la première est plutôt un vaste couloir dans lequel se trouvent des armoires contenant une riche collection de cartes; la deuxième est le cabinet de travail du directeur M. Wagner; la troisième est l'auditoire de géographie : le professeur y donne ses cours et les étudiants viennent y faire leurs travaux géographiques.

Sans être aussi vaste que ceux des séminaires des autres universités, cet auditoire a cependant de grands avantages : une paroi entière est occupée par plusieurs tableaux noirs couvrant une surface de plus de douze mètres carrés ; devant ces tableaux est une table immense autour de laquelle peuvent prendre place une douzaine d'élèves et

plus loin, une cinquantaine de pupitres placés en amphithéâtre. Cette disposition permet de donner dans une même salle et les cours généraux et les cours pratiques. Le bureau du directeur est grand, mais il est encombré d'armoires, de tables, de cartes, etc. On sent que le séminaire est logé trop à l'étroit et c'est avec raison que M. Wagner s'efforce d'obtenir une nouvelle salle qui contiendrait la bibliothèque et servirait aux étudiants.

Le séminaire de géographie, ou mieux le geographischer apparat, fut fondé en 1875 par M. Wappäus, professeur de statistique, donnant aussi des cours de géographie, qui avait à sa disposition un subside annuel de 300 marks; en 1880, M. Wagner lui succéda et trouva un boni de plus de 600 marks qu'il s'empressa d'utiliser pour augmenter les collections. Mais l'époque à laquelle il faut faire remonter la vraie fondation du séminaire de géographie est l'année 1885; jusqu'alors, en effet, il ne jouissait que du subside bien maigre de 300 marks, à partir de cette date, une somme annuelle de 1200 marks lui fut allouée. M. Wagner venait d'être appelé comme professeur à l'université de Vienne et, à condition de ne pas accepter cette position, il obtint facilement du gouvernement une augmentation du subside et la mise à sa disposition de la collection des cartes de la bibliothèque de l'université. Depuis 1885, jusqu'aujourd'hui, les subsides annuels et extraordinaires s'élèvent à la somme de 24,612 marks, c'est à dire plus de 1600 marks par année. C'est déjà bien, mais ce n'est pas encore assez, car M. Wagner se plaint du manque d'assistant (1).

(1) M. H. Wagner fut, après ses études, attaché à l'Institut cartographique de Justus Perthes, à Gotha, pendant plusieurs années : ensuite, il fut nommé professeur à Königsberg, qu'il quitta pour venir à Göttingen en 1880. Parmi ses nombreux travaux, il faut citer son *Lehrbuch der Geographie* (en cours de publication), le *Geographisches Jahrbuch* qu'il dirige et ses atlas.

La bibliothèque du séminaire n'est pas très importante ; les élèves y trouvent cependant tous les ouvrages indispensables, spécialement les traités généraux et les classiques, les livres relatifs aux différentes branches géographiques, des dictionnaires, des revues périodiques et des atlas. C'est avec une certaine raison que M. Wagner n'utilise pour la bibliothèque qu'une faible partie des subsides car dans le même bâtiment se trouve la bibliothèque de l'université, et si un livre est nécessaire, il peut être remis au séminaire quelques minutes après que la demande en a été faite ; il faut ajouter cependant que ce système n'est pas toujours très pratique.

Quant à la collection de cartes, elle est magnifique : c'est une des plus belles et des plus riches qui se rencontrent en Allemagne ; depuis plus de quinze ans, M. Wagner y consacre tous ses soins et la presque totalité des subsides qui lui sont accordés ; il est arrivé ainsi à réunir plus de 25,000 cartes de tous pays, et dans ce nombre ne sont pas comptées les cartes murales servant aux cours et aux exercices pratiques. Nous devons signaler à ce propos une innovation de M. Wagner qui permet d'augmenter considérablement et à peu de frais la collection cartographique : de grandes cartes muettes sur papier, entr'autres une planisphère de Mercator et l'Allemagne, ont été reproduites en assez grand nombre ; ces cartes ne signalent que les côtes, les fleuves principaux, les méridiens et les parallèles. Sur ces cartes muettes les élèves ou le professeur peuvent reproduire en grand (la planisphère a environ 2 mètres de haut sur 4 de long) et sous forme de cartes murales, les cartes qui se trouvent dans les atlas ou bien construire de nouvelles cartes comme, par exemple, signalant la densité de la population, les limites des races, etc. Nous avons vu quel parti on peut tirer de ces « Wagnersche Umrisskarten » notamment à Göttingen même, à Leipzig et à Halle. Une collection non moins

importante, est celle des images ou « Charakterbilder », reproduisant des paysages typiques, des vues de montagnes, de glaciers, etc. ; quant aux photographies, elles sont peu nombreuses. Enfin, il faut encore citer la collection vraiment belle des appareils nécessaires en cartographie : instruments pour mesurer les courbes, les longueurs, les surfaces, etc., permettant de déterminer la latitude et la longitude, de mesurer les angles, boussoles et d'autres encore pour faire des observations en voyage ou en excursion.

Le séminaire de géographie n'a pas de règlement spécial ; les étudiants peuvent y venir travailler quand ils veulent. Les cours sont donnés par M. Wagner seul qui les divise en deux parties : le cours théorique et les exercices pratiques. Nous nous occuperons spécialement de cette seconde partie. Dans le semestre d'hiver, ces exercices s'appellent cours de cartographie ; ils consistent en une partie théorique dictée par le professeur et suivie de travaux pratiques : ainsi, après avoir expliqué la projection stéréographique et avoir dit ses avantages, le professeur fait dessiner à ses élèves des cartes d'après cette méthode de représentation de la terre ; il les interroge ensuite sur les parties vues précédemment, leur fait trouver les raisons en faveur de l'emploi de telle projection, fait calculer des distances sur différentes cartes, etc. Ce cours a pour but de permettre aux futurs professeurs de l'enseignement moyen de pouvoir expliquer à leurs élèves les manières de représenter la terre en entier ou en partie, et de donner à ce sujet les renseignements nécessaires pour que les élèves eux-mêmes puissent, le cas échéant, construire des cartes. Ce cours dure deux heures par semaine et est suivi en moyenne par seize élèves qui font tous les travaux pratiques sous la direction du professeur ; souvent celui-ci passe près d'eux, examine leurs travaux et les corrige si c'est nécessaire. Il est à remarquer

que tous les instruments, compas, tire-lignes, tout le matériel de dessin, papier, crayons, etc., sont fournis par le séminaire Dans le semestre d'été, les exercices pratiques sont appellés « Kartenzeichnen » ; c'est la continuation du cours d'hiver, mais contrairement à ce qui se passe dans ce dernier, chaque élève fait un travail spécial selon son désir ou en rapport avec le but de ses études. Comme travaux ordinairement exécutés, nous citerons des études comparatives de cartes dessinées dans des atlas de différentes époques, critiques de cartes nouvellement éditées ou d'autres travaux cartographiques récents, vérification des données d'une carte d'après les sources qui ont servi à l'établir ; dessins de voyages d'exploration d'après les notes recueillies par les voyageurs, etc. Des travaux écrits sont aussi discutés au cours, puis remis au professeur.

A côté de ces deux cours pratiques, M. Wagner tient aussi un colloquium de géographie qui a lieu tous les quinze jours et dure deux heures. Ce colloquium sert de répétition ; le nombre des élèves y admis — ordinairement dix — est déterminé par le professeur. Pour chaque réunion, un étudiant est chargé d'un travail de géographie consistant en une conférence qui est discutée par tous ; le professeur intervient dans la discussion et souvent pose des questions sur des sujets plus ou moins en rapport avec le thème développé.

Nous avons peu de chose à dire des cours généraux, dont nous donnerons la liste dans le dernier paragraphe de ce chapitre ; cependant nous ne pouvons quitter Göttingen sans faire ressortir les moyens employés par M. Wagner pour rendre son cours plus intéressant et pour mettre ses élèves à même de pouvoir bien le comprendre. Alors que, ordinairement, les professeurs se servent dans leurs cours de grandes cartes murales sur lesquels ils indiquent pendant la leçon les particularités qu'ils veulent faire ressortir, M. Wagner, outre ce moyen,

en emploie encore un autre : il a fait faire un grand nombre de cartes muettes auto ou polygraphiées et il les distribue à chacun de ses auditeurs, qui peuvent au cours même faire sur ces cartes toutes les annotations que le professeur indique sur la carte murale ; parlant, par exemple, de la diffusion des races humaines, M. Wagner tracera sur la carte murale les divisions des races et en même temps les étudiants reproduiront ces mêmes limites sur la planisphère mise à leur disposition. Il est à noter que l'élève reste propriétaire des cartes qu'il a tracées au cours ; elles lui seront d'une grande utilité lorsque, plus tard, il voudra étudier pour se préparer à un examen. Si, d'un autre côté, M. Wagner donne un cours sur l'histoire de la géographie ou sur l'histoire des découvertes géographiques faites en Afrique, il distribuera à ses élèves des cartes d'après Ptolémée, Marin Saduno (1321), Andrea Bianco (1436), Martin de Behaim (1492), Diego Ribera (1529), Dapper (1676), etc. L'étudiant n'a pas seulement un cours théorique qui devrait être complété par un atlas, mais aussi une série de cartes toutes relatives au cours et qui aident beaucoup à sa compréhension.

D) Université de Halle.

LE SÉMINAIRE DE GÉOGRAPHIE ET LES COURS DE MM. KIRCHHOFF, ULE ET SCHENCK

Le séminaire de géographie de l'université de Halle-Wittemberg occupe deux salles de l'université ; il a été fondé en 1873 par M. le professeur Kirchhoff, qui, dès cette année, fit des exercices pratiques de géographie. Voici le règlement de ce séminaire, tel qu'il a été approuvé par le Ministre de l'Instruction, le 30 septembre 1885 :

1° Le but du séminaire de géographie est de compléter les cours de géographie de deux manières : *a)* par la

préparation des élèves à des travaux personnels d'observation; *b*) par l'initiation pratique des étudiants à la méthode de la géographie scolaire.

2° Pour pouvoir fréquenter le séminaire, les membres n'ont à payer aucun droit.

3° Le nombre de membres est déterminé par le professeur-directeur.

4° La fréquentation du séminaire n'entraîne pas pour l'étudiant l'obligation de suivre les cours théoriques de géographie, et dans certains cas des personnes ayant terminé leurs études universitaires peuvent en faire partie. Le directeur peut s'assurer du degré d'instruction de ceux qui veulent entrer au séminaire par un examen écrit ou oral.

5° La qualité de membre ne peut s'acquérir, en général. que pour deux ans au maximum.

6° Dans les certificats délivré par le professeur, la présence aux exercices du séminaire est signalée aussi bien que celle aux cours théoriques.

7° Les exercices du séminaire consistent en : 1° recherches, observations, levers de plans, dessins de cartes sur le terrain même; 2° conférences sur des recherches personnelles ou sur un sujet relatif à la géographie scolaire.

8° Les sujets des conférences sont choisis par les élèves d'accord avec le directeur ; ils sont traités par écrit mais débités toujours sans se servir du texte ; les deux manières (travail écrit et conférence) sont critiquées par tous les membres.

9° Les membres qui montreraient de la paresse pourront être exclus par le directeur.

Le matériel de ce séminaire est loin d'être aussi important que celui des institutions similaires de Berlin, de Leipzig et de Göttingen ; la cause en est simple. Halle

ne reçoit qu'un subside annuel de 300 marks. Cependant ses collections sont assez considérables ; on peut les diviser en cinq parties : la bibliothèque qui comprend les les ouvrages de géographie absolument indispensables, surtout ceux que les étudiants ne possèdent généralement pas et qui sont nécessaires à leurs études ; les instruments pour mesurer, surtout utilisés par les élèves ; les reliefs, les modèles pour l'étude des projections cartographiques, les stéréoscopes, les minéraux et les instruments pour servir à la géographie mathématique ; les cartes spéciales et les atlas en assez grand nombre ; la collection de cartes murales pour servir à l'enseignement de la géographie générale et spéciale et dont quelques-unes ont été dessinées à la main à l'aide des cartes muettes du professeur Wagner.

Les cours de géographie à l'université de Halle sont donnés par M. Kirchhoff, professeur ordinaire, et par MM. Ule et Schenck, privat-docenten.

Le cours principal de M. Kirchhoff comprend quatre semestres ; dans le premier, il donne la géographie physique générale ; dans le deuxième, la géographie spéciale de l'Australie, de l'Amérique et de l'Afrique ; dans le troisième, l'Asie et dans le quatrième, l'Europe. A ce cours de quatre heures par semaine, s'ajoutent, dans les semestres d'hiver, des répétitions sur la matière des leçons du semestre d'été précédent. C'est ainsi que dans le courant de l'hiver 1898-99, M. Kirchhoff a tenu, une fois par semaine pendant une heure, des exercices intitulés : répétitions de géographie générale. Le nombre de ses auditeurs est en moyenne de seize ; ses cours sont rendus plus intéressants par la mise à la disposition des étudiants de photographies, de gravures, de cartes, etc., pouvant aider à la compréhension de la leçon. Pour donner une idée du cours de M. Kirchhoff, nous résumerons ses premières leçons sur l'Afrique : critique des travaux généraux de

géographie relatifs à cette partie du monde, notammen ceux de Ritter, Sievers et Reclus ; conformation géographique de l'Afrique ; moyens d'en dessiner rapidement les contours (méthode Matzat) ; formation du sol ; forme des côtes, température, données barométriques, dépressions, position des montagnes par rapport aux côtes ; flore, faune, ethnographie. Parmi les autres cours, dont la liste se trouvera ci-après, nous citerons celui intitulé : le darwinisme et sa théorie relative au développement des peuples, cours fréquenté par plus de 250 élèves.

Les exercices pratiques de M. Kirchhoff sont très intéressants ; le nombre des participants est de onze en moyenne. Chaque élève à son tour fait une conférence d'environ trente ou trente-cinq minutes sur un sujet choisi par lui-même d'accord avec le professeur ; dans le cas où l'étudiant ne trouverait pas de sujet de conférence, le professeur lui en fournit un, par exemple : les erreurs de Peschel dans ses nouveaux problèmes de géographie ; critique de certains chapitres de l'anthropogéographie de Ratzel ; sur quelles causes géographiques est basée la séparation arrivée entre la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse de l'empire allemand, etc. Ces conférences sont discutées par les élèves et par le professeur ; comme d'après le réglement elles doivent aussi être mises par écrit, elles sont passées à chaque membre du séminaire qui les examine et met en marge ses critiques ; avant la fin du semestre, tous ces travaux sont remis au directeur qui les examine de nouveau et critique non seulement le travail lui-même, mais les notes ajoutées en marge par les élèves. Ces conférences ont souvent pour point de départ un voyage fait dans telle ou telle contrée ; le but de ces exercices est aussi de développer chez les élèves la faculté d'observation.

M. Ule s'occupe spécialement dans ses leçons et dans ses exercices pratiques de cartographie, par exemple :

du dessin des cartes et du matériel nécessaire à l'enseignement de la géographie. Dans ce cours d'une heure par semaine, le professeur passe en revue les façons de faire les cartes, les avantages de tel ou tel système, les moyens les plus simples pour que les professeurs de l'enseignement moyen puissent établir un petit musée géographique, soit en rassemblant les documents nécessaires tels que cartes, atlas, photographies, soit en construisant des relief du sol, en dessinant des cartes spéciales, travaux auxquels les élèves les plus assidus pourraient collaborer. Des exercices pratiques complètent ce cours sous le titre: exercices de cartographie et fabrication du matériel nécessaire à l'enseignement ; les étudiants y apprennent le principaux systèmes de projection et la façon de les employer ; la manière de dessiner des cartes entr'autres celles signalant les différences de densité de la population, les altitudes des terres, les profondeurs des océans. Le professeur cherche surtout à mettre ses auditeurs à même d'établir des cartes qui peuvent servir au graveur. Dans le semestre d'été, les exercice pratiques se font le plus souvent en plein air, dans les campagnes ou les collines environnant Halle. M. Ule apprend d'abord à ses élèves à savoir lire une carte, à s'orienter, etc.; ensuite, les conduisant sur le terrain même, il leur fait faire des exercices utiles pour des voyages d'exploration ou d'observation : ce qu'il faut noter ; ce qu'il faut voir ; comment on trace la carte du chemin parcouru ; les moyens de calculer la longitude et la latitude d'un lieu, la hauteur d'une montagne, le débit et la vitesse d'un cours d'eau ; comment on prend des notes en voyage ; comment on peut se controler soi-même, etc. Ces exercices sont complétés par la visite d'un observatoire astronomique et par celle d'un institut de cartographie.

M. Ule tient aussi un colloquium sur la géographie physique de l'Europe ; ici, pas de conférence, pas de



travail écrit, c'est une conversation entre professeur et élèves sur un sujet quelconque ; le professeur interroge, les élèves répondent et posent à leur tour telles questions qui leur semblent utiles. Il y a grand profit à suivre ces exercices parce que chacun y prend une part effective et que M. Ule a soin d'appuyer surtout sur les détails dont la connaissance est nécessaire. La moyenne des participants à ces exercices est de 4 à 6. Un si petit nombre d'élèves permet au professeur d'aborder beaucoup de parties de la géographie physique, tout en étant certain que chaque auditeur y gagne une connaissance plus approfondie des sujets traités ; mais il ne semble pas que ce système de causerie où toute latitude de poser des questions est laissée à l'étudiant, soit très pratique avec un auditoire plus nombreux.

M. Schenck a pris comme sujet de son cours pendant le semestre d'hiver 1898-99 : géographie physique et géologie de l'Allemagne ; ce cours commence par une introduction générale sur l'évolution et la constitution géologique du sol germanique, puis vient l'étude approfondie des trois parties suivantes : les Alpes, la région montagneuse moyenne, le plat pays. A ces leçons est joint un colloquium géographico-géologique dans lequel les élèves doivent rendre compte des dernières publications relatives à la géographie générale ou à la géologie. Quelquefois le colloquium a lieu au musée de minéralogie et les exercices pratiques consistent en une conférence faite par le professeur. Ce colloquium a été supprimé dans le courant du semestre et remplacé par le cours lui-même, qui de deux heures par semaine a été porté à trois.

Un second cours est donné par M. Schenck sur les colonies allemandes; il est d'une heure par semaine et se divise en : introduction générale et histoire des anciennes colonies de l'Allemagne; le Togo ; le Cameroun ; le Sud ouest africain ; l'Est africain ; la Nouvelle-Guinée ;

l'Est asiatique. Pour chacune de ces parties; sauf pour la première, les subdivisions suivantes ont été établies : histoire des explorations et des découvertes; constitution du sol et géologie; climat, flore et faune; population, évolution économique, administration, relations commerciales et politiques.

E. Les séminaires de géographie des autres universités d'Allemagne.

Pendant les deux séjours que nous avons faits en Allemagne, nous n'avons pu visiter toutes les universités ni tous les séminaires ou instituts de géographie; en 1896-7, nous avons suivi les cours de géographie donnés à Berlin, et visité l'institut cartographique de Justus Perthes, à Gotha; en 1898-1899, nous avons fréquenté les cours et les séminaires de Berlin et Leipzig; nous sommes allés aussi à Göttingen dont la collection de cartes est remarquable et à Halle parce que nous voulions nous rendre compte du résultat obtenu au séminaire de cette université au moyen d'un subside assez petit.

Nous ajouterons quelques mots relativement à d'autres instituts (1), nous basant sur des comptes-rendus faits par des professeurs-directeurs de séminaires de géographie et envoyés par eux à M. Wagner, professeur à Göttingen (2).

a) BONN.

M. de Richthofen fonda, lorsqu'il commença sa carrière

(1) Nous ferons remarquer que les noms portés par ces instituts sont différents : on les appelle geographischer Apparat, geographischer Lehrapparat, geographisches Seminar, geographische Lehrmittelsammlung, geographische Sammlung, geographisches Institut, etc

(2) H. WAGNER, *Bericht über die Methodik der Erdkunde*, 1880-91, Anhang B dans *Geographisches Jahrbuch*, t. XIV, pp. 420 et suivantes.

académique, comme professeur de géographie à l'université de Bonn, en 1879, un geographischer apparat. M. Rein, professeur actuel, obtint en 1889, des locaux plus vastes, c'est-à-dire trois salles. Il jouit, pour l'entretien du séminaire de géographie, d'un subside annuel de 300 marks. Les collections se divisent en huit parties : 1°) les meubles, armoires, tables, chaises, etc., nécessaires ; 2°) les cartes, mappemondes, globes, sphères, matériel de dessin pour l'enseignement géographique ; 3°) la bibliothèque ; 4°) les cartes murales ; 5°) les cartes spéciales ; 6°) les reliefs ; 7°) des photographies et des images ; 8°) une collection scientifique comprenant les divisions géognostique, florale et commerciale.

b) BRESLAU.

En 1863, Karl Neumann commença des cours de géographie et d'histoire ancienne, et, n'ayant pas de subside, il établit à ses frais une collection de cartes et de livres géographiques. En 1865, il reçut une première subvention de 450 marks dont il se servit pour augmenter les collections ; malheureusement ce subside ne fut pas continué et Neumann dut de ses propres deniers soutenir la geographische Lehrmittelsammlung. Neumann, mort en 1880, fut remplacé par M. Partsch, le professeur actuel, qui pour la conservation des collections acquises par son prédécesseur obtint une armoire dans un auditoire et un subside annuel de 300 marks. En 1888, deux salles furent mises à sa disposition au 3e étage de l'université ; depuis lors les différentes collections out été augmentées, surtout celles des cartes.

c) FRIBOURG-EN-BRISGAU.

En 1886, deux privat-docenten, dont l'un M. Neumann est actuellement professeur ordinaire, firent des cours de

géographie et fondèrent un institut géographique qui jouit d'un subside annuel de 300 marks, plus certaines subventions extraordinaires, savoir : en 1886, 1,000 marks, en 1890, 500 marks, etc., de telle sorte qu'en janvier 1892, les sommes mises à la disposition du directeur formaient un total de 3,075 marks. La salle du séminaire peut permettre à 10 élèves d'y travailler à l'aise, ayant sous la main les matériaux nécessaires, livres, cartes et instruments ; la collection de ces derniers est suffisante pour que le professeur et les élèves puissent se livrer à des travaux cartographiques et topographiques ; quant au subside, il aurait été, si nos renseignements sont exacts, augmenté assez considérablement depuis 1891.

d) GREIFSWALD.

La fondation du geographischer Apparat de cette université date de l'établissement d'une chaire de géographie en 1881. Cependant, depuis 1875, un subside de 300 marks était alloué au directeur de la bibliothèque de l'université pour l'acquistion du matériel nécessaire à un cours de géographie ; ce subside avait servi à acheter des cartes et à compléter la division de la bibliothèque relative à la géographie. M. Rudolf Credner, le professeur actuel, lorsqu'il arriva à Greifswald en 1881, se mit résolument à la besogne et grâce à des subsides extraordinaires parvint à établir un séminaire de géographie. Il obtint des locaux assez spacieux, savoir un auditoire pour 50 élèves avec trois tableaux noirs et une table pour démonstrations, une salle des collections avec quatre armoires et une table pour dessiner ; une salle de lecture et de travail et une autre pour la bibliothèque ; toutes ces salles communiquent l'une avec l'autre, et les collections, tant de cartes que d'instruments et de livres, sont bien fournies.

e) KIEL.

La geographische Lehrmittelsammlung de l'université de Kiel fut fondé en 1879 par M. Théobald Fischer, actuellement professeur à l'université de Marbourg. Lorsqu'en 1883, il fut remplacé par le professeur actuel, M. Otto Krümmel, qui venait de Göttingen, celui-ci trouva une belle collection de cartes murales, d'atlas, de globes et des économies qu'il s'empressa d'utiliser pour l'achat des instruments nécessaires à des exercices pratiques de cartographie. Le subside annuel est de 300 marks, mais il fut, sur la demande de M. Krümmel, assez souvent augmenté pour faire face aux dépenses nécessaires. Dans les locaux peu vastes du séminaire, M. Krümmel préside chaque semestre, en sus de ses cours théoriques, un colloquium sur des publications récentes en tenant compte des spécialités choisies par les étudiants, des discussions de travaux originaux et des exercices pratiques de cartographie.

f) KÖNIGSBERG.

En 1876, une chaire de géographie fut créée à l'université de Könisberg et en même temps fut fondé un geographischer Lehrapparat, placé sous la direction de M. Wagner jusqu'en 1880, de K. Zöppritz de 1880 à 1885, et de M. Frédéric Hahn depuis lors. Le subside lui octroyé annuellement est de 300 marks, mais des subventions extraordinaires furent accordées, notamment lors de la fondation, et en 1886. Les locaux sont assez étroits; quant aux collections, elles sont d'une certaine importance.

g) MARBOURG.

Une geographische Lehrmittelsammlung fut commencée en 1876 par M. Rein, actuellement professeur à Bonn, qui fut remplacé en 1883 par M. Th. Fischer, professeur

actuel. Le subside annuel est de 300 marks et souvent il fut augmenté ; ce ne fut qu'en 1889 qu'un local convenable fut assigné au séminaire. Quant aux collections, ce séminaire ne possède que les choses absolument nécessaires.

h) STRASBOURG.

Le séminaire de géographie de cette université fut fondé en 1875, et ses locaux sont assez spacieux : ils comprennent un bureau pour le directeur, actuellement M. Gerland, professeur, une salle contenant la bibliothèque et une salle réservée aux exercices cartographiques. La bibliothèque est bien fournie ; on y trouve des atlas anciens et modernes, des ouvrages relatifs à la géographie mathématique et astronomique, à la géophysique, à la géographie physique générale, des revues de géographie, d'ethnologie, et de géophysique ; des livres traitant d'ethnologie, de l'histoire de la géographie, etc., etc ; la collection de cartes et celles de tableaux et de photographies sont importantes La collection géologique comprend une série d'échantillons de pierres et de minéraux ; il faut citer aussi la riche collection d'instruments. Le subside annuel alloué à ce séminaire est de 750 marks. M Gerland divise ses cours pratiques en deux parties : un colloquium sur des ouvrages récents pour avancés, et des exercices pratiques pour commençants. De nombreux travaux sont faits par les élèves et ils forment les « Beiträge zur Geophysik » (1). Tous les trois ans, une somme de 2400

(1) *Beitraege zur Geophysik. Abhandlungen aus dem geographischen Seminar der Universitaet Strassburg.* Herausgegeben von Professor Dr G. GERLAND, t. I. Stuttgart, Schweizerbart, 1887. — *Beitraege zur Geophysik. Zeitschrift für physikalische Erdkunde.* Herausgegeben von Prof. Dr G. GERLAND, t. II, Schweizerbart, 1895 ; t. III, Leipzig, Engelman, 1898. Dans la préface du 1er volume, M. Gerland dit : « Es war und ist mir immer Hauptsache, dass meine Zuhörer, namentlich die Mitglieder des geographischen Seminars, sich ganz

marks (fondation J. Engelmann en faveur des docteurs en philosophie) est donnée comme bourse d'études à un docteur en philosophie qui a subi son doctorat en géographie ; cette somme peut être utilisée pour des voyages en Europe ou pour des travaux spéciaux.

i) MUNICH ET MUNSTER.

Nous devons encore dire quelques mots de deux instituts de géographie, l'un annexé à l'école technique de Münich, l'autre à l'académie de Munster en Westphalie.

Le premier fut fondé par M. Ratzel et il jouit d'un subside annuel de 250 marks. Lorsque M. Ratzel, en 1886, fut appelé à Leipzig, il reçut comme successeur M. Günther, le professeur actuel, qui trouva une bibliothèque et une collection de cartes assez riches.

Le second fut fondé en 1885, à la suite de la création d'une chaire de géographie occupée aujourd'hui par M. R. Lehmann. Il comprend un long vestibule où sont appendues des cartes et des tableaux, un auditoire pour quarante élèves et un cabinet de travail pour le directeur, où sont conservés les livres et les cartes. Le premier subside accordé fut, en 1885, de 1000 marks et à partir de cette date, une dotation annuelle de 300 marks, souvent augmentée.

F Liste des principaux cours de géographie donnés dans les universités d'Allemagne.

Nous donnons ci-après les titres des principaux cours de géographie fait par les professeurs et privat-docenten d'Allemagne, liste établie par ordre alphabétique des

besonders auf dem Felde der Geophysik tüchtig einarbeiten. » La tendance de M. Gerland a été étudiée dans le *Geographisches Jahrbuch*, t. XIV, p. 371.

noms des membres du corps enseignant. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'heures consacré au cours par semaine.

1. Credner, Rodolphe, né en 1850, professeur ordinaire à l'université de Greifswald.

Océanographie générale (2); géographie de l'Europe méridionale et des pays riverains du Danube (3); Europe occidentale, septentrionale et orientale (3); morphologie générale (3); géographie de l'Asie (2); géographie de l'Amérique et de l'Australie (4); géographie physique de l'Allemagne (2); géographie physique générale (3); géographie de la Palestine (2); climatologie générale et océanographie (3); principes fondamentaux de la cartographie (1); les colonies allemandes (1); géographie des pays riverains de la Baltique (1); les intérêts de l'Allemagne sur mer (1); exercices et excursions géographiques.

2. Dove, Karl, né en 1863, professeur extraordinaire à l'université d'Iéna depuis 1899. Voir ci-devant pp. 67 et 72.

3. Drygalski, Erich von, privat-docent, puis professeur extraordinaire à l'université de Berlin (1899).

Géographie des régions polaires et histoire des explorations récentes aux pôles (2); géographie de l'empire allemand (2); géographie des Etats-Unis d'Amérique (2).

4. Ehrenburg, Karl, né en 1860, privat-docent à l'université de Würzbourg, depuis 1891.

Géographie générale (4); introduction à la climatologie (2); géographie des contrées polaires (2); fleuves, lacs et glaciers (1); température et climat (1); les montagnes (1); histoire de la géographie de Colomb à Humboldt; voyages d'exploration du XIXe siècle (1); tremblements de terre et volcans (1); climatologie (1); exercices pratiques pour commençants.

5. Erk, F., privat-docent à l'université de Munich.

Géographie physique (4); climatologie ; météorologie dynamique ; exercices pratiques.

6. Fischer, Théobald, né en 1846, professeur ordinaire à l'université de Marbourg.

Géographie générale, 1re partie (5) ; géographie générale, 2e partie, climatologie et océanographie (3) ; les contrées du versant de la Méditerranée (4) ; les colonies allemandes (1); géographie de l'Asie (3); l'Europe occidentale, septentrionale et orientale (2) ; l'Amérique (2) ; l'Allemagne (5) ; l'Afrique (4) ; la Palestine (1) ; histoire du commerce et des lignes commerciales vers l'Asie orientale (1) ; exercices de cartographie (2) ; exercices pratiques.

7. Gerland, Georges, né en 1833, professeur ordinaire à l'université de Strasbourg.

Géographie physique, 1re partie, la surface terrestre (4) ; géographie physique, 2e partie, l'eau et l'atmosphère (2) ; Afrique, pays et peuples (4) ; la religion chez les sauvages (1) ; ethnologie générale (2) ; l'empire allemand (4) ; l'Europe (4) ; ethnographie de l'Europe (4) ; les peuples de la terre (3) ; les Vosges (1) ; Amérique et Australie (4) ; géographie mathématique (4) ; les races humaines (3) ; les religions (4) ; tremblements de terre et volcans (1) ; géographie zoologique (4) ; le Rhin (2) ; les colonies allemandes (1) ; exercices au séminaire de géographie (2).

8. Hahn, Frédéric, né en 1852, professeur ordinaire à l'université de Königsberg.

Géographie astronomique, météorologie, océanographie (4) ; Etats-Unis d'Amérique (1) ; introduction à la géographie (1) ; géographie physique de la terre ferme (2); géographie politique et anthropologie (2) ; l'Europe (4) ; histoire de la géographie jusqu'aux grandes découvertes (1) ; anthropologie et ethnographie (4) ; histoire de la découverte de l'Amérique (1) ; l'Allemagne (3) ; l'Australie

et la Polynésie (1) ; géographie botanique (2) ; histoire du commerce international (2) ; les expéditions au pôle Nord (1) ; les cartes géographiques (1) ; le domaine colonial allemand (1) ; géographie politique (3) ; les principaux voyages de découvertes des dernières années et leurs résultats (1) ; exercices pratiques (2).

9. HASSERT, Kurt, privat-docent à Leipzig, puis professeur à l'université de Tubingen (1899). Voir page 90.

10. HERGESELL, H., né en 1859, privat-docent à l'université de Strasbourg depuis 1889.

Principes fondamentaux de la météorologie et de la climatologie (2) ; la constitution de la terre (2) ; météorologie pratique (1) ; géographie mathématique (2) ; climatologie (1) ; cartographie (2) ; thermologie de la terre (1) ; théorie et pratique des mesures géographiques (2) ; géographie des contrées polaires (1) ; géographie des régions méditerranéennes (2) ; les dépressions barométriques (1) ; la force d'attraction de la terre (2) ; géographie de l'Asie (4) ; les mouvements de l'atmosphère (2).

11. HETTNER, Alfred, privat-docent à l'université de Leipzig, puis professeur extraordinaire à l'université de Heidelberg.

Les pays tropicaux (2) ; géographie du commerce (1) ; l'Europe (2) ; les colonies européennes (2) ; points principaux de la géographie physique (2) ; océanographie et climatologie (2) ; l'Amérique (2) ; biogéographie ; morphologie de la surface terrestre ; l'Allemagne (3) ; les colonies allemandes (1) ; introduction à la géographie (3) ; exercices (2).

12. KIEPERT, Henri, né en 1818, mort en 1899, professeur ordinaire à l'université de Berlin. Voir page 50.

13. KIRCHHOFF, Alfred, né en 1838, professeur ordinaire à l'université de Halle.

Géographie générale (4) ; méthode des recherches géographiques et de l'enseignement de la géographie (1) ;

Allemagne septentrionale (1); Allemagne méridionale (1); Australie, Amérique et Afrique (4); Asie (4); Palestine (1); chapitres choisis de l'anthropogéographie (1); Europe sauf l'Allemagne (4); chapitres choisis de l'ethnographie (1); nouveautés géographiques et ethnographiques (1); le darwinisme, sa théorie au sujet du développement des peuples (1); exercices pratiques (2).

14. KRETSCHMER, privat-docent à l'université de Berlin.

Géographie et ethnographie de la Russie (1); les projections cartographiques avec exercices (2); histoire de la cartographie dans l'antiquité (1); cartographie (1); histoire de la découverte de l'Amérique (1).

15. KRÜMMEL, Otto, né en 1854, professeur ordinaire à à l'université de Kiel.

Géographie générale, 1re partie, géophysique, météorologie et océanographie (4); géographie générale 2e partie, morphologie de la surface terrestre (4); géographie des régions méditerranéennes (4); Europe orientale et septentrionale (4); introduction à la géographie et à la statistique de l'empire allemand (4); chapitres choisis de l'anthropogéographie (1); histoire de la géographie au XIXe siècle (2); exercices pratiques (2).

16. LEHMAN, Richard, né en 1845, professeur à l'académie de Munster.

Géographie de l'Allemagne, 1re partie (4); idem, 2e partie (3); introduction à l'étude de la géographie (1); l'Europe méridionale (4); Europe occidentale et septentrionale (4); géographie physique générale, 1re partie (4); idem, 2e partie (4); les colonies allemandes (2); Australie et Polynésie (2); Asie (4); géographie des péninsules méridionales de l'Europe (4); Amérique du Nord (2); Amérique du Sud (2); Egypte, Palestine et Syrie (1); géographie des Balkans (1): nouvelles recherches géographiques (1); chapitres choisis de l'ethnographie générale; chapitres choisis de la

géographie du commerce international (1); géographie de la Hollande et de la Belgique (1); histoire, théorie et dessin des cartes (1); exercices pratiques; excursions géographiques.

17. LUSCHAN, Félix von, privat-docent à l'université de Berlin. Voir page 68.

18. NAUMANN, Edouard, privat-docent à l'université de Munich.

Géographie et ethnographie de l'Asie et de l'Europe (4); idem de l'Afrique (2); géographie générale (4); géographie physique (2); géologie et géographie des pays d'Orient; exercices de cartographie (4)

19 NEUMANN, Louis, professeur ordinaire à l'université de Fribourg-en-Brisgau.

Géographie générale, 1re partie, géographie mathématique, météorologie, océanographie (4); idem, 2e partie, morphologie de la surface terrestre (4); le grand-duché de Bade (2); histoire de l'époque des grandes découvertes (1); cartographie (2); histoire des explorations polaires (1); les colonies européennes (1); méthode et matériel de l'enseignement géographique (1); géographie commerciale (1); Europe (4); Amérique (4); Asie (4); les Alpes (2); l'empire russe en Asie et en Europe (1); questions actuelles de géographie (1); Amérique, Australie et Polynésie (4); préparation à des travaux de topographie; exercices pratiques.

20. OBERHUMMER, Eugène, né en 1859, professeur extraordinaire à l'université de Munich.

Géographie de l'Allemagne (2); histoire de la géographie et des découvertes géographiques; géographie de la Palestine (2); topographie archéologique de la Grèce (2); l'Italie d'après Strabon (1); ethnographie des pays en dehors de l'Europe; l'Asie (4); la Bavière (2); méthode de l'enseignement géographique (1); les colonies alle-

mandes ; l'Allemagne romaine ; l'Afrique (2) ; l'Amérique (2) ; ethnographie générale (1) ; histoire et théorie de la cartographie avec exercices de géographie mathématique (1) ; explication de géographes anciens ; exercices pratiques.

21. PARTSCH, Joseph, né en 1851, professeur ordinaire à l'université de Breslau.

Géographie physique générale, la terre comme planète et les représentations cartographiques de sa surface (4) ; idem, constitution et forme de la surface terrestre (4) ; océanographie (2) ; climatologie (2) ; les glaciers (2) ; l'Asie (3) ; les Alpes (5) ; l'Afrique (4) ; la Silésie (2) ; l'Europe (4) ; l'Amérique (2) ; géographie mathématique et cartographie (4) ; l'Allemagne (4) ; la France (2) ; les colonies allemandes (2) ; ethnographie de l'Europe (2) ; les géographes classiques (2) ; exercices pratiques.

22. PECHUEL-LÖSCHE, Emile, né en 1840, professeur extraordinaire à l'université d'Erlangen.

Morphologie de la surface terrestre avec exercices et excursions (4) ; géographie mathématique et physique ; climatologie ; anthropologie et ethnologie ; ethnographie (4) ; Australie et Polynésie (4) ; les contrées polaires (2) ; exercices pratiques.

23. PHILIPPSON, né en 1864, privat-docent à l'université de Bonn depuis 1891.

La Grèce (2) ; l'Europe sans l'Allemagne (3) ; le bassin de la Méditerranée (1) ; les pays civilisés de l'antiquité (2); l'Europe occidentale (2) ; volcans et tremblements de terre (1) ; les côtes, leur formation et leur importance (1) ; géographie des pays rhénans (2) ; le monde ancien civilisé ; morphologie de la surface terrestre ; chapitres choisis de la géographie générale (1) ; exercices pratiques.

24. RATZEL, Frédéric, né en 1844, professeur ordinaire à l'université de Leipzig. Voir page 74.

25. Rein, Jean-Juste, né en 1835, professeur ordinaire à l'université de Bonn.

Géographie générale, 1re partie (4), océanographie (2) ; climatologie (2) ; Australie et Polynésie (2) ; Afrique (5) ; Allemagne (4) ; Europe (4) ; histoire des expéditions au pôle Nord (2) ; le Japon contemporain (1) ; Amérique (4) ; exercices pratiques (2)

26. Regel, Fritz, né en 1853, professeur extraordinaire à l'université de Würzbourg.

Géographie de l'Allemagne (4) ; de la Thuringe (2) ; de l'Australie (1) ; de l'Amérique (2) ; de l'Asie (3) ; de l'Europe ; des contrées polaires du Sud ; l'enseignement et l'étude de la géographie (1) ; les colonies allemandes avec démonstrations ethnographiques (1) ; exercices pratiques et excursions.

27. Richthofen, Ferdinand baron von, né en 1833, professeur ordinaire à l'université de Berlin. Voir page 52.

28. Schenck, Adolphe, né en 1851, privat-docent à l'université de Halle.

Géographie physique et géologie de l'Allemagne (2) ; l'Afrique (3) ; les glaciers (1) ; les montagnes, formation et constitution (1) ; les colonies allemandes (1) ; morphologie de la surface terrestre (2) ; colloquium géographico-géologique (2) ; exercices pratiques.

29. Sieglin, Guillaume, professeur extraordinaire à l'université de Leipzig. Voir page 87.

30. Sievers, Guillaume, né en 1860, professeur extraordinaire à l'université de Giessen.

Géographie générale, 1re partie, les terres (5) ; idem, 2e partie, mer, air, plantes et animaux (4) ; géographie de l'Afrique (5) ; de l'Asie (4) ; de l'Australie et de la Polynésie (3) ; des colonies allemandes (1) ; de l'Amérique (4) ; de l'Allemagne (4) ; ethnographie (2) ; l'Angleterre et ses colonies (4) ; introduction à l'étude de la géographie ;

exercices de cartographie ; exercices pratiques ; excursions géographiques.

31. Ule, Willy, né en 1861, privat-docent à l'université de Halle.

Météorologie pratique (1) ; climatologie (2); les contrées polaires (2); éléments de géographie générale (2); influence de l'homme sur les accidents de la surface terrestre (1) ; géographie botanique (1) ; les lacs (2) ; cartographie et matériel pour l'enseignement géographique (1) ; l'Amérique (1) ; travaux topographiques et cartographiques ; excursions géographiques ; exercices pratiques.

32. Wagner, Hermann, né en 1840, professeur ordinaire à l'université de Göttingen.

Géographie générale, 1re partie, la terre dans son ensemble (4); idem, 2e partie, morphologie de la surface terrestre, océanographie, climatologie (4) ; anthropogéographie (4) ; l'Asie (4) ; l'Amérique et histoire des découvertes (3) ; l'Allemagne (4); les régions méditerranéennes (3) ; l'Europe (4) ; histoire de la découverte de l'Afrique (1) ; cartographie (2) ; exercices géographiques et cartographiques ; répétitions.

33. Wolf, professeur extraordinaire à l'université de Heidelberg.

Géographie physique (2) ; détermination de l'heure et du lieu (1) ; géographie mathématique (2) ; exercices pratiques.

CONCLUSIONS

Dans les pages qui précèdent, nous avons essayé de faire connaître l'enseignement géographique allemand dans les établissements d'instruction du degré moyen et du degré supérieur. Voyons maintenant les mesures qui pourraient être prises en Belgique pour donner à la géographie la place qui lui convient dans l'enseignement. Et tout d'abord, il est évident — M. Renard l'a très bien démontré dans ses travaux cités ci-devant — que la géographie dans nos universités n'a pas l'importance qu'elle devrait avoir. Si, dans nos athénées, cet enseignement est plus ou moins complet, en ce sens que les élèves y étudient la chorographie de tous les États du monde et les principes fondamentaux de la géographie générale, dans nos universités, il est assez délaissé et de beaucoup inférieur à celui donné en Allemagne.

Une réorganisation des programmes s'impose, même dans les athénées et les collèges, mais c'est au degré supérieur qu'elle doit d'abord être faite. A quoi servirait de modifier et d'amplifier les cours de géographie de l'enseignement moyen s'il n'existe pas des professeurs ayant fait de cette science une étude complète et approfondie et préparés tout spécialement pour cet enseignement ? En

Allemagne, le corps enseignant s'est plaint, et avec raison, du peu de place laissé à l'enseignement géographique dans les gymnases, les realgymnases et les oberrealschulen; des professeurs du degré moyen et du degré supérieur se sont mis à la tête du mouvement en faveur des études géographiques, ont publié des notices dans lesquelles ils critiquaient les programmes et ont profité de toutes les occasions, notamment des congrès nationaux de géographie, pour faire connaître leurs desiderata et faire émettre des vœux Devant cette agitation, les gouvernements prussien, saxon, bavarois, etc., ont-ils modifié les programmes des établissements moyens de la manière demandée ? Non ; ils ont fait mieux, car la réforme ne devait pas commencer par le bas pour porter ses fruits : au fur et à mesure des besoins, des chaires de géographie ont été créées dans les universités, et alors qu'autrefois cette science était peu représentée au degré supérieur, il n'y a plus aujourd'hui d'université un peu importante qui ne possède un professeur de géographie.

La création de nouvelles chaires de géographie et l'établissement de séminaires ou d'instituts géographiques bien dotés ont pour résultat la formation d'un nombre assez considérable de géographes qui, s'ils entrent dans l'enseignement moyen, sont suffisamment préparés pour donner des cours de géographie aussi bien qu'on peut le désirer.

Nous croyons que la Belgique doit profiter de l'expérience de l'Allemagne et ne pas rester en arrière ; notre pays a un territoire peu étendu, mais son activité intellectuelle, commerciale et industrielle le place parmi les plus grands en Europe; il a des intérêts dans toutes les parties du monde, en Afrique, en Asie, en Amérique ; il est nécessaire que la génération nouvelle possède les connaissances géographiques, ethnographiques, commerciales et autres nécessaires pour pouvoir lutter avec avantage

contre ses concurrents. Un des moyens — et ce n'est pas le moindre — c'est de réorganiser complètement l'enseignement géographique d'abord à l'université où seront formés des géographes et des explorateurs, puis, quand la réforme au degré supérieur aura porté ses fruits, dans les établissements moyens où cette science sera enseignée par des professeurs spéciaux pendant un nombre d'heures plus considérable.

Le législateur de 1890, quand il réorganisa le programme des cours de la faculté de philosophie et lettres, créa des doctorats en philologie classique, romane et germanique, en philosophie et en histoire; il ne crut pas utile d'établir aussi un doctorat en géographie. Aujourd'hui la situation s'est modifiée : de toutes parts on demande un enseignement géographique plus approfondi; les grands pays ont réformé cet enseignement ou bien ont pris des mesures pour lui donner plus d'importance, et le temps est venu où, en Belgique, il est très utile, sinon nécessaire, que des jeunes gens puissent obtenir un diplôme de docteur en géographie.

M. du Fief, dans son travail sur l'enseignement supérieur de la géographie en Belgique (1892), préconise la création d'un cours de géographie générale, l'installation d'un laboratoire géographique et l'institution d'un doctorat en sciences géographiques.

M. A.-F. Renard, dans ses deux notices sur la géographie dans l'enseignement supérieur en Belgique, est d'avis que les cours de géographie doivent être confiés, non aux professeurs d'histoire, mais à des docteurs en sciences naturelles, à moins qu'un doctorat en géographie ne soit institué.

Ainsi que le décide l'arrêté royal dont nous donnons le texte en annexe, nous croyons que le meilleur est de créer un doctorat en sciences géographiques. Pour être docteur, l'étudiant devra fréquenter l'université au moins

pendant quatre ans, subir chaque année un examen sur les matières inscrites au programme et, pour obtenir son diplôme, présenter et défendre une dissertation manuscrite ou imprimée se rapportant à une des sciences enseignées et faire une leçon publique sur un sujet imposé par le jury.

En annexe à ce travail, nous publions : *a*) l'avant-projet d'arrêté royal présenté par M. C. van Overbergh, directeur général de l'enseignement supérieur ; *b*) une note relative aux décisions prises par le Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur au sujet de cet avant-projet ; *c*) le texte de l'Arrêté royal créant un doctorat en géographie, précédé du rapport présenté à Sa Majesté. Dans ces documents, on trouvera un exposé des motifs qui ont amené la création d'un doctorat en géographie et qui ont décidé le Gouvernement à établir des conrs nouveaux. Sans entrer dans trop de détails au sujet des cours de la candidature, nous passerons en revue ceux de la licence en nous basant sur ce que nous avons vu en Allemagne et sur les raisons invoquées dans les les documents que nous publions en annexe. Nous dirons ensuite quelques mots de l'institution d'un séminaire de géographie ; nous croyons, en effet, que l'établissement d'un tel séminaire dans les universités belges est un complément utile à la réorganisation actuelle.

Les deux années de la candidature sont réservées à l'étude des éléments des sciences nécessaires à la compréhension de la géographie physique et politique, savoir les éléments de physique, de chimie, de géologie, de minéralogie, de géographie physique, de zoologie et de botanique ; la logique, la morale et la psychologie ; l'histoire, principalement l'histoire contemporaine ; l'économie politique et la statistique. En plus des exercices pratiques au séminaire de géographie.

Les deux années de la licence sont consacrées à l'étude des diverses sciences géographiques :

1° La géographie physique générale. Nous avons vu dans le chapitre second que dans les universités allemandes les professeurs de géographie font un cours de géographie physique générale très approfondi et que ce cours dure au moins deux semestres, souvent trois ou quatre. M. von Richthofen, qui dans un excellent traité des devoirs et de la méthode de la géographie moderne, a exactement déterminé le domaine de cette science, considère comme fondement de l'enseignement géographique l'étude de la géographie physique générale divisée en morphologie de la surface terrestre, océanographie, hydrographie, météorologie, climatologie avec des notions de biogéographie et d'anthropogéographie. Faut-il entendre par là l'étude approfondie de ces différentes branches ? Non, une sélection est nécessaire dans les emprunts faits aux sciences physiques et naturelles.

2° La géographie physique spéciale. Ce cours serait l'application à une ou plusieurs contrées, de préférence à la Belgique et aux pays voisins, des principes étudiés dans le cours de géographie physique générale. C'est ce que font la plupart des professeurs de géographie en Allemagne : ainsi M. von Richthofen.

3° La géographie politique générale. Dans certaines universités allemandes, ce cours n'est pas donné parce que des professeurs le considèrent comme n'ayant que des rapports lointains avec la géographie proprement dite, qui est pour eux la géographie physique. Nous avons vu que M. Ratzel n'est pas de cet avis; il réclame pour la géographie politique une place aussi grande dans l'enseignement géographique que pour la géographie physique ; aussi le voyons-nous, par exemple, dans le semestre d'hiver 1889-90, consacrer cinq heures par semaine à la géographie physique et dans le semestre d'été de 1890, le

même nombre d'heures à la géographie politique. Si le devoir de la géographie physique est d'étudier la morphologie de la surface de la terre et les modifications apportées à cette surface par divers agents, le but de la géographie politique est de faire connaître les divisions territoriales établies par l'homme sur la terre, les villes qu'il y a construites, les chemins nouveaux qu'il y a tracés, etc.

4° La géographie politique spéciale. C'est l'application du cours de géographie politique générale à un pays déterminé et, comme pour la géographie physique spéciale, nous croyons qu'il convient de s'en tenir à la Belgique et aux pays voisins.

5° La géographie mathématique. Ce cours comprend l'astronomie, la géodésie, la topographie et la cartographie; cette dernière branche devrait être la plus détaillée. A l'exemple des nombreux cours de cartographie donnés en Allemagne, cette matière pourrait se diviser en trois parties : la première aurait pour but de faire connaître aux élèves les divers systèmes de projection, les méthodes les meilleures pour dessiner des cartes et la façon de les établir ; en plus les données nécessaires pour tracer la carte d'une région explorée, pour calculer la longitude et la latitude d'un lieu, l'altitude d'une montagne, le débit et la vitesse d'un cours d'eau, etc. ; la deuxième serait l'histoire de la cartographie. Ces deux premières parties théoriques seraient complétées par une troisième essentiellement pratique : exercices cartographiques, que nous examinerons plus loin.

6° La géographie zoologique. Ce cours a pour but de faire connaître la richesse de la vie animale qui par sélection devient moins variée, mais plus utile aux habitants de la terre.

7° La géographie botanique. Le professeur de géographie botanique exposera la distribution des plantes à la

surface du globe, dira quelles sont les régions où se cultive telle ou telle plante et pourquoi, etc.

8° La géographie ethnographique. L'ethnographie est enseignée dans presque toutes les universités germaniques, et nous avons vu que cette science peut être envisagée sous deux aspects différents : l'ethnographie expérimentale et l'ethnographie philosophique ou générale ; les résultats acquis par la première servent de base à la deuxième. La connaissance de l'ethnographie est nécessaire, et aux explorateurs qui visitent des contrées neuves, pour pouvoir classer les peuples qu'ils étudient dans l'ensemble de l'humanité, et aux professeurs de géographie pour avoir des notions exactes sur les affinités et les caractères particuliers des races humaines, sur leurs divisions, leurs mœurs et les contrées où elles se sont propagées.

9° La géographie coloniale. La Belgique, pourrait-on objecter, ne possède pas de colonie; mais l'expansion du commerce belge vers les pays étrangers tels que l'Afrique et l'Asie, prend chaque jour une importance de plus en plus grande. Par ce fait même, que des Belges quittent leur patrie pour aller diriger des entreprises dans des contrées lointaines, ou encore, parce que quantité de capitaux belges sont intéressés, soit dans le commerce d'importation ou d'exportation avec l'État indépendant du Congo, cette colonie éventuelle, soit dans des industries florissant en d'autres parties du monde, la Belgique doit instituer dans ses universités des cours qui non seulement permettront aux futurs professeurs de l'enseignement moyen de traiter d'une façon approfondie la géographie de ces pays où des intérêts belges sont engagés, mais encore fourniront à tous ceux qui voudront faire des voyages d'exploration ou s'établir au loin pour y créer des comptoirs commerciaux ou des établissements industriels, les données géographiques, climatologiques, ethnographiques, politiques, administratives, etc., qu'il est indis-

pensable de connaître. Que voyons-nous en Allemagne ? Dans presque chaque université, des cours de géographie coloniale sont donnés par des professeurs ou des privat-docenten; ces cours qui durent souvent plus d'un semestre, ont pour objet la connaissance des colonies allemandes et quelquefois ils sont complétés par des leçons sur les colonies des principaux états européens. Un cours de géographie coloniale dans les universités belges ne devrait-il s'occuper que du Congo ? A notre avis, non; certes, le Congo est le pays hors de l'Europe que le Belge a le plus d'intérêt à connaître; la géographie de cet état devrait être étudiée d'une façon approfondie, mais il ne faut pas, comme c'est la tendance en Allemagne, ne considérer que le côté utilitaire ; le cours de géographie coloniale devrait aussi avoir pour objet l'étude des grandes colonies des états européens.

10° La géographie industrielle et commerciale Ce cours comprend l'étude des voies de communication, de trafic et de transport, des lignes commerciales, des produits d'importation et d'exportation de chaque pays, du commerce des différents états du globe avec le nôtre, etc La connaissance de cette géographie est indispensable aux professeurs de l'enseignement moyen.

11° L'histoire de la géographie et des découvertes géographiques. Ce cours pourrait, à l'imitation des cours similaires d'Allemagne, comprendre deux parties, l'une générale qui aurait pour but l'histoire de la géographie dans l'antiquité, au moyen-âge et dans les temps modernes ; l'autre spéciale, dans laquelle le professeur exposerait d'une manière détaillée, l'histoire de la géographie à une époque déterminée ou relative à une seule contrée, par exemple : l'histoire de la découverte de l'Amérique, les premiers voyages de circumnavigation, les découvertes récentes, les expéditions au pôle Nord et leurs résultats, etc.

12° La méthodologie géographique. Dans toutes les branches, des cours ou des exercices de méthodologie existent, qui ont pour but d'inculquer aux élèves les principes les meilleurs d'après lesquels la matière du cours doit être enseignée : ici, ce serait la pédagogie en tant qu'appliquée à la géographie. Nous avons fait connaître les cours de méthodologie donnée par les divers professeurs de géographie d'Allemagne, et on aura vu combien de tels cours peuvent rendre de services aux futurs professeurs. Presque dans chaque université, les étudiants en géographie doivent, soit donner des conférences sur des sujets imposés ou librement choisis, soit faire des travaux écrits relatifs à des parties de la science géographique, conférences et travaux qui sont discutés non seulement quant au fond, mais aussi quant à la forme.

13° La géographie historique. Cette branche n'est presque pas représentée dans les universités germaniques, et on ne pourrait guère citer que Berlin, Leipzig et Munich, où elle est donnée par des professeurs spéciaux. Elle a cependant son importance, comme il est facile de s'en rendre compte par ce que nous en avons dit.

Enfin, il serait très utile, si pas nécessaire, d'établir un séminaire de géographie dans nos universités. Alors que des instituts ou des laboratoires spéciaux sont annexés aux facultés technique, des sciences et de médecine, la géographie, considérée jusqu'ici comme branche secondaire, ne jouit pas de ces avantages. Il est inutile cependant de faire ressortir l'importance de la géographie ; il suffit de voir quelle place elle a prise dans l'enseignement universitaire allemand pour s'en convaincre. A notre avis, ce ne sont pas seulement des exercices pratiques qu'il faut créer pour compléter les cours nouveaux, mais plus que cela ; voici ce qui pourrait être fait.

Quant au local, le séminaire de géographie jouirait

d'une salle bien éclairée tant le jour que le soir, bien chauffée l'hiver et suffisamment spacieuse ; comme nous le disait M. Ratzel, le séminaire doit être aussi agréable que possible. Cette salle communiquerait avec une autre, plus petite, qui servirait de cabinet de travail aux professeurs de géographie. — Cette disposition a le grand avantage de permettre aux professeurs de travailler à leur aise et de pouvoir, le cas échéant, fournir tout de suite aux élèves qui étudient dans la salle voisine tous les renseignements et tous les conseils dont ils auraient besoin. — L'ameublement de la salle du séminaire réservée aux étudiants en géographie consisterait en : 1° des tables assez grandes et en nombre suffisant, dont l'une réservée aux travaux cartographiques ; 2° des chaises en proportion ; 3° des rayons de bibliothèque pour les livres — il n'est pas nécessaire d'avoir des armoires ; le séminaire étant exclusivement réservé aux étudiants en géographie, la porte de la salle ne pourrait s'ouvrir sans une clef spéciale — ; 4° des armoires pour les cartes, au moins deux, l'une pour les cartes qui ne doivent pas être roulées, comme celles de l'Etat-major, l'autre pour les cartes murales ; 5° des tableaux noirs de grandeur suffisante.

Mais il ne suffit pas de donner au séminaire un local convenable et bien approprié, il faut aussi fournir aux étudiants les moyens indispensables pour pouvoir faire des travaux géographiques. En tout premier lieu, des cartes en grand nombre : celles des Etats-majors, tant belges qu'étrangers ; des cartes géologiques de Belgique, de France, d'Allemagne, de Hollande et d'autres pays si possible ; des cartes marines ; des plans de villes ; des cartes physiques et politiques et les principaux atlas modernes. A Göttingen, où nous avons vu la plus belle collection de cartes — plus de vingt-cinq mille — on se plaint de ne pas encore en avoir suffisamment ; plus il y a de cartes dans un séminaire de géographie, mieux cela

vaudra pour les études. Ensuite, beaucoup de livres, d'autant plus que les bibliothèques belges sont pauvres en fait d'ouvrages géographiques ; sous ce rapport, la bibliothèque du séminaire de géographie de l'université de Leipzig, dont nous avons donné la description, pourrait être prise comme modèle, en ayant soin d'augmenter la collection relative à la Belgique et au Congo, de se fournir d'un plus grand nombre d'ouvrages français et anglais et de diminuer en proportion les livres relatifs à la géographie spéciale de l'Allemagne. Les revues périodiques surtout ne devraient pas être négligées, notamment les publications des sociétés de géographie, le geographische Zeitschrift, les Petermann's Mittheilungen, les Annales de géographie, les diverses publications sur la géologie, la géophysique, l'ethnographie, etc., etc. Enfin des reliefs et des instruments pour la géographie mathématique : globes, sphères, système solaire, curvimètres, planimètres, baromètres, boussoles, etc.

Un séminaire de géographie établi comme nous venons de dire, donnerait d'excellents résultats. Son premier et grand avantage serait d'attirer les étudiants, de les retenir et de les forcer en quelque sorte à entreprendre des travaux personnels. L'enseignement universitaire ne doit pas se borner à fournir à l'étudiant des données sur telle ou telle science, il doit en plus et surtout le pousser au travail, lui fournir les moyens de faire des études approfondies, l'obliger à mettre, suivant une expression commune, la main à la pâte, c'est-à-dire à se livrer lui-même à des recherches dans le sens qui convient le mieux à ses goûts et à ses aptitudes. Cela est-il possible si l'université ne procure pas aux élèves studieux les moyens de travail ? Si l'enseignement géographique, en Allemagne, est si développé, certainement ce pays le doit aux professeurs distingués qui y donnent des cours, mais il le doit aussi, et peut-être même plus, à l'institution des cours

pratiques et des séminaires auxquelles d'ailleurs il ne ménage nullement les subsides nécessaires. Berlin reçut 7000 marks lors de sa fondation et depuis lors chaque année, une subvention de 2300 marks ; Leipzig reçoit par an 2200 marks; Göttingen, 1200 marks, etc. Aussi est-il à désirer que pour l'établissement des séminaires, — ou s'ils ne peuvent être créés, pour l'achat du matériel nécessaire, — une somme assez forte soit octroyée ; de plus, un subside annuel suffisant pour faire face aux nouvelles dépenses.

Au point de vue de l'administration, le séminaire serait dirigé par un directeur choisi parmi les professeurs de géographie ; ce directeur s'occuperait de l'achat des publications, des cartes et des instruments tout en tenant compte des besoins des différents cours et des exercices pratiques ; d'accord avec ses collègues, il établirait un règlement, par exemple sur le modèle de celui de Leipzig.

Au séminaire se donneraient tous les cours réservés aux étudiants en géographie et tous les exercices pratiques. En dehors des heures de cours, le séminaire serait ouvert à tous ses membres. Les cours pratiques seraient de deux espèces, d'abord ceux relatifs à des cours déterminés, ainsi des exercices pratiques de cartographie, de topographie, d'ethnographie, de géographie coloniale, de géographie physique, etc. ; ensuite un colloquium de géographie. c'est-à-dire une réunion hebdomadaire de tous les étudiants en géographie ; il consisterait en une ou deux conférences sur un sujet de géographie, suivies de discussions et de critiques. Enfin des exercices pratiques spéciaux seraient réservés aux futurs explorateurs ; ces exercices auraient pour but la préparation à des voyages scientifiques.

ANNEXES

A. **Avant-projet d'Arrêté Royal créant un diplôme de Docteur en Géographie.**

Le 30 décembre 1898, le Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur était appelé à se prononcer sur la question de la réorganisation de l'enseignement de la géographie dans nos Universités.

L'auteur de ces notes eut l'honneur d'exposer le travail que le Gouvernement espérait voir sortir des délibérations du Conseil.

Il fut convenu qu'avant tout l'enquête relative à l'enseignement de la géographie dans les Universités étrangères passerait entre les mains de chacun des membres. Après, on se réunirait pour aviser.

Cette étude demanda beaucoup de temps ; lorsqu'enfin elle fut terminée, des circonstances diverses empêchèrent le Gouvernement de marcher de l'avant.

Maintenant que le Conseil sera convoqué incessamment pour reprendre l'objet inscrit depuis si longtemps à son ordre du jour, il m'a paru qu'il serait peut-être utile de soumettre à ses membres, sous forme d'avant-projet, un arrêté royal accompagné de notes résumant les principales idées générales sur la matière.

Cet avant-projet n'a d'autre but que de fixer les bases d'une discussion approfondie.

*
* *

L'auteur de ces notes s'est placé dans l'hypothèse où le Conseil, partageant ses vues, croirait nécessaire de créer dans nos Universités un grade spécial de docteur en géographie. Il a motivé sa manière de voir à cet égard dans la réunion du 30 décembre 1898.

*
* *

Etant admise la nécessité de créer un enseignement complet conduisant au grade de docteur en géographie, quelle organisation convient-il de lui donner ?

La loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires consacre quatre modes d'organisation distincts.

Tantôt la direction à donner aux études s'établit dès la candidature. C'est le cas pour le doctorat en philosophie et lettres où les études préalables diffèrent suivant que les récipiendaires se destinent à l'étude spéciale de la philosophie, de l'histoire, de la philologie classique, de la philologie romane ou de la philologie germanique. (Loi du 10 avril 1890, art. 13, II, A et B.)

Tantôt le fractionnement d'après les spécialités s'opère immédiatement après les études de la candidature. Telle est la solution adoptée pour le doctorat en sciences naturelles : au début de la première année d'études doctorales, l'élève doit choisir entre quatre groupes : celui des sciences zoologiques, celui des sciences botaniques, celui des sciences minérales, celui des sciences chimiques. (l. c. id., art. 20 et 21.)

Tantôt le programme des études menant à un diplôme déterminé est commun à tous les élèves tant en candidature

qu'en doctorat. Ainsi en est-il du doctorat en sciences physiques et mathématiques. L'examen ne porte pas exclusivement sur les matières de l'un ou de l'autre groupe ; il les comprend toutes. Seulement, après avoir subi *l'épreuve doctorale ordinaire* (sur l'analyse supérieure, la dynamique, la physique mathématique générale, l'astronomie sphérique et les éléments de l'astronomie mathématique, les éléments du calcul des probabilités, la méthodologie mathématique et les éléments de l'histoire des sciences physiques et mathématiques), les récipiendaires doivent subir, en outre, une *épreuve approfondie* sur les matières comprises dans l'un des cinq groupes déterminés par l'art. 19 (l. c.). Le diplôme mentionne les matières qui ont fait l'objet de l'examen approfondi.

Enfin, le programme des études exigées pour l'obtention d'un diplôme est purement et simplement commun à tous les étudiants depuis le début de la candidature jusqu'à la fin du doctorat. Tel est le cas pour les docteurs en droit.

De ces quatre systèmes, quel est celui qui paraît le mieux approprié à l'enseignement de la géographie ?

Avant d'émettre une opinion raisonnée, il convient de se souvenir que si certaines divergences subsistent encore au point de vue d'une définition de la géographie (1), on semble d'accord sur l'importance à peu près égale de ces deux divisions fondamentales : la géographie physique et la géographie politique.

La première s'occupe plus spécialement de la terre ; la seconde de l'homme en société vivant sur la terre.

S'il était possible d'établir une division rationnelle entre ces deux parties fondamentales de la géographie, il semble que le second des systèmes préconisés serait le meilleur.

(1) Quoique depuis Ritter on admette généralement qu'elle est « l'étude des rapports de la Terre avec l'homme »

On aurait alors une candidature commune et une licence différentielle; après la candidature l'élève se spécialiserait en géographie physique ou en géographie politique par exemple.

S'il était prouvé que la matière est trop étendue, la préférence pourrait être donnée au troisième système. Dans ce cas, en effet, il suffirait d'inscrire au programme de la licence les matières indispensables à la formation de tout géographe et de n'exiger des élèves une étude approfondie que sur celles d'entre elles comprises dans l'une des deux spécialités.

Mais il semble qu'il n'est pas possible, dans l'état actuel de la science, de songer à couper en deux la géographie. Ce serait la mutiler. Aujourd'hui la géographie politique ne peut plus se concevoir sans la géographie physique et réciproquement. L'une compénètre l'autre à tel point qu'on sait difficilement déterminer la limite qui les sépare.

Plus on lit les travaux qui paraissent sur la géographie, plus cette idée de compénétration réciproque des deux branches, longtemps séparées, éclate avec vigueur.

Cette compénétration s'affirme même dans l'enseignement des professeurs ; il n'est pas rare de voir le même maître enseigner à la fois ou tour à tour, la géographie physique et la géographie politique.

Des savants de haute autorité ne vont-ils pas jusqu'à affirmer qu'on ne saurait être géographe de valeur en quelque spécialité si l'on n'a pas des notions générales plus ou moins étendues sur la géographie physique comme sur la géographie politique ?

S'il en est ainsi, il faudra rejeter le second système d'organisation et *a fortiori* le premier.

Reste le troisième qui séduit au premier abord et auquel on devrait aboutir s'il était prouvé que l'enseignement de la géographie est trop étendu

Nous ne pensons pas qu'il en soit ainsi. A condition de renfermer les différents cours dans les limites raisonnables, il n'y a pas lieu de craindre le surmenage. J'insiste sur ce point dans la partie de ce travail relative aux différents cours de la candidature et de la licence.

Un remède sérieux se trouve, en tous cas, dans le nombre des années d'études à exiger.

Selon l'économie de notre loi sur l'enseignement supérieur en matières spéciales, suivant l'exemple expérimental des pays germaniques, il convient de fixer à quatre années la durée des études nécessaires à l'obtention du diplôme de docteur en géographie.

Le troisième système proposé encourt d'ailleurs un reproche général de la part de beaucoup de pédagogues, celui de trop spécialiser l'enseignement supérieur. « Le pays, disent-ils, a besoin de géographes, non de géographes physiques ou de géographes politiques, de demi ou de quart de géographes ; l'Université a pour but de former des docteurs d'une culture générale, aptes à se spécialiser ensuite, d'après leurs goûts personnels et les services qu'on réclame d'eux. » Beaucoup invoquent ici le précédent probant de la formation des docteurs en histoire.

Somme toute, le système le plus simple et le plus rationnel paraît le quatrième, celui qui est appliqué aux docteurs en droit Que toutes les branches soient communes pour tous les élèves aspirant au même diplôme : docteur en géographie ! C'est le moyen de former de bons géographes comme, par un système semblable, on fait de bons docteurs en droit et de bons docteurs en médecine.

Conclusion : candidature commune et licence commune.

* * *

Mais le problème de l'organisation n'est pas encore complètement résolu.

Faut-il se contenter de faire suivre à nos futurs docteurs en géographie les mêmes cours de candidature et de licence ?

C'est le système adopté par le législateur de 1890 pour les docteurs en droit et les docteurs en médecine. Dès que les élèves ont passé la dernière épreuve de doctorat en droit ou en médecine, ils sont proclamés docteurs.

Mais il y a un autre système appliqué par le même législateur à une série de doctorats. L'aspirant au grade de docteur en philosophie et lettres, par exemple, devra présenter et défendre publiquement une dissertation, manuscrite ou imprimée, sur une question scientifique se rapportant au groupe des matières dont il aura fait choix pour l'examen ; la dissertation doit être transmise au jury quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la session.

Ce deuxième système a donné de si bons résultats que des arrêtés royaux spéciaux l'ont appliqué à des grades non légaux.

Il semble qu'il pourrait être appliqué avec avantage à la géographie. Ce serait à la fois un stimulant pour les travaux personnels des élèves et une pierre de touche sérieuse de leur vraie valeur scientifique.

Si le Conseil se ralliait à cette manière de voir, voici comment serait organisé l'enseignement relatif au doctorat en géographie :

Candidature commune (grade de candidat en géographie).

Licence commune (grade de licencié en géographie).

Doctorat (grade de docteur en géographie).

L'introduction du principe de la thèse doctorale en géographie offrirait, entre autres avantages, celui de permettre aux licenciés de spécialiser leurs études dans l'une ou l'autre branche.

Ainsi il serait donné satisfaction, dans une large mesure,

à la fois aux partisans de la spécialisation et aux partisans de la culture générale.

* * *

Si le Conseil adoptait les considérations qui précèdent, l'arrêté royal pourrait être formulé de la manière suivante :

LÉOPOLD II, ETC.,

Vu . . . .

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er. Sont institués, dans les Universités de l'Etat, les grades et diplômes scientifiques de candidat, de licencié et de docteur en géographie.

Il est procédé aux examens pour la délivrance de ces grades et diplômes conformément aux prescriptions des articles 6 à 12 inclus de Notre arrêté prérappelé du 29 juillet 1869.

ART 2. Si ce n'est dans le cas prévu par l'article 5 du même arrêté, nul n'est admis à l'examen de docteur s'il n'a obtenu le grade de licencié ; à l'examen de licencié, s'il n'a obtenu le grade de candidat ; à l'examen de candidat, s'il ne satisfait à l'une des conditions suivantes :

A. Etre porteur de l'un des certificats homologués d'études moyennes prévus par les articles 5 à 7 de la loi du 10 avril 1890 ou, à défaut de ce certificat, avoir subi, avec succès, l'une des épreuves préparatoires déterminées par les articles 10 et 12 de la dite loi ;

B. Etre porteur soit d'un diplôme ou d'un certificat universitaire, soit du diplôme d'ingénieur agricole ou de celui de licencié en sciences commerciales ;

C. Avoir satisfait aux épreuves pour l'obtention du grade de sous-lieutenant (1).

Art. 3. L'examen pour le grade de candidat en géographie fait l'objet de deux épreuves et d'au moins deux années d'études.

Cet examen comprend :

1. Les notions de physique, de chimie, de botanique, de zoologie, de géologie, de cosmographie et de météorologie.
2. Les éléments de trigonométrie rectiligne et sphérique, l'algèbre supérieure, de géométrie analytique.
3. La logique, la psychologie y compris les notions d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte, et la philosophie morale.
4. L'histoire politique de l'antiquité et du moyen-âge ; l'histoire politique moderne ; l'histoire contemporaine.
5. L'économie politique.
6. Des notions de statistique.
7. L'introduction à la géographie physique.
8. L'introduction à la géographie politique.
9. Des exercices pratiques de géographie.

Les récipiendaires porteurs de diplômes ou de certificats universitaires sont dispensés de l'interrogatoire sur les

(1) Se posera devant le Conseil de perfectionnement la question de savoir si les Universités peuvent admettre à l'examen de candidat plusieurs autres catégories de diplômés. Convient-il d'admettre, par exemple, les professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré inférieur ? Ne faut-il pas admettre les porteurs du diplôme de sortie d'une section commerciale d'humanités modernes délivré par un athénée du royaume, un collège communal ou un établissement libre du même degré, ou les personnes qui, à défaut de ce dernier diplôme, auraient subi, avec succès, devant une commission d'examen instituée par la faculté à laquelle sera rattaché l'enseignement des sciences géographiques, une épreuve sur les matières à déterminer par arrêté royal ?

matières ayant fait partie des examens qu'ils ont subi antérieurement.

Pour les candidats en philosophie et lettres, les candidats en sciences naturelles, les candidats en sciences physiques et mathématiques, les candidats ingénieurs et les officiers de l'armée, l'examen fera l'objet d'une épreuve unique et d'une année d'études seulement.

ART. 4. L'examen pour le grade de licencié en géographie fait l'objet de deux épreuves et d'au moins deux années d'études.

Il comprend :

1. La géographie physique générale.

2. La géographie physique spéciale (la Belgique, l'Europe occidentale, etc.).

3. La géographie botanique.

4. La géographie zoologique.

5. La géographie mathématique.

6. La cartographie.

6. La géographie politique générale.

7. La géographie politique spéciale (Belgique, Europe occidentale, etc.).

9. La géographie industrielle et commerciale.

10. La géographie coloniale.

11. La géographie ethnographique.

12. L'histoire de la géographie et des découvertes géographiques.

13. La méthodologie géographique.

14. Des exercices pratiques de géographie et de cartographie.

ART. 5. L'aspirant au grade de docteur en géographie devra présenter et défendre publiquement une dissertation, manuscrite ou imprimée, sur une ou plusieurs questions se rapportant aux matières reprises sous les

nos 1 à 12 inclus de l'examen de licencié, ainsi que cinq thèses se rattachant à ces matières.

La dissertation et l'énoncé des thèses seront transmis au jury un mois au moins avant la date qui sera assignée pour la séance publique.

L'aspirant qui se destine au professorat de l'enseignement moyen devra faire en outre une leçon publique sur un sujet désigné d'avance par le jury et choisi dans le programme des athénées.

ART. 6. Les frais d'inscription générale aux cours sont les mêmes que pour les cours relatifs aux matières des examens légaux.

ART. 7. Notre Ministre, etc...

—

Quelques remarques semblent nécessaires à la compréhension des détails de cet avant-projet d'arrêté. Elles sont groupées ci-après sous deux rubriques distinctes : « remarques sur la candidature » et « remarques sur la licence ».

I. REMARQUES SUR LA CANDIDATURE.

La candidature prépare les élèves à suivre avec fruit les cours de la licence :

A. *Dans la candidature doivent être enseignés les éléments des sciences nécessaires à la compréhension de la géographie physique et politique.*

Ces sciences sont de diverses espèces :

1. Les unes sont comprises dans l'expression commune de *sciences naturelles ;* elles sont indispensables à l'élève qui veut aborder avec fruit l'étude de la géographie physique ou la connaissance de la terre en général.

Les principales sont les suivantes :
La physique ;
La chimie ;
La géologie ;
La botanique ;
La zoologie ;
La cosmographie ;
La météorologie.

Si on les entend d'une manière large, ainsi qu'il le faut faire, il y a lieu de considérer chacune de ces branches comme un centre vers lequel viennent converger d'autres sciences dépendantes ou accessoires. Exemple : Dans la botanique sont comprises non seulement la morphologie, l'anatomie et la physiologie de la plante, mais encore, les notions de paléontologie végétale.

Naturellement il ne peut s'agir d'un enseignement approfondi et détaillé de chacune de ces branches. Il suffit de cours rudimentaires plus élevés naturellement que les leçons données dans l'enseignement moyen du degré supérieur, mais moins importants que les cours exigés aujourd'hui pour chacun des diplômes spéciaux dans nos Universités. Il ne faut pas que le candidat en sciences géographiques soit spécialiste en chimie par exemple, de manière à connaître tout ce qu'un candidat visant au diplôme spécial de docteur ès-sciences chimiques doit savoir. Il suffit qu'il en possède assez pour suivre avec fruit les cours de géographie de la licence géographique. De même, pour les autres sciences.

Ces cours devraient être conçus par des professeurs préoccupés du but à atteindre

C'est le même esprit qui a présidé récemment à la réorganisation de l'enseignement supérieur ès-sciences consulaires et commerciales.

2. Ces considérations générales visent de même ce qu'on peut appeler le groupe des *sciences mathématiques*,

nécessaires à la compréhension de la géographie mathématique

Il appartiendra aux professeurs de se bien pénétrer du but à atteindre et de ne prendre dans ces cours de candidature que la partie de géométrie et d'algèbre supérieures nécessaire au futur géographe.

L'énumération faite dans l'avant-projet n'est qu'une indication soumise aux spécialistes du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur.

3. Viennent ensuite les *sciences morales* correspondant assez bien à la partie plutôt morale de la géographie, celle qui vise l'homme et son activité.

Ce groupe se divise en plusieurs catégories.

Première catégorie. *Les sciences philosophiques* :

La logique.

La psychologie y compris les notions d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte.

La philosophie morale.

La loi sur l'enseignement supérieur exige, dans ces termes, les connaissances philosophiques des candidats ès-sciences naturelles et des candidats en philosophie et lettres.

Sur la nécessité de ces cours, il n'est pas besoin d'insister. Ils sont indispensables à la compréhension de l'homme.

Deuxième catégorie. *Les sciences historiques :*

L'histoire politique de l'antiquité et du Moyen-Age.

L'histoire moderne et contemporaine.

Ce groupe vise à la connaissance de l'action humaine à travers les âges. Cette science est indispensable au géographe, ne fut-ce que pour se rendre compte de l'histoire de la géographie, de la géographie politique et du cadre nécessaire à l'ethnographie.

Troisième catégorie. *Les sciences économiques et statistiques :*

L'économie politique.

Si l'on veut que le futur géographe puisse se faire une idée exacte de la géographie commerciale, industrielle et coloniale, par exemple, il est nécessaire qu'il soit pénétré des principes qui règlent la production des marchandises, leur distribution et leur consommation.

La statistique.

Quand à la statistique, son rôle devient tellement important en toute matière qu'on ne conçoit même pas comment la géographie pourrait s'en passer ; elle est devenue un accessoire obligé de toute science.

B. *En même temps que se poursuit ainsi l'acquisition du capital scientifique nécessaire à l'étude de la géographie, il parait nécessaire d'ouvrir déjà au candidat les horizons géographiques.*

Avant qu'il entame l'étude détaillée du vaste champ, il est bon de lui en donner une idée d'ensemble. Outre qu'une telle méthode l'encouragera au sein des aridités du début, en lui découvrant le but à atteindre, elle aura encore cet énorme avantage de lui permettre de saisir l'importance exacte de chaque partie de la géographie que le licencié aura à étudier.

Cette méthode, suivie déjà dans certaines de nos facultés universitaires, semble pouvoir être appliquée ici aussi avec succès.

Les élèves prendront donc contact dès la candidature avec la géographie physique et politique.

Le but pourra être atteint par deux cours d'introduction aux deux grandes branches de la géographie :

Une introduction générale à la géographie physique.

Une introduction générale à la géographie politique.

C. *Enfin, il importe de mêler les élèves de la candidature à une série de travaux pratiques de géographie.*

Pour le détail de ces travaux, on s'inspirera de l'exemple de l'Allemagne. On y fera des dessins ; on s'adonnera à

la construction des cartes; on apprendra à les lire, à les orienter, à s'en servir; peut-être serait-il bon de manier les instruments d'enseignement. Bref, on appliquera toutes les méthodes, pour habituer les élèves aux travaux pratiques qu'exige la géographie entendue d'une manière générale.

En résumé. La candidature préparera les élèves à suivre les cours de licence :

a) en leur enseignant les sciences morales et physiques indispensables et dans la mesure où elles sont indispensables ;

b) en leur donnant une idée générale de la science géographique dans ses deux divisions essentielles ;

c) en leur apprenant les travaux graphiques élémentaires nécessaires.

II. Remarques sur la licence.

Le candidat aspirant au grade de licencié ès-sciences géographiques doit avoir toutes les facilités pour se mettre au courant des diverses sciences géographiques.

La licence comprendra donc tous les cours de géographie nécessaires.

1. *Géographie physique générale.*

L'expérience germanique et française a démontré l'utilité d'un cours approfondi de *géographie physique générale*. Ce cours comprendra notamment les matières suivantes :

a) la morphologie de la terre;
b) l'océanographie ;
c) l'hydrographie ;
d) la météorologie ;
e) la climatologie ;
f) des notions de biogéographie ;
g) des notions d'anthropogéographie.

Beaucoup d'Allemands considèrent ce cours comme le fondement de l'enseignement de la géographie. Si l'on examine les programmes des diverses Universités germaniques, on y trouve partout des leçons de géographie physique générale. Au surplus, le grand nombre de semestres et d'heures consacrés à cet enseignement témoigne de son importance considérable.

Qu'on ne s'effraie pas de l'étendue des matières de ce cours. Il faut entendre ces différentes branches de la géographie physique générale d'une manière raisonnable. Le géographe doit faire une sélection des emprunts faits aux différentes sciences signalées. « Or, comme le dit M. Marcel Dubois, cette sélection comporte deux principes essentiels. Si nous recherchons, dans l'examen des conditions physiques de la vie du globe, la découverte des éléments qui influent sur les groupes d'hommes, il va de soi que nous ne devons pas remonter au delà du temps où existaient des groupes d'hommes ayant laissé des traces quelconques permettant de reconstituer leur genre de vie. Par là même, notre géographie physique doit s'en tenir aux phénomènes actuels, ou si l'on veut, aux phénomènes contemporains des sociétés humaines vraiment connues. Car la considération des faits physiques antérieurs, si instructive qu'elle soit, n'éclaire pas l'étude de relation qui est le domaine propre du géographe.

» Vous m'objecterez en vain que, pour comprendre la forme du relief actuel, qui influe sur les communications des peuples, sur le choix de leurs routes de commerce ou de guerre, il faut connaître le relief des époques géologiques antérieures. Si nous sommes condamnés à fouiller ainsi le passé le plus lointain et le plus conjectural, sous prétexte que le présent n'a pas son explication en lui-même, de quel droit laisserez-vous de côté, quand vous parlerez d'un climat, tout le labeur de reconstitution des climats des périodes passées ? Pourquoi en décrivant la végétation

actuelle, ne faites-vous pas revoir le cycle complet de toutes les flores dont la terre vous livre la trace ? Pourquoi ce parti pris de vous en tenir à la condition actuelle dans vos descriptions de vie animale ? Il faut, ou se borner en toutes matières, ou renoncer à toute sélection et tomber dans la déroute d'une encyclopédie.. ..

» Les emprunts faits aux sciences physiques et naturelles auront à subir une adaptation avant de prendre place dans les descriptions ou dans les démonstrations d'ordre purement géographique. Nous avons le devoir impérieux de transformer tout ce que nous empruntons ; car les sciences physiques et naturelles, étudiant les phénomènes et les êtres en eux-mêmes et pour eux-mêmes, emploient des classifications et des procédés qui ne conviennent pas nécessairement à notre étude philosophique de rapports que vise l'homme. Qu'on en juge par quelques exemples.

» Un géologue a le droit de comparer entre elles les zones de fractures auxquelles il applique le nom de Méditerranée, et de rapprocher les formes de relief qu'il observe non seulement sur l'emplacement de la mer qui porte ce nom depuis longtemps, mais dans les parages de l'Australasie et de l'Archipel des Antilles. Un géographe ne peut s'en tenir à ces analogies ; il n'en doit faire part que pour montrer combien, à tous autres égards, nos pays de la Méditerranée diffèrent des régions prodigieusement arrosées et riches en végétaux de l'Archipel de la Sonde. Pour lui, l'opposition d'une contrée sèche, à maigres pluies hivernales, à pauvres pâturages, et d'un pays pourvu de pluies à peu près constantes, couvert de belles forêts et d'admirables cultures, est le fait essentiel. S'il adoptait sans réserve la classification géologique, il risquerait fort de donner à ses auditeurs ou à ses lecteurs l'idée radicalement fausse d'une ressemblance de la Sicile ou de la Crète avec Bornéo.

» De même s'il classe les montagnes actuelles, non

d'après les formes de relief qui influent sur la répartition et la circulation des peuples, je veux dire l'ouverture des cols et des vallées, la rigidité des crêtes, la rapidité des pentes, la richesse des bois, des pâturages et des cultures, mais d'après des indices qui lui révèlent la préexistence, bien avant qu'il y eût des hommes sur terre, d'une autre ordonnance montagneuse, il est infidèle au dessein essentiel de son métier. S'il insiste plus longtemps sur l'extension qu'avaient les glaciers, pendant les âges antérieurs de la planète, que sur le rôle hydrographique des glaciers actuels, il perd de vue la démonstration à laquelle il est tenu et sacrifie le livre à la préface. Tel parle avec abondance de la topographie des anciens glaciers qui oublie, à force de rattacher les phénomènes actuels aux phénomènes antérieurs de même ordre, de mettre en lumière le simple fait de l'alimentation des glaciers par les chutes de neige du temps où nous vivons. Encore une fois, ces considérations sont pleines d'intérêt dans la bouche du géologue dont elles exigent la spéciale compétence ; elles sont déplacées dans une œuvre géographique, parce qu'elles ne peuvent concourir à la démonstration, à l'enquête limitée qui est la fonction propre du géographe.

» S'agit-il d'études de climat ? La méthode géographique prescrit d'exclure certains procédés qui sont excellents entre les mains du météréologiste préoccupé d'étudier la composition et les mouvements de l'atmosphère, sans souci de leur influence sur les cultures nourricières des animaux et des hommes, sans souci de leur action directe sur l'organisme humain. Une ligne isotherme commune traverse le sud des Iles Britanniques et la Russie méridionale. Est-ce là l'indication à laquelle le géographe devra s'arrêter pour obtenir une étude vraie et rationnelle des deux pays si différents ? Non. La notion qu'il est tenu de mettre en lumière est celle de l'opposition profonde de nature des climats maritimes et des climats continentaux ;

donc il citera, aux lieu et place des isothermes, les lignes d'anomalie thermique qui expriment le contraste des températures hivernale et estivale en Russie, leur constance relative en Angleterre. C'est ce qui intéresse la vie des plantes, des animaux, des hommes ; c'est donc ce qu'il convient de bien exposer. »

2. *La géographie physique spéciale.*

Le corollaire du cours de géographie physique genérale est un cours de géographie physique appliqué à un pays déterminé, par exemple, à la Belgique et aux contrées immédiatement voisines (1). Il s'agit ici d'une monographie de géographie physique.

On peut concevoir ce cours sous deux formes différentes, résultant du point de savoir s'il vaut mieux faire une monographie géographique complète ou non.

Si l'on était d'avis qu'il est préférable de décrire géographiquement la Belgique, par exemple, à la fois sous le rapport de la géographie physique et sous le rapport de la géographie « morale », il est clair qu'un cours seulement, serait indispensable.

Si, au contraire, on préfère décrire géographiquement la Belgique d'abord au point de vue physique, puis au

(1) L'empereur Guillaume II, résumant récemment l'idéologie pédagogique de la jeune Allemagne, disait dans un discours qui eut un grand retentissement : « Mais il faut choisir en *histoire :* l'éducation moderne exige que l'on fasse la plus grande part à l'histoire contemporaine, à l'histoire nationale surtout, car l'histoire n'est rien à l'école si elle n'a pour effet de donner à l'élève la connaissance approfondie du passé et du présent de son propre pays. Tenons-nous en d'abord à notre maison ; quand nous en connaîtrons toutes les pièces et toutes les chambres, nous pourrons aller alors dans le musée et regarder autour de nous. *De même en géographie, il faut partir de la patrie pour aboutir au monde.* Le but de l'enseignement géographique est de faire absolument familier à l'élève la connaissance de la patrie et tout ce qui lui est propre, puis de lui faire comprendre et estimer l'étranger. »

point de vue « moral », il y aura lieu d'instituer deux cours correspondant à chacune de ces monographies. Dans cette hypothèse, il y aurait un cours de géographie physique spéciale et un cours de géographie politique spéciale.

En faveur de la première solution on peut faire valoir :

a) Qu'il est nécessaire de fournir aux licenciés une synthèse géographique et que ce cours est le seul qui permette de la réaliser d'une manière satisfaisante. En effet, tous les autres cours sont nettement rangés dans les deux grandes catégories géographiques : physique et politique.

b) Que les matières de la licence sont déjà tellement étendues qu'il faut songer, de toute manière à réduire les cours au nombre et à l'étendue strictement indispensable ; s'il n'y a qu'un cours, par conséquent, aux proportions ordinaires, le but de simplification rationnelle des études sera atteint.

En faveur de la seconde solution on allègue :

a) La quasi impossibilité où se trouve aujourd'hui un professeur d'être également fort en toutes les branches de la géographie. Les matières sont trop étendues et trop diverses. Suivant la spécialité qu'il cultive le professeur sera incliné à exagérer l'importance de la géographie physique au détriment de la géographie politique ou vice-versa ; naturellement le cours synthétique s'en ressentira et les élèves n'auront pas une monographie juste, composée à dose à peu près égale, de géographie physique et de géographie « morale ». Laissez donc à chaque direction la liberté de présenter une monographie spéciale de la Belgique. La synthèse se fera dans l'esprit des élèves ; ce qui est, somme toute, le but essentiel.

b) Pour ne pas allonger le nombre d'heures d'enseignement en établissant les deux cours, il y a un moyen aussi simple que radical, c'est de limiter ce nombre d'heures pour les deux cours, de manière à ne pas dépasser le

temps qui serait consacré à l'enseignement d'un seul et unique cours synthétique.

3. *Géographie mathématique.*

S'il est une partie des sciences géographiques nettement déterminée c'est bien celle de la géographie mathématique. Elle comprend à la fois une partie d'astronomie, de cartographie, de géodésie et de topographie. Beaucoup d'observations géographiques entraînent des recherches qui sont du domaine des mathématiques élevées. Il est aujourd'hui entendu qu'on ne peut être géographe sans des notions très précises sur ce domaine géographique spécial.

4. *La géographie botanique* traite de la distribution des plantes à la surface du globe. Les œuvres de Humboldt, de Robert Brown, de Schouw et plus récemment d'Alphonse de Candolle, de Grisebacq, de Charles Martin, ont déterminé nettement cette science.

Si l'on objectait qu'ici encore le domaine est trop étendu et que le cerveau du licencié sera soumis à une trop rude épreuve, il y aurait lieu d'invoquer à nouveau l'argumentation de M. Marcel Dubois : « Le botaniste s'attache à la détermination des flores, fait valoir la multitude ou la pauvreté des espèces dans le pays qu'il explore, étudie le mécanisme des plantes. Quel géographe aurait, sans fatuité, la prétention de faire une besogne si étendue et de la bien faire ? Il y faut renoncer et tourner notre curiosité vers une autre direction. La Normandie et l'Ile de France sont, aux yeux du botaniste, des pays de grande monotonie, où l'homme a appauvri la flore, éliminé nombre d'espèces originales au bénéfice de quelques espèces utiles qui foisonnent aujourd'hui Or, ce foisonnement, obtenu par une détérioration de l'état naturel et dans un intérêt de bien-être et de richesse, c'est ce que la géographie étudie avec passion. La flore, sa variété, lui importent

moins que la végétation ; par là, son étude est en divergence avec l'étude botanique. Est-il besoin d'observer que l'œuvre de l'homme civilisé qui met en culture des pays vierges consiste en cet appauvrissement du nombre des espèces, en cet accroissement de la quantité des mêmes végétaux utiles demandés à la terre. Le scrub et les herbes indigènes ont reculé en Australie ; la forêt vierge s'éclaircit en Amazonie pour céder la place à des cultures ; et d'étape en étape, la botanique, inclinant vers la méthode géographique, se rapproche de notre science en devenant « science appliquée ».

5. *La géographie zoologique* donne lieu aux mêmes observations que la géographie botanique. « Aux zoologistes l'examen des faunes, de la structure et de la répartition des animaux divisés en espèces. Aux géographes le soin d'étudier la richesse de la vie animale, qu'une sélection rapide rend plus monotone, moins variée, mais de jour en jour plus utile à l'homme. Je m'intéresse assurément aux conditions d'existence des marsupiaux et des monotrêmes de l'Australie ; mais je crois que le développement des troupeaux de vulgaires moutons y est un fait d'une bien autre importance, d'une influence vraiment plus directe sur le sort de l'humanité. »

6. *Cartographie.*

Ce cours n'a pas besoin de justification Tous les géographes sont d'accord sur la nécessité qu'il présente.

A Berlin, on a donné un cours d'histoire de la cartographie dans l'antiquité ; un autre de cartographie générale ; un troisième d'histoire générale de la cartographie.

A Kiel, le professeur Krümmel donne une série de leçons sur « les cartes marines et terrestres ».

Ainsi de suite.

Dans toute université germanique il y a un cours pratique de cartographie. (Voir n° 14 ci-après.)

7. *Géographie politique générale.*

C'est la partie classique de la géographie qui fut longtemps enseignée d'une manière presqu'exclusive. Contre cet exclusivisme relatif se produisit la réaction des sciences géographiques physiques. Ainsi qu'il arrive souvent, la critique dépassa parfois la mesure ; on alla jusqu'à méconnaître le rôle important que la géographie politique est et sera toujours appelée à jouer.

Depuis les travaux récents du professeur Friedrich Ratzel notamment, la polémique a perdu de son âpreté ; l'apaisement semble se faire Le domaine propre et éminent de la géographie politique est reconnu par la science.

Il convient donc de lui réserver, dans notre programme, la place qui lui revient en toute justice, une des premières au même titre que la géographie physique générale.

M. le professeur Renard le reconnaît expressément : « Sans entrer dans de longs développements à ce sujet, écrit-il, bornons-nous à dire que la géographie politique a son but nettement déterminé et distinct de celui de la géographie physique Tandis que celle-ci considère exclusivement la morphologie de la surface terrestre et les agents qui la modifient, la géographie politique ne sépare pas la description du sol des notions sur le peuple qui l'habite et sur l'organisation politique et sociale de ce peuple. Le pays tel que l'ont constitué les agents naturels est envisagé par elle comme le champ d'action de l'homme. Ce pays avec ses montagnes, ses plaines, ses fleuves, les mers qui le bordent, *c'est le cadre ;* le peuple qui le cultive, y construit des villes, y trace des voies de communication, y a fondé une société, *c'est le tableau.* Dans l'étude successive des diverses parties de la terre, la géographie physique étudie séparément chaque région naturelle. La géographie politique, au contraire, envisage surtout les divisions de territoire créés par l'homme ; les

Etats, les fractions de territoire doivent servir de base aux divisions et aux classifications qu'elle établit. »

Au surplus, les remarques auxquelles ont donné lieu la crainte d'un enseignement trop étendu en matière de géographie physique générale, prennent place ici encore, *mutatis mutandis* Les solutions sont les mêmes, en principe. Il ne faut pas, notamment, que la géographie politique se confonde avec la sociologie, pas plus que la géographie physique avec la géologie.

8. *Géographie politique spéciale.*

C'est l'application du cours précédent à un pays déterminé, par exemple à la Belgique, comme il en fut question plus haut; il n'y a pas lieu d'insister davantage.

9. *Géographie commerciale et industrielle.*

On la nomme aussi *géographie économique*, entendue d'une manière spéciale.

Elle répond à des questions dans le genre de celles-ci : Quels sont les produits industriels dans les différents pays ? Quels sont les produits commerçables ? Quelles sont les voies de communication ? Quels sont les moyens de transport et les usages de fret, etc. ? Quelles sont les lignes commerciales ? Quel est le commerce intérieur et extérieur des différents pays, autant que possible dans leurs relations avec le nôtre ?

De telles questions et une foule d'autres, dont celles-ci ne font que suggérer l'idée, mettent en relief la place considérable que la géographie économique est appelée à prendre dans l'enseignement.

La Belgique surtout, ce petit pays à population dense et débordante, situé au milieu des nations qui représentent avec le plus d'autorité les trois races qui se disputent l'hégémonie du globe, la Belgique surtout,

disons-nous, doit voir son enseignement supérieur de géographie économique au tout premier rang. Sous le rapport commercial comme sous le rapport industriel, les Belges devraient le mieux connaître les contrées et les nations de la terre. Cette connaissance est la condition essentielle de leur existence et de leur développement.

Si les futurs professeurs de notre enseignement moyen, si nos futurs professeurs d'école normale primaire, possédaient à fond leur géographie économique, qui contesteterait qu'ils seraient à même de rendre aux générations scolaires, à la Belgique de demain, les services les plus signalés et les plus utiles ?

10. *Géographie coloniale.*

Quand nous examinons les cours de géographie coloniale professés dans les différents pays, nous observons qu'ils sont à la fois très nombreux et très divers. Leur nombre atteste leur importance. Leur diversité indique les divers points de vue où l'on peut se placer pour pratiquer un tel enseignement.

En Allemagne, on s'occupe surtout de l'étude des colonies allemandes. Rarement on jette plus qu'un coup d'œil d'ensemble sur les colonies étrangères ; et, dans ce cas, on choisit de préférence les colonies étrangères vers lesquelles se dirige de préférence l'émigration germanique. Une telle attitude s'explique par son caractère utilitaire.

On a reproché aux géographes qui se spécialisaient en matière de géographie coloniale (et on a adressé des reproches semblables à ceux qui s'occupaient surtout de géographie économique) d'abaisser la science au niveau de l'intérêt. Ils ont répondu qu'ils haussaient l'intérêt jusqu'à la hauteur de la science. « Un peu de science éloigne du souci des intérêts de l'humanité, beaucoup de science y ramène... Quand l'opinion publique a réclamé... une place d'honneur pour la géographie... dans l'ensei-

gnement, je ne suppose pas qu'elle se soit éprise de préférence des obscures questions de la genèse des montagnes, de l'ancien emplacement de glaciers, des changements de forme des continents, des variations de profondeur des océans au cours des âges géologiques, de l'évolution des faunes et des flores. Non, elle a réclamé..... les connaissances sûres, pratiques, capables de mettre nos nationaux en état de lutter..... dans les domaines de la colonisation, du commerce, contre des rivaux bien préparés !... Elle a demandé aux hommes de science les éléments d'un choix des belles et bonnes colonies, des comptoirs avantageux..... »

Si nous considérons plus spécialement la situation de la Belgique, nous remarquons que non seulement elle a un intérêt primordial à connaître les colonies étrangères vers lesquelles il convient de diriger ses émigrants et ses capitaux, mais encore, qu'il lui est nécessaire de connaître à fond, les ressources de la colonie éventuelle du Congo.

Cette immense contrée équatoriale offre un champ presque illimité à nos activités débordantes Elle commence à révéler ses secrets. La géographie coloniale, n'eût-elle que cette monographie à décrire, trouverait là une mission grandiose et d'une utilité que personne ne contestera.

11. *Ethnographie.*

L'ethnographie, en tant que science géographique, joue un rôle important. Il convient de ne pas la négliger. Aussi bien, cet enseignement est donné dans la plupart des Universités germaniques.

On conçoit qu'elle soit indispensable à l'explorateur des contrées neuves : comment pourrait-il sans cela classer les peuples qu'il étudie dans l'ensemble de l'humanité ?

On comprend aussi qu'elle soit nécessaire au professeur de notre enseignement secondaire puisque, sans elle, les

affinités et les caractères des races humaines, ces facteurs civilisateurs essentiels, lui resteraient inconnus et formeraient une lacune grave dans son concept général de géographie — qu'il aura à enseigner.

12. *Histoire de la géographie.*

L'importance de cette branche a été mise fréquemment en lumière. « Nos connaissances géographiques actuelles, dit notamment M. Du Fief, sont le résultat, méthodiquement établi, d'une longue suite de faits, d'explorations, d'observations et d'études dont l'ensemble constitue *l'histoire de la géographie*. La tâche de retracer le développement progressif de la connaissance de la terre, appartient au géographe : car, si l'historien rapporte, à leur date, les expéditions guerrières et les voyages qui ont fourni des observations géographiques nouvelles, le géographe doit analyser ces observations pour en déterminer la valeur scientifique et pour les utiliser, comme première base ou comme addition à une coordination d'ensemble. »

Ce cours est souvent intitulé : Histoire de la géographie et des découvertes géographiques.

Il comprend souvent l'histoire complète de la géographie : dans l'Antiquité, au Moyen-Age, dans les temps modernes.

Parfois il se borne à une période telle que l'histoire de la géographie au XIXe siècle.

Quelquefois même il traite des descriptions de voyage en général ; rarement il a pour objet l'étude des découvertes relatives à un point spécial : exemple, histoire des expéditions au Pôle Nord.

13. *La méthodologie géographique.*

C'est la pédagogie en tant qu'appliquée à la géographie. Elle se justifie par les raisons si connues qui l'ont fait adopter dans toutes les branches d'enseignement. Ce qui se fait pour l'histoire naturelle, la philosophie ou l'his-

toire, doit s'appliquer, par les mêmes raisons générales, à la géographie.

Dans certaines Universités, le cours de pédagogie renferme une partie consacrée à la fabrication du matériel pour l'enseignement.

Presque partout il existe, sous le nom de séminaire, une organisation de conférences que se donnent les élèves à tour de rôle, sous la présidence de l'un ou de l'autre professeur. Ces conférences roulent sur des sujets de géographie; elles sont soumises à discussion ; on comprend que si la critique porte non seulement sur le fond mais sur la manière d'exposer, il y a là un excellent moyen de formation des futurs professeurs.

14. *Exercices de géographie et de cartographie.*

Ce cours pratique est universellement considéré comme un des plus importants. M. le professeur Renard en a établi la nécessité dans une brochure qu'il a eu l'obligeance d'envoyer à tous les membres du Conseil.

Toutes les Universités germaniques notamment en possèdent un ou plusieurs.

L'étendue de ce cours— ou de ces cours — est considérable : il comprend notamment les lectures et dessins des cartes ; les constructions de cartes et les reliefs ; les reproductions topographiques ; les excursions et la pratique de l'exploration, etc.

A Vienne, selon M. Renard, les exercices auxquels les élèves se livrent se rapportent aux projections, aux constructions géographiques, à la géographie générale ; ils dressent des cartes régionales, ils cherchent à fixer avec plus d'exactitude l'orientation des lignes de volcans, à tracer la marche des tremblements de terre, à déterminer la densité de la population, à établir la bathymétrie de certains lacs et le débit des cours d'eau par des données nouvelles ; ils complètent ou corrigent les isobathes des

océans ; ils reportent sur des cartes l'extension et la marche des glaciers ; ils calculent des moyennes d'altitude pour une région donnée, ils déterminent la quantité de chaleur qu'elle reçoit, la répartition des pluies, la marche de l'érosion, etc. « En un mot, les élèves se livrent pratiquement à l'étude de tous les problèmes que comporte la science de la terre envisagée au point de vue géographique. Le professeur est présent à l'Institut plusieurs heures chaque jour, dirigeant les travaux, enregistrant les résultats et guidant les recherches, comme le ferait un chef de travaux dans un laboratoire de chimie. Les résultats obtenus par ces exercices pratiques et ceux qu'amènent les recherches géographiques les plus récentes, sont le sujet de conférences que les élèves se donnent entre eux sous la présidence de M. Penck. »

A Leipzig « M. Ratzel a compris autrement ce dernier genre d'exercices..., dit M. de Martonne; les « *Seminarübungen* » se pratiquent dans la salle de lecture du séminaire. Chaque élève étant assis à sa place, le professeur fait apporter une ou plusieurs grandes cartes murales et en se servant de ces cartes, commence à poser aux différents élèves des questions rentrant dans un cadre qui a été fixé huit jours à l'avance. Chacun répond de son mieux ; s'il reste court, son voisin répond pour lui, ou c'est le professeur qui donne lui-même l'explication demandée. » ... « On tient d'ailleurs à ne pas négliger le côté matériel de la géographie. Chez M. Ratzel, l'assistant M. Eckert fait une fois par semaine des conférences de morphologie, où il exerce les élèves à rendre par des croquis schématiques, les formes typiques du relief. M. Fischer, second assistant, fait des conférences de cartographie et exerce les élèves au dessin des cartes. »

M. Renard décrit aussi les *excursions géographiques*, telles que l'Université de Vienne les comprend.

Ce n'est pas là un cas isolé, le professeur Richter, de Gratz, imite l'exemple de M. Penck.

Il en est de même en Allemagne. « Au Congrès géographique d'Iéna, rapporte M. de Martonne, M. Sievers, professeur à Giessen, a développé le programme des grandes excursions qu'il comptait faire pendant les vacances avec ses élèves. M. Partsch, à Breslau, guide déjà depuis quelque temps ses élèves en des promenades géographiques où il les initie sur place aux problèmes de la topographie et de la géographie physique. »

Telles sont les conclusions qui semblent se dégager d'une étude approfondie de l'enseignement supérieur de la géographie, d'après les enquêtes faites à l'étranger et dans notre propre pays.

Encore une fois, elles ne constituent qu'une opinion personnelle, formulée sous la forme d'un avant-projet d'arrêté royal et destinée, dans la pensée de l'auteur, à servir de base à une discussion approfondie au sein du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur.

CYR. VAN OVERBERGH.

Post scriptum. — Afin de ne pas surcharger les épreuves de la candidature et de la licence, des cours utiles, mais non indispensables, ont été laissé de côté. Dans cette catégorie rentrent, par exemple, la toponymie, la géographie médicale, la photographie des cartes, et surtout la géographie historique. A mesure que les circonstances le permettront, ces branches pourront être enseignées dans des cours facultatifs.

B. Décisions prises par le Conseil de perfectionnement de l'Enseignement supérieur relativement à l'avant-projet lui présenté.

Dans sa séance du 23 décembre 1899, le Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur discuta l'avant-projet d'arrêté royal présenté par M. le Directeur général Van Overbergh.

Il adopta l'économie générale du rapport. Le Gouvernement serait invité à créer dans les universités de l'Etat, les grades et diplômes scientifiques de candidat, de licencié et de docteur en géographie.

A l'unanimité de ses membres, il estima que les catégories de l'art. 2 devaient être aussi étendues que possible. Dans cet esprit, il vota les propositions de M. Van Overbergh tendant à admettre les professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré inférieur et les porteurs du diplôme de sortie d'une section commerciale d'humanités modernes délivré par un athénée du royaume, un collège communal ou un établissement libre du même degré, ou les personnes qui, à défaut de ce dernier diplôme, auraient subi, avec succès, devant une Commission d'examen instituée par la faculté à laquelle sera rattaché l'enseignement des sciences géographiques, une épreuve sur les matières à déterminer par arrêté royal.

L'examen pour le grade de candidat en géographie ferait l'objet, ainsi que le propose le projet, de deux épreuves et d'au moins deux années d'études.

Sur la question des matières à inscrire sur le programme de la candidature, il y eut quelques divergences de vues. Le programme proposé sembla trop long. L'auteur déclara qu'il n'avait voulu fournir qu'une base de discussion et qu'il espérait bien que le Conseil éliminerait les branches les moins nécessaires.

Le Conseil estima que la cosmographie faisait partie du cours de géographie mathématique de la licence et que la météorologie était une des matières de la géographie physique. Donc, ces deux branches pouvaient sans inconvénient être biffées du programme de la candidature.

Au contraire la minéralogie devait y figurer.

Le n° 2 fut remplacé par l'expression plus générale : « Les éléments de mathématiques supérieures ».

Le n° 3 fut simplifié. On vota « les éléments de philosophie. »

Du n° 4 on ne conserva que « l'histoire contemporaine ».

Les nos 5 et 6 furent maintenus.

Le n° 7 fut reporté au n° 1, par raison d'harmonisation du texte de l'arrêté royal avec l'art. 20 de la loi de 1890 sur l'enseignement supérieur.

De commun accord, on porta le n° 8 au cours de licence et on maintint le n° 9.

Tout le reste de l'avant-projet fut voté sans changement.

Il n'y eut plus qu'une simple modification de détail. Le n° 6 (cartographie) du programme de la licence fut porté au n° 5 sous la forme suivante : La géographie mathématique (géodésie, physique du globe et cartographie).

Dès le commencement de janvier, le travail fut soumis au Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

C. Rapport au Roi et arrêté royal créant un doctorat en géographie dans les universités belges.

Sire,

S'il est vrai que « le monde appartiendra à celui qui le connaîtra le mieux », la Belgique, plus que toute autre nation, a un grand intérêt à cultiver la connaissance de la terre ; car, plus que toute autre, elle a besoin de créer sans cesse de nouveaux débouchés à son industrie, à son commerce et à ceux de ses enfants qui veulent émigrer.

Plus que toute autre nation, par conséquent, la Belgique doit organiser solidement à tous les degrés de son enseignement, et tout d'abord dans ses universités, l'étude de la science qui lui facilitera la connaissance du monde.

C'est dans ces vues que Votre Majesté a jugé utile d'attribuer au concours international du Prix du Roi pour 1885, une somme de 25,000 francs à accorder « au meilleur ouvrage exposant les moyens à employer et les mesures à prendre pour populariser l'étude de la géographie et pour en développer l'enseignement dans les établissements des divers degrés ».

Le caractère scientifique de cette branche de nos connaissances n'a plus besoin de justification. Les progrès de la géographie se sont affirmés en ces dernières années avec un éclat incomparable.

Si la géographie fait de nombreux emprunts aux autres sciences physiques et naturelles, morales et politiques, elle transforme et adapte ce qu'elle emprunte et, par sa méthode comme par ses applications immédiatement pratiques, elle n'en constitue pas moins, personne ne le conteste plus, une science absolument distincte.

C'est comme telle qu'elle est traitée depuis longtemps dans la plupart des universités autrichiennes et allemandes.

Dans le programme des universités belges, la géographie n'a occupé jusqu'ici qu'une place secondaire. Elle y est traitée, en effet, comme une science auxiliaire de l'histoire, du commerce, de l'industrie et des sciences botaniques, zoologiques et minéralogiques ; elle est morcelée en conséquence et répartie par tronçons entre plusieurs facultés, cependant que dans aucune d'elles, elle n'est enseignée d'une manière complète.

C'est pour remédier, dans la mesure du possible, à cette lacune et préparer peu à peu à tous les degrés de notre enseignement la renaissance des études géographiques que, d'accord avec le conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, j'ai l'honneur de soumettre à la haute approbation de Votre Majesté le projet d'arrêté ci-après.

Je suis,

Sire,

Avec le plus profond respect,

De Votre Majesté,

Le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

Le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

J. DE TROOZ.

8 février 1900.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 6 de la loi du 15 juillet 1849, portant que « les universités pourront conférer des diplômes scientifiques en observant les conditions qui seront prescrites par les règlements. Ces diplômes ne conféreront aucun droit en Belgique » ;

Vu notre arrêté du 29 juillet 1869, réglant d'une manière générale la collation des diplômes scientifiques et honorifiques par les universités de l'Etat ;

Considérant qu'il est opportun de compléter l'enseignement dans les facultés des sciences des universités susdites par un programme d'études supérieures conduisant à la connaissance des sciences géographiques ;

Vu le projet élaboré par le conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er. — Sont institués, dans les facultés des sciences des universités de l'Etat, les grades et diplômes scientifiques de candidat, de licencié et de docteur en géographie.

Il est procédé aux examens pour la collation de ces grades et la délivrance de ces diplômes, conformément aux prescriptions des articles 6 à 12 inclus de Notre arrêté prérappelé du 29 juillet 1869.

ART. 2.— Si ce n'est dans le cas prévu par l'article 5 du même arrêté, nul n'est admis à l'examen de docteur s'il n'a obtenu le grade correspondant de licencié ; à l'examen de licencié, s'il n'a obtenu le grade correspondant de candidat ; à l'examen de candidat, s'il ne satisfait à l'une des conditions suivantes :

A. Être porteur de l'un des certificats homologués d'études moyennes prévus par les articles 5 à 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, ou à défaut de ce certificat, avoir subi, avec succès, l'une des épreuves préparatoires déterminées par les articles 10 et 12 de la dite loi ; ou

B. Avoir obtenu, soit un diplôme ou un certificat universitaire, soit le diplôme d'ingénieur agricole ou celui de licencié en sciences commerciales, ou avoir satisfait

aux épreuves pour l'obtention du grade de sous-lieutenant à l'école militaire ; ou

C. Etre porteur du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur ; ou

D. Etre porteur du diplôme de sortie d'une section commerciale d'humanités modernes délivré par un athénée du royaume, un collège communal ou un établissement libre du même degré, ou, à défaut de ce diplôme, avoir subi, avec succès, devant une commission d'examen instituée par la faculté des sciences. une épreuve sur les matières à déterminer par un arrêté spécial.

Art. 3. — L'examen pour le grade de candidat en géographie fait l'objet de deux épreuves et d'au moins deux années d'études.

Cet examen comprend :

1° Des notions élémentaires de physique, de chimie, de botanique, de zoologie, de minéralogie et de géographie physique ;

2° Les éléments de mathématiques supérieures ;

3° Les éléments de la logique, de la psychologie, y compris les notions d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte, et de la philosophie morale ;

4° L'histoire contemporaine ;

5° L'économie politique ;

6° Des notions de statistique ;

7° Des exercices pratiques de géographie.

Les récipiendaires porteurs de diplômes ou de certificats universitaires sont dispensés de l'interrogatoire sur les matières ayant fait partie des examens qu'ils ont subis antérieurement.

Pour les candidats en philosophie et lettres, les candidats en sciences naturelles, les candidats en sciences

physiques et mathématiques, les candidats ingénieurs et les officiers de l'armée, l'examen fera l'objet d'une épreuve unique et d'une année d'études seulement.

ART. 4. — L'examen pour le grade de licencié en géographie fait l'objet de deux épreuves et d'au moins deux années d'études.

Cet examen comprend :

1° La géographie physique générale ;

2° La géographie physique spéciale (Belgique, Europe occidentale, etc., à titre d'application) ;

3° La géographie botanique ;

4° La géographie zoologique ;

5° La géographie mathématique (géodésie, physique du globe et cartographie) ,

6° La géographie politique générale ;

7° La géographie politique spéciale (Belgique, Europe occidentale, etc.) ;

8° La géographie industrielle et commerciale ;

9° La géographie coloniale ;

10° La géographie ethnographique ;

11° L'histoire de la géographie et des découvertes géographiques ;

12° La méthodologie géographique ;

13° Des exercices pratiques de géographie et de cartographie.

ART. 5. — La répartition, entre les deux épreuves, des matières des examens de candidat et de licencié est arrêtée par Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, sur la proposition de la faculté des sciences. Les exercices seront compris à la fois parmi les matières de la première et celles de la seconde épreuve.

ART. 6. — L'aspirant au grade de docteur en géographie devra présenter et défendre publiquement une dissertation manuscrite ou imprimée, sur une ou plusieurs questions se rapportant aux matières reprises sous les nos 1 à 11 inclus de l'examen de licencié, ainsi que cinq thèses se rattachant à ces matières.

La dissertation et l'énoncé des thèses seront transmis au jury un mois au moins avant la date qui sera assignée pour la séance publique.

L'aspirant qui se destine au professorat de l'enseignement moyen, devra faire, en outre, une leçon publique sur un sujet désigné d'avance par le jury et choisi dans le programme des athénées

ART. 7. — Les frais d'inscription générale aux cours et aux examens sont les mêmes que pour les cours et les examens légaux de la faculté des sciences.

ART. 8. — Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 20 février 1900.

LÉOPOLD.

Par le Roi,

Le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique :

J. DE TROOZ.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

BIBLIOTHÈQUE
DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

Fascicule I. — LÉON HALKIN. *Les esclaves publics chez les Romains*. 1897.

Fascicule II. — HEINRICH BISCHOFF. *Ludwig Tieck als Dramaturg*. 1897.

Fascicule III. — HAMELIUS. *Die Kritik in der englischen Litteratur des 17 und 18 Jahrhunderts*. 1897.

Fascicule IV. — FÉLIX WAGNER. *Le Livre des Islandais du prêtre Ari le Savant*. 1898.

Fascicule V (sous presse). — A. DELESCLUSE et D. BROUWERS. *Catalogue des actes de Henri de Gueldre, prince-évêque de Liége*

Fascicule VI. — VICTOR CHAUVIN. *La récension égyptienne des Mille et une nuits*. 1899.

Fascicule VII (sous presse). — HENRI FRANCOTTE. *Histoire économique de l'ancienne Grèce*.

Fascicule VIII (sous presse). — KARL HANQUET. *La chronique de Saint-Hubert*.

Fascicule IX. — JOSEPH HALKIN. *L'enseignement de la géographie en Allemagne et la réforme de l'enseignement géographique dans les universités belges*. 1900.

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ

DE

PHILOSOPHIE & LETTRES

DE

L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

FASCICULE X

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LA

CHRONIQUE DE SAINT HUBERT

DITE CANTATORIUM

PAR

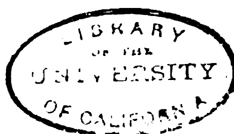
KARL HANQUET,

DOCTEUR EN DROIT, PHILOSOPHIE ET SCIENCES HISTORIQUES.

BRUXELLES

OFFICE DE PUBLICITÉ	**SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE**
46, RUE DE LA MADELEINE	RUE TREURENBERG, 16

1900



BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

LIÉGE
IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE
8, rue St-Adalbert.

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ

DE

PHILOSOPHIE & LETTRES

DE

L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

FASCICULE X

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LA

CHRONIQUE DE SAINT HUBERT

DITE CANTATORIUM

PAR

KARL HANQUET,

DOCTEUR EN DROIT, PHILOSOPHIE ET SCIENCES HISTORIQUES.

BRUXELLES

OFFICE DE PUBLICITÉ
46, RUE DE LA MADELEINE

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
RUE TREURENBERG, 16

1900

NOTE.

Les citations de la Chronique sont faites d'après l'édition de MM. Bethmann et Wattenbach, Monumenta Germaniae Historica, Scriptores, t. VIII (je l'indique par le sigle MGH.) et d'après celle de M. de Robaulx de Soumoy, Chronique de Saint Hubert dite Cantatorium, Bruxelles 1847 (je l'indique par un simple R).

CHAPITRE PREMIER.

L'abbaye de Saint-Hubert au XIe siècle et la Chronique de Saint-Hubert.

Parmi les monastères de l'ancien diocèse de Liége, l'abbaye bénédictine de Saint-Hubert en Ardenne tient une place marquante. Fondée dès les premières années du huitième siècle, elle atteignit trois cents ans plus tard un degré de discipline et d'influence qu'elle ne paraît pas avoir dépassé jusqu'à sa destruction en 179[illegible].

Au onzième siècle, le cloître hubertin est une oasis de civilisation dans l'immensité déserte de l'Ardenne. De vastes constructions y abritent une communauté nombreuse. Une enceinte flanquée de huit tourelles forme autour du pieux refuge comme une couronne fortifiée. [1]

L'église abbatiale [2] est une grande et riche basilique, orientée [3] suivant la règle de l'époque. Le chœur en est particulièrement spacieux ; car tous les religieux doivent

[1] Chron. MGH. SS. VIII, p. 578. de Robaulx de Soumoy, p. 240 : simul cœpta est fieri octo turrium corona.

[2] Il s'agit de l'église telle qu'elle existait au XIe s. Sur l'incendie qui la ravagea dès 1130, v. G. Kurth. Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert, (Bull. de la Comm. roy. d'histoire, 5e série, t. VIII, n° 1, pp. 7-112, 1898.) p. 90 (86).

[3] Vita Theoderici (MGH., SS., XII, p. 50) : Cryptam etiam ad orientem basilicæ pulcherrimo erexit opere.....

y trouver place. Il domine de quelques degrés le reste de l'église, duquel il est séparé par un grillage [1] et par l'ambon [2]. Il est dominé lui-même par le maître-autel dédié à saint Pierre et placé à l'entrée de l'abside [3].

Sous le chœur, des colonnes en pierre artistiquement taillées soutiennent une crypte consacrée au Sauveur et à Notre-Dame [4].

En deçà du chœur, à sa droite et à sa gauche, formant transept vraisemblablement, deux chapelles perpétuent la mémoire d'un évêque et d'un martyr populaires entre tous, saint Martin et saint Etienne. L'une et l'autre reçoivent la lumière par d'admirables fenêtres, des vitraux sans doute [5]. Contre le premier de ces oratoires, en dehors de l'église, est adossée une humble cellule de recluse. [6]

Mais la merveille de la basilique, ce n'est ni sa grandiose architecture, ni sa parure aux jours de fête : voiles brodés, antependium d'or [7]. vases et livres pré-

[1] Chron. MGH. p. 606. R. p. 288 : Otbertus.... in superiores cancellos se proripuit.

[2] Chron. MGH. p. 606. R. p. 288 : Deinde... ambonem ascendit.

[3] Sur la dédicace du maître-autel à s[t] Pierre, Chron. MGH. p. 579. R. p. 242 : majus altare, quod est in honore beati Petri apostolorum principis.

[4] Chron. MGH. p. 579. R. p. 241. Cf. Vita Theod. (MGH., SS., XII, p. 50) : Cryptam etiam ad orientem basilicæ pulcherrimo erexit opere, quam postea Henricus Leodiensis ecclesiæ antistes et Franco Bellegradensis episcopus ejus rogatu dedicaverunt in honorem nominis domini Jesu et sanctæ Mariæ semper virginis.

[5] Chron. MGH. p. 579. R. p. 241.

[6] Chron. MGH. p. 597. R. p. 275.

[7] Chron. MGH. p. 579. R. p. 242 : Tabulam auream ante majus altare.

cieux [1]. Ce n'est pas la pompe de ses offices, annoncés par les cloches [2] et où trente moines parfois assistent à l'autel l'évêque de Liége lui-même [3], tandis que de leurs stalles les autres religieux unissent leurs voix à la voix grave de l'orgue [4]. Un tombeau s'élève dans ce temple; en une châsse d'or et d'argent merveilleusement ouvrée [5] reposent les restes de saint Hubert, l'illustre patron du lieu. Et depuis deux siècles ce corps glorieux attire les cénobites et les foules dans le coin de forêt auquel il a donné un nom. Au pied de la tombe vénérée, un autel est dédié à la Sainte et Indivisible Trinité. [6]

Au narthex, le temple ouvre sur un atrium [7], autour duquel règnent un cloître [8] et toutes sortes de constructions, dont celles du côté nord au moins comportent un étage et constituent le quartier des pèlerins avec l'infirmerie. [9]

[1] Chron. MGH. p. 569. R. p. 224.

[2] Vita Theod. (MGH., SS. XII, p. 53) : Pulsantibus matutinis.... Mirac. Sti Huberti (AA. SS. t. I de nov., p. 828) : Signa ecclesiæ pulsari jussit.

[3] Chron. MGH. p. 588. R. p. 259.

[4] Chron. MGH. p. 572. R. p. 230 : Lambertus organista ...

[5] Chron. MGH. p. 618. R. p. 310 : Scrinulum beati Huberti quod argento paraverat (sc. Lambertus), ablato etiam capitio aureo mirifici operis.

[6] Chron. MGH. p. 579. R. p. 242.

[7] Miracula Sti Huberti (AA. SS. t. I de nov., p. 828) : Prosequentibus autem inimicis usque ad atrium ecclesiæ.... Vita Theod. (MGH., SS. XII, p. 50).

[8] Vita Theod. (MGH., SS. XII, p. 50) : Necnon et aliud claustrum pro foribus basilicæ ad occidentem a fundamento construxit (sc. Theodericus).

[9] Miracula Sti Huberti (AA. SS. t. I de nov., p. 828) : Quidam Adelardus munitionem atrii violenter infregit et ut intrarent

Les portes extérieures de l'atrium laissent entrevoir l'église Saint-Gilles dans le Pré. [1]

Le monastère est construit à gauche de l'église abbatiale, au nord donc [2]. C'est d'abord un large cloître [3], carré sans doute; puis les appartements de l'abbé et ceux réservés aux hôtes de distinction, le réfectoire et le dortoir communs des religieux [4]; enfin toutes les installations que requiert une communauté qui doit en tout se suffire à elle-même. Parmi ces bâtiments, il en est deux qu'il convient de mentionner spécialement : la bibliothèque et l'école. [5]

Comme tout établissement monastique de quelque importance, Saint-Hubert a dès cette époque une biblio-

subsistentes exclamavit. Illi irruentes, invenerunt Theodericum in camera sub dormitorio fratrum, quæ postea facta est domus infirmorum. Cf. ibid. p. 823-827. Chron. MGH. p. 597. R. p. 275.

[1] Vita Theod. (MGH., SS., XII, p. 50) : Non longe vero a porta exterioris atrii ædificata spatiosa ecclesia, sancto Aegidio eam voluit (sc. Theodericus) dedicari... Chron. MGH. p. 578. R. p. 240.

[2] Chron. MGH. p. 579. R. p. 241 : A sinistris vero memoriam beati Martini ut fuerat reliquit (sc. Theodericus), ibidemque extrinsecus novum oratorium exstruxit, quod dicitur ad sanctam Jerusalem.... Combiner ce passage avec le suivant, du Vita Theod. (MGH., SS. XII, p. 50) : Sed et oratorium sepulcri Domini ad meridianum monasterii ædificavit (sc. Theodericus).

[3] Vita Theod. (MGH., SS., XII, p. 50) : Dejecto veteri et parvissimo quod ibi erat claustro, novum et magnum, quale modo videtur, construxit (sc. Theodericus).... Chron. MGH. p. 578. R. p. 240.

[4] Chron. MGH. p. 571. R. p. 228 : Aedificavit (sc. Adelardus) refectorium fratrum cum dormitorio, ædificavit cameram abbatis cum palatina domo.

[5] Chron. MGH. p. 572. R. p. 230 : Robertus armarius, Stepelinus exterior scolasticus et interior Balduinus...

thèque : *claustrum sine armario est quasi castrum sine armamentario.* Comme la plupart des grandes abbayes, Saint-Hubert a deux écoles : l'une, *scola interior,* pour les religieux, l'autre, *scola exterior*, pour les enfants de la région. Qu'apprenait-on dans cette double école ? Nous ne nous aventurons guère en conjecturant que le *trivium* et le *quadrivium* y étaient, à des degrés divers, la commune base de l'enseignement. On se tromperait pourtant en croyant que la culture profane des moines hubertins se réduisait aux rudiments des sept arts libéraux.

Dans la cinquantaine de moines dont la Chronique de Saint-Hubert donne les noms, celui-ci s'applique à la confection des manuscrits, celui-là excelle à les parer d'enluminures ainsi qu'à sculpter le bois et la pierre; cet autre, un tout jeune homme, manie le pinceau avec un talent plein de promesses; pour ce dernier enfin, la composition musicale est l'occasion de vrais triomphes. [1]

Hélas! ces œuvres que l'enlumineur et le peintre, que le sculpteur et le musicien enfantèrent alors ne sont plus que des souvenirs. Par compensation, il nous reste de cette époque, littéraire autant qu'artistique, un triple monument : la Chronique de Saint-Hubert dite *Cantatorium*, la Vie de S[t] Thierry et la seconde recension des

[1] Chron. MGH. p 572. R. p. 230 : Gislebertum eiusdem ecclesiæ religiosum postea decanum in scribendis et renovandis libris studiosum...., Fulconem.. .. in illuminationibus capitalium litterarum et incisionibus lignorum et lapidum peritum...., Herbertum pictorem immatura morte præventum, multum equidem dolendum...., Helbertum Leodiensem in abaco et musica triumphantem....

Miracles de S[t] Hubert. Le premier de ces écrits fera l'objet principal de notre étude; les deux autres y seront traités accessoirement.

L'établissement monastique que nous avons décrit à larges traits ne constituait pas toute l'abbaye de Saint-Hubert : il n'en était que le noyau central. Aux quatre points cardinaux s'étendait tout un réseau de terres appartenant à l'abbaye. Les parties les plus anciennes de ce patrimoine remontaient à la fondation de Pépin de Herstal et à la restauration de l'évêque Walcaud; le reste était, dans son ensemble, d'acquisition récente. On aura une idée des accroissements survenus dans la seconde moitié du onzième siècle, si l'on considère que de 1068 à 1098 l'abbaye-mère érigea jusqu'à huit prieurés [1]. Quelles ressources en hommes et en biens n'attestent pas ces huit essaims presque simultanés ?

Cette prospérité sans précédent fut, dans une large mesure, l'œuvre personnelle de Thierry I, abbé de 1055 à 1086, en qui la tradition hubertine saluait au 17[e] siècle encore " la perle des abbez de Saint-Hubert " [2]. Homme éminent, il unissait à une conception tout idéale de la vie une compétence extrême dans la gestion des affaires matérielles. Le monastère périclitait, quand il y arriva par un triste jour d'hiver [3]. Il y eut vite rétabli la dis-

[1] V. G. Kurth. Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert. (Bull. de la Comm. roy. d'histoire, 5e série, t. VIII, no 1; pp. 7-112, 1898).

[2] Romuald Hancart. Histoire du monastère de Saint-Hubert en Ardenne, p. 415. Inédit. Nous citons cet ouvrage d'après la copie appartenant aux RR. PP. Bollandistes.

[3] Chron. MGH. p. 572. R. p. 229 : Cujus culmen (sc. ecclesiæ andaginensis) cum de longe vidisset (sc. Theodericus), ut erat tunc

cipline et fait régner l'abondance. Et quand, après trente-deux ans de laborieuse direction, à bout de forces, il rendit l'âme, il laissait une abbaye reconstruite de fond en comble et une communauté citée comme un modèle [1].

On put croire d'abord que Thierry II, par son zèle et ses aptitudes, continuerait son illustre prédécesseur. Mais l'illusion ne dura guère. Sa longue prélature ne fut qu'un enchaînement de difficultés et de crises presque fatales.

Toutefois on jugerait mal ces deux abbés, si différents par leurs œuvres et si semblables par leurs intentions, en attribuant au premier tout le mérite de la prospérité du cloître ardennais, au second toute la responsabilité de sa déchéance. Les effets généraux postulent des causes générales. Thierry I, comme Poppon de Stavelot ou Richard de Saint-Vanne, vécut à cette époque de foi marquée par les actions connexes de Cluny et d'Hildebrand. Il profita de l'élan qui emportait son temps vers la réforme des institutions monastiques et, par elles, de l'Eglise. Thierry II vint à une heure difficile, et comme Bérenger de Saint-Laurent, Rodolphe de Saint-Trond et tant d'autres, il souffrit du conflit entre le sacerdoce et l'empire dont l'intensité fut si cruelle à Liége, sous l'épiscopat du favori d'Henri IV, Otbert.

Ainsi donc grandeur sans cesse croissante sous Thierry I, décadence de plus en plus accentuée sous Thierry II; ascension et chute liées à des causes géné-

hiems asperrima, in mediis nivibus ad terram procidit, et Deum adjutorem sibi adesse cum gemitu inclamavit, opertoque capite et nudis pedibus monasterium usque processit.

[1] Chron. MGH. p. 608. R. p. 292 : quæ cis Renum eo tempore laudabatur singularis.....

rales ou, pour mieux dire, universelles : telle est l'histoire de l'abbaye de Saint-Hubert au onzième siècle. Tel est aussi le double objet, nettement aperçu et pathétiquement décrit par notre chroniqueur anonyme.

Déjà les savants bénédictins, Martene et Durand, faisaient de cet écrivain le plus bel éloge [1]. Plus près de nous, des juges non moins compétents, L.-C. Bethmann et W. Wattenbach comme aussi Giesebrecht, ratifiaient pleinement leur appréciation [2]. Mais en 1884, M. Paul Krollick entreprit d'ébranler le crédit de la Chronique

[1] Ampl. Coll., t. IV, 913 : Is certe auctor est diligens et accuratus, publicaque luce dignissimus, utpote qui nihil prorsus asserat, quod monasterii sui monumentis antiquis, aut certe testibus oculatis non sit subnixum..... Hoc vero in opusculo non modo nudam ac singularem monasterii Andaginensis historiam habes; sed et plura insignis ecclesiæ Leodiensis monumenta majoris momenti, ac res potissimum gestas sub Walcando, Henrico et Otberto episcopis, ex quibus Otbertus Leodiensibus scriptoribus haud satis notus hactenus fuit.

[2] Bethmann et Wattenbach s'expriment ainsi (MGH., SS., VIII, 566) : Satis habeamus nosse, auctorem operis fuisse virum inter medias res versatum, acrem judicio, veritatis studiosum. Hoc enim totum ejus dicendi genus, hoc simplex et sincera rerum narratio suadent.

Le jugement de Giesebrecht (Geschichte der deutschen Kaiserzeit, 3e vol., IIe partie, p. 1061, 5e édition. Leipzig 1890) n'est pas moins favorable : Die Verhältnisse des Klosters (Sankt-Hubert) brachten diese Aebte (Thierry I und II) mit den Herzogen von Lothringen, mit der grossen Gräfin Mathilde, mit Papst Gregor VII und seinen Nachfolgern in merhfache Verbindung, und dadurch gewinnt die Darstellung ein allgemeines Interesse, zumal sich der anonyme Vorfasser als ein Mann von scharfer und unbefangener Auffassung bedeutender Persönlichkeiten zeigt.

de Saint-Hubert [1] et réussit à faire passer sa conclusion dans l'édition de 1886 du *Deutschlands Geschichtsquellen* [2]. Il n'est donc pas inutile de reprendre une question ainsi renouvelée.

Cette étude comportera, après l'explication du nom traditionnel de l'œuvre, la description des copies qui l'ont perpétuée jusqu'à nous et l'indication des éditions qui en ont été faites. Nous déterminerons ensuite la date à laquelle fut composée la Chronique et nous consacrerons un examen approfondi à la personnalité de son auteur. Cette recherche nous introduira au cœur même de la Chronique, ainsi que du *Vita Theoderici* et du *Miracula Sancti Huberti*. Nous examinerons enfin la chronologie du *Cantatorium* et les sources antérieures ou contemporaines qui y sont utilisées. Comme conclusion, nous dégagerons, en une rapide synthèse, sa valeur historique.

[1] Die Klosterchronik von Sankt Hubert und der Investiturkampf im Bistum Lüttich zur Zeit Kaiser Heinrichs IV. Berlin 1884.

[2] Wattenbach, Deutschlands Geschichtsquellen, t. II, 120-121. Berlin 1886 : Doch hat P. Krollick wohl nicht ohne Grund behauptet, dass diese Darstellung nicht so unbedingt Glauben verdiene, wie man bisher annahm.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Le nom de CANTATORIUM ; les manuscrits de la Chronique ; ses éditions.

Avant de pénétrer dans l'examen même de la Chronique de Saint-Hubert, il convient que nous tâchions d'en éclaircir le nom traditionnel, et surtout que nous fassions connaître la forme sous laquelle elle nous est parvenue. Ce sera l'objet de trois paragraphes qui traiteront :

le 1er, du nom de *Cantatorium*;

le 2e, des manuscrits de la Chronique;

le 3e, de ses éditions.

§ 1er.

LE NOM DE *CANTATORIUM*.

Au XIIIe siècle déjà, la Chronique de Saint-Hubert est connue sous le nom de *Cantatorium* [1] ou sous cet autre, équivalent : *Canterellus* [2]. Evidemment ces déno-

[1] C'est le nom que donne à la Chronique la copie la plus ancienne, le manuscrit d'Orval : Incipit liber qui Cantatorium dicitur.

[2] C'est le nom que lui donne Albéric de Troisfontaines, dans sa Chronique (MS. 748 Bibl. Roy. et Prov. de Hanovre) : Ex libello qui canterellus dicitur.... (MGH., SS., XXIII, 659).

minations ne sont pas le titre primitif de l'œuvre, celui que lui donna son auteur; ce sont des désignations postérieures, traditionnelles; tâchons de les expliquer.

Quelques-uns [1] ont attribué l'appellation de *Cantatorium* à la circonstance, toute conjecturale, que c'était le chantre de l'abbaye *cantor, praecentor* qui, à Saint-Hubert, avait dans ses attributions la rédaction des évènements notables et la garde de la bibliothèque. " Comme encore du présent (c'est-à-dire au milieu du XVIe siècle) audit monastère le chantre d'icelluy est thrésorier des chartes et de la bibliothèque ".

Cette explication n'en est pas une. Car, supposé même que le fait sur lequel elle se fonde soit exact pour le XVIe siècle, elle n'a aucune valeur pour une époque de cinq siècles antérieure, pour le temps où fut composée la Chronique.

De plus si, par hasard, dès le XIe siècle, les fonctions de chantre comprenaient à Saint-Hubert celles d'annaliste, comment expliquer que nous n'ayons pour autant de siècles, qu'une seule chronique, renfermée dans les limites d'une vie d'homme. Ils s'acquittaient bien peu de leur tâche, les chantres de Saint-Hubert ! [2]

[1] Telle est l'explication formulée par le procureur général de Liége dans le procès qui eut lieu au XVIe siècle au sujet de la suzeraineté de la terre de Saint-Hubert. — Voir Archives de l'Etat à Liége. Etat primaire. Procès de Saint-Hubert contre Luxembourg. Registre 9, p. 70.

[2] Il faut ajouter que l'explication ci-dessus est absolument inadmissible, si l'on admet, comme nous espérons le démontrer plus loin, que le Cantatorium a pour auteur le moine Lambert le Jeune. Sans doute Lambert fut chantre de l'abbaye de Saint-Hubert; mais il perdit cette qualité, dès 1082 au plus tard,

D'autres [1] ont pensé que la Chronique devait son nom au fait qu'on en chantait des extraits au repas des moines ou à l'office conventuel. Mais il n'y a là qu'une supposition peu vraisemblable. La Chronique de Saint-Hubert n'est pas une œuvre d'édification ; elle fait la part très petite aux anecdotes, aux traits, aux légendes [2]. Et, dans tous les cas, elle ne fut jamais que l'un des innombrables écrits lus, suivant l'usage monastique, à la table des religieux ou au chœur : or nous n'avons qu'un seul écrit désigné sous le titre de *Cantatorium* !

L'explication est plus simple. Que signifie *cantatorium*, *canterellus* ? Recueil de chants [3]. La Chronique de Saint-Hubert est-elle donc un recueil de chants ? Aucunement. Mais, sans doute, le manuscrit original

pour recueillir des fonctions et des dignités autrement importantes. Or ce n'est que dans les toutes dernières années du XI[e] siècle qu'il commença à écrire sa chronique.

[1] C'est l'opinion des représentants de l'évêque de Liége, au début du susdit procès : Quin imo tantae majoris est authoritatis, quod ex eodem cantari seu recitari soleant legendae aut vitae sanctorum in mensis fratrum edentium, necnon partim in ecclesia... Archives, etc. Registre 162, p. 97.

[2] Aussi les représentants de Luxembourg répliquent-ils en produisant une attestation portant que jamais le Cantatorium n'a été lu au réfectoire ni au chapitre. — Archives, etc. Registre 166, p. 107 : Quant à ce que la ditte atestation contient que jamais les religieux d'Orval ne l'auroient eu ny leu in refectorio vel capitulo pro authentico...

[3] V. du Cange, Glossarium mediæ et infimæ latinitatis (Paris, Firmin Didot, 1842). T. II, p. 110 : *Cantatorium* Romanis, ut auctor est Amalarius in Præfatione libri de Ordine Antiphonarii, est liber Ecclesiasticus, quem Franci *Graduale* vocant, quia in Gradibus vel Analogio reponitur.... *Cantatorium*, Analogium, pluteus, Gall. *Pupitre*, *Aigle du Chœur*.

faisait suite à un manuel de cette espèce[1]. Le fait n'a rien de surprenant : le parchemin aux XIe et XIIe siècles était rare, si rare qu'on n'en utilisait pas seulement les feuillets laissés blancs dans quelque ancien volume, mais même ceux qu'une première écriture avait déjà noircis.

Pour le cas qui nous occupe, l'attribution de ce titre de *Cantatorium* se fit d'autant plus naturellement que la Chronique n'avait pas de titre; elle débutait ainsi : " Qualiter creata sit abbatia sancti Huberti ".

§ 2.

LES MANUSCRITS DE LA CHRONIQUE.

a) *Le manuscrit d'Orval.*

Nous n'avons de la Chronique de Saint-Hubert que des copies plus ou moins anciennes. Le texte original lui-même disparut de bonne heure. En 1546, un procès s'engage entre Liége et Luxembourg au sujet de la suzeraineté de la terre de Saint-Hubert. Le Cantato-

T. II, p. 111 : *Canterellus.* Testam. Henrici Cardinalis ann. 1271. inter Instrum. tom. 3. novæ Gall. Christ. col. 181 : *Item lego Andreæ Priori Vintoniensi decem marchas et librum qui dicitur Canterellus.* f. Liber musicus seu cantum spectans Ecclesiasticum. Gallis *Chanterelle* est instrumenti musici nervus tenuissimus.... *Chanterel* appellatur in Lit. remiss. ann. 1460 ex Reg. 189. Chartoph. reg. ch. 456 : *Le suppliant print ung petit livre, que l'en dit Chanterel, qu'il rendist prestement aux marregliers de leglise....*

[1] Dans ce sens, Gallia Christiana, t. III, glossarium, col. 255.

rium est comme le pivot de cette contestation. Or une pièce de la procédure définit ce *Cantatorium.* " Le livre intitulé Cantatorium est ung livre fort ancien et auctenticque, ayant tousjours reposé et esté conservé au monastère d'Orval " [1]. L'indication est précieuse : car nous possédons encore l'exemplaire de la Chronique qui répond à ce signalement ; nous l'établirons tout à l'heure et nous montrerons qu'il ne constitue qu'une simple copie.

C'est [2] " un volume in-8°, parchemin, reliure ancienne en veau noir sur ais, recouvert d'une enveloppe de basane fauve. " Ce manuscrit contient quelques psaumes et une hymne, puis les compositions suivantes :

Vita sancti Judoci.

Vita sancti Basylii archiepiscopi.

Passio sancti Leodegarii episcopi.

Vita sancte Euphraxie virginis.

Vita beate Radegunde regine.

Vita beate Baltildis regine.

Epistola Gilleberti abbatis ad Anselmum episcopum.

Disputatio Judei cum Christiano de fide catholica disputantis, edita a Gisleberto abbate Westmonasterii.

Passio sancte Anastasie virginis et martyris.

Passio sancti Theoderici martyris.

Vita sancti Gengulfi martyris.

Quedam de Vita sancti Corbiniani Frisingensis urbis episcopi primi.

Suivent trois feuillets sans titre, et enfin la Chronique de Saint-Hubert, commençant par ces mots en lettres

[1] Archives, etc. Registre 162, p. 405.

[2] Aujourd'hui à la Bibl. Royale de Bruxelles, MS. II, 1515.

rubriquées : " Incipit liber qui Cantatorium dicitur. Qualiter creata sit abbatia sancti Huberti. "

Pour qu'aucun doute n'existe sur l'identité du manuscrit dont nous venons d'indiquer le contenu avec celui qui fut produit au procès du seizième siècle, comme étant l'original de la Chronique de Saint-Hubert, une déclaration des religieux d'Orval, au recto de la première page, fixe comme suit l'état civil du document.

" Ce present libvre qui est intitule Cantatorium a
" este trouve en labbaye d'Orval et de leur consen-
" tement mis au proces, a promesse que a la diffinitive
" sera rendu audit Orval, comme plus a plain peult
" apparoir par le proces verbal et declaration de labbe
" et convent dudit Orval. Comme lon peult veoir par
" icellui; dont avons fait ceste presente note. Fait au
" mois de novembre *1551* [1] ".

Voilà donc le manuscrit qui, dès le seizième siècle, était le plus ancien exemplaire connu de la Chronique de Saint-Hubert. Nous établirons que ce n'est qu'une copie.

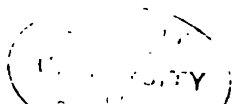
Disons auparavant quelques mots de son état actuel et de son histoire.

Le manuscrit est bien conservé. Il comporte 94 feuillets numérotés au recto. Les feuillets 52-53, dont les éditeurs des *Monumenta* constataient la disparition [2], y ont été rétablis, par M. Ozeray, à ce que nous apprend M. de Reiffenberg [3], non sur papier, ainsi qu'il l'affirme, mais sur parchemin : l'encre en est différente, l'écriture

[1] Cette date a été inscrite ou réinscrite postérieurement.

[2] MGH., SS., VIII, p. 567.

[3] de Reiffenberg, Monuments, t. VII, p. XCIX.



imparfaitement imitée, le système d'abréviation extrêmement défectueux, les fautes nombreuses.

Entre le premier et le deuxième feuillet, a été intercalée la pièce suivante :

" Aujourdhuy sont comparus pardevant le notaire
„ gardenottes au Chastelet de Saint Denis en France
„ soubsignez les R.R. P.P. Dom Emond Martene et
„ Dom Ursin Durand tous deux religieux prestres de
„ la congregation de Saint Maure demeurants en
„ l'abbaye royalle de Saint Denis en France sur le
„ requisitoire du R. Pere Dom Benoist Mourmane reli-
„ gieux prestre de l'abbaye de Saint Hubert en Ardenne
„ de present à Saint Denis en France, lesquels ont
„ declarez in verbo sacerdotis, d'avoir eu en leur pou-
„ voir pendant un an et examiné un ancien manuscrit
„ in quarto avec couverture noire assez usée appar-
„ tenant à l'abbaye de Saint Hubert aux Ardennes de
„ l'ordre de Saint Benoist qui contient les vies de
„ quelques saints jusque vers le milieu auquel endroit
„ il se voit un titre latin ecrit en lettre rouge en cette
„ forme Incipit liber qui cantatorium dicitur qualiter
„ creata sit abbatia sancti Huberti, et plus bas ledit
„ livre commenceant par ces mots in pago arduennensi
„ quoddam Ambra castrum dicebatur, lequel manuscrit
„ lesdits reverends peres comparans par la science qu'ils
„ ont acquis de ces sortes d'anciens monuments ont
„ asseuré et affirmé etre un excellent ouvrage ecrit par
„ un autheur qui vivoit il y a six cens ans et un des
„ plus exacts monuments qu'on puisse suivre dans
„ l'histoire du pays et particulièrement de l'abbaye de
„ Saint Hubert, dont et ce que dessus lesdits r. pères
„ cy dessus nommez ont requis et demandé acte audit

„ notaire à eux octroyé pour leur servir et valloire ce
„ que de raison. Ce fait en présence de Charles de Villiere
„ et de Louys Gérard de Poge habitans de Saint Denis
„ en France temoins à ce requis, l'année sept cens vingt
„ un le dix huit^{e} jour de may après midy et ont signé.
„ Etoient signez Fr. Edmond Martene avec parafe, Fr.
„ Ursin Durand avec paraphe, Dom Benoit Mourmane,
„ C. De Villiere avec paraphe, Depoge avec paraphe
„ Terrie avec paraphe, à côté Con^{lle} à St Denis, ce dix
„ huit may 1721. Receu dix neuf sols six denniers y
„ compris les droits publics (?). Signé Sall avec paraphe.
„ Plus bas etoit ecrit : nous Jean Baptiste le Laboureur
„ ecuyer sieur de Blerenval bailly général de Saint
„ Denis en France certifions à tous qu'il appartiendra,
„ que la signature Terrie mis au bas de l'acte des autres
„ partes écrit est celle du notaire de St Denis, à laquelle
„ foy doit être ajoutée comme étant celle d'un officier
„ public, pour asseurance de quoy nous avons délivré
„ le présent acte auquel le cachet de nos armes a été
„ apposé. Donné à St Denis le xvuj^{e} may 1721. Signé le
„ Laboureur, avec paraffe et son cachet en cire rouge
„ y apposé à côté.

„ Pour copie authentique collationné à l'original
„ comme dessus par nous notaires de la résidence de
„ St Hubert, le 26 juin 1721, soussignés ici.

„ J. C. Lefebure (avec parafe). C. Lambrosy (id.),

„ Nous bailly juge de la terre de St Hubert certifions
„ que d'autre parte sont les véritables signatures de
„ juge Ambrosy et Jean Claude Lefebure notaires
„ résidens en ce bourg et que foy leur est adjoutée tant
„ en jugement que dehors. En foy de quoy nous avons

2

„ signé les présentes et y aposé le scel de cette juris-
„ diction. A S[t] Hubert le 26 juin 1721.

„ Ambrosy (avec parafe).

(Au-dessous un sceau représentant S[t] Hubert et le cerf).

Les neuf dernières lignes de la chronique (f° 94 v°) sont çà et là effacées et le texte s'arrête au milieu d'une phrase.

M. Ozeray, auteur de l'Histoire du duché de Bouillon, a écrit au bas de la page ce qui suit : “ Periit autem
„ nimia vetustate seu potius conservandi incuria finis
„ illius codicis, unde et ultima illa de Udone milite
„ historia maneat hic attexitur „. Cette note, nous la retrouvons dans une copie dont nous parlerons bientôt [1], où sans doute Ozeray l'a prise. Il a eu le tort de remplacer par “ *maneat* „, le mot “ *manca* „ qu'il n'aura pas compris, rendant ainsi la phrase inintelligible.

Le même Ozeray a inscrit ensuite cette notice remplie d'erreurs :

“ Cet ouvrage qui paraît avoir appartenu originai-
„ rement à l'abaye de S. Hubert, puisqu'il a été écrit par
„ un de ses moines, se trouvoit dans la bibliothèque de
„ l'abbaye d'Orval depuis un tems immémorial, lorsqu'un
„ abbé de ce monastère le prêta l'an 1550 à M. Remacle
„ Damp [2], abbé de S. Hubert. Celui-ci avoit promis de
„ le rendre comme le témoigne Dominique Robin abbé
„ d'Orval le 2 mars 1557. Promesse qu'il n'a pas remplie.
„ M. Butkens commissaire député par le Grand Conseil

[1] Copie de la Bibliothèque de Bourgogne.

[2] Ozeray prend “ damp „ pour un nom de famille. Il y avait sans doute : Damp (= Dom) Remacle.

„ de Malines a fait tirer une copie sur le texte [1]. Elle a „ été collationnée par Jean de Jupille notaire et greffier „ de S. Hubert, et reconnue entièrement conforme à „ l'original.

„ C'est sur cette copie que celle que j'ai entre les „ mains, et qui appartient à M. Linotte bourgmestre de „ Bouillon, a été transcrite. Elle avoit été confiée à cet „ effet à M. Regnaudin par R. P. D. Pierre de Guzange, „ prieur de Bouillon. Le premier déclare à la fin de „ celle-ci que, collation faite, elle est parfaitement „ conforme à l'autre.

„ A Bouillon le 25 octobre 1827.
„ Ozeray auteur de
„ l'histoire de Bouillon.

Citons également la note suivante :

„ N. B. L'auteur anonyme du présent *Cantatorium* „ était disciple de S. Thiery, vingt-unième abbé de „ S[t] Hubert,qui naquit la veille de S. Martin de l'an 1007 „ (: mil sept :) et mourut à S. Hubert le lundi 24 août „ 1086, comme le témoigne Dom Romuald Hancart, „ religieux du monastère de S. Hubert, dans son his- „ toire manuscrite de ce monastère, à la suite de la vie „ dudit abbé S. Thiéry ; cette dernière histoire écrite au „ commencement du dix-huitième siècle et dans laquelle „ l'auteur ajoute, en parlant du Cantatoire, que c'est *un „ livre très ancien et authentique duquel l'autorité a même „ été reçue ès cours de parlement*, et pour ce soigneusement

[1] Sur cette erreur d'Ozeray, v. infra.

„ *gardé en son original escrit sur parchemin, ès Archives*
„ *de S[t] Hubert.*

„ Annoté à S[t] Hubert, le 22 novembre 1827.

„ Léquy (parafe)
„ Notaire
„ audit S. Hubert.

On lit enfin la mention que voici :

“ Ce manuscrit appartient à Henry Théodore Geoffroy,
„ major au 1[er] régiment des cuirassiers belges.

„ Gand, le 1[er] mars 1838.

„ Geoffroy (parafe).

Le manuscrit contient en outre un certain nombre de notes marginales, dues à diverses mains; la plupart émanent d'Ozeray et de Geoffroy; toutes sont également dépourvues de valeur.

En marge encore, on relève deux séries d'autres inscriptions. Tout d'abord, en face de chaque rubrique on voit la lettre initiale du mot rubriqué; ces lettres avaient pour objet de rappeler au scribe les initiales qu'il se proposait d'écrire à l'encre rouge. Ces rubriques elles-mêmes s'échelonnent dans le texte d'une façon très capricieuse et ne donnent aucune satisfaction aux exigences logiques. Ensuite, de la première à la dernière page, se succèdent à intervalles des plus irréguliers des numéros allant de 1 à 67. Il n'est pas question d'y voir une division par chapitres, ni d'y rechercher la numérotation primitive des feuillets, libres ou reliés entre eux, du manuscrit original. Probablement n'y a-t-il là que de

simples points de repère dont le copiste aura jalonné sa transcription ou quelque lecteur sa lecture.

Disons enfin que la ponctuation du manuscrit est absolument insuffisante.

Où fut exécuté le manuscrit que nous venons de décrire? Nous ne pouvons le dire avec certitude. Confectionné au XIIIe siècle, ne l'aurait-il pas été soit à Orval, soit à Saint-Hubert, à l'occasion de la composition par Gilles d'Orval de son *Gesta Pontificum Leodiensium?* Ce n'est qu'une conjecture; ce qui est certain, c'est que Gilles connut et utilisa la Chronique de Saint-Hubert (MGH., SS. XXV, 6), et que les moines d'Orval en détenaient au XVIe siècle l'unique exemplaire et s'en réputaient les propriétaires, " de si longtemps qu'ils ont mémoire "; c'est en outre que Gilles d'Orval eut recours, pour la composition de son œuvre, à la bibliothèque de Saint-Hubert,qui lui fournit à tout le moins un texte d'Hériger et d'Anselme. (MGH , SS. VII, 159.)

Un jour qu'ils faisaient l'inventaire de leurs livres, " absconsés en lieux secrets " à cause des incursions de l'ennemi fréquentes sur leurs frontières, les moines d'Orval retrouvèrent le précieux document. Voyant qu'il traitait de " la fundation, dotation et autres affaires " concernant les droits " de Saint-Hubert, ils avertirent leurs confrères ardennais. Ceux-ci leur demandèrent, le 27 janvier 1541, la communication du manuscrit; cette demande fut accueillie [1].

Une fois à Saint-Hubert, le *codex* y resta; et cela

[1] Archives de l'Etat à Liége. Etat primaire. Procès de Saint-Hubert contre Luxembourg. Registre 164, p. 199.

s'explique aisément. Ce n'était pas seulement pour l'abbaye ardennaise un monument et un titre juridique inappréciables. Mais, parfaitement convaincus que le manuscrit d'Orval était l'original lui-même, les moines hubertins étaient en droit de le considérer comme leur propriété. C'est ce qu'exprimait un copiste du 17e siècle :

" *Quamvis D. Remaclus Abbas Hubertensis promiserit* „ *Cantatorii librum originalem restituere Aureævallis* „ *monasterio, jure tamen eam restitutionem factam* „ *minime fuisse; nam quoquo modo liber iste in Auream* „ *vallem devenerit, certum est authorem ejus non fuisse* „ *istius monasterii monachum, sed hubertensem....* „ [1].

Nous avons vu le rôle que joua le manuscrit dans le procès entre Liége et Luxembourg au seizième siècle, et l'importance que les moines hubertins continuaient à lui attribuer au dix-huitième siècle [2].

Quand la révolution française supprima la congrégation [3], la copie d'Orval ne s'éloigna guère de Saint-Hubert. En 1827, nous la retrouvons entre les mains de M. Henquient, bourgmestre d'Arville, petite localité voisine [4].

En 1834, elle devint la propriété de M. Théod.

[1] Copie de la Bibl. de Bourgogne. V. infra.

[2] L'*Inventaire des chartes tiltres et papiers conservés ez archives du Monastère de Saint-Hubert en Ardenne*, terminé en 1730, mentionne p. 421 : " Le Cantatorium en son originel, avec deux copies authentiques in-folio. „ Ces deux copies sont vraisemblablement celles de la Bibl. de l'Univ. de Liége et de la Bibl. de Bourgogne.

[3] Loi du 15 fructidor an IV. (de Robaulx de Soumoy, p. 193.)

[4] Ozeray, Histoire de Bouillon. Luxembourg 1827, p. 37. — de Reiffenberg, Monuments...... t. VII, p. XCIX,

Geoffroy; elle passa ensuite en la possession de M. Alb. Jullien, docteur en médecine à Saint-Gilles lez-Bruxelles.

Actuellement elle appartient à la Bibliothèque royale de Belgique, qui l'a achetée, le 27 mars 1893, pour le prix de 2000 francs.

Nous avons dit que le manuscrit d'Orval, considéré jusqu'en ces tout derniers temps comme l'original de la Chronique, n'en était qu'une copie. La chose n'est pas douteuse.

La Chronique fut achevée dans les premières années du XII[e] siècle. L'écriture du manuscrit d'Orval est du XIII[e] siècle.

Puis, ce nom de *Cantatorium*, sous lequel le manuscrit se présente à nous, prouve qu'il ne peut s'agir que d'une copie. Cette dénomination n'est pas, n'a pas pu être le titre donné par l'auteur à son œuvre, mais une désignation purement occasionnelle, attribuée par la postérité à un ouvrage sans titre.

Enfin l'état défectueux du manuscrit complèterait, s'il était nécessaire, la démonstration. Les inexactitudes y sont nombreuses; souvent elles trahissent la bévue du copiste plutôt qu'une distraction d'écrivain [1]. L'ordre des matières y est plusieurs fois visiblement altéré.

Dans ces conditions, il importe peu que l'opinion

[1] Chron. MGH. p. 611. R. p. 296 : Emobrannum.—MGH. p. 581. R. p. 245 : cimetando, timetando. — MGH. p 585. R. p. 253 : Est autem hujusmodi privilegium in superiori pagina conscriptum quod hic est interponendum; le copiste a naïvement reproduit cette recommandation de l'auteur, à laquelle il s'est d'ailleurs conformé.

contraire ait prévalu, et que ceux-là même qui ont édité le *Cantatorium* aient, à l'exception de Bethmann et de Wattenbach, regardé le manuscrit d'Orval comme le texte original. Cette illusion, ancienne autant que générale, établit, d'une manière indirecte, la disparition de l'original de la Chronique, et la montre telle qu'elle est, hélas : irrémédiable.

Le manuscrit d'Orval n'est qu'une copie plus ou moins ancienne et fidèle, mais elle tient lieu d'original ; c'est d'elle que sont successivement dérivées les copies dont nous allons parler.

b) *Les autres copies.*

Elles se partagent en deux groupes. D'une part, il faut placer la copie exécutée sur l'ordre du prince-évêque de Liége, Gérard de Groesbeck, à l'occasion du procès dont nous avons parlé. Nous avons été assez heureux pour la retrouver aux Archives de l'Etat à Liége où elle gisait, ignorée, dans les douze volumes qui contiennent la procédure du XVIe siècle [1].

C'est un cahier in-4° de 124 feuillets. Sur le premier on lit : " *Copia Cantatorii pertinens ad R^{um} Leodiensem* " *pro causa jurisdictionis territorii S^{ti} Huberti, eo quod* " *originale propter antiquitatem et characterum vetustatem* " *difficile legitur.* "

Sur le 2e feuillet on lit : " *Copia pervetusti Libri Cuius* " *initium intitulatur Cantatorium qualiter creata sit* " *abbatia Sancti Huberti.* "

Le 3e feuillet porte la notice suivante, émanée de

[1] Arch. de l'Etat à Liége. Etat primaire. Procès de Saint-Hubert contre Luxemb., 168bis (8).

M. Polain, je crois : " Ce livre, bien connu sous le nom
„ de *Cantatorium* renferme l'histoire de l'abbaye de
„ St Hubert et donne beaucoup de détails curieux sur
„ les Ardennes. Il a été publié par les Bénédictins
„ Martene et Durand, dans leur *Amplissima Collectio*,
„ vol. IV. Ces savants se sont, je pense, servis, pour
„ cette publication du MS. original, conservé à S^t
„ Hubert. M. L. P. 1837 „.

Détail caractéristique : cette copie ne reproduit pas les neuf dernières lignes du manuscrit d'Orval. Le copiste s'en explique en ces termes : " *Supererant ex*
„ *dicto libro decem lineae in quibus dictiones ob vetustatem*
„ *magna ex parte non erant legibiles quas proinde hic*
„ *perscribere prætermisi.* „

Deux copies découlent de la précédente. L'une appartient à la Bibliothèque de l'Université de Liége (MS. ancien 18, nouveau 229). Ce *codex* in-4° comprend en outre : le *Vita S. Huberti*, par A. Happart, le *Cathalogus abbatum S. Huberti*, du même, le *Vita Beregisi* et quelques autres morceaux.

L'autre est conservée aux Archives de l'Etat à Düsseldorf (Registre coté A, 17bis) [1].

Ces deux copies ne sont pas antérieures à la fin du XVIe siècle et se terminent l'une et l'autre par cette note qui établit leur filiation à l'égard de la copie des archives de Liége : " *Supererant ex dicto libro cantatorium*

[1] Inventaire des archives de l'abb. de Stavelot-Malmedy, par J. Halkin. Liége Grandmont-Donders 1897, p. 18. (Extrait du tome VII, n° 3, 5e série, des Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique.)

„ *10 lineæ in quibus dictiones ob vetustatem magna ex*
„ *parte non erant legibiles, quas idcirco hic perscribere*
„ *pretermisi. Scilicet hoc dicit qui excopiavit ex originali*
„ *expensis Reverendissimi Leodiensis Gerardi a Groes-*
„ *beck*[1]. „

Le second groupe comprend deux copies dont l'une est très intéressante et dont l'autre, récente d'ailleurs, a disparu.

Copie de la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. (MS. 14600). D'une écriture soignée du XVIIe siècle, pourvue de notes nombreuses, cette copie a été retrouvée en 1834 par M. de Robaulx de Soumoy au bureau de l'enregistrement de Saint-Hubert. M. de Gerlache, premier président de la Cour de cassation et président de la Commission royale d'histoire, l'en fit aussitôt retirer et déposer à la Bibliothèque de Bourgogne.

A la page 154, après les derniers mots de la chronique : “ *et reatum suum publice confessus* „ le copiste a mis la note suivante : “ *Hæc copia ex ipsomet originali Canta-*
„ *torii quod in membrana scriptum est transcripta, eique*
„ *concordare inventa est. Periit autem nimia vetustate,*
„ *seu potius conservandi incuria, finis illius codicis,*
„ *unde et ultima illa de Udone milite historia manca hic*
„ *attexitur.* „

[1] Il convient de noter que la copie de la Bibliothèque de l'Université de Liége ne présente pas un certain nombre de lacunes, que présente la copie des Archives de Liége. Il n'est pas douteux pourtant que le scribe de la première ne se soit servi habituellement de la seconde ; peut-être a-t-il eu recours parfois, pour la suppléer, au manuscrit d'Orval. Nous n'avons pu examiner la copie des archives de Düsseldorf.

Suivent, d'une autre main, les mots suivants : " *Quod* " *sic se habere, ego notarius infrascriptus attestor.*

" *Joannes de Jupille notarius*
" *Ita est*
" *L. Bouillon notarius.* "

S'il fallait en croire M. Ozeray et après lui MM. de Robaulx et de Reiffenberg [1], cette copie aurait été écrite en 1563 sur l'ordre de M. Butkens, commissaire député par le Grand Conseil de Malines. C'est une erreur qui ne résiste pas à un simple examen de la copie. En effet on y lit à la dernière page la déclaration suivante : " Collationé par moi notaire et greffier de Saint-Hubert " soubsigné et trouvé concorder à la dite copie authentiquée par M. N. Butkens commissaire député par le " grand Conseil de Malines.

(s.) Jean de Jupille. "

De plus une autre note, du même scribe, croyons-nous, insinuée sur papier détaché au même endroit du manuscrit porte : " La copie signée de M. le conseiller " et commissaire N. Butkens se trouvera aux archives, " en la layette de Grupont. Laette 60 A, n° 5. "

Mais la question se pose de savoir s'il y eut jamais une copie du *Cantatorium* confectionnée par les soins de Butkens et authentiquée par lui. Rien ne permet de le croire. Les déclarations ci-dessus visent en effet une copie, non de la Chronique, mais uniquement de l'acte par lequel Orval réclamait à Saint-Hubert le manuscrit prêté en 1541.

[1] Ozeray MS. d'Orval, note citée — de Robaulx, p. 7. — de Reiffenberg, Monuments, t. VII, p. CII.

Voici cet acte, tel que le reproduit la copie de la Bibliothèque de Bourgogne :

" Nous frere Dominique Robin par la permission de
„ Dieu humble abbé de l'Eglise et Monastere Notre
„ Dame d'Orval, ordre de Cisteaux, Diocese de Treves,
„ et Conté de Chiny, et nous tout le convent de ce
„ mesme lieu, sçavoir faisons à tous qu'il appartiendra,
„ que environ l'an mil cinq cens cinquante feu noz pre-
„ decesseurs abbé et convent dudit Orval ont presté à
„ feu Monsieur Damp Remacle en son temps abbé de
„ S[t] Hubert, un tres-ancien livre intitulé Cantatorium,
„ escrit de la main, lequel livre a esté trouvé en noz
„ archives, estant tres-ancien, entier, et authentique
„ pour y adiouster foy en iugement et dehors. Lequel-
„ dit livre ledit feu Sr. abbé de S[t] Hubert avoit promis
„ rendre, et restituer en telle sorte et maniere qu'il
„ l'avoit receu de nosdits feuz predecesseurs. En tes-
„ moignage de quoy Nous abbé et convent susdits,
„ avons faict apprendre à cestes noz seels Abbatial et
„ Conventual le huictiesme de Mars xv[c] soixante et
„ neuf stil de Treve. Plus bas estoit escrit. Collationé à
„ l'originel, et trouvé concorder en parchemin à deux
„ seaux en cire verde, ce deuxieme de mars mil cinq
„ cent septante, stil de Treves par moy. Plus bas estoit
„ signé. N. Butkens. „

M. de Robaulx est mieux inspiré quand il voit[1], dans la copie de la Bibliothèque de Bourgogne, l'œuvre d'un moine hubertin, auteur au 17[e] siècle d'une Histoire de l'abbaye de Saint-Hubert, dom Romuald Hancart. Il semble certain en effet que ce moine écrivit de sa main

[1] Ouvr. cité, p. 7.

une copie du *Cantatorium*. En outre les notes qui garnissent la copie de la Bibliothèque de Bourgogne révèlent un religieux hubertin [1], très au courant de l'histoire du monastère [2], et concordent avec l'ouvrage de Hancart [3]. Enfin les caractères des deux écritures se ressemblent, à ce qu'affirme M. de Robaulx, que nous n'avons pu contrôler sur ce point, faute d'avoir retrouvé le manuscrit original de l'*Histoire du Monastère de Saint-Hubert*.

Copie Linotte de Poupehan.

Nous ne la connaissons que par la déclaration d'Ozeray ci-dessus reproduite. Cette copie a disparu.

M. Dewez, dans son *Histoire du pays de Liége* [4], cite le *Cantant. S^ti Huberti* (sic), d'après le "Mss. des archiv. de Mirwart". Ne s'agit-il pas ici du manuscrit d'Orval ou de la copie de Hancart? En tout cas, on ne peut songer à identifier l'exemplaire invoqué par Dewez avec l'une des copies exécutées lors du procès entre Liége et Luxembourg; ces copies furent évidemment jointes à la procédure et restèrent déposées avec elle aux archives des deux justices.

[1] Continuellement il appelle l'abbaye hubertine : ecclesia nostra.

[2] Ainsi il identifie les noms de lieu et, le plus souvent, il le fait avec exactitude.

[3] Romuald Hancart rectifie (Hist... p. 36; Chron. MGH. p. 568 R. p. 221) la date : 337 en 237; la copie fait en note la même correction. — Rom. Hancart date la destruction d'Attila. (Hist.... p. 35. — Chron. MGH. p. 568 R. p. 221) en 451; la copie fait de même. — Rom. Hancart date la reconstruction du monastère par Bérégise (Hist.... p. 35; Chron. MGH. p. 568 R. p. 222) en 687; la copie fait encore de même.

[4] T. I, p. 54 (1822).

Il me reste à mettre le lecteur en garde contre une erreur de Potthast. Dans son *Bibliotheca Historica medii ævi,* édition de 1896, p. 249, il indique en ces termes une copie du *Cantatorium* : “ *Hannover, Schrank V, mbr. fol. sec. XIV.* „ La bibliothèque royale et provinciale de Hanovre ne possède aucune copie du *Cantatorium*, mais uniquement, sous le n° actuel 748, répondant à l'ancienne numérotation *Schrank V*, un manuscrit d'Albéric de Troisfontaines se terminant par un prétendu fragment du *Cantatorium*. Il débute par ces mots : “ *Ex cronica* „ *monasterii sancti Huberti in Ardenna. Dux Lothoringie* „ *Gotzelo castrum Bullonii...* „ C'est une courte notice sur Gothelon le Grand, Godefroid le Barbu, Godefroid le Bossu et Godefroid de Bouillon, avec des détails intéressants, et conformes au récit du chroniqueur de Saint-Hubert, au sujet de la fondation du prieuré de Bouillon.[1]

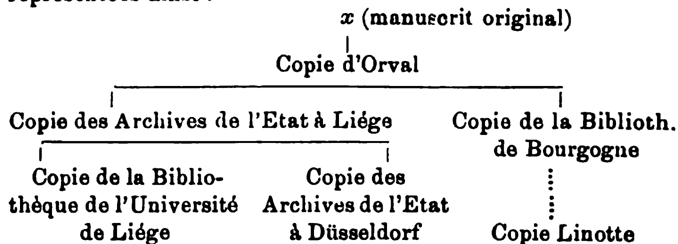
§ 3.

LES ÉDITIONS DE LA CHRONIQUE.

La Chronique de Saint-Hubert a été éditée, jusqu'à ce jour, cinq fois.

I. Martene et Durand en ont, en 1729, donné le texte

[1] Les relations des manuscrits du *Cantatorium* peuvent être représentées ainsi :



d'après le manuscrit d'Orval. - *Amplissima Collectio*, t. IV. Cette édition est extrêmement défectueuse.

Dom Bouquet a reproduit d'assez longs extraits du *Cantatorium*, d'après l'édition qui précède, dans son *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XI et XIII.

II. L'édition de M. de Robaulx de Soumoy, (*Chronique de l'abbaye de Saint-Hubert dite Cantatorium*, Bruxelles 1847) a été entreprise d'après la copie de la Bibliothèque de Bourgogne et celle de M. Linotte de Poupehan. Elle est insuffisante. L'auteur, se proposant avant tout de faire œuvre de vulgarisation, a donné plus de soin à la traduction du *Cantatorium* qu'au dressement du texte. D'ailleurs il a pu utiliser certains documents inédits dont tel est aujourd'hui perdu et donner de science personnelle des renseignements géographiques utiles.

III. L'édition publiée par M. de Reiffenberg, en 1847 également (*Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t.VII) a été faite, non pas d'après le manuscrit d'Orval, comme l'affirme l'auteur, mais d'après la copie de la Bibliothèque de Bourgogne et l'édition de Martene et Durand. Ce texte, comme l'introduction qui le précède, fourmille d'inexactitudes grossières.

IV. En 1848, M. L. C. Bethmann et W. Wattenbach consacrèrent les ressources de leur critique et de leur expérience à établir, d'après le manuscrit d'Orval, suppléé pour un passage par la copie de la Bibliothèque de Bourgogne, le texte de la Chronique de Saint-Hubert, (*Monumenta Germaniæ Historica, Scriptores*, t. VIII.) Est-il nécessaire de dire que ce travail est absolument supérieur aux précédents ? Malheureusement lui-même

ne pourrait être tenu pour définitif : les erreurs, même paléographiques, n'y manquent pas ; le commentaire en est incomplet et souvent inexact, particulièrement en ce qui concerne les renseignements géographiques.

V. C'est d'après cette édition que la *Patrologie Latine de Migne*, t. CLIV, p. 1337-1456, reproduit à son tour le *Cantatorium*.

CHAPITRE TROISIEME.

La Date de la Chronique.

La Chronique de Saint-Hubert n'est pas datée. Mais ses éléments internes permettent de poser deux termes extrêmes entre lesquels se place nécessairement sa rédaction. Elle n'a pas été commencée avant les toutes dernières années du XI[e] siècle ; elle a été terminée dans le courant de l'année 1106 ou peu après. Justifions cette double assertion.

Le *Cantatorium* n'a pas été commencé avant les toutes dernières années du XI[e] siècle. Dans un des premiers chapitres [1] l'auteur énumère, en une double liste, les religieux que Thierry I trouva à Saint-Hubert et ceux qui vinrent ensuite se grouper sous sa direction. Parmi ces derniers, il mentionne Wired, prieur d'Evergnicourt et il nous apprend qu'il devint abbé de Saint-Hubert après Thierry II. Cette mention est une date : Wired ne prit la place de Thierry II qu'en 1098 [2]. Quelques lignes plus bas, le chroniqueur cite Lambert le Majeur et il proclame à sa louange que " la postérité ne pourra „ croire de quel prix furent pour l'abbaye ses conseils „ et son aide. „ Dans la forme et le fond, cet éloge est assurément l'oraison funèbre de Lambert. Or, la Chro-

[1] Chron. MGH. p. 572. R. p. 230.

[2] Chron. MGH. p. 619. R. p. 312.

-nique nous apprend ailleurs [1] qu'il mourut le 24 avril 1097.

Nous pouvons préciser un peu plus encore. Toute la partie du *Cantatorium*[2] qui concerne le conflit de Saint-Hubert avec Otbert a été commencée au plus tôt en l'année 1099. En effet, dès le chapitre 70 (83) [3], il est question d'un certain " Lambert, porté par Otbert au „ siège abbatial de Florennes, et qui, pris de repentir, „ démissionna un an après. „ Or nous savons par la suite du récit que la consécration de Lambert eut lieu postérieurement au 23 janvier 1098 [4].

Le *Cantatorium* a été probablement terminé dans le courant de l'année 1106 ou peu après.

Les derniers évènements racontés dans la Chronique se rapportent tous à l'année 1106. Il est vrai que le texte ne nous est pas parvenu dans son intégrité ; dans les différentes copies que nous en possédons, les derniers feuillets manquent. Combien y avait-il de ces feuillets ? Jusqu'à quelle date s'étendait leur contenu ? Il n'est pas possible de le dire avec certitude. Il est très probable toutefois que ces pages disparues, quel que fût leur nombre, s'arrêtaient vers 1106-1107. Voici sur quoi se fonde notre jugement.

Dans un passage [5] du dernier tiers de la Chronique [6]

[1] Chron. MGH. p. 618. R. p. 310. Voir sur la date inexacte : 1099, infra, chap. 7me : La Chronologie de la Chronique.

[2] Chron. MGH. p. 602. R. p. 280 jusqu'à la fin.

[3] Chron. MGH. p. 604. R. p. 284.

[4] Chron. MGH. p. 620. R. p. 315.

[5] Chron. MGH. p. 611. R. p. 296.

[6] Cette circonstance doit être notée : le dernier tiers de la Chronique forme un tout manifestement rédigé en une fois.

sont mentionnées diverses personnalités du clergé de Reims, entre autres " le prieur Manassès qui devint „ archevêque „ et " Raoul qui, de chancelier, devint „ prieur après Manassès. „ Or, nous savons que ce Raoul remplaça Manassès, non seulement comme prieur en 1096, mais ensuite comme archevêque dès octobre 1106. Le chroniqueur eût-il négligé de mentionner cette circonstance, alors qu'il mettait tant de soin à décrire ses personnages et celui-ci non moins que les autres ?

Autre indice. Dans un des tout derniers chapitres [1], le chroniqueur expose, en une vue d'ensemble assez complète, la discorde d'Henri IV et de son fils ; et il ne dit mot ni de la mort de l'un, survenue le 7 août 1106, ni de la volte-face de l'autre qui, dès 1107, trahissait l'Eglise, comme naguère il avait trahi son père.

L'observation qui précède peut être étendue à la Chronique tout entière. Cette longue composition est rigoureusement fermée à tout ce qui s'est passé après l'année 1106. Il n'en faut excepter qu'un passage [2].

Relatant l'outrage infligé par Otbert aux reliques de S[t] Hubert et le châtiment qui en fut la suite, le chroniqueur déclare qu' " à partir de ce jour, tant qu'il „ vécut, Otbert fut accablé de contrariétés et d'humi- „ liations. „ Nous le reconnaissons sans hésiter : ce passage si clair, si absolu implique qu'au moment où il fut écrit, Otbert avait cessé de vivre. Or il ne mourut qu'en 1118.

Mais ce passage, décisif en apparence, n'infirme pas

[1] Chron. MGH. p. 629. R. p. 331.

[2] Chron. MGH. p. 618. R. p. 311 : Sed et quamdiu ex tunc superfuit.

notre conclusion ; car il constitue une interpolation, une ajoute postérieure.

Ouvrons en effet le manuscrit d'Orval, c'est-à-dire la plus ancienne copie du *Cantatorium*, celle dont dérivent toutes les autres en notre possession. Nous y lisons, à l'endroit indiqué, un récit dramatique. Les moines hubertins viennent, avec les reliques de leur patron, supplier Otbert d'abandonner la reconstruction du château-fort de Mirwart, voisin inquiétant pour l'abbaye. Outré de cette démarche et surtout du pieux stratagème des moines, l'évêque disperse avec la dernière violence leur procession. A ce point, le texte s'arrête brusquement ou plutôt fait un bond singulier. Il continue ainsi : " *Cujus evectio cum maximi fuisset ponderis, revectio vero* „ *levissimi, probavit eandem evectionem sibi displicuisse et* „ *revectionem placuisse : positum autem super altare beati* „ *Petri et per octo dies nullo modo potuit loco suo reponi,* „ *quasi quandam satisfactionem exigeret hujus suae* „ *remotionis. Nec multo post, ea ipsa die anniversaria, qua* „ *beato Huberto prædictam fecit injuriam, Otbertus captus* „ *est a comite Henrico et Durboium usque deductus,* „ *incitato equo et satis feroci durissime et inhoneste collisus* „ *vix mortem evasit ; sed et quamdiu ex tunc superfuit* „ *numquam adversitatibus et dedecorosis oppressionibus* „ *caruit.* „ Ici le texte fait un nouveau bond, en arrière cette fois : " *Super tantam tamque injuriosam temeritatem* „ *demirantibus turbis justitiam Altissimi qui cum sit* „ *patiens redditor secundum multitudinem iræ suæ non* „ *quærit. Perlatum est corpus sancti ad ecclesiam beati* „ *Michælis archangeli ibidemque advigilatum a fratibus* „ *recollectis. In crastinum disponebat illud violenter aufe-* „ *rendum Otbertus, sed cum in tali præsumptione nemo*

„ *sibi assentiret suorum, jam sanioris animi resumens consilium cum reverentia et honore ad suum retulit locum.* „

L'interversion est évidente. Le passage : *Super tantam — retulit locum*, doit précéder la phrase, sans cela inintelligible : *Cujus evectio...* et la suite. Le copiste lui-même l'a compris et a pris soin de rétablir l'ordre par des lettrines.

Comment donc expliquer cette interversion ? Faut-il n'y voir qu'une défaillance de l'attention du scribe ? Ce serait méconnaître l'exactitude qui caractérise son travail et qui fait de sa copie, abstraction faite d'inexactitudes de détail, une vraie photographie de l'original.

L'étude que nous avons faite du manuscrit d'Orval nous permet de résoudre la difficulté. Dans ce manuscrit nous relevons en effet un certain nombre de passages où l'ordre des idées est rompu ; et pour tous, nous constatons que l'interversion s'explique par la circonstance qu'il y avait dans l'original, soit en marge, soit au bas de la page, soit sur feuillet intercalé, une note que le copiste n'a pas su insérer à la bonne place. Nous indiquons ci-dessous ces passages ; le lecteur pourra contrôler notre affirmation [1].

[1] Chron. MGH. p. 568. R. p. 222 : Hæc gens — subverterunt doit être reporté après : Temporibus autem—fluvium Lumnam.— MGH. p. 573. R. p. 230, l'épisode de Lambert, qui interrompt le récit. – MGH. p. 573. R. p. 231 : et — ordinatus précède à tort : Theodericus et ipse... — MGH. p. 575. R. p. 235 : Arnulfo comiti (toutefois pour ce passage il n'y a pas interversion dans l'ordre des idées mais seulement manque de rigueur dans la succession chronologique ; aussi n'est-il pas impossible que la copie respecte ici l'ordre de l'original). — Ib. : deux dates mal rapportées, parce qu'elles étaient en marge. — MGH. p. 577. R. p. 239 : Hugo digne avant : Britannico cuidam.—MGH. p. 599. R. p. 277 (passage particulièrement probant).

Nous sommes donc autorisé à croire qu'il y avait dans l'original une note et que cette note était précisément le passage où est raconté le châtiment d'Otbert. Et s'il en est ainsi, n'avons-nous pas le droit d'attribuer cette note, non au chroniqueur, mais à quelque main étrangère ou si l'on préfère au chroniqueur lui-même, mais à une époque ultérieure ? Cette explication est d'autant plus plausible qu'elle est plus nécessaire. Car si l'auteur du *Cantatorium* écrivait après 1118, comment expliquer que dans les nombreux passages consacrés à Bérenger, son frère en religion et son ami, il ne dise ni ne laisse entendre qu'il est mort ? [1] Comment expliquer qu'il parle de Frédéric, et mentionne sa qualité de prévôt du chapitre de Saint-Lambert [2], sans indiquer qu'il devint évêque de Liége en remplacement d'Otbert ? [3] .....

Disons enfin que si, avec les éditeurs du *Monumenta Germaniæ Historica* [4], on incline à trouver le ton du *Cantatorium* trop libre à l'égard de Thierry II et surtout, ajoutons-le, d'Otbert, pour que cette œuvre ait pu être composée de leur vivant, on reconnaît mal la franchise et l'indépendance du chroniqueur de Saint-Hubert.

[1] Bérenger mourut en 1113, le 16 novembre. Gallia Christiana, t. III, col. 990. — Wattenbach, Deutschl. Geschichtsquellen, II, 136, édition de 1886, donne la date 1115.

[2] Chron. MGH. p. 628. R. p. 329.

[3] En 1119. Gall. Christ. III, 866.

[4] MGH., SS., VIII, 566.

CHAPITRE QUATRIÈME.

L'Auteur de la Chronique.

§ 1er.

LAMBERT LE JEUNE.

La Chronique de Saint-Hubert est une œuvre anonyme. Tâchons de lui restituer la signature de son auteur.

A l'époque dont le *Cantatorium* nous a laissé le tableau, au cours de ce XIe siècle qui vit un si vigoureux épanouissement de la vie monastique et un ébranlement si rude de la société tout entière, dans l'ombre du cloître ardennais un moine vivait sa vie de prière et d'étude, Lambert le Jeune, *Lambertus junior*, *minor*.

A quelle époque était-il entré à l'abbaye ? Nous ne pouvons le dire [1]. Mais il paraît certain qu'il y vint très jeune et qu'il dut à la charité de l'abbé Thierry I de pouvoir abriter dans l'asile hubertin, en même temps que son enfance, sa pauvreté [2].

[1] Si l'on admet l'identification de Lambert le Jeune avec le chroniqueur anonyme — question que nous allons étudier — on peut affirmer la présence de Lambert à Saint-Hubert dès 1065 au plus tard. V. Chron. MGH. p. 597. R. p. 276.

[2] Ce qui précède résulte de la Chronique, MGH p. 572. R. p. 230. L'auteur expose la situation de l'abbaye à l'arrivée de Thierry I. Il cite d'abord les religieux que le nouvel abbé y trouva : fuerunt autem quos ibi invenit fratres..... Puis il com-

D'ailleurs l'humble novice méritait bien cette hospitalité. Le *Cantatorium* le mentionne un grand nombre de fois et toujours d'une manière objective : ce sont comme autant de jalons qui dessinent à nos yeux la carrière de ce moine : carrière longue et brillante, dont les étapes affirment le développement d'une forte personnalité.

Lambert part de peu. Son stage de novice terminé, il est nommé chantre de l'abbaye. Il reçoit ensuite la délicate mission de former, en qualité d'écolâtre [1], les jeunes recrues qui accourent nombreuses à Saint-Hubert. Dès 1082, c'est tout un établissement, le prieuré de Bouillon, qu'il est chargé de diriger [2] : tâche de choix, car il s'agit d'une maison récemment fondée et où, à défaut de passé, le présent doit préparer et assurer l'avenir.

Là ne sont pas d'ailleurs les seules marques de confiance que mérite et obtient Lambert le Jeune. En 1074, il est choisi pour accompagner à Rome, auprès de Grégoire VII, Thierry I. La même année, il l'assiste au

mence une seconde énumération, celle des moines qui entrèrent à l'abbaye sous le gouvernement de Thierry I : enutrivit autem idem abbas inter multos quos ab infantia timere Deum docuit..... C'est dans cette seconde liste que nous relevons le nom de Lambert le Jeune : Lambertum de maxima paupertate ad magnam gloriam Dei gratia suscitatum.... Ces termes ne sont-ils pas significatifs ? Pourquoi parler de l'extrême pauvreté du novice, sinon pour faire hommage de la carrière glorieuse du moine à l'abbé qui le recueillit et le forma ? Au surplus, grammaticalement, Lambertum... est régi par la proposition : Enutrivit autem idem abbas...

[1] Chron. MGH. p. 573. R. p. 231.

[2] Chron. MGH. p. 591. R. p. 263.

synode convoqué à Liége par Théoduin [1]. En 1082, nous le voyons investi de l'honneur de représenter, en même temps que son abbé, son évêque, Henri de Verdun, à une solennelle cérémonie religieuse [2].

Pas plus que l'estime de ses supérieurs, l'affection de ses frères en religion ne manque à notre moine. Parmi eux, deux hommes de valeur nous apparaissent unis à lui d'une amitié particulièrement étroite : Lambert le Majeur, prieur de Saint-Hubert, le modèle des administrateurs et Bérenger, d'abord religieux hubertin et, dès 1076, abbé de Saint-Laurent à Liége. Ils étaient faits pour se comprendre ces trois religieux, ces trois beaux types de moine. Lambert le Jeune tenait de Bérenger une aptitude rare à connaître les hommes et une forte teinte d'opportunisme. Au cours des démêlés de leurs abbayes respectives avec Otbert, nous les voyons tous deux, inébranlables sur le terrain des principes, rechercher dans la pratique tous les moyens de conciliation, et finalement suspendre une lutte qui n'aboutit qu'à ruiner les intérêts, matériels et moraux, de leurs cloîtres [3]. Lambert le Jeune avait, comme Lambert le Majeur, une affection passionnée pour Saint-Hubert. Tantôt il n'hésite pas à détourner au profit de son monastère une donation destinée d'abord par son auteur à Saint-Géréon de Cologne [4].

[1] Chron. MGH. p. 585. R. p. 253.

[2] Chron. MGH. p. 592. R. p. 265.

[3] Quant à Bérenger, v. Chron. MGH. p. 613. R. p. 300. Quant à Lambert le Jeune, v. infra.

[4] Chron. MGH. p. 591. R. p. 264 : Lambertus vero ut semper erat curiosus ecclesiæ matris suæ utilitatibus per Heribrandum castellanum et Tieboldum effecit ut, abreviato labore tam longæ hujus evectionis, sepeliretur (sc. comes Theodericus) in ecclesia beati Huberti.

Tantôt il prend devant Henri de Verdun la défense des droits méconnus de l'abbaye et recueille, pour prix de sa franchise, inconsidérée peut-être, la disgrâce et l'exil [1].

Exil plein de douceur, où se complut pendant 16 ans au moins, de 1082 à 1098 [2] certainement, Lambert le Jeune. Le modeste prieuré d'Evergnicourt le retient quelque temps, puis il passe à Saint-Vincent de Laon [3]. Mais déjà sa notoriété grandissante a attiré sur lui la flatteuse convoitise des moines de Saint-Remi de Reims. Il cède à leurs instances. Et fixé pour longtemps dans cette congrégation renommée entre toutes, il y conquiert les postes d'honneur et de confiance d'écolâtre, de cardinal du maître-autel, de prieur et de doyen [4].

A Saint-Hubert on regretta le départ du docte religieux. Son absence prolongée y fut l'objet de plaintes trop fondées, parfois aussi d'injustes récriminations [5]. Lambert tâcha d'atténuer les unes, de triompher des autres. Il se proclamait fièrement le fils de l'abbaye hubertine et lui faisait hommage, comme à sa mère, de sa valeur et de ses succès. Plusieurs fois il reprit le chemin de l'Ardenne, soit qu'il tînt à rendre les derniers

[1] Chron. MGH. p. 592-593. R. p. 266-268 : Pro verbo.... incautius in eum (sc. episcopum) prolato.

[2] La première de ces dates est explicitement dans la Chronique, MGH. p. 591. R. p. 264. La seconde résulte de cet autre passage : Morabatur adhuc tunc temporis (c'est-à-dire en 1088, époque du sacre de Wired) Lambertus Remi. MGH. p. 622. R. p. 318.

[3] Chron. MGH. p. 592. R. p. 266.

[4] Chron. MGH. p. 593. R. p. 267. Les cardinaux du maître-autel étaient sept prêtres chargés par privilège du service du maître-autel à Saint-Remi de Reims. V. Chron. ib.

[5] Chron. MGH. p. 593. R. p. 268.

devoirs à son père spirituel Thierry I [1], soit qu'il crût ses bons offices utiles à l'abbaye [2], soit enfin qu'à l'heure du schisme il tentât de réconcilier Thierry II et l'intrus Wired, afin de sauver de l'anéantissement l'abbaye menacée [3].

Enfin, quand vint pour lui la vieillesse, le voici qui renonce à l'hospitalité française si large toujours à son égard et s'en revient demander au berceau de son enfance le calme pour ses derniers jours [4].

S'il fallait en croire un historiographe hubertin du XVII[e] siècle, dom Romuald Hancart, Lambert le Jeune aurait une dernière fois quitté Saint-Hubert pour devenir abbé de Waulsort [5]. Hancart ne dit pas où il a pris cet

[1] Nous conjecturons la présence de Lambert aux funérailles de Thierry I du passage de la Chronique: Referendus vero litteras... Lamberto priori sancti Remigii... mittere festinavit (sc. Theodericus), humiliter exposcens ut sibi quantocius adessent et morituro ultimum vale facerent. MGH. p. 596. R. p. 272.

[2] Chron. MGH. p. 598. R. p. 277. Sur la date de la négociation de Prüm, v. infra.

[3] Chron. MGH. p. 622. R. p. 318.

[4] Nous ne parlons plus ici des visites que Lambert fit de Reims à Saint-Hubert, mais de son retour définitif. La Chronique nous fournit de ce fait des preuves décisives. C'est d'abord la participation de Lambert aux assemblées tenues à un an d'intervalle (1103-1104) à Liége et à Aix-la-Chapelle. Chron. MGH. p. 625. R. p. 324. C'est surtout le passage suivant : Morabatur adhuc tunc temporis Lambertus Remi. Chron. MGH. p. 677. R. p. 318. Il n'est pas possible d'indiquer plus clairement que Lambert demeura à Reims et qu'il cessa un jour d'y demeurer. Quand eut lieu exactement ce retour? Au plus tôt en 1098, au plus tard en 1103.

[5] Rom. Hancart. Histoire du monastère de Saint-Hubert. MS. des Bollandistes, p. 412 : Lambert auparavant prieur et escolastre de St-Remy à Reims, estant de retour à St-Hubert, fut promu à l'abbaye de Walcor.

intéressant renseignement. Il semble bien que ce soit dans le second livre des Miracles de Saint-Hubert [1], où nous lisons : " *Lamberto loci hujus monacho, postmodum* " *vero hasteriensi* [2] *abbate* „. Sans doute, de ces mots aura-t-il cru pouvoir induire l'identité de Lambert le Jeune et de l'abbé homonyme d'Hastière et Waulsort. Malheureusement pour cette conjecture, les documents contemporains de Waulsort [3] ne citent aucun abbé dans lequel on puisse reconnaître Lambert le Jeune. Nous ne pouvons donc, sur des données aussi fragiles, admettre que la mître abbatiale ait couronné, au déclin de la vie, cette tête qui certes eût été digne de la porter.

Mais, à défaut de cette gloire, recherchons s'il n'en revient pas à Lambert le Jeune une autre, du plus vif éclat.

§ 2.

ÉTAT DE LA QUESTION.

En 1847 déjà, un belge, M. de Robaulx de Soumoy, remarquait le luxe de détails avec lequel l'auteur anonyme du *Cantatorium* rapporte les actes et les propos de Lambert le Jeune. Et il imaginait que le chroniqueur de Saint-Hubert pourrait bien être Lambert le Jeune lui-même [4].

[1] Acta Sanctorum, t. I de novembre, p. 829.

[2] A cette époque, Waulsort et Hastière ne faisaient qu'un.

[3] Historia Walciodorensis monasterii, d'Achery, Spicilegium, II.—MGH. SS. XIV. L'histoire du monastère de Waulsort mentionne un abbé du nom de Lambert; mais il n'a rien de commun avec le moine de Saint-Hubert.

[4] de Robaulx de Soumoy, p. 100.

Quelques années après, un autre écrivain belge, M. Prat, dans un article des *Annales d'Arlon* [1], émettait la même conjecture, ou plutôt l'empruntait telle quelle à M. de Robaulx de Soumoy.

Il était réservé à un érudit allemand, M. Paul Krollick, d'étudier avec méthode et d'exposer systématiquement l'ingénieuse trouvaille de M. de Robaulx de Soumoy. Dans une dissertation parue en 1884 [2], M. Krollick donne les raisons qui l'inclinent à voir dans Lambert le Jeune l'historien anonyme. Grâce à cette étude très soignée, la question a fait un pas décisif. Malheureusement, M. Krollick a cru devoir en même temps ébranler le crédit de la Chronique de Saint-Hubert. Pour lui, Lambert le Jeune n'est qu'un homme versatile, infidèle dans l'âge mûr aux opinions de sa jeunesse, infidèle dans la vieillesse aux tendances guibertines de son âge mûr. Quelle confiance accorder à un écrivain aussi peu constant? La conclusion du critique allemand est formelle. " La première lutte des Investi„ tures dans le diocèse de Liége n'a ni l'importance ni le „ caractère de principe que lui ont attribués le chro„ niqueur de Saint-Hubert et, d'après lui, des historiens „ postérieurs „ [3].

[1] T. III (1852-1853), p. 301.

[2] Die Klosterchronik von Sankt Hubert und der Investiturkampf im Bistum Lüttich zur Zeit kaiser Heinrichs IV. Berlin 1884.

[3] P. 43 : Der erste Investiturstreit im Bistum Lüttich hat nicht die grosse und principielle Bedeutung, welche der schriftstellernde Mönch in St-Hubert, und auf ihm basierend, neuere Geschichtsschreiber ihm beigemessen haben.

Dans son beau travail sur la Querelle des Investitures[1], M. Alfred Cauchie a déjà fait justice de ce réquisitoire hasardé. Avec Krollick, il admet comme très probable l'identification proposée. Mais il repousse résolument la suspicion dirigée contre Lambert le Jeune et son œuvre.

Quoi qu'il en soit, la solution n'est encore qu'ébauchée et gâtée par toutes sortes d'inexactitudes. Nous allons tâcher de la dégager de ces erreurs, de la rendre complète et définitive. La voie est ouverte. Ce ne sera ni grande peine, ni surtout grand mérite d'atteindre cette fois jusqu'au terme.

§ 3.

DEUX CARRIÈRES PARALLÈLES.

Nous avons trouvé dans la Chronique de Saint-Hubert des indications suffisantes pour dessiner la physionomie et reconstituer la carrière de Lambert le Jeune. Ne pourrions-nous, puisant à la même source, en obtenir des renseignements analogues sur le chroniqueur anonyme ?

L'analyse du *Cantatorium* nous révèle un écrivain hubertin. Parle-t-il de l'abbaye, il l'appelle son église : “ *ecclesia nostra*[2] „. Veut-il désigner les moines ardennais, il les nomme ses frères : “ *Convenerant ad eamdem cellam* „ *tam ex nostris quam ex fratribus sancti Laurentii ad 25* „ *monachos*[3]. „ Ces citations, nous pourrions les multiplier à l'infini.

[1] Alfred Cauchie, la Querelle des Investitures dans les diocèses de Liége et de Cambrai, Louvain 1890-1891 (2 fascicules), p. 205-211 et passim.

[2] Chron., MGH. p. 575. R. p. 235.

[3] Chron., MGH. p. 604. R. p. 285.

Il est plus utile d'établir que l'auteur anonyme n'apparaît à l'abbaye que sous la prélature de Thierry I. Thierry eut pour prédécesseur un abbé de mérite, Adélard, qui gouverna pendant plus de vingt ans. Durant cette longue période, la famine et les guerres désolèrent la région, et pourtant le digne prélat maintint le monastère, en agrandit le patrimoine foncier et les édifices, et obtint pour ses privilèges une constitution impériale. Or tout ce que l'auteur du *Cantatorium* dit d'Adélard tient dans un paragraphe de vingt lignes [1]. Pas un détail vécu, pas un mot personnel. C'est l'énoncé objectif, sur le ton des annales. Au contraire, Thierry I apparaît-il dans le cadre de la Chronique, le récit s'émaille de réflexions originales, d'observations procédant de l'intuition directe. Montrons-le par quelques exemples.

Un prince de haut rang, le duc Frédéric de Basse-Lorraine, vint, un jour qu'il courait le fauve dans la forêt d'Ardenne, offrir à St-Hubert les prémices de sa chasse. Il avait tué un sanglier. Arrivé à l'église, le noble seigneur mit sur ses épaules la hure de l'animal, s'avança jusqu'au maître-autel et là, dévotement, déposa son trophée : "*Nobis videntibus* „ , ajoute le chroniqueur.[2]

Une autre fois, c'est Godefroid le Barbu qui rend le même hommage au patron des chasseurs. Son tribut est princier. Il a pris cinq cerfs et un loup encore vivant. Il fait don des cinq cerfs avec leurs peaux, et du loup capturé vivant : " *Ipsos quoque omnes cum coriis et capto* „ *lupo adhuc vivente transmisit* „ . Et l'écrivain ajoute de nouveau : "*Nobis videntibus* [3]„.

[1] Chron. MGH. p. 571. R. p. 227.
[2] Chron. MGH. p. 597. R. p. 275.
[3] Chron. MGH. p. 597. R. p. 276.

En 1071, deux évêques, Joffroy de Paris et Hélinand de Laon, viennent en passant visiter Thierry I. " Ils firent „détour par chez nous „ observe le chroniqueur. Et, après avoir rappelé le bon accueil qui leur fut fait, il donne un singulier détail. " Pendant le repas, dit-il, on exhiba „ pour l'agrément des convives des poissons vivants [1] „. Observation suggestive assurément : car elle ne nous édifie pas seulement sur la facile gaieté des gens d'alors, mais elle atteste encore, à n'en pas douter, que le narrateur était là.

Ce ne sont là que quelques exemples pris entre beaucoup d'autres. Il faudrait tout citer. Chaque page du *Cantatorium* porte la signature d'un moine hubertin et d'un fils spirituel de Thierry I.

La Chronique de Saint-Hubert est consacrée presque exclusivement à l'abbaye-mère; les prieurés n'y tiennent qu'une très petite place. Une réserve doit être faite pour l'un d'entre eux et non le plus important, Bouillon. Pour celui-ci le chroniqueur est prolixe [2]. Il en raconte longuement la fondation par Godefroid le Barbu en 1069; le refus de Godefroid le Bossu d'exécuter les dernières volontés de son père; la transaction qui intervint pour un temps entre le jeune duc et Thierry I; le recours de celui-ci auprès de Grégoire VII; l'intervention qui s'ensuivit de l'archevêque de Cologne et de l'évêque de Liége auprès de Godefroid, obstinément rebelle; enfin la démarche plus heureuse de l'évêque de Metz. Reproduisons cette dernière page.

[1] Chron. MGH. p. 575. R. p. 235.
[2] Chron. MGH. p. 580. R. p. 244.

“ Il arriva que l'évêque de Metz s'en vint à Bouillon.
„ On était au deuxième dimanche de l'avent et, comme
„ d'ordinaire à cette époque de l'année, l'hiver faisait
„ rage. Le duc reçut l'évêque avec l'honneur dû à sa
„ dignité et, quand fut terminé le repas, lui laissant sa
„ propre couche pour la nuit,il s'étendit de son côté dans
„ la même chambre. Mais voici qu'au premier chant du
„ coq, à Saint-Pierre, les religieux se lèvent pour les
„ vigiles, l'abbé Thierry se trouvant pour lors au milieu
„ d'eux. Surpris d'entendre la cloche à pareille heure,
„ l'évêque demande où l'on sonne et pourquoi. Le duc
„ répond que ce sont les moines qui se lèvent pour les
„ vigiles et que c'est l'aumône de son père qui les
„ a établis en ce lieu. A ces mots, l'évêque gémit profon-
„ dément. *Et quoi*, soupire-t-il, *malheureux que nous*
„ *sommes; tandis que nous demeurons plongés dans les*
„ *délices du sommeil, ce pieux réveil nous condamne devant*
„ *Dieu! Ah! qu'ils sont heureux ces hommes, que n'arrêtent*
„ *ni la torpeur des nuits ni les rigueurs de l'hiver, quand*
„ *il s'agit de louer le Créateur! Mais toi*, dit-il enfin, *de*
„ *tous tu es le plus à plaindre : puisque, rebelle à la*
„ *crainte de Dieu et à l'amour de ton père, tu recèles son*
„ *aumône, tu la refuses à des moines si édifiants!* „ [1].

Voilà un des nombreux passages que le *Cantatorium* consacre au petit prieuré de Bouillon, alors qu'il ne dit rien ou presque rien de tous les autres. Le lecteur se pose sans doute la même question que nous : pourquoi cette préférence ?

Or, le même problème se présente à propos de la ville de Reims. Et l'anomalie est ici plus frappante encore.

[1] Chron. MGH. p. 587. R. p. 255.

Car, à la différence de Bouillon, Reims échappe à l'orbite hubertine [1]. Malgré cela, cette ville tient dans le *Cantatorium* une place toute spéciale.

Ainsi la métropole religieuse des Gaules possédait une institution qui lui était propre, celle des cardinaux du maître-autel. La Chronique de Saint-Hubert consacre une notice des plus précises à ce privilège local [2].

Ailleurs, la Chronique contient un long hors d'œuvre [3] sur la réforme du monastère de Saint-Remi de Reims, celui-là même où se fixa Lambert le Jeune. Et, point à noter, elle reproduit textuellement deux lettres, l'une de l'évêque Hugues de Lyon, l'autre de l'abbé de Cluny, toutes deux adressées à Urbain II.

Enfin, à propos d'une donation en faveur de Saint-Hubert, le chroniqueur déclare que l'acte qui en fut dressé repose aux archives de Reims, " *in archivo ponti-* „ *ficali ecclesiæ remensis* [4] „.

Et tandis qu'elle nous prodigue ces renseignements sur Reims, la Chronique de Saint-Hubert est comme fermée aux menus faits concernant l'abbaye. On y chercherait en vain, dans toute cette partie, une page attestant la présence de l'auteur à Saint-Hubert.

[1] En traçant un cercle autour de Saint-Hubert, on englobe dans la même circonférence Liége, Trèves, Metz, Maestricht, Aix-la-Chapelle, etc. : Reims en est exclu. Par quel hasard la Chronique s'occuperait-elle tant de Reims, quand elle le fait si peu ou point des autres villes? Dira-t-on qu'il y avait entre Saint-Hubert et Reims un lien particulier de dépendance, à raison du prieuré que l'abbaye possédait dans ce diocèse? Mais il en était de même pour Liége, Trèves, Laon, Cologne. Le patrimoine foncier de l'abbaye avait des points d'attache dans tous ces diocèses!

[2] Chron. MGH. p. 593. R. p. 267.

[3] Chron. MGH. p. 615 et suiv. R. p. 305 et suiv.

[4] Chron. MGH. p. 601. R. p. 279.

Tout à coup ces menus faits reparaissent : tels la sépulture à Saint-Hubert d'Arnoul de Chiny et de Conon de Montaigu, la fin tragique d'Odon à La Roche;[1] les pages détaillées, vivantes redeviennent nombreuses. En 1103, Wired est cité devant Otbert pour un prétendu abus de pouvoir. Le chroniqueur décrit minutieusement cette scène. " D'un côté siègent abbés et archidiacres, „ de l'autre Otbert et les laïques. „ L'instruction se déroule. Wired réfute l'accusation portée contre lui; et déjà l'on peut voir que la sentence des abbés et des archidiacres lui sera favorable. Les courtisans d'Otbert, eux, en jugent autrement. Alors un homme se lève, indigné; c'est Lambert le Jeune. " Quelle est donc, dit-il „ au clergé, la déchéance de votre autorité et de vos „ droits, pour que cette cause réservée à votre sage „ compétence soit tranchée avec cette folle désinvolture „ par des laïques ? Les laïques n'ont pas à connaître des „ faits et gestes du clergé. „ [2]

L'assemblée du clergé liégeois à Aix-la-Chapelle, en 1104, n'est pas décrite avec moins de vie. " Il était „ environ six heures. Vous eussiez vu, dans une tumul- „ tueuse discussion, les avis se croiser sans ordre, les „ assistants produire tous à la fois leurs charges contre „ Otbert et réclamer les peines canoniques. Soudain „ l'archevêque de Cologne entre avec l'accusé et ouvre „ la séance. Le tumulte s'apaise. On décide qu'un seul „ parlera pour tous. Désigné pour cette tâche, l'archi- „ diacre Henri se lève et commence ainsi.. . „ [3]

[1] Chron. MGH. p. 629. R. p. 332.
[2] Chron. MGH. p. 626. R. p. 325.
[3] Chron. MGH. p. 628. R. p. 330.

Le lecteur ne l'a pas oublié : l'abbaye de Saint-Hubert, Bouillon, Reims, puis encore Saint-Hubert, tels sont les quatre théâtres sur lesquels s'est déroulée l'existence de Lambert le Jeune. Ce qui précède n'établit-il pas que ce sont pareillement ceux sur lesquels s'est déroulée l'existence du chroniqueur anonyme ? Voilà donc deux carrières parallèles. Elles partent du même point, elles reviennent au même point. Et quand l'une fléchit pour quelque tournant, les jalons que nous apercevons de l'autre décrivent une identique déviation.

§ 4.

DEUX PERSONNALITÉS JUMELLES.

C'est beaucoup sans doute, peut-être ne serait-ce pas assez, d'avoir constaté l'identité des circonstances extérieures de la vie de Lambert le Jeune et de celle du chroniqueur anonyme. Il nous faut pénétrer plus avant dans la personnalité de l'un et de l'autre, scruter leur être intime.

Le *Cantatorium* représente Lambert comme un homme instruit et vraiment lettré. Ecolâtre à Saint-Hubert, il le devient ensuite à Saint-Remi de Reims. Il a une connaissance spéciale des littératures anciennes. [1]

C'est bien sous les mêmes traits que l'écrivain anonyme se révèle à nous. Assurément son œuvre proclame une

[1] Chron. MGH. p. 598. R. p. 277 : Junior vero (sc. Lambertus), prout erat illi dicendi locus, breviter defloratos veterum annalium (cum) subinferret eventus.

culture peu commune. Observons particulièrement qu'il se pique lui aussi de posséder la littérature classique. A l'endroit même où il nous affirme avec une évidente complaisance que Lambert le Jeune connaissait ses auteurs, lui-même nous prodigue d'interminables extraits de Cicéron, de Macrobe, de Valère-Maxime. Ailleurs il cite plusieurs fois Salluste. Et l'on peut se demander si cet étalage d'érudition ne trahit pas le pédagogue, enclin par habitude professionnelle à déballer, parfois sans propos, ses connaissances et ses souvenirs.

Lambert le Jeune est un moine; il l'est dans toute l'ampleur et toute l'étroitesse du terme. Nous renvoyons à cet égard le lecteur à ce que nous avons dit et à ce qui suivra.

L'attachement qui unit à l'abbaye de Saint-Hubert son premier historien est exactement de la même nature : ni moins sincère, ni moins mesquin. L'amour de son cloître est chez notre écrivain le sentiment directeur auquel se subordonnent les autres. Avec quel enthousiasme il exalte la gloire du monastère sous Thierry I! Avec quelle tristesse il en décrit la décadence sous Thierry II! " Il est pénible de se rappeler comment se
„ ternit et tomba — fleur jadis brillante entre toutes —
„ la gloire de cette maison.... Non, les siècles ne pourront
„ croire quel degré de perfection on y avait atteint. „ [1]
Mais à côté de ces exclamations réellement pathétiques, quelles petitesses chez notre écrivain! Il ne marchande pas ses éloges à Wired [2], qu'il tient pour intrus et

[1] Chron. MGH. p. 608. R. p. 292.

[2] Chron. passim, particulièrement à partir de la p. 625. MGH. R. p. 324.

excommunié, mais qui est du moins un bon administrateur des biens abbatiaux. Il approuve, mais c'est avec tristesse [1], l'orthodoxie de Thierry II, parce qu'elle nuit aux intérêts matériels du cloître. Ailleurs encore il flétrit, comme une trahison, la lenteur de Godefroid de Bouillon à prendre en main la cause hubertine [2] et, tout de suite après [3], il le met à l'ordre du jour pour s'être constitué vis-à-vis d'Otbert le champion des abbayes menacées : volte-face trop complète et trop brusque pour n'être pas portée en compte à l'inconsciente partialité du chroniqueur!

Mais voici, je crois, un critère plus décisif que les considérations qui précèdent. Lambert le Jeune et le chroniqueur anonyme ont vécu à cette époque, agitée et troublante, de la querelle des investitures. L'attitude qu'ils tinrent l'un et l'autre dans ce conflit qui bouleversa l'abbaye ardennaise, ne peut manquer de nous fournir les données les plus précieuses pour le problème que nous examinons.

Du point d'où nous voyons la guerre des investitures, elle nous apparaît comme un duel grandiose entre l'Eglise et le pouvoir civil. Ce demi-siècle qu'inaugure l'élection de Grégoire VII (1073) et que clôt le concordat

[1] Chron. passim, particulièrement à partir de la p. 625. MGH. R. p. 324.

[2] Chron. MGH. p. 611. R. p. 297 : Dux vero compulit sibi duplicari pecuniæ promissionem primam sicque malignante impietate cum avaritia oppressa est eliminandæ veritatis experientia.

[3] Chron. MGH. p. 612. R. p. 299.

de Worms (1122) est comme une longue tragédie où se jouent les destinées rivales des deux puissances.

Les seigneurs et les rois disposeront-ils des dignités ecclésiastiques ? L'empereur exercera-t-il la même ingérence à l'égard de la papauté? A quand la fin de cette série scandaleuse de prélats sans vocation, de prêtres simoniaques et incontinents? Tel est au fond l'enjeu de la lutte qui met aux prises le glaive et la croix : le glaive, aux mains jeunes et fortes d'un monarque qui ose tout; la croix dignement portée par un pontife énergique et saint, moine et réformateur austère, politique étonnamment sagace. Qui donc va l'emporter? La lutte se poursuit avec des vicissitudes angoissantes. C'est le conciliabule de Worms déposant Grégoire VII et l'excommunication pontificale châtiant cette insolence; puis l'assemblée de Tribur où les grands d'Allemagne menacent Henri IV de destitution. C'est Canossa, avec ses hypocrites repentirs et son cynique lendemain; Brixen où l'on élit un antipape; la lutte ouverte; la victoire amenant l'étendard impérial sous les remparts de Rome, Grégoire VII bloqué dans le château Saint-Ange, son suprême refuge et, sans Robert Guiscard, sa dernière prison; le grand pape mourant en exil pour avoir aimé la justice et haï l'iniquité. C'est Henri IV, terrible châtiment, aux prises maintenant avec son propre fils, Henri IV traqué, forcé d'abdiquer et ne trouvant d'asile qu'en cette ville de Liége qui toujours lui fut fidèle. Enfin c'est la folle ambition du père mort reprise par le fils parjure et imposée par lui à Pascal II dans l'inacceptable convention de Sutri, qu'allait remplacer bientôt la solution de Worms : la distinction des deux investitures. Quel enchaînement d'épisodes

passionnants ; quelle unité dans ce drame ! Tel est le point de vue de l'histoire.

Dans la réalité concrète, le conflit ne se présenta pas avec ces vastes proportions. Le plus souvent l'humanité ne vit la lutte que par ses petits côtés, par la raison qu'elle la vécut. C'est ce que vont montrer les pages consacrées par le *Cantatorium* à la guerre des investitures dans le pays de Liége, au point de vue de l'abbaye ardennaise.

A Saint-Hubert la crise éclate avec l'avènement d'Otbert au siège épiscopal de Liége (1091). Pour complaire à Henri IV qui l'a nommé, Otbert expulse Bérenger, abbé de Saint-Laurent. Celui-ci cherche un refuge à l'abbaye hubertine que dirigeait alors Thierry II. Voilà le prologue du conflit [1].

A peine a-t-il entendu l'injustice qui frappe Bérenger, que l'abbé de Saint-Hubert s'engage à confondre son sort avec celui de son ami [2]. Et, proscrit de la solidarité comme l'autre l'est de la violence, les deux abbés se hâtent de quitter un diocèse désormais inhospitalier

[1] Chron. MGH. p. 602. R. p. 280.

[2] A propos de cette attitude de Thierry II, P. Krollick (ouvrage cité, p. 17) s'exprime ainsi : Der Abt Dietrich hatte höchst unüberlegt gehandelt, als er St Hubert verliess. Das erkannten selbst seine Freunde an. Et il cite en note à l'appui de cette assertion, le passage suivant de la Chronique (MGH. p. 627. R. p. 329) : Ex sententia fidelium decrevit idem cardinalis nec debere nec posse illum (sc. Theodericum) prælationis suæ dignitate privari, quam nimis inconsulte intermisisse videbatur... P. Krollick confond deux faits absolument distincts : le départ de Thierry, sa démission.

et se retirent en France. Là, partout où les porte leur marche fugitive, leurs griefs trouvent un écho sympathique. Otbert devient l'objet d'une réprobation si éclatante qu'il décide de se venger [1].

Il convoque ses créatures, les constitue en tribunal et leur défère la cause de Thierry. On décide que le rebelle, l'agitateur sera excommunié et déposé, s'il ne comparaît dans un certain délai. Que va faire Thierry ? Otbert n'en a nulle inquiétude. Par toute la ville circule ouvertement à l'adresse de l'abbé l'imputation de désertion [2]. Tout à coup il se présente devant ses juges. On l'accuse d'avoir *incité* le pape à excommunier l'évêque et l'empereur : il *nie* le fait. On lui reproche d'avoir défendu à ses moines de recevoir l'ordination des mains d'Otbert : il répond que son abbaye est pourvue de prêtres en nombre suffisant. On lui impute d'avoir outragé Otbert en accueillant Bérenger : et lui, de déclarer qu'il a offert volontiers un refuge à la victime de l'arbitraire; pouvait-il repousser l'innocent s'adressant à l'abbaye qui avait reçu sa profession religieuse ? La justification est complète. Thierry est acquitté [3]. Otbert alors lui fait entendre que la faveur de l'évêque de Liége est indispensable à l'abbé de Saint-Hubert et qu'il prenne soin de l'acquérir par des dons.

[1] Chron. MGH. p. 603. R. p. 282. Decrevit igitur (sc. Otbertus) se vindicare.

[2] Chron. MGH. ib. R. p. 283. Abbas... cum ac omnibus quasi fugitivus argueretur....

[3] Chron. MGH. p. 604. R. p. 283. Indignatus Obertus post tot sui ipsius contumelias, post tot suae animositatis minas provenisse abbati tam facilem evadendi viam... Et plus loin : Inde cum tandem post multas fatigationes dimissus ad monasterium redisset (Theodericus)... P. Krollick (ouvrage cité, p. 18) comprend

L'abbé répond qu'il ne négligera pas ses devoirs, mais que pour l'heure les ressources du monastère suffisent à peine aux besoins les plus urgents.

C'est ainsi que se termina l'audience de Liége. Thierry sortait de cette première lutte victorieux, mais édifié sur les dispositions de l'adversaire. Tous les moines partagèrent ses craintes et décidèrent que leur chef partirait de nouveau, en emportant les ornements les plus précieux de l'église, menacés par la cupidité d'Otbert. Une consolation, qui allait devenir pour lui un péril de plus, attendait l'exilé sur la terre française. Le légat du Saint-Siége, l'archevêque Hugues de Lyon, profita d'une assemblée solennelle pour le féliciter et l'encourager à persévérer dans sa rupture avec le prélat simoniaque.

A cette nouvelle, le courroux d'Otbert éclate en violents transports [1]. Il arme une troupe et marche sur Saint-Hubert. " On était, raconte le chroniqueur, en la
„ solennité de l'apôtre St-Jean, qui fut, devant la Porte
„ Latine, jeté par Domitien dans une cuve d'huile bouil-
„ lante. Inaccessibles à la crainte, les moines suivaient
„ le cours de leurs pieux exercices, et déjà l'heure était
„ venue de chanter la grand' messe. Tout à coup Otbert
„ survient. Il entre avec fracas dans l'église grande

comme nous les passages ci-dessus; mais il oppose à la version du chroniqueur concernant l'issue de l'audience de Liége la lettre de Thierry II à Urbain II, où nous lisons (Chron. MGH. p. 623. R. p. 320): adeo provocavimus adversum nos iram Otberti, ut publice quasi inobedientes sibi nos excommunicaret... P. Krollick commet une nouvelle confusion. V. infra. Cfr. Cauchie, ouvr. cité, II, 30-35.

[1] Chron. MGH. p. 606. R. p. 287.

„ ouverte. Sans fléchir le genou, sans prendre le temps „ d'une prière, il monte au chœur, porte la main sur le „ diacre qui chante l'évangile, ferme le livre saint et „ défend qu'on achève l'office. Puis il passe une étole, „ monte à l'ambon, excommunie par leur nom l'abbé et „ les religieux absents; alléguant pour motif l'enlève- „ ment sacrilège des ornements sacerdotaux, mais au „ fond parce qu'il ne leur pardonnait pas d'avoir rompu „ avec lui. „ Le scandale fut extrême. Otbert lui-même ne tarda pas à en rougir et à s'en excuser. Mais il s'était promis d'abattre la résistance des moines; et, sans doute, ses hypocrites protestations eussent séduit ceux que n'avaient pu ébranler ses violences, si soudain une alerte ne lui avait fait reprendre la route de Liége. Un bouillonnais, bandit de grand chemin, s'étant embusqué près de Grupont, y fit main basse sur le convoi des bagages de l'expédition. On grossit l'incident. “ Chacun mesura le danger à sa peur [1] „. Et dès que vint la nuit, Otbert quitta l'abbaye furtivement.

Ce ne fut, hélas, qu'un simple temps d'arrêt, qu'une courte diversion; Thierry en profita pour revenir quelque temps au milieu de ses moines et pour les préparer aux nouveaux assauts qui allaient fondre sur eux.

Bientôt en effet Otbert revient à la charge. Il avait excommunié Thierry. Voici qu'il le destitue et lui donne un remplaçant [2]. L'avènement d'Ingobrand, jeune moine de Lobbes, fut pour les religieux un coup de

[1] Chron. MGH. p. 607. R. p. 289.

[2] MGH. ib. R. p. 290 et suivantes. Le Cantatorium présente la nomination d'Ingobrand comme la récompense octroyée par Otbert à Arnulf et Wiger de Thuin, ses négociateurs pour l'acquisition de Couvin. Or l'avènement d'Ingobrand eut lieu en 1093,

foudre, pour l'abbaye un désastre. Une sorte d'anarchie envahit le monastère. A cette ruine morale s'ajouta la ruine matérielle; les propriétés mal gérées ne donnèrent plus de revenus; il fallut vendre ou hypothéquer [1]. Et, pour comble d'infortune, Bérenger et Thierry, croyant bien faire [2], joignaient leurs coups à ceux qui accablaient la florissante abbaye d'antan; ils en détournaient les libéralités qu'on lui destinait; ils retenaient, pour les seuls prieurés où ils résidaient, la totalité de ses revenus.

La situation était intolérable. Une fois déjà les seigneurs du diocèse s'en étaient émus; mais la duplicité de l'évêque, secondée – s'il fallait en croire le *Cantatorium* – par Godefroid de Bouillon, avait eu raison de leur généreux projet [3]. Cette fois ils résolurent d'en finir [4]. Réunis à l'appel de l'évêque sous les murs de Clermont, ils faisaient le siège de ce repaire de brigands. Tout à coup, au nom de ses frères d'armes, Godefroid de Bouillon refuse le service militaire à Otbert, si celui-ci ne rétablit Thierry et Bérenger. Sur le champ l'affaire est réglée. Suivant le mot énergique du narrateur, on

tandis que l'acte de vente de Couvin est du 14 juin 1096. P. Krollick (ouvr. cité, 19-20) en tire la conclusion suivante : Da die Grundlage falsch ist, so fällt der tendenziöse Bericht der Hubertschronik über die Beweggründe Otberts bei der Besetzung der Abtwürde in sich selbst zusammen. V. infra. Cfr. Cauchie (ouvr. cité, II, 28-29.)

[1] Chron. MGH. p. 609. R. p. 293.

[2] Chron. id. ... dumque ad incendia et rapinas earum (sc. ecclesiasticarum possessionum) tyrannos hortarentur, obsequium se præstare Deo arbitrabantur.

[3] Chron. MGH. p. 610. R. p. 294.

[4] Chron. MGH. p. 612. R. p. 299.

serre le cou à Otbert [1]. Wolbodon et Ingobrand sont destitués; Bérenger et Thierry rentrent enfin dans leurs monastères.

Des destinées bien différentes les y attendaient. Bérenger avait reçu la notification de son rétablissement et, de suite, il était rentré dans son abbaye en décadence, consentant, par pitié pour elle, à faire sa paix avec Otbert [2]. Thierry au contraire ne reçut aucun rappel [3]. Entre l'évêque et lui une irréductible antipathie, née, semble-t-il, du choc de leurs caractères également intransigeants, rendait toute réconciliation impossible. Thierry revint pourtant à Saint-Hubert. Mais c'est qu'il pouvait compter, à défaut du pardon épiscopal, sur l'assistance de son propre avoué, Godefroid de Bouillon. Et dès que le chef de la première croisade s'en alla moissonner la gloire en Palestine, le pauvre abbé dut quitter de nouveau le diocèse de Liége, cette fois, sans espoir d'y revenir [4].

C'est la dernière phase du conflit. Thierry se sent vaincu; il s'apprête à se rendre. Il offre aux moines de

[1] Chron. MGH. p. 612. R. p. 300 : Otbertus..., licet quasi obtorto collo cogeretur velle quod nolebat...

[2] P. Krollick (ouvr. cité, p. 23 et suivantes) voit dans le retour de Bérenger la preuve de la fausseté du récit consacré par le chroniqueur aux faits et gestes antérieurs de l'abbé de Saint-Laurent. Cette thèse ne résiste pas à la lecture du Cantatorium. V. Cauchie, ouvr. cité, II, 78.

[3] Chron. MGH. p. 613. R. p. 300 : Abbati vero Theoderico, licet idem suffragium idemque judicium in causa fuerit, hoc scribere dissimulavit (sc. Otbertus), tenacissimus erga eum conceptae indignationis, optime etiam conscius illum non communicaturum sibi.

[4] Chron. MGH. p. 615. R. p. 305.

résigner sa dignité, à condition qu'ils nomment en sa place Bérenger. Et voyez comme ce choix est sage. L'abbé de Saint-Laurent n'est pas seulement le modèle des prélats; mais il a sur tout autre, l'avantage d'être consacré déjà; et ainsi le successeur de l'orthodoxe Thierry II n'aurait pas besoin de recevoir la bénédiction abbatiale des mains simoniaques d'Otbert [1]. Malheureusement les moines firent d'abord mauvais accueil à cette désignation; Bérenger en fut froissé et s'obstina ensuite à décliner l'offre que tous lui firent trop tard. Alors, faute de mieux, l'on élut un certain Gérard qui se désista, pris de scrupule, tandis qu'on le conduisait à Liége pour y être consacré. Une nouvelle élection eut

[1] Chron. MGH. p. 617. R. p. 308 : Respondit abbas (sc. Theodericus)... domnum Berengerum abbatem sancti Laurentii successorem iam diu apud se destinasse, quia et monachus olim fuerit ecclesiae et a domno Henrico episcopo consecratus legitime nulla indigeret Otberti consecratione. Et plus loin : Scripsit Berengero, sub obtestatione professionis suae quam fecerat ecclesiae, ut illi in praesenti periculo succurreret, quodque volenti animo abbatiam sibi commissam relinqueret, hac tamen omnino interposita conditione, quod, quibuslibet aliis postpositis, ideo eum successorem elegisset ne consecratione Otberti indigeret. Cauchie (ouvr. cité, II, p. 84) n'a pas compris le passage qui précède. Avec de Robaulx de Soumoy (ouvr. cité, p. 139), il fait conseiller par Thierry à Bérenger " d'abandonner de bon cœur l'abbaye de Saint-Laurent ". Et il fait la réflexion suivante : " Ce projet nous montre bien l'esprit étroit qui, par suite de ses démêlés avec Otbert, animait les vues de Thierry, au milieu des grandes luttes du Sacerdoce et de l'Empire. Car s'il se fût réalisé, la situation matérielle de Saint-Hubert eût probablement été sauvée, les rancunes de Thierry eussent obtenu un certain triomphe, mais alors l'abbaye de Saint-Laurent courait risque de tomber dans de graves embarras. Tout au moins le nouvel abbé de Saint-Laurent eût dû recevoir l'ordina-

lieu : Wired fut nommé et, après de longues hésitations, il accepta d'être sacré par Otbert [1].

A ce moment, Thierry fait retentir une protestation indignée [2] : sa démission était conditionnelle, on a violé la condition. Il cite Wired à l'audience pontificale du 28 octobre 1098. Puis, cédant à des influences conciliatrices, il consent à se démettre en faveur de Wired, mais devant Urbain II. Wired repousse cette planche de salut ; il laisse Thierry se rendre seul à Rome et obtenir contre lui une excommunication [3]. Vaine sentence ! Thierry a beau la porter lui-même à Saint-Hubert, d'où Wired est par hasard absent. Elle n'y produit qu'une impression vite effacée. Six ans après, en 1105, l'excommunication est renouvelée contre l'usurpateur [4] : elle n'a pas plus d'efficacité que la première.

Pourtant l'heure des réparations approchait. Tandis qu'à Liége le mécontentement croissait contre le despotisme d'Otbert [5], la puissance de son auguste protecteur fléchissait et tombait dans le néant [6]. L'année 1106 vit

tion des mains d'Otbert, ce que Thierry ne voulait pas pour Saint-Hubert „. Tout ce raisonnement tombe avec le contre-sens qui lui sert d'appui. Thierry n'écrit pas à Bérenger d'abandonner Saint-Laurent ; mais, que lui-même, de plein gré, abandonne sa charge, à la condition toutefois qu'il y aura pour successeur Bérenger. Et les moines hubertins comprennent si bien que la désignation faite par Thierry de Bérenger entraîne pour ce dernier un cumul, qu'ils repoussent ce choix en disant : son abbaye lui suffit, suam illi sufficere.

[1] Chron. MGH. p. 620. R. p. 314.

[2] Chron. MGH. p. 621. R. p. 315.

[3] Chron. MGH. p. 622. R. p. 318.

[4] Chron. MGH. p. 627. R. p. 329.

[5] Chron. MGH. p. 628. R. p. 329.

[6] La Chronique de Saint-Hubert s'arrête ici brusquement ; ses

la mort d'Henri IV et la soumission d'Otbert à Pascal II. Elle vit aussi, à ce qu'affirme Romuald Hancart [1], la déposition de Wired et le rétablissement de Thierry II après 15 années d'exil.

Tel est dans ses grandes lignes le récit consacré par le *Cantatorium* à la guerre des investitures. Il convenait de reproduire, en réfutant au passage les erreurs qu'elle a provoquées, cette page d'un contemporain et d'un maître. Mais reprenons notre recherche.

L'attache étroite de Lambert le Jeune à la cause orthodoxe, au parti de Thierry II, n'est pas douteuse.

Quand, pour la première fois, ainsi que nous l'avons dit, les grands du diocèse arrachèrent à Otbert la promesse qu'il réviserait la destitution de Thierry et de Bérenger, le *Cantatorium* nous montre les deux abbés recrutant les avocats qu'ils chargeront de leur défense à la barre de l'évêque. Lambert le Jeune est l'un de ceux que choisit Bérenger : " *de ecclesia beati Remigii Lambertum priorem....* [2] "

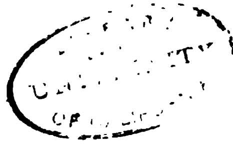
Cette simple mention établit le grégorianisme de Lambert. Un autre passage [3] nous donne la nuance de ce grégorianisme : il est conciliant. En 1098, Lambert encore à Reims apprend de Thierry lui-même qu'une

derniers feuillets ont disparu. Ce qui nous en reste ne nous dit rien du dénouement du conflit de Thierry et d'Otbert.

[1] Histoire du monastère de St-Hubert. MS. des PP. Bollandistes, p. 411-412. Nous ignorons à quelle source Hancart, qui écrit au XVIIe siècle, a puisé ce renseignement.

[2] Chron. MGH. p. 611. R. p. 296.

[3] Chron. MGH. p. 622. R. p. 318.



condamnation pontificale va frapper Wired et ses partisans. Immédiatement, il s'interpose. Ecoutez les raisons qu'il expose à Thierry : " Il ne serait conforme ni à vos „ intérêts, ni à votre caractère, lui dit-il, d'attirer sur un „ cloître d'un tel renom et jadis d'une si belle discipline „ les foudres du tribunal suprême. A quoi bon poursuivre „ de la sorte votre successeur, ou, puisque vous l'appelez „ ainsi, l'inique spoliateur de votre dignité ? Il faut bien „ convenir que l'intrus a du moins le mérite d'épargner „ au monastère une ruine complète, et qu'au fond il „ abhorre lui-même la domination d'Otbert. „ Thierry se rend à l'avis de Lambert et consent à donner sa démission en faveur de Wired, pourvu que cela se fasse devant le pape. Aussitôt Lambert part pour Saint-Hubert. Il annonce à Wired, ainsi que la meilleure des nouvelles, l'arrangement qu'il a imaginé. Mais Wired refuse. " Jamais, déclare-t-il, je ne me fierai à mon „ ennemi. D'ailleurs je ne puis, sans l'assentiment „ d'Otbert, me rendre à Rome. Je suis tout disposé à „ me soumettre avec Thierry au jugement de mon „ évêque. „ Que répond à cela Lambert ? Entendez. " *Vous aviez naguère une opinion bien différente et c'était „ la vraie : avec les chrétiens fidèles, vous teniez Otbert „ pour néant, à raison de sa révolte contre Rome!* [1] „

[1] Chron. ib. Respondente Lamberto secundum priorem et veram sententiam suimet ipsius, quam cum Christi fidelibus olim tuebatur Otbertum esse nullum, utpote apostolicæ sedis adversarium. P. Krollick (ouvr. cité, p. 43), applique cette phrase non à Wired, mais à Lambert lui-même. Cauchie (ouvr. cité, II, p. 91) consacre à cette traduction la note suivante : " Cette interprétation respecte les règles sur l'emploi du pronom personnel de la 3e personne. Mais le chroniqueur n'observe pas toujours ces règles : p. e. (Theodericus) scripto mandavit Wiredo

Nous l'avons vu antérieurement, quel que fût son attachement à Thierry II, Lambert n'attendit pas qu'il fût rétabli dans ses droits à Saint-Hubert pour y rentrer lui-même et s'y fixer à nouveau. Comment expliquer cette inconséquence, si inconséquence il y a? Tout d'abord une circonstance essentielle doit être remarquée : la rentrée du moine orthodoxe à l'abbaye coïncide avec un changement heureux dans l'administration de Wired[1], et de plus sa présence, aux côtés de Wired, plusieurs fois mentionnée par le *Cantatorium*, coïncide avec la défense

nullam sibi (i. e. Wiredo) debitam in ecclesiasticis dignitatibus prælationem. MGH. p. 621. R. p. 316 „. J'ajoute cet autre exemple : " Igitur personata quæstione in vice Otberti, culpatus est abbas Theodericus criminibus denominatis, videlicet papam Urbanum et Raginaldum Remorum pontificem in conciliis suis adhibuisse, imperatorem dominum suum et se ejus episcopum suo instinctu excommunicasse, et per hoc excommunicatum eum probare, quod se suosque ab ejus subtraheret communione (MGH. p. 603. R. p. 283) „. " C'est le cas ici encore. Car s'il s'agit de l'opinion de Lambert, ces paroles ne donnent aucune force à son objection, bien au contraire. S'il s'agit de Wired, c'est un puissant argument ad hominem. D'ailleurs jusqu'ici il n'a pas été question d'un changement de parti de la part de Lambert et l'on se demande comment Thierry eût accordé sa confiance à un transfuge ; Wired au contraire avait trahi ses anciennes opinions : mutata sententia quam nobiscum tenuerat, dit Thierry dans sa lettre au pape. (MGH. p. 624. R. p. 321.) Cfr. sa lettre à Wired, que le chroniqueur résume partiellement ainsi : Scripto mandavit Wiredo, se satis superque mirari illum tam impudenter potuisse fieri monstrum tam diversæ dissimilitudinis, ut a sententia, cujus olim secum fuerat acerrimus assertor tam cito exciderit apostaticus desertor. (MGH. p. 621. R. p. 315.) Appliquer ces mots à Lambert, c'est donc un non-sens, tandis que c'est garder la suite des idées que les appliquer à Wired. „

[1] Chron. MGH. p. 625. R. p. 324.

des intérêts menacés du monastère [1]. Ce retour de Lambert n'en reste pas moins surprenant. Serait-ce que, fatigué d'une lutte inutile, le fervent grégorien d'hier eût renoncé à sa première manière de voir et d'agir? Pas un mot de la Chronique n'autorise cette supposition. Et ce silence est probant, si l'on considère que tels autres personnages [2], dont la défection nous est connue, sont sévèrement jugés par le *Cantatorium*. L'explication se trouve, croyons nous, dans la teneur du bref d'excommunication adressé par le pape à Wired [3]. Si singulier que cela paraisse, puisque l'intrus était à ce moment en pleine révolte, Urbain II permet aux religieux de demeurer à l'abbaye de Saint-Hubert et ne leur défend que de reconnaître l'intrus : deux choses bien distinctes d'ailleurs. " *Restez fidèles à votre foi*, écrit-il. *Et s'il vous „ était impossible de vivre dans votre monastère, selon la „ règle de St-Benoît et selon l'orthodoxie apostolique, nous „ vous permettons de vous retirer en toute autre maison „ que vous aurez choisie* [4]. „ Ainsi Lambert le Mineur pouvait, sans renier son passé, rentrer à Saint-Hubert; et il le fit, parce que sa présence n'y était que trop nécessaire.

[1] Chron. MGH. p. 625-628. R. p. 324-329.

[2] Wired (Chron. passim) et Lambert de Florennes (Chron. MGH. p. 604 et 620. R. p. 284 et 315).

[3] Chron. MGH. p. 624. R. p. 322.

[4] Chron. MGH. p. 624. R. p. 322 : Unde vos litteris præsentibus salutantes, ut vestrae fidei constantiam conservetis hortamur, et licentiam indulgeo, ut si in monasterio vestro secundum regulam beati Benedicti et apostolicam veritatem vivere non valetis, ad quodcumque religiosum volueritis monasterium secedatis.

L'auteur anonyme du *Cantatorium* n'a pas exposé d'une façon purement objective la secousse éprouvée par Saint-Hubert du conflit entre le Sacerdoce et l'Empire. Témoin des péripéties de ce drame et parfois acteur, il laisse entrevoir les impressions que cette époque lui inspira.

Le ton du *Cantatorium* est pleinement sympathique à l'égard de Thierry II et de tous les adhérents du parti orthodoxe. Il est nettement hostile à Otbert, Guibert et Henri IV. Montrons-le rapidement.

Otbert destitue Bérenger. Le chroniqueur voit dans cet acte un monstrueux abus de pouvoir. " L'évêque lui-même, observe-t-il, est bien forcé de l'avouer. „ Et quand l'exilé quitte l'audience, emportant sa crosse abbatiale, il n'y a pas un homme qui ne proclame que ce symbole du commandement ne soit en de dignes mains. [1]

Arrivé à Saint-Hubert, Bérenger raconte l'injustice dont il est victime. Le discours que la Chronique met sur ses lèvres est un formidable réquisitoire contre Otbert. " Son titre d'évêque, il le tient d'un excommunié, sans „ élection canonique, à prix d'argent. Cette autorité „ usurpée, il l'emploie à exiler un prélat sans reproche, „ à vendre aux enchères les abbayes de son diocèse.

[1] Chron. MGH. p. 602. R. p. 281. Sic digrediens tulit secum baculum quem tenebat pastoralem, attestantibus quibusque, ipso quoque Otberto, hunc illi juste convenire. Ce passage est le pendant de celui de Rupert, Chronique de Saint-Laurent (MGH SS. VIII, 277) : Nec erat in tanto conventu, quamquam multos adversarios haberet, quisquam tam audax, qui in eum unquam vel unum sermonis impetum ad extorquendum illi baculum pastoralem iacularet. P. Krollick (ouvr. cité, p. 15) entend le passage qui précède non pas de Bérenger, mais d'Otbert. On peut voir la réponse de Cauchie (ouvr. cité II, 16-17).

„ Oh ! la pauvre église de Notre-Dame et de saint „ Lambert, libre et glorieuse jusqu'en ces temps et, „ aujourd'hui, si tristement déshonorée [1] „.

Un regret, un seul, se mêle à l'éloge que le narrateur fait de Bérenger. Condamné à manger le pain de l'exil, Bérenger se répandit en récriminations inutiles, en accusations tapageuses contre celui qui l'avait proscrit. Le chroniqueur relève avec tristesse ces excès de langage, car il y voit — et l'évènement justifia ses craintes — un aliment nouveau pour la haine d'Otbert [2].

Il serait inutile de reprendre un à un les incidents qui suivirent. Du premier au dernier anneau de cette longue chaîne, nous verrions les sympathies de l'écrivain pour les moines opprimés s'accroître avec leurs malheurs. Leur résistance à Otbert le remplit de fierté [3]. Leur défaillance finale lui inspire une amère compassion [4].

Nous avons dit combien l'intrusion d'Ingobrand fut calamiteuse pour Saint-Hubert. C'est ici que, pour la première fois, le chroniqueur blâme à la fois Bérenger et Thierry. “ Dans ces mauvais jours, dit-il, Bérenger

[1] Chron. MGH. p. 602. R. p. 281.

[2] Chron. MGH. p. 603. R. p. 282. Nec latuit Obertum hæc illorum sententia, et suæ publicæ criminationis infamia, quam licet dissimulatam sua sibi etiam attestabatur conscientia. Decrevit igitur se vindicare.

[3] Chron. MGH. 606. R. p. 288. (Otbertus) publice confessus est, se tunc etiam maximam formidinem pertulisse, cum subito respexisset fratres consistentes in choro ordinate, et posthabito omni ejus timore Deo soli reverenter deservire...

[4] Chron. MGH. p. 308. R. p. 292. Nec iam supererat constantia diutius reniti, firmioribus tot concussionibus fatigatis, infirmioribus tot promissionibus indnctis... Sic fratribus inter se dissidentibus, magis autem a se deficientibus...

„ infligea au monastère, parce qu'il était soumis à „ Otbert, des torts si cruels que, oublieux de la profes- „ sion qu'il y avait faite et de l'hospitalité qu'il en avait „ reçue avec ses frères, il lui fit subir d'irréparables „ pertes..... Thierry aussi et ses compagnons sévirent, „ tant qu'ils purent, contre les biens de l'abbaye et, „ quand ils excitaient les puissants à l'incendie et au vol, „ ils s'imaginaient faire chose agréable à Dieu „ [1]. Mais tout de suite le chroniqueur reprend son récit sur un ton aussi favorable qu'avant aux deux abbés. Il signale avec joie, comme une satisfaction tardive à la justice, le rétablissement de Bérenger et de Thierry, à la suite de l'épisode de Clermont. Et, sans méconnaître le scandale produit par la réconciliation de Bérenger avec Otbert, il observe que " devant Dieu et devant sa conscience „ Bérenger n'agissait pas ainsi par ambition, mais pour „ subvenir à son abbaye ruinée, à ses moines dispersés [2]. „

[1] Chron. MGH. p. 609. R. p. 293. Ce passage montre bien l'indépendance et l'impartialité du chroniqueur.

[2] Chron. MGH. p. 613. R. p. 300. Ce passage est plein d'intérêt : il révèle entre le chroniqueur et Bérenger une similitude d'opinion, une parenté d'âme singulière. Egalement éloignés d'une complicité coupable et d'une intolérance excessive, ces deux hommes pratiquent continuellement un sage opportunisme. Ainsi, au début de la crise, Bérenger se garde de conseiller à Thierry de rompre avec Otbert : « On n'est coupable, dit-il, que si l'on consent au mal ». MGH. p. 603. R. p. 281. Le chroniqueur est manifestement du même avis ; l'une de ses maximes favorites est la suivante : « Feras, non culpes, quod mutari non potest. » Ici, Otbert invite Bérenger à oublier le passé. Bérenger hésite : l'opinion ne jugera-t-elle pas mal sa conduite ? Ne le tiendra-t-elle pas pour apostat, s'il se réconcilie avec celui dont il a stigmatisé l'apostasie ? " Verebatur enim accusante conscientia publicæ vituperationis infamiam, ne reconciliatus Oberto videretur a veræ fidei

La lutte reprend bientôt à Saint-Hubert. Thierry démissionne ; Wired usurpe sa place et s'y maintient contre tout droit. Tel est assurément le point de vue du chroniqueur, puisqu'il reproduit intégralement la lettre de Thierry à Urbain II [1], et qu'il expose sans réserve l'excommunication fulminée contre Wired [2]. Les termes dont il se sert sont décisifs ; il montre la parole pontificale n'arrivant pas à ébranler les moines hubertins : c'est le zèle pour la défense de la vérité qui s'est éteint, dit-il : "... *Sicque paulatim apud temere tumultuantes animos et apostolica sententia viluit et fervor tuendae veritatis refriguit* [3]. „

perseverantibus apostata, qui eius hactenus tot probatis invectionibus prædicaverat apostasiam „. Mais il se dit qu'un tel revirement chez l'évêque est inespéré et que les graves intérêts de Saint-Laurent doivent faire taire bien des répugnances. Le chroniqueur l'approuve, comme il approuve ensuite Thierry rentrant à Saint-Hubert à l'exemple de Bérenger," sicuti et fecerat Berengerus „. MGH. p. 613. R. p. 301. L'estime en laquelle le chroniqueur tient l'abbé de Saint-Laurent éclate encore dans l'approbation dont il salue la décision de Thierry de le choisir pour successeur : "Laudatus abbas id optime providisse.. „ MGH. p. 617. R. p. 303. Pour en finir avec cet objet, disons que l'amitié du chroniqueur pour Bérenger ne fait que mieux ressortir son indépendance vis-à-vis de lui. Nous en avons vu déjà deux exemples. En voici un troisième. Quand Wired se trouva sur le point d'être consacré par Otbert, il fut pris d'un scrupule trop naturel. Bérenger se chargea de le dissiper : la bénédiction ne vient pas d'Otbert, dit-il, mais de Dieu. MGH. p. 620. R. p. 314. Mieux avisé, le chroniqueur proteste contre cette erreur : « le Seigneur n'a-t-il pas dit par le prophète Malachie aux prêtres révoltés : je maudirai vos bénédictions, parce qu'elles ne viennent pas du cœur et qu'elles ne tendent pas à ma gloire. »

[1] Chron. MGH. p. 623. R. p. 319.

[2] Chron. MGH. p. 624. R. p. 322.

[3] Chron. MGH. p. 625. R. p. 324.

Tout à coup le ton de la Chronique se modifie ; il devient bienveillant pour Wired. Son administration active, son indépendance en face d'Otbert deviennent l'objet d'un exposé complaisant. Est-ce à dire que le chroniqueur ait abandonné, lui aussi, la cause de Thierry ? Aucunement ; mentionnerait-il, ainsi qu'il le fait, la décision du légat Richard en 1105, favorable à Thierry et si sévère pour Wired ? Continuerait-il à traiter avec la même rigueur qu'auparavant le chef du parti impérial à Liége, Otbert ? Consacrerait-il la fin de sa Chronique à un dernier réquisitoire contre Henri IV, où, pour les fautes du monarque déchu, il n'a pas une excuse, pour ses malheurs, pas un regret ? [1] Nous l'affirmons sans crainte, le ton du *Cantatorium* serait tout autre qu'il n'est, si, fût-ce pour un temps, le chroniqueur avait pactisé avec le parti de Wired, d'Otbert et d'Henri IV.

Et maintenant, je le demande avec confiance, est-il possible de ne pas rapprocher l'une de l'autre l'attitude de Lambert le Mineur et celle du chroniqueur anonyme? Certes il serait remarquable déjà de constater entre eux une identité complète de vues et d'actions à l'égard des grandes lignes du conflit. Car quiconque lit le *Cantatorium* est frappé des divergences qui séparent, à chaque phase nouvelle de la lutte, les adeptes de chaque parti ; l'ami de la veille devient constamment l'ennemi du lendemain ; l'erreur hier encore combattue est aujourd'hui la loi qui se fait obéir. Mais n'avons-nous observé que cet accord général entre Lambert et le moine

[1] Chron. MGH. p. 629. R. p. 331.

écrivain? Il s'en faut. Leur grégorianisme à tous deux nous est apparu avec les mêmes nuances de modération et d'opportunisme. En outre et surtout, nous avons constaté, à un moment donné de leur vie à tous deux, si logique jusqu'alors et si droite, un tournant brusque et complet.

Existerait-il, dans la nature, des destinées à ce point jumelles? Ne sommes nous pas plutôt en présence du dédoublement tout apparent d'une unique personnalité?

§ 5.

PLACE DISPROPORTIONNÉE EN MÊME TEMPS QU'OBJECTIVE DE LAMBERT LE JEUNE DANS LA CHRONIQUE.

Il nous reste à relever un dernier ensemble d'indices d'identité.

C'est un phénomène frappant : chaque fois que le *Cantatorium* met en scène Lambert le Jeune ou signale seulement sa présence, le récit devient plus détaillé et plus vivant; il revêt ce cachet personnel qui est le sceau le plus sûr du témoignage oculaire. Donnons en quelques exemples.

En 1074 [1], Thierry I et Hermann de Metz se rendent à Rome, avec les deux Lambert, " *cum Lamberto majore et minore.* „ Or c'était, s'il faut en croire le *Vita Theoderici*, le septième voyage de notre abbé au tombeau des Apôtres : le *Cantatorium*, muet sur tous ces pélerinages, décrit celui-ci avec grand détail. Les causes et la date du voyage, les étapes successives, l'arrivée à Rome, le

[1] Chron. MGH. p. 583. R. p. 249.

cordial accueil de Grégoire VII, l'octroi du privilège : tout est exposé minutieusement. Reproduisons seulement la description de la solennité pascale à Pise; et que le lecteur juge si ce petit tableau n'est pas peint d'après nature.

“ La cérémonie ne réunit pas moins de sept évêques,
„ qui tous cédèrent à Hermann de Metz l'honneur de
„ chanter la grand' messe. Vous eussiez vu, outre
„ l'affluence de laïques du plus haut rang, un déploie-
„ ment de clergé de tout degré, mille vases d'or et
„ d'argent, des ornements sacerdotaux de divers rites,
„ enfin Béatrix et Mathilde s'avançant, au milieu de
„ cette pompe, comme deux souveraines. Tandis que
„ notre évêque officiait, l'abbé de Saint-Hubert, dans un
„ coin de l'église, se dissimulait sous son capuchon, tout
„ occupé de réciter le psautier avec ses deux moines.
„ Mathilde, regardant autour d'elle, vit le saint homme
„ qui ne demandait qu'à n'être pas aperçu et se souciait
„ fort peu de cet éclat. La princesse avait auprès d'elle,
„ pour l'assister dans ses prières, Anselme, qui avait
„ remplacé le pape Alexandre sur le siège épiscopal de
„ Lucques, et qui peu après mourut entouré de miracles
„ et s'en alla prendre place parmi les élus du paradis.
„ Mathide le dépêche vers Thierry, lui mandant de s'en
„ venir plus haut. Le bon abbé obéit, et, comme il n'y
„ avait plus de siège pour lui, la noble dame, se levant,
„ lui laissa le sien même, tout orné qu'il était. Et tous
„ se demandaient : quel est donc cet homme, qu'on traite
„ avec tant d'honneur ? „

Au voyage de Rome se rattache l'incident du privilège pontifical, lequel fut à Liége l'objet d'une vive discussion. Ici encore les deux Lambert sont aux côtés

de Thierry et toute la scène est décrite dans le dernier détail [1]. Les objections formulées contre l'acte de Grégoire VII, la défiance des clercs liégeois qui redoutent quelque piège dans un écrit qu'ils ne savent déchiffrer, la réponse péremptoire de l'abbé, puis le renvoi du litige à une date ultérieure et les détails de cette seconde audience, enfin l'innocence et la correction de Thierry proclamées hautement, tout cela est pris sur le vif et constitue comme une photographie des évènements.

Et cet incident qui marqua le séjour d'Henri de Verdun à Saint-Hubert, lors de la reconstruction de Mirwart [2]. En vain, nous dit le chroniqueur, avait-on multiplié les instances auprès des conseillers de l'évêque, pour qu'ils amenassent leur maître à détruire la funeste citadelle. Lambert le Jeune, alors, n'écoutant que son attachement pour l'abbaye sa mère, prononce bien haut ces paroles : „ Une amitié qui nous vaut de tels dons se „ méprise aussi facilement qu'elle s'affirme. „ — N'est-ce pas saisissant? On connaît les conséquences de cette incartade : la retraite de Lambert à Evergnicourt, son séjour à Laon, son établissement à Reims. Tous ces menus faits sont racontés au long : peut-on s'empêcher de voir, dans la biographie de Lambert, l'autobiographie du chroniqueur? L'épisode suivant est particulièrement probant [3]. Les moines ardennais en veulent à leur confrère de s'être fixé à l'étranger, et l'abbé profite de son passage en France, à Evergnicourt, pour lui faire des

[1] Chron. MGH. p. 584. R. p. 252.
[2] Chron. MGH. p. 592. R. p. 265.
[3] Chron. MGH. p. 593. R. p. 268.

remontrances. " Lambert reçut à trois heures l'ordre de
„ comparaître pour s'expliquer; dès six heures il se
„ présenta devant son supérieur. L'abbé ne dissimula
„ point sa joie d'un tel empressement, cependant que
„ tous les autres rougissaient de confusion : ils avaient
„ gagé que, rebelle, Lambert ne viendrait pas. „

La négociation dont les deux Lambert furent chargés auprès de l'abbé Wulfram de Prüm fournit un passage qui à lui seul, peut-être, établirait la conclusion de cette étude [1]. Il s'agit d'un fait sans importance : les deux ambassadeurs ont pour mandat d'obtenir un échange de possessions également avantageux aux deux monastères; naturellement ils y parviennent. Le fait méritait deux lignes; la Chronique lui en consacre deux cents. Apprenons d'abord que les deux Lambert furent reçus à Prüm d'une façon charmante; que l'abbé les retint une semaine entière, préférant leur société à toute autre. Sommes-nous désireux de connaître la raison de cette préférence? C'est que Lambert l'aîné, accoutumé dès la jeunesse à fréquenter cours et palais, en avait retenu le gracieux badinage qui charme les oreilles des grands. Peut-être, alléché par cet exorde, avez-vous la curiosité d'entendre l'un de ces traits, quelqu'une de ces saillies? C'est là trop d'exigence; mais attendez! Lambert le Jeune a bien sa spécialité aussi : les anciennes histoires n'ont pour lui aucun secret, et c'est pour le plus grand agrément de ses auditeurs qu'il " déflore brièvement ce qu'il a lu de plus intéressant „. Brièvement! Les propos du conteur encombrent trois pages de la Chronique. Et ce hors d'œuvre contraste d'autant plus avec

[1] Chron. MGH. p. 598. R. p. 277.

la sévère ordonnance de l'œuvre, qu'il ne forme qu'une compilation d'anecdotes sans grande saveur et de jeux de mots parfois bien confus.

Est-ce à dire pourtant qu'il n'y ait de personnalité et de vie dans le *Cantatorium* qu'autant que Lambert le Jeune y intervient comme acteur ou témoin? Nous nous garderions bien d'une généralisation aussi injuste. Et, pour le dire en passant, le récit des tribulations de Thierry II se rapporte presque entièrement à une époque où Lambert se trouvait loin de Saint-Hubert. Cette circonstance n'empêche pas les pages pittoresques d'abonder sur ce sujet : l'invasion d'Otbert et de sa troupe au beau milieu de l'office conventuel [1], la dispersion violente du cortège des moines venant vers l'évêque avec la châsse de Saint-Hubert [2], l'épisode épique de Clermont [3]. Mais, si pendant tout ce temps l'écrivain résidait à Reims, jamais il ne cessa d'être en relation étroite avec les témoins oculaires de l'histoire hubertine. Tantôt il reçoit la visite de Bérenger [4]. Tantôt c'est Thierry II qui vient partager avec lui la sécurité de l'hospitalité rémoise [5]. D'autres fois, lui-même se rend à Saint-Hubert, pour des séjours plus ou moins longs, en attendant qu'il y rentre définitivement. Bref il reçoit jour par jour des informations autorisées et complètes : quoi d'étonnant que son récit ait cet accent de vérité et ce souffle de vie?

[1] Chron. MGH. p. 606. R. p. 288.
[2] Chron. MGH. p. 618. R. p. 310.
[3] Chron. MGH. p. 612. R. p. 299.
[4] Chron. MGH. p. 604. R. p. 284.
[5] Chron. MGH. p. 615. R. p. 305.

Ce que nous avons le droit de retenir, c'est que, chaque fois que Lambert le Jeune apparaît dans le cadre de la Chronique, le récit se caractérise par l'abondance des menus détails et des réflexions personnelles, et, ce qui est plus décisif encore, qu'il s'attarde dans des longueurs inusitées.

Dans le même ordre d'idées, constatons la place exclusivement objective, que tient dans la Chronique la personnalité de Lambert le Jeune.

Tous les personnages dont le *Cantatorium* s'occupe avec quelque détail, sont l'objet de la part de l'auteur, d'une appréciation, favorable ou défavorable. S'agit-il de Thierry I, le chroniqueur lui consacre un panégyrique où l'on relève un regret, une réserve, au sujet de la confiance aveugle qu'il avait mise en certains de ses subordonnés [1]. S'agit-il de Thierry II, de Bérenger, d'Henri de Verdun, de Lambert le Majeur : la respectueuse affection que leur porte l'écrivain ne l'empêche pas de leur tenir le langage de la vérité. S'agit-il enfin de personnalités moins en vue : l'habitude du chroniqueur de juger les hommes, son instinct de psychologue, ne s'affirment qu'avec plus de netteté. Ainsi, dans l'énumération sommaire du personnel abbatial [2], il nous dit de Gozelin, qu'il avait le don des lettres et du conseil, mais qu'il ne fallait pas lui parler d'affaires matérielles ; de Quintin et d'Héribrand, qu'ils ne manquaient pas de savoir, mais qu'on les mit trop tôt en rapport avec

[1] Chron. MGH. p. 595. R. p. 272.
[2] Chron. MGH. p. 573. R. p. 231.

l'extérieur; de Fulcand, qu'il se distinguait tellement par l'exquise pureté de sa vie qu'on le surnomma l'apôtre Jean. Donc, à chaque instant, pour chaque personnage, l'auteur exprime son avis, il apprécie, il juge.

Mais alors, comment expliquer qu'il s'abstienne de tout éloge et de tout blâme à l'égard de ce Lambert le Jeune, dont il raconte avec une complaisance singulière les faits et gestes, parfois un peu déconcertants ? L'anomalie disparaît d'elle-même, si les deux personnes n'en font qu'une. Tout se réduit alors à cette retenue naturelle qui interdit à chacun de se louer soi-même, et à cet optimisme plus naturel encore qui aveugle chacun sur ses propres défauts.

Mais, nous dira-t-on, êtes vous en droit de poser comme un fait que Lambert le Jeune n'est l'objet, dans le *Cantatorium*, d'aucun éloge, comme d'aucun blâme ? Cette objection vaut la peine que nous nous y arrêtions, car elle est, croyons-nous [1], la seule qui puisse être faite à cette thèse.

§ 6.

OBJECTIONS.

Trois passages, parmi les quelque cinquante qui s'occupent de Lambert le Jeune paraissent se départir de l'objectivité que nous invoquons.

[1] Cauchie, ouvr. cité, II, 208, parlant de l'identification du chroniqueur avec Lambert le Jeune, dit : " Elle nous paraît fort probable, quoique cependant on pourrait lui opposer de sérieuses objections. " Il n'en indique aucune.

C'est en premier lieu, dans l'énumération des religieux de Saint-Hubert, la mention de Lambert le Jeune. Rappelons le passage [1] : .... " Lambertum de maxima paupertate ad magnam gloriam Dei gratia suscitatum, „ aliquandiu ipsius ecclesiae praecentorem et scolasticum, postea vero Raginoldi Remensis pontificis et „ Henrici abbatis precatu ecclesiae beati Remigii scolasticum, cardinalem quoque et decanum. „ Assurément cette mention est très élogieuse, un peu pompeuse même. Veut-on toutefois la juger exactement, il faut la considérer dans son cadre et dans son ensemble. On voit alors qu'elle n'est qu'un terme d'une longue énumération, où le chroniqueur fait défiler — brillante revue — la phalange, dont Thierry I fut le recruteur et le chef. Si le panégyriste signale les mérites des moines, c'est pour en faire hommage à l'abbé. De plus, telles expressions trop louangeuses, si on les isole, se mitigent par le contexte et n'offrent aucune prise à la critique la plus sévère. Oui, Lambert s'est élevé à une grande gloire, et il en a d'autant plus d'honneur, qu'il est parti de rien. Mais qui donc a su tirer de cette extrême obscurité ce brillant éclat ? Thierry, qui recueillit et nourrit l'enfant sans ressources ; l'abbaye de Saint-Hubert, qui lui donna l'hospitalité ; la grâce de Dieu a fait le reste : " gratia Dei. „

Dans un autre passage du *Cantatorium* [2], l'écrivain nous montre Lambert le Jeune s'appliquant à détourner, en faveur de Saint-Hubert, une libéralité destinée à Saint-Géréon de Cologne. Et pressentant peut-être chez

[1] Chron. MGH. p. 573. R. p. 231.
[2] Chron. MGH. p. 591. R. p. 264.

le lecteur quelque froissement, il se hâte de dire que c'était par attachement pour sa mère nourricière que Lambert agissait ainsi, „ *ut semper erat curiosus matris suae ecclesiae utilitatibus.* „ Loin de considérer ces mots comme un obstacle à notre démonstration, nous serions autorisé, n'est-il pas vrai, à y voir un indice favorable de plus. Cette proposition est moins une vanterie qu'une protestation, une de ces protestations dont nous sommes tous prodigues, suivant les sentiments qui nous animent et les défiances dont nous nous sentons l'objet.

Dans un troisième et dernier passage [1], le chroniqueur raconte le différend de Thierry I et d'Henri de Verdun au sujet de Mirwart, et il relate un propos de Lambert le Jeune, en observant qu'il fut remarqué, à cause de la personnalité de son auteur, „ *cum episcopo velut ad contumeliam specialem referretur ex persona dicentis...* „ Eh bien! imagine-t-on façon plus mesurée et plus adroite de dire de soi-même qu'on n'est pas absolument le premier venu?

Donc, l'objection qu'on croirait pouvoir tirer des passages qui précèdent n'est que spécieuse. A les bien entendre, ils confirment la conclusion de cette étude plutôt qu'ils ne l'infirment.

Ne serait-ce pas une difficulté plus sérieuse, que ce désaccord du chroniqueur avec lui-même à propos d'un détail relatif à Lambert le Jeune? Ici nous lisons qu'il se fixa à Reims à la prière de l'archevêque de cette cité et de l'abbé de Saint-Remi [2]. Là nous retrouvons l'exposé du même fait et il n'y est plus question de

[1] Chron. MGH. p. 592. R. p. 266.
[2] Chron. MGH. p. 573. R. p. 231.

l'archevêque [1]. Simple divergence évidemment; mais non contradiction !

Nous cherchons vainement quelle autre objection pourrait être faite à la proposition que nous défendons. Epreuve, contre épreuve, tout concourt à la transformer en certitude.

§ 7.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Résumons notre argumentation. Lambert le Jeune et l'auteur anonyme du *Cantatorium* ne sont qu'un seul et même homme. Ce qui le prouve, c'est le parallélisme de ces deux existences; c'est la ressemblance de ces deux personnalités, vraiment jumelles, soit qu'on les envisage au point de vue intellectuel et moral, soit qu'on étudie leur psychologie si complexe dans cette crise qui agita leur vie, la guerre des investitures; c'est encore le caractère de vision directe, d'observation personnelle qui marque les passages de la Chronique où Lambert apparaît; c'est enfin la place tout à la fois disproportionnée et exclusivement objective que tient, dans l'œuvre, la personnalité secondaire de ce moine.

Un tel ensemble de présomptions graves, précises et concordantes, renforcé encore par l'inanité des objections, nous autorise à conclure que l'identité de Lambert le Jeune et du chroniqueur anonyme est rigoureusement établie.

En même temps apparaît, dans une clarté plus vive encore que par le passé, le mérite historique de la

[1] Chron. MGH. p. 592. R. p. 267.

Chronique de Saint-Hubert. Car il n'est pas seulement démontré — ses éléments internes y suffisaient — qu'elle émane d'un contemporain et d'un contemporain excellemment placé pour observer les évènements que sa plume a su faire revivre. Il est prouvé de plus qu'elle est la déposition d'un témoin, compétent et sûr entre tous [1]. Un esprit doué et cultivé, comme celui de Lambert le Jeune; un caractère droit et indépendant, comme le sien : où trouvera-t-on de meilleurs titres de créance, des garanties plus sérieuses de sincérité et de véracité?

Nous restituons donc à la Chronique anonyme le nom de son auteur, ainsi qu'on dégage, sous le vernis qui recouvre le tableau de valeur, la signature de l'artiste qui l'a exécuté.

[1] P. Krollick tire de l'identification du chroniqueur avec Lambert le Jeune une conclusion tout opposée quant au crédit du Cantatorium. Pour Krollick, Lambert aurait en effet varié dans ses opinions religieuses et politiques. Ce n'est là, nous l'avons montré point par point, qu'une supposition gratuitement injuste. Ce qui a à bon droit frappé l'érudit allemand, c'est un certain relâchement du chroniqueur, dans son hostilité contre Wired et dans son enthousiasme pour la cause orthodoxe personnifiée par Thierry II. Tel est le fait. Mais l'explication en a échappé à Krollick. Le chroniqueur est avant tout moine de Saint-Hubert! Cette abbaye, c'est l'asile qui a abrité sa jeunesse, c'est le tombeau qui gardera ses restes. Son cloître, il n'en parle qu'avec attendrissement; il l'aime, comme un fils sa mère. Et c'est pour cela qu'il rentre à Saint-Hubert, au fort des démêlés de Thierry II avec Otbert, sans qu'on ait le droit d'ailleurs d'en faire grief à son orthodoxie. Il y rentre pour sauver ce qui peut être sauvé, d'une situation contre laquelle il n'est plus possible de protester. Voilà la clef des difficultés plus apparentes que réelles que présente sa vie. Chercher ailleurs, c'est se condamner à torturer le texte et à le mal traduire; c'est se résoudre à prêter sans droit à un homme d'élite d'absurdes palinodies.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Lambert le Jeune et le *Vita Theoderici* [1].

Les pages que le *Cantatorium* consacre à Thierry I sont en grande partie la répétition, très fidèle pour le fond et très libre pour la forme, d'une œuvre anonyme intitulée *Vita Theoderici Abbatis Andaginensis*.

C'est la biographie détaillée de Thierry. L'auteur décrit les prodiges qui entourèrent sa naissance. Il dépeint avec charme son enfance précoce, ses premiers pas, dès l'âge de sept ans, dans la carrière monastique, les progrès rapides de son adolescence. Tour à tour moine à Lobbes, à Stavelot, à Saint-Vith, Thierry quitte ce dernier monastère pour accomplir le voyage cher aux chrétiens de l'époque, le pélerinage en Palestine. Mais forcé soudain de changer son itinéraire et de passer par Rome, il y rencontre l'occasion qui va fixer sa vie. L'évêque de Liége, Théoduin, se trouvait alors dans la ville apostolique. Emu des dangers qu'offrait à ce moment la traversée vers l'Orient, il défend au moine pélerin de persister dans son projet et le ramène à Liége. Or sur ces entrefaites, l'abbé de Saint-Hubert, Adélard, mourut. L'évêque s'empressa de désigner Thierry pour lui succéder, jugeant que nul mieux que cet homme de talent et de vertu ne pourrait

[1] Publié par les Bollandistes, AA. SS., t. IV d'août, p. 843. Publié ensuite par les éditeurs des MGH, SS., t. XII, p. 36.

rendre au cloître déchu sa discipline ancienne et son éclat. Théoduin ne se trompait pas. Certes l'œuvre confiée aux mains novices de Thierry fut longue et délicate; mais enfin le nouvel abbé sut triompher de tous les obstacles. Et l'on vit l'abbaye restaurée devenir, en même temps qu'un sanctuaire de paix et d'édification, le point de mire des libéralités de la noblesse et du haut clergé. Cette tranformation, l'écrivain l'expose dans le détail, avec fierté. L'impeccable gestion de l'abbé, les austérités de l'ascète, les miracles du thaumaturge ont en lui un chantre enthousiaste, la mort du saint, un narrateur ému.

La ressemblance de l'œuvre que nous venons d'analyser avec la Chronique de Saint-Hubert frappe dès la première lecture. L'identité du sujet et l'accord du fond, le mérite littéraire des deux compositions, la marche parallèle des deux exposés, respectant le même ordre et observant les mêmes proportions : tout fait de ces deux œuvres des œuvres sœurs. Entre elles, pas d'autres divergences que celles qu'entraîne la différence de but et de point de vue : le *Vita* veut édifier le lecteur et ramène tous les rayons à un point central, la personne de Thierry; le *Cantatorium* se propose d'instruire, en redisant, non l'histoire d'un homme, mais celle d'une séculaire institution.

Ces traits de ressemblance permettent-ils de conclure que les deux écrits émanent d'une même plume? Loin de là. La conséquence des prémisses qui précèdent, au lieu d'être l'attribution du *Vita* à Lambert le Jeune, l'auteur reconnu du *Cantatorium*, serait plutôt la constatation d'un emprunt fait par lui à une œuvre antérieure, emprunt trahissant une certaine indigence littéraire.

Mais cette conclusion, pour obvie qu'elle soit, ne peut être admise. Car elle ne tient pas compte de la façon presque invariable dont le chroniqueur de Saint-Hubert utilise ses sources et qu'on peut caractériser d'un mot : discrétion. Rarement, chez Lambert le Jeune, l'emprunt est textuel ou anonyme.

C'est librement et en les citant, qu'il utilise le *Translatio sancti Huberti* [1], le *Gesta Francorum* [2], le *Vita Huberti* [3], le *Vita Lamberti* [4], les compilations de la littérature ancienne [5], les diplômes et les chartes conservés dans les archives ardennaises.

Il serait étrange, on l'avouera, que Lambert se fût départi de ce procédé si conforme à son talent et à son honnêteté, précisément à propos du *Vita Theoderici* auquel il fait les plus nombreux emprunts, sans qu'il y renvoie ou le cite jamais. C'en est assez, non certes pour conclure, mais pour chercher ailleurs l'explication vraie. Procédons avec ordre.

L'étude du *Vita Theoderici* nous permet d'affirmer que cette œuvre a été rédigée à la demande de Lambert le Majeur; qu'elle a été composée entre 1086 et 1097 et probablement avant 1091 ; qu'elle a pour auteur un moine anonyme qui paraît bien être Lambert le Jeune.

I. Le *Vita Theoderici* a été rédigé à la demande de Lambert le Majeur.

[1] Chron. MGH. p. 569-570. R. p. 225.
[2] Chron. MGH. p. 569-570. R. p. 225.
[3] Chron. MGH. p. 569-570. R. p. 225.
[4] Chron. MGH. p. 569-570. R. p. 225.
[5] Chron. MGH. p. 598. R. p. 277.

Le prologue, comme les dernières lignes du *Vita*, nous apprend que l'auteur se décida à écrire, sur les instances d'un moine hubertin, qu'il interpelle en ces termes : “ *mi Lamberte* „ [1]. Or le *Cantatorium* nous a appris qu'il y avait à Saint-Hubert, à cette époque, deux religieux de ce nom. Nous avons suffisamment fixé la personnalité de Lambert le Jeune. Les traits principaux de celle de son homonyme sont faciles à saisir. Lambert le Majeur est un homme d'administration. Il reconstruit le monastère, négocie les emprunts et les échanges de propriétés, connaît les coutumes de la région et les droits de l'abbaye. C'est, si l'on peut dire, le ministre de l'intérieur et des finances de l'Etat dont Thierry I est le chef. Même il paraît que l'influence du ministre devint quelque jour un peu envahissante et que Thierry, sur la fin de sa vie, abdiqua son autorité entre les mains de cet autre maire du palais [2].

Or un passage du *Vita* montre à l'évidence que c'est à ce Lambert qu'est dédié l'écrit. Parlant de tout le soin que Thierry apporte aux intérêts matériels de l'abbaye, il nous dit qu'il eut pour collaborateur principal Lambert qui, entre ceux qu'il aimait, obtint une place privilégiée et fut l'inséparable compagnon de ses labeurs et de ses traverses : “ *Lamberto quoque, qui illi plus* „ *omnibus in amicis familiarissimus fuit, quique omnium* „ *laborum et periculorum ejus comes individuus per-* „ *mansit* „ [3]. De même qu'il ne peut être question dans les différents passages du *Vita Theoderici* que d'un seul

[1] AA. SS. § 2 et 69. MGH., SS., XII, p. 37 et 57.

[2] Chron. MGH. p. 595. R. p. 272.

[3] AA. SS. § 41. MGH., SS., XII, p. 50.

et même Lambert, puisque l'auteur ne spécifie nulle part, de même il ne peut s'agir ici que de Lambert le Majeur. C'est là une conclusion assez importante, comme nous espérons le faire voir tout à l'heure.

II. Le *Vita Theoderici* a été composé entre 1086 et 1097 et probablement avant 1091.

Après 1086; en effet, c'est la date de la mort de Thierry [1], évènement longuement raconté dans le *Vita*.

Avant 1097; en effet, c'est la date de la mort de Lambert le Majeur, d'après le témoignage très sûr du *Cantatorium* [2]; or les termes du *Vita* indiquent que Lambert le Majeur est encore en vie.

Probablement avant 1091. On sait qu'à cette date Thierry II, qui avait en 1086 remplacé Thierry I, se vit soudain condamné à quitter son abbaye. Dès ce moment s'ouvrit pour lui et pour Saint-Hubert la dramatique persécution que nous avons étudiée. Or le biographe de Thierry I ne dit mot de ces graves évènements. Et même la manière positive dont il s'exprime au sujet de Thierry II paraît exclure la connaissance de ses malheurs [3].

III. Le *Vita Theoderici* a pour auteur un moine anonyme qui paraît bien être Lambert le Jeune.

A. S'adressant à Lambert le Majeur, l'écrivain l'appelle: “ *mi Lamberte* ”. Mais il ne pouvait ignorer qu'à cette époque l'abbaye de Saint-Hubert contenait deux

[1] Infra, chap. 7e : la Chronologie du Cantatorium.

[2] Infra, chap. 7e : la Chronologie du Cantatorium.

[3] AA. SS. § 41. MGH., SS., XII, p. 50 : Theoderico, qui tanti patris heres et nomine et regiminis dignitate post illum meruit esse.

moines de ce nom, personnages également marquants. L'un des deux, il est vrai, résidait depuis 1082 à l'étranger; mais nous avons vu qu'il se réclamait partout du monastère hubertin et qu'il y revint à plusieurs reprises, notamment, selon toute probabilité, en 1086 et 1088. Si donc le biographe anonyme n'a pas craint l'équivoque, ne serait-ce pas qu'il n'avait aucune raison de la craindre, étant lui-même l'autre Lambert? Et cette conjecture s'adapte exactement à ce que le *Cantatorium* nous affirme des liens de solide amitié qui unissaient l'un à l'autre Lambert le Majeur et son jeune homonyme.

B. Dans un autre passage, le biographe désigne Thierry par ces mots : " votre père et le nôtre, *pater* „ *vester immo et noster*[1] „. Nous venons de le dire, à l'époque où fut rédigé le *Vita*, Lambert le Jeune résidait à Reims. Il pouvait en toute vérité saluer en Thierry, le père de Lambert le Majeur et des moines ardennais auxquels il s'adressait, et, avec une nuance, son propre père.

C. Un troisième indice bien significatif nous est fourni par la relation du prodige opéré par Thierry I à Reims[2].

Un hiver sans pareil avait désolé l'Europe entière; puis, la sécheresse avait sévi si cruelle, que tous les peuples étaient menacés de famine. L'abbé Thierry étant de passage à Reims, les habitants s'en vinrent lui dire leur détresse et solliciter son crédit auprès de Dieu. L'abbé prescrivit un jeûne général, pro-

[1] AA. SS. § 69, MGH., SS., XII, 57.
[2] AA. SS. § 50, 51, 52. MGH., SS., XII, 52.

mettant que cette satisfaction suffirait. Le lendemain, il célébra la messe dans l'église Notre-Dame et, prenant la parole, il affirma au peuple, comme jadis le prophète à Ninive, l'efficacité d'une pénitence sincère dans l'aumône et les larmes. Il venait de parler; l'office était à peine terminé. Voilà que le ciel, pur jusqu'alors, s'emplit de sombres nuées; le tonnerre gronde; l'orage éclate bienfaisant. Le narrateur ajoute : " Ce prodige „ eut lieu en l'année 1076. Il fut, en vertu d'un décret, „ consigné dans les lettres et annales de la cité rémoise; „ il compte, aujourd'hui encore, autant de répondants, „ qu'il reste d'hommes du temps où il se produisit. „ [1].

Incontestablement, cette note est singulière. Impossible d'y voir une assertion fantaisiste ou une clause de style. L'appel aux documents locaux de Reims, au témoignage des contemporains, est formel. Pour nous, ces lignes se rapprochent naturellement du séjour de Lambert le Jeune à Reims. Six ans à peine après le prodige, Lambert est à Reims; là, comme à Saint-Hubert, il recueille les échos et les documents qui lui permettront de raconter un jour l'histoire de Saint-Hubert [2]. Comme cette phrase est naturelle sous sa plume! Comme elle serait peu explicable sous celle d'un écrivain ardennais ou liégeois !

[1] Nous lisons dans les Annales S. Dionysii Remenses (MGH., SS., XIII, 83) ce qui suit : " 1067. Facta est hiems horrida a festo sancti Briccii usque ad festum sancti Gregorii. „ On remarquera la différence de date, provenant d'une simple interversion de chiffres : 1076 et 1067.

[2] Ce n'est pas une conjecture. Le Cantatorium renvoie, en termes formels, aux archives rémoises : in archivo pontificali ecclesiæ remensis. MGH., p. 601. R. p. 279.

D. Ne serait-il pas étonnant enfin qu'à la même époque, le même homme ait eu deux biographes, se disant ses fils spirituels, ayant pour lui la même affection enthousiaste, se ressemblant aussi étonnamment par les caractères intimes et extérieurs sous lesquels ils nous apparaissent ?

Le *Vita Theoderici* a été édité plusieurs fois ; Mabillon [1], les Bollandistes, les disciples de Pertz, l'ont étudié tour à tour. Comment donc l'attribution de cette œuvre à l'auteur du *Cantatorium*, si obvie comme conjecture au moins, n'a-t-elle été proposée ni imaginée par aucun d'eux? L'explication est simple : une piste fausse a détourné de la vraie piste. Déjà Mabillon [2] se

[1] AA. SS. ord. S. Benedicti, sæc. VI, pars II, p. 557.

[2] Mabillon incline d'abord à identifier le biographe de Thierry avec le continuateur de Folcuin (d'Achery, Spicil., t. VI). En effet, Mabillon remarque que le chap. 8 du Vita Theod. commence ainsi : " Eo tempore, sicut in superioribus diximus, florebat multiplici virtutum flore ac germine Lobiensis ecclesia... „ Or, observe Mabillon, il n'est nullement question, dans les premiers chapitres du Vita Theoderici, de l'abbaye lobbienne; tandis qu'au contraire, cette proposition : sicut in superioribus diximus, s'applique parfaitement au Continuatio gestum abbatum Lobbiensium. En second lieu, Mabillon indique une autre considération favorable, dit-il, à cette identification. Citons le passage : " Huic conjecturae favet brevis monitio in codice lobiensi Vitae huic praefixa, sub hoc titulo : *Extractum ex tertia parte antiquitatum Lobiensium. D. Theodoricus caput 68. anno 1084.* Tum habet. *Anno 1084, obiit sanctus Theodoricus abbas Andaginensis sive sancti Huberti in Arduenna, antea monachus Lobiensis. De quo siquidem hodie fratres ejusdem monasterii testantur, quod nullus antecessorum ejus in innovandis seu decorandis et multiplicandis monasticis rebus tantae utilitatis signa reliquerit; et,*

laissait arrêter, dans sa recherche du biographe anonyme, par un passage de Bucelin qui n'a pas moins impressionné ensuite l'éditeur bollandiste. On lit dans la *Germania topo-chrono-stemmato-graphica* [1] qu'un moine de Saint-Jacques, Héribrand, ensuite abbé de Saint-Laurent, écrivit la vie de saint Thierry, abbé de Saint-Hubert : " *Heribrandus, dein abbas S. Laurentii,* " *scripsit vitam S. Theoderici abbatis Hubertini* ". L'assertion de Bucelin est à tout le moins spécieuse. Car le contenu du *Vita Theoderici* révèle un contemporain et Héribrand était abbé de Saint-Laurent dès 1113 [2]. Si donc les éditeurs cités plus haut ont craint de se rallier sans réserve au dire de Bucelin, c'est uniquement parce que celui-ci a négligé de signaler la source où il a puisé ce renseignement.

Plus heureux que Mabillon et que l'éditeur bollandiste, nous connaissons cette source. C'est l'écrit de Renier de

quod ad majorem laudis cumulum pertinet, tantae sanctitatis in carne degens fuisse probatur, ut in magna spe futurae gloriae defuncti etiam corpus magnae venerationi suis habeatur. Sed et Lobiensibus, dum matricem ecclesiam memoriam sui habere sollicitus est, pallium quod hodieque inter optima ecclesiae ornamenta habetur, largitus est : cujus vitam miraculis et bonorum operum instructione plenam sic ab initio describendam duximus. "

Les deux arguments proposés par Mabillon sont également fragiles. Le premier s'appuie sur une interpolation : les éditeurs des MGH. ont biffé du ch. 8 du Vita Theoderici la proposition : " sicut in superioribus diximus ". Le second n'a aucune portée : " Cujus vitam... describendam duximus ", ne doit s'entendre que du travail matériel du copiste.

1 Part. 2, p. 194. Ulmae 1662.

2 Gallia Christiana, t. III, col. 990. Wattenbach (Deutschl. Gesch., II, 136, édit. de 1886) donne comme date de l'avènement de Héribrand, 1115.

Saint-Laurent connu sous le double titre : *De ineptiis cujusdam idiotæ libellus ad amicum primus* ou *De Gestis abbatum S. Laurentii.*[1] Voici ce que nous y lisons : " *Hic* „ *(sc. Heribrandus) vitam Theoderici junioris de sancto* „ *Huberto abbatis scripto tradidit.* „ Nul doute ; Bucelin commet la méprise d'appliquer à Thierry I ce que Renier dit de Thierry II.

Mais, objecte-t-on, l'assertion de Renier et celle de Bucelin ne sont pas inconciliables. Par les mots " *Theodericus junior* „, Renier entendait, non Thierry II, mais Thierry I ; et c'est ce que Bucelin a compris. En effet, Renier qui écrivait dans la seconde moitié du onzième siècle a certainement connu Thierry II ; il l'a connu, alors que celui-ci était au déclin de sa vie ; c'était le " vieux Thierry, le vieil abbé. „ Et, voulant désigner l'autre, Thierry I, Renier a tout naturellement dit : " *Theodericus junior* „. Appellation d'ailleurs exacte : *junior* ne signifie pas " le plus récent „. Telle est l'opinion du R. P. Goffinet, dans une note inédite dont il a bien voulu nous donner lecture. Nous ne pouvons admettre cette manière de voir.

Junior ne signifie pas " le moins âgé de deux „. *Junior* implique un rapport de postériorité et signifie " le second né de deux „.

Junior signifiât-il seulement " le plus jeune „, cette désignation ne s'appliquerait encore en rien à Thierry I, qui mourut octogénaire.

Junior s'appliquât-il rigoureusement à Thierry I, Renier eût évité un terme aussi équivoque. Il eût incontestablement donné à Thierry I sa qualification essentielle et distinctive, son titre de saint.

[1] MGH. SS. XX, 594.

Mais Renier ne s'est-il pas trompé ? Il parle d'une vie de Thierry II ; n'est-ce pas Thierry I qu'il eût dû dire ? Il est nécessaire que nous nous arrêtions à cette nouvelle forme de l'objection ; car elle trouve un point d'appui dans un écrit sérieux, l'*Histoire du monastère de Saint-Hubert en Ardenne,* de Romuald Hancart. Nous y lisons que l'abbé Héribrand de Saint-Laurent " escrivit la vie „ du bienheureux Thierry I abbé de notre monastère. „ [1] Un autre passage du même écrit mérite d'être reproduit en entier. [2] " Voy-là, dit Hancart à la fin du récit de la „ vie de Thierry I, le narré simple et sans fard, de la vie „ du bienheureux Thiery, la perle des abbez de Saint-„ Hubert, compilée hors de ce qu'en ont escrit les „ témoins oculaires de la plus part de ce qu'ils en ont „ laissé à la postérité, et qui ont peu apprendre le reste „ de ceux qui en avoient pareillement estez les specta-„ teurs; entre lesquels a esté l'un de ses disciples, „ autheur anonyme du Cantatorium, *livre très- acien et „ authentique, duquel l'authorité a mesme esté reçeuë ès „ Cours de Parlement, et pour ce soigneusement gardé en „ son originel escrit sur parchemin ès archives de St-„ Hubert. Comme pareillement l'autheur duquel le Compi-„ lateur des antiquités de Lobbes a tiré ce qu'il recite de la „ vie du dit sainct Thiery, lequel témoigne avoir esté „ présent a son trépas.* „ [3] Item Heribrand abbé de Sainct „ Laurent à Liége, qui avoit eu " pour maistre, et pre-

[1] Copie des PP. Bollandistes, p. 415.

[2] Copie des PP. Bollandistes, p. 258-259.

[3] Le passage en italique ci-dessus est reproduit, dans la copie des PP. Bollandistes, entre guillemets ; il semble que ce soit une citation ; de quel écrit, nous l'ignorons.

„ decesseur immediate en la Prelature Berenger disciple „ du mesme S[t] Thiery, lequel avoit aussi esté present „ au trépas du dit S[t] Abbé. „

Ecartons une première difficulté soulevée par ce passage. Quel est ce " compilateur des antiquités de Lobbes „? C'est l'auteur du *Gesta abbatum Lobbiensium*. Nous y lisons en effet au ch. 14 [1] ce qui suit : " *Nec longe* „ *ante eum (sc. Ingobrandum) de nostro similiter cenobio* „ *Theodericus vir magnæ postmodum auctoritatis futurus* „ *apud prefatum sancti Huberti monasterium in abbatem* „ *electus est. De quo siquidem hodie ejusdem monasterii* „ *fratres testantur, quod nullus antecessorum suorum in* „ *innovandis sive decorandis et multiplicandis monasticis* „ *rebus tantæ utilitatis signa reliquerit; et quod ad majo-* „ *rem laudis pertinet cumulum tantæ sanctitatis in carne* „ *degens fuisse probatur, ut in magna spe futuræ gloriæ* „ *defuncti etiam corpus magnæ venerationi suis habeatur,* „ *sicut libellus vitæ ejus demonstrat.* „

Que ce *libellus vitæ ejus* (sc. Theoderici) ne fasse qu'un avec le *Vita Theoderici* encore en notre possession, voilà qui n'est pas douteux. Non seulement, parce que Hancart affirme la présence de l'auteur de ce *libellus* au trépas de Thierry : circonstance qui s'applique à l'auteur du *Vita Theoderici* [2]. Mais surtout, parce que nous savons que le *Vita Theoderici* ne fait qu'un, dans le manuscrit du *Continuatio Gestorum Abbatum Lobbiensium* (MS. de Lobbes), avec ce dernier écrit. [3]

Désormais, il importe assez peu que Romuald Hancart

[1] MGH SS. XXI, 317.

[2] MGH. SS. XII, p. 56. AA. SS. t. IV d'août, p. 863 : Testor Christum...

[3] V. AA. SS. ord. S. Benedicti, saec. VI, pars II, p. 557 et 563.

commette, ainsi que nous le pensons, une méprise, ou qu'il dise une chose exacte, quand il parle d'une *Vie de Thierry I* écrite par Héribrand. On objectera qu'il en affirme l'existence, de science personnelle. Quand il en serait ainsi et qu'il ne se fût pas trompé, l'œuvre d'Héribrand n'en resterait pas moins distincte du *Vita Theoderici* que nous possédons et dont nous avons tâché de retrouver l'auteur.

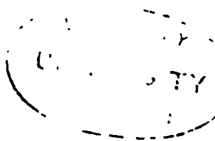
Notons enfin que le *Cantatorium*, mentionnant Héribrand [1], ne nous dit rien de l'œuvre qu'on lui prête et, d'autre part, qu'il nous montre ce même Héribrand aux côtés de Thierry II à l'audience romaine de 1098. [2]

En résumé, le *Vita Theoderici* et le *Cantatorium* sont en tous points d'accord pour les parties qui leur sont communes. Cette conformité existe pour le fond et pour la forme, pour l'ordre et pour les proportions du récit.

Expliquer tout par un emprunt paraît inadmissible, à raison du procédé de l'auteur de la Chronique à l'égard des sources qu'il utilise et aussi de sa qualité de contemporain de Thierry I, de témoin oculaire de sa vie presque tout entière.

Au contraire, tout devient simple, si l'on rapporte les deux œuvres anonymes à un seul et même écrivain, à Lambert le Jeune. On comprend alors que dans son *Cantatorium*, il ait pillé le *Vita* sans lui faire hommage de ces emprunts ; que, témoin oculaire, il n'ait eu à faire à son premier écrit que les retouches provenant d'un supplément d'information et celles nécessitées par la

[1] Chron. MGH. p. 604 R. p. 284.
[2] Chron. MGH. p. 623 R. p. 319.



différence du sujet et du point de vue. On comprend enfin la dédicace équivoque : “ *mi Lamberte* „, la désignation : “ *pater vester immo et noster* „ et l'étrange précision des renseignements relatifs au miracle de Reims. Et ainsi se substitue à la nécessité de prêter à Thierry I, dans le même temps et le même pays, deux biographes de valeur égale, deux panégyristes d'égal enthousiasme, l'attribution si naturelle de deux écrits aussi semblables à un seul et même homme.

Les éléments dont nous disposons ne sont pas suffisants pour fonder une inébranlable certitude ; ils le sont pour asseoir une forte probabilité. La Vie de Thierry et la Chronique de Saint-Hubert sont deux œuvres sœurs ; filles, semble-t-il bien, du même père, Lambert le Jeune.

CHAPITRE SIXIÈME.

Lambert le Jeune et le second livre du ***Miracula Sancti Huberti*** [1].

Il existe deux recensions des miracles attribués à saint Hubert. L'une, sommaire et archaïque, fut rédigée dès le milieu du IXme siècle : nous n'avons pas à nous en occuper. L'autre, plus étendue et plus soignée, est aussi plus récente : elle nous intéresse grandement.

C'est une relation, souvent dramatique, d'une trentaine de prodiges opérés par saint Hubert après sa mort. [2]

Quand fut composé le second livre du *Miracula?* Au

[1] Publié par les Bollandistes, AA. SS., t. I de nov., p. 823. Antérieurement par Roberti, *Historia S. Huberti.* Il convient de faire honneur à Roberti d'avoir le premier pressenti l'identité de Lambert le Jeune avec l'auteur anonyme du Miracula S^ti Huberti. On lit en effet, dans l'ouvrage cité, p. 215, note CXXXVIII, Quintum, ce qui suit : " Certo constare, horum Miraculorum scriptorem eodem tempore vixisse cum authore Cantatorii, nempe cum Theoderico Abbate, vel paulo post. Imo mihi probabile admodum videtur, eumdem utriusque operis esse scriptorem. Argumenta huic rei afferam, ubi occasio tulerit. " La démonstration annoncée, Roberti ne l'a faite, à notre connaissance, nulle part.

[2] Mentionnons le miracle quatorzième qui constitue, pensons-nous, le plus ancien texte relatif à la guérison miraculeuse de la rage.

déclin du onzième siècle, ou dans les toutes premières années du siècle suivant. Cela résulte d'un certain nombre de passages, en particulier des suivants.

Nous lisons, au miracle vingt-deuxième, à propos d'une terre possédée par l'abbaye de Saint-Hubert à Evergnicourt, que l'abbé Thierry " de pieuse mémoire „, se proposa un jour de la céder à un certain Haduin. Mais les villageois s'y opposèrent. Alors, voyant dans cette résistance un indice de la volonté divine, l'abbé garda Evergnicourt, il obtint de l'évêque Hélinand de Laon l'autel de cette localité et il établit là tout un prieuré. Le *Cantatorium* contient le récit de ces mêmes évènements avec leur date; ils se passèrent en 1071, sous la prélature de Thierry I. Nous savons de plus quand décéda Thierry I : en 1086. L'année 1086, voilà donc la date postérieurement à laquelle fut rédigé l'écrit que nous examinons.

D'autre part, un passage du *Cantatorium* [1] nous permet de fixer avec certitude, mais seulement d'une manière approximative, la date antérieurement à laquelle furent rédigés les Miracles. Parlant des processions régionales qui chaque année, à la Saint-Jean, défilaient devant le tombeau de saint Hubert, le chroniqueur s'exprime ainsi : " Voulez-vous savoir plus au „ long à la suite de quelles circonstances les gens du „ pays ont institué ces coutumes votives...., relisez le „ texte des Miracles de saint Hubert. C'est là que nous „ avons appris que les *Croix* ont été établies et „ réglées par un édit de l'empereur Louis-le-Pieux, fils „ de Charlemagne, et par un ban synodal de l'évêque de „ Liége, Walcaud. „ C'est au second livre du *Miracula*

[1] Chron. MGH. p. 580. R. p. 243.

et à lui seul que s'applique ce renvoi. Les deux recensions racontent la fondation des *cruces*, mais la seconde seule contient la mention d'un édit impérial et d'un ban épiscopal. Donc le second livre du *Miracula* est antérieur au *Cantatorium*, c'est-à-dire certainement aux premières années du douzième siècle.

Il n'est pas aussi aisé de résoudre cette autre question : quel est l'auteur du second livre du *Miracula ?*

Une chose est certaine : c'est un moine hubertin.

I. " *In ipso anno translationis B. Huberti, caecus quidam* „ *peregrinus sed fide devotus de longinquo venit ad monas-* „ *terium* [1] „. Ainsi débute l'écrit. Où s'est faite cette translation de saint Hubert ? De quel monastère s'agit-il? L'écrivain n'en dit mot.

Cette remarque doit être étendue à toute l'œuvre. L'auteur parle de l'abbaye, de l'église, du tombeau, des moines, " *fratres* „ : jamais il ne précise.

Serait-ce compréhensible de la part d'un étranger, d'un moine de Stavelot par exemple, selon la conjecture de l'éditeur bollandiste? Au contraire, rien de plus naturel de la part d'un écrivain résidant dans l'abbaye même, passant journellement de longues heures dans cette église, s'agenouillant souvent au fameux tombeau, et pour qui les religieux ardennais sont, dans la rigueur du terme, des frères, ses frères!

II. La connaissance que l'auteur a des circonstances et des lieux atteste un témoin direct.

Signalons particulièrement ce détail du miracle vingt et unième : " *in lapidea camera quae tunc erat pro foribus*

[1] Miracle 1.

„ *monasterii* „; et cet autre du miracle vingt-quatrième : „ *in camera sub dormitorio fratrum quae postea facta est* „ *domus infirmorum* „ [1].

La géographie locale n'est pas moins familière à l'auteur, que la disposition des édifices claustraux. Chaque miracle est encadré par lui dans les circonstances de lieu dans lesquelles il s'est produit. Le narrateur ne cite pas moins de vingt localités circonvoisines de Saint-Hubert. Souvent il ajoute telle particularité : “ *apud villam Rapazium quae sita est juxta* „ *Tervoniam* [2] „, “ *Luisceia monasterio satis est contigua* [3] „, “ *Apro Villa.... monasterio finitima* „ [4]. Cette abondance de données topographiques, aussi exactes que précises, se concilierait-elle avec l'hypothèse d'un écrivain étranger, travaillant sur des notes émanées de Saint-Hubert? Nous ne le croyons pas.

III. Le miracle vingt-neuvième fournit à notre conclusion un argument direct, que nous ne formulons toutefois qu'avec réserve, à cause de l'incertitude qui enveloppe, selon nous, le miracle vingt-neuvième tout entier. Un homme mordu par un animal enragé s'en vint à Saint-Hubert. Le texte se sert des mots suivants : “ *ad hunc locum* „.

Mais voici par quel détour l'éditeur bollandiste pense échapper à l'argumentation qui précède. Au miracle

[1] Remarquer la concordance avec la Chronique, où nous lisons que du temps de Thierry I la porte extérieure se trouvait sous le dortoir des religieux : “ omne dormitorium fratrum, sub quo tunc praedicta janua erat. „ (MGH., p. 574. R. p. 232).

[2] Miracle 10.

[3] Miracle 14.

[4] Miracle 16.

vingt-neuvième, l'hagiographe invoque le témoignage d'un certain Lambert, son frère en religion, ensuite abbé d'Hastière : “ *Aliud miraculum omni hactenus seculo* „ *inauditum annectimus* [1], *quod viro egregio Lamberto, loci* „ *hujus monacho, postmodum vero Hasteriensi abbate refe-* „ *rente comperimus* „. Or, raisonne l'éditeur bollandiste, nous connaissons ce Lambert; c'est un moine de Stavelot; c'est donc à Stavelot, conclut-il, qu'il faut chercher l'auteur du *Miracula*.

Relevons d'abord l'erreur de la prémisse. Nous connaissons un abbé d'Hastière nommé Lambert; mais ce religieux n'appartint jamais au monastère de Stavelot. Voici, en effet, ce que nous dit de lui l'*Histoire de Waulsort* [2], le seul document que nous ayons sur ce personnage, le document invoqué par l'éditeur des *Acta Sanctorum* lui-même : “ *A cette époque dom Lambert, moine* „ *à Saint-Maximin de Trèves sous dom Poppon, y exerçait* „ *les fonctions de prieur; comme il s'en était fidèlement* „ *acquitté, Poppon lui confia l'administration du monastère* „ *de Waulsort.* „ [3].

Mais, on le remarque, rectifié comme il doit l'être dans sa prémisse, le raisonnement de l'éditeur bollandiste perd beaucoup de sa force; il aboutit à cette

[1] Ce terme “ annectimus „ n'est-il pas l'indice d'une addition postérieure ?

[2] Historia Walciodorensis monasterii, MGH., SS., XIV, 526.

[3] “ In diebus illis domnus Lambertus Treveris in Sancti Maximini ecclesia sicut monachus ejusdem sub domno Popone praeposituræ administrationem procurabat; et quia fideliter tempore suae procurationis ministravit, a prefato domno Popone a Treverensi ecclesia remotus procurationis gratia ad Walciodorensem adducitur. „

conclusion que c'est à Saint-Maximin de Trèves qu'il faut chercher l'auteur du *Miracula*. Or Trèves est en dehors de l'horizon hubertin; un moine de Trèves aurait entrepris une œuvre d'intérêt local et il l'aurait exécutée avec une richesse et une précision d'information aussi remarquables ! Qui souscrira à cette invraisemblance ?

D'ailleurs, le raisonnement lui-même est inadmissible. En effet, l'attribution du *Miracula* à un auteur étranger, qu'il soit de Stavelot, de Trèves ou d'ailleurs, aurait pour effet d'introduire une contradiction flagrante dans le miracle vingt-neuvième. A quatre lignes d'intervalle, le même démonstratif aurait, sous la même plume, deux sens inconciliables. " *Hujus loci* „ désignerait Stavelot ou Trèves..., alors que " *hunc locum* „ désigne indubitablement Saint-Hubert.

Mais enfin comment mettre d'accord le *Miracula* et l'*Histoire de Waulsort*? Le peu d'éléments dont nous disposons ne nous permet pas de résoudre ce problème avec certitude. Mais nous devons faire, sur le texte du *Miracula*, une réserve et nous pouvons, sur le conflit lui-même, proposer une double conjecture.

Voici la réserve. Les miracles vingt-huit et vingt-neuf sont, dans le manuscrit 15 de la ville de Namur [1] qui nous les a conservés, sujets à caution. Encre différente, écriture différente, retouches et surcharges nombreuses, tout concourt à nous rendre défiants à l'égard de cette dernière page du second livre du *Miracula*. Le mot *Lamberto* est particulièrement suspect : les lettres *rberto* sont d'une main et d'une encre postérieures.

[1] Ms du commencement du XIIIe s. (Anal. Boll. I, p. 494).

Voici la double conjecture. L'auteur du *Miracula* peut avoir confondu Hastière et Florennes, deux monastères distants à peine de quinze kilomètres. Or nous savons, par le *Cantatorium* [1], qu'un moine de Saint-Laurent, nommé Lambert, qui partagea avec Bérenger, plusieurs années durant, l'hospitalité hubertine, fut abbé de Florennes.

Que si l'on redoute d'attribuer à l'auteur du *Miracula* une erreur, pourtant si naturelle, on peut supposer, du moins, chez le chroniqueur de Waulsort, une simple omission. L'abbé Lambert fut, nous dit-il, moine à Trèves; n'aurait-il pas d'abord appartenu au cloître ardennais?

Quoi qu'il en soit, le problème qui précède peut être une énigme pour l'histoire; il n'est pas une difficulté pour notre thèse. Tout nous autorise à conclure que l'auteur du second livre du *Miracula* est un religieux de Saint-Hubert.

Dans ce moine hubertin, nous croyons reconnaître le chroniqueur du *Cantatorium* et le biographe de Thierry I, Lambert le Jeune.

I. La ressemblance de la Chronique et du *Miracula* éclate particulièrement au point de vue du style.

Tout homme qui écrit ou qui parle a sa langue à lui, faite de tournures et de procédés spéciaux et, le plus souvent aussi, d'incorrections particulières. Le chroniqueur de Saint-Hubert n'échappe pas à cette règle : son style présente, dans sa simplicité, quelques traits caractéristiques; dans sa pureté, quelques formes vicieuses.

[1] Chron. MGH. p. 604. R. p. 284.

C'est une habitude constante chez cet écrivain de définir en deux mots les personnes dont il parle. Et presque invariablement, il se sert pour cela de cette locution : *ut est, ut erat*, suivie ou précédée d'un substantif ou d'un adjectif: „ *Berengerus, ut erat vir discretus et prudens.* „ — „*Abbas, ut erat simplex et rectus.* „ — „ *Episcopus, ut erat confectus senio.* „ — „ *Lambertus major, ut erat vir consilii.* „ — „ *...ut erat impudens neglector fidei et veritatis.* „ — „ *Gerardus, ut erat vir probus et nullius injustae promotionis cupidus.* „ — „*Hugo, ut erat devotus catholicae fidei* [1] „. — Ce procédé de psychologue et cette locution ne se relèvent pas moins de trente fois dans le *Cantatorium.* — Or, dans le petit nombre de pages que comporte le *Miracula*, nous retrouvons ce procédé et cette locution cinq fois : „ *ille ut erat moribus levis* „ [2]— „ *ille ut erat suimet impos* „[3] — „ *ille ut erat virilis* „ *animi* [4]„ — *ille ut erat perfidae mentis* „ [5].

Le cinquième passage mérite une mention spéciale; il s'agit du miracle quatorzième. Parlant du zèle avec lequel un des préposés du monastère s'acquittait de sa charge, l'écrivain s'exprime ainsi : „ *ut erat curiosus illius suae procurationis.* „ Rencontre bizarre : c'est dans des termes analogues que le chroniqueur fait son propre éloge : „ *ut semper erat curiosus ecclesiae matris suae utilitatibus* [6]. „

[1] Chron. MGH., pp. 589, 581, 584, 613, 619, 605. — R. pp. 260, 246, 252, 301, 302, 311, 285.

[2] Miracle 21.

[3] Miracle 11.

[4] Miracle 24.

[5] Miracle 8.

[6] Chron. MGH. p. 591. — R. p. 264.

D'autres fois, c'est une proposition entière qu'on lit dans l'un et l'autre textes, à propos de faits différents. La Chronique raconte qu'un homme, atteint de la rage, recourut à saint Hubert : " *solum quod supererat ei remedium salutis, ad beati Huberti patrocinium confugit*[1]. " Le miracle onzième décrit les cruels traitements infligés à des villageois par la soldatesque : " *cum furore trahuntur ad poenam; et quod solum supererat illis remedium, beati Huberti lacrimabiliter implorant suffragium.* " Même construction au miracle sixième : " *Tandem definito consilio, hoc solum crediderunt superesse remedium, ut ad beati Huberti confugerent patrocinium.* "

S'agit-il d'exprimer une même idée, — nous nous gardons de dire un même fait, — les mêmes expressions tombent des deux plumes : " *decimo tertio kalendas januarii terribiliter coelum intonuit* "[2]. " *Coelum repente obnubilatum terribiliter intonuit*[3] ".

On lit au miracle quinzième : " *Erat ab antiquo totius Arduennae primoribus, ex debito firmatae consuetudinis, per singulas vices annuae venationis primitias et decimas cujusque generis ferarum beato Huberto persolvere.* " Dans la Chronique, à propos d'un fait absolument distinct, on lit[4] : " *Qui (sc. Fredericus), cum adhuc rudis antiquae et debitae consuetudinis cognosceret ex debito exsolvendas beato Huberto primitias omnes singularum ferarum annuae venationis tocius silvae Arduennensis...* "

Mentionnons encore cette locution, commune aux deux écrits : " *ut sibi videbatur*[5] ".

[1] Chron. MGH. p. 578. — R. p. 240.
[2] Chron. MGH. p. 580. — R. p. 247.
[3] Miracle 17.
[4] MGH. p. 597. — R. p. 275.
[5] Miracle 3. Chron. MGH. p. 613. — R. p. 301.

Sans doute, tout ce qui précède n'a rien d'irrégulier. Déjà cependant ces ressemblances de style n'en sont pas moins, par leur nombre et par leur réunion, hautement probantes.

Voici à présent un idiotisme, fréquent dans la Chronique: "*quod suum est beato Huberto*", "*ecclesiae quod suum erat*" (la propriété de Saint-Hubert, de l'église.) Ce germanisme apparaît aussi dans le *Miracula* : " *quae sua erant ecclesiae liberius possidenda reliquit*[1]".

Voici un solécisme: " *Audivit Otbertus tanti pontificis auctoritate se insequi*[2]". Il se retrouve, escorté des mêmes expressions, à propos d'un fait différent, au miracle vingtième : " *indignatus se insequi praesentia pontificis.* "

Concluons. Les ressemblances de style sont nombreuses entre le *Miracula* et le *Cantatorium*. Plusieurs sont absolument irrégulières. Toutes constituent par leur faisceau, une imposante présomption.

II. En plusieurs passages du *Miracula* comme en cinquante endroits de la Chronique[3], nous constatons la mise en œuvre, et des plus soigneuses, de documents diplomatiques.

C'est dans une charte que l'auteur du *Miracula* a appris que " l'an de l'Incarnation 881, sous le règne de " Charles, fils de Louis, et sous la prélature de l'abbé " Sévold, le comte Odon donna à l'église Saint-Pierre et " Saint-Hubert Bonnerue et Bougnimont et l'église Saint-" Ouen, à Tillet, avec l'assistance et l'agrément de ses " neveux Harchair, Goderan et Beremond.[4]"

[1] Miracle 8.

[2] Chron. MGH. p. 618. — R. p. 311.

[3] V. infra, chap. 10e : la Chronique et les documents diplomatiques.

[4] Miracle 8.

C'est dans une charte qu'il a lu que " l'an de l'Incar-
„ nation 955, la vingtième année du règne d'Otton I, le „ comte Etienne donna à Saint-Hubert ses biens de „ Chauvency, et cela par devant l'archevêque de Cologne, „ Brunon et l'évêque de Liége, Baldéric.[1] „

C'est dans une charte qu'il a vu que Josbert de Marle fit don à Saint-Hubert du tiers d'Evergnicourt[2]. C'est dans une charte et dans un diplôme pontifical qu'il a appris la fondation du prieuré d'Evergnicourt[3].

Ce recours aux documents diplomatiques qui caractérise également les deux œuvres n'établit-il pas entre elles une ressemblance d'autant plus saisissante que, par ce trait même, l'une et l'autre se distinguent davantage des écrits contemporains, attardés encore dans l'anecdote et la légende !

III. Disons enfin, — c'est un indice qu'il ne faut pas négliger, — que les deux textes nous offrent textuellement le même chapitre : " *Namucensi comitatui - remittendum ecclesiae*[4] „. Et le *Cantatorium*, toujours si discret, n'indique pas qu'il fait là un emprunt[5].

Telles sont les raisons qui nous inclinent à voir dans

[1] Miracle 20.

[2] Miracle 21.

[3] Miracle 22.

[4] C'est le chap. 17 (25) du Cantatorium et le miracle 28 du Miracula Sti Huberti. Rappelons toutefois que nous avons formulé au sujet de ce passage du Miracula une réserve : v. supra. p. 103.

[5] Cela fait dire à M. Kurth (Chartes de Saint-Hubert, p. 22) : " Ces deux textes, selon toute probabilité, sont du même auteur, qui, après avoir une première fois raconté l'épisode dans le Miracula, le reprend dans la Chronique en y ajoutant des détails. „

l'auteur du *Miracula* et dans le chroniqueur un seul et même écrivain.

En vain objecterait-on les termes dont se sert le *Cantatorium*, quand il renvoie le lecteur au texte du *Miracula* : " *ibidem novimus* [1] ", dit-il. Mais, n'est-ce pas ainsi qu'un écrivain, invoquant un de ses ouvrages antérieurs, peut dire : on a démontré, on a établi ; ou encore qu'un auteur, parlant avec le lecteur, dira : nous avons vu ailleurs ?

En vain objecterait-on la seule divergence que l'analyse puisse relever entre les deux compositions. D'après le *Miracula*, la translation de Saint-Hubert eut lieu sous Carloman [2] ; d'après le *Cantatorium*, ce fut sous Louis-le-Pieux [3]. Entre les deux rédactions, se place un long intervalle de temps et nous savons que Lambert le Jeune en profita pour lire le *Translatio S*ti *Huberti* de Jonas, qui corrigea sa première erreur [4].

En résumé, le *Miracula* et le *Cantatorium* n'ont pas seulement ceci de commun qu'ils ont été composés vers le même temps, dans le même lieu, par un moine de Saint-Hubert. Ils se ressemblent par le même recours plein de critique aux chartes et diplômes, par le style et par une complète concordance.

Nous ne nous flattons pas d'avoir placé la personnalité de l'hagiographe anonyme dans l'espèce d'évidence où nous avons pu restituer celle du chroniqueur de Saint-Hubert. La faute n'en est-elle pas, plutôt qu'à nous-même, à l'insuffisance des éléments que nous fournissait une œuvre beaucoup moins étendue ?

[1] Chron. MGH. p. 580. R. p. 244.

[2] Miracle 19.

[3] Chron. MGH. p. 569. R. p. 224.

[4] V. Infra chap. 8e : la Chronique et les écrits antérieurs.

CHAPITRE SEPTIÈME.

La Chronologie de la Chronique.

Telle qu'elle nous est parvenue, la Chronique de Saint-Hubert renferme un certain nombre de dates erronées ou suspectes. Le problème que le critique doit entreprendre de résoudre, c'est de savoir qui est en faute ici, du chroniqueur dont l'écrit original est perdu depuis des siècles ou du copiste toujours faillible, qui nous a transmis cet écrit [1]. Il est indispensable, pour trancher cette alternative, de scruter un à un tous les passages litigieux.

Quelques mots d'abord au sujet de la période pour laquelle la Chronique n'est pas source et qui s'étend du Vme siècle à la seconde moitié du onzième. Nous relevons, dans ces quelques pages, une erreur et une lacune, sans gravité, on le comprend.

Une erreur. S'il fallait en croire les premières lignes du *Cantatorium* [2], le légendaire château d'Ambra, détruit par Attila, se serait relevé de ses ruines sous Pépin d'Herstal, 337 ans après la dévastation des Huns Ce n'est pas 337, mais 237 que le chroniqueur a voulu dire. En effet, 237 ans, c'est exactement l'intervalle entre les

[1] Ncus n'avons évidemment à nous occuper que du ms. d'Orval, puisque de lui dérivent tous les autres.

[2] Chron. MGH. p. 568. R. p. 221.

deux dates, dont l'une résume Attila et l'autre Pépin d'Herstal : 451 et 687, les Champs Catalauniques et Testry [1].

Une lacune. Nous lisons en tête du chap. 5 (9) de la Chronique [2], cette indication tronquée : „*Anno Incarnati „ Verbi decedente Renuardo abbate successit ei dominus „ Adelardus.*„ Lacune singulière; non seulement, parce que l'écrivain promet une date et ne la donne pas, mais surtout parce qu'une induction des plus simples nous fait découvrir cette date quelques lignes plus loin [3]. Nous lisons qu'Adélard mourut en 1055, qui était la 22[me] année de sa prélature. Nous pouvons donc, en toute sécurité, restituer ci-dessus la date 1034. Admettra-t-on que cette date ne figurait pas explicitement dans le texte primitif? Rien ne serait moins vraisemblable : s'il en eût été ainsi, le copiste eût indiqué, en laissant quelque intervalle après les mots : „*Anno Incarnati Verbi*,„ qu'il manquait à cet endroit quelque chose dans l'original.

Il nous faut donc, pour les deux passages qui précèdent, conclure à une distraction du copiste plutôt qu'à une erreur ou un oubli du chroniqueur.

Venons-en à la prélature de Thierry I. Un premier ensemble de difficultés nous arrête. Le chapitre 13 (20) expose la fondation du prieuré d'Evergnicourt en 1071, ainsi que la visite que firent aux moines de Saint-Hubert Hélinand, évêque de Laon et Joffroy, évêque de

[1] Kurth, Premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert, p 9.
[2] Chron. MGH. p. 571. R. p. 227.
[3] Aussi lisons-nous, dans le ms. d'Orval, en marge du commencement du §, la date : 1034. A-t-elle été rétablie par le copiste ou par un autre, nous ne pouvons le dire.

Paris. Le chapitre 14 (22) mentionne le diplôme du roi Philippe I, relativement au prieuré susdit. Le chapitre 15 (23) raconte une donation du comte Arnoul de Chiny[1].

Première difficulté. La copie d'Orval rapporte la date 1074 à la visite des deux évêques; conséquemment, elle rattache la date 1068 au diplôme de Philippe I. C'est là une double bévue du copiste. La visite n'eut pas lieu en 1074; elle est postérieure, le texte est formel, à la seconde donation d'Hélinand, dont nous savons la date : 1082 [2]. Le diplôme royal ne fut pas octroyé en 1068 : il confirmait, le texte le dit, la donation de 1071 [3]. Aucun doute donc : 1074 se rapporte à l'acte de Philippe I [4] et 1068 à celui d'Arnoul de Chiny.

Une deuxième difficulté surgit. Pourquoi, se demande le lecteur, ce renversement de la succession chronologique, ces actes de 1071 et de 1074 devançant celui de 1068? Le copiste a bouleversé l'original. Ce qui le prouve, c'est qu'en marge, à la hauteur de la première ligne du chapitre 13, il a écrit ces mots : "*Arnulfo comiti,*" c'est-à-dire précisément les deux premiers mots du chapitre 15. Rétablissons donc l'ordre de l'original, en transportant le morceau relatif à Arnoul de Chiny avant celui qui concerne Evergnicourt. L'interversion disparaît.

Ainsi rétabli, le texte présente une troisième et dernière difficulté. Il place la donation d'Arnoul de Chiny en 1068. Cette date est inadmissible; prouvons-le. La

[1] Chron. MGH. p. 575. R. p. 235.
[2] Ampl. Coll. I, 501. — Kurth, Chartes de Saint-Hubert, p. 53.
[3] Kurth, Chartes de Saint-Hubert, p. 35.
[4] Dans ce sens, Kurth, Chartes de Saint-Hubert, p. 38.

charte d'Arnoul nous est parvenue, sans date du reste; elle porte que la donation fut faite sur l'avis favorable de l'archevêque de Reims, „ *communi consilio archiepiscopi Remorum* [1] „. Or, en 1068, il n'y avait pas d'archevêque de Reims en vie : Gervais était mort le 4 juillet 1067 et son successeur, Manassès I de Gournay, ne fut pas consacré avant octobre 1069 [2]. Ce qui est piquant, c'est que la Chronique elle-même s'accorde avec ces dates, pour écarter, comme elles, la date : 1068. Mentionnant la mort, le 16 avril 1106, d'Arnoul de Chiny, elle rappelle ses libéralités en faveur du monastère : „ c'est lui qui, „ quarante ans auparavant, avait donné, on l'a dit „ antérieurement, le prieuré de Pries à Saint-Hubert. [3] „ Ainsi, le chroniqueur substitue lui-même, à la date impossible et manifestement altérée : 1068, cette autre pleinement satisfaisante : 1066 [4].

En résumé, les chapitres 13, 14 et 15 soulèvent trois

[1] Kurth, Chartes de Saint-Hubert, p. 24. — Goffinet, Histoire de Chiny (Bull. Inst. Arch. Arlon, VIII, 322).

[2] Gams, Series Episcoporum. — Gallia Christiana, IX, 70-71.

[3] „ Ipse ante annos quadraginta cellam pirensem, ut predictum est, beato Huberto... contulerat. „ Chron. MGH. p. 629. R. p. 332.

[4] Sur tout ceci, v. Kurth, Chartes de Saint-Hubert, p. 23. Objectera-t-on contre cette date : 1066, les termes du Cantatorium: consensu domni Manasse, Manassès n'étant devenu archevêque qu'en 1069 ? Ce serait une pure subtilité. En effet, la méprise du chroniqueur sur ce point s'explique d'elle-même. Il a devant les yeux la charte d'Arnoul de Chiny; il y lit ces mots : communi consilio archiepiscopi Remorum. En même temps, il a devant lui une autre charte qu'il va pareillement résumer et qui est le complément de la précédente : or, elle émane de Manassès. Rien n'est plus naturel pour lui que de croire que l'archevêque anonyme, qui approuve la donation d'Arnoul de Chiny, est celui-là même qui y ajouta plus tard un acte supplémentaire.

difficultés de chronologie. Et toutes les trois se résolvent par le rétablissement du texte primitif, que le copiste a inexactement reproduit.

Le *Cantatorium* raconte au chapitre 20 (29) [1], la condamnation de l'avoué infidèle Thibaud, par le duc de Lotharingie, Godefroid le Barbu; cette sentence aurait été rendue, d'après le texte, en 1074. Mais Godefroid le Barbu mourut dès 1069, et même le fait raconté par le *Cantatorium* eut lieu certainement avant 1067 [2]; on est amené ainsi à rejeter la date 1074 et à la remplacer, comme le propose M. G. Kurth [3], par l'une de ces deux dates : 1059-1061 ou 1064-1067. Pousser l'approximation un peu plus loin encore et adopter la date 1064 n'est sans doute qu'une conjecture; mais une conjecture que la ressemblance graphique des deux nombres MLXIV et MLXXIV rend plausible.

A qui convient-il d'imputer l'inexactitude qui précède, au chroniqueur ou au copiste? L'examen du contexte rend la réponse à cette question facile.

L'auteur relate avec beaucoup de détails la mort de Godefroid le Barbu et le différend qui éclata alors entre son fils, Godefroid le Bossu et l'abbé Thierry I. Sur tous ces évènements, il est plus que témoin oculaire : il les a vécus.

Mais il y a mieux que cela; car on peut se rappeler les moindres péripéties d'une affaire et en avoir oublié la date. Seulement ce n'est pas le cas ici. L'auteur donne explicitement la date du décès d'Henri de Verdun, " *anno V. I. 1091, suæ ordinationis 16°* " [4] et du même coup celle

[1] Chron. MGH. p. 579. R. p. 243.

[2] Dieckmann, Gottfried der Bücklige, p. 12.

[3] Chartes de Saint-Hubert, p. 16.

[4] Chron., MGH. p. 602. R. p. 280.

du décès de Théoduin, son prédécesseur. Cette dernière date, à son tour, lui en rappelle d'autres : la discussion devant Théoduin du privilège de Grégoire VII, à laquelle lui-même assista; le voyage de Thierry I à Rome, auquel il prit part; le conflit, long de plusieurs années, de Godefroid le Bossu et de Thierry I, conflit qui fut la cause du voyage susdit. Impossible donc que l'auteur ait sciemment daté en l'année 1074, la condamnation de Thibaud.

Dira-t-on qu'il a commis cette erreur, faute d'avoir fait les rapprochements que nous venons d'indiquer? Non; car il est à noter qu'il suffit de corriger l'erreur en question pour rétablir, dans toute cette partie du *Cantatorium*, la succession chronologique, qui est incontestablement l'un des soucis constants du chroniqueur [1].

Nous lisons, au chapitre 32 (45) [2], qu'Henri de Verdun fit un séjour à Saint-Hubert, peu après le meurtre de Godefroid le Bossu. C'était en 1076. L'évêque de Liége fut l'hôte du monastère depuis le 21 février jusqu'au 3 avril : " *a secunda dominica quadragesimae usque post octavas ibi celebratae paschae* ". Le chroniqueur, ou son copiste, se trompe. Deux sources indépendantes et sûres [3] fixent au 26 février seulement le décès de Godefroid. Il se peut que le copiste ait lu : " *a IIa dominice*

[1] Il est vrai que le passage relatif à Thibaud est immédiatement suivi d'un autre, daté 1075. Mais cette date est suspecte. Dans le ms. d'Orval, elle ne figure qu'en marge. En outre, les mots : nostris autem temporibus, paraissent exclure une autre indication chronologique.

[2] Chron. MGH. p. 588. R. p. 258.

[3] Annales Egmundarii, MGH., SS., XVI, 448. — Nécrologe de Verdun, Clouet.

quadragesime „ au lieu de : “ *a IVa dominice quadragesime;* „ nous serions au 6 mars et cela conviendrait au passage du cortège funèbre près de Saint-Hubert [1].

La négociation de Prüm, si complaisamment exposée par le chroniqueur, pour la raison que l'on sait [2], est erronément rapportée par les copies à l'année 1083.

En 1083, Thierry I vivait encore. Or, la Chronique a décrit sa mort dix chapitres plus haut. Et tous les faits qu'elle a exposés depuis se sont déroulés sous Thierry II.

Deuxièmement, le chapitre qui suit le récit de l'entrevue de Prüm débute ainsi : “ *Rogerus Maceriensis vivente adhuc domno Theoderico abbate majore...* „ Le chroniqueur eût-il négligé de noter, à propos de Prüm, la circonstance qu'il note ici?

Enfin la négociation de Prüm est présentée par le *Cantatorium* comme la suite de la confirmation de Baudouin. Or, l'acte de Baudouin nous a été conservé; il porte la date 1088 [3].

En résumé, la date 1083, appliquée à la négociation de Prüm, est inacceptable. A raison de l'acte de Baudouin, il faut la remplacer par 1088. Et la similitude graphique des deux dates explique d'elle-même la méprise du copiste. Tandis qu'il eût été malaisé d'expliquer l'erreur du chroniqueur sur un évènement qui le toucha d'aussi près.

La mort de Lambert le Majeur, l'ami intime du chroniqueur, est mal datée, elle aussi : “ *Anno incarnati Verbi*

[1] Sur ce qui précède, v. Kurth, Chartes de Saint-Hubert, p. 44.
[2] V. Supra, ch. 4e, § 5.
[3] Kurth, chartes de Saint-Hubert, p. 77. Cfr. id., p. 67.

1099, 8 *Kalendas Maii* [1] „. C'est 1097 qu'il faut lire. La rectification jaillit du contexte.

Lambert mourut pendant les tiraillements qui suivirent la démission de Thierry II : “ *inter has disceptationes.* „ Or, cette démission se produisit le 1er octobre 1096 et les discussions dont il s'agit cessèrent avec l'élection d'un nouvel abbé, Gérard, dès 1097.

La suite du récit corrobore cette manière de voir. Le chroniqueur dit que l'année où mourut Lambert fut aussi celle où le château de Mirwart fut reconstruit. Or la reconstruction de Mirwart précéda l'intrusion de Wired à la place de Gérard; elle fut même l'un des griefs opposés par les moines à l'intrus; d'autre part cette intrusion fut condamnée par Urbain II, qui mourut le 29 juillet 1099.

Il reste à relever une dernière erreur. Relatant les tentatives d'empiétement de Brunon, en 1104, sur les droits du monastère, l'auteur rappelle la constitution de Walcaud et constate que, depuis cet acte du grand évêque, il s'était écoulé 325 ans [2]. Or, nous l'avons vu, l'institution des moines d'Andage, par Walcaud, eut lieu en 817 et la translation de saint Hubert, qui en fut le couronnement, s'accomplit en 825 : la première de ces dates donnerait 287 ans, la seconde 279. Mais, qu'elle émane du chroniqueur ou du copiste, cette erreur de calcul ou de lecture est sans importance.

Pour être complet, nous devons examiner maintenant un certain nombre de passages où l'on a vu, à tort selon nous, des inexactitudes chronologiques.

[1] Chron. MGH. p. 618. R. p. 310.

[2] Chron. MGH. p. 627. R. p. 327.

I. Mort de Thierry I. — La Chronique la place en 1086, 32[me] année de sa prélature [1]. Cette dernière indication est concordante : Thierry fut sacré le 2 février 1055. Malgré ce texte si précis [2], les éditeurs des *Monumenta* proposent de corriger 1086 en 1087. Voyons leurs raisons.

a) Le *Vita Theoderici* et les *Annales Laubienses* donnent la date : 1087. — C'est exact. Mais personne ne songera à faire prévaloir le témoignage des Annales de Lobbes sur celui du *Cantatorium*. Quant à la biographie, si soignée et si compétente, de Thierry I, il faut remarquer que les copies qui nous l'ont conservée ne sont pas d'accord sur la date en question. Mabillon affirme que tel manuscrit contient la date 1087, tel autre 1088 [3]. Aussi Bethmann et Wattenbach sentent-ils la nécessité d'induire la date 1087 du contexte; voici le passage du *Vita* qu'ils invoquent : „ *Anno aetatis suae octogesimo non ad integrum expleto* „. Thierry naquit le 11 novembre 1007; en août 1086 [4], il n'était pas encore entré dans sa 80[me] année; en août 1087, il n'avait pas encore achevé sa 80[me] année. Le raisonnement est irréprochable; ne l'est-il pas trop? Que s'est rappelé le biographe de Thierry? Le millésime, non le quantième. Or, de 1007 à 1086, si l'on fait abstraction des mois, il y a exactement l'intervalle voulu.

[1] Chron. MGH. p. 595. R. p. 272.

[2] Ce texte est encore renforcé par le diplôme de l'archevêque Renaud de Reims, portant la date 1086 et mentionnant „ Thierry second, abbé de Saint-Hubert. „ — V. Kurth, Chartes de Saint-Hubert, p. 64.

[3] AA. SS. ord. S. Bened. Saec. VI, pars II, p. 558.

[4] Thierry I mourut, d'après la Chronique, avant septembre. Chron. MGH. p. 595. R. p. 273.

b) La charte de Grupont, octroyée du vivant de Thierry I, porte la date de 1087 [1]. — Il faut distinguer. La charte a un double objet; elle authentique la donation de la terre de Braz, faite à Thierry I en 1082; elle porte donation de la terre de Grupont à Saint-Hubert en 1087. Pour ce second objet, à la différence du premier, aucune mention n'est faite de Thierry I. Cette simple constatation ruine l'argument des éditeurs des *Monumenta*.

II. Achat de Couvin. — Le *Cantatorium* présente la nomination d'Ingobrand en qualité d'abbé de Saint-Hubert comme une sorte de salaire payé à Wiger et Arnoul, frères d'Ingobrand, par Otbert, pour la façon dont ils le secondèrent dans l'achat de Couvin [2]. Nous savons que l'intrusion d'Ingobrand se fit en 1093. L'acte d'achat de Couvin est du 14 juin 1096. Que faut-il penser de ce désaccord; M. Krollick [3] n'est-il pas en droit de s'en emparer pour contester l'impartialité du chroniqueur ?

a) Le texte du *Cantatorium* ne dit pas que l'achat de

[1] Bertholet. Hist. du Luxembourg, III, pièces justificatives, XXXIX. — Kurth, Chartes de Saint-Hubert, p. 69.

[2] " Per idem tempus ad augmentum episcopii quaerebat Otbertus emere castrum Coviniacum, quod erat comitis Balduini hereditarium. Hujus negotii executores elegit Arnulphum et Wigerum fratres Tudetiani castri nobiliores, qui tanto sibi ad hoc videbantur opportuniores, quanto praedicto comiti ex vicinitate privatiores. Qua functione exacta, cum viderentur Otberto satis deservisse ad gratiam, suggesserunt illi, mercedem hujus suae executionis non solum illi paratos remittere, sed et quantum placeret ei de suo addere; tantum daret abbatiam Sancti Huberti cuidam fratri eorum Ingobrando, Sancti Petri coenobii Lobiensis monacho... " Chron. MGH. p. 607. R. p. 290.

[3] Ouv. cité, p. 19, note 1.

Couvin fût chose faite, quand Ingobrand devint abbé de Saint-Hubert. Wiger et Arnoul avaient accompli leur tâche de négociateurs, ils avaient mérité leur salaire : rien de plus.

b) La date d'un acte n'est pas toujours celle de l'opération juridique dont il fait foi.

c) Lambert le Mineur était, sur ces évènements et sur leurs dessous, excellemment renseigné. Son témoignage n'est pas ébranlé par une copie de charte, d'ailleurs insuffisamment sûre.

Ces remarques étant faites, nous nous en référons à la note consacrée à cet objet par M. Cauchie [1].

III. Charte de Godefroid de Bouillon. — Le *Cantatorium* raconte qu'au moment de partir pour la Croisade, Godefroid reconstitua, à la demande de sa mère, l'ancien prieuré hubertin de Bouillon. De son côté, Ide fit don au monastère, de l'église de Baisy, près Nivelles [2]. D'après le contexte, ces faits eurent lieu en 1096. Au contraire la charte, telle que l'ont publiée Bertholet [3] et, d'une manière plus complète, Ozeray [4] et Kurth [5], est datée : 1094 dans le premier, 1084 dans les deux autres. La première de ces deux dates est aussi inadmissible que la seconde ; car la charte mentionne la présence de Thierry II, qui était en exil en 1094 [6] et, de plus, la

[1] La Querelle des Investitures..., II, 28.
[2] Chron. MGH. p. 615. R. p. 305.
[3] Hist. du Luxembourg, III, pièces justificatives p. xlj.
[4] Histoire de Bouillon, p. 320.
[5] Chartes de Saint-Hubert, p. 59.
[6] V. supra, chap. 4me, § 4.

résolution prise par Godefroid de partir pour la Terre-Sainte. Ce diplôme est apocryphe [1].

Résumons rapidement les observations qui précèdent.

Il est incontestable que la Chronique de Saint-Hubert, telle que nous l'a transmise la copie d'Orval, contient plusieurs erreurs chronologiques, dont quelques unes sont graves. Mais toutes, ou peu s'en faut, doivent être imputées à la négligence du copiste.

Quant à l'œuvre même de Lambert le Jeune, on peut la caractériser en deux traits : elle expose les évènements dans l'ordre où ils se sont produits ; quand elle les date d'une façon plus précise que par relation, elle le fait avec exactitude.

[1] Kurth, Chartes de Saint-Hubert, p. 60.

CHAPITRE HUITIÈME.

La Chronique et les Ecrits antérieurs.

La Chronique de Saint-Hubert, sauf un court prologue retraçant la fondation de l'abbaye au VII[e] siècle et sa restauration au IX[e], est consacrée tout entière aux évènements contemporains de l'auteur. Pour ce prologue, il va de soi que le chroniqueur ne pouvait l'écrire de science personnelle. Pour la partie contemporaine elle-même, il n'eût pu, sans négligence coupable, omettre d'utiliser un certain nombre d'écrits antérieurs. Voyons le profit qu'il a su tirer de ces deux catégories de sources.

I. — *Ecrits relatifs aux premiers siècles de l'abbaye.*

L'historien moderne qui entreprend de retracer les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert chercherait vainement un écrit antérieur au XII[e] siècle que la Chronique n'ait connu et utilisé. Cette constatation est tout à l'honneur du *Cantatorium*.

Ces écrits sont les suivants : pour la fondation du monastère, le *Vita Beregisi* [1] et une charte apocryphe de Pépin d'Herstal, fabriquée au XI[e] siècle [2]; pour sa

[1] AA. SS. t. I d'Octobre.

[2] Mir. et Fopp., Opera diplomatica, t. II, p. 1125. — Bréquigny et Pardessus, Diplomata, t. II, p. 203. — de Reiffenberg, Monuments....., t. VIII, p. 8.—Kurth, Chartes de Saint-Hubert, p. 1.

restauration, le *Translatio Santi Huberti* [1] et le diplôme de Walcaud.

Lambert le Jeune emprunte au *Vita Beregisi* tout ce que celui-ci pouvait utilement lui donner, à l'exception d'une information, très importante, il est vrai : le nom primitif de la localité qui devint Saint-Hubert, *Andaïna*. Si Lambert omet ce renseignement, c'est que le *Vita* est ici contredit par le diplôme de Pépin, lequel donne à la localité, avec une antiquité plus haute, un autre nom, *Ambra*.

Fera-t-on un grief au chroniqueur, d'avoir donné la préférence au diplôme sur le *Vita*? Mais ce diplôme, apocryphe pour nous, se présentait-il aussi comme tel à lui? Et si même la défiance avec laquelle il semble l'avoir utilisé [2] permet de le penser, sur le point qui nous occupe la charte n'avait-elle pas l'autorité d'une tradition bien ancienne? L'erreur de Lambert était fatale, et nous devons lui savoir gré d'avoir extrait du faux diplôme, avec son soin habituel, les circonstances les plus importantes de la donation de Pépin.

Lui reprochera-t-on peut-être d'avoir accepté, de la tradition orale, la légende du *Castrum Ambra* [3]? Mais cette tradition, consignée déjà dans le *Vita Beregisi* et développée dans le diplôme apocryphe, s'offrait à lui avec le prestige séducteur que donnent aux voix du

[1] Vita secunda Huberti et corporis ejus translatio ad monasterium andaginense, auctore Jona ep. Aurelianensi. AA. SS. t. I de novembre, p. 806-818.

[2] Il ne lui emprunte ni la date de la fondation d'Andage, ni la teneur du billet tombé du ciel.

[3] V. Kurth, Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert. p. 11 (15).

passé leur éloignement et leur poésie. Un pareil reproche pourrait être adressé, non à Lambert, mais à son siècle, ou plutôt à l'humanité.

Avec la restauration de l'abbaye par Walcaud, nous quittons le demi-jour de la période traditionnelle. L'œuvre du grand évêque eut, en Jonas d'Orléans, un narrateur contemporain autorisé.

Le *Cantatorium* fait au récit de Jonas un long emprunt, très exact. Une difficulté surgit toutefois. Le chroniqueur du XII[e] siècle mentionne la présence de Louis le Pieux à la translation des restes de saint Hubert en 825[1]; le narrateur contemporain n'en dit mot. Un fait de cette importance aurait-il échappé à l'œil attentif de Jonas ou à sa relation si détaillée? Il est difficile de l'admettre. D'autre part accusera-t-on d'imposture Lambert le Jeune? Ce serait d'une téméraire sévérité. Soit, l'empereur n'assista pas à la translation; mais il est constant qu'il y concourut en l'autorisant et en exerçant, à cette occasion, sa libéralité à l'égard du cloître ardennais. Quoi d'étonnant si, devant ces dispositions et ces actes, dont l'écrit de Jonas, le diplôme de Walcaud et même les objets de la munificence impériale avaient perpétué le souvenir jusqu'à lui, Lambert le Jeune a conjecturé la présence de Louis le Pieux à la cérémonie? L'induction ne fut ni heureuse, ni même légitime : elle était assez naturelle.

L'abondance et la sûreté des renseignements fournis par le *Translatio* de Jonas n'ont pas fait négliger au chroniqueur une autre source : le diplôme de Walcaud.

[1] Chron. MGH. p. 569. R. p. 224.

C'est même à l'excellente méthode de Lambert le Jeune que nous devons de posséder de longs extraits de ce document. Nous n'avons rien à ajouter sur ce point à la récente étude de M. G. Kurth, sur les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert [1].

En résumé, pour cette partie préliminaire, le chroniqueur ne néglige aucune source d'informations; et il les utilise toutes d'une façon consciencieuse.

II. — *Ecrits relatifs à la période contemporaine de l'auteur.*

Au chapitre 4 (8) [2], le chroniqueur de Saint-Hubert fait cette déclaration : " déroulons le récit des choses de notre temps, que nous avons entendues et vues. " Elle doit être entendue largement; il s'en faut que l'auteur dédaigne, pour la période qu'il a vécue, le secours d'écrits étrangers.

Nous avons étudié, dans un chapitre spécial, les relations du *Cantatorium* avec le second livre du *Miracula S[i] Huberti.* Avons-nous réussi à faire admettre l'attribution des deux écrits à un seul et même auteur? En tout cas, une conclusion résulte de cette analyse : le chroniqueur connaît et utilise le *Miracula.* L'utilise-t-il suffisamment?

Que lui a-t-il pris? Quelques informations sur les redevances régionales dites *cruces*, et peut-être l'incident relatif à la juridiction d'Anseremme [3].

[1] P. 31 (35).

[2] Chron. MGH. p. 571. R. p. 227.

[3] Voir en effet notre réserve concernant ce passage du Miracula S[ti] Huberti, supra, p. 103 et 108.

Qu'eût-il pu lui prendre? D'abondants renseignements sur la prélature de Sévold, les donations d'Odon, d'Etienne et de Josbert, l'invasion des Hongrois, la construction du château-fort de Mirwart. Si Lambert le Jeune avait recueilli ces indications, il n'eût pas été réduit à ouvrir dans son récit une parenthèse de plus de deux siècles. " Quels furent les successeurs de l'abbé „ susdit (Altuenus), combien de temps ils gouvernèrent, „ quelles vicissitudes heureuses ou malheureuses le „ cloître connut sous chacun d'eux, nous ne l'avons lu ni „ entendu raconter de personne avec certitude : aussi „ passons outre... „ [1]

On mesurera la supériorité de la méthode moderne, en rapprochant de cette résignation trop facile de l'historien du XII[e] siècle, le profit que M. G. Kurth a tiré du *Miracula S[ti] Huberti,* pour reconstituer l'histoire hubertine au IX[e] et au X[e] siècles [2].

Si le chroniqueur n'a pas mis suffisamment à contribution le *Miracula S[ti] Huberti,* il a du moins compris quel précieux auxiliaire était pour lui le *Vita Theoderici;* pour toute la prélature de Thierry I, il le prend pour guide et pour modèle. Il y a pourtant entre les deux écrits plusieurs divergences. Signalons les principales.

a) Le prédécesseur de Thierry I, Adélard, est différemment jugé par les deux écrivains. Le biographe ne

[1] " Qui autem præfato abbati (sc. Altueno) successerint, vel quamdiu praefuerint, vel quomodo sub unoquoque eorum locus ipse aut profecerit aut defecerit, neque legimus neque a quoquam certius relata didicimus; ideoque iis praetermissis.... „ Chron. MGH. p. 571. R. p. 227.

[2] Les premiers siècles de l'abb. de Saint-Hubert, p. 50 (46).

lui ménage pas ses reproches; le chroniqueur le loue presque sans réserve [1]. Mais il n'y a là rien qui doive nous étonner. Le panégyriste de Thierry était nécessairement enclin à accentuer, à exagérer même ce qui était favorable à son héros. Le chroniqueur de Saint-Hubert ne l'était guère moins à voiler, à supprimer même ce qui était défavorable à l'abbaye. La différence des points de vue explique ces divergences, qui ne sont pas des contradictions.

b) Le récit du voyage de Thierry I à Rome en 1074 nous fait saisir le rapport exact des deux écrits [2]. Il n'entrait pas dans le plan du biographe d'exposer la contestation qui surgit entre l'abbé et Godefroid le Bossu; conséquemment le *Vita* ne dit rien de la démarche de Thierry auprès de Mathilde et de Béatrix, et le voyage se restreint aux modestes proportions d'un pélerinage *ad limina*. Le *Cantatorium* est incomparablement plus complet. Le conflit, si grave pour l'abbaye, du jeune comte et de l'abbé, la visite aux princesses, l'octroi et la discussion du privilège pontifical, tout cela fait l'objet d'un exposé détaillé et vivant.

Nous pourrions poursuivre cette analyse; mais il nous est permis de conclure. La Chronique emprunte au *Vita* tout ce qu'elle doit lui emprunter, conformément à son but et à son point de vue [3]. Elle a, en plus que lui, de nombreux

[1] Vita Theod. MGH., SS., XII, p. 46. — Chron. MGH. p. 571. R. p. 227.

[2] Vita Theod. MGH., SS., XII, p, 51. — Chron. MGH. p. 583. R. p. 249.

[3] La Chronique laisse au Vita les renseignements qui n'offrent pas un intérêt général suffisant : naissance et enfance de Thierry, certains miracles accomplis loin de Saint-Hubert, récit un peu prolixe de la mort de l'abbé.

passages qui ne rentraient pas dans le cadre de celui-ci[1]. Quant à l'ordre du récit, la Chronique adopte celui du *Vita*, sauf à y intercaler souvent les éléments qui lui sont propres et à l'améliorer parfois au point de vue logique[2].

Pour la prélature de Thierry II, Lambert le Jeune n'eut pas la bonne fortune de posséder un guide aussi sûr, un modèle aussi achevé que la biographie dont nous venons de parler. L'historiographie nous affirme que la vie si agitée de Thierry II tenta la plume d'un contemporain, Héribrand, moine de Saint-Jacques à Liége et, depuis 1115, abbé de Saint-Laurent dans la même ville[3]. Malheureusement cet écrit est perdu. Et rien ne nous permet de croire que Lambert l'ait connu. Il cite Héribrand, sans rien dire de son œuvre[4]. D'une façon plus générale il écrit toute la partie de sa Chronique relative à Thierry II d'une plume si personnelle, qu'on y saisit sans peine le travail du contemporain utilisant des renseignements recueillis au jour le jour.

A défaut du *Vita Theoderici Junioris*, le chroniqueur n'a-t-il disposé pour cette période d'aucun travail étranger; dans l'affirmative quel usage en a-t-il fait?

La prélature de Thierry II se résume dans un fait :

[1] Liste des moines, données diplomatiques et juridiques, incident de Mirwart, autobiographie de Lambert le Jeune.

[2] La Chronique groupe mieux les renseignements relatifs à un même objet : relations de Thierry avec les évêques, Pries, les prodiges accomplis à Saint-Hubert.

[3] V. supra, chap. 5e.

[4] Chron. MGH. p. 604. R. p. 284. Noter qu'un certain Héribrand accompagna Thierry II à Rome en 1098. Chron. MGH. p. 623. R. p. 319.

sa lutte avec Otbert. Cette lutte, dans laquelle furent impliqués d'autres abbés, suscita toute une littérature. Rupert de Deutz lui consacra sa *Chronique de Saint-Laurent* [1] et son poème sur les *malheurs de l'Eglise de Liège* [2]. Rodolphe de Saint-Trond, dans ses *Gestes* [3], la décrivit au point de vue du monastère hesbignon.

Qu'il y ait entre la Chronique de Saint-Hubert et celle de Saint-Laurent des affinités saisissantes, cela n'est pas douteux. Mais ces rapports soulèvent une question délicate : laquelle des deux chroniques est antérieure à l'autre? Les éléments extrinsèques nous font défaut; adressons-nous à l'analyse des textes.

Voici d'abord le récit de la nomination de l'évêque Henri de Verdun. Il est essentiellement le même dans les deux écrits [4]. Un peu plus développé chez Lambert le Jeune, il met davantage en lumière la personnalité de Thierry I et celle de Godefroid le Bossu. A cette nuance près, on retrouve les mêmes mots, les mêmes phrases dans les deux relations. Nul doute : l'une reproduit l'autre; mais laquelle est le modèle, laquelle la copie? Il nous paraît impossible encore de le dire : Lambert a pu copier, en le complétant, Rupert; celui-ci a pu copier, en le résumant, Lambert.

Poursuivons donc. La destitution de Wolbodon, abbé de Saint-Laurent, constitue, dans l'œuvre de Rupert, un morceau pathétique qu'on retrouve, partiellement mais

[1] MGH., SS., VIII, 261.

[2] Publié, d'après Dümmler et Hauréau, par Cauchie, La Querelle des Investitures, t. II, p. 45.

[3] MGH., SS., X, 250.

[4] MGH., SS., VIII, 276-277. — Chron. MGH. p. 587. R. p. 256.

littéralement, dans le *Cantatorium* [1]. Ce passage engendre la certitude que c'est Lambert qui copie Rupert. Concevrait-on un emprunt littéral de la part de Rupert, alors qu'il a, en propre, des détails circonstanciés, présentés avec une vraie recherche littéraire? Au contraire, ne s'explique-t-on pas aisément que, transcrivant dans sa Chronique un résumé de Rupert, Lambert lui prenne jusqu'à ses termes mêmes?

Le récit de l'élection de Bérenger confirme ce qui précède [2]. Ici, c'est le *Cantatorium* qui donne les détails les plus nombreux. Comprendrait-on que, venant après lui, Rupert n'eût pas mis à profit ces renseignements pleins d'intérêt pour son sujet? D'autre part, on ne peut s'étonner que le chroniqueur ardennais narre avec complaisance l'élévation de Bérenger : Bérenger était moine de Saint-Hubert et de plus son ami.

Un dernier groupe d'affinités entre les deux Chroniques concerne la crise ouverte, pour les deux abbayes, par l'expulsion de Bérenger et l'exil volontaire de Thierry II [3]. Or l'œuvre de Rupert ne contient pas un seul fait d'intérêt général, que celle de Lambert ne contienne pareillement; tandis que celle-ci abonde en informations d'une importance capitale pour Saint-Laurent, que Rupert ne donne pas.

Il est donc établi que le *Cantatorium* a pris soin

[1] MGH., SS., VIII, 276-277. — Chron. MGH. p. 587. R. p. 257. La relation du Cantatorium contient un détail (départ de Wolbodon pour la Hongrie) dont nous ne découvrons pas la provenance.

[2] MGH., SS., VIII, 276-277. — Chron. MGH. p. 587. R. p. 260.

[3] MGH., SS, VIII, 277-279. — Chron. MGH. p. 602. R. p. 280.

d'utiliser la *Chronique de Saint-Laurent*; il l'a fait avec exactitude [1].

Quant au poème de Rupert sur *les malheurs de l'Eglise de Liége*, nous n'en voyons aucune trace dans le *Cantatorium*. C'est que, composé en 1095, ce poème ne fut jamais achevé [2]; sans doute son auteur ne l'a-t-il pas divulgué, à raison de cette circonstance.

Lambert le Jeune n'a pas moins ignoré le *Gesta Abbatum Trudonensium*. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que cette œuvre ne fut achevée qu'en 1114 ou 1115.

Pour conclure, disons que l'auteur du *Cantatorium* recourt aux œuvres étrangères, tant pour la période contemporaine que pour les temps antérieurs à lui. Il le fait chaque fois qu'il en a le moyen : c'est une règle sans exception. Il s'en faut qu'il extraye de tous ces documents les matériaux que la critique moderne y découvre sans peine et met en œuvre avec profit. Du moins ne fait-il dire à ces documents que ce qu'ils contiennent. Sa méthode rachète par l'exactitude la plus consciencieuse son insuffisante pénétration.

[1] Nous devons néanmoins indiquer une difficulté : les termes de l'éloge consacré à Bérenger par Rupert (MGH., SS., VIII, 276-277) pourraient laisser croire qu'au moment où celui-ci écrivait, Bérenger était mort.

[2] Cauchie, II, 64, note 1.

CHAPITRE NEUVIEME.

La Chronique et les Documents épistolaires.

Les documents épistolaires tiennent une grande place dans le *Cantatorium*. Vingt y sont cités; onze y sont textuellement reproduits. Si le chroniqueur ne fait pas de même pour les autres, c'est ou qu'il pouvait les résumer en quelques mots, ou que leur texte n'était pas à sa disposition.

Les lettres intégralement insérées sont d'importance diverse. Tantôt c'est un simple billet de l'abbé Henri de Saint-Remi à Thierry I, relatif à Lambert le Jeune [1]; nous aurions quelque motif de trouver singulier l'honneur fait par le chroniqueur à ces lignes insignifiantes, si nous ne savions l'intérêt qu'elles avaient pour lui. Tantôt ce sont deux épîtres, l'une de l'archevêque Hugues de Lyon, l'autre de l'abbé Hugues de Cluny [2], toutes deux sans rapport avec l'histoire de Saint-Hubert; nous en avons parlé ailleurs.

Les autres lettres se rapportent au conflit de Thierry II avec Otbert [3]. Trois émanent de Thierry; deux du pape

[1] Chron. MGH. p. 593. R. p. 268.

[2] Chron. MGH. p. 616. R. p. 306-307.

[3] Chron. MGH. pp. 605, 614, 619, 621, 623, 624. R. pp. 285, 302, 313, 316, 319, 322, 323. De plus quelques lignes de Bérenger à Thierry II. Chron. MGH. p. 611. R. p. 298.

Urbain II; une de l'abbé Jéronte de Dijon; la dernière d'Otbert. On le voit, Lambert le Jeune accueille les témoignages, d'où qu'ils viennent, et il les reproduit sans partialité.

Parmi toutes ces lettres, il en est une qui mérite un examen approfondi : celle de Thierry II à Urbain II, en 1098 [1]. C'est un mémoire où l'abbé de Saint-Hubert expose ses malheurs depuis l'avènement d'Otbert, son exil, son rétablissement éphémère, sa démission conditionnelle, l'élection irrégulière de Wired.

Le grand intérêt de cette page pour nous, c'est qu'elle permet de contrôler la Chronique. Le témoignage de Thierry est absolument distinct de celui de Lambert; on le suspecterait à bon droit, s'il portait sur des appréciations, mais on ne peut récuser son autorité, si l'on considère qu'il est exclusivement objectif.

On l'a compris avant nous. Krollick attribue une telle valeur à l'apologie de Thierry, qu'il va jusqu'à l'appeler un document officiel, *offizielle Berichte* [2].

Or, Krollick croit saisir entre la lettre et la Chronique des contradictions. A priori, cette prétention n'a-t-elle pas quelque chose de piquant, puisqu'elle aboutirait à demander au chroniqueur bénévole sa propre réfutation. Examinons un à un les passages invoqués par l'érudit allemand.

Thierry expose ainsi l'origine de la querelle : " Après „ la mort d'Henri, légitime évêque de Liége, un certain „ Otbert, par la faveur du prétendu roi Henri, avec „ lequel il menait campagne contre l'Eglise Romaine,

[1] Chron. MGH. p. 623. R. p. 319-322.
[2] Die Klosterchronik von St-Hubert, p. 18, note.

„ usurpa l'épiscopat, et cela sans élection canonique du „ clergé et du peuple. [1] „

Le chroniqueur s'exprime en ces termes : “ A peine „ eût-il appris la mort d'Henri, Otbert, sans élection „ ecclésiastique, extorqua des mains du roi l'épiscopat, „ à l'aide de fortes prestations d'argent. [2] „

Première contradiction, d'après Krollick : Thierry, pas plus d'ailleurs que Rupert de Saint-Laurent ou Rodolphe de Saint-Trond, ne parle du marché simoniaque allégué par le chroniqueur hubertin. Et Krollick conclut en ces termes : ici passion aveugle, là impartiale sérénité; *hier blinde Leidenschaft, dort parteilose Ruhe* [3].

C'est mal poser la question, et c'est trop s'empresser de juger. Soit; ni Rupert, ni Rodolphe ne parlent d'un contrat simoniaque; et quant à Thierry, s'il emploie ce terme transparent *invasit*, il n'affirme pas catégoriquement le versement d'une somme d'argent. Il en résulte, dit-on, que le témoignage du chroniqueur disparaît. N'est-il pas plus juste de dire qu'il complète et éclaire les autres versions [4] ?

[1] “ Post decessum domni Henrici leodiensis legitimi episcopi, Obertus quidam dono Henrici dicti regis, cum quo in expeditione contra Romanam ecclesiam morabatur, episcopatum invasit, et hoc sine canonica electione cleri et populi. „

[2] “ Cujus (sc. Henrici episcopi) vix audita Obertus morte, sine electione ecclesiastica, de manu regis episcopatum extorsit, cum maximis pactis praemiis. „ Chron. MGH. p. 602. R. p. 280.

[3] Ouvrage cité, p. 14, note.

[4] Rapprocher de l'accusation de simonie portée par le chroniqueur de Saint-Hubert contre Otbert la lettre de Jéronte, abbé de Dijon, à Thierry II (Chron. MGH. p. 605. R. p. 286) : “ Otbertus pecuniam dedit ut fieret haereticus. „

La deuxième critique de Krollick paraît moins arbitraire.

La Chronique dit que Thierry, cité devant le tribunal d'Otbert, y comparut et fut acquitté [1].

La lettre ne contient aucune indication de ces évènements. Après avoir relaté le départ de l'abbé pour la France, elle continue en ces termes : ‘ Telle fut contre „ nous la colère d'Otbert, qu'il nous excommunia publi- „ quement comme rebelles à son autorité [2]. „

Krollick croit à une nouvelle contradiction [3]. Examinons. Thierry dit, dans le passage ci-dessus, qu'Otbert l'excommunia. La Chronique le dit pareillement, mais plus loin. Il y a là deux séries d'incidents que Krollick confond. Pour montrer à quel point cette confusion est flagrante, il nous suffira de mettre en regard de la lettre les passages de la Chronique qui en sont le pendant.

Lettre de Thierry.	Extraits de la Chronique.
Eductis autem nobiscum quibusdam fratrum nostrorum per cellas nostras divertimus quas in remensi et laudunensi episcopio habebamus.	*Theodericus assumpto secum Berengero secessit Franciam;... diverterunt ad cellam Eberneicortis; hanc Theodericus Berengero accommodavit, ut ibidem remaneret cum suis, donec per accessum temporis expectaret finem rei, sicque Cunen-*

[1] Chron. MGH. p. 604. R. p. 283 : “ Indignatus Otbertus... provenisse abbati tam facilem evadendi viam. „

[2] “ Adeo provocavimus adversum nos iram Otberti, ut publice quasi inobedientes sibi nos excommunicaret. „

[3] Ouvrage cité, p. 18, note.

	sem[1] *cellam moraturus ibi expetiit*[2].
	. . . .
Ibi interim per domnum Raginoldum Remorum episcopum perque venerabilem Hugonem lugdunensem primatem et hujus romanae ecclesiae legatum, in sententia quam tenebamus confirmati,	*... excepti sunt venerabiliter a Raginaldo pontifice; a quo consolati et confirmati, ut persisterent tuendae veritati....*[3] *... Cujus (sc. Theoderici) causam cum... dominus Hugo romanae ecclesiae legatus approbasset...*[4]
	. . . .
adeo provocavimus adversum nos iram Otberti, ut publice quasi inobedientes sibi nos excommunicaret,	*Otbertus amaricatus relatione gestorum, ut solebat exarsit in ira... ... Abbatem absentem et eos qui secum exierant nominatim excommunicavit, causatus publice... sibi quasi excommunicato nollet communicare*[5].
	. . . .
et locato judicio quorumdam abbatum et archidia-	*Otbertus ergo cum aliquamdiu fatigaretur tot*

[1] Bethm. et Watt. lisent erronément : Cumensem.

[2] Chron. MGH. p. 603. R. p 281.

[3] Chron. MGH. p. 603. R. p. 282.

[4] Chron. MGH. p. 605. R. p. 287.

[5] Chron. MGH. p. 606. R. p. 287.

conorum suorum officium abbatis omnino nobis interdiceret.

promissionibus et suffragiis, tum vero impelleretur ira et odio Theoderici hoc modo ejiciendi, licet reluctante conscientia ex judicio rationis, consensit tamen operam dare tantae exordinationi[1].

Les extraits ci-dessus le montrent, chaque mot de la lettre de Thierry à son écho fidèle dans la Chronique. Par contre, il est exact que le *Cantatorium* expose un groupe de faits dont Thierry ne dit rien : la comparution de Thierry devant Otbert et son acquittement. Est-il malaisé de comprendre pourquoi, dans son mémoire à Urbain II, l'abbé de Saint-Hubert se tait sur tout cela? La Chronique donne l'explication de ce silence : c'est que, par sa propre expérience, Thierry savait la fâcheuse impression qui se dégageait naturellement de cet acte de communion avec l'évêque excommunié [2].

Krollick relève une troisième divergence [3].

La Chronique raconte qu'Ingobrand fut imposé aux moines ardennais par Otbert, et qu'en agissant ainsi, l'évêque payait les deux frères de l'intrus, lesquels l'avaient secondé dans l'achat de Couvin [4].

La lettre dit seulement que " Otbert mit à la place de „ Thierry un jeune moine de Lobbes, sans qu'il y eût

[1] Chron. MGH. p. 607. R. p. 290.

[2] Chron. MGH. p. 604. R. p. 284.

[3] Ouvrage cité, p. 20. note.

[4] Chron. MGH. p. 697. R. p. 290.

„ d'élection régulière, et qu'il l'imposa par la violence „ aux religieux qui protestaient [1]. „

Encore une fois, où est la divergence? Elle réside dans un menu détail, qui eût été de trop dans le récit succinct et général de Thierry.

Krollick nous paraît se méprendre sur la portée de sa critique. Supposons qu'il fasse rejeter du *Cantatorium* cette circonstance du marché conclu entre Otbert et les frères d'Ingobrand; aura-t-il réhabilité l'évêque ou l'abbé intrus? Aura-t-il déchargé Otbert de la faute essentielle que lui reprochent également Lambert et Thierry : la destitution d'un abbé irréprochable et son remplacement arbitraire? Aura-t-il disculpé Ingobrand des torts essentiels que Thierry stigmatise en ces termes :"Jeune homme „ aux mœurs déréglées, Ingobrand fut cause que, dans „ les deux ans que dura sa prélature, le patrimoine „ abbatial se ruina, et que la religion qui florissait bril„ lante en ce cloître y dépérit [2] „.

En résumé, nous pouvons affirmer que le récit de Lambert le Jeune et celui de Thierry II concordent parfaitement [3]. Ce qui mérite pareillement d'être noté, c'est que le *Cantatorium* ne reproduit pas seulement le

[1] " Inde juvenem quemdam Lobiensis coenobii sine regulari electione loco nostro substituit eumque contradicentibus fratribus violenter ingessit. „

[2] " Cujus juvenilibus ideoque incompositis moribus per biennium fere quo praefuit dissipatis rebus ecclesiasticis, religio quoque quae in loco eodem gloriose vigebat deperiit. „ V. aussi supra, chap. 4e, § 4 et chap. 7e, p. 119.

[3] Ne pourrait-on pas se demander si Thierry II n'a pas composé sa lettre d'après la Chronique? Non; la lettre est au plus tard d'octobre 1098 et la partie correspondante de la Chronique au plus tôt de l'année 1099. V. supra, chap. 3e.

fond de la lettre, dont il suit l'ordre point par point; il pousse l'exactitude jusqu'à lui emprunter souvent ses termes mêmes.

Il résulte de l'aperçu qui précède que le chroniqueur de Saint-Hubert, soucieux de documenter son travail, accueille largement les lettres, n'importe de qui elles émanent, et qu'il en reproduit la teneur intégrale, chaque fois qu'il y a lieu.

Une méthode aussi rigoureuse ne fait pas qu'enrichir de documents précieux la Chronique de Saint-Hubert; elle l'étaye solidement.

CHAPITRE DIXIEME.

La Chronique et les Documents diplomatiques.

Il n'y a presque pas de page de la Chronique de Saint-Hubert où le lecteur ne reconnaisse, à la nature du renseignement, à sa précision, à la formule qui l'enveloppe, quelque donnée provenant d'une charte. Ce recours continuel aux documents diplomatiques est une des caractéristiques les plus constantes de cette œuvre, une de celles qui fondent le mieux son crédit.

Malheureusement les archives que l'historiographe du XII[e] siècle eut à sa disposition ne sont pas parvenues jusqu'à nous : un incendie les détruisit en 1130 [1]. M. G. Kurth [2] a entrepris de les reconstituer; s'aidant des rares originaux et copies qui nous restent et surtout des analyses et mentions d'actes que contiennent les écrits de l'époque, il a su rassembler, pour la période s'étendant jusqu'à l'année 1106, (date approximative de la composition de la Chronique) une collection de 74

[1] Kurth, Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert, p. 86 et suivantes.

[2] Kurth, Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert. Comm. Roy. d'Histoire, série in-4° (sous presse). Nous nous félicitons d'avoir pu un des premiers, grâce à l'obligeance de notre maître qui nous en a communiqué les bonnes feuilles, apprécier ce travail et en tirer parti.

documents [1]. Ces 74 documents représentent-ils tout le chartrier de Saint-Hubert à l'époque de la Chronique? On ne pourrait s'en flatter. Ils en expriment le contenu, tel que peuvent le rétablir, après huit siècles écoulés, l'érudition et la critique : cela suffit pour que ce recueil nous soit un inappréciable moyen de contrôle à l'égard du *Cantatorium.*

Le chroniqueur a-t-il consulté toutes les pièces des archives de l'abbaye; les a-t-il mises en œuvre toutes; comment l'a-t-il fait?

Une distinction s'impose. Dans les 74 actes reconstitués par M. G. Kurth, 53 [2] sont disparus; nous ne les connaissons que d'une manière indirecte et sommaire; 21 [3] nous ont été conservés, en original ou en copie.

A propos des 53 premiers, impossible de découvrir si

[1] Ce nombre est approximatif; parfois M. G. Kurth comprend sous un même numéro plusieurs actes (Nos XXIII, XLV, LXI, LXIII); parfois le texte mis en œuvre par lui ne permet pas de reconnaître s'il s'agit d'un ou de plusieurs actes (Nos XXVIII, LXV, LXXII).

[2] Ce sont les nos : II, III, **IV**, **V**, VII, **VIII**, X, XI, **XII**, **XIII**, **XIV**, **XV**, **XVI**, **XVII**, **XIX**, **XX**, **XXI**, XXIII, **XXIV**, **XXV**, **XXVII**, **XXVIII**, **XXIX**, **XXXII**, **XXXIII**, **XXXV**, **XXXVI**, **XXXVII**, **XXXVIII**, **XXXIX**, **XLII**, **XLIII**, **XLV**, **XLVII**, **XLIX**, **L**, **LI**, **LIII**, **LIV**, **LV**, **LIX**, LXI, **LXII**, **LXIII**, **LXIV**, **LXV**, **LXVI**, **LXVII**, LXX, LXXI, **LXXII**, **LXXIII**, **LXXIV**.
Les nos en caractéres gras indiquent les chartes reproduites par la Chronique de Saint-Hubert.

[3] **I**, VI, IX, **XVIII**, **XXII**, XXVI, **XXX**, **XXXI**, **XXXIV**, XL, **XLI**, **XLIV**, **XLVI**, XLVIII, **LII**, **LVI**, **LVII**, LVIII, **LX**, **LXVIII**, **LXIX**.
Les nos en caractères gras indiquent les chartes reproduites par la Chronique de Saint-Hubert.

le chroniqueur les a judicieusement utilisés; mais nous pouvons rechercher s'il les a utilisés, et dans quelle proportion.

Quarante-quatre de ces cinquante-trois actes figurent, sous forme d'analyses le plus souvent précises, dans la Chronique. Et de ces quarante-quatre, trente cinq ne nous sont connus que par elle. Ce simple relevé ne montre-t-il pas la grande valeur documentaire de la Chronique?

Il reste neuf de ces cinquante-trois chartes, dont le *Cantatorium* ne garde aucune trace. Mais cinq [1] sont antérieures à la seconde moitié du XIe siècle et échappent ainsi à l'objet que s'assignait très légitimement et très heureusement Lambert le Jeune, lequel ne prétendait écrire que l'histoire de son temps : *quæ nostris temporibus audivimus et vidimus gesta revolvamus*. Les quatre autres chartes sont relatives, il est vrai, à la période contemporaine de l'auteur; mais toutes [2], sauf une, se rapportent à des prieurés de l'abbaye (Sancy et Cons), et à ce titre, — qu'elles reposassent ou non aux archives de l'abbaye-mère, — elles sortaient du cadre de la Chronique, consacrée seulement à Saint-Hubert. Une seule charte [3] paraît avoir été omise à tort; celle par laquelle, en 1066, Thierry et Wazon donnent l'alleu de Méan, et, plus tard, Ramecée. De cette charte, à la différence de plusieurs du même genre et de la même relative importance, le chroniqueur ne dit mot; mais c'est absolument la seule parmi celles dont le texte est perdu pour nous, à

[1] N°s II, III, VII, X et XI.
[2] N°s LXI, LXX, LXXI.
[3] N° XXIII.

laquelle, par quelque défaillance de son attention ou de sa méthode, il ait refusé la mention qui lui était due.

Vingt-et-un documents nous ont été conservés dans leur texte même, en original ou en copie. La Chronique en utilise quinze; elle en reproduit intégralement trois [1], émanés de la Chancellerie Pontificale; ajoutons-y les importants extraits qu'elle nous a gardés du diplôme de l'évêque de Liége, Walcaud [2]. Des six chartes conservées qu'elle néglige, deux [3] sont des apocryphes confectionnés d'après la Chronique elle-même; deux autres [4] intéressent l'Eglise de Liége et ne devaient pas reposer aux archives de Saint-Hubert; une [5] concerne un prieuré. Il reste donc, pour cette catégorie encore, un seul acte [6] négligé à tort par le *Cantatorium* : celui par lequel, en 1079, Henri de Verdun tranche une contestation entre l'abbaye de Saint-Hubert et l'église Saint-Pierre de Liége. L'insignifiance de cette charte est peut-être la raison du silence du chroniqueur; elle en est à coup sûr l'excuse.

Comment le chroniqueur utilise-t-il ces documents diplomatiques, auxquels il a fait si large place dans son *Cantatorium?*

Si l'on compare avec le texte même des chartes l'analyse qu'en donne Lambert le Jeune, on constate le plus

[1] Nos XXXIV, LXVIII, LXIX.
[2] No IV.
[3] Nos VI et XLVIII.
[4] Nos IX et XXVI.
[5] No LVIII.
[6] No XL.

souvent chez lui un réel souci d'exactitude. D'une part, il indique avec soin les personnages intervenant comme acteurs, l'objet de l'acte et sa date; d'autre part, il néglige invariablement les clauses accessoires et les banalités du protocole.

Montrons-le par quelques exemples :

L'évêque de Laon, Hélinand, donne, par un acte [1] daté de Laon 1071, à Thierry I, abbé de Saint-Hubert, l'église d'Evergnicourt, pour qu'il y établisse un prieuré. La charte porte en outre que la donation fut approuvée par le clergé du diocèse et qu'elle fut soumise à la condition que ledit abbé et ses religieux, demeurant à Evergnicourt, seraient soumis à l'Eglise de Laon et lui payeraient une redevance de deux sous. Enfin le protocole initial et final contient les formules ordinaires.

La Chronique s'en exprime en ces termes : " L'an 1071, „ Hélinand, évêque de Laon, dans son affection pour „ Thierry, l'engagea et l'aida à construire un prieuré „ dans son diocèse, c'est à savoir en face de Neufchâtel- „ sur-Aisne, à Evergnicourt.... Ledit évêque affecta à ce „ prieuré.... l'autel de l'église-mère de ladite localité [2]. „

En 1082, Hélinand enrichit de possessions nouvelles ce prieuré. La charte [3] nous en a été conservée; elle a pour objet un certain nombre d'autels : " l'un à Guigni- „ court dédié à saint Pierre apôtre, un autre à Prouvais „ dédié à saint Victor, avec la chapelle de Proviseux, le „ troisième à Iuvincourt dédié à saint Remi, avec la „ chapelle de Sainte-Protaise, le quatrième à Ranicourt

[1] N° XXXI.

[2] Chron. MGH. p. 575. R. p 234.

[3] N° XLIV.

„ dédié à sainte Geneviève. „ L'acte mentionne ensuite l'acquiescement du clergé de Laon, représenté à la donation par plusieurs de ses dignitaires, notamment par les archidiacres Fulcrade et Eble; il porte enfin la fondation d'un double anniversaire pour l'âme du donateur.

La Chronique [1] est, comme d'habitude, très concise : " Hélinand, avec le consentement de ses archidiacres „ Fulcard et Eble et de tout son chapitre, affecta au „ prieuré d'Evergnicourt.... deux autels entre Prouvais „ et Proviseux, un à Guignicourt, deux à Iuvincourt, „ un à Ranicourt .... „

Il s'en faut toutefois que le chroniqueur mérite un brevet d'exactitude absolue.

Son résumé de l'acte [2] par lequel, en 1064, Ermentrude de Harzé, avec le consentement de ses fils Conon, Rodolphe, Guy, Jean, Henri et de ses frères Hezelin, Renaud, Baudouin, donne l'alleu de Sumay, est insuffisant. Il présente une triple lacune [3] : le nom d'un des fils, Jean, le nom des trois frères et la date. La première de ces omissions est peut-être imputable au copiste d'Orval; la deuxième et surtout la dernière sont la marque d'une méthode insuffisamment rigoureuse.

La donation [4] de Somal et Taviers est erronément attribuée, par le chroniqueur, au comte de Flandre, Baudouin V, au lieu qu'elle fut l'œuvre de son fils, Arnoul III. De plus, le chroniqueur confond *Summoulum* (Somal) avec *Sulmodium* (Smuid).

[1] Chron. MGH. p. 575. R. p. 235.

[2] N° XVIII.

[3] Chron. MGH. p. 578. R. p. 240.

[4] N° XXX. — Chron. MGH. p. 583. R. p. 249.

L'analyse, bien sommaire, consacrée au diplôme d'Arnoul de Chiny [1], en 1066, appelle pareillement certaines rectifications; nous nous sommes expliqué à cet égard antérieurement [2].

Ces réserves étant faites, il est juste d'observer que plus souvent l'auteur du *Cantatorium*, non content de laisser fidèlement parler les diplômes, a le mérite de les compléter encore à l'aide de ses souvenirs personnels.

Par une charte [3] datée de Mouzon 1079, l'archevêque de Reims, Manassès, donne à l'abbaye un autel à Guilloy dédié à saint Hilaire et un autre à Nouvion-sur-Meuse. La Chronique [4] ajoute ce détail, qu'à l'autel de saint Hilaire était jointe la chapelle de Warcq et cet autre détail, que l'autel de Nouvion était dédié à la Sainte Vierge.

D'autre fois, c'est un ensemble de données plus générales que le chroniqueur joint à l'exposé de l'acte diplomatique.

Par une charte de 1087 [5], Roger, comte de Porcien, fonde le prieuré de Château-Porcien. La Chronique [6] commente ainsi cette donation : " Roger, comte de Porcien, avait commencé de construire au-delà de l'Aisne
„ une église en l'honneur de saint Thibaut; il y avait
„ affecté certaines possessions énumérées dans l'acte de
„ cette église et il méditait, dans sa largesse, d'édifier
„ un cloître de grand renom. Mais trahi par les siens et

1 N° XXII.
2 V. supra, chap. 7e.
3 N° XLI.
4 Chron., MGH. p. 576. R. p. 236.
5 N° LVII.
6 MGH. p. 601. R. p. 278.

„ réduit en captivité, il vit qu'il ne pourrait réaliser „ ce qu'il avait différé, et accablé par l'infortune il „ maria sa fille, Sybille, au fils du comte Albert de „ Namur, Godefroid, et vendit à ces deux derniers, pour „ un grand prix, son comté de Porcien avec toutes ses „ dépendances. De leur consentement à tous et par „ légale donation, l'abbé Thierry obtint à toujours pour „ l'église de S[t]-Pierre et S[t]-Hubert ledit prieuré de „ S[t]-Thibaut; il y mit de ses moines. De tout quoi un „ acte public fut dressé, aux archives pontificales de „ Reims; l'archevêque Renaud le reconnut et le signa, „ ainsi que les clercs de l'église S[te]-Marie-toujours- „ Vierge. „

Il en est de même à propos de la charte de Baudouin de Mons et de sa femme Ida, en 1088. A en juger par le diplôme [1], Baudouin et Ida complètent, par pure générosité, la donation qui a été faite antérieurement à l'abbaye, du fisc de Chevigny; ils y ajoutent ce qui leur reste en ce lieu, spécialement la *familia* de Garnier de Beaumont, Etienne de Chevigny et Thierry. Avec la Chronique [2] les faits restent les mêmes, mais ils apparaissent sous un jour bien différent. " Il y avait au fisc „ de Chevigny une *familia curialis* qui, acquise jadis à „ l'abbaye avec les autres habitants, affectait de regarder „ les droits de l'abbaye comme une nouveauté et lui „ refusait ses services. Accompagné de Lambert le „ Vieux, l'abbé se rendit auprès de Baudouin, comte de „ Mons, fils de Richilde et lui suggéra, par de bonnes „ raisons, de ne point patronner leur rébellion. Le comte

[1] N° LX.

[2] MGH. p. 598. R. p. 276.

„ en référa à Ida, sa femme et à ses fidèles qui avaient
„ participé aux actes relatifs à Chevigny antérieurement
„ rappelés. Il reconnut avec eux que la cause de l'abbé
„ était juste, mais voulut toutefois qu'on lui sût gré de
„ la confirmation demandée. Thierry lui paya 10 marcs
„ d'argent et s'en vint avec lui au château de Thuin, où
„ se trouvaient pour lors l'évêque Henri de Verdun et
„ le duc Godefroid. En leur présence, Baudouin déclara
„ que ladite *familia* appartenait à l'église de St-Hubert;
„ il en déclina pour sa part la vassalité et il adjugea à
„ St-Hubert tous ceux qui en avaient contesté les droits,
„ avec leurs serfs et servantes, leurs possessions et
„ alleux, par un acte authentique auquel l'évêque mit
„ son sceau. „

L'observation qui précède doit être généralisée : elle s'applique au procédé même du chroniqueur. Il ne transcrit pas — sauf exception — les chartes; il ne se borne pas – sauf exception – à les résumer : il les utilise d'une manière *narrative*. Il les rapproche les unes des autres, les replace dans leur cadre réel reconstitué par ses souvenirs, il les transforme en récit. L'exemple le plus complet nous est fourni à cet égard par les passages que la Chronique consacre au prieuré de Bouillon. Les archives du monastère contenaient à ce sujet trois diplômes : le premier [1] de Godefroid le Barbu, en 1069, fondant et dotant le prieuré; le deuxième [2] de Godefroid le Bossu, donnant à l'abbaye, au lieu du prieuré promis par son frère, Assenois, une partie de Givonne et la brasserie banale de Bouillon; le

[1] N° XXIV.
[2] N° XXV.

troisième [1] du même, en 1074 ou 1075, restituant enfin les biens injustement retenus.

Ces trois diplômes marquent, dans la Chronique [2], les phases successives d'un conflit mouvementé et souvent dramatique; nous renvoyons le lecteur au texte, faute de pouvoir reproduire ce morceau trop étendu.

Un autre trait — en relation avec le précédent – du procédé du chroniqueur, est la préférence qu'il accorde au groupement logique des données diplomatiques, sur leur échelonnement chronologique au cours du récit.

Ainsi les multiples diplômes [3] émanés de Godefroid le Barbu et de son fils, dans une période d'au moins quinze années, sont groupés presque tous ensemble dans la Chronique.

Les quatre diplômes [4] relatifs au prieuré d'Evergnicourt, lesquels englobent dans leurs dates extrêmes plus de onze années, sont fondus en un seul exposé.

Il en est de même, ainsi que le remarque M. G. Kurth, pour les nombreuses donations des seigneurs de Chiny [5].

Notons enfin les deux actes [6] relatifs à la dîme d'Amberloux qui, séparés l'un de l'autre par un intervalle de vingt années, sont juxtaposés dans un même résumé narratif.

[1] No XXXVI.

[2] MGH. p. 580 et suiv. R. p. 244 et suiv.

[3] Nos XV, XVI, XXIV, XXV, XXXVI. -- Chron. MGH. p. 579. R. p. 243.

[4] Nos XXXI, XXXIII, XLIV et p. 54, note 1. — Chron. MGH. p. 575. R. p. 234.

[5] No XXVII et suiv.

[6] Nos XIII et XXI. — Chron. MGH. p. 597. R. p. 275-276.

En rassemblant ainsi les chartes qu'il utilise, ici autour d'un nom de lieu, là autour d'un nom de personne, le chroniqueur a su documenter solidement son récit, sans en appesantir l'allure ni en rompre l'unité.

La méthode du chroniqueur de Saint-Hubert à l'égard des documents diplomatiques est donc également satisfaisante au point de vue du fond et de la forme. Tandis qu'il rédige son œuvre, il a sous la main les pièces d'archives de son monastère; il les a toutes dépouillées, puis classées dans un ordre logique; et au fur et à mesure que l'occasion s'en présente, il en extrait la substance. Cette substance morte du document diplomatique, il la vivifie par son souvenir; sous sa plume, le diplôme devient une page d'histoire.

CHAPITRE ONZIÈME.

Conclusions.

Les conclusions qui se dégagent de l'étude qui précède peuvent être formulées en peu de mots.

La Chronique de Saint-Hubert dite *Cantatorium* a été commencée au plus tôt en 1098 et terminée dès les premières années du douzième siècle.

Elle est anonyme; mais l'analyse nous fait reconnaître son auteur dans un moine hubertin, esprit distingué et caractère indépendant, Lambert le Jeune. C'est au même écrivain, semble-t-il, qu'il convient d'attribuer ces deux autres écrits justement appréciés, le *Vita Theoderici* et le second livre du *Miracula S^{ti} Huberti*.

Le chroniqueur de Saint-Hubert n'est pas seulement le contemporain des faits qu'il expose; le plus souvent il en fut le témoin direct. Lui-même le déclare, dans une phrase qui donne la mesure de sa probité scientifique : *quae nostris temporibus audivimus et vidimus gesta revolvamus*; il veut que le cadre de son récit ne déborde pas le champ de son observation. Il en résulte que, sauf quelques passages, le *Cantatorium* constitue une œuvre essentiellement personnelle, une source.

En outre, cette œuvre, dans les limites de temps et d'espace qu'elle s'impose, est complète. C'est la description du cercle d'évènements grands et petits dont le

monastère est le centre, le mémorial de ses abbés et de ses moines. C'est un continuel aperçu sur la société au milieu de laquelle ce cloître exerça son influence : le récit des services qu'il lui rendit, des hommages qu'il en reçut, des obstacles qu'il y rencontra; c'est un résumé de l'histoire même d'un pays et d'un siècle.

Tel est le plan conçu par le chroniqueur. Voici les matériaux qu'il emploie à l'exécuter.

L'observation immédiate est sa mine principale d'informations. Il y joint constamment l'appoint du témoignage verbal de ses contemporains.

Les écrits antérieurs, biographies, recueils de miracles, les écrits contemporains, les lettres lui fournissent une seconde catégorie d'éléments.

Des actes diplomatiques sommeillaient en grand nombre dans les archives hubertines; il les éveille et, sûrs entre tous, ces documents lui apportent leur concours.

Et comment se sert-il de ces matériaux si heureusement choisis?

Il utilise les écrits antérieurs et contemporains, les lettres, les chartes, non certes avec toute la pénétration désirable, mais avec une scrupuleuse exactitude.

Il utilise le témoignage verbal des hommes avec une impartialité et une sincérité, que nous garantit sa fière indépendance à leur égard.

Au point de vue de la chronologie, une certaine hésitation nous a d'abord saisi : dans la forme où la Chronique nous a été transmise par les copies, on relève des erreurs nombreuses et parfois graves. En les examinant une à une, nous avons reconnu qu'il faut les imputer toutes, ou peu s'en faut, à la négligence du copiste d'Orval.

Enfin le chroniqueur ne s'est pas contenté de faire une œuvre de vérité; il a fait une œuvre d'art. L'épisode de l'établissement d'un prieuré à Bouillon, la destruction du château-fort de Mirwart, la relation du conflit d'Otbert avec Thierry II fourniraient mainte page à l'anthologie la plus sévère. Quoi d'étonnant! Le chroniqueur du XII[e] siècle possède l'éternel secret d'intéresser, d'émouvoir même : il écrit avec âme. L'abbaye, c'est sa maison, sa famille. Il en célèbre les joies, il en déplore les revers avec un cœur filial; et si parfois quelque injustice dépare son écrit, c'est encore son amour passionné pour le cloître hubertin qu'il faut en accuser.

TABLE DES MATIERES.

BIBLIOTHÈQUE
DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

Fascicule I. — LÉON HALKIN. *Les Esclaves publics chez les Romains.*

Fascicule II. — HEINRICH BISCHOFF. *Ludwig Tieck als Dramaturg.*

Fascicule III. — PAUL HAMELIUS. *Die Kritik in der englischen Literatur des 17ᵉ und 18ᵉ Jahrhunderts.*

Fascicule IV. — FÉLIX WAGNER. *Le Livre des Islandais du prêtre Ari le Savant.*

Fascicule V. — ALPHONSE DELESCLUSE et DIEUDONNÉ BROUWERS. *Catalogue des actes de Henri de Gueldre, prince-évêque de Liège.*

Fascicule VI. — VICTOR CHAUVIN. *La récension égyptienne des Mille et une nuits.*

Fascicule VII. — HENRI FRANCOTTE. *L'industrie dans la Grèce ancienne* (tome I).

Fascicule VIII. — LE MÊME. *Même ouvrage* (tome II, sous presse).

Fascicule IX. — JOSEPH HALKIN. *L'enseignement de la géographie en Allemagne et la réforme de l'enseignement géographique dans les universités belges.*

Fascicule X. — KARL HANQUET. *La chronique de Saint-Hubert.*

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ

DE

PHILOSOPHIE & LETTRES

DE

L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

FASCICULE XI

LA LANGUE DES INSCRIPTIONS LATINES DE LA GAULE

PAR

Jules PIRSON

Lecteur et Privat-Docent a l'Université de Munich

BRUXELLES

OFFICE DE PUBLICITÉ — 46, RUE DE LA MADELEINE

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE — RUE TREURENBERG, 16

1901

ΕΙΘΥΝΤΗΡΙ (1277-)

ΕΙΘΥΝΤΗΡΙ ΤΥΧΗΣ· ΒΗΛΩ· ΣΕΞΣΤΟΣ· ΕΤΟ· Β

[illegible]

BIBLIOTHÈQUE

DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

LIÉGE

IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET

52, rue des Clarisses.

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ

DE

PHILOSOPHIE & LETTRES

DE

L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

FASCICULE XI

LA LANGUE DES INSCRIPTIONS LATINES DE LA GAULE

PAR

JULES PIRSON

LECTEUR ET PRIVAT-DOCENT A L'UNIVERSITÉ DE MUNICH

BRUXELLES

OFFICE DE PUBLICITÉ | SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

46, RUE DE LA MADELEINE | RUE TREURENBERG, 16

1901

A

MONSIEUR J. P. WALTZING

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

INTRODUCTION

Depuis que l'on possède cette vaste collection de documents épigraphiques, mise à la disposition des érudits par le *Corpus Inscriptionum Latinarum*, les inscriptions sont devenues pour l'histoire des institutions romaines une source abondante de renseignements précieux. Leur importance au point de vue de l'étude de la langue et spécialement de la langue parlée, dont elles sont une source directe, a été de même généralement reconnue. Cependant, il s'en faut de beaucoup qu'on ait utilisé toutes les données qu'elles renferment à cet égard. A l'exception des inscriptions archaïques du premier volume du *Corpus*, qui, depuis *Ritschl*, ont été fréquemment l'objet d'études spéciales, la grande majorité des textes épigraphiques n'a été exploitée que subsidiairement, pour confirmer telle ou telle conclusion tirée de l'examen des textes littéraires et dans la mesure permise par les *grammatica quædam* des tables du Corpus, dressées avec le plus grand soin, il est vrai, mais

forcément incomplètes. En fait de travaux, dont le but exclusif est l'étude de la langue épigraphique, je ne connais guère que ceux de *Hoffmann*, *Kuebler* et *Neumann*, cités ci-après. Les inscriptions de l'Empire constituent encore un domaine en grande partie inexploré. Elles ont été plus ou moins laissées dans l'oubli et sacrifiées aux textes littéraires, faute d'un travail d'ensemble qui permît de se faire une juste idée de leur valeur linguistique. Car, c'est seulement lorsqu'on les aura dépouillées systématiquement par rapport à la phonétique, à la morphologie, à la syntaxe, au vocabulaire et à la stylistique, lorsqu'on en aura confronté les particularités avec les traits similaires de la littérature, en poursuivant, s'il y a lieu, leur développement dans les langues romanes, qu'on pourra en apprécier toute l'utilité.

Au point de vue strictement philologique, les inscriptions sont l'objet de plusieurs critiques. On leur reproche, et non sans raison, leur laconisme. Il n'est que trop vrai qu'une foule d'entre elles ne se composent que de formules traditionnelles, de noms propres, voire même d'initiales, ce que d'ailleurs on conçoit aisément, le ciseau n'étant pas aussi maniable que la plume. Mais il est tout aussi certain que, lorsqu'on étudie l'ensemble des inscriptions d'une province dans les conditions énumérées plus haut, on parvient toujours à glaner de ci de là une forme intéressante. Et en fin de compte on se trouve disposer d'un répertoire bien fourni, dont les éléments, pour n'avoir pas tous l'attrait de la nouveauté, n'en contribuent pas moins à élargir ou à corroborer notre connaissance du latin et du roman.

Les textes épigraphiques ont, en outre, à pâtir de la négligence et de l'ignorance du rédacteur ou du graveur. Mais les fautes qui en résultent, sont le plus souvent sans importance. Elles consistent généralement en modifications, substitutions, transpositions de voyelles ou de consonnes, auxquelles on parvient à remédier avec un peu de réflexion. Il est rare que le sens soit altéré au point qu'on ne puisse le reconstituer soit à l'aide du contexte, soit par la comparaison avec d'autres documents du même genre. En revanche, les inscriptions sont à l'abri des remaniements, corrections, falsifications, dont les manuscrits ont trop souvent à souffrir, et nous dispensent de tout classement préalable, parce qu'elles nous transmettent sous sa forme originale la pensée qui leur a été confiée. Il arrive aussi qu'elles sont datées d'une manière très précise ; c'est là un avantage sur lequel il est inutile d'insister.

Le nombre des inscriptions de la Gaule s'élève à plus de douze mille. Elles sont de nature diverse : inscriptions officielles, religieuses, honorifiques, funéraires. Ces dernières constituent l'immense majorité et, comme elles sont toutes d'origine privée, elles sont appelées à fournir des renseignements précieux sur le latin vulgaire. On doit, en outre, distinguer les inscriptions païennes des inscriptions chrétiennes. Les premières disparaissent généralement dès le IVe siècle, tandis que les dernières ne commencent à se répandre en Gaule qu'à partir de la même époque, se multiplient surtout pendant les ve et vie siècles, et se prolongent jusqu'au viie, parfois jusqu'au viiie siècle. « Dans la série des monuments datés qu'elles mettent sous les yeux

du lecteur, dit Le Blant (*Nouveau Recueil*, p. III), le IVe siècle, vers le milieu duquel je rencontre pour la première fois une épitaphe à marque chronologique, ne nous fournit que 4 marbres, le ve en compte 54, le VIe, 131 ; il n'en est que 20 pour le VIIe. On peut donc penser que les plus nombreuses d'entre nos inscriptions chrétiennes, je veux dire celles qui n'ont pas de date, se répartissent dans les âges d'après une proportion semblable et que la plupart d'entre elles doivent appartenir au VIe siècle. » La langue des documents païens n'est certainement plus du latin classique, mais la langue des textes chrétiens est encore bien plus altérée, ce qui s'explique par les deux siècles d'intervalle qui séparent ces deux catégories de monuments. Les inscriptions chrétiennes, comme tous les documents de l'époque mérovingienne, à cause de leur date relativement récente, doivent donc être étudiées principalement au point de vue de la transformation du latin en roman. Elles ont encore sur les marbres païens l'avantage d'être très fréquemment datées et de fournir ainsi des points de repère d'une certitude absolue. Nous n'avons pas utilisé dans ce travail, qui est avant tout une étude de latin vulgaire, les inscriptions métriques rédigées par *Fortunat*, *Sidoine Apollinaire* en l'honneur d'illustres personnages et publiées par Le Blant, parce qu'elles rentrent dans le domaine de la littérature. Nous nous sommes borné à leur emprunter certaines particularités, qui corroboraient les données extraites des monuments vulgaires. Nous pouvons en dire autant du discours prononcé par Claude devant le Sénat de Lyon (C. I L., XIII

1668). Nous n'avons pas cru devoir faire suivre le numéro de chaque pierre du nom du lieu d'origine, parce que le titre du recueil, en indiquant la région dont l'inscription provient, suffit, à lui seul, à la localiser.

Notre but, en entreprenant ce travail, a été de montrer toute l'utilité que peut retirer l'étude du latin vulgaire et des langues romanes du dépouillement des inscriptions, et nous serions heureux, si nous pouvions par là provoquer l'étude spéciale des documents épigraphiques des autres provinces de l'Empire.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

ABRÉVIATIONS.	
(*C. I. L.*) XII	= *Corpus Inscriptionum Latinarum*, vol. XII : *Inscriptiones Galliae Narbonensis*. Ed. O. Hirschfeld. Berlin, 1888.
C. I. L.) XIII	= *Corpus Inscriptionum Latinarum*, vol. XIII : *Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum latinae*. Ed. O. Hirschfeld et Carolus Zangemeister. Pars I, fasciculus prior : *Inscriptiones Aquitaniae et Lugudunensis*. Berlin, 1899.
ALLM.	= ALLMER et DISSARD. *Musée de Lyon. Inscriptions antiques*. 5 vol. Lyon, 1888-1893.
BLADÉ.	= BLADÉ, *Épigraphie antique de la Gascogne*. 1 vol. Bordeaux, 1885.
BR.	= BRAMBACH, *Corpus Inscriptionum Rhenanarum*. 1 vol. Elberfeld, 1867.
EGLI	= EGLI, *Die christlichen Inschriften der Schweiz vom 4-9 Jahrhundert*. 1 vol. Zurich, 1895.
ESPÉRANDIEU	= ESPÉRANDIEU, *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*. 1 vol. Paris, 1889.

FONTENAY = HAROLD DE FONTENAY, *Inscriptions céramiques gallo-romaines découvertes à Autun*. Paris-Autun, 1874.

JULL. = JULLIAN, *Inscriptions romaines de Bordeaux*. 2 vol. Bordeaux, 1887-1890.

KR. = KRAUS, *Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande*, vol. I. Fribourg et Leipzig, 1890.

LE BL. = LE BLANT, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*. 3 vol. Paris, 1856-1865.

LE BL., *N. R.* = LE BLANT. *Nouveau recueil d'inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*. (Dans la *Collection des documents inédits de l'histoire de France*.) 1 vol. Paris, 1892.

LEJAY = LEJAY, *Inscriptions antiques de la Côte d'or*. (Dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes* : 80e fascicule.) Paris, 1889.

LORIQUET = LORIQUET, *Reims pendant la domination romaine*. 1 vol. Reims, 1860.

MOMMSEN = MOMMSEN, *Inscriptiones Confoederationis Helveticae Latinae*. (Dans les *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, vol. X, 1854.)

MOWAT = MOWAT, *Inscriptions de la cité des Lingons* (Dans la *Revue archéologique*, vol. XIII, XIV, XV, XVI, 1889-1890.)

REVON = REVON, *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*. Annecy, 1870.

ROBERT = ROBERT, *Epigraphie gallo-romaine de la Moselle*. 1 vol. Paris, 1873.

SAC. = SACAZE, *Inscriptions antiques des Pyrénées*. Toulouse, 1892.

SCHUERMANS = SCHUERMANS, *Sigles figulins*. (Dans les *Annales de l'Académie d'arch. de Belgique*, tome XXIII, 2e série, tome III, 1 vol. Anvers, 1867).

SCHUERMANS, *I.R.* = SCHUERMANS, *Inscriptions romaines trouvées en Belgique* (Extraits du *Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie*, vol. VII Bruxelles, 1868).

PÉRIODIQUES.

A. É. — CAGNAT, *l'Année épigraphique. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine*. Paris.

B. ép. de la G. = *Bulletin épigraphique de la Gaule*, Paris.

B. S. A. F. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*. Paris.

M. S. A. F. = *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, Paris.

M. A. I. B. — *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris.

C. R. A. I. B. — *Comptes-Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris.

Kbl. — *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, Trèves.

B. J. = *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande*, Bonn.

Rev. ép. — A. ALLMER. *Revue épigraphique du Midi de la France*.

OUVRAGES CONSULTÉS.[1]

ALL. = *Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik*, 11 vol., Leipzig.

BONNET — BONNET, *Le latin de Grégoire de Tours*. Thèse, 1 vol. Paris, 1890.

BOURCIEZ — BOURCIEZ, *De præpositione ad casuali*. Thèse, 1 vol. Paris-Bordeaux, 1886.

CAGNAT — CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine*, 3e édition, Paris, 1898.

COOPER — COOPER, *Word-Formation in the Roman Sermo Plebejus*. London-Boston, 1895.

DIEZ — DIEZ, *Grammatik der romanischen Sprachen*. 3e édition. 3 vol. Bonn, 1870.

1. Nous n'énumérons ici que les ouvrages fréquemment cités. Les autres, plus spéciaux, seront mentionnés dans le cours du travail.

DRAEGER	= DRAEGER, *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, 2e édition, 2 vol. 1878-1881.
DU CANGE	= DU CANGE (Henschel), *Glossarium mediae et infimae latinitatis*. Paris, 1840-1850.
FISCH	= FISCH, *Die lateinischen Nomina personalia auf o, onis*. Berlin, 1890
GEORGES, *Hdw.*	= GEORGES, *Handwœrterbuch der lateinischen Sprache*, 7e édition, 1879-1880.
GEORGES, *Lexikon*	= GEORGES, *Lexikon der lateinischen Wortformen*, Leipzig, 1889-1890.
GOELZER	= GOELZER, *Étude lexicographique et grammaticale de la latinité de Saint-Jérôme*. 1 vol. Paris, 1884.
GROEBER, *Grundriss*	— GRÖBER, *Grundriss der romanischen Philologie*. Vol. I. Strasbourg, 1888.
GROEBER, *ALL.*	= GRÖBER, *Vulgaerlateinische Substrate romanischer Woerter*, dans l'*Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik*. Vol. I-VII.
Z. F. R. PH.	= GRÖBER, *Zeitschrift für romanische Philologie*.
HAAG	= HAAG, *Die Latinität Fredegars*, dans les *Romanische Forschungen*. Vol. X (1899) pp. 835-932.
HOFFMANN	= HOFFMANN, *Index grammaticus ad Africae provinciarum Tripolitanae Byzacenae Proconsularis titulos latinos*. Diss. Argentorati, 1878.
KOFFMANE	= KOFFMANE, *Geschichte des Kirchenlateins*. Vol. I. Breslau, 1879.
KOERTING	= KOERTING, *Lateinisch-Romanisches Woerterbuch*. 1 vol. Paderborn, 1891.
KUEBLER	= KUEBLER, *Die lateinische Sprache auf afrikanischen Inschriften*, dans l'*Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik*, vol. VIII.
KUEHNER	= KUEHNER, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, 2 vol. Hannovre, 1877.
LINDSAY	= LINDSAY, *Die lateinische Sprache*. Traduction de Nohl. 1 vol. Leipzig, 1897.
X MEYER-LÜBKE	= MEYER-LÜBKE, *Grammaire des langues romanes*. Vol. I, traduction de Rabiet (1890). Vol. II et III, traduction de A. et G. Doutrepont, 1895-1890, Paris.

NEUMANN	=	NEUMANN, *Verzeichnis der auf Aussprache und Rechtschreibung bezüglichen Eigenthümlichkeiten in den Inschriften aus Gallia Narbonensis.* Programme. Pola. 1897-1898.
NEUE	=	NEUE-WAGENER, *Formenlehre der lateinischen Sprache.* 3 vol. Berlin, 1877-1892.
OLCOTT	=	OLCOTT, *Studies in the Wordformation of the Latin Inscriptions.* Thèse, Leipzig, 1898.
RÉGNIER	=	RÉGNIER, *De la latinité des sermons de St-Augustin.* Thèse, Paris, 1886.
REISIG	=	REISIG-LANDGRAF, *Vorlesungen über lateinische Sprachwissenschaft.* Berlin, 1881-1888.
RŒNSCH	=	RŒNSCH, *Itala und Vulgata.* Marbourg, 1875.
SCHRŒDER	=	SCHRŒDER, *Romanische Elemente in dem Latein der Leges Alamannorum.* Thèse, Rostock, 1898
SCHUCHARDT, *Vok.*	=	SCHUCHARDT, *Der Vokalismus des Vulgaerlateins.* 3 vol., Leipzig, 1866-1868.
SEELMANN	=	SEELMANN, *Die Aussprache des Lateins.* 1 vol Heilbronn, 1885.
STOLZ	=	STOLZ, *Historische Grammatik der lateinischen Sprache.* Leipzig, vol. I (1894), vol. II (1895).
WEISE	=	WEISE, *Griechische Wœrter in der lateinischen Sprache.* Leipzig 1882 (dans les *Preisschriften der fürstl. Jablonowskischen Gesellschaft*, tom 23).

SIGNES ABRÉVIATIFS.

La croix (†) indique une inscription chrétienne ; la lettre *c* (*carmen*) une inscription en vers ; les nombres entre parenthèses indiquent la date.

CHAPITRE PREMIER.

Phonétique.

VOYELLES TONIQUES.

A

L'*a* tonique a pour ainsi dire conservé intégralement sa valeur durant toute la période latine. L'orthographe des Serments de Strasbourg (842) ne tient encore aucun compte de l'altération de cette voyelle, qu'on est cependant en droit d'admettre au IXe siècle, puisque la cantilène de Sainte Eulalie (875-900) note le changement de *a* en *e*. Seuls, les textes d'origine vulgaire présentent certaines formes dont l'*a*, sous l'influence des phonèmes environnants, s'est transformé tantôt en *e*, tantôt en *o* (1). D'où une série de types vulgaires qui ont donné naissance aux formes romanes correspondantes (2). Nous pouvons y ajouter les noms propres :

(1) SCHUCHARDT, *Vocalismus*, I, pp. 169-177, 185-193. — SEELMANN, p. 171. — LINDSAY, pp. 18-19. — HOFFMANN, p. 258.

(2) GRÖBER, ALL. VII, p. 26.

Daverius, XII 2679, 2448 (cf. Davarius, XII 779) (1).
Agnericus, Le Bl., N. R., 125

L'*a* est devenu *e*, dans le premier cas, sous l'influence du *jod* posttonique et dans le second sous l'influence de *r*.

La présence de *o* dans *Costi* (Castus), XII 5686[198] et de *e* (*ae*) dans *Aennos*, XII 2106 nous paraît devoir être attribuée à la négligence du lapicide. En effet, rien ne justifie la labialisation de l'*a* dans le premier exemple, et dans *annos*, la double consonne qui suit l'*a* tonique rend impossible toute transformation de *a* en *e* (2), à en juger d'après les lois phonétiques des langues romanes.

E

Le vocalisme des documents latins des derniers siècles se caractérise surtout par l'assimilation des sons *e* et *i* et surtout de l'*e* fermé avec l'ĭ bref, dont la parenté est déjà attestée par les grammairiens du IVe siècle. La tendance de l'*e* à passer à *i* s'est accentuée toujours davantage et c'est ce qui explique la richesse des graphies, où ce phénomène apparaît, dans le domaine des inscriptions de la Gaule.

Nous énumérons d'abord les exemples où l'*e* tonique était libre :

Ficit, Le Bl., 324, 325, 325a ; Le Bl., N R., 54, 90. — Kraus, 10, 16, 63 Ficet, Le Bl., 350, XIII 2897. Ficerunt, Le Bl., 684. Cipit, fidiliter, Le Bl , 91

(1) Les inscriptions de la Gaule renferment encore les deux génitifs *Daveri*, XII 1144, 1285, qui proviennent d'un nominatif *Daverus* ou *Daverius*. Il se pourrait que ces deux séries de formes (*Davarius* et *Daverius*) fussent indépendantes l'une de l'autre.

(2) Le recueil de Schuchardt donne quelques autres exemples aussi peu probants du changement de *a* tonique en *ae*, cf I, p. 200.

DAVERIUS (DAVARIUS) XII 2448, 2779.

a > e under the infl. of god.

(VIIe siècle). Requiivit, Le Bl., N R, 2, 47, 52. Confetiri, Le Bl., N R., 247. Eginis, XIII 2391 (601). Ticum, Le Bl., 329 Tris, Le Bl., 337, 566. Primicirius, XIII 2385 (551-552), Le Bl., 667a. Sincir(um), XII 2361† (VIIe siècle). Profita, XII 45. Allovire(ae), XII 223. Vira, Le Bl., N R., 324. [Ag]apito, Le Bl., N R., 100 (517). Agapiti, XII 1500† (519), 2353† (517). Euprepiti, XII 2560. Atimitus, XII 2005 (ἀτίμητος) (cf. Atimitionis, Atimitio, ibid). Monistirium, Le Bl., 91 (VIIe siècle). Eclisiæ, Le Bl., 697, XII 2085† (557). Eclisie, Jull., 902†. Asclipius, XII 936† (530). Le Bl., N R., 182. Vervicius, Bladé, 7. Agricius, Le Bl., 224. Agricia, XIII 2405. Aurilius, XIII 595. [Au]rilia, Jull., 206. Calipius, XIII 2355 (447). Filix, B. J., 1891, p. 28. Susomine, XII 1507†. Bizacinus, XII 686. Maurolinus, Jull., 909†, 913†. Mummolinus, Jull., 917†, 918†. Euxinus, XII 269 (cf. Euxenus, XII 1112). Sarracina, Kraus, 175. Aliina, Kbl., 1896, col. 6-7. Conlig(ium), XII 286add. riges, XII 2654†. Egenus et Eginus, Allm., IV, p. 335.

Il faut signaler séparément les formes *ni*, *nive*, Br., 61, XII 3224add, qui apparaissent déjà à l'époque archaïque (1).

L'*e* fermé entravé aussi est fréquemment rendu par *i*. L'exemple le plus fréquent est certes *requiiscet*, contracté ensuite en *requiscet* et devenu comme tel la forme normale des inscriptions chrétiennes :

Requiiscit, XII 2654†, 2693†, 2700†, 5347†... Le Bl., 51, XIII 2391 (601). Requiscit, XIII 2359 (454?), 2381, Le Bl., N R., 47, 52. Requivit, Le Bl., N R., 2, 47, 52. Requibit, Allm., IV p. 45 (492). Quiiscet, XIII 2368 (501-502). Rigno, XIII 2478 (VIIe siècle). Rigni,

(1) GEORGES. *Lexikon*, s. v. ne.

XIII 1532 (538-600), Le Bl., N R., 232 (548-621). Rigno, XIII 1513 (636). Rigna, XII 975†. Rictu (recto), Le Bl., 377A (632). Neglicta, XII 1503†, Le Bl., N R., 223. Praelictus, XIII 2478† (632-633), XIII 2454 (486-529). Adoliscens, XII 1792† (516), 2069† (524), Le Bl., N R., 106. Minsis, XII 1792†, 2126†, 2156†, 2422†, 2485† (485), Le Bl., 12, 91 (VIIe siècle), 566. Sinsit, XII 2160†. Cabiionninsis, Le Bl., 11. Lugduninsi, XIII 2385 (551-552), Le Bl., 667A. Merinti, Br., 1243^c^. Vallinsae, Momms. 17. Fisto, XII 1724. Criscit, XIII 2478, 2477^c^ (632). Recissit, Le Bl., 596 (347) Sinsit, XII 2160†, 2177†.

L'*i* de ces graphies n'a en général qu'une valeur orthographique. On n'a pu prononcer *i* à l'époque mérovingienne, puisque la majeure partie des langues romanes, notamment le français et le provençal, ont conservé le son *e* ou un son dérivé de *e*. Ces graphies en i prouvent seulement que l'*e* était très fermé et qu'il représentait encore un son simple, puisque la voyelle libre est traitée absolument comme la voyelle entravée (tres > tris = regno > rigno). L'*e* latin aurait donc déjà atteint aux Ve et VIe siècles l'étape à laquelle nous le retrouverons plus tard dans les formes *mi*, *quid*, *sit*, *dift*, *podir*, *savir* des Serments.

Toutefois, il faut faire certaines restrictions, car on a pu prononcer *i* dans certains cas déterminés. Et tout d'abord dans les mots où l'*i* latin représente l'η grec. On sait que ces deux voyelles s'étaient confondues dans la prononciation et l'orthographe des documents grecs au IIe siècle de notre ère et beaucoup plus tôt encore (150 av. J.-C.) dans les papyrus égyptiens (1). Il en est de même

(1) H. BRUGMANN, *Griechische Grammatik*, 3e édition, Munich 1900, (dans le *Handbuch* d'Iwan Müller) p. 29, fin. SCHUCHARDT, *Vocalismus* I, pp. 226-242.

des formes où l'*e* était suivi d'une nasale, comme dans les noms en *-enus* cités plus haut. En effet, la voyelle qui précède immédiatement une consonne nasale, tend à prendre un son très fermé, et dans ces conditions l'*ẹ* fermé a pu plus facilement passer à *i* (1). C'est ce qui explique qu'en latin, dans les textes vulgaires, les suffixes *-inus* et *-enus* permutent si fréquemment et que le français et le provençal, entre autres, aient conservé plus d'une trace de ce phénomène (2). On serait peut-être aussi en droit d'accorder à l'*i* des parfaits *ficit*... la même valeur. Cette forme est extraordinairement fréquente dans les textes de la décadence, tandis que la graphie inverse *faecit* est relativement rare (3). La prononciation de *i* au lieu de *e* dans *ficit* n'offrirait rien d'étrange à l'époque mérovingienne parce qu'alors l'*umlaut* a pu exercer à la première personne du parfait, et par analogie à la troisième, l'influence qu'il exerce manifestement dans d'autres cas et que nous constaterons dans la suite. D'ailleurs la majeure partie des parfaits romans de ce même verbe, et en première ligne les parfaits français et provençaux, postulent un prototype latin en *i* (4).

* * *

L'*e* bref et l'*e* long du latin classique se distinguaient surtout dans le latin vulgaire par une différence de qua-

(1) Cf MEYER-LÜBKE, I, p. 109 § 88.

(2) LINDSAY, p. 25. ULLMANN, *Appendix Probi*, pp. 183-184. MEYER-LÜBKE, I, pp. 125-126 § 116. On peut comparer *Sarracini* et *Saraceni*, *Rimus* et *Remus* dans Frick : *Chronica Minora* (Ed. Teubner) 1893, aux *Indices nominum*. Nous citerons encore la forme *racimus* (fr. *raisin*, pr. *razi*) donnée par un texte mérovingien qui ne confond ni l'*ē* ni l'*ĭ* toniques ou atones. Cf. BRUNO KRUCH, *Neues Archiv. für ältere deutsche Geschichtskunde* (1893), vol. XVIII, p. 579.

(3) Cf. SCHUCHARDT, *Vokalismus*, I, pp. 309-315. BONNET, pp. 107-108.

(4) Cf. MEYER-LÜBKE, I, p. 103 § 79.

lité. Tandis que le premier y prenait un son fermé, transcrit fréquemment au moyen de *i*, l'*e* bref y avait reçu un son ouvert, qu'on pouvait exprimer au moyen de l'ancienne diphthongue *ae*. Cependant cet *e* bref est parfois rendu par *i* dans nos textes. Mais il importe de remarquer que la permutation se produit dans des conditions spéciales, sous l'influence des phonèmes environnants. Ainsi l'*e* ouvert devient *i* dans les mots où il est suivi d'un *jod* qui, selon les lois de l'*umlaut* ou *inflexion*, peut élever d'un degré la qualité de cet *e* ouvert et en faire une voyelle fermée (1).
D'où les graphies en *i* :

> Ofillius, XII 5026, 4268. Ofilia, XII 4803 (cf. Offellius, XII 4492, 5026, 4268). Gillius, XII 3691 (Gellius, XII 2927). Antimius, XII 1792† (Anthemius, XII 2067†, 2421†, 4311†). Multilius, XII 201 (cf. Moltelio, XII 175 et Multelius, XII 5726). Euchirius, XIII 2390 (567) (cf. Eucheria, Le Bl., 640). Alisia, XIII 2880 (cf. Alisanus, XIII 2843, Alisiens(is), MSAF, 1894, p. 111, mais Alesiens(es), Lejay, 14) (2). Solimnius, Allm., IV p. 254. (Solemnius, Allm., I p. 284; III p. 441). Senicio, XII 4363, 5686 [808-811] (cf. Senecio, XII 4363, 2598...). Seniceo, XII 4160 [a id.]

Un phénomène analogue se produit lorsque l'*e* ouvert est suivi de *n* ou de *m*, surtout quand ces consonnes sont elles-mêmes suivies d'une autre. Comme nous venons de le voir, l'*m* et *n* ont la propriété de transformer une voyelle ouverte en voyelle fermée (3).

Herclinti, Br. 315 (Herclenti, Br. 366). Parintibus, Br. 1572. Octimbris, Le Bl., 371. Violintia, Le Bl., 47.

L'*e* ouvert peut aussi être transcrit par *i* sans qu'on

(1) Cf. Förster, *Zeitschrift für rom. Philol.*, III, p. 494.
(2) Cf. *Alisia*, Prou, Catalogue des monnaies mérovingiennes, nº 144.
(3) Cf. Lindsay, p. 25 § 12. Meyer-Lübke, I, p. 162 § 162.

puisse expliquer cet *i* physiologiquement; on est bien obligé d'admettre l'influence analogique des graphies en *i* pour *e*, où *i* était motivé. Ainsi : *it*, XII 2187† (564), *id*, XII 427 (et). *Op(p)ris[sus]*, XII 5349†. PRIB [pri(s)b(yter)], XII 2153†, qui appartiennent d'ailleurs à des textes corrompus La forme *ixs* (ex), Br., 1185 est intéressante, parce qu'elle est authentique et relativement ancienne, vu qu'elle provient d'un texte païen.

L'i dans *malivolis*, XII 592†c est sanctionné par l'usage et doit son existence à l'accentuation de l'époque archaïque (1).

Il faut encore mentionner le changement de *e* ouvert entravé en *a* qui, pour ne pas être très fréquent en latin, n'en a pas moins influencé certaines formes romanes (2).

Les inscriptions rhénanes présentent à côté de *Vienna*, Br. 1082, 457, 1190 la variante *Vianna*, Br. 1061, *Vian(na)* Br. 1165, 1175, 1202 et *Viana*, 1164, 1382. Les épigraphistes qui ont étudié ces textes, ne sont pas tous d'accord sur ces deux séries de noms propres. Fuchs (3) reconnaît dans *Vianna*, *Viana* le nom d'une autre ville que *Vienne* en Gaule, tandis que Lehne les identifie (4). Cette dernière hypothèse est seule fondée. En effet, les soldats mentionnés sur ces inscriptions sont tous originaires de la tribu *Voltinia* et plusieurs même appartiennent à la même légion, qu'ils proviennent de *Vienna*, *Vianna* ou *Viana*. D'autre part, une inscription découverte sur le territoire de Vienne en Gaule présente la forme *Viannensis*, XII 3327 qu'on retrouve probablement une seconde fois dans le fragment

(1) Stolz und Schmalz, *Lateinische Grammatik*, 3e édition, Munich, 1900, p. 102 § 73,3 (dans le *Handbuch* d'Iwan Müller).

(2) Lindsay, p. 26, 13. Schuchardt, *Vocalismus*, I, pp. 206 et ss. Seelmann, p. 186. ALL. VII, p. 26.

(3) Fuchs, *Alte Geschichte von Mainz*, I, p. 174, Mayence, 1771.

(4) Lehne, *Gesammelte Schriften* herausgegeben von Hülb (1836), pp. 114-115,39.

Vi]anen(sis), XII 1891. Dès lors, l'identité ne peut plus faire l'objet d'aucun doute; elle a été admise également par Hirschfeld ([1]). *Vianna*, qui a existé par conséquent à côté de *Vienna*, a survécu en roman dans le nom d'un héros épique *Girart de Viane*, dans l'adjectif ***vianeis*** correspondant à ***viennois*** et peut-être aussi dans le substantif ***vianoie***, qui désigne une ***toison*** ([2]).

Ces formes *Vianna, Viana, Viannensis* trahissent un caractère propre au latin du midi de la Gaule, car le dialecte narbonnais de nos jours se distingue par une tendance fortement marquée « à changer en ***a*** l'***e tonique***. ***atone***, ***entravé*** ou ***libre***, isolé ou dans une diphthongue » ([3]). SCHUCHARDT, *Vocalismus* I, p. 211, ne donne que deux exemples du changement de ***e*** en ***a*** devant ***nn***.

On doit vraisemblablement admettre une assimilation de l'*e* tonique à l'*o* protonique, si étrange que cela paraisse, dans la graphie *Modostus*, XII 1250, car elle est attestée par nombre d'exemples empruntés aux textes vulgaires ([4]).

I bref.

La fusion des deux voyelles *ĭ* et *e* est surabondamment prouvée par les graphies en *e* pour *i* et en *i* pour *e* que fournissent en grand nombre les inscriptions de la Gaule et tous les documents de la décadence.

ĭ tonique libre devient *e* :

Adsedua, XII 2193†. Adsedue, XIII 2391 (601). Bes,

(1) HIRSCHFELD, C. I. L XII, p. 258.

(2) GODEFROID, s. v. *Vianeis*. La forme « *Vianeis* » du manuscrit d'Oxford de la Chanson de Roland, que G. Paris a transformée en « *Vieneis* », aurait peut-être dû rester telle. Cf. *Chanson de Roland*, édition Müller, vers 997.

(3) A. BLANC, *Narbonensia*, Revue des langues romanes XLII (1899), p. 98.

(4) SCHUCHARDT, *Vocalismus*, II, pp. 246-250. — BIRT, *Rheinisches Museum*, N. S. 1897, LII, p. 4.

XII 481†. baselicam. XII 4311† (455). [B]aselice, XIII 2107†. Ceneres Le Bl., 540a. Domenecus, XIII 2412. En (in), Le Bl., 230 A. fede, XII 2153†, Le Bl., N R., 63, 247-248, XII 2089† (563), Kr., 265, eterum XII 933†, 1501† (536), 2078†. menus, XII 934† (529), 936† (530) 940†... meseroquae, Le Bl., 708 (VIe siècle fin). lecit (licet), Le Bl., 48. nemis, XIII 2481, 2484. precepuus, XII 2066†, 2089. princepibus, XII 5504. Sene, XIII 905 (643-690), XIII 2477c (632). Sene, Allm., III p. 211. tetolis, XII 2085† (557). tetulu(m), Le Bl., N R., 34, 35, 43. tetulum, Le Bl., 240. tetol(um), Kraus 85, 86, 91. trebuni, XII 1356, Kraus 188. uteletas, XII 2085† (557). vero, XIII 2474 (VIe siècle), 2472 (487). semul, XII 944c. solecetus, XII 2085†c. veri, XII 1498†, 2193†. Teto, XII 1508†. Segella (n. pr.), XII 5692†.

L'*e* dans *veam*, XII 1477 et son dérivé *veatori*, XII 1083 est archaïque et populaire ([1]). Quant à l'*e* de *dees*, XII 2700† (496), il représente l'*ĭ bref* de la forme savante et non de la forme vulgaire, qui devait avoir un *ι long*, à en juger d'après les dérivés romans.

L'*e fermé* et l'*e ouvert* suivis de *jod* étaient fréquemment transcrits par *i*, comme nous l'avons vu plus haut. Par contre, il est rare que l'*i bref* tonique et libre dans ces mêmes conditions soit rendu par *e*, ce qui prouve que le *jod* posttonique contribuait bien à élever la qualité de la voyelle. Il n'y a guère à citer que ces exemples :

Antest(i)us, XII 4712 [Antes[tius]? XII 2492] (cf. Antistia, XII 3665). Calvesiae, XII 226 Vigelia, XIII 2355† (447). Dometius, XII 5340.

I bref tonique entravé devient e :

Ancella, XII 482†. Quinquagenta, XII 482† (VIe

([1]) Cf. Stolz, *Hist. Grammatik*, I, p. 291 § 290.

siècle). pientessimo, XII 1128. Enox (Innox), XII 2083† (560). [du]lcesseme, XII 2191† (544/545). Ennocens, XII 2701. Vectoris, Kraus 2. elo(illo) Kraus, 262. Minestrum, Kr. 301. Baptesmate, XII 2191† (544/545). Ingeldus, Kr. 63. Pusena Kr. 103. Pientessimo, XII 1128 Veres[s]emus, Le Bl., N. R., 438. Epes(copus), XII 1213† (604). Ebescubus, Kraus 10. clares[s]imus, Kraus 2. Trienta, Le Bl, 679, XII 5399†. Vigenti, sexagenta, Allm., IV, p. 92 (520). Octogenta, Trigenta, Allm., IV, p. 171. Octogenta, XII 2131† Minester, XII 649†. insegnem, XII 5750†c.

A l'exception de quelques formes, l'altération de l'*e* et de l'*i* est pour ainsi dire propre aux inscriptions chrétiennes qui les confondent très souvent, ce qui prouve qu'aux v[e] et vi[e] siècles, l'orthographe assimile entièrement ces deux voyelles.

I long.

L'*i* tonique a généralement conservé sa valeur originaire dans les langues romanes et ne subit, durant la période latine, que de rares altérations. Toutefois, nous avons relevé dans les inscriptions de la Gaule certaines graphies où l'*i tonique* est devenu *e*. Ainsi dans

> Lopec*ena*, Le Bl., 578. (Lupecinus, Le Bl., 474 A, 419). Reg*enus*, Schuermans 4627-4628. (cf. Reginus, Le Bl., 328, XII 5666, 743, 1204,

il y a substitution du suffixe *enus* au suffixe *inus* (voir plus haut p. 5).

Hec (*hic*), XII 2409 et *nesi* (*nisi*), XII 2426 sont propres au langage populaire et correspondent aux formes en *i* de la langue littéraire. Nous savons, en effet, au dire de Varron

et de Cicéron (1), que les gens de la campagne (*rustici*, *messores*) faisaient entendre un *ĕ*, là où le bon usage réclamait un *ī*, et cette particularité est attestée par mainte graphie empruntée aux documents archaïques (2). Puisque l'*ī* latin s'est propagé dans toute la Gaule et a survécu en français et en provençal, *hec* et *nesi* ne peuvent être que des épaves d'une ancienne tradition ou seulement des graphies archaïsantes au même titre que *Rufei*... pour *Rufi* dont nous parlerons plus loin. En tous cas, on ne saurait en déduire un trait spécial au latin de la Gaule.

Il reste encore à mentionner quatre exemples du changement de *ī* en *e*, provenant tous d'inscriptions chrétiennes:

> Benegnus, XII 2153† (Briord). Benegnus que (qui), XIII 2477c (632). vexit (vixit), XII 480†.

Il serait assez facile d'expliquer la présence de cet *e* en se fondant sur le témoignage du grammairien Consentius, qui vivait dans la seconde moitié du ve siècle. Ce dernier déclare que le son gaulois correspondant à l'*ī* long latin était plus ouvert et voisin de *ē* (3). On pourrait donc admettre tout d'abord que les formes ci-dessus sont les derniers vestiges de cette prononciation propre au celtique de la Gaule, dont la diphtongue *ei* s'était réduite à *e* et non à *ī* comme en latin (4). Cet *e* a pu se maintenir quelque temps à côté de l'*ī* d'importation latine et caractériser la

(1) Cf. SEELMANN, p. 166.

(2) STOLZ, *Historische Grammatik*, I, p. 213 § 206. SEELMANN, p. 165, 3.

(3) KEIL, *Grammatici latini*, V, p. 394, 11 ss. « Iotacismum dicunt vitium quod per *i litteram* vel pinguius vel exilius prolatam fit. Galli pinguius hanc utantur, ut cum dicant *īte*, non expresse ipsam proferentes, sed inter *e* et *i* pinguiorem sonum nescio quem ponentes».

(4) GRÖBER, *Grundriss der rom. Philologie*. I, pp. 302-303.

prononciation des indigènes ; mais il est peu probable qu'à l'époque de Consentius même, cette voyelle jouît encore d'une grande extension et à plus forte raison aux VIe et VIIe siècles, auxquels nous reportent les inscriptions mentionnées. L'i latin a dû le supplanter de bonne heure dans la majeure partie de la Gaule puisqu'il a seul survécu et pour ainsi dire sans altération dans tous les parlers de cette contrée, à l'exception de quelques dialectes du Nord-Est. La date relativement récente de ces graphies rend toute influence celtique fort sujette à caution et il serait dangereux de les citer à l'appui d'une différenciation locale du latin de la Gaule. D'ailleurs cet *e* peut avoir une autre origine.

Dans *benignus* l'*i* long était entravé. Par suite de cette entrave, la quantité et la qualité ont pu paraître douteuses à une oreille peu exercée ; au surplus la phonétique du roman prouve que précisément dans ces mots où *ī* était suivi du groupe *gn*, la quantité de la voyelle n'était pas certaine. Le français *bénin*, *bénigne* remonte évidemment à *benĭgnus* (qu'on trouve d'ailleurs fréquemment dans nos inscriptions); mais les mots romans correspondant aux formes classiques *dīgnum*, *sīgnum* postulent un prototype vulgaire avec *ĭ* (1). *Benĭgnus* a donc pu, par analogie, exister à côté de *benīgnus*.

Les graphies *benegnus* et *qui* du no XIII 2477[1c] (632/633) ne sont pas non plus très probantes. Elles appartiennent à un texte dont le système orthographique laisse beaucoup à désirer et qui est très peu logique. C'est ainsi qu'on trouve à côté de *benegnus* et *que*, les graphies *ingenie*, *consile* (consilii, ingenii), mais aussi *crīmine*, *vīta*, *vīxit*, *conscrīvere*. D'autre part, le lapicide ne paraît pas avoir compris le passage qui renferme le *que* (= *quī*) en question ; car, alors

(1) Gröber, ALL. II p. 102 ; V., p. 468.

qu'il sépare soigneusement chaque mot, il a rattaché ce *que* à *ordene* en le confondant probablement avec la conjonction enclitique :

> Benegnus abstutus [l]argus dulcissimus aptus
> Ordeneque rictu vita cometante beata.
> Gesisti sacrum PRBR (presbyteri [i]) officio (cium).

On pourrait d'ailleurs traduire en considérant *que* comme enclitique. Certes le rythme deviendrait boîteux, mais ce ne serait pas le seul accroc fait à la métrique par le rédacteur de ce texte, dont les vers ont été appréciés de la sorte par Hirschfeld : (1) « versus pessimi sunt hexametri cum pentametris mixti ».

Seule, la forme *vexit*, XII 480† fait partie d'un texte relativement correct ; mais. comme il est isolé, alors que le verbe *vixit* apparaît pour ainsi dire presque sur chaque pierre, et qu'elle appartient à une inscription chrétienne, c'est-à-dire de date récente la valeur de cet *e* est encore plus ou moins sujette à caution.

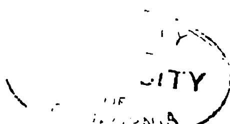
O

Les inscriptions de la Gaule, et surtout les inscriptions chrétiennes, se distinguent encore par la permutation fréquente de l'*ō* et de l'*ŭ toniques*, qui se produit dans des conditions tout à fait analogues à celles de l'*é* et de l'*ĭ*. Dans nos textes, comme dans tous les documents de l'époque mérovingienne, c'est l'*ó* qui est transcrit le plus souvent par *u* (2).

Amure, dulure, XIII 2478†, 2484†. Administraturibus, Kraus 11. Carusus, XIII 2476† (626). Carusa,

(1) Cf. C. I. L. XII 2477† note).

(2) SCHUCHARDT, *Vocalismus*, II, pp. 100-102. — BONNET, pp. 126-127. — D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Romania*, I, pp. 318-327.



XIII 2377† (520). Eurum, XIII 2484† (vie et viie siècle). Huc (locu), XIII 2354† (431). Honure, Le Bl., 684. Matrunae Le Bl., 265 (ive-ve siècle). Mure, XIII 2477c (632). Numene, Le Bl., NR., 89. Nonnusus, Le Bl., 52 [cf. Schuchardt, Vocal. II, p. 106]. Nubelis (nubilior), XIII 2477c (632). Indicciune, XII 2654†. Vutis, XII 2085† (557). Octubris, XII 2120† Octub[res], XII 2160†, Le Bl., 12c. Octuber, Kraus 301 (384). Sulo, Le Bl., 708 (vie siècle fin).

Il est probable que le *jod* a contribué également à l'assimilation de *o* et de *u*, comme à celle de *e* et de *i* (1), à en juger par les formes suivantes :

Coberturio (copertorium). Le Bl., 215. Petrunia, XII 2060† (528). Territurium, Le Bl., 11. Subrius (2), XII 1553†.

Le changement de *ó entravé* est plus rare :

Volumtas, XII 2085† (557). Prumta. XII 5352†. Mavurtii, XII 934† (529). Mavu[rti], Le Bl., 474 A (526-529). [Maurti, XII 2060† (528)].

Il arrive aussi qu'à l'*o bref*, qui se distinguait clairement de l'*o* par une différence de qualité, on substitue parfois un *ŭ*. Cette altération est analogue à celle de l'*e ouvert* en *i* ; elle est due à l'influence des phonèmes environnants, du jod ou d'une nasale (3) :

Pannunia, XII 15. Cenubium (bis), Le Bl., 91 (viie siècle, fin). Le Bl., 199 (680). Patrubius (Patrobius), XII 1427.

(1) SCHUCHARDT, *Vocalismus*, II, pp. 102-104. BONNET, p. 127. SEELMANN, pp 213-214. D'ARBOIS DE JUB., *Romania*, I, pp. 318-327.

(2) *Subrius* est mentionné dans l'*Appendix Probi* : ALL XI p. 306 : *sobrius* non *suber*. cf. *victuria*, *testimunii*, *ustium*, Schröder, p. 12.

(3) LINDSAY, p. 36, no 22. FÖRSTER, *Zeitschrift für rom. Philol.*, III, p. 503, p. 514. MEYER-LÜBKE. I. p. 318 § 128.

On trouve cependant plusieurs graphies où l'ŏ est devenu *u* en dehors de toute influence extérieure :

Guticus, XII 2444-5548 (cf. ghothycus, XII 5563), Cagnat A.E. 1890, p. 41. pupulus, Kraus 153. pus (post), XII 2179♱c (562). [1]

Cet usage de transcrire par u l'*o fermé* et l'*o ouvert*, devenu *o fermé*, provient évidemment de l'assimilation de *u bref* et de *o long* dans le latin vulgaire. Il ne s'est guère généralisé que dans les inscriptions chrétiennes et dans les textes mérovingiens. De là, il a passé aux gloses de Cassel (VIIIe siècle), aux Serments (842), et si l'on admet avec Koschwitz [2] que cet *u* exprimait dans les Serments un son voisin de *u* (= ou), il convient également d'attribuer cette valeur à l'*u* (ọ) des inscriptions et des documents de l'époque mérovingienne. Cet *u* a encore persisté pendant les Xe et XIe siècles dans les chartes italiennes [3] et spécialement dans le système orthographique de l'anglo-normand, où il n'avait plus qu'une valeur purement graphique servant à rendre la diphthongue *óu* sortie de *o fermé tonique* [4].

V

Les graphies en *ŭ* au lieu de *ŏ* alternent naturellement avec celles en *ŏ* pour *ŭ*, comme aux graphies en *ĭ* pour *ĕ* s'opposaient celles en *ĕ* pour *ĭ*. L'exemple le plus fréquent de ce phénomène est certes le mot *tumulus*, dont la forme normale sur les inscriptions est *tomolus*.

(1) Cf. GEORGES, *Lexicon* s. v. *post*.

(2) KOSCHWITZ, *Kommentar zu den ælltesten franzæsischen Sprachdenkmælern*, 1886, p. 10 (Altfr. Bibliothek ed. Förster).

(3) PARODI, *Archivio Glottologico*, I (XIV) 1896, pp. 101-110.

(4) G. PARIS, *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes*. 1872, p. 63.

Tomolo, XII 338†c (503), 481†c, 2063†, 2069†, 2070†, 2086†, 2090† (551? 566?), 2066† (524), 2070† (524?), 2087†(559), 2088† (560), 2089†, 2090†, 2095† (577-597), 2096†, 2097†, 2144†, 2150†, 2179†c (562), 2180†, 2654†, 2701†. 2312†, 2693†. Le Bl., 566 B. Le Bl., NR., 222 A, XIII 1503† (530), 1504†, Kraus 260, 274... tomulo, XIII 1530†, Le Bl., 570 (512-602). thomolo, XIII 1515†. tomolom XII 2180†. to(molo), XII 2693†, 2701†. jogo, XII 338†c (503). tolit, Le Bl., 483, 662 (485) [abstolit Le Bl., NR., 232 (548-621)]. nomero, Kraus 153 (VIIe siècle). Lopa, XII 2120†, Le Bl., 418. Lopolus, Le Bl., 269. Georgia (jurgia), Allm., IV, p. 140 (586-588). oxsur (uxor), XII 2147†. resorge, XII 2120†. sob, XII 933†.

L'*ŭ tonique* devient *o* devant *n* dans *avonculus*, XIII 2228 et *secondus*, XIII 1032.

L'*ū long* tonique a été assimilé à l'*o* dans *notret* (*nūtrit*), Le Bl., 708 (VIe siècle, fin). Cette forme mérite une mention spéciale parce qu'elle représente le type vulgaire *nōtrio*, en regard de la forme classique *nutrio*, auquel remontent les dérivés romans ([1]). Les textes de la décadence fournissent aussi plusieurs graphies semblables de ce même verbe ([2]).

Dans *orna* au lieu de *urna*, XII 972†, l'*u* a subi la même altération que l'*u* de *ūrina*, *ursus*, *urtica*, dont la voyelle tonique est devenue *ō* en latin vulgaire, comme l'attestent les formes romanes correspondantes ([3]). Le changement de *ū entravé* dans les mots ci-dessus est identique au changement de *ī entravé* en *ē* dans *dignus*, *signum* et *benignus*.

La forme *sous*, Le Bl., 275 mérite notre attention.

(1) GRÖBER, ALL., IV, p. 136.
(2) SCHUCHARDT, *Vocalismus*, II, p. 186; III, p. 285.
(3) GRÖBER, ALL., VI, p. 148.

Il semble bien résulter de l'examen de l'inscription que le rédacteur ou le graveur a voulu donner à cet *o tonique* une valeur particulière, car c'est le seul *u* qui y soit devenu *o* (cf. *Sambatius*, *Ursus*, *titulus* dont la forme normale est *titolus* dans les textes épigraphiques de la Gaule). Cet *o* a dû tout d'abord avoir un son fermé ; mais, sous l'influence de l'*u final*, il a pu prendre un son ouvert, de même que l'*u atone* en contact avec une consonne labiale. Cette altération admise, *sous* serait le prototype vulgaire dont proviennent les formes correspondantes de l'ancien français : *suon*, *suen* (*tuen*) (1).

En dehors de *sous*, les inscriptions de la Gaule renferment encore une autre forme tout à fait vulgaire de l'adjectif possessif. C'est *seus*, XII 5692†, 9 créée évidemment par analogie avec l'adjectif de la première personne : *meus*. Cette analogie est aussi admissible en latin vulgaire qu'en roman, où elle s'est fait sentir non seulement à la troisième, mais aussi à la deuxième personne (2).

DIPHTONGUES.

Bien que les diphtongues latines primitives eussent été réduites au rang de voyelles simples longtemps avant l'époque où nous reportent les inscriptions de la Gaule, elles ont néanmoins persisté dans le système orthographique des lapicides. Inutile de dire qu'elles n'ont plus de valeur réelle C'est un des aspects sous lesquels se manifestent les tendances archaïsantes de l'époque impériale. Leur survivance doit d'autant moins nous étonner qu'il s'agit ici de documents provinciaux et que les provinces restent généralement, dans tous les domaines, attachées

(1) Gröber, ALL., V, p. 486. Meyer-Lübke, II, p. 120 § 86.
(2) Gröber, ALL , V, p. 486. Meyer-Lübke, II, pp. 120-127 § 86.

plus longtemps aux traditions du passé. La diphtongue *ai* s'est surtout maintenue dans les désinences flexionnelles du génitif et du datif des thèmes en *a* (1) :

Juliai, XII 350 (à côté de *avitae optume*). Aureliai Secundai, XII 632. Corneliai, Clintai, piai, XII 789. Juliai, XII 826. Vitai, Romai, XII 915add [H]elenai, Titiniai, ancil(l)a(i), XII 1412. Marcellai, Br., 924. Atiliai, XII 5801.

Elle n'apparaît au radical que dans *praitori,* XII 5371, *Appaiae*, XII 809 et peut-être aussi dans *Sain(ius?)*, XII 5683 [23] (cf. *Saenius*, XII 610-609. *Senia*, XII 2246).

Peut-être convient-il de citer à part les noms celtiques où *ai* peut avoir conservé sa valeur de son double. En effet, les diphtongues celtes primitives, à l'exception de *ei*, ont persisté à travers toute la période celtique (2).

Crappai, XII 3396. Eppiai, Jull., 524. Liccai, Br., 382. Manertai, Br., 493. Mattai, Br., 1863. Annai, Br., 937. Blicaisio, Mommsen 123.

La réduction de *ae* à *e* est aussi surabondamment attestée par les inscriptions de la Gaule et il suffit de jeter un coup d'œil sur la longue liste d'exemples que fournissent les inscriptions de la Narbonnaise à elles seules (3) pour se convaincre de l'extension de ce phénomène à l'époque impériale. Nous ne citons ici que quelques formes caractéristiques ou *ae* a été substitué à l'*e simple* :

Magnaequae, XII 684. posterisquae, XII 689. subitoquae, XII 912. praecipuae, XIII 2391† (601. piae, fusae, Le Bl., 483. superessae, generassae, fugientae,

(1) Stolz, *Hist. Gramm.*, I § 208, p. 200.
(2) Gröber, *Grundriss*, I, pp. 302-303.
(3) Neumann, pp. 21-23.

Le Bl., 647. pacae, XII 2086† (558), 2188†, XIII 1508†... sinae, Allm., III, p. 447.

Il est généralement admis que l'*ae* réduit au rang de voyelle simple équivalait à l'*e ouvert*. Ce fait est attesté par les grammairiens qui recommandent de ne pas confondre des mots tels que *aequus* et *equus* (1) et par le traitement de *ae* dans les langues romanes, qui l'ont généralement assimilé à l'*e ouvert* (2). Aussi trouve-t-on dans les inscriptions des graphies en *ae* pour ĕ :

Taerre, XII 5457. Maercator, XII 1620. Saepulchris, XIII 2386† (552). Saenum (Senex), Le Bl., 483. vetaeranus, Mommsen, 279. Braevis, XIII 2417†. praesbyter, Le Bl., 297 (347). Aecclesia, Le Bl., 209c (VIIIe siècle?). graecario (graegario), XII 3349

Mais il arrive presque aussi souvent que l'*ae* représente un ē, ce qui a lieu également dans les textes littéraires (3).

requiaescit, Le Bl., NR., 295, XII 5399†. quiaeti, XII 2398. faeminis, XII 2143†. caeteris, XII 2153. Muliaeri, XII 682a. faeliciter, XII 944†c (513). diaebus, sinae, XIII 2294. diae, Le Bl., 36 (517), XIII 2369† (502), 2377† (520), XII 5437, 5819†, Le Bl., 36 (507), XIII 2373 (508), 2369 (502). Proscaenium, Loriquet 3. diaes, Kraus 61, XII 913, 915†, 2086† (558) (cf. diea = diae, Le Bl , NR., 2). dae (= dē), XIII 2656, 2661†, Le Bl., 647. Haerennius, XII 5690, 60; 4276. Saeverianus, XII 2966. Aerepta, Br., 1088. Achillaeus, XII 1759, 5686, 924; (Achillius, XII 1600) Allm., IV, p. 274. Basilaeus, XII 2270.

(1) Lindsay, p. 42 § 32.
(2) Meyer-Lübke, I, p. 255 § 291.
(3) Bonnet, p. 97, note 2.

On peut encore ajouter à ces exemples les génitifs *illaeus*, Mommsen 296 et *aeius*, XIII 2989 dont l'*ae* sert probablement à transcrire l'*e* fermé provenant de la réduction de la diphtongue *ei*. *Illaeus* supposerait donc un génitif *illeius*, qui a pu exister au même titre que *ipseius*, Br. 1087, et que le datif pluriel de *is* : *eieis* ([1]). C'est surtout dans le mot *heres* que *ae* se substitue à *e*. La forme vulgaire de ce mot avait pourtant un *e tonique fermé*, comme le montre son développement en roman ([2]).

> haeres, XIII 2400 (573). haeredes, XIII 2666, Le Bl., 193, 197. haeredem, Le Bl., 588. haered(es), Br. 235. Aeres, XIII 748. cohaeredesque, XIII 2396†c (518-520).

Dans certains cas, *ae* tient même lieu de l'*ĭ* et aussi de l'*ī*, ce qui prouve à l'évidence que dans les textes vulgaires *ae* pouvait avoir la valeur d'un son fermé ([3]) :

> Epaefanius, XII 2089† (563). Aedibus (Idibus), XII 2399†c.

Dans *aquiduc(tus)*, XII 4355, l'*i* est vraisemblablement un affaiblissement de l'*a* en syllabe atone, comme dans d'autres composés tels que *aquifolium*, *aquifuga*... *aquigenus*, et n'a aucun rapport avec l'*ae* de la forme traditionnelle *aquaeductus* ([4]).

([1]) Cf. Georges, *Lexikon*, s. v. *is*. Cf. *aeius*, *aeorum*, Bourciez, *Bulletin épigraphique de la Gaule*, pp. 215 et 218. *aea* AE 1898, p. 21, n° 78; *aeorum* AE, p. 41, n° 142; *aeju* (= *ejus*) MSAF, 1894, p. 273, n° 33.

([2]) Grober, ALL., III, p. 138.

([3]) Bonnet, p. 123. Cf. emperiae = imperii dans Frick, *Chronica Minora* (éd. Teubner), p. 432, 21.

([4]) Stolz, *Hist. Grammatik*, II, p. 380. *Appendix Probi* (ALL., XI, p. 305) : *aquaeductus* non *aquiductus*. Cf. l'italien : *acquidotto*.

Comme nous l'avons dit plus haut, le roman a généralement traité le son *ae* comme *e ouvert*. Il y a pourtant certains mots où *ae* a été assimilé a *e fermé* (1) et cette diversité parait bien remonter à la double valeur de *ae* dans les documents de la décadence.

Il faut encore mentionner le changement de *ae* en *a* dans *sape* (*saepe*), XII 5695, 3; *pradia* (*praedia*), XII 2117†.

Cette réduction dans les textes de l'époque impériale est tout au moins étrange; car, du double son primitif *ai*, le son *e* seul a persisté dans les langues romanes. Toutefois, on ne peut guère l'attribuer à l'ignorance et au caprice du graveur, vu qu'elle est attestée plusieurs fois ailleurs (2).

EI

Il n'y a guère à signaler au sujet de *ei* que les graphies archaïsantes :

> heic, XII 1262, 4445, 4491, 4933, 5102, Allm., 208. eic, XII 870. fierei, Donnei, Attei, Rufei, XII 647. Eronei, XII 4783. Martei, XII 1164. Juliei, sueis, XII 1012. feilio, feilia, XII 2665. flammeis, Kraus 294. Seibei, XII 5252. Sibei, XII 870. sueis, XII 4906. Sibei, sueis, XII 4780. Evemerei, XII 1643. Troucetei, XII 2623.

OI

Cette diphtongue a persisté sous sa forme primitive dans :

> Coilius, XII 5686, 24. (Coylia, XII 245). coir(averunt), XII 4388 (a. u. c. 707)

(1) MEYER-LÜBKE, I, p. 255 §§ 291-292 GRÖBER, ALL., VII, p. 27.

(2) SCHUCHARDT, *Vocalismus*, I, pp. 221-223; III, pp. 110-111. BIRT, *Rheinisches Museum* NF. vol. 52 (1897), pp. 81-82 § 13.

et sous sa forme réduite dans :

> Coelius, XII 4. Coelia, XII 357. Coelius, XII 1200. Agroecus, XII 5336† (v[e] siècle). (Agrecius, XII 2103†) Foedula, XII 2115† (Fedula, XII 483†).

Réduite a *e*, la diphtongue a servi, dans l'orthographe, à rendre l'*e fermé*; d'où des graphies telles que *Ephoebicus*, XII 699; *foemina*, Le Bl., 426[c]; *Infoelicissime*, Br. 1071.

Ai et *oi*, après s'être simplifiées toutes deux en *e*, ont fini par permuter entre elles. Alors que les langues romanes ne connaissent que la forme *caelum*, on trouve dans les inscriptions chrétiennes *caelum*, XIII 2399†[c], à côté de *coelum*, Le Bl., 184, 165, 191... De même *caecus*, Le Bl., 176, à côté de *coecus*, Le Bl., 205; les langues romanes n'ont conservé que *caecus* (1). On trouve enfin sur une inscription de Lyon *proemia* au lieu de *praemia*, Allm., IV, p. 115†[c] (551).

EV

La forme primitive de la diphthongue (*eu*) alterne avec la forme secondaire (*ou*) dans :

> Leucetius, Br. 1540. Loucetius, Br. 929. Seleucus XII 5137[1]. Seloucus, XII 5015[add].

De même que l'*i* et l'*e* étaient exprimés à l'aide des diphtongues dont ils étaient sortis, *ei*, *oi*, *oe*, de même l'*u* est orthographié *ou* :

> Louci, XII 796. Fourius, XII 5686. [567], Allm., IV, p. 342. Pousonia, XII 2280. (Pusonius, XII 3850, Allm., 27). Polouces Esp. 176.

Les graveurs d'inscriptions de l'Empire, comme ceux

(1) Meyer-Lübke, I, p. 255 § 291. Körting, *Lat. Rom. Wörterbuch*, ss. vv. *caelum*, *caecus*.

de l'époque archaïque, recourent parfois à cet *ou* pour rendre l'*u bref* :

Loupus, Br. 161. Louba, Br. 275. tecoum, XII 1509.

On a proposé diverses explications de cette graphie ([1]). La plus vraisemblable, à notre avis, est celle qui voit dans *ou* une combinaison orthographique servant à transcrire le son de l'*u bref* intermédiaire entre *ŭ* et et *o fermé*, car à l'époque à laquelle remontent les exemples ci-dessus l'*ŭ bref* et l'*o long* se sont complètement fusionnés.

C'est surtout dans les noms celtiques que la diphtongue est d'un usage fréquent, et comme nous l'avons fait remarquer pour *ai*, cet *ou* peut avoir conservé la valeur d'un son double :

Cloustrie, XII 3193. Axiouni, XII 3215. Velloudii, XII 3268. Boudiae, XII 3477. Boudo, XII 3603. Troucius, XII 3861. Carasouae, XIII 820. Toutonis, XII 852. Vertougi, Jull., 755, 7. Couxolli, XII 1952. Totoudiviae, XII 2817. Toutodivius, XII 3252. Adgubioun, XII 3032. Troucillus, XII 3944. Toutilli, XII 3944. Vitousurig(i), XII 4172. Toutiorigi, Br. 1529. Conisouini, Jull., 238. Douceeus, Jull., 519. Carassounius, Mommsen 287. Lousonnenses, Mommsen 133. Nousantia, Mommsen 163. Toutio, Mommsen 284. Trouceteius, Mommsen 180.

Les textes de l'époque mérovingienne et, entre autres, les inscriptions chrétiennes renferment encore la diphtongue *eu* d'origine germanique, qui, dans les noms propres, soit francs, soit burgondes, est transcrite, comme dans les documents germaniques eux-mêmes des VIe, VIIe et VIIIe siècles, par *eu, eo, iu, io* ([2]).

([1]) STOLZ, *Hist. Grammatik*, I, pp. 189-190 § 182. LINDSAY, p. 283, 37.
([2]) WILMANNS, *Deutsche Grammatik*, 2e édition, I, p. 238 § 183.

Teudericus, XII 5341† (541). Leudolinus, Le Bl., 325. Theudericus, Le Bl., 559c. Teudoricus, Le Bl., 570 (512-602). Theudoricus, Le Bl., 566 (526-527). Teudoricus, Le Bl. 474 (600) Teudere, Le Bl., 616 (541). Leubatem, XII 1787† (503). Teuchildis, Le Bl., 216. Teudul(us?), Le Bl., 121. Leudomarus, Le Bl., 394 (547). Theudobertus, XIII 1511 (534-609), 1532† (538-600). Leubatena, Le Bl., NR., 140. Reudolfu, Le Bl., NR., 89 Theodobertus, XIII 1512 (546-606). Le Bl., 571 (534-596). Leovildis, Le Bl., 611 (582). Leotarius, Le Bl., 609. Thiud(es), XII 5342† (VIe siècle). Lioberga, Le Bl., 381 (501).

Cette graphie était alors d'un usage si fréquent qu'on l'a introduite dans les noms grecs pour représenter le groupe *eo* :

Theudosius, XII 5750†. [The]udosius, XII 5750†. Theudosius, XIII 2354† (431). Theudosia, Le Bl., 655.

Il en est de même de certains noms latins :

Leuninus (*à côté de* Leuradus), Kraus 265. Leuninus, Le Bl., 561 (612). Leuvera, XIII 2472† (437).

Maintenant se pose la question de savoir comment se prononçait en Gaule cet *eu* (*eo*) des noms propres germaniques. Etait-ce réellement une diphtongue ou bien les deux voyelles appartenaient-elles à des syllabes différentes? Les avis sur ce point sont partagés. On peut toutefois affirmer que la tendance générale de la langue latine était de prononcer *eu* en deux syllabes. La diphtongue primitive *eu* s'étant de bonne heure réduite à *ou*, le groupe *ĕŭ* était devenu complètement étranger aux oreilles latines et c'est pourquoi l'*ĕŭ* des mots grecs latinisés fut prononcé dissyllabique (1). D'autre part, les dérivés romans sup-

(1) Birt, *Rheinisches Museum* (1879) vol. XXXIV, pp. 10-30.

posent qu'en latin vulgaire on prononçait les deux voyelles séparément (1). Les graphies, où *eu* correspond au groupe dissyllabique *eo* des noms latins, plaident, en outre, en faveur de cette opinion. Il n'en est pas moins vraisemblable, cependant, que sous l'influence des parlers germaniques, cette diphtongue d'origine étrangère ait été prononcée pendant un certain temps *eu* en même temps que *eü*, *eö*. Cette opinion se fonde sur des preuves empruntées à la métrique (2). En effet, les groupes *eu* ou *eo* des noms grecs ou germains ne peuvent dans certains vers compter que pour une syllabe, comme, par exemple, dans le suivant emprunté aux inscriptions de la Gaule :

[The]udosium parvum quem pura mente parentes, XII 5750†

et dans nombre d'autres appartenant à la même époque (3). Cette licence poétique tire probablement son origine de la double valeur des groupes *eu* et *eo* dans la langue vulgaire. Nous croyons pouvoir citer également à l'appui de cette hypothèse la graphie *Thoudosius*, XII 5503 (383-392), qui ne s'explique guère qu'en admettant qu'on a d'abord prononcé *Theudosius*, puis que cette diphtongue *eu* s'est changée en *ou*, comme la diphtongue primitive du latin. (La forme *Thodorici*, Le Bl., NR. 226 (530?) n'est peut-être qu'une altération d'une graphie *Thoudorici*).

(1) SCHWAN-BEHRENS, *Grammatik des Altfranzoesischen*, 3e édition, 1896, I, p. 28, 11. BONNET, p. 145.

(2) SCHUCHARDT, *Vocalismus*, II, p. 149. LE BLANT, II, p. 329.

(3) Cf. CLAUDIEN (éd. Teubner) *In Rufinum*, I, 51. *Sidoine Apollinaire* (Teubner) *Carmina*, XXIII, 72; V, 109; VII, 220; VII, 302; V. 354; VII, 76; XXIII, 18; Anthologie latine (Bücheler) : *Carmina epigraphica*, nos 314, 285, 286, 288, 313.

AV

Cette diphtongue a subi, durant la période latine, diverses réductions, qui ont toutes laissé des traces dans les inscriptions de la Gaule. Dans certains cas, le second élément a disparu entièrement et *au* s'est simplifié en *a*. Mais ce phénomène n'est nullement conditionné au voisinage d'un *u*, comme le pense Meyer-Lübke ([1]). En effet, outre les graphies suivantes, qui, si elles étaient isolées, justifieraient l'opinion de ce savant :

> Agustas. XII 4312† (582), 5353†, 5400†, 1781†, 933†, 941†, 2080†, 2086†. Aguste, XII 4355, Agustas, Le Bl., NR., 245, 245 A. Agusta (*à côté de* Augustas), XIII 905†, (643-690). Le Bl., 91 (VIIe siècle, fin).

On en trouve d'autres, où la réduction s'est opérée, malgré l'absence complète de *u*.

Ainsi : *Larentinus* (à côté de *Laurentinus*), Allm., III, p. 444. *Fastina*, Jull., 185. *Cladiae*, Jull., 100.

Au atone est simplifié en *u* dans *Pulina*, Sacaze, p. 467. Il faut remarquer que cet exemple se distingue des autres déjà connus en ce que ce n'est point un mot composé ([2]).

Maesoleum ([3]) apparaît également à trois reprises différentes, XII 3619, 3637, 3861, ainsi que *Mesoleum*, XII 1751.

Au était, en outre, devenu *o* déjà à l'époque archaïque et cet *o* s'était maintenu dans la langue vulgaire tandis que la langue classique avait conservé ou plutôt rétabli la diphtongue ([4]). Aussi la substitution de *o* à *au* caractérise-

(1) *Grundriss* de GRÖBER, I, p. 362 § 18. Voir aussi STOLZ, *Hist. Grammatik*, I, p. 212 § 204.

(2) STOLZ, *Hist. Gramm.*, I, p. 151 § 147.

(3) STOLZ, *Hist. Gramm.*, I, p. 212 § 204.

(4) STOLZ, *Hist. Gramm.*, I, pp. 210, 211 § 203. Zeitschrift für vergl. Sprachforschung, XXVIII (1885) pp. 154-162.

t-elle les textes d'origine vulgaire et notamment les inscriptions :

Oricla, XII 5686. 652. Robert, p 27. Lorino, XII 4709. Ocellio, Jull., 66. Occellio, Mommsen 114 (cf. Aucio, XIII 2123). Oderannus (Auderannus), Jull., 881†. Orovelda, XIII 2472† (487). Lorentius, Le Bl., NR., 135 (516).

Les inscriptions de la Gaule présentent encore certaines formes où l'*au tonique* s'est affaibli en *o* et qu'on rencontre déjà dans les documents de l'époque archaïque [1]. Ce sont :

Clodius, XII 5863, 67, 4705, 5739. 680, 4360. 2450, 3521, Br. 1156, 486. Clodia, XII 1804, 4708, 4388, 1946, 680. Jull., 100. Plotus, XII 3800. Copo, XII 5968, 3345, XIII 2956 (copinus, XII 4266, 4239). [Cf. Caupiola, Allm., III p. 171. Caupinius, Br. 1829].

Lorsque *au* eut pris la valeur de *o*, elle servit, comme les autres diphtongues, à représenter la voyelle simple. C'est ainsi qu'on trouve :

Bellausus, XIII 2408, AE. 1897, p. 17. (Cf. Bellosa, Le Bl., 337 A).

La forme *Bellausus* pourrait toutefois prêter à discussion, car l'inscription :

Deo Sucello Nantosvelte Bellausus Masse filius VSLM. AE. 1897, p. 17.

trahit une origine celtique. On pourrait donc voir dans *Bellausus* un nom propre gaulois, et c'est ce qui explique que *Holder* l'ait inséré dans son *Altkeltischer Sprachschatz*.

(1) Cf. SEELMANN, pp. 162-163, I.

Cependant, il nous paraît plus vraisemblable d'y reconnaître un nom propre d'origine latine. En premier lieu, à cause de la forme parallèle *Bellosa* des inscriptions chrétiennes et des autres noms propres appartenant à la même famille qu'on rencontre fréquemment dans nos textes (*Bellus*, Allm., I. 376 ; *Bella*, Allm., III, 24; *Bellia*, Allm., 54 ; *Bellius*, Allm., II, 122; III, 25 ; IV, 492, 495 ; *Belliolus*, Allm., III, 54). En second lieu, comme nous aurons à le remarquer au chapitre du vocabulaire, la formation des noms propres à l'aide du suffixe *osus* est un procédé bien latin. Cette dernière graphie nous montre encore qu'à une époque relativement récente la diphtongue *au*, que les langues romanes, et entre autres le français, ont généralement traitée comme *o ouvert*, pouvait représenter l'*o* fermé. Mais, comme certains dérivés romans font exception et conservent à *au* son ancienne valeur d'*o fermé* (1), il est permis de croire que dans la période impériale *au* correspondait à la fois à *o fermé* et à *o ouvert*.

VOYELLES ATONES.

Conformément aux lois qui régissent le développement de la voyelle atone, l'*a* s'affaiblit en *i* (2) et cet *i* est rendu tantôt par *e* et tantôt par le son *ü*, intermédiaire entre *ĭ* et *ŭ* (ou). D'où la série de formes suivantes (3) :

Monicus, XIII 2431†. Monecus, Allm., 475†. Monucus. Le Bl., 576 F.

(1) MEYER-LÜBKE, I, p. 55 § 27.

(2) STOLZ, *Hist. Grammatik*, I, p. 183. MEYER-LÜBKE, *Zeitschrift für roman. Philologie*, vol. VIII, p. 206.

(3) L'*a atone* de *anatem* a dû également s'affaiblir en *i* dans la période latine, comme le prouvent les formes catalane, provençale, italienne et française de ce mot. Cf. GRÖBER, ALL. I, p. 240.

A alone subit, en outre, une transformation semblable dans :

Abescantus, XII 3189. Trejectensi, Le Bl., 215 (VIe siècle). Monistirium, Le Bl., 91 (VIIe siècle, fin).

Dans d'autres documents vulgaires de la décadence (1), on trouve *monesterium*, dont on a déjà fait ressortir l'importance au point de vue de la phonétique des langues romanes et surtout de l'ancien français. En effet, *moutier* (vfr.), *mostiero* (prov.), *mosteiro* (portg) supposent un prototype vulgaire tel que *monisterium* ou *monesterium* (2).

Madelena (Magdalena), XII 3189

présente également l'altération de *a* protonique en *e*. Mais, comme d'après Hirschfeld l'inscription paraît appartenir au moyen-âge, ce que confirmerait d'ailleurs la chute du *g*, il se pourrait qu'on eût réellement affaire à une forme à demi romane.

C'est surtout l'*a* en contact avec une consonne palatale que la langue vulgaire tend à affaiblir en *e*, comme l'attestent les nombreux exemples qu'on a relevés (3) :

Jenuarias, XII 2180†. Genu[arias], XII 2102†. Genoarias, XII 934† (530). Genarius, Le Bl., 325. Genu[a]rias, Le Bl., 458 L.

Cet *e* peut même passer à *i* : (cf prov. *getar* et *gitar* ; esp. *echar* et *jitar* de *ějectare*).

Ginoarius, Le Bl., NR., 162 (525).

(1) SCHUCHARDT, *Vokalismus*, I, p. 203.
(2) MEYER-LÜBKE, I, p. 291 § 344.
(3) SCHUCHARDT. l. c., I, p. 285 ; 204-205 ; III, p. 105. LINDSAY, pp. 18-19, 3

Il faut encore signaler le changement de *a* en *e* dans

Delmatas, Br. 584. Delmat., Br. 869 (Dalmata, Br. 1621). Delmatio, XII 5505.

Les formes en *e* apparaissent si fréquemment à côté de celles en *a* qu'elles sont, pour ainsi dire, aussi régulières que ces dernières et qu'elles ont été admises par les grammairiens [1].

E

Nous avons vu que l'*e long* et l'*e bref* toniques pouvaient être transcrits par *i*, l'*e bref* cependant moins fréquemment que l'*e long* et presque toujours sous l'influence des phonèmes environnants. On peut en dire autant de l'*ē* et de l'*ĕ atones*, libres ou entravés, à la syllabe initiale, protonique ou métatonique. Tous deux deviennent également *i*, avec cette différence toutefois que l'*e bref atone* peut se changer en *i* sans être soumis à l'influence des consonnes qui le précèdent ou le suivent. Certes, parmi les graphies suivantes, il en est plus d'une où l'altération de l'*ĕ* provient du voisinage d'un *i* tonique, d'un jod ou d'une nasale ; mais, en revanche, il en est d'autres où l'altération est absolument indépendante. On peut donc en conclure que le latin vulgaire avait déjà, comme plus tard les langues romanes [2], la tendance à fusionner l'*e* et l'*ĕ atones* en un même son fermé, qui pouvait s'exprimer au moyen de *i*.

e initial

Filicissima, XII 5402. filcissimi, XIII 2417†. Siquana, XIII 2367† (501-502). Riferta, XII 1798†. Innodium, XII 338†c. Pristantur, XII 2085† (557). [f]ibruarias, XII 2064† 2363† (511). Fibruarias, XIII 2481†. Distitutus,

(1) LINDSAY, p. 18, 3. GEORGES, *Lexikon*, s. v. *Dalmata*.
(2) MEYER-LÜBKE, I, § 29, pp. 55-56.

didicavit, Le Bl., 257. Divota, Le Bl., 560. Dispectus, Le Bl., 377A. Tirintina, Le Bl, 250. Triviri[n]us, Le Bl., 270. Priectus, Le Bl., NR., 368. Riliquiæ, Le Bl., NR., 445. Distinat, Br., 1243[e]. Difuctus, XIII 848. Sicundus, Schuermanns, 5221, Fontenay, 357. Cintusmus, Jull., 233. Rissurecturus, XII 2118†. Hiraclius, XII 5403†. Mimoriæ, XII 1725†. Risti(tu)tori, XII 5561. Viricundi, XII 152. Divilia, XII 2498 (bis) (Devillius, XII 2280-2269). Vixillatione, Cagnat, AE., 1892, p. 17. Mirinti, Revue Arch., 1898 (XXXII), p. 279. Sirvilio, ibid. p. 279. didicavit, Allm., 224. did(icavit), Allm., 345. Disderius, Allm., IV, p. 82. Cisoriana, Lejay, 36. Ribrica, Lejay, 97 (Rebrica, Lejay, 69). Intarabo, Kbl., 1896, col., 122.

E médial.

Enchiridium, XII 534. praestitiritque, XII 1499† (515?). Surrictura, XII 2104†. Redimptionem, XII 2584† (527). liviri, Le Bl., 360. Monitario, Jull., 878. Vindimiola, Cagnat, AE., 1894, p. 11, n° 34† (525). Segileno, Jull., 930†. Tirintina, Le Bl., 250.

E final.

Decim, XII 2703. paci, XII 5400†, 2176†, 2121†. Decim septim, XII 942†, XIII 1855†. Indexioni, XII 2187† (564). milix, XII 1112. Passiins, XIII 2478† (632), 2480, Le Bl., 360. cluins, cleminx, potins, passiins, carmin, XIII 2477[c] (632). Sempir, Le Bl., 294. Matir, Kraus, 216. libir, MSAF., 1894, p. 275, n° 36. patir, Bladé, 48. Quinqui, XIII 2412†. Eugenis, XIII 2382† (544). Johannis, Le Bl., 568, Schuermanns, 2679. Prepis, Br., 366. Tenint, Br., 946[c]. cesint, sistint (cessent, sistant), XIII 2478† (VII[e] siècle).

En ce qui concerne la substitution de l'*i* à l'*e atone*, c'est le portugais, l'italien et les dialectes méridionaux de la péninsule italique qui, de tous les parlers romans, se rapprochent le plus du latin vulgaire, tel qu'il apparaît dans les inscriptions de la Gaule ([1]) et il n'y a certes pas lieu de chercher dans les graphies mentionnées ci-dessus des traces de différences locales.

I

A l'*ĭ protonique* ou *posttonique* du latin littéraire correspondait souvent un *e* dans les textes archaïques ou d'origine vulgaire ([2]). Cet *e* se rencontre aussi dans les documents épigraphiques de la Gaule. Les inscriptions chrétiennes en font un si fréquent usage qu'il y est devenu pour ainsi dire la voyelle normale de la syllabe atone et qu'il constitue un des traits caractéristiques de la langue latine des ve et vie siècles.

I protonique initial :

Menister, XII 3361†. mesericordiae, XII 2185† (547), 2188†. megravit, XII 2193† (587). heneunte, XII 482†. Ennocens, XII 2701†. Helarii, XII 2141†, Le Bl., N R., 254. Helara, XII 1109. descrimina, XII 944†c. trebuni, XII 1356. Venucia, XII 738. delectus, XII 2102†. feguram, Le Bl., 504A. menores, Le Bl., 540A. fedelis, Le Bl., 483. lengebant, Le Bl., N R., 93. Meserorum, Le Bl., N R., 77. deffusa, Le Bl., N R., 425. Vectoris, Kraus, 2. Felocalus, XIII 2376 (518). Verginius, Allm., III, p. 455.

(1) Gröber, *Grundriss*, I, p. 734 § 66. Schuchardt, *Vocalismus*, I, pp. 462-469. Lindsay, I, p. 226 § 26.

(2) Stolz, *Hist. Grammatik*, I, p. 184 § 177. Lindsay, p. 33, 17. Schuchardt, *o. c.*, II, pp. 1-67.

I protonique non initial :

Dignetatem, XII 674†. admenistrator, XII 674. dedecavit, XII 1193. disceplina, XII 2074†, Le Bl., N R., 113 (530). Simplecetate, noveletate, inde(ctione), XII 2179†^{c} (562). Meserecordiae, XII 2185† (547), 2188†, 2423†. Penetentiae, XII 2193† (587), XII 66 (508). Nobelessemus, XII 5504. Virgenales, XII 2384† (491), Le Bl., 91 (VIIe siècle, fin). dedecatum, XII 2427. Castetat[e], XII 4057†. indexioni, XII 2187† (564) indectione, XII 1274†, 2085†, 2086† (558), 2087 (559), 2088 (560). relegiosa, XII 2151†. Lupecin(u)s, XII 2326†. Caretate, XIII 1661†. aeternetate, Le Bl., 257. cometante, pacefecare, sublecetavet, XIII 2477†^{c} (632). Caretate, humanetate, Le Bl., 483. ordenarunt, Le Bl., 684. Caretate, Kraus, 258. vexelatio, Br., 666. penetentia, Allm., 451† (508). redeviva, Le Bl., 540A. arcepr(es) b(yter), Le Bl., N R., 222A. Competalibus, Br., 1139. laudecenarius, Allm., II, p. 27.

I posttonique :

Presbeter, XII 974†. anemis, meretis, XII 481†^{c}. genetum, XII 5750†. Urbeca, XII 491†. Pientissemo, XII 1193†. [cl]arissem(o), XII 2193†. [du]lcesseme, XII 2191†. maxemus, XII 2066† (512?). nobeliş, natalebus, operebus, XII 1553†. nomene, XII 1724†^{c} (472), XII 5868†. ordene, XII 1798. venerabelis, XII 2081† (540). morebus, XII 2090† (551-566?), 2089† (563†). pauperebus decema, XII 2091†. decema, XII 1501 (536). uteles, XII 2096† (606). uteletas, XII 2085† (557). provedus, XII 453†, 2153†. [omn]ebus, XII 2169†. gemeno, argutissemus, temporebus, XII 2197†^{c} (562). femena, XII 2422†. undecema, XII 339†.

dudecema, XII 2654†. Ignebus, XII 2702†. decema, XII 5347†. manebus, XII 5375. domenecam, XII 5407†. Domeni (bis), XII 5692†. civebus, XII 2089† (563). munimene, XII 5750†c. intercedentebus, XII 1694†. pauperebus, XII 2089†. [t]emporebus, XII 2179†c (562). penetens, XII 2085†. anemus, Le Bl., 377. meretis, Le Bl., 199 (viie siècle). fragele, Le Bl., 540A. pulcherreme, morsebus, almissema, pluremus, Le Bl., 91 (viie siècle, fin). femena, Le Bl., 1. jugeter, Le Bl., 12c. omnebus, adsedue, XIII 2391† (601). Domenecus, decemo, decema, XIII 2412†. Nomene, XIII 2405†, Le Bl., 355. venerabilis, XIII 2386† (552). Condetur, Le Bl., 360. altarebus, dulcissemus, inveda, lacreme, XIII 2478† (622-638). umanetas, omnebus, XIII 2476 (557). dulcissema, XIII 2480†. ordeneque, egetur, laudavelis, omnebus, XIII 2482†. umanetas, omnevos, XIII 2481†. divinetus, nemenem, omnebus, XIII 2477†c (632). laudebus, Le Bl., 483. candedus, XIII 1530. floreda, Le Bl., 676. incleta, culmena, Le Bl., 708. morebus, Le Bl., 564. pontifecum, Kraus 4 (548). Solamene, Kraus 158. Condetur, Kraus 258. Nomene, Kraus, 290. fragele, Le Bl., NR., 233. inveda, ibid. 107 (viie siècle), 232. veresemus, ibid. 438. decema, ibid. 5 (540). decemo, ibid. 226 (530). tegetur, ibid. 232. martheru, ibid. 245. nomeni, ibid. 245 A. monetus, ibid. 253. humelis, ibid. 255. Morebus, ibid. 233. septemo, ibid. 257. labede, ibid. 264. septe[mo] dece[mo], Allm., 442† (448). Domenecus, decema, Allm., IV, p. 148.

I final :

Requiescet, XII 491, 933† (524?), 1504†, 2062†, 2144†, 2180†, 2661†, 2700† (496), 2701†, 5340†

(527) ([1]), Le Bl., 96, 270, XIII 2474† (VIe siècle), 2482†, Kraus 3, 59, 86, Le Bl., NR., 5 (540), XIII 1508†, 1503† (530), Allm., IV, p. 92. quiescet, XII 590 (490-517?), 1694†, 1751†, Le Bl., 243, 345, 348, 674c, Kraus 79, 87, 99, 106, 111, 124, 267, XIII 1515. obiet, XII 934† (529), 935† (520), 957†, 937† (531), 1787† (503), 2059† (495), 2087† (559), 2088† (566), 2102†, 2151†, 2422†, 4084†, 4312† (582), 5189†, XIII 2376 (518), XIII 2474 (VIe siècle), Le Bl., 371, Le Bl., 611, XIII 2897†, Le Bl., NR., 5 (540), 162, 232, Allm., IV, p. 92 (520). oviet, XII 933† (524?). vixet, XII 933† (524?), 2144†, 2384† (491), 5408†, Le Bl., 340, Kraus 51, XIII 1515. victet, XII 491†. viset, XII 2062†. vecset, XII 2120†. Recesset, XII 482†, 491†. requevet, XII 2104†. gesseret, XII 1696†. fuet, XII 2102†. transiet, XII 2384† (491), 2654†, 2661†, XIII 2476 (626?). Reddet, XII 3129. teget, XII 5862†. posuet, Le Bl., 203. instituet, XII 2179†c (562), 570 (512-602). sublecetavet, XIII 2477†c (632). fecet, XII 2486†, Le Bl., 234, 389, Kraus 262. ficet, Le Bl., 350. Servivet, XII 482†. Serviet, XIII 2359† (454?). fenerares, XIII 2477†c (632). habebes, XII 5862†, XII 915. notret, Le Bl., 708. praestabet, rapuet, XII 5750†c. Orestes, XII 937† (531). Juniores, XII 936† (530). consoles, XII 2187† (564). S(an)c(t)emuniales, resurecxiones, XII 2188†. fedeles, XII 1692† (544). uteles, XII 2096† (606). urbes, XII 2179†c (562). cruces, fontes, XII 5750†. tredece, XII 2701†. riges, XII 2654†. reges, XIII 1512† (546-606). urbes, XII 2179†c. Vergelesses, XII 1356. neptes, XIII 2386† (552). recordationes, XIII 905† (643-690). uxore, Le Bl.,

([1]) Cf. NEUMANN, pp. 2,3.

257. principales, Le Bl., 230. sates, XIII 2476† (626?), 2482†. cineres, menores, Le Bl., 540A. dulces, Le Bl., 708. cives, Le Bl., 16, Br., 71, 164, 314 (187), 1089. sedecem, XIII 2405. tredecem, Le Bl, 299. civitates, XIII 563. fideles, Kraus, 295.

Cette substition de *e* à *i atone*, si répandue à l'époque mérovingienne, n'a pas laissé de modifier dans une large mesure le domaine de la morphologie. Elle a contribué à simplifier considérablement le système de la déclinaison en unifiant les désinences casuelles en *is* et en *es* (1) et en fournissant plus d'un point de contact dans la conjugaison des verbes de la deuxième et de la quatrième classe. Cet *e* vulgaire correspondant à l'ĭ de la langue littéraire avait évidemment un son fermé. Faut-il y voir, comme on l'a prétendu (2), un affaiblissement de l'*i atone* et un acheminement vers la syncope? On peut en douter si l'on considère que cet *e* existait déjà à l'époque archaïque et qu'il a persisté dans plusieurs parlers romans, en espagnol, en catalan, en roumain et aussi en italien (3). On le retrouve également en syllabe protonique et posttonique dans certaines formes mi-savantes des premiers documents français et provençaux, telles que : *empedements* (Eulalie, v. 16). *Boneface*, *aneme* (Alexis, v. 114. vv. 332, 410, 544, 613). *Enfermetet* (Alex., v. 278), *femena*, (4), *femenas* (5), en regard desquelles apparaissent des graphies plus savantes, telles que *virginitet* (Eul. v. 16), *anima* (Eul., v. 2; St-Léger, v. 174), *femina* (6).

(1) Sittl, ALL., II, pp. 562 et 567.

(2) Schuchardt, *Vocalismus* II, p. 67. Boucherie, *Revue des langues romanes*, II (1871), pp. 42-43.

(3) Gröber, *Grundriss*, I, p. 698 § 29; p. 812; p. 676 § 13; p 445 § 44.

(4) P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, Paris, 1877, p. 138.

(5) *Jahrbuch für rom. Philol.*, VII, p. 78.

(6) P. Meyer, *l. c.*

L'i *long atone* s'affaiblit également en *e* :

Consile (consilii), Ingenie (ingenii), XIII 2477†c (632). varies, XII 2179†c (562). Venostes, Kraus 3.

La langue épigraphique se rapproche encore du langage archaïque en ce que l'*i* atone avoisinant une consonne labiale fait souvent place au son *u* intermédiaire entre *i* et *u* (1) :

Optumo (2), XII 270, 1408, 3265, 3208, 3614. Optumae, XII 81, 3196, 3390, 1425. Optume, 3880, 5844, 350. Maxsuma, XII 306. Maxuma, 1181. Maxumae, Maxumillae, XII 570. Maxsumus (bis), XII 351, 1007, 1177. Maxsuminus, XII 1235. Maxumilla, XII 5734. [M]axumillae, XII, 4986. Proxsumis, XII 661, 1331, 1737, 3118, 3119, 3122. Proxumis, XII 3112. 3129, 1332, 3116, 3125, 3117, 3124, 1330. [P]roxumae, XII 1251. Pientissumae, XII 914, XII 4128. [Cari]ssumo, XII 2665. Carissuma, XII 5815. dulcissumus, XII 887. dulcissum[ae], XII 3855 Fidissumus, XII 5276. jucundissuma, XII 5864. ultuma, XII 915. Finitumi, XII 664. Legitumae, XII 3931, 4057†. Marituma, XII 5154, 3661. Sybullana, XII 4240. Artubus, XII 209c. Postumus, XII 1524 (409-413). Lucubus, XII 3080. Decumius, Decumanus, XII 3109. Decumani, XII 4344. Decumius, XII 4760, 4761. Postumina, XII 5202. Septumius, XII 4368, 3723. Decumus, XII 150, 1400, 2319, 4152, 5686[304]. Sepetumienus, Br. 941. Quadrubis, Br., 1673, 1676, 2061, Kbl., (1887) col. 182. Posthumius, Br. 367, 75. Lacrumas, Br. 1243. Casubus, Br. 1283. Septumanus, Allm. II p. 37.

(1) STOLZ, *Hist. Gramm.* I pp. 171-179 § 171. — SEELMANN, p. 179. — LINDSAY, p. 39 § 26.

(2) Cf. NEUMANN, pp. 3-5.

Cet *u* passe parfois de la syllabe atone dans la syllabe tonique. C'est le cas pour *clupeus*, XII 3306, forme autorisée, d'ailleurs, par le grammairien *Velius Longus* ([1]). Dans *quadrubiis*, Br. 1643 [à côté de *biviis*, *triviis*] (cf. *quadribis*, Br. 1577, 1419.) l'*u* de la syllabe tonique est dû à l'analogie de formes contractées, telles que *quadrubis*, où cette voyelle est normale L'*u* s'est maintenu dans certains dérivés romans de ce mot, dans l'italien *carrobio*, le milanais *Karobbi* et le génois *Karoğğu* ([2]).

Malgré la fréquence de ces graphies en *u*, les formes en *i*, qui ont seules survécu en roman, n'en continuaient pas moins de subsister. D'un usage plus répandu dans les inscriptions païennes, l'*u* perd de son importance dans les inscriptions chrétiennes, où le superlatif notamment se termine en *-imus* et en *-emus* (voir plus haut p. 33-34). D'autre part, la présence d'un *i* ou d'un *jod posttonique* suffit souvent à faire triompher l'*i*. Ainsi :

> harispici (optumo), XII 3254. Septimiae, XII 3903. *Σεπτιμια*, Allm., III p. 469. Maritimi, XII 5928. Decim[i]us, XII 357. Decimia, XII 3345. Septimius, XII 833, 2491. Decimianus (*à côté de* Decumanus), XII 2461. Maximia, XII 3345. Decimus, Decimianus, Mommsen 225. Maximianus, Schuermans 3457. ligirici, XIII 3114.

Une inscription chrétienne présente même la forme *cliens* pour *cluens* Le Bl., 24 (552) et une autre, *Postemianus* (= *Postumianus*), Allm., IV 442 (448).

Augustudinensi (de *Augustodunum*) Le Bl., 8 (VIe siècle) prouve que déjà pendant la période latine l'*ū* celtique s'est affaibli en syllabe atone et a été réduit à *i* ([3]).

(1) Cf. STOLZ, *Hist. Grammatik*, I p. 139 § 131.

(2) MEYER-LÜBKE, I p. 55 § 28.

(3) GRÖBER, *Grundriss*, I p. 307. HOLDER, *Altkeltischer Sprachsschatz*, p. 290 s. v. *Augustodinensis*.

L'U grec.

Pour transcrire l'*u grec*, qui tenait à la fois de l'*u* et de l'*i*, les inscriptions de la Gaule ont recours aux signes généralement employés à cet effet dans les textes de la décadence. On y trouve l'*u* qui était seul en usage à l'époque archaïque [1] :

> Olumpus, XII 4899^{add}, 4917. [P]olutimos, XII 426. Marturibus. XII 2120†. Glucera, XII 4689. Gluconi, XII 4465. Surilio, XII 5686^{856}. Surrilio, XII 5701^{8}. Porpuris, XII 3900. Batullus, XII 4802. Filarguro, XII 4797. Martures, XII 2115†. Philargurus, XII 4705, 4694, 5686, 5050, 4661. Olumpi, XII 4559, 4917. Sura, XII 4723, 5096. Surus, XII 604, 1344, 5683^{238}. Numficus, B. E. 1885, p. 141. Bitunae, XII 89. Lucnis, XII 4794. Lucnus, XII 5701^{49}. Sybullano, XII 4240. Diasmurnes, XII 5691^{7}. Eutuciu, Le Bl , 581 (VIe siècle) Presbuteria (*à côté de* Olebrio), XIII 1183† (Ve siècle). Collurium, MSAF. 1894, p. 295, n° 64.

L'*i* de l'époque classique n'est pas moins en vogue, surtout s'il y a dans le corps du mot un *i* ou un *jod posttoniques :*

> Frigia, XIII 1862. Birria, XII 1562 (Byrria XII 3481). Martirio, XII 1798†, XIII 2382† (544) Olibrius, XII 2073†. Politimi, Jull., 328. Policlitus, Allm., V. p. 81. Bizacinus, XII 686. Chiteris, XII 5058. Cicn(us), XII 1382. Elemosinis, XII 5352†, 2193†. Olimpi. XII 5750†, 2314†. Olimpiades, XII 5750†. Eurialus, XII 5690^{22}. Eurice, XII 1957. Eutices, XII 913. Euticias, XII 3620. Eutici, XII 1193.

[1] STOLZ. *Hist. Gramm.* I p. 85 § 73. SEELMANN, p. 229.

Difilus. XII 677. Mirtalor. XII 3875. Stafilus, XII 1506†. Tice, XII 5699[10], XII 481†[c]. Acolitus, Le Bl., 36[c] (517 ?). Simmachi, XII 2404†. Nimpis, XII 3107. Diasmirnes, Br. 1878. Sillabina, Bladé 46. Euticianus, Kraus, 105. Ipatius (Hypatius), XII 2074.

Cet *i* peut à son tour devenir *e* :

Martheru, Le Bl., NR., 245. Polecli(tus), XII 5683[262]. Euteces, XII 746. Olebrio (*à côté de* Presbuteria), XIII 1183† (v[e] siècle).

L'épel grec Y, bien que d'origine savante, a été également adopté par les lapicides. Ils s'en servaient, il est vrai, assez maladroitement ; ils le substituaient à la voyelle *i*, surtout dans les mots d'origine grecque, croyant sans doute par là faire preuve d'érudition :

Bacchyus. XII 499. Byblus, XII 1728. Gothycus, XII 5563. Lycydae, XII 3639. Sybullano. XII 4240. Bohetyus. XII 1213†. Heraclydes, XII 5686[937]. Hylarus, XIII 2300. Ynfanti, XII 1728. Epytuncanus, XII 3523. Diamysus, Lejay 241 (cf. diame(sus), XII 5691[5]; Diamisus, Br. 1901). Ysochrisum, Lejay 268. Epytaphium, XIII 2391 (601). hyc (hic), Le Bl., 215 (vi[e] siècle). Ypsichius, Le Bl., 302. Hypolitus, XII 1155.

Ces graphies fautives prouvent que l'Y dans la langue des derniers siècles avait plutôt une tendance à passer à ĭ [*e*] (¹), d'autant plus qu'on ne relève qu'une seule forme où l'*y* a supplanté l'*u* latin. C'est *mylieres (bis)*, XII 4525.

Les langues romanes ont conservé des traces de cette double valeur de l'*u grec* dans le latin populaire (²). Elles

(¹) Bonnet, p 140.
(²) Meyer-Lübke, I pp. 30-31 § 17. Gröber, ALL., VII p 26.

l'ont développé soit en *e* ou en *i*, selon la tradition classique, soit en *o*, en se rattachant ainsi directement au latin archaïque.

O

L'*ō* et l'*ŏ* atones, parallèlement à l'*ē* et à l'*ĕ*, se sont unifiés dans un même son fermé représenté par *u* [1]

1° à la syllabe initiale :

Flurinus, XII 2086† (558). pusuerunt, Le Bl., 247. nubilior, XIII 2477†c (632). nubiscum, Le Bl., NR., 251. Upilione, XII 2069† (524). su[l]licitudine, Kbl , 1889 col. 84-85 (235) dulure, XIII 2478 (vie siècle) Rutundus, XII 4160. nubil(issimo), XII 5676.

2° à l'intérieur du mot :

patruciniis, XII 2085† (557). praeturianam, XII 4355. Sanctemuniales, XII 2188†, Le Bl., NR., 5 (540). neguciatoris, XIII 2391† (601). octugenta, XIII 2430†. pecture, corpure (cf. amure, dulure), XIII 2484†. Ebescubus, Kraus 10. [di]acunus, Allm., IV p. 105 (540). Daguberti, Le Bl., NR., 136.

3° à la syllabe finale :

custus, XII 1499†c (515 ?). Nepus, XII 5336†. rectur, XII 388†c. Lectur, XII 2701†. bellatur, XII 5819†. Senatur, Le Bl., 573. amatur, Le Bl., NR., 235. Oxsur, Le Bl., 400 A. vigur. Le Bl., 300.

L'assimilation de l'*o* et de l'*u* a modifié considérablement la déclinaison des thèmes en *o*,

à l'ablatif singulier :

septimu, XII 2079†, Le Bl., 549. quartu, XII 1504†.

(1) Cf. Schuchardt, *Vocalismus* II, pp. 96-97.

quintu, XII 2079†. decmeu (decimo), XII 2079†. titolu. XII 1725†. annu, XII 2087†. anu, XII 2193. clarissimu, XIII 2472† (487). rictu, XIII 2477†c (632).

et à l'accusatif pluriel :

duus, XII 2095† (577-597 ?), Le Bl., 690, XIII 2483. Anemus, ferus, XIII 2477†c (632). Superus, multus, orfanus, nudus, Le Bl., 483. denus, annus, Le Bl., NR., 232. libertus, XIII 2472† (487). natus, XII 2179†. emeritus, XII 2116†. plenus, XII 2040†.

Dans les inscriptions chrétiennes, *annus* est pour ainsi dire devenu la forme régulière de l'accusatif pluriel ([1]) :

annus, XII 482†, 926† (520), 937† (530), 940†, 1213† (604 ?), 2485† (485-508 ?), 2059† (495), 2079†, 2081† (540) ([2])......

ustiarius, Le Bl., 292, est dérivé de la forme populaire *ustium* (classique *ostium*), que postulent certains dérivés romans ([3]). On trouve *ustius*, *ustium*, *ustiarius* dans la *Vie de Sainte Euphrosyne* (VIIIe-Xe siècle) ([4]).

Dans *Vindinesse*, Kraus 11 (*Vindinessesi*) de *Vindonissensis* (cf. *Vindonissenses*, Mommsen 245), nous avons un nouvel exemple du changement de *o* atone en *i*, conformément aux lois de la phonétique latine ([5]).

Les noms germaniques, dont la voyelle atone est indéterminée et transcrite par *i*, par *o* ou par *e* ([6]), font alterner sur les inscriptions chrétiennes l'*e* et l'*o* atones :

([1]) Cf. SCHUCHARDT, *Vocalismus* II, pp. 96-97.

([2]) Cf. NEUMANN, p. 9.

([3]) GRÖBER, ALL., VI p. 149.

([4]) BOUCHERIE, *Revue des langues romanes*, vol. II p. 43.

([5]) LINDSAY, p. 219 § 19 ; p. 223 § 22. Cf. aussi *Augustiduno* A.E., 1897 p. 9 no 29*bis*.

([6]) FÖRSTEMANN, *Altdeutsches Namenbuch*, I (1856) pp 1158, 1195. BONNET, p. 132.

Theudorici, Le Bl , 566 (526-527) Teudericus, Le Bl., 559 (VIe siècle). Theudoberti, XIII 1511 (534-609). Theodebertus, Le Bl , 552 (VIe siècle). Leudomarus, Le Bl., 394 (547). Leudelinus, Le Bl., 325.

Quant à l'*u* du datif *Alisanu* (*Alisano*), Lejay, p. 64 et de *Frontu* (*Fronto*), Espérandieu, 34, il est dû à l'influence du celtique, qui transcrivait souvent au moyen de *u* l'*ō* long latin (1). Peut-être est-on en droit de ranger dans cette même catégorie d'autres noms celtiques latinisés où l'*o* latin permute avec *u* :

Petrucorius, Br., 1230. Senucondius, XII 3029 (cf. Senocondius, XII 3028). Dulicheno, Kbl., 1889 col. 71. (Dolichenus, Br., 1456, 1457, 645).

U

L'*u atone* devient *o*,

1° à la syllabe initiale :

Volkanus, XII 1342, 1572, 4338, 3135. jogalem, XII 2179†c (562). Bordigala, Jull., 894† Bordicala, Jull., 895†. Mommolenus, Jull., 862†. Lopecena, Le Bl., 578.

Jovincatus, XII 5570, *Joventius*, XII 1625, *Joventi*, XII 1285, *Joventus* XII, 2361, *joventus*, Le Bl., 385, *jovenum*, Le Bl., 483, *jovenim* Le Bl., N R., 232 (548-621), *joenalis*, XIII 2937, *jovanti*, Schuermans 2694, présentent l'*o ouvert* que réclament les dérivés roumains, sardes et français, et qui a pu s'y substituer à l'*o fermé* sous l'influence de la consonne labiale (2).

(1) Ernault, *Mémoires de la Société de linguistique*, VI (1889) p. 159. Whitley Stoke, *Celtic Declension*, dans *Bezzenberger's Beiträge* XI, pp. 118, 129, 130, 131.

(2) Gröber, *Grundriss*, I p. 361 § 15. ALL, VII p. 26.

Quant à l'*o* des graphies :

> Poblicius, XII 3801, Sacaze, p. 131 ; Jocundus, Le Bl., 8, Jull., 862† (643-690) (italien *giocondo*); Schorilio (Sciūrus) Le Bl., 581 P (Escurilio, Le Bl, 247),

auquel correspond dans le latin classique un *ŭ*, il peut provenir d'un affaiblissement de cette dernière voyelle en syllabe atone, ou de la réduction de la diphtongue *ou* en *o*, qui s'est déjà effectuée à l'époque archaïque et qui a pu se transmettre d'âge en âge à travers les textes d'origine ou de caractère populaires (1).

2° à l'intérieur du mot :

En syllabe atone et devant *l*, la langue archaïque et vulgaire prononçait *o*, alors qu'on écrivait *u* dans le latin classique et littéraire. Cet *o* a persisté pendant toute la période impériale et notamment dans les inscriptions ; il a survécu en italien dans des conditions identiques (2). Dans certains mots, cette voyelle est pour ainsi dire devenue normale.

> tumolo, XII 2061† (508). tumolo, XII 2081† (540), 2092† (570), 2109†, 2151†, 2158†, 2423†, XIII 2382† (544), 2424†, 2425†, 2430†, 2369† (502), Le Bl., 554 (493), Kraus, 7, 42. tumolum, XII 2153†. tomolum, XII 2144†. tomolo, XII 381†c, 2070† (524?), 2066† (524), 2086† (558), 2087† (559), 2088† (560), 2090† (551), 2097†, 2584† (527), Le Bl., 36 (517), XIII 2412, 2415, 1510. Le Bl., 570 (512-602), 571, 690, Le Bl., N R., 222A. XIII 1503, 1504, Kraus, 3, 260, 274. thomolo, XIII 1515.

(1) Seelmann, p. 161. Schuchardt. *Vocalismus.* II p. 185.

(2) Stolz, *Hist. Gramm.*, I p. 144 § 70. Schuchardt, II pp. 152-158. Bonnet, p. 133. Lindsay, p. 42 § 31. Meyer-Lübke, I, p. 280 § 328.

tetolis [1], XII 2085† (560). tetolo, XII 2147†, Le Bl., N R., 66 (ve siècle). titolo, Le Bl., 269, Le Bl., N R., 78, Kraus 36, 37, 269. tetolo, Kraus, 58, 262. titolum, Le Bl., N R., 67. tetolum, Le Bl., 235, 261 (vie siècle), 262. tetolum, Le Bl., 291, Kraus, 129, 153, 267. tetolum, Le Bl., 282. consolatum, XII 934† (529). consolatu, consolis, XII 2081† (540). consolato, XIII 2374 (510). consolis, XII 2081† (540), 2066† (524), Le Bl., 688. consoles, XII 2187† (564). console, Le Bl., 36. XIII 2386 (552), XIII 2474 (vie siècle). secolo, XII 2069† (524), 2180†, 2188†. 2185† (547), Le Bl., 91 (viie siècle), Kraus, 260, Le Bl., N R., 64, 106 (vie siècle). secolares, XII 482†. Secolasia, XII 937† (531). famola, XII 2090†. famolus, XII 2487†, XIII 2385† (551-552). famoli, Le Bl., 483. regola, XII 5352†. popoli, Le Bl., 540A. Infantola, XII 2095† (577-597 ?). parvolo, XII 2320, 2382† (546 ?). vocabol[o], XIII 2374† (510). Ursolus, XII 2645† (Ursulus, XII 164....). Merola, XIII 2419. Lopolus, Le Bl., 269. Hercola, Jull, 236. Ispeluncola, Le Bl., N R., 247. Aescolapio, XII 3032. Gemolana, XII 5697, 2

Devant d'autres consonnes que *l*, *o* apparaît beaucoup plus rarement :

Edocatoris, XII 434. Exsoperantia, XII 250 cojogi, XIII 3033. Volosiano, XII 1787† (503).

2° En hiatus, *u* se change également en *o* :

Ginnoarias, Le Bl., 162 (525). Genoarias, XII 934† (529). Febroarias, XII 936† (530). Sa(nct)o(a)rio, Le Bl., 483. foerunt, XIII 2483 (viie siècle).

Cette dernière forme est intéressante parce que l'*u* de

[1] Neumann, p. 13.

fuerunt est long. Il a donc dû au préalable s'affaiblir en tant que voyelle atone. Les dérivés romans descendent en grande partie de la forme vulgaire en *o* (1).

L'*o* de la syllabe atone caractérise, au même titre que l'*e* dont il a été question plus haut (v. p. 30 et ss.), le latin de la décadence et on rencontre parfois simultanément toute une série de graphies en *o* et de graphies en *e*. C'est ainsi que *cingola*, *tomolo*, *jogo* apparaissent à côté de *domeno*, *placetus*, *gemeno*, XII 338☩ (après 503).

3° à la syllabe finale :

L'archaïsme dans la langue populaire est encore attesté par ces graphies dont l'*o final* est précédé de *v* :

> Vivos (2), XII 329, 694, 800, 1043, 1129, 1126, 1358, 1374, 1399, 1954, 2032 (bis), 2614, 3291, 3602, 3563..... XIII 2882, Jull., 20bis, 115. Salvos, XII 460. Davos, XII 4758. Omnevos, XIII 2481, Le Bl., 360. Flavos, XII 852, 4584. Primitivos, XII 3296, 1082, 5686712. Lascivos, XII 5241. Servos, XII 460. (latum) clavom, XII 1783. Adoptivos, A E. 1892, p. 57. divom (conditum), XII 3048, 3049. divom, XII 2320, 3047. Octavom (nonum decimum), XII 3148 (a. u. 729). perpetuom, XII 4333 (11/12). suom (monumentum), XII 5244. tuos, XIII 2477☩ (632). vivont, XII 4466, 4467, 4493, 4460, 4522, 4649, 4851, 5156, 4830, 4815, 4737, 4869, 4871, 4888, 4970, 4945, 5037, 5038. Silvos, Schuermans 5262. Ingenuos, XII 4847. (cf. volnus, XII 743).

Peut-on assimiler à ces graphies les formes suivantes dont l'*u final* est également devenu *o*, mais en dehors de l'influence d'une consonne labiale ? On peut douter que

(1) Meyer-Lübke, II p. 377 § 292.
(2) Cf. Neumann, pp. 10-11.

dans ces dernières on ait réellement affaire à l'o primitif des thèmes de la seconde classe, surtout lorsqu'elles émanent d'inscriptions chrétiennes. Vu la date récente de ces documents, il est plus vraisemblable d'admettre que dans ce cas l'*o* est dû à la fusion de l'*ŭ* et de l'*ō*, dont nous avons déjà signalé l'influence à plus d'une reprise.

[P]olutimos, XII 614. Paterclos, XII 5686[675]. Leopocenos, Allm., IV p. 96† (523). Exoperios, XII 492. Annios, Allm., IV p. 288, 70. Lupos, Schuermans 3088. Januaros, Schuermans 2556. Simitios, Schuermans 5263. Paulos, Schuermans. 4243, 4244. Ursinos, Kraus 10. eterom, XII 933† (524 ?). Menos XII 955†. ospitio[s] simol, XII 2085† (557). bonememorios, Le Bl., 611 (582). Tetolom, menos, XII 2180†. menos, XII 4084†. eorom, AIBL. 1897 p. 178. meritor, XII 2361†.

Dans ces quatre noms propres étrangers : *Alphios*, XII 619; *Boethos*, XII 5150; *Eulogios*, XII 933†; *Morpheos*, Allm., IV, 465, l'*o* est probablement d'origine grecque, comme il est d'origine celtique dans les noms gaulois suivants (¹) : *Senonios*, Allm., IV p. 416; *Divixtos*, Jull., 216; *Brennos*, Jull., 2......

VOYELLES EN HIATUS

En syllabe atone et en hiatus, l'*ĭ* et l'*ĕ* ont pris dans la langue parlée une valeur commune, celle de *jod*, et c'est en cette qualité qu'ils se sont transmis aux langues romanes. Ce son nouveau est exprimé tantôt au moyen de *i* et tantôt au moyen de *ĕ* (²) :

(¹) WHITLEY STOKES, *Celtic Declension* dans *Bezzenberger's Beiträge*, XI, p. 612.

(²) SCHUCHARDT, *Vocalismus*, I. pp. 424, 442. ULMANN, *Roman. Forschungen*, VII, pp. 188-189. SEELMANN, p. 236-237. SCHROEDER, p. 11.

Labionis, XII 5686[473]. Schuermans, 2882, 2883. Gallinacius (— aceus), XII 4377. Piliatum, XII 4248. Caducium, Br., 721. Diabus, Br. 362. Remiant, Le Bl, N. R., 246. criaturam, Le Bl, 540 A. hordiarium, Kbl, 1885 col. 77. viniae, XIII 2465. Cerialis, XII 4377. vitriae, XIII 2000.

Et d'autre part :

Deane, XII 1278. 1812, Br., 336, 339, 1629, 1683. Memoreae, XIII 2476 (626?). Memorea, Allm. III p. 302. Tibereo, XII 3520. Seniceo, XII 4160[add]. Plateae, Br. 1444 (Platiae, Br. 1445).

C'est ce qui explique qu'un graveur, hésitant entre les graphies *i* et *e* pour rendre le *jod*, les ait employées toutes deux simultanément dans *[l]a[n]ciearius*, AE., 1892, pp. 35, 69.

SYNCOPE DE LA VOYELLE ATONE

Le latin archaïque syncopait déjà la voyelle atone protonique ou posttonique. Cette tendance n'ayant fait que s'accroître au cours du temps dans la langue parlée, les inscriptions de la Gaule, comme tous les documents de la décadence, y sont soumises dans une large mesure. Le provençal et le français se différencient surtout des autres langues romanes en ce qu'ils ont généralement supprimé toutes les voyelles posttoniques ou protoniques non initiales. On est, par conséquent, en droit de se demander si une certaine prédilection pour les formes syncopées ne distinguait pas déjà le latin de la Gaule du latin des autres provinces. Cette question est d'autant plus fondée que l'accent celtique aurait eu une force exspiratoire beaucoup plus considérable que l'accent latin et que la chute des voyelles atones se produit en raison

directe de l'intensité de l'expiration (1). Les inscriptions et les textes vulgaires de toute nature de la Gaule sont évidemment appelés à trancher cette question, mais seulement lorsqu'on aura dépouillé tous les documents des autres provinces de l'empire. Alors, il sera possible de les comparer et de constater si, oui ou non, les inscriptions de la Gaule renferment un nombre relativement plus considérable de formes syncopées. Dans l'affirmative, on se trouvera en présence d'une différence locale certaine. En attendant, nous nous bornerons à énumérer et à classer les exemples que nous avons relevés. Quelque nombreux qu'ils soient, ils rentrent dans les types de syncope connus aux diverses périodes de la langue. Citons tout d'abord les graphies excessivement fréquentes où l'*u* (= *o* vulgaire) disparaît entre *c* et *l*. Il n'y a plus lieu de séparer ici, comme à l'époque archaïque, les mots, dont la désinence *culu* représente le suffixe primitif *tlo* devenu *clo*, de ceux dont le suffixe est purement diminutif. Les inscriptions ne font plus de distinction; elles ont assimilé, au point de vue de la chute de la voyelle atone, ces deux catégories de vocables, préparant ainsi leur développement identique dans les langues romanes (2).

Masclus, XII 4493, 4964, Espérandieu, 112, XII 4209, 5686[557, 560, 561], 4392, 4980. Masclinus, XII 5686[558]. Masclinae, XII 4392. Paterclos, XII 5686[675]. Allm., IV, pp. 386, 924, 387, 927, 928,929. Paterclae, XII 983, Schuermans, 4153, 60, Lejay 1. Felicla, vernacl(ae), XII 5781. Oricla, XII 5686[652], Robert, p. 27. Proclus, XII 2631, 5682[97]. Proclinius, Allm., 293. Proclio, XII 1963 Procl(a), XII 1963.

(1) LINDSAY, p. 195, § 13.

(2) LINDSAY, p. 200. MEYER-LÜBKE, I, p. 56, § 29. RYDBERG, *Zur Geschichte des französischen Lautes*. UPSALA, 1896, pp. 1617.

VETERANUS PAUS

P[ro]clianus, Allm., 315 Proclianus, XII 5686 ^{720}. 4560. Felicla, XII 4231, 843, 5820†. 454. Hercli. XII 5733. Herclenti, Br. 666. Herclinti, Br. 315. Aunclus, XII 3694, Espérandieu 107. saecla, XII 2660†, Le Bl., 21 (502), 24. laterclus, Br. 114, 1397. Apriclus, Mommsen 45. utriclarii, XII 729, 731, 982, 1805, 4107, Cornucl(arius), Allm., 82. vinclis, XII 481†c. Apicla, XII 2851. Gundesclus, XII 2185†. Musclosus, XII 2952. Edicla, XIII 2494, Br. 693 (239) Nauclarius, XII 4493, 4495. [tabern]aclario, XII 4513. va[s]clarius, XII 4519.

Parmi les autres formes syncopées, il en est qui apparaissent déjà à l'époque archaïque et qui ont été adoptées par toutes les langues romanes, y compris celles qui conservent généralement la voyelle atone (1). Ce sont :

Domni, Domnolus, XII 2700† (496). Domni, XII 4312† (582), XII 5345, Kraus 2, Jull. 862†. Domnae, XII 4345 (196). Domninus, Le Bl., 405. Domnula, Br. 368.

Mentionnons encore séparément le participe passé ***postus***, Mommsen 164 (cf. *depostio*, XII 5402†), qu'on rencontre d'ailleurs assez fréquemment dans les textes vulgaires (2), et qui a été un des modèles sur lesquels les langues romanes ont créé de nombreux participes en *stus* (3). On recourait parfois à ces formes abrégées lorsque les besoins du mètre l'exigeaient. Nous trouvons ce vers dans les inscriptions rhénanes :

(1) Meyer-Lübke, I, p. 378 § 325. *Zeitschrift für rom. Philologie*, VIII p. 209.

(2) Cf. Georges, *Lexikon*, s. v. *pono*. cf. aussi les noms propres *Repostus*, *Repostinianus*, AE., 1898, p. 30 no 100 (Afrique).

(3) Meyer-Lübke, II p. 416 § 334.

Hic ego nunc jaceo fatis compostus iniquis, Br., 1154.

La chute de la voyelle atone donne naissance à des groupes de consonnes comprenant le plus souvent une explosive et une liquide, c'est-à-dire des groupes faciles à prononcer :

Vetranus, XII 1739. Br., 1329. itrum, XII 934† (529). Arlatensium, XII 5683[347]. Catlinus (à côté de *Catuli*), XII 3929. Vitlus, XII 5696[941], 4148, 2975, AE. 1897 p. 37 nº 114. Merto, XII 965†. spirtus, Le Bl., 583A (de *spir(i)tus*, devenu dans l'ancien français *espir* (1). flamni, Jull., 75. Nomne, XII 2107. Gemnae, Br. 1185 Aplonius, XIII 751. popli, Allm., IV p. 457. Incomparapli, Br. 924. Ponre, XIII 858. Bendictus, XII 2011†. Gentos, XII 5675. Filtate, XII 709. Filterius, XII 956†. Mummlenus, Jull. 923. humlis, XIII 905 (643-690). tumlo, Le Bl., 40† (546). figli, XII 5697[5]. figlinis, Schuermans 3739. tegla, XII 5679[71]. Segleno, Jull., 930†. Relgiosa, Le Bl, 688. Incolmitate. Kbl., 1895 col. 82. Decmi, XII 5686[302, 304]. Decmanus, XII 5686[303]. Decmus, Schuermans 1882-85. Decmius, Decmanus Decmiae, Decmillae, XIII 1990. Decmanus, Br. 956. Decmanius, XII 2118, 2225, 2231. Decminus, Lejay 229. Decmus, Decmia, Decmiola, XIII 2577. Peqliaris, Jull., 119. filcissimi, XIII 2417†. Vercundae, Jull., 173. Sevrus, Jull, 24. (Thelgusa, Jull., 13.) Monmentu, XIII 1356. pisme (pi(i)ssime), XIII 3157. figlinae, XII 2461. lardarius, Br. 363, XII 4483.

Socro, Allm., IV p. 445 est une syncope fréquente dans le langage épigraphique (2).

(1) Cf. Körting, s. v. *spiritus*.
(2) Georges, *Lexikon* s. v. *socer*.

La graphie *decna,* qui fait partie d'un texte très corrompu, [XII 2187† (564)] est fort sujette à caution.

La syncope de la voyelle tonique dans *herdes,* XIII 922 (de *heredes*) suppose un déplacement d'accent.

Les groupes formés de deux explosives sont plus rares. On ne trouve guère que *gd* dans les formes populaires de *Lugudunum* : *Lugduni* (1), XII 2660†c. *Lugdunesis* XII 1751, XIII 1860, 1906, Allm., 87, 457† (552).

Pondum, XIII 716 peut être une forme abrégée sans sigle de *ponendum* ou une forme syncopée d'un type *ponedum* sans nasale et avec déplacement de l'accent, sous l'influence de *ponere.*

La syncope la plus intéressante, au point de vue des langues romanes, est certainement celle que présente la forme *dedcavit,* XII 2246, qui apparaît à côté des graphies *fillio, asscia,* et qui semble donc bien appartenir à une inscription d'origine vulgaire. Elle prouve manifestement, contrairement à l'opinion de Rydberg (2), que le latin populaire a connu des formes telles que *judcare, vendcare* et que l'atone a pu disparaître avant la transformation du *c* en *g* Les dérivés français des verbes latins en *-icare* ou des mots présentant la combinaison *voyelle* + *c* + *voyelle tonique* permettent d'affirmer que la voyelle atone n'a disparu qu'après l'amuïssement du *c* en *g*. D'où des formes telles que *venger* (*vindicare*), *juger, clergé, fougère, berger*... Mais il en existe d'autres dans l'ancien français et le français moderne qui supposent. au contraire, que la voyelle atone est tombée avant le changement de la consonne sourde en consonne sonore. Ce sont, par exemple, *preechier, coucher,*

(1) Un passage de Dion Cassius, mentionné par Allmer (cf. I n° 87), atteste que la forme syncopée avait fini par l'emporter sur la forme complète.

(2) Rydberg, *o. c.* p. 36.

nicher, *empêcher* [1]... Cette diversité dans le traitement que le roman de la Gaule a fait subir à des vocables latins de forme absolument identique, est dû évidemment à une différence chronologique dans la suppression de la voyelle atone. Mais quelle qu'ait été la date respective de la disparition de l'i atone dans l'une et l'autre catégorie, il ne doit pas y avoir eu entre elles une ligne de démarcation bien tranchée Un phénomène d'un caractère aussi général que la syncope dans le latin vulgaire, ou du moins dans le latin vulgaire de la Gaule, n'a pu se produire ni instantanément, ni simultanément dans tous les mots soumis à son influence. Il n'a pu s'universaliser que progressivement et il a très bien pu se faire que les formes complètes et abrégées aient coexisté à un moment donné, ce qui expliquerait la présence de *dedcavit* sur une inscription païenne, qui provient d'une époque où l'*i atone* subsistait encore dans la majorité des mots de cette catégorie.

De toutes les voyelles, l'*a* était, en raison de sa sonorité, la moins sujette à la syncope. Cependant, on trouve certaines graphies, dans les inscriptions de la Gaule, dont cette voyelle a été éliminée, après s'être au préalable affaiblie en *e* :

> Incomprabili, XII 772 (cf. *incomperabilis* dans Schuchardt, *Vocalismus*, I p. 195). Caesri, XII 1131 (cf. *Caeseris*, Schuchardt, ibid. Seelmann, p. 172). Krissimo, XII 1131.

L'affaiblissement en *e* est d'autant plus admissible dans les exemples ci-dessus que l'*a* y est suivi de *r* et que devant cette consonne, l'*a* avait une tendance marquée à se changer en *e* [2]. On pourrait toutefois expliquer autrement la graphie *Krissimo*. D'après le témoignage de Teren-

(1) Meyer-Lübke, I, pp. 291-292, § 346.
(2) Schuchardt, *Vocalismus*, I, pp. 188-189, 195-197.

tius Scaurus (IIe siècle après J.-C.) ([1]) il aurait été parfois d'usage d'exprimer par un caractère de l'alphabet la consonne qu'il représentait, ainsi que la voyelle d'appui qu'on lui donnait dans la prononciation. *K* étant prononcé ***ka***, cette lettre aurait parfois exprimé le groupe ***ka***. D'où la graphie ***Krissimo***. Cette explication s'applique probablement aussi à des formes telles que :

> EXPRCENNIO, Sacaze p. 450. XSANTHRMI, XII 4487. PATR, Le Bl., 247. ([2])

dans lesquelles *R* tient lieu de ***er***.

Cette tendance de la langue vulgaire à supprimer la voyelle atone produisait parfois des troubles plus considérables dans l'organisme du mot. Il arrivait que dans les vocables qui comprenaient plusieurs syllabes consécutives commençant par la même consonne la chute de la voyelle entraînait celle de la syllabe entière. C'est ainsi que le cognomen *Restitutus* apparaît fréquemment dans les inscriptions sous la forme raccourcie ***Restutus*** ([3]), AE., 1890 p. 60, *Restuta*, XII 56*. On a de même ***Restitori***, XII 5561 au lieu de ***restitutóri ; Costutus***, ***Costutiae*** au lieu de ***Co(n)stitutus***, ***Co(n)stitutiae***, B. J., 1890 p. 11.

Ordinairement, c'est la syllabe accentuée qui persiste ; mais le contraire peut se produire et la voyelle tonique céder la place à la voyelle atone. Au lieu de ***Restutus***, on trouve *Restitus*, XII 5956, 1141, 269*.

Pour expliquer la graphie ***deposio***, XII 1207†, il faut probablement admettre qu'on prononçait ***depositsio*** et que les deux dernières syllabes se sont fusionnées par un pro-

([1]) LINDSAY, III § 14 p 203.

([2]) Cf. VICNTIA (Afrique), AE., 1897, p. 10, no 31. M. PROU, *Catalogue des monnaies carolingiennes*, Paris 1896 : CASTLLO, p. 72, no 502 (840-875). CASTLLI, p. 73, no 506 (923-936).

([3]) Cf. ALL., VIII, p. 368.

cédé analogue à celui dont il vient d'être question. Plus d'une forme ainsi abrégée s'est transmise aux langues romanes, [1] (cf. *matutinus* > *mattinus* > fr. *matin*, prov. *mati*, ital. *mattino*).

La syncope peut n'être qu'apparente et n'exister que dans l'orthographe C'est le cas notamment dans les graphies suivantes :

> SECVNDNA, Jull., 70. MAVROLNV, Jull., 910†, 911†, 914†. MVMOLNVS, Jull., 919†, 920† CENSORNVS, Schuermans, 1261. REGNVS, Schuermans, 4639-4641 (cf. Reginus, Sch., 4629-30, 31, 32, 36, 37, 38). SCOTNVS, Schuermans 5002 (cf. Scotinus, Sch., 4998). SCOTNS, Schuermans, 5001. LICNVS, XII 1412, Fontenay 218, 219, 222, 227, 228 (Licinus, Fontenay 203-209). QVNTO, XII 319 (Quinto). RESPCTVS, XIII 1831. CRSTI, XIII 2418†. VICTORNVS, Schuermans, 5732.

Ce qui nous empêche de reconnaître dans ces formes des syncopes réelles, c'est que la voyelle, qui y a disparu, est la voyelle tonique. Dans tous les exemples cités, nous avons très vraisemblablement affaire à une ligature de cette voyelle avec la consonne avoisinante, bien que, contrairement à l'usage, cette ligature ne soit indiquée ni par un allongement, ni par un grossissement quelconque de la lettre en question. De plus, il serait impossible de prononcer sans voyelle des graphies telles que *secundnus*, *respctus*, *crsti* et *qunto*. C'est pour ce même motif que les formes suivantes, dans lesquelles la voyelle atone a disparu, n'ont également qu'une valeur purement graphique :

> MAXMS, Kbl., 1883 p. 78 VCANIS (vicanis), XIII

(1) *Zeitschrift für roman. Philologie*, VIII p 241. RYDBERG, *o. c.* p. 16.

2895. OMNBVS, Jull., 84 (1) RECEPT (recepit) à côté de PERT (periit)], Allm., III p. 316.

Sauf dans quelques cas spéciaux et notamment dans certaines formes verbales (2), on ne trouve pendant toute la période latine aucun exemple bien caractéristique de la chute de la voyelle de la syllabe finale. Rien n'est plus naturel, puisque toutes les voyelles finales latines ont survécu en roman (3). Pourtant les inscriptions de la Gaule présentent plusieurs graphies dont l'*i* et l'*u* finals sont tombés. Mais ici encore ils n'ont probablement disparu que dans l'orthographe, puisqu'une ligature de ces voyelles avec la consonne précédente reste possible. Ainsi :

ANORM, XIII 720. CINTVSMS, Jull., 233. MARIANNS, Schuermans 3309 (Marianus, XII 3310, 3311). COMITIANS, Schuermans 1547. (Comitianus, Sch. 1548). SATTONS, Schuermans 4958 (Sattonis, Sch. 4959-4960). SCOTNS, Schuermans 5001. (Scotinus, Sch. 4998. Scotnus, 5002). (cf AVRELIANS, XII 264.) TIBERALS, Schuermans 5443-5444. MAXMS, Kbl., 1883, p. 78.

Il n'y a guère que deux formes qui ne puissent s'expliquer par une ligature. Ce sont :

CONATS (Conatus), Schuermans 1570 et LEVTHARDZ, Le Bl., 204.

Ce sont très probablement de simples abréviations non surmontées du tiret ordinaire, comme c'est encore le cas pour *K(alendas)*, *MAIS* (*MAIAS*), XIII 1533† [cf. *LIBRS*, (= *libros*) XII 2040†]. Il se peut aussi que le graveur ait

(1) Cf. MONMTV, AE., 1898, p. 29, no 17 (Afrique).
(2) SCHUCHARDT, *Vocalismus*, II p. 399.
(3) RYDBERG, *o. c.* pp. 41, 42.

reproduit textuellement sur la pierre le nom tel qu'il était écrit en cursive avec l'abréviation ordinaire de *us*. Il est intéressant de remarquer que les inscriptions archaïques et surtout les inscriptions de Préneste, présentent des graphies tout aussi bizarres que celles que nous venons d'énumérer (1).

La chute de la voyelle de la syllabe finale est attestée par plusieurs formes verbales et, entre autres, par la 3e personne du parfait de l'indicatif (2). Après la disparition de l'*i*, *avit* est devenu *aut*, et c'est de cette forme syncopée que provient la désinence de la 3e personne des parfaits romans. Nous pouvons ajouter aux exemples déjà connus (3) cet autre emprunté à nos inscriptions :

Dedicaut, XIII 2092.

La voyelle atone s'élidait aussi fréquemment en hiatus, soit devant la voyelle tonique, soit devant une voyelle atone. Ce phénomène, qui a laissé de nombreuses traces dans les documents vulgaires (4), a dû se généraliser dès l'époque latine, puisqu'il est commun à toutes les langues dérivées du latin (5).

Quetus, XII 5683[240]. Queta, XII, 3035, XIII 751. Requescit, XII 5346, 339†, 2180†, 2311†, 5861† (563). Requiscit, XIII 2355† (447), Le Bl. NR., 47, 52, reqiscit, Le Bl. NR, 53. Requescet, Le Bl., NR, 225 (530). Reqescet, XIII 1503 (530) Requibit (requiibit, requiebit), XIII 2364† (492). deces (sepsies), XII 2086† (558). decis (hocsies), XII 2087† (559). pintissimo, XII 319. vices, XII 2187† (564). pride,

(1) Stolz, *Histor. Grammatik* I, p 20, § 15; p. 207, § 199.
(2) Meyer-Lübke II, pp. 332-333, § 266.
(3) Stolz, *o. c.* I, p. 207 § 199 All., IX, p. 139.
(4) Schuchardt, *Vocalismus*, II, pp. 441 ss.
(5) Meyer-Lübke, I, p. 452, § 503; p. 311, § 376.

XII 934† (529), XIII 2475† (501-502), Le Bl., 51 (541), Le Bl., 565. Tiberalis, Schuermans 5443-5444. quat (quoad), XII 915. quator, XII 4248. dodece, Kraus 262, Le Bl., NR., (5e se). dudecema XII 2654†. dumviratu Mommsen 184. Dumviralibus, Revue épigr. du Midi de la France 1892, p 150. tridum, Mommsen 149 Ingenus, XII 249, 5686^{430}, Br. 752, 958. Perpetus, XII 794, Mommsen 156, 352. FEBARPIAS (febrarias), Kraus 143 (5e se ?). febrarias, XII 2421†, 3355†. febrariis, XIII 1732 (221).

La forme *de* pour *deae* offre un cas intéressant de phonétique syntactique. On ne la trouve que sur les inscriptions où *dea*, placé immédiatement devant le nom propre de la déesse, joue le rôle de proclitique et a pu, en conséquence, s'abréger facilement. Les textes de la langue vulgaire présentent plusieurs exemples de cette élision (1).

De Minervae, Lejay 152 Dae. Lejay 256 De Vercane, Br. 709. Dae Luna, Br. 1130. Dae Viri00..., Br. 1726.

L'i atone en hiatus disparaît également dans

filus, Lejay 173, Kraus 106. Aurelus, Schuermans 707. Emele (Aemiliae), XII 746. Cervesa, B.E 1883, p. 133.

Cet *i* n'a pu disparaître toutefois de la prononciation du latin vulgaire, puisqu'il a persisté dans tout le domaine roman, en mouillant la consonne précédente (2). Il faut croire qu'il s'y était déjà combiné avec l'*l* ou l'*s* et que, faute de caractère spécial, le graveur aura cru pouvoir transcrire ces consonnes mouillées au moyen des lettres ordinaires.

(1) Schuchardt, *Vocalismus*, II, p. 483. Cf. aussi Lejay, n° 152, où l'on trouvera rassemblés tous les exemples contenus dans le *Corpus*.
(2) Meyer-Lübke, I, p. 461, § 511 ; p 465, § 514.

ÉPENTHÈSE

Tandis que, d'une part, la langue parlée tend à éliminer la voyelle atone, elle introduit, d'autre part, pour faciliter la prononciation, une voyelle parasite entre certains groupes de consonnes. On retrouve des traces de ce phénomène dans tous les documents qui proviennent d'une époque pendant laquelle la langue parlée a joui de quelque influence, à l'époque archaïque sous l'empire, surtout dans les derniers siècles, et plus tard dans les langues romanes (1)

Nous avons relevé ces graphies dans les inscriptions de la Gaule :

> Reipubulice, XII, 5519. tempulo, XII 6497 [te]mpuli, XIII 1646 (cf. C I L. X 1578 : tempuli). omines (?), XII 2366 (*dans* omines mortales sumus). Matiribus, Br. 470. domesiticus, Le Bl., NR., 38. adeflet, Br. 350. Dafinis, Kraus 131. Sepetumienus, Br., 941. Lepotinis, XII 4487 (cf. Λεπτίνης) (2). fratere, Kbl., 1890 col. 215. frateri, Kbl.,1885 col. 165. materi, Kbl., 1884 coll. 131-133. reqisicit, Le Bl., 659. Acyme, XII 4650 (cf. Acme, XII 1634).

PROSTHÈSE

La prosthèse est un autre trait caractéristique du vocalisme du latin vulgaire, analogue à l'épenthèse, et notamment la prosthèse de l'*i* devant les mots commençant par *s* suivi d'une consonne (3) :

(1) Stolz, *Hist. Gramm.*, I, p. 200, § 191. Schuchardt, *Vocalismus*, II, p. 394. Meyer-Lübke, I, p. 326, § 387.

(2) Pape, *Wörterbuch der griechischen Eigennamen*, 3e édition, 1863, s. v.

(3) Stolz, *o c.* pp. 201-202, § 192. Meyer-Lübke, I, pp. 323-324, § 381. cf par contre, *Spanorum*, A. E , 1899, p. 54, no 192 et Georges, *Handwörterbuch*, s. v *Spanus*.

Ismaragdus, XII 1971. Isp[es], XII 5868† (vie siècle) Ispeluncola, Le Bl., NR, 247. Isp .... Le Bl. NR., 127. Ypsichius, Le Bl., 302 Escurilio, Le Bl., 247 [cf. SCHVPIOLO, XIII 2472† (487), Schoriolo, Le Bl, 581 P.].

L'*i* s'intercale encore, mais beaucoup plus rarement, entre les deux parties d'un mot composé, comme dans :

Inistituit, Le Bl., NR., 247.

CONSONNES

Labiales.

Les labiales *B* et *P* étaient fréquemment substituées l'une à l'autre, en raison même de leur parenté, par un graveur peu scrupuleux :

Tauripolium, XII 1, 1222, 4328, 4329, Sacaze, 117 (241), 119 (241), 118 (241), 120, 121, 122, 125. Incomparapli, Br., 924. Posphorus, XII 355, B. E., 1885 p. 15 (cf Phosphorus, Allm. III p. 158). Abrosus, Br. 1336. Cabiatus (= Capiatus), XII 5686[175].

Devant les consonnes sourdes, la consonne labiale s'assimile et est notée par *p* :

Optenere, XII 2091† (566). optulit, XII 1783. Pleps, XII 4333. optinuit, Sacaze p. 539c.

Les exceptions sont toutefois nombreuses :

Conlabs(am), XII 5340 (213). conlabsum, Br. 6 (196-198), 1336, 1360. (con)labs, Jull., 33. scribta, scribsi, XII 4393. scribsimus, XII 2033. scribtis, C R A I B., 1897 p. 178. obtimo, XII 2762, XIII 1863. Obtio, Br. 1048. ibsa, Br. 251, Jull., 50. [c]absarius, Lejay 273*bis*. diabsoricum, Lejay 150.

Les exemples suivants empruntés aux inscriptions chrétiennes semblent bien trahir une modification dans la prononciation de la consonne sourde intervocalique, devenue *v* dans les serments (cf. *savir*) :

Labidem, Kraus 2. labide, Kraus 3. labede, Le Bl., NR, 264. coberturio, Le Bl., 215 (VIe siècle). ebescubus, Kraus 10. Louba, Br 275. Abrilis, Le Bl., 564.

L'altération la plus significative est certes celle de *b* en *v*. Ces deux consonnes ont été assimilées en un même son bilabial spirant à partir du IIIe siècle de notre ère (1) et la liste suivante atteste clairement l'extension que ce phénomène avait prise aux Ve et VIe siècles. Il se produit surtout à l'intérieur du mot :

Cerbasium (Gervasium), XII 2115†. Vivius, XII 5686[943, 944, 945] (cf. Vibius, XII 234, 5230). Vivia, XII 1997. dicabit, XII 2143†. oviit, XII 272†, 2061† (528), XIII 2473† (488), Kraus, 272, 291, 293, Allm., 441 (447). requiebit, XII 5400, Le Bl., NR., 300. Flabius, Flabio, Flabiae, XII 5813. Quadrubis, XII 1419. fondabet, XII 936† (530). vibus, XII 682[a]. viba, XII 2762. Liveria, XII 2088† (560). octabo, XII 4083† (521). Jobiani, XII 410[add.]. noveletate, XII 2179† (562). nuvelis, laudavelis, vervis, nuvilior, conscrivere, XIII 2477†[c] (632). omnevos, XIII 2484†, 2481†. provata, Le Bl., 12[c] (498). leverto, XIII 2474† (VIe siècle) liviri (liberi), XIII 2484†. parbulum, Allm., 226. Abieni, Allm., 449† (503). Bibis, tribis, Br. 1107. Savaria, Br. 1091, 1143, 1146, 1288, 1752. nobilior, XIII 2478† (622-628). Ordinabit, Kraus 3. provatus, Kraus 265. superva, Kraus 255.

(1) STOLZ, *Hist. Gramm.*, I pp. 286-287, § 286. LINDSAY, p. 53.

Les deux consonnes permutent beaucoup plus rarement au commencement du mot (1) :

> Bisit, XII 971†. bixit XII 2197†, 5334† (568), 5340† (527). Bixit, XII 503. Botum, XII 5423 Venc 5687^{28}. Boconius (=Voconius, XII 5251), XII 1941. Bic(irius), XII 5682^{13}.

La rareté de ce phénomène à la syllabe initiale n'a pas lieu de nous surprendre ; car, seuls, quelques dialectes du midi de la Gaule, le portugais en partie, l'espagnol et les parlers de l'Italie méridionale ont étendu à la syllabe initiale la fusion du *B* et du *V*. La majeure partie de la Gaule, au contraire, ainsi que le reste du domaine roman, a continué à distinguer soigneusement ces deux consonnes (2).

On remarquera également que tous les exemples mentionnés ci-dessus proviennent du midi de la Gaule.

La présence de l'*f* médial, inconnu au latin, dans ces noms propres simples :

> Mafortio XII 5340† (527). Mafusio, XII 2193† (527)

semble trahir la survivance d'un trait propre au dialecte sabellique, ce qui est d'ailleurs parfaitement admissible, car les documents vulgaires, et le français notamment, possèdent certaines formes qui ont dû être empruntées aux dialectes originaires d'Italie (3)

Devant *u*, *o*, et parfois aussi devant *e*, avant et après l'accent, le *v* bilabial du latin vulgaire disparaît :

> Aunclo, XII 1951, 3694, XIII 2206, Espérandieu,

(1) Parodi, *Del passaggio di V in B nel latino volgare*, Romania, 1898, pp. 180, 181.

(2) Meyer-Lübke, I, pp. 361, 362, § 416.

(3) Lindsay, II, p. 92, nº 83. Meyer-Lübke, I, p. 43, § 19, pp. 574, 575, § 649 cf Bourciez, *Bulletin épigraphique de la Gaule*, IV (1884), p. 226.

107, Kbl., 1886 col 120; 1883 p. 63. Auncli, Allm., 347. Maurti, XII 2061† (528). Octaum, XII 2143†, Le Bl., 265 (vi^{e} siècle). Noum, Allm.. IV p. 456. Octao, XII 2193† (527). Naus, XII 5946. (cf. Navus, XII 1402, 1895). Faor, XII 5682^{43}, Allm., IV p. 461, Mommsen, 350. Primitius, XII 833, 1036, 1636a, 1771, 3773, 3590, Kbl., 1898 col. 6, Schuermans, 4443 4444. vius, XII 352, 522, 605, 789, 1687. 1740, 1948, 2147†, 2043, 2224, 2473, 2356, 2501, 2707†, 3770 4123, Loriquet, 11, Lejay, 92. vium, Espérandieu 84. Bataus, Br 1517, Kbl., 1883, p. 40. viunt, B.E. II p. 281. Juent[ius], XII 2559, 5686^{466}. Juentia, XII 3310. Juencus, XII 3326. Juenalis, XII 5686^{465}, XII 512, Br., 1640. Ivenalis, XII 5691^{7}, XIII 2982. Juenis (à côté de Juvenis), Kbl., 1888 col. 118. Ivenis, XII 2926^{c}. Iventi, XIII 3035. Joenalis, Kbl., 1898 col. 5. Juentus, Bladé p. 188, XII 141, 1869, 1870, 1903, 1902. Quadruis, Mommsen 4, 247. Aeum, Mommsen 149. Lascius, Sacaze p. 310. Serus Le Bl., NR., 259. Aus (1), Allm., IV p. 345, n° 139.

Et ce qui prouve clairement que l'emploi du signe *V* pour *VV* pouvait n'être qu'un procédé graphique, c'est qu'on le surmontait parfois de l'*apex*, qui indiquait que le *V* devait être prononcé :

serúm, XII 2522. serús. XII 1598. salúm (bis), XII 3499. (cf. Aedús, XII 3325).

Cependant il parait bien établi que la généralité de ces graphies sans *v* représentait la prononciation réelle (2). Ce phénomène est d'autant plus remarquable qu'il est abso-

(1) Cf. *Appendix Probi*, ALL. XI, p. 306 : *avus non aus*.

(2) Solmsen, *Studien zur lateinischen Lautgeschichte*, 1894, pp. 44-53.

lument en contradiction avec les langues romanes Celles-ci ont bien adopté certaines formes syncopées, telles que *aunclo*, mais dans la plupart des cas elles ont maintenu le *v* intervocalique ([1]).

Comment concilier ces divergences ? Faut-il admettre avec Ullman ([2]) et Solmsen ([3]) que le *v* a été réintroduit dans la suite sous l'influence des formes où il était suivi d'une autre voyelle que *u* ou *o* et dans lesquelles il s'était généralement maintenu ? D'après eux, *vium* serait redevenu *vivu* par analogie avec *vivi*. Mais cette explication ne s'applique qu'au *v* de la dernière syllabe des mots déclinables et nullement à des vocables tels que *juentia*, *juenis* forcément soustraits à une influence de ce genre. Il faut croire que cette tendance de la langue parlée à supprimer le *v* devant *u* et *o* a été à un moment donné entravée par le changement survenu dans la prononciation de ce phonème. On sait que, dans le courant de l'époque impériale, le *v* de bilabial qu'il était, est devenu labio-dental et l'est resté dans la plupart des parlers romans.

Dans les premiers emprunts faits au latin par les langues germaniques, le *v* initial est toujours rendu au moyen du *w* bi-labial. Or, deux inscriptions découvertes en Allemagne, transcrivent ce même son au moyen de la spirante sourde F. Ces inscriptions ne sont pas datées, mais comme elles sont païennes, on ne peut guère les faire descendre au-delà du IVe siècle. Il se pourrait donc qu'on eût là une preuve de cette transformation qui s'est produite dans la prononciation du *v* latin :

Fictorinus, Schuermans 2227 (Hanau). Fectione, Schuermans, IR, 328.

(1) *Körting*. ss. vv. *vivus* et *juvenis*. Cf. les formes *vius* et *juenis*... de nos inscriptions.

(2) *Romanische Forschungen*, VII pp. 201-202.

(3) SOLMSEN, *o. c.*, p. 52.

Dentales.

Les transformations que subissent le *d* et le *t* ne présentent rien de particulièrement intéressant ; elles permutent entre elles à la fin et à l'intérieur du mot :

quot (quod), XII 4, 729. quat (quoad), XII 915. haliquit, XII 915. aliquit, XIII 2027. quit, XII 533†c. haut, XII 1499†c (515). set, XIII 2199, Le Bl., NR., 232 (548-621). aput, XIII 2417†, 2374† (510). quidquit, Le Bl., 12c. Demetriatis, XIII 2015. Quatragies, XII 1045† (587) capud, Le Bl., NR., 445, XII 2179† (562), 2158†. reliquid, XII 2179†c (562). Parendibus, Br., 1238. Amada, Le Bl., 576A. id. (et), XII 427, 1411, Br. 136. idemque (= itemque), XIII 1854.

Sur les inscriptions la préposition *ad* s'écrit assez souvent comme la conjonction *at*, sans doute conformément à la même tradition orthographique qui, au dire de Quintilien ([1]), poussait certains écrivains à confondre ces deux particules :

at (= ad), XII 1981, 5691[5], XIII 1910, Mommsen 51c. (cf. adque, Le Bl., 257, Jull., 60, Br., 920, Kraus, 201.

Palatales.

Le premier fait à signaler dans l'emploi des palatales est l'échange relativement fréquent du *c* et du *g*. Bien que cet échange soit encore en vigueur dans les inscriptions chrétiennes, nous ne croyons toutefois pas qu'on puisse en déduire un argument en faveur de l'amuïssement de la consonne sourde. Nous sommes plutôt tenté d'y reconnaître la persistance des traditions orthographiques de

([1]) Quintilien (Teubner), I, p. 39, 7.

l'époque archaïque, où l'on se servait déjà indifféremment de ces deux phonèmes (1) :

Cellius, Cellia, XII 978-778. Cerm[a]nus, XII 5686[225]. Camus, XII 5686[162]. Cerbasium, XII 2115. Cenio, XII 978, 778, Br., 451. cenui (genui), Br., 163. Calicines, Br., 136. Coth(icus), XII 5561. perlece, eco, Stycias, Br., 946[c]. conjuci, Br. 365. paci (pagi), XII 1377. relicio, XII 1446†, Acele XII 859. Acenor, XII 5686[22]. Acustas, XII 5333†. Diocenes, XII 5686[306]. pigtor, XIII 2810. Graecario (gregarius), XII 3349. Vergelleses, XII 1356. octocinta, tricinta, Lucdunensi, XIII 1855†. adcnoscet XII 915. Cratilla, XII 1010 [Gratilla, XII 5830] Nicrina, XII 4990. (Nigrina, XII 1517). Acrum, Br., 1903. Acripae, Bladé 107. Maeistra [tus] Br., 134. Acne (Agne), XII 1609. Alberca, Le Bl. NR, 73. Fruci, XII 4723. Callonis. XII 1201. Eco, Br., 1153. Crannicus, Lejay, 104. Necotia [trici ?], XII 4496.

Le *c* de *neclicta*, XII 1503† pourrait être étymologique.

Cette substitution est surtout fréquente dans les noms propres celtiques ; les inscriptions de Bordeaux, à elles seules, fournissent la série suivante :

Bitudaca, Bitudaga, XIII 773, 774. Burdecala, Jull., 878. Burdegala, Jull., 921. Cintucena, Jull., 226. Cintugena, Jull., 208, 228, 229. Cintucnatus, Jull., 176, 227. Cintuginatus, Jull., 102. Lucaunus, Lugaunus, Jull., 154. Nemetocena, XIII 806. Nemetogena, Jull., 76. Pixticenus, Jull, 203. Samocenus, Jull., 278. (cf. Incenuus, Jull., 258).

(1) STOLZ *Hist. Gramm.*, I, pp. 261 262 § 257. SEELMANN, pp 343-344.

Q.

Devant *u*, les inscriptions de l'époque impériale fidèles à l'usage observé pendant les huit premiers siècles de Rome, expriment la palatale vélaire sans l'adjonction de l'élément labial (1), ce qui appert surtout des graphies où le *q* est substitué au *c* :

Nequres, Lejay 270. Quravit, Kbl., 1884 col. 131-133. Merqurius, XII 2440, Lejay 109. Aquta, XII. 5153. Aqulius, XII 5686[135]. Aqutius, XII 4546, 4545. (cf. Acutius, 517, 3366. 3367, 3843). Aqutus, XII 5686[70], 4529. Aqurius, XII 4094. Cutius, XII 1614. Qutia, XII 5193. Urbiqus, Br., 378. liquid (licuit). XII 912. Qujus, XII 682[a], XIII 1583. Qura (cura), AE., 1898, p. 20, n° 75. Pequnia, XII 2496, 4393, 4189. Pequarius, Br., 377. Propin[q]us, XII 5229.

Seule, une inscription chrétienne du v[e] ou du commencement du vi[e] siècle adopte l'orthographe *qu* en usage à cette époque parmi les grammairiens (2) :

Sequutus, XII 276†.

Il convient toutefois d'ajouter qu'un autre texte chrétien, probablement plus ancien, persiste dans la tradition antique :

Eppoqu, Le Bl., 338.

L'*u* disparaît également devant *o* dans deux inscriptions relativement récentes :

qod, Kraus 279. condam, XII 936† (688).

(1) Bersu, *Die Gutturalen und ihre Verbindung mit V im Lateinischen*. Berlin, 1885, pp. 49-53.

(2) Cf. Bersu, *o. c.*, p. 81.

On peut affirmer que l'élément labial du groupe *qu* s'est conservé devant *a* pendant toute la période latine, puisqu'il existe encore aujourd'hui dans la majeure partie du domaine roman et qu'il n'a disparu dans l'autre qu'après que le *c* devant *a* fut devenu *ch* (1). Et cependant on rencontre dans les inscriptions de la Gaule plusieurs graphies sans *u* :

> Qantum(ter), XIII 1852 [à côté de *qui* (ter)]. Qalaqi, Le Bl NR., 429. qa, Mommsen 354.

Qu + *i*, *e* dans les documents de la Gaule soulève la même difficulté, car dans le roman de cette contrée, l'élément labial a également persisté et a empêché l'assibilation de la palatale. Les graphies sans *u* devant *i*, *e* sont même plus nombreuses que devant *a* :

> reqiescit, XIII 3021†, Le Bl. NR., 53. [r]eqiescet, Le Bl., NR., 73. qiecit, qi, qi Le Bl., NR., 81. reqescet, XIII 225 (530). reqisicit Le Bl., 659. qaerere, XII 1276†. qi, Mommsen 9. qi, Kraus 48. qis, Le Bl., 354. qinta, Le Bl., 570 (512-602). qi, qiqe, XIII 2430†. Qietus, XIII 563†. Qintiliani, Schuermans, 4543.

On peut ajouter à cette liste *ungentarius*, XIII 2602.

A vrai dire, les formes romanes dérivées des mots latins *quietus*, *qui*, *quaerere* n'ont pas conservé cet élément labial ; mais celui ci, en vertu des lois phonétiques du français, n'a pu disparaitre en Gaule avant le VIIIe siècle. La langue de nos inscriptions paraît donc bien être une fois de plus en contradiction manifeste avec l'état de choses roman. Est-ce à dire qu'il faille, à l'exemple de Bersu (2), n'attribuer aucune valeur à ces graphies et à d'autres analogues

(1) MEYER-LÜBKE, I, pp. 375-376 § 426.
(2) BERSU, *o. c.*, pp. 98 116.

qu'on relève en grand nombre dans les textes de la décadence ? Elles se produisent trop fréquemment pour ne pas les prendre en considération. Si la chute de l'*u̯* ne s'est généralisée que dans le courant du VIIIe siècle, elle a très bien pu se préparer et se manifester isolément à une époque plus ancienne. On remarquera d'ailleurs que les exemples mentionnés plus haut appartiennent en majeure partie à des textes de date récente. D'autre part, après la disparition de l'élément labial, le signe *q* a pu conserver sa valeur de post-palatale devant *e* et *i* assez longtemps pour ne pas s'assimiler immédiatement au *c* + *e*, *i* et conserver ainsi sa valeur d'explosive en roman.

Comme nous venons de le dire, ce sont surtout les inscriptions chrétiennes qui éliminent le *u̯*. Les inscriptions païennes, au contraire, le notent encore soigneusement :

> Secues (sequens), Br., 1742. Acuitanus, Schuermans 48. Anticui, Schuermans 357. Cuintus, Schuermans 1804. Cuiesc(it), XII 2016†. cuincuages[imus], XIII 3019.

X

Le groupe *x* (*cs*) est transcrit de plusieurs manières. Ou bien c'est l'élément palatal qui est renforcé, ou bien c'est l'élément spirant. Ce dernier cas se présente le plus fréquemment ; il date d'ailleurs des premiers documents originaux du latin (1) :

> ucxori, XII 227, 832. tincxit, XII 1729† (548), 1737. vicxit, XII 825, 2089† (553). vicxisti, Le Bl., 708. vicxet, XII 2661†. Philoxseni, XII 547. uxsori, XII 572, 1018, 2758, 2755, 2789, 2843, 2939, 1229, 1207.

(1) STOLZ, *Hist. Gramm.*, I p. 320 § 333.

Indicxione, XII 5720† (561), 1720†, 5869†. Maxsumus, XII 1235, 1381. Conjuxs, XII 1262. proxsumis, XII 1778. exsimia, XII 2179† (562) exs, XII 3006, 3077, 4241, 4245. Auxsesis, XII 3686. felixs Br. 936. conjuxs, XIII 1902. exserc(entis), Allm., 170. Alexsadri, XIII 2000. oxsur, Le Bl., 400A. struxsi, XII 916. Indixsione, XII 1693† (537). Senexs, XII 4319. Exsempli XII 3562. vixsit, XII 1207, XIII 1862. dixsere. Maxsimina, XII 722c.

Les deux transcriptions peuvent se combiner comme, par exemple, dans *ucxsor, ecxspecto,* XII 5193.

Toutefois, l'élément sifflant a dû, dans la prononciation, prendre le dessus et s'assimiler le *c*, car dans les derniers siècles l'*x* se réduisit a *s* et passa comme tel en français (1) :

Bisit, XII 971†. [v]issi, XII 1146†. viset, XII 2062† (485-509). visit, Kraus 262. vissit, Le Bl., 297A, XII 73. visit, Le Bl., NR., 66 (ve siècle). Santippe, XII, 213. Sest a), XII 482. cojus, XII 4248, XIII 2373† (508). supples, XII 2085† (557). Sestula, XII 2872. escepit, Bladé 116. es visu, Br., 1741. justa, XIII 2417†.

Dans ces quatre dernières formes, on devait être d'autant plus tenté de réduire *cs* à *s* qu'on évitait ainsi de prononcer trois consonnes consécutives.

La réduction de *x* à *s* est, en outre, attestée par ces graphies inverses :

Visxit, XII 2120†, Kraus 103. Xexta (sexta), XII 5869†. Xeverini, XII 5686965. quiexcit, Le Bl., 338. Tigrix, XII 4833. Cleminx, XIII 2477c (632).

(1) MEYER-LÜBKE, I, pp 416, 417 § 463. p. 496.

milix (miles), XII 1112. majorix, Allm., IV, p. 355, 738. chingxit (cinxit), Le Bl., 91 (676). Vitalix, Allm., IV, p. 434, 1340; p. 437, 1369. Atimetux, Schuermans 2227. Pixtillus, Schuermans 4334. (cf. Pistillus Sch. 4332). manux, Schuermans 5988. Laxtucis, Schuermans 2921, 2922, BE., 1882, p. 119. (cf. Lastucis, Schuermans 2928). Eufraxia, Egli 44. Caxtos, Schuermans 1196, XIII 2417†.

Assibilation.

Les formes suivantes, où *ti* est transcrit par *si*, prouvent qu'à l'époque mérovingienne, le groupe *ti* en hiatus est en train de s'assibiler :

Marsiola, XII 950†. Marsias, XII 1792† (516), 2094† (579). [Mar]sias, XII 937† (531). hocsies, XII 2087† (559). tersio, XII 2081† (540). Tersia (bis), XII 5250. Sepsies, XII 2086† (558). Mafusio [Mafortio], XII 5340† (527), XII 2193† (527). Observasione, XIII 2405†. passiins, XIII 2478† (622-638), 2480†, 2484†. Sapiensie, passiins, XIII 2477^c (632). indixsione, XII 5720† (561 ?), 5869†. ressurexionis, XII 2185† (547) [res]urrexio[nis], XII 2310. penetensia, penetensie, Le Bl., 708.

L'assibilation de *ci* + *voyelle* ressort aussi des graphies où *ci* s'est substitué à *ti* :

Indiccione, XII 1213† (604), Allm., 464† (650-700). indicciune, XII 2654†. Tercium, XII 5347†. Stacio, oracionem, XIII 2391† (601). Constancius, milicie, Le Bl., 223. Deposicio, Le Bl., 360. tercia, Le Bl, 483 (vi^e siècle). Innocencius, Le Bl., 564. Spacium, Le Bl, 588^c. [recor]dacionis, Le Bl., 674. Deposicio, Kraus 260 266, 273. Le Bl., NR., 62, 64, 223.

Marcias, XIII 2365 (493), Kraus 265. [Ter?]encius, Le Bl., 463. Prudencius, Br., 1048. Periciæ, Br., 1071. Servaci, XII 852. Exicii, Egli 45. gloriacio, Le Bl., NR., 255. Neguciatoris, stacio, oracionem, Allm., 462† (601). Condicionem, XIII 2016. Solacium, XIII 1910. Fidencio, Le Bl., 378. Infancia, Le Bl., NR , 107 (VIIe siècle). milicia justicia, Le Bl., NR., 441c (596). distancia, XIII 581c.

Le groupe *sci* en hiatus subit une altération analogue dans

consiensia, XII 2153†.

A l'époque à laquelle remontent ces inscriptions, l'assibilation du groupe *ti* et, à plus forte raison, celle du groupe *ci* en hiatus, ne pouvait pas encore être tout à fait achevée et *si* comme *ci* devaient se prononcer *tsi*. *Tsi* est, en effet, l'étape la plus avancée que ces consonnes pouvaient avoir atteinte au VIe siècle dans la voie de l'assibilation. L'élément dental devait y être encore sensible puisqu'il subsiste dans les serments (*fazet*), dans Eulalie (*manatce*) et qu'il ne disparaîtra totalement que plus tard. Il s'est d'ailleurs maintenu jusqu'à nos jours en italien et en espagnol (1).

Une des questions les plus controversées, dans l'histoire des sons du latin et des langues romanes, est la date de l'assibilation du *c* devant *e* et *i*. Les longs débats auxquels elle a donné et donne encore lieu, ont été résumés par G. Mohl (2). Les uns admettent que ce phénomène s'est effectué déjà dès la période latine, tandis que les autres, plus nombreux et pour la plupart romanistes, pensent que l'altération du *c* n'a pu être antérieure aux Ve et VIe siècles.

(1) MEYER-LÜBKE, I, p. 457 § 509.

(2) G. MOHL, *Introduction à la chronologie du latin vulgaire*, 1899, pp. 289 ss.

Les graphies de nos inscriptions relatives à cette question sembleraient plutôt appuyer l'opinion de ces derniers. En effet, le *c* devant *e*, *i* y est rendu soit par *qu*, soit par *k*, qui avaient certainement la valeur d'une explosive sourde :

quiesquit, XII 460†. requisquit, Le Bl., 670. quiescui(t), Allm., 233. Akianae, Br., 688. Kaesones, Br., 235. Minikius, Schuermans 3595. Brackillo, Schuermans 867. pake, Le Bl., 344. *Οὐρσικίνος*, (ursicinus) Le Bl., NR., 374. MOKIMOS, Le Bl., 243. MAPKIANOU, KYKNAPIA, Kbl., 1891 col. 81. *Λουκιολου*, Br , p. 358.

On peut encore y ajouter celles ou le *c* et le *ch* alternent, le groupe *ch* n'ayant jamais servi, durant la période latine, qu'à exprimer une explosive sourde :

Sumaci, XII 933† (524), XII 2485† (485) chingxit,. Le Bl., 91 (676). Eutuces, XII 746. Eutici, XII 1193. Pulcer, XII 592†. Baccis, XII 4789. Arcepr(es)-byter, Le Bl., NR , 222A. Soterichi, XII 3226, Br., 2005. Mastichi, Allm , 364.

Une seule graphie *septrum*, Le Bl., 209ᶜ, semble à première vue plaider en faveur de l'opinion de ceux qui veulent que l'assibilation se soit produite déjà à l'époque antique. Mais il a été démontré que le *c* figurait réellement dans le texte original de cette inscription (1).

R

Nous signalerons d'abord quelques cas de métathèse de l'*r*, qui a laissé des traces aussi nombreuses dans les documents vulgaires du latin qu'en roman (2) :

(1) G. PARIS, *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1893, p. 83 (note).

(2) LINDSAY, p. 111 § 111. — MEYER LÜBKE, I, p. 513 § 576.

Quardubis, Kbl., 1893, p. 205. Porparcu, Schuermans 4388 (cf. Proparcu, Sch. 4494). Scurpillosa, (*de* scrupus) XII 2070† (524). pard(inas ?) (pradinas *de* prada, prata), Le Bl., 91, p. 183.

Le développement de l'*r* dans la langue parlée obéit à deux tendances contraires. Ou bien la consonne est éliminée pour faciliter la prononciation, comme dans :

Thatarus, Egli 44 (827-851). Arveni, XII 5686[1211]. Silveste, XII 1162 ;

ou bien elle est ajoutée dans certains mots qui renferment déjà cette consonne (1) :

Prostrasius, Schuermans 4495. Partronu, Jull., 322. Germarmanicus (= germanicus), XII 5471.

Le jod.

Il n'est pas rare de rencontrer des graphies où l'on a intercalé un *jod* entre deux voyelles D'après les grammairiens, ce *jod* se rattachait aux deux voyelles à la fois (2). C'était un moyen de combler l'hiatus que les langues romanes ont mis, à leur tour, plus d'une fois à profit (3) :

co*ii*ux, Br., 324, 774, 528, 379. e*ii*us, XIII 2991, Br., 319, 528, 530, 846, 1081, Jull., 521, AE., 1894 p. 8. cu*ii*us, Allm., 184. hu*ii*us, Bladé 28. subd*ii*aconus, XII 5861† (563). Sabine*ii*us, Mommsen, 43. Pompe*ii*us, Br., 1186. Memor*ii*ae, XIII 819. Sa*ii*ae, Jull., 53. Ma*ii*estatis, Kraus 294. Cab*ii*oninsis, Le Bl., 11.

(1) SCHUCHARDT, *Vocalismus*, I, pp. 20-22. Cf. *pratri (pratum)* BSAF., 1890, p 294. *Artarxerxes*, *tramarice* (FRICK, *Chronica Minora*, *Excerpta Barbari*, éd. TEUBNER), p. 620. On comprend, dès lors, que le latin vulgaire ait pu créer une forme telle que *tresaurum*, d'où dérive le français *trésor* (cf. MEYER-LÜBKE, I, p. 518 § 56).

(2) Cf. LINDSAY, pp. 52-53.

(3) MEYER-LÜBKE, I, p. 322 § 381

On peut même ajouter *Alisila*, XIII 2880, l'*i longa* ayant fini par tenir lieu du jod dans les documents de la décadence (1).

Quelques formes, connues d'ailleurs depuis longtemps, prouvent que, dès la période latine, le *g* suivi de *e* ou *i* et le groupe *di̯* + *voyelle* s'étaient assimilés au jod (2), qu'on pouvait dès lors rendre de plusieurs manières :

> Gejuna, XII 2193† (523). Gerosale, XII 619†. Genarius, Le Bl., 235. Genu[arias], XII 2102†. Genoarias, XII 934† (530). Ginoariis, Le Bl., NR., 162 (525). Madias (ma*i*as), Le Bl., NR., 230 (636), 107 (VIIe siècle).

Le *Z* de *Zunior*, Le Bl., 11 servirait, d'après Lindsay, à transcrire le son spirant que le *jod* a dû prendre dans les derniers siècles de l'Empire (4). En tous cas, il appert de cette graphie que le *z* avait une valeur analogue à celle du *jod*, de *g* + *e*, *i* et de *di̯*, ce qui lui a permis de se développer comme eux en roman (3).

L'habitude de transcrire le *jod* par *g*, ce qui ne pouvait avoir lieu que devant *e* ou *i*, a donné naissance à cette graphie intéressante, vu l'époque à laquelle elle apparaît :

> Georgia (jurgia), Allm., IV p. 140c (586-588).

Le graveur ou le rédacteur de cette épitaphe en vers, a été obligé, pour conserver au *g* la valeur du *jod* devant *u* (*o*), d'intercaler un e, tout comme les grammairiens du XVIe siècle, lorsqu'ils voulurent indiquer que le *g* devant *a*, *o*, *u* devait être spirant ainsi que devant *e* et *i*.

(1) NEUMANN, p. 20.

(2) LINDSAY, I, p. 56 § 51. MEYER-LÜBKE, I. p. 458 § 510.

(3) MEYER-LÜBKE, I, p 35 § 17.

Le groupe *di̯* à l'intérieur du mot s'est également assimilé au *jod* dans le verbe

ajutit (adjutet), XIII 906ᴵ (1).

Cette forme mérite d'être signalée spécialement parce qu'elle prouve que le *d* de *adjutare* a été éliminé dès l'époque latine, ainsi que l'exigent tous les mots romans dérivés par voie populaire (2).

Dans *Cailvi*, XII 5686[159] (Calvius) et *Decumainus* (Decumanius), XII 1753, nous avons très vraisemblablement affaire à un *l* et à un *n* mouillés. Du moins est-ce une manière d'expliquer la présence de l'*i* dans ces mots qui n'ont jamais connu la diphtongue *ai* et à laquelle par conséquent on ne peut raisonnablement songer. Le mouillement de la consonne, qui a pris une si grande extension en roman (3), paraît avoir été inconnu au latin, à en juger d'après les travaux modernes; toutefois, on trouve dans Schuchardt (4) quelques graphies qu'on ne peut expliquer qu'en admettant le mouillement de *l*. (cf. *filus*... p. 58).

Nasales.

L'emploi de *m* devant les consonnes labiales et de *n* devant les dentales n'a jamais été strictement observé dans les textes vulgaires. En effet, on y trouve toute une série de formes où la nasale labiale apparaît devant les dentales et la nasale dentale devant les labiales. Nous relevons les exemples suivants dans les inscriptions de la Gaule, qui, en ce point, restent encore fidèles aux traditions orthographiques de l'âge archaïque (5) :

(1) Cf. aiutrices, Bourciez, *Bull. épigr. de la Gaule*, IV (1884) p. 226. *ai̯utor* : C I L VI, 20752.

(2) Körting, s. v. *adjuto*. — Rydberg, o. c., p. 38.

(3) Meyer-Lübke, I p. 452 § 504.

(4) Schuchardt, *Vocalismus*, II p. 491.

(5) Seelmann, pp. 272, 276, 277.

Conpensa, XII 944†c (553). Inconparabili, XII 683, 732, 1112, 1466, 2010, XIII 1860, Kbl., 1888 col. 118. Conplet, Le Bl., 575. [co]nplevit, XIII 2436. Conpascere, XIII 2477†c (632). Panphilus, XII 3592. ponpas, XII 338. Canpanus, XII 5956, Sacaze p. 177 (194-202). Ponpeius, XII 2366. Ponponiae, XIII 1092. Conplectens, XII 975†. conplexum, XII 1272†c. Inpendium, XII 22, 701, Mommsen, 184, 185. Inpendio, XII 1356, XIII 1751 (160), 1752. Inpendia, XII 594, 5336† (460). Inpensis, Mommsen 51c. Novenbris, XII 2088† (560). Menbra, XIII 2483 (VIIe siècle). Inpetrati, Br., 922. Conpari, Kraus 168. Inperatori, Sacaze p. 216.

Devant *f*, l'hésitation se justifiait parce que cette consonne qui était, à l'origine, bi-labiale, devint sous l'empire labio-dentale :

Anfora, XII 5681[1]. Imfanti, XII 3559.

Par contre, l'*m* apparaît devant les dentales dans :

comtemporalis, Le Bl., NR., 101. volumtas, XII 2085† (547). Pamthera (*à côté de* [P]anthera), XII 4590.

A la syllabe finale, par suite d'un affaiblissement d'articulation, l'*n* se substitue parfois à l'*m* :

tetolun, Le Bl., 282, Kraus 25. libertaten, Br., 1246. Monimeton, Lejay 176. Annorun, Jull., 106. Con elo, Le Bl., NR., 65 (1).

La langue des inscriptions se distingue, en outre, dans l'usage des consonnes nasales, par plusieurs exemples

(1) Cf. la forme *con* en italien et en espagnol.

d'assimilation syntactique. L'*n* prend la place de l'*m* final devant la consonne dentale initiale du mot suivant :

quanquam. caranquae, XII 2179† (562). cun dies, XII 2104†. etian viro, XII 1524. felicen te, XII 5686[356] (cf. felicen mihi, Allm., IV, p. 456). tan dulcis, XII 874 (cf. tan bene, XII 2926). idenquae, XIII 2237, Allm., III, p. 336. cun nobis, Kraus 60. cun nov., Kraus 279. in pacen fedelis, Kraus 193. utrunque, XIII 2288. Centunculus, XII 5368. eundemque, XII 894.

En revanche, l'*n* final devient *m* dans l'expression :

im m[e]moria(m), XIII 658.

Aspiration.

La langue latine ne possédant pas de consonnes aspirées, il fut de règle, pendant l'époque républicaine, d'exprimer les aspirées grecques au moyen des consonnes fortes latines correspondantes. Ce ne fut qu'au temps de Cicéron que la mode s'établit, dans la transcription des mots grecs, d'écrire et de prononcer l'aspiration (1). Il est peu probable que cette innovation se soit répandue en dehors des cercles lettrés qui l'avaient provoquée, car les inscriptions de l'Empire, réellement populaires, restent en général fidèles à l'orthographe archaïque, et les langues romanes, d'autre part, attestent que cette aspiration factice n'eut qu'une vogue momentanée.

T = TH.

Atenaïs, XII 978. Corintus, Br., 1242. Batullus, XII 4802. Epagatus, XII 3413. Eleutero, XII 4837.

(1) Stolz *Hist. Gramm.*, I p. 89 § 37. — Lindsay, p. 52 § 56

Eleuteria, XII 645. Teopilus, XII 638. Trept(us), XII 5862^{78}. Teodericus, Jull., 936†. Teoderici, XII 2654†...

C = CH.

Cristiana, XII 1503†. Cristi, XII 5682^{78}, 2073† (491-526), 2116†, 2120†, 2146†. Eutycus, XII 4920. Cresime, XII 3295. Epytuncano, XII 3523. Eustacius, XII 2114†. Scola, XII 21. Acoristus, XII 3764. Andromaca, XII 4410. Antiæus, XII 4827, 4970. Sumacus, XII 933. Symmacus, XII 2485...

Au point de vue roman, c'est la manière de rendre le φ qui offre le plus d'intérêt. Les inscriptions ont recours, comme la langue littéraire, au double signe *ph* :

Alphius, XII 4570. Amphio, XII 482. Amphion, XII 2617. Nicephoris, XII 642. Philargurus, XII 4705. Daphnus, XII 5761. Posphorus, B. E. 1885, p. 15. Epaphroditus, XII 761. [Epa]phra, XII 3568. Phosphorus, Allm , III, p. 458.

Toutefois la tradition archaïque est loin d'avoir perdu du terrain, à en juger par le nombre de ces exemples :

Aprodisia, XII 3419, 3347. Ampio, XII 5235. Ampelis, XII 3664. Diopantus, XII 4769. [Di]opanthus, XII 4725. Dapnus, XII 4737, 881. Epapra, XII 3891. Nicepor, XII 5258. Cepalon, XII 4723. Pilemo, XII 4689. Pilemu(sus), XII 5686^{691}. Pilip(pus), XII 5683^{219}. Pilocle(s). XII 5799. Piloxinus, XII 4314. Piladelpus, Pilandri, Br., 1480. Teopilus, XII 638. Nimpis, XII 3107. N(y)mpis, XII 1177. Pilargurus, XII 4797^{add}. Porpuris, XII 3900. Syntropo, Jull., 141. Nimpus, Schuermans 3892, 3893. Nimpis, Kbl., 1893, col. 107 ; 1895, col. 81 ; Bladé 36.

Ce mode de transcription, qui s'est perpétué dans les textes latins à travers tout le moyen-âge ([1]), témoigne de la survivance de l'archaïsme, non seulement dans l'écriture, mais encore dans la prononciation. La preuve en est dans ces mots romans qui ont conservé la consonne labiale sourde *p* ([2]).

Lorsque dans le cours du IVe siècle ([3]), le φ fut devenu spirant, on se servit, pour rendre le son nouveau, de la consonne *f*, qui avait pris à son tour une valeur identique. D'où les graphies :

Dafnenis, XII 807. Sofronius, XII 931†. Anuboforus, XII 1919. Euf[e]miae, XII 4024 Sarcofagu(m), XII 4290, 2004. Inofitus (neophytus), XII 5403†. Stefanus, XII 978. Epifor(as), XII 5691[7]. Adelfius, XII 5436†. Menefane, XII 3647. Elafio, XII 3706. Epaefanius, XII 2089† (559). Nymfidius, XII 467† (489). Frigia, XIII 1862. Elafia, XIII 2172. Dafneni, Cefalio, Allm., 344. Felocalus, Allm., IV p. 89† (518). Filetae, Allm., 298. Stefanus, XIII 2385† (551-552). Eufrasius, Le Bl., 398. Profit(a), Le Bl. NR., 36. Omfalenicus, Lejay 104. Stefanis, XII 5751. Epafra, XII 3832, 3891, 4707. Eufrasius, XII 2111†, 2486†. Niceforis, XII 2855. Neofitus, XIII 1548 (466). E[p]afroditia[nus], XII 764.

Le signe de l'aspiration *h* devint dans l'alphabet des lapicides une lettre sans aucune valeur réelle, et nous constatons, dans l'usage qu'ils en font, la même maladresse que nous avons déjà signalée à propos de l'*y*.

Phi[n]dar(us), XII 5388. Phyrro, XII 3327. Phylad(es), XII 5686[883]. Phyrenaeus, XII 4673 Terphne,

(1) SCHULZE, *Orthographica*, Progr., Marbourg, 1894, II p. V et ss.
(2) MEYER-LÜBKE, I, pp. 33-34 § 17. — GRÖBER, ALL. VII p. 26.
(3) LINDSAY, p. 68 § 60.

XII 3573. Sthepanus, XII 394. Ambacthius, Br., 36. Horestes, XII 4654. Ephagathus, XII 5698[8]. habbat(issa), XII 5252†. harenis, XII 533[c]. Haretusae, XII 3605. Heheu, XII 5350†. heneunte, XII 432†. Hisis, XII 3061. hoccidit, XII 1128. Lethalis, XII 642[c]. hordine, hossa, Le Bl., 1 (v[e] siècle). Authorem, XII 2058† (491). hopem, XII 2085† (547). hintuis, XIII 2391† (601). thomolo, XIII 1515†. Mhiles, Br., 1283. Martheru, Le Bl., NR., 235. Perhemptus, Egli 45 (827-851). perhennem, Egli 46 (851-879).

L'*h* de *hocto*, XII 478† (536), Le Bl., 68 (448). Le Bl., 323; *hoctavo*, *hocties*, XII 2087† (557) n'a probablement pas plus de raison d'être que l'*h* des autres formes ci-dessus, qui commencent par une voyelle. Nous ne croyons pas qu'on puisse y rattacher l'aspiration des mots français *huit, huis, huitre, huile*, dont le rôle était vraisemblablement d'empêcher la confusion de l'*u* initial avec la consonne *v* (1).

Dans une inscription en vers d'un caractère populaire très marqué (XII 915, p. 819[add]), le signe de l'aspiration semble être destiné à empêcher la contraction de deux voyelles :

> Quat (Quoad) *valeas abeas* pascas multos *tu habebes* amicos ;
> *Si haliquit* casu alite[r] aduxerit aster,
> Aut ili Romai frater es aut tu *peregre heris* ..
> Porta probat homines, *ibi hest* trutina ultuma vitai

Toutefois, l'*h* peut également y suivre un mot terminé par une consonne, la consonne *s*, il est vrai, plus ou moins caduque.

> Et *pietas hilic* et qui sit amicus.
> [B]enificia absenti qui facet, ilic *amicus herit*.

(1) NYROP, *Grammaire historique de la langue française*, I (1899) § 479 rem., p. 363.

La langue vulgaire recourait encore au signe de l'aspiration, de même qu'au *jod*, comme nous l'avons vu plus haut, pour supprimer l'hiatus à l'intérieur d'un mot :

Euhodus, XII 5686[332, 323], 3008, 3006, 3256, 5686[83]. Euhodianus, XII 910, 5695[5]. Euhelpistus, XII 3201, 5878[7]. (cf. Euelpistus, XII 1757. Euhangelus, XII 5632. mehae, XII 5019. dihaconus). Le Bl., 679. Bohetyus, XII 1213. Hemmanuhel, Le Bl., NR., 251. Dagnihil, Le Bl., NR , 93. (cf. Daneel, Le Bl., 640A).

Le *u* joue le même rôle dans *Euuaristus*, XII 192, *Euuanielis*, XII 1751, *euorum* (*eorum*), XIII 2484†, ce qui nous rappelle le procédé identique des langues romanes (1).

L'*n* paraît aussi jouer ce rôle dans *Dagninil*, Egli 24 (cf. Le Bl., 366).

Il arrivait, par contre, que l'*h*, venant à tomber entre deux voyelles, celles-ci se contractaient, ce qui était encore un moyen d'éviter l'hiatus :

cor (= cohor(tis). Allm., 89. chor(te), Br , 990. chor(tis), Br., 1235, 1583. Cortes, Br., 665. chor(te), Br., 990. chortis, Sacaze p. 131, Br., 645 (250), 787. Lerenno, Sacaze 186 (cf. Leherenno, Sacaze 170, 176, 179, 183, 184).

Il faut encore mentionner les noms germaniques qui ont naturellement conservé dans les textes latins leur aspiration originaire :

Hludewici, Egli 50 (843-872). Hlodericus, Kraus 153.

Cette fricative laryngale des mots germaniques devant une consonne devient déjà dans les inscriptions de la

(1) Meyer-Lübke, I, p. 322 § 381.

Gaule ce qu'elle sera plus tard en vieux français [1], d'une part, explosive sourde :

> Chrodobertus, Kraus 270, XIII 1515†. Chlodoaldus, Le Bl., 209. Chlodobertus, Le Bl., 333. Chlodovecus, Le Bl., 333. Chlotarius, Le Bl., 333.

et d'autre part, spirante sourde :

> Flotarius, Le Bl., 220.

CONSONNES DOUBLES ET CONSONNES SIMPLES.

De nombreuses divergences dans l'emploi des consonnes doubles et des consonnes simples séparent le latin vulgaire du latin littéraire. A cet égard la langue populaire n'obéit pas à des règles fixes ; elle redouble la consonne ou simplifie un groupe de consonnes sans raison apparente et aussi sans se préoccuper des préceptes de la grammaire ou du bon usage. Toutefois ce serait une erreur que de vouloir expliquer tous les exemples de redoublement ou de simplification par le caprice ou l'ignorance du graveur. On a, au contraire, de bonnes raisons pour croire qu'en ce point également l'orthographe des textes vulgaires, et notamment des inscriptions, reflétait une particularité de la langue parlée. Le redoublement des consonnes, qui a toujours caractérisé l'italien entre toutes les langues romanes, ne fait que perpétuer cette tendance du latin vulgaire ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer [2]. Ce n'était pas cependant un caractère spécial au latin d'Italie, une différence locale, car les documents de

(1) NYROP, *Grammaire historique de la langue française*, I p 364 § 482.
(2) LINDSAY, p. 135 § 131.

toutes les provinces de l'Empire en présentent des traces nombreuses (1), et parmi eux les inscriptions de la Gaule en fournissent un contingent respectable. On pourrait s'en étonner à première vue, puisque le roman de la Gaule, contrairement à l'italien, a partout simplifié les consonnes doubles latines à l'intérieur du mot. Mais il possède aussi certaines formes dont le développement ne s'explique qu'en supposant un prototype vulgaire avec une consonne double en regard du mot savant avec une consonne simple (2).

l au lieu de ll.

C'est le phénomène qui se produit le plus fréquemment :

Velia, XII 33 (Vellia, XII 838[bis]). Vel(i)a, XII 223. Velianus, XII 3608. Aviuliae, XII 3452. Avilius, XII 5686[114], 5690[17]. Avilia, XII 541. (Abillius, XII 4541). A[v]iulius, XII 3541. (Aviullius, XII 4096). Ofelius, XII 5023. Ofilia, XII 4803. ([O]fellius, XII 5025. Ofillius, XII 5026, 4268). Apolonius, XII 5683[31], 5686[62]. Apolinis, XIII 1983. Apolini, XII 991, 992, 2792, Br., 995. ulius, XIII 2180, 2174, 2284. ula, XIII 1983, 2189. colegi, XII 1410. Calinice, XII 1638. Caliroe, XII 3423. Calistus, XII 1657, 1859. (Callistion, XII 3740). vexelatione, Br., 666. vexilatio, XII 5733. Ancila, XII 1412. Vilico, BSAF, 1891, p. 63. Galicanus, XII 5681[4]. ili, ilic, hilic, XII 915c. elo, Le Bl., NR., 66 (ve siècle). mile, XII 103. Sabinila, Severila, XII 1267, 4089. Dulovio, XII 1279 (Dullovio, XII 1280). Sabinila, XII 319. Solecetus, XII 2085?. Olus, Allm., IV, p. 494. Tertuliana, XII 4395. puelae, XIII 1983.

(1) Seelmann, p. 118.
(2) Gröber, ALL., VII pp. 28-29

pueli, XII 975†. Titulinus, Bladé 160. Pedulus, XII 1163. (Pedullus, XII 349). Catulus, Allm., II, p 483. (Catullus, Allm., III, p. 460). Jullus, Allm., IV, p. 355-356. Julla, Allm., II, p. 509. Uxopilus, Allm., IV, p. 426. (Uxopillus, Allm., IV, p. 426). Surilio, XII 5686^{856}. Surrilio, XII 5701, 8. (Surillio, XII 4860). Luscilus, Allm., IV, p 362. (Luscillus, Allm., IV, p. 362). Titula, XII 3583. Titulus, XII 2292, 4370. (Titulla, XII 3885, 3959. Titullus, XII 2894). Carantilae, XIII 1092. (Caratillus, Fontenay 108). Domitila, XIII 1227. Eburila, XIII 1228. Maceliu, Schuermans 1225. Sabeliu, Schuermans 4819. ilos (*à côté* illi) CRAIB., 1897, p. 178.

ll au lieu de l.

Paullus, XII 5686^{680}. Paulla, XII 4283. Paullinus, XII 3849. Lejay 266. Paullina, XII 1204, 1257, 3447. [P]aullinus, Lejay 261. Pollio, XII 2391, Allm., III p. 319. (Polio, XII $5686^{757,\ 758}$. Polia, Mommsen 352-149.) Polla, Allm., IV p. 226.

Ce sont là des graphies ordinaires dans les textes vulgaires, mais il en est d'autres plus capricieuses.

fillio (asscia), XII 2246. Milles, XII 4361. Virilli, XII 5686^{938}. Virilla, XII 2732^{add}. Virillio, XII 3040, 346, 2994, 3292, 3339 (Virilis, XII 3340...) Camullius, XII 1116, 1401. Camullia, Tertulla, XII 1125. (Camulius, XII 4677, 1960. Camul(ius), XII 2230). Soli (Sollii), Lejay 105. Aurellia, XII 3461. Oll(ius), XII 5686^{255}. (Olius, XII 5031... Olia, XII 855...) Sollemnis, Allm., II, p. 82; III, p. 123, 378; V, p. 28, 31, 33; Sollemninus, Allm., V, p. 28. Senillus, Allm., IV p. 415 (Senilis, Allm., I, p. 398; III, p. 139; IV

p. 415). Malluit, XII 1499†. felliciter, XII 5797†. Querella, Allm., III 443. Sepellitus, XIII 1968. Hillare, XIII 2155.

L'*l* se redouble également devant les consonnes : *soll-ver*[*es*], XIII 1188.

Les métriciens-graveurs mettaient à profit cette liberté de la langue populaire et redoublaient dans le vers la consonne, lorsqu'ils avaient besoin d'une syllabe longue :

Insignesque triumphos *relligione* dicavit, Le Bl., 335[c].
Stemmate censura *relligione* cliens (cluens), Le Bl., 24[c] (552).

(cf. Hic quoque *relliquiis* micat ille Georgius almis, Le Bl., 196 (Fortunat)].

ss au lieu de s.

Le plus souvent la consonne est redoublée après une voyelle longue :

ussus, ussuris, XII 2926, 1357. ussus, ussuris, Mommsen 149. ussibus, XIII 3202. caussaque, XII 3619, Le Bl., 176[c]. possuit, XII 866, Jull., 24, Br., 1069, Kbl., 1885 col. 109, BE. 1886 p. 47, AE. 1892 p. 17. Amisserat, XII 1649. [re]missit, XII 3637, XIII 3162. inclussum, permissit, XIII 2124. vissit, Le Bl., 297A. occissu, Kbl., 1889 col. 39-40. occissus, Mommsen 298, vissu (jussu), Kbl., 1893 col. 99. incisso, XIII 1041, Espér. 69. Lussori, XII 3283. Messes, XII 2709. Messe, XII 1416. Lugdunessi, accussationem, XIII 3162. Tolossensis, XII 534. Vergelesses, XII 1356. Kanetonessi, XIII 3183[23]. Vecronesses, XII 4650. Confanesses, Armisses, Br., 1651. [cf. transs(iit), XIII 1515.) Caessius, XII 5682[18]. Cessorinus, XIII 1330. Nassonis, XII 2960, 2778. Parassio, XII 4943. Zos-

simi, XII 3309. Cassibus, Br., 1823, 1779. Dapssac, XIII 2989, MSAF. 1894, p. 273, n° 33.

Le même phénomène se produit devant les consonnes :

Marssi, XII 5686 [547]. Urss[a], XII 5250[add]. Diss cassibu(s), Br., 1779. Asspercius, Bladé 160. Casstus, Schuermans 1134 [Castsus, Schuermans 1139]. Cesstius, XII 3576. asscia (fillio), XII 2246.

Bien que le suffixe *osus* apparaisse sous la forme *ossus* (*onsus*) dans des textes de la décadence exclusivement latins (cf. *Licentiossae*, XIII 1608), on doit toutefois reconnaître une influence celtique dans le redoublement de l'*s* de certains noms propres provenant d'inscriptions découvertes en pays celtique [1] :

Bonussos, Lejay 130. Apinossus, XIII 1439. Apinossa, Lejay 193. (Apinosa, Mowat p. 415, p. 155.) Albinussos, Lejay 212. Bonussa, Mowat p. 421. Annossus, Sacaze p. 507 (Annosus, Sacaze p. 481). Carussa, Allm., IV p. 320, XIII 2931. Sappossa, XIII 3045.

Le redoublement de l'*s* y est dû à l'analogie des nombreux substantifs en *ossus* que renferme la langue celtique, et dont on trouve maint exemple dans ces mêmes documents qui nous ont fourni les graphies ci-dessus :

Andossus, Sacaze p. 502, p. 343. Secondandossus, Sacaze p. 453 Alardossus, Sacaze p. 354. Bortossus, Bladé 46.....

s au lieu de ss.

La réduction de *ss* à *s* n'est pas moins fréquente :

dulcisumae, XII 3855. dulcisima, XII 1972. sancti-

(1) LEJAY, *o. c* p 114.

sima, XII 2366 pientisimo, XII 3478. pientisumae, XII 4128. dulcesime, Le Bl., 265. Claresimus, Kraus 2. Sucesa, XII 2206. Sucesus, XII 5686 [852], Allm., IV p. 421, Schuermans 5328, 5329. precesit, Le Bl., 328. Gesisti, XIII 1477[c] (632). recesit, XII 2169†. Ornasent, Br., 1364[c]. Mesale, Le Bl., 66 (508). Decesit (vissit), Le Bl., NR., 297A. Cesint, XIII 2478† (622-638). Mesius, XII 2206 (Messius, XII 599). Desius, XII 5686 [1118] (Dessius, XII 5682 [35]). Masa, Schuermans 3374. (Massa, Sch. 3403.) tesserario, Kbl., 1895 col. 181. Pasenus, Mommsen 352, 149. Masilia, XII 5405†. Misione, XII 682. Misionae, Allm., I p. 319. Basus, Allm., IV pp. 304-305 (Bassus, Allm., III pp. 421, 443.....)

N au lieu de NN.

La simplification du groupe *nn* se reproduit avec une fréquence étonnante dans le mot *annus*. Dans ce cas spécial, la réduction doit être purement orthographique, car tous les dérivés romans remontent au type *annum* (1).

anos, XII 933† (524?), XII 2197†, 682, 913, Br., 1174, XIII 2000, Kbl., 1883, p. 78; 1889 col. 39-40, Le Bl., 265, 523. Anus, XII 1801†, 5755†, XIII 1661†, 2430†, Kraus 103, Le Bl. NR., 297A, Allm., IV p. 45, 474†. Ano, Br., 1174. Anu. XII 2193† (527). Anis, Br., 398, XIII 3099†, 1862, XII 2060† (528). Anorum, XII 2198†, XIII 912† (405), Br., 1171, 1205, 1247, Kbl., 1895 col. 181.

Eni[us], XII 5686 [329]. Enius, Enia, XII 17. Fanius, XII 6032 [1]. [cf. Fannius, XII 3427 (bis), 683, Fannia, XII 4394.] Haerenius, XII 5690 [60]. Herenia, Le

(1) Cf. Körting, s. v. *annus*.

Bl., 222. Nehaleniae, Br., 28 (Nehalenniae, Br., 27). Cenatus (Cennatus, Cinnatus), XII 5686, [227]. Octocanabus, Br., 350 (Octocannabus, Br., 251. Octocannis, Br., 249). Pusena, Kraus 103. Enox, XII 2088† (560). Inox, Le Bl., 362, XIII 2413†, 2382 (544), Le Bl., 417 (VIe siècle), 397 (VIIe siècle).

L'*n* est redoublé dans *Annatema*, BE. 1882 p. 314.

M au lieu de MM.

Sumaci, XII 933† (524). Comunis, XII 4577, 4499, 5682 [69], 5683 [676], 5686 [1080], Allm., IV p. 459. Mumolnus, Jull., 919†, 920†. comilitones, Br., 655, 663 (commilitone(s), Br. 652, 674, 676).

MM au lieu de M.

nummero, XII 2404†. immaginifero, XIII 1895.

Les explosives sont également soumises, mais plus rarement, à des fluctuations analogues :

Deccius, XII 3550. Deccia XII 1010, 3551. (Decius, XII 2430, 5679, [22], [23], [24]. Deci[a], XII 6034.) Occellio, Mommsen 114. Maccarius, XII 5686 [513]. (Macarius, XII 5686 [512]). Briccus, XII 5686 [141]. (Brico, 5698 [4]). Taccitus, Br., 709. Acceptiu, XIII 1058.

Micia, XII 3609 (Miccio, XII 1914). Aceptia, Br., 1088. Sucesus, XII 5328, 5329. Sucesa, XII 2206. Grachu, Allm., IV p. 350. ocupavit, XIII 2200. eclesiae, XII 2085†, 5787†. eclesia, XII 1855† (540), 2385† (551-552). aeclesiae, Le Bl., 209c (VIIIe siècle). eclesia (bis), Le Bl., 594. eclisiae, Le Bl., 697. Jull., 902†.

C'est de la forme *eclesia* que proviennent le fr. *église*, le pr. *glieiza*, l'esp. *iglesia*, le port. *igreja* (1).

Suppremos, XIII 2314. Suppræma, XII 1939. Luppa, Schuermans 3089, 3090. Kbl., 1896 p. 88 , Allm. IV, 361, Fontenay, 238. Luppo, Sch. 3091, 3092 (Lupus, Sch. 3093). Opptata, Kraus 253. Appuleius, Br., 1141.

Hypolitus, XII 1155. Agripina, Br., 1526. Agripinensi, XIII 2915.

Ruffus, 5686 [757], [758]. Ruffius, Ruffianus, Ruffinus, XIII 2548 (cf. Rufius Rufianus Rufius, XIII 2494). Affrae, XIII 2237. Affro(rum), Kbl., 1885 col. 13. Offellius, XII 4492.

Ofensa, XII 4975. Oficio, XII 2169†. Ofici(na), Jull., 535, Jull., 431. ofi(cina), Jull., 462. oficina, Mommsen 532.

Cattius, XII 4116. Cattia, XII 4416 (Catius, XII 5816). Tittula, XII 777 (Titula, XII 3553). Tettius, XII 1208 (Tetius, XII 888). conttubernal(is), Jull , 328. Posittum, Br., 694. Induttus, Br. 931. Arbusttus, XII 5423. Astte, Allm., IV p. 214.

Satus, XII 5686 [787]. Satus, Allm., III p. 67. (Satto, XII 5701 [39].) Aticus, XII 1459, Allm. IV p. 297. Atice, XII 3267. Cotulo, Allm , IV p. 330 (Cottulo, Allm., IV p. 330). Cotu, Allm., IV p. 329 (Cotto, II p. 239). Coto, Allm. IV p. 329.

Cirratus, XII 4724 (Ciratus, XII 2770). Serranus, Bladé 149 (Seranus, Bladé 147). Byria (Severila), XII 1267. Taurri, Allm., IV p. 422. Taracone, XII 4377 Terae, XII 3071. Perus, Allm. IV p. 391 (Perrus, ibid. p. 392).

(1) MEYER-LÜBKE, I p. 484 § 541. KÖRTING s. v. *ecclesia*.

Aphroddia, XII 5795.

pereggre, XII 86. (r)eggalis, XII 5349†.

uxxorem, XII 913. uxxor, Jull., 197. vixxi, XIII 3033. vixxit, XIII 2432, Allm., 469. Maxximinus, XII 1416. Maxximi, XII 2669. Craxxio, XII 2754 Craxxilu, XIII 659.

obblata, XIII 1183 (ve siècle). (cf. cobliberti, XIII 1097.)

ASSIMILATION

Les textes latins de la décadence renferment nombre de graphies dans lesquelles le groupe *ct* s'est réduit à *tt* ou à *t* (1). Le *c* y est donc déjà devenu ce qu'il sera encore plus tard en italien et en rhétique. En Gaule, le *c* devant le *t* s'est résous en *jod* et postérieurement à l'époque latine (2); cependant on n'en trouve pas moins des preuves de l'assimilation de *c* à *t* dans les documents latins de cette contrée :

authorem, XII 2193† (527). autori, BE., I p. 58. invito, XII 5561. vitoria, Allm., IV p. 157.

Peut-être est-on en droit d'ajouter *FRVTV*, XII 2193† (527), dont le *c* a été faiblement gravé après coup, comme si le graveur s'était d'abord laissé induire en erreur par la prononciation *fruttu*.

ND s'assimile en *nn* dans *Secunnus*, Mommsen p. 234, et peut-être dans *stipentorum*, Kbl., 1895 col. 181 sous l'influence du celtique. Ce phénomène se reproduit également dans les inscriptions celtiques des Pyrénées dans *Annosus*, Sacaze p. 481, *Annos(i)*, p 507 (cf. *Andossus*, p. 502) (3)

(1) Lindsay, p. 98 § 91 ; p. 112 § 95.

(2) Meyer-Lübke, I p. 412 § 459.

(3) Cf. *Verecunn(us)* (Bretagne), C. I L. VII 1338, 29. *Vosecunnus*. *Secunnus*, C I. L. VII 1336, 1220.

et ce fait est d'autant plus intéressant qu'il caractérise encore aujourd'hui le gascon-catalan (1).

MN devient *NN* (N) dans *Oderanus*, Jull , 881† pour *Auderamnus*, conformément aux lois phonétiques du roman du Midi de la Gaule, dont cette inscription provient (2). La parenté de *r* (lingual), *l* et *s* a contribué à altérer les groupes *ls*, *rs* (3), tantôt en assimilant l'*l* à l'*s* comme dans *depussor*, XII 315[add], tantôt en fusionnant l'*r* avec l'*s* : *mescedem*, XII 5687 [47]. *supestes*, XII 350. *supestites*, XIII 2000. *supestitem*, Allm., 226. *Rusus*, Allm , I, 73 (48) (cf. *Rusus*, X 5670 [2, 1]), XIII 1668.

Par contre, l'*s* est remplacé par *r* dans *requiircit*, XII 479†.

La graphie *saitim*, Le Bl., 1 (*saltim*), où l est représenté par I, est due ou à une reproduction insuffisante ou à une négligence du lapicide, d'ailleurs facile à comprendre.

CHUTE DE CONSONNES

(GROUPES DE CONSONNES)

Le latin vulgaire avait une tendance à simplifier le groupe *nct* en laissant tomber le *c* médial (4), comme dans les exemples suivants de nos inscriptions :

Santissimae, XIII 2189. Santo, Schuermans 4922. Santian(us), Schuermans 4918, 4920. Santa, Le Bl., 40 (546). santimonialis, Le Bl., 676. Santolus, Le Bl., NR., 131. Defunta, Le Bl., 584. Defuntus, Jull., 105, 241. Sante, Santolus, XII 5861† (563). cuntis, XII

(1) Meyer-Lübke, I p. 575 § 650.
(2) Ibidem, p. 438 § 486.
(3) Seelmann, pp. 329-336. Lindsay, pp. 103-105 § 86.
(4) Lindsay, p. 354 § 157.

2116†. cunta, XII 2160†. Defunta, XII 2736. tinta, XII 2115.

En général, les langues romanes réduisent également *nct* à *nt*, à l'exception toutefois de certaines formes rhétiques, qui attestent la survivance de l'explosive palatale et la chute de la nasale. On a essayé d'expliquer ces anomalies à l'aide de l'analogie (1), mais il faut plutôt, à notre avis, rechercher dans le latin vulgaire même les points de départ de ces deux courants contraires. Les inscriptions de la Gaule renferment elles-mêmes, à côté des graphies ci-dessus, d'autres formes où *nct* est devenu *ct*, à moins qu'on n'admette que les participes en question n'ont jamais connu l'*n* qui a servi à allonger le radical du présent dans *fungo* (2), *jungo*.

defuctus, XIII 848, 855. defucta, XIII 806, 826 [deuta (= defunta), Jull., 122 me paraît être une abréviation]. defuc[tus], Jull., 76, 136, 321. conjuctione (à côté de *vincturum* = *victurum*), Le Bl., 257.

L'*s* médial tombe également dans *contr(uxit)*, XII 4311† (455), *abtulit* XII 2611.

Le *p* introduit subsidiairement entre *m* et la consonne suivante, et que les langues romanes n'ont point connu, est fréquemment omis :

promsit, promserunt, XII 944†c (533). Emtum, XII 1210. redemti, Le Bl., 78. contemta, Le Bl., 321c. Redemtionem, XIII 2474† (vie siècle). redimtionem, XII 5284† (527). Cosumta, Allm., III p. 468. sumtu, Mommsen 272.

Notons également l'absence du *b* d'appui dans *Jamlychus*, XIII 2374† (510), *Jamlicus*, Br., 1233.

(1) Meyer-Lübke, p. 420 § 467.
(2) Lindsay, p. 82 § 70, p. 541 § 10.

Parmi les deux groupes de consonnes, ce sont ceux qui renferment une nasale, qui s'altèrent le plus souvent. Le groupe le plus sujet à la réduction est *ns* :

Narbonesium, XII 4393, 4399, 4451. Narbonesis, XII 4333 (13), 4344, 5690 [88], 6038, 4916. Kabliesibus, XII 4537. Claternesis, XII 4256. Ferraries[is], XII 4532. Nemansesium, XII 3152. Vergelesses, XII 1356. Vienne[sis], XII 1920. Lugdunesis, XIII 1860. Carthaginesi, XIII 2000. Annies(is), Br., 1172. Apollinesis, Br., 1138. Sapies, XII 787. Mesis, XII 1798† 213, 2709, 4247, 2106†, Le Bl., 234, 284, 323. Mesori, XII 4490. Meseses, Allm., IV p. 122† (449). Clemes. Br., 4939. Cresces, XII 3224, 247, 5682 [30], Allm., IV p. 497. Creces, XII 415. postpones, XII 338†. Prudes, XII 5696 [8c]. Pudes, XII 5686 [73]. dolies, Le Bl., NR , 263. Innoces, Le Bl., NR , 438. Clemes, Br., 1520, 1075, Schuermans 1444. libes, Br., 1741. Reveres, Br., 1048. Masuetus, XII 2461, 953†, 2714, 3694, XIII 2126, Br., 1168. Masueta, XII 2884. Tosor, XII 4516. Cosobrinus, XII 4679. remasit, XII 5687 [9]. Infas, XIII 1862, Le Bl., 230A, 230, 399, XII 2128† Cosumpta, Allm., III p. 468. Trasiit, Le Bl., 569 (484), Le Bl., NR., 66. Costanti, XII 5881 (306-307). Cesor, XII 5681 [4]. Cesorin(us), Mommsen 352, 48. Cesorini, Schuermans 1316, 1317, 1318, 1319, Lejay 36. Demostratus, Mommsen p. 52 Masueta, Sacaze p. 253, 137, Kbl., 1891 col. 137. Tras, BE., 1886 p. 98. Traspecti, CRAIB. 1897 p. 181. Cos(i)stentes, Kbl,, 1891 col. 104-105 (245).

Viennent ensuite les groupes *nt, nd, nc, nq* :

paretibus XII 1626 Quitinus, XII 5686 [734d]. Quitilianus, XIII 2984. Valetinus, XII 678. Monimetu, XIII 2647. Monimeton, Lejay 176. Patagathu[s], XII

5686 [671]. Patagatus, Schuermans 4143. Gerotius, XIII 639. Caratius, XII 3305, 3756, 2837, Br., 1862. [T]eretina, Lejay 220. Caratillus, Fontenay 108.

Facieda, XII 4338. Alexsadri, XII 211, Allm., IV p. 54. Ponedum, XIII 2210. Impedium, BSAF., 1890 p. 324. repleda, BE., 1883 p. 183. Secudi, XII 2995, Schuermans 5024, 5025. Secudu, Allm., IV p. 229, 4. Cocessa, XII 5243. reliquens, Le Bl., 21[c] (502). qiqe (quinque), XIII 2430†. Fracorum, XIII 960†.

Dans *cojunx*, XII 526, 732, 738, 750, 772, 777, 789, 816, 839, 847, 1207, 1756, 2024, 1112, 1356, 1416, 1645, 1666, 1548, 2240, 1104, 2299, 2477, 2576, 3918, 3408, 583, 3829, 4247, 1346, Kraus 110, 116, 193, 217, Br., 387, *co* est la forme primitive de la préposition. *Con* n'est qu'une forme secondaire (1).

En revanche, par suite de l'affaiblissement de la nasale, le graveur l'introduisait dans certains mots où elle n'était rien moins qu'étymologique. D'où ces formes bizarres (2):

vinxit (vixit), Br , 1881. vincturum, Le Bl., 257 (victurum). erens (heres), Br., 112. Speciens, XIII 2180. Insidi (Isidi), XII 1532. tricensimus, XII 840. [t]rigensimis, XII 1798†. Crences (Crescens), Loriquet 13. diens, Mommsen 273.

Comme l'orthographe réagit sur la prononciation, il s'est fait que cet *n* devint parfois partie intégrante du mot; du moins, ce phénomène s'est-il produit en roman, où la

(1) Stolz, *Hist. Gramm.*, I p. 246 § 238.

(2) Cf. Frick, *Chronica Minora* (Ed. Teubner) p 159, 18 : *vinxit (vixit)* ; p. 158, 25 : *finctum* ; p. 169, 3 : *Anlexander*. Schrœder, p. 37 : *Sanctus, convinctus*.

nasale non étymologique a pris dans certains mots une valeur réelle (1).

Il faut mentionner spécialement *conjunx*, XII 3408, 583, 965†, 3761, 1320, 1369, 1597, 2061, 1347, parce que l'*n* y a été introduit sous l'influence du verbe *jungere*.

De même que l'*n* devant les dentales, l'*m* tombe devant les labiales :

> Suptu, XII 1. septebris, XIII 2477†c (632). Novebr(es), Le Bl. NR., 395. Decebr(is), Le Bl., 100 (527). Decebris, Allm , 457 (552). Colubi, Br., 1725.

On remarquera que la chute de l'*n* ou de l'*m* va directement à l'encontre des lois de la phonétique romane, qui a partout maintenu la nasale (2), sauf devant s. En attendant qu'on puisse expliquer cette antinomie, on est obligé de considérer cette disparition de l'*n* comme un pur accident orthographique (3).

L'*s* disparaît également devant *c* et *t* :

> Quiecit, Le Bl., 290. requicunt, XIII 2478† (VIIe siècle). requiecet, XIII 905† (643-690). poterisque, Schuermans IR 32. Crences (Crescens), Loriquet 13. Creces, XII 415. Chaletricus, XIII 3057†.

Ce phénomène, surabondamment attesté par des graphies de textes vulgaires (4), est également en opposition manifeste avec le traitement de l'*s* suivi d'une consonne dans les langues romanes, où il s'est généralement maintenu. Il n'a commencé à s'assourdir en français qu'au XIIIe siècle (5).

(1) MEYER-LÜBKE, I p. 519 § 587. *Mémoires de la Société de linguistique*, VII (1892) p. 156.

(2) MEYER-LÜBKE, I p. 437 § 485.

(3) SEELMANN, p. 283. STOLZ, I p. 245 § 237.

(4) SCHUCHARDT, *Vocalismus*, II pp. 355-360. ALL., X p. 198.

(5) MEYER-LÜBKE, I p. 422 § 468.

Il reste encore à signaler dans le même ordre de faits la disparition du *g* devant *n* et *d*, ce qui cette fois concorde avec le développement de cette consonne en français [1] :

renum, XII 2654†. Madelena, XII 5879†.

Toutefois la valeur de ces deux exemples est plus ou moins problématique, parce que le premier appartient à une inscription qui pourrait être postérieure au VIIIe siècle, et que le second provient d'un texte très corrompu

CONSONNES SIMPLES

Nous avons vu précédemment que le *g* initial devant *e* et *i* avait pris dans la langue populaire la valeur du *jod*. Intervocalique, il subit la même transformation, comme le prouvent un nombre assez considérable de formes vulgaires [2], et il finit même par disparaître totalement comme dans :

trienta, XII 5399†, Le Bl., 679, Le Bl. NR., 295.

C'est ici le lieu de mentionner la graphie curieuse *quarranta* (*quadraginta*), Kraus 262. Le Blant (NR., 66) attribue cette inscription au Ve siècle, toutefois sans raisons convaincantes. Elle nous rappelle immédiatement les formes romanes dérivées : le sarde *caranta*, l'italien *quarranta;* le fr. *quarante;* le prov. *quarante;* le cat. *quaranta;* le rtr. *Kuronta*. *Quarranta* est donc bien un terme du langage vulgaire en regard du latin classique *quadraginta,* ce qui ressort déjà du contexte : « *hoc tetolo fecet Muntana conjus sua Mauricio qui visit con elo annus dodece et portavit annos quarranta. Trasit die VIII Kl Junias.* » Cette forme aurait pu être mentionnée à divers endroits de ce travail, vu la diversité des altérations phonétiques qu'elle suppose. En dehors

(1) MEYER-LÜBKE, I p. 419 § 465.
(2) LINDSAY, p. 102 § 94. SCHUCHARDT, I p. 729.

de la chute du g intervocalique, il faut noter l'assimilation de *d* à *r* qui semble s'être accomplie de bonne heure dans *quadraginta* [1] puisque le *d* a disparu dans toutes les langues romanes [2], même dans celles qui le conservent ailleurs ou substituent au groupe *dr* une autre combinaison de consonnes [3]. Mais le changement le plus remarquable est le déplacement de l'accent, qui a passé, après la chute du *g*, de l'*i*, voyelle fermée, sur l'*a*, voyelle ouverte et partant plus sonore. Un déplacement d'accent analogue, déterminé par le plus ou moins de sonorité des voyelles en hiatus s'est produit à plusieurs reprises en latin et en roman [4]. Nous avons donc dans le *quarranta* de notre inscription l'étymon proposé par Meyer-Lübke [5] et même plus, puisque ce savant ne tient pas compte dans la forme qu'il propose de l'assimilation des consonnes *d* et *r*. Cependant la langue vulgaire n'a pas traité *quadraginta* d'une manière uniforme, et il est presque certain que l'ancien mode d'accentuation a subsisté pendant quelque temps à côté du nouveau. C'est du moins ce que semble prouver une autre graphie vulgaire de ce même nom de nombre, fortement altérée elle aussi, *quadrinti (quadraginta)* [6]. On peut l'expliquer en supposant que l'*a* atone s'est tout d'abord affaibli en *e*, comme dans d'autres mots, avant la chute du *g*, ce qui aura permis à l'*i*, en hiatus avec *e*, de conserver l'accent. C'est d'ailleurs en admettant un double système d'accentuation en latin vulgaire qu'on comprend que l'espagnol et le portugais, en opposition avec les autres

(1) SCHUCHARDT, *Vocalismus*, I p. 130 : *qaraginta*, *quaracinta* ; III p. 66 : *quaraginta*.

(2) KÖRTING, s. v. *quadraginta*.

(3) GRÖBER, ALL., V p. 125.

(4) MEYER-LÜBKE, I p. 526 § 598.

(5) MEYER-LÜBKE, I p. 528 § 601.

(6) FRICK, *Chronica Minora (Excerpta Barbari)* (éd. Teubner). p 615.

langues sœurs, aient développé la désinence des noms de dizaines, *aginta*, y compris *quadraginta* (esp. *cuarenta*, port. *quarenta*), en maintenant l'accent sur *i* [1].

La consonne intervocalique disparaît encore dans :

dediaverunt, Allm., III p. 445. Puentis (Pudentis), Schuermans 4524.

Ces deux formes apparaissent dans des documents païens; par conséquent, on ne peut guère les faire descendre au-delà du IV[e] siècle. La disparition du *d* et du *c*, qui suppose au préalable le changement de *c* en *g*, est conforme aux lois phonétiques du roman. Seulement, ce qui nous surprend, c'est la date relativement reculée de ce phénomène, étant donné que les explosives intervocaliques n'ont pu s'affaiblir qu'au VI[e] siècle [2]. On ne peut guère reconnaître dans ces formes que les premiers vestiges de l'altération qui se généralisera plus tard. Les documents vulgaires dépouillés par Schuchardt présentent quelques exemples de la chute du *d* intervocalique [3], tandis que la chute du *c* n'est attestée catégoriquement qu'une seule fois dans *Jona*, *Jauna* [4], où la consonne est tombée dans les mêmes conditions que dans *dediaverunt*.

CONSONNES FINALES

La chute de l'*m* final dans les plus anciennes inscriptions latines, dans les documents vulgaires, sa disparition totale dans les langues romanes prouvent que la langue populaire, depuis l'époque historique, s'est toujours différenciée de la langue littéraire par l'amuïssement de cette consonne à

(1) Gröber, V p. 125-126.
(2) Meyer-Lübke, p. 572 § 647.
(3) Schuchardt, *Vocalismus*, I p. 130.
(4) *Ibidem*, I p. 129.

la fin des mots ([1]). C'est le trait le mieux connu, comme étant le plus répandu, de la phonétique du latin de la décadence. Les documents de cette époque fourmillent de graphies sans *m*, ce qui nous dispense d'énumérer ici la longue série de formes analogues que renferment les inscriptions de la Gaule. Nous nous bornerons à signaler celles qui prouvent que ce n'était pas seulement l'*m flexionnel* qui s'était affaibli, mais bien l'*m* en général :

> tredece, XII 2701†. duodece, XII 2083†. dece, XII 937† (531). Septe, XII 488†, 1146, 2198†, 4503. Septe, XIII 2412†, 1508†. dece, septe, Le Bl., NR., 2, Lejay 191†. Nove(*bis*), Kraus 102. demu, Le Bl., 199 (680). nusqua, XII 5697 [4]. ejusde, Kbl., 1892 col. 65. [puruque (cor) Le Bl., 662 (485).] conda, XII 936† (530).

Il est à remarquer qu'on ne relève pas un seul exemple de la chute de l'*m* dans les monosyllabes, preuve évidente que l'*m*, placé immédiatement après l'accent, avait encore conservé sa valeur. D'ailleurs la chute de la nasale finale de ces monosyllabes ([2]) contredirait son développement dans les langues romanes, où elle s'est maintenue. Il faut toutefois excepter la graphie *su* dans la formule *Roccolane su* Le Bl., NR., 125, pp. 142-145. Ce serait, d'après Le Blant, une altération de *sum*. Dans ce monosyllabe, la chute de la consonne n'offrirait rien de surprenant. En effet, elle s'est manifestée à plusieurs reprises à l'époque archaïque ([3]) et de plus, comme le fait remarquer Meyer-Lübke ([4]), la variété des formes du verbe *être* à la première personne du présent de l'indicatif dans les langues romanes

([1]) Stolz, I p. 340-341, § 360.
([2]) Meyer-Lübke, I p. 493 § 551.
([3]) Cf. les exemples donnés par Le Blant, N. R., *l. c.*
([4]) Meyer-Lübke, II pp. 276-277 §§ 206-207.

rend plus que probable l'existence de plusieurs doublets dans la langue vulgaire, dont les uns auraient perdu la nasale finale.

L'*s* et le *t* tombent, à leur tour, à la fin des mots dans les inscriptions de la Gaule et ce fait mérite d'attirer notre attention. Enumérons d'abord les exemples :

quiesce (vixit), Le Bl., 285, requiesce (vixit, obiet), XIII 2454† (486-529). quiesci, Le Bl , NR., 3 feci, Jull., 274. Tauricius Verus...posuit et dedi, Br , 1933. quiesci, Kraus 251. Posuerun, Le Bl , 286. Restituerun, Br., 1337 (236) posi, Jull , 74. quiesce, (fecerunt) XII 1194†. requiesce (vixet), Le Bl., 463. requiesci, Kraus 151. requievi, Le Bl., 57 (454-525). quiesce, Kraus 74. vixi, Kbl., 1885 col. 139. ediderun, XIII 3162 ommutuerun, possun, CRAIB. 1897 p. 181.

vivu, XII 463. ora (dies mensis), XII 923.. messe (Julius, parentes, defuntus), XII 1416. Positu est (sanctos, probatus), Le Bl., 41. Anni, XIII 1884. Ani (duobus, tribus. dies), Le Bl., 53 (422). eju (Maionis), Jull., 321. aeju, MSAF, 1894, p. 273, n° 33. Anno, XII 4975. Br., 419. Veteranu (Cassius, Gracilis), Kbl., 1893 col. 107. Justu filius et ere (— heres), Br., 1572. partronu, Jull., 322. filiu, XIII 3109. filio (Julius, filius, anos) XIII 2000. filiu, XII 1520. Avunculu, Le Bl. NR., 38. (murus) communi, XII 2037. die (Aegrilius, Trophimus), XII 2731 Aspritudine Br., 136. Mile, Br., 1170. Capado, (x = s) Br., 1480. cojun, XIII 627.

Nous pourrions grossir cette liste d'une foule de noms propres en *u* pour *us*. Nous les omettons ici parce qu'ils appartiennent plutôt à la morphologie, la chute de l'*s* y ayant été provoquée, à notre avis, par l'influence d'une déclinaison sur une autre. Cette explication ne s'applique

peut-être pas à tous les noms propres en question, mais comme il est impossible d'en faire le départ exact, nous avons jugé préférable de les grouper tous sous une même rubrique. Au point de vue du développement historique du latin, envisagé en lui seul et abstraction faite des langues romanes, ces formes sans *s* paraîtront très naturelles, puisqu'il est de tradition dans les textes archaïques et vulgaires de laisser tomber l'*s* à la fin des mots (1).

Cette tendance fut bien entravée à un moment donné par une réaction de la langue littéraire à l'époque de Cicéron, mais elle ne fut jamais étouffée complètement. C'est ainsi qu'on s'explique la persistance des formes sans *s* dans les textes vulgaires de l'Empire et notamment dans les inscriptions (2).

Mais si l'on envisage en même temps le traitement de l'*s* final en roman, l'interprétation des exemples ci-dessus devient plus difficile. Ici encore il y a désaccord complet entre la langue-mère et les langues-filles, excepté toutefois le roumain et l'italien, qui ont perdu toute trace de consonnes finales (3) La contradiction est surtout flagrante en Gaule, où le *t* flexionnel n'a commencé à s'affaiblir que dans le courant du XI[e] siècle et l'*s*, depuis le XIII[e] siècle (4). Il importe surtout de constater que la langue épigraphique de la Gaule ne se distingue en rien de celle des autres provinces. C'est pourquoi nous avons fait suivre un tableau comparatif des formes sans *s* final, dressé à l'aide des *Indices* du *Corpus* (5).

(1) LINDSAY, p. 142 § 137.

(2) STOLZ, I, p. 345 § 365.

(3) MEYER-LÜBKE, I, p. 494 § 552 ; p. 495 § 553.

(4) MEYER-LÜBKE, I, p. 494 § 552 ; p. 503 § 559.

(5) C. I. L. II : caru(suis), 1876. Cauriesi, 768 Diocari, 6257[67].
(Espagne) M(a)ritu, 5393. paren[t]e, 6109. Servu, 638. Silvanu, 5416. Sotericu, 3906 — t : deduxerun, 1952. posuerun, 2679.

On le voit, le nombre des graphies sans *s* et sans *t* de la Gaule n'est nullement inférieur à celui des autres provinces et il faudra encore renoncer à trouver en ce point

C. I L III : (Asie, provinces grecques d'Europe, Illyrie)	fecerum, 4764 posuerum, 3682.
C. I. L. IV : (Pompei)	Arpocra, 2400 fellatri, 1540. prese. 2310. valea (*s* ou *t*), 1403. valea, 2260 — t : ama, valea, vota, 1173 nosci, 1173 peria, 1173, 3, 6.
C. I. L. V : (Gaule cisalpine)	ampliu, 4483. Kattianu, 3555 Crescentinu, 6203†. Mukianu, 3555. Nobenbre, 5215† provitu, 896. Severu, 2039. vibu, 1709†. t. — posi, 1685†. vixe, 1701†. fecerum, 1730†, 4664. posuerum, 1721† bixeru, 1642†. feceru, 237, 1599†, 1631†.
C. I. L. VII : (Bretagne)	Inprutu, 1536 [587]. Macrinu, 1336 [605]. Valentinu, 1335 [3].
C. I. L. VIII : (Afrique)	anni, 9811 anno, 3115, 9813. Austa, 9877. eju, 2037. Fundaniu, 7106. laboribo, 4354†. maritu, 3613 Praeciliu, 5170 setu (= situs), 9639. Suru, 9493. veteranu, 504 — t : coeperun, 2547 dole. 5001.
C. I. L. IX : (Italie mérid.)	aedili, 2600. anni, 2305. anno, 5517†. filio, 1931. herde. 896. Junoni, 2111. lege, 6408†. mese. 1515. ore (= ores), 6408. Primu, 104. Seppiu, 2305. Suavei, 4463. Titiu, 3763 — t : fecerum, 3058, 4821 posuerun, 3724. fecerum, 1200. posuerum, 3948, 4028 feceru, 1183. locaveru, 3387a posueru, 3199.
C. I L. X : (Italie mérid.)	Nardu, 1284. planta, 8249, usura, semisse, 114, 21 — t — jace, 7748. dan, 1589 curarun, 1589. fecerun, 3359, 5871, 7099, 7309, 8082. quiescun, 6785. curarum, 5589 fecerum, 1323, 3563, 3646. curaveru, 596. feceru, 3815, 5267. ποσουηρο, 2145.
C. I. L XIV : (Latium)	nationu (nationis), 2863. anni, 535. creando, 2630. Vic[t]orinu, 2183 coraveron, 2847. [d]edero, 2891. commendaberum, compararabirum, 3898. dedicarumq[ue], 2120. dormium, 1930† fecerum, 659. dormium, 1888 fecerun, 1079a, 1161, 1963†. fecerum, 904. . . berun, 2490 feceru, 1641. dede, 3563

une différence locale. Le latin de la Gaule a donc connu la chute de l'*s* et du *t*. Quant à la persistance de l'*s* final en roman, on a déjà cherché à l'expliquer sans que les solutions proposées soient entièrement satisfaisantes [1]. Il est toutefois certain que l'*s* a dû être renforcé à un moment donné, soit sous l'influence de la langue littéraire qui l'avait rétabli dans ses droits précisément à l'époque des conquêtes de César, soit sous l'influence de la langue celtique. Cette dernière influence est cependant assez problématique, parce qu'elle n'a pu s'exercer en Espagne et en Sardaigne, dont les parlers modernes n'en ont pas moins conservé l'*s* flexionnel. Il ne peut pas non plus être question d'une action exercée par les langues germaniques de l'Est, qui n'aurait pu se faire sentir qu'à partir du IVe ou du Ve siècles. D'ailleurs ces langues avaient-elles même une tendance à laisser tomber l'*s* et le *t* à la fin des mots [2]. Quoi qu'il en soit, ces graphies, à elles seules, suffisent à infirmer la théorie de Gröber sur l'origine des différences qui séparent les diverses langues romanes [3]. D'après ce savant, ces différences auraient déjà existé en germe dans le latin importé dans les provinces à l'époque de leur conquête. La langue des soldats de César aurait donc maintenu l'*s* et le *t* à la fin des mots et cet état de choses se serait transmis sans altération aucune au roman de la Gaule. Cette théorie exclut par conséquent *a priori* les formes sans *s* et *t* finals du latin de la Gaule; mais, comme on le voit, elle ne concorde pas avec les faits.

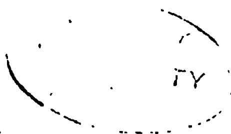
Il faut encore ajouter aux exemples sans *t* final la forme *pos* au lieu de *post*, qui apparait à plusieurs reprises :

pos consulatum, XII 934† (529). pos consolatum,

(1) SCHUCHARDT, *Zeitschrift für rom. phil.*, IV pp. 149-150. MOHL, *Chronologie du latin vulgaire* (1899), pp. 232-233 § 92.

(2) WILMANNS, *Deutsche Gramm.*, I p. 192 § 140, p. 194 § 150.

(3) GRÖBER, ALL I p 210.



XII 1498† (509?) pus con(sulatum), XII 2179† (562). pos misione, XII 682ª.

Pos appartient aux textes archaïques et vulgaires (1). On doit l'expliquer comme le doublet syntactique de *post* devant les mots commençant par une consonne, le latin, comme nous l'avons vu, ayant une tendance à supprimer l'élément médial d'un groupe de trois consonnes. D'après Meyer-Lübke (2), *pos* serait l'étymon roman. En tous cas, les formes *pues* et *pos* de l'espagnol et du portugais paraissent bien s'y rattacher.

Parfois la terminaison *nt* de la 3e personne du pluriel disparaissait totalement, comme plus tard en roumain (3) :

posueru, XII 4. feceru, Br. 382.

Il y a chute du *c final* dans *hi requiescit*, XII 2113† et probablement aussi dans la graphie II pour *hoc*, XII 5879†, car, rien dans le cercle qui figure l'*o*, ni renflement, ni coupure, n'indique que le graveur ait voulu exprimer le *c*. Cette forme se trouve sur la même pierre que *Madelena*, dont il a déjà été question, et est vraisemblablement postérieure au VIIIe siècle Dès lors, la chute du *c* n'offrirait rien de bien étrange en Gaule puisque *hoc* apparaît déjà sous la forme de *o* dans les serments de Strasbourg (cf. *in o* = *in hoc*).

Enfin, il se pourrait qu'on fût en présence de la forme réduite de *non* dans ce vers :

Adcnoscet homines aeg(er) quos no pote sanus, XII 915add.

Cette inscription a un caractère vulgaire très prononcé.

(1) Cf. Georges. *Lexikon*, s v. *post*. Cf. aussi CIL. IV : pos, 2058: X, 649, 761 ; XIV, 1467 ; IX, 1010, 1681.

(2) Meyer-Lübke, I pp. 492-493 § 550.

(3) Meyer-Lübke, II pp 179-180 § 131.

dans le fond comme dans la forme, bien qu'elle soit écrite en vers. On y trouve bien une seconde fois la négation sous sa forme complète « *quo si tu non nosti amicos* », mais ce membre de phrase a été remanié après coup. En cas que la graphie *no* serait authentique, nous aurions l'étymon latin de la négation en italien, espagnol, provençal et roumain (1).

Le texte qui porte *hi requiescit,* laisse également tomber l'*l final* dans *simu labentibus annis*, XII 2113†. *Simul* se rattachant intimement à *labentibus,* puisqu'il forme avec lui un seul groupe syntactique, on n'entendait en réalité qu'un seul *l* dans la prononciation, et c'est ce qui a probablement entraîné le graveur à cette incorrection.

La forme *frate*, Br., 1160 rentre dans la tradition des textes épigraphiques et vulgaires (2) et rappelle de très près les vocables analogues de l'italien et du roumain *frate* (3). On trouve également *sempe* pour *semper*, XII 2085†, mais la pierre en question renferme tant d'incorrections et de surcharges que l'absence de l'*r* pourrait bien être due à la négligence du lapicide.

RECOMPOSITION

Les documents épigraphiques ont encore en commun avec les textes vulgaires cette tendance à analyser un mot composé en ses divers éléments, en conservant à chacun d'eux la forme qu'il présente, pris isolément (4). Ce penchant à l'analyse se manifeste de plusieurs manières. Le

(1) Körting, s. v. *non*. Meyer-Lübke, I p. 492 § 550. Gröber, ALL. IV p 134

(2) Schuchardt, *Vocalismus* II pp. 390-391.

(3) Körting, s. v. *frater*.

(4) Seelmann, pp. 58-64. Lindsay, p. 230 § 31. Schroeder, p 40

préfixe se maintient intégralement sans subir les lois de l'assimilation :

AD : adfectus, XII 5350†[c]. adfectio, XIII 1910, 2077, XIII 3162. adferri, XIII 2181. adpar[it]or, XII 405. adlectus, XII 2453, 3166, 4354, 1466, 2010, Allm., 20, 28. adsiduis, XII 4393. adpertinen[te], XIII 2023. adflicti, XIII 2027. adserente, Br., 373. adfectione, XIII 2077. adtrivit, XII 2158†. adsistentibus, XII 1567 (245). adfinibus, Allm., 268. adquiescit, Allm., III p. 460. adsedua, XII 2193† (527). adsedue, XIII 2391† (601). adsiduis, XII 4393. adprobare, inadsueto, XIII 1668. adnueris, adsedit, XIII 3162.

Une inscription (XII 915[add]) porte à la fois ***adcnoscet***, ***acliva*** (= ad cliva) et ***aspicent*** (aspicient).

Con : conlatum, XII 4393. conlata, XII 4321, 4489. Conlisit, Le Bl., 8[e] (F). Conmilit[oni], XII 4365. Conmendo, XII 483†. Conlocaverat, Allm., 184. Conloquia, XII 944†[c] (553). conlabs(os), XII 5534. conlabsum, am, Br., 6, 360, 1336. conlegio, XII 4371, 4733, 4496, 5238, 1006 3808, 4643, 4803, 5037.

In : Inlucius (n. pr.), XII 490†. Inlustris, XII 1524 (409-413), 1499†[c] (515). inlustria, XIII 921†. Inpia, Br., 412, XIII 2279. Inmunis, Br., 937 Inmensa, XIII 2244. inmaturo, Kraus 201. inmensurabilis, Br., 920. Inmolent, XII 4333 (11). Inlatis, XII 4354, 4397. inmerito, XII 592†. Inportuno, XII 61† (510). [i]nmerit[o], XII 5026[c].

Une inscription chrétienne en ***quasi-versus*** renferme ces deux vers :

Non et nuvilior criscit ex more parentum
Sperne dispectus sublecetavet honor

XIII 2477†[c] (632)

Le sens de ce passage est obscur, mais *sublectavet* semble bien tenir lieu de *sollicitavit* Il se peut que le *graveur*, dont l'ignorance ressort clairement du contexte, n'ait pas connu la composition de ce mot et ait vu dans *sol* de *sollicitare* la préposition *sub* assimilée au radical.

Il arrive aussi, et c'est le mode le plus intéressant, que la voyelle du mot simple reste intacte dans le composé, contrairement aux lois observées par la langue littéraire. Ce curieux phénomène est attesté par plusieurs exemples de nos inscriptions :

consacravit, XIII 1751 (160), XIII 522, 525. Consacrani, Sacaze p. 293.

Le changement de *i* en *e* dans *sedere*, XIII 2405†, *se-ię-cem*, XII 4393, se rattache peut-être à cette même cause. Cela est en tous cas évident pour les parfaits en *dedit* au lieu de *didit*, tels que :

perdedit, XII 5862†, reddedit, condedit, XII 481†ᶜ. condedit, XIII 2354† (431). subdedit (tradidit), XII 975†. tradedit, XII 55† (vIᵉ siècle). crededi, Le Bl., NR., 247.

Ce sont ces formes en *dedi* qui ont survécu en roman dans les parfaits en *diede* de l'italien et en *diet* du vieux français (1). En effet, la diphtongue *ie* de ces formes verbales suppose un parfait en *e ouvert* (*dędi*) et accentué sur le radical, par conséquent *reddędit* au lieu de *redìddit*

Le préfixe *ab* se réduisait parfois à *a* dans la composition (2). Et il s'est fait que les graveurs ont intercalé un *b* après l'*a* initial de certains mots, croyant avoir réellement affaire à un composé avec *ab*. D'où *abstutus*, XIII 2477ᶜ (632), *abstuta*, XIII 2480†, *abstuti*, XIII 2484†, au lieu de *astutus*, XIII 2478†ᶜ.

(1) MEYER-LÜBKE, I p. 528 § 602. SCHROEDER, p. 37.
(2) Cf. ALL., III pp. 148-149

PARTICULARITÉS ORTHOGRAPHIQUES

Sous cette rubrique ont été réunies un certain nombre de graphies dont l'orthographe s'écarte de l'usage général et qui, malgré leur forme capricieuse, peuvent jeter quelque lumière sur certains points de la grammaire, lorsqu'on parvient à dégager la cause de ces singularités Tout d'abord l'usage de redoubler la voyelle pour en marquer la longueur, introduit par Ennius, est resté en vigueur dans les inscriptions de la Gaule :

> exerci[t]uus, Br., 67. lacuus, XII 2606, 2607. domusque, XII 1782. Juuni, Kbl., 1883 p. 78.
> Vaarius, [v]aaria, XII 5208. Ataaxti, Jull , 970. Maiaanus, Schuermans 3189. Meelausi, BE., 1892 p. 115. Cerdoon, XII 423.

L'*i long*, rendu par *ei* ou par *I*, lorsqu'on voulait recourir à un signe particulier, n'était point redoublé pour éviter de le confondre avec *e*, que les lapicides transcrivaient souvent par II, et c'est probablement cet *e* que figurent les deux I dans :

> NOBIILISSIMIS, Mommsen 313 (305-306). MAXSIIMIANUS, Mommsen 239 (297).

On sait, en effet, par ce qui précède que l'*ĭ bref atone* prenait fréquemment, sur les inscriptions païennes comme sur les inscriptions chrétiennes, la valeur de *e*.

Il en est tout autrement de la graphie *MIIILES*, Jull., 44.

Le graveur, qui voulait exprimer la quantité de l'*i* par un procédé analogue à celui qu'on employait pour *a*, *o*, *u*, s'est vu obliger de graver trois hastes pour qu'on ne confondît pas l'*i* avec l'*e*.

Certaines voyelles parasites, pour ainsi dire, sont par-

fois ajoutées à la voyelle normale et traditionnelle, parce que le graveur a hésité entre l'orthographe usuelle et l'orthographe phonétique ([1]). C'est le cas notamment pour :

Chryisis, Br., 979.

Le lapicide a intercalé un *i* pour indiquer que le signe y, dont la valeur était douteuse, devait se prononcer comme *i*. Il en est probablement de même de *annies*, XII 966†, l'*e* servant à marquer l'affaiblissement de l'ī *long final*. Dans *Puoenino,* Mommsen 48, le lapicide a pu être induit en erreur par l'identité phonétique des caractères *o* et *u* dans les graphies vulgaires. Ce procédé est encore en usage dans les manuscrits. Ainsi, on trouve dans la vie de Saint Léger des formes telles que ***veritiet, humilĭtiet, laudiez***, dans lesquelles l'*i* n'a d'autre rôle que de marquer le son fermé de *e* ([2]).

Le subjonctif *sies*, XII 4333^{b} (12/13) (à côté *sis*) n'est qu'une réminiscence archaïque ([3]), qui trouve sa raison d'être dans le caractère religieux de l'inscription dont il provient.

Les principales particularités que présente le consonantisme, se rattachent toutes à l'influence que l'alphabet grec a exercée sur l'alphabet latin, non seulement dans les textes du midi de la Gaule, de la Narbonnaise, mais aussi dans ceux de la Lyonnaise. Il a également influencé l'ortho-

([1]) On peut comparer la série suivante de graphies empruntées aux monnaies carolingiennes éditées par Prou, *Les monnaies carolingiennes*. Paris 1896 (Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale) :

PEX (= Rex), p. 107 nº 776, passim. Rix, p. 33 nº 207 (840-875) ; p. 39 nº 253 (840-878) et REIX, p. 79 nº 553 (840-875), PIEX, p. 86 nº 608.

([2]) G. Paris, *Romania*, I p 283.

([3]) Lindsay, p. 590.

graphe des inscriptions de Trèves, et en général, de toutes les parties de la Gaule, où la langue, la littérature et la civilisation grecque avaient pénétré (1). En dehors des inscriptions grecques, qui sont en assez grand nombre surtout dans le douzième volume du *Corpus*, on trouve parfois en tête d'un texte latin des exclamations grecques, transcrites aussi en latin, telles que « *chere, hygiene* (= *χαῖρε, ὑγιαίνε*), Allm., 224. En outre, il arrive fréquemment que les lapicides, également habiles à manier les deux langues, entremêlent les caractères latins de caractères grecs (2) :

SCOΠAS (Scopas), XII 5686[792]. XARI (Cari), XII 5686[963]. DUΦIVS (Duvius) XII 5686[326]. AXRO-TALVS (Acrotalus), Schuermans 721. EXOXES, XII 5767 (EX|O|CHE, XII 5992).

L's latin, le *Σ* ou le *Z* grecs sont souvent confondus :

FIRMVΣ, XII 5683[109]. ZEVERVS, Schuermans 5594. ZMINTHIVS, Bladé 107-110. LEZBIA, Bladé 56 OZZA, Le Bl., 207. LEVTHARDZ (Leuthardus), LINQVENZ, POZT, TRIBVZ, ..NNIZ, Le Bl., 204.

La similitude du P latin et du P grec a naturellement provoqué des bizarreries analogues (3) :

RACE (pace), XII 2108†. RRECESSIT IN RACE (precessit in pace), Le Bl., 277 PPECESSIT (COLHACIONI), XIII 2799†. FEBAPRIAS

(1) Egger, *l'Hellénisme en France*, 1869, I, pp. 35-39.

(2) Cf. A E. 1897 p. 41 nº 127 : *Δiocletiano* (Italie).

(3) Le Blant, *Paléographie des inscriptions latines du IIIe siècle à la fin du VIIe*, Paris, 1898 pp. 48-50. M. Prou, *Catalogue des monnaies carolingiennes*, Paris, 1896 : RALATINA, p. 4 nº 18; PIX, p. 67 nº 463; PIEX, p 86 nº 608 ; PEX, p 107 nº 776 (817-838).

(febr(u)arias). Kraus 143. PRORRIA (propria), Le Bl., 204. EPATO (Erato), XII 1398.

L'influence de l'alphabet grec se manifeste encore d'une autre manière. Par analogie avec ces mots grecs latinisés, où le *X* est transcrit par *ch* avec la valeur de la palatale explosive sourde, le *c* et le *k* latins, que la tradition orthographique avait jusque là prescrit d'employer devant *a* (1), sont supplantés par *ch* :

charitate, XII 2090† (551-566). charissimo, Kraus 79. chare, Le Bl., 165c. chara, Le Bl., 193c. charissimo, Le Bl., 674c. charissimae, XII 1717, XIII 2515. charissime, XIII 2748.

A partir du premier siècle après J.-C., on voit apparaitre sur les documents vulgaires un nouveau signe orthographique formé par réduplication de *v*, et d'où est sorti notre *w*. Ce caractère, qui existait à côté du *v* simple, avait-il une signification spéciale ou avait-il la même valeur que le *v*? Servait-il à rendre le son bilabial primitif du *v* ou l'employait-on pour exprimer le *v* devenu labiodental ? C'est ce qu'il est assez difficile de déterminer avec précision. Dans les inscriptions de la Gaule, on le trouve surtout dans des noms celtiques ou germaniques, et il est plus que probable qu'on l'a assimilé au *u̯* bilabial du celte et du germain :

Witildes, XII 2095†. Wabuctusus, Le Bl., 321D. Chlewia, Allm., 64. Sewo, Allm., IV p. 272, p. 273, BE., 1881 p. 43. Perwinco, Br., 1088. Dwiadius, Le Bl., 323. Owius, Kbl., 1883 p. 40.

Mais on le rencontre aussi dans des mots latins, où le son

(1) ALL I pp. 272-273.

qu'il représente est devenu labio-dental dans les langues romanes (1). Ainsi dans :

Proawus, Kraus 2 (614). viwvs, XIII 2069.

Je ferai toutefois remarquer que la graphie COWIVA, XII 722, citée par Birt (*l. c.* p. 49) me paraît douteuse. Il suffit d'ajouter au premier *v* une haste, que l'usure du temps a pu effacer comme beaucoup d'autres lettres de cette inscription, pour obtenir la forme régulière *CONVIVA*, *COWIVA* supposerait que le lapicide a poussé la fantaisie jusqu'à recourir à deux signes différents pour rendre le même phénomène dans un seul mot et dans des conditions identiques. Il n'y aurait toutefois là rien de trop surprenant, si nous considérons que sur une même inscription le *v* intervocalique est rendu par trois signes différents, mais de même valeur :

Bivis, quadrubis, tribvis, Mommsen 158.

L'emploi du signe *bv* provient de l'identité des sons *b* et *v*; ce n'est peut-être qu'une variante du *w*.

Citons encore quelques exemples de dittographies, erreurs communes aux inscriptions et aux manuscrits, et qui n'ont d'autre cause que l'inadvertance du graveur :

funeneris, XII 1911. diposisioste, XII 2078† (536) (= depositio est). centonariorum, XII 2754. Germarmanicus. XII 5471. fililiae, XII 5844. Meseses, Allm., III p. 443 (449). optatati, XIII 2021. Rerespectinus, AE., 1896 p. 32. vevenes (venis) (2), sanctotorum, XII 2085† (557). locucum (donavit), XIII 615.

(1) BIRT, *Rheinisches Museum*, (1897 NF. vol. LII). Ergänzungsheft, 1898, pp. 49 ss.

(2) cf. vivixit, *Bull. épigraph.* IV (1884), p. 213.

Une seule mérite d'être signalée à part. C'est ***fifilia***, XIII 672, où la réduplication de la syllabe initiale doit être consciente. Il suffit, en effet, d'en rapprocher, comme Jullian (n° 211) le fait remarquer, la forme moderne identique ***fifille***. Cette graphie est d'autant plus remarquable qu'elle nous montre que dans l'antiquité, comme de nos jours, la langue familière et enfantine forgeait des termes d'affection, des noms « hypocoristiques » en redoublant la syllabe tonique des noms propres ou des noms exprimant la parenté (1).

(1) FOERSTER, *Zeitschrift für Roman. Philologie*, 1898, pp. 268-273.

CHAPITRE DEUXIÈME

Lexigraphie.

PREMIÈRE DÉCLINAISON

Il a déjà été question du génitif archaïque en *ai* des thèmes en *a* à propos des diphtongues. L'archaïsme est encore attesté dans la flexion par la survivance de la désinence *abus*, dont la langue des inscriptions fait un usage fréquent. Elle sert, comme à l'époque classique, à distinguer le masculin du féminin dans ces expressions traditionnelles :

> filiabus, XII 2843, Allm., 42, Br., 903. Dis deabus, Allm. 95, Br., 806, 1328, 1329, 1609. 921, 362, Kbl., 1895 col. 82. libertabus (libertis libertabus), XII 2019, 436, 611.

Toutefois, l'emploi de cette désinence n'est pas toujours motivé par le besoin de différencier les genres. On la rencontre très fréquemment dans les noms propres de divinités féminines et surtout dans les épithètes des divinités locales des *matres* ou *matræ*. En ce cas, l'archaïsme s'ex-

plique par la nature religieuse de ces monuments, car la langue du culte a toujours eu à Rome un caractère conservateur fortement marqué :

Parcabus, XII 5890 (Parcis, XII 1095. deabus Parcis, Kbl., 1883 p. 42). Matrabus (de *matræ*), XII 1306, 1309, 1302, Br., 1903, Lejay 275. Aufaniabus, Br., 295, 73, 526, Kbl., 1895 col. 82 (211). Afliabus, Br., 338. Gabiabus, Br., 609, 608, 618. Vatuiabus, Br., 60, 61, 626. Vapthiabus, Br., 523. Lahehiabus, Br., 564. Veter[ane]habus, Br., 574, 573. Rumanehabus, Br., 601. Ahinehabus, Br., 1980. Audustehiabus, Br., 406. Ubelkabus, XII 333. Almahabus, XII 330. Gerudatiabus, XII 505. Ollogabiabus, Kbl., 1896 col. 200. Euthungabus, Rhein. Museum, 1890 p. 639. Bagino et Baginahabus, AE., 1890 p. 72.

Elle s'est également conservée dans le datif celtique :

Ματρεβο Ναμαυσικαβο, XII, p. 383.

DEUXIÈME DÉCLINAISON

La déclinaison des thèmes en *o* n'offre rien de particulièrement intéressant. Comme tous les textes d'origine vulgaire, les inscriptions fournissent une foule de formes, dont la désinence est contractée surtout au génitif singulier. Elles sont si fréquentes (1) qu'on n'est plus en droit de dire avec Weissbrodt (2) qu'elles constituent l'exception en regard des graphies régulières en *ii*. Cette contraction s'effectue à tous les cas qui en sont susceptibles.

(1) Cf. Neumann, pp. 15-16.

(2) Philologus, vol. 43 (1884), p. 450.

1° Génitif singulier :

Venanti, XII 2062 Vibi, XII 2349. Vitelli, XII 2380. Corneli, XII 2602. Caesi, XII 2936. Castrici, XII 2938. Juli, XII 2940. Aureli, XII 3309. Oppi, XII 4168. Dionysi, XII 1605, 1712. Valeri, XII 2329. Decidi, XII 2324. Mercuri, XII 2318. Luci, XII 2289. Aeli, XII 2253. Solli, XII 2252. Atti, XII 2235. Volusi, XII 1778. Voturi, XII 1711. Galli, Maeli, XII 210. Luci, XII 230. Hirpidi, XII 268. Apolloni, XII 262. Carisi, XII 416. Minati, XII 452. Aebuti, XII 740. Atisi, XII 764. Atti, XII 765. Corneli, XII 1053. Verati, XII 1211. Laeli, XII 1368. Valeri, XII 1376. Cafati, XII 1406. Paqui, XII 700. ... Bonifati, Le Bl., 277. Theudosi, XIII 2354† (431). Veneri, Le Bl., 617 (445). Vincenti, Le Bl., 610 (455). Venanti, Le Bl., 483.

Fili, XII 118, 120, 210, 216, 2005, 2007, 2039, Br., 305, 1002. Benefici, Br., 937. Ingeni, XII 765. Collegi, XII 1282, Br., 1410. flamoni, XII 59. Patrimoni, Allm., 22, 24. Gladiatori, XII 1585. Pi, XII 5526. Aerari, XII 2212, 2350, 2615, 3349. Obsequi, XIII 2250. Peculi, XII 1005. Consili, XIII 2478† (632). Librari, XII 2252.

2° Nominatif pluriel :

Fili, XII 1816, 3466, 3635, 1920, 2254, 2267, 2283, Allm., 340, Le Bl., 460B, 621 (689), 297, XIII 2483†, 2484†, Br., 52, 1597, 1404, 712, 832, 860, 902. Librari, XII 2252, Br., 1727, 1977. Ratiari, XII 2330. Beneficiari, XII 3168. Testamentari, XII 3538. Marmorari, lapidari, XII 3070. Centonari, XII 2824. Tignuari, XII 1877. Lapidari, XII 732. Naviculari, XII 692. Librari, Br., 1727, 1977. Vinari, XIII 1911. Cassi, XII 1816. Valeri, XII 2018.

3° Datif et ablatif pluriels :

stipendis, XII 2602, Br., 1512, Esp. 69. reliquis, XII 118. studis, XII 2039, 118. filis, XII 388, 911, 2734, 3699, Br., 398, 449, 485, 793, 2038, 1137. hostîs, XII 1567, XII 1569, Bladé 119-125. Menapis, XIII 3033. militis, Br., 398. trivis, quadrivis, Br., 1577. lanciaris, XII 673, 4336. ursaris, XII 533c. dis(manibus), XII 4281, 4176, 3897, 3895, 3873, 3872, 3854, 1450, 1529, 1953, 1999, 2032 ... propitis, XII 4336. praedis, Allm., IV p. 223. provincis, publicis, Allm., 121. Idibus Julis, Kbl., 1895, col. 82 (211).

La désinence primitive et archaïque du génitif pluriel se retrouve dans *deum*, XII 338, 337, 5112, 5300, *duum* (=*duorum*), XII 771, *Superum*, Br., 1052c, *fabrum*, XII 1897, 4363. 4372, 4373, 4393, qu'on préférait à *fabrorum*, XII 1911, 700, Allm., 170, pour éviter la succession immédiate de deux syllabes commençant par r [1]. *Sevirum* est pour la même raison la forme ordinaire du génitif pluriel [2]. Cependant on trouve aussi *seviror(um)*, XII 4354.

TROISIÈME DÉCLINAISON

Certains vocables à thème consonantique ou vocalique, dont le génitif pluriel est en *ium*, prennent à l'accusatif pluriel la désinence *is* au lieu de *es* [3]. Ce phénomène s'observe encore dans les inscriptions chrétiennes des VIe et VIIe siècles :

montis, XII 103c. aedis (talis = tales), XII 138. litis, XIII 2477c (632). mensis ou minsis, XII 1213† (604).

(1) Wölfflin, All. IV p. 2 et ss.
(2) Neue, I2, p. 112.
(3) Neue, I, pp. 257-263

1792† (516), 2076 (504), 2093† (577), 2422†, 2485† (485), 2584† (527), 4247, 923, 2106, 2156†, Le Bl. NR., 38, 112, Lejay 137.

On trouve même l'accusatif *opis*, XIII 2478†, 2477c (632), bien que le génitif pluriel soit *opum*.

La terminaison *is* est surtout d'un usage fréquent dans les adjectifs :

Aprilis, XIII 2391† (601), XII 2059† (595), 2132†. septembris, XII 955†, 2093† (573), 2584† (527), XIII 1512† (546-606), Le Bl., 377A (632), Le Bl., 570 (512-602), Kraus 272, XIII 1548† (566). Septebris, Le Bl., NR., 5 (540). Octobris, XII 2704†. Octimbris, XIII 3057†, Le Bl., 371. [oct]obris, Le Bl., NR., 11, XII 2062† (485-509). Novembris, XII 2062† (528), 2063† (511), 2422†, Le Bl., 230, 322, XII 2088† (560). Decembris, XIII 2364† (492), Allm., IV p. 452 (510), XII 1724† (472). talis (aedis), XII 138. tris, Le Bl., 337A.

On empruntait parfois la désinence du génitif singulier grec. Ainsi :

Pallados, XII 5687[3]. Neaspoleos, Allm., 21. Dioceseos, XII 3170.

L'accusatif *novenbras*, XII 2654† est très douteux, parce qu'il appartient à un texte extrêmement corrompu.

A côté de la forme classique *Ceutrones, um*, apparaît cette autre forme *Ceutronae, arum*, XII 113.

Le datif *Apoloni*, XIII 2830 est formé du radical pur, sans altération de l'*o* en *i* comme dans la forme consacrée *Apollinis* (1).

(1) On la retrouve à plusieurs reprises dans les textes littéraires et épigraphiques (Neue, I, p. 165. Georges, Lexikon s. v.). Cf. CIL.

Basis fait à l'accusatif *basem*, Br., 1703, mais aussi *basim* (1), XII 5388. L'ablatif est *base*, XII 6025, Br., 1602.

Le nominatif *antestetis*, XIII 2477c (632) (cf. *antistita*, Robert, p. 89, *antestes*, XII 758†), en regard de la forme classique *antistes*, *titis*, a été refait sur les cas obliques. En donnant au cas sujet le même nombre de syllabes qu'aux cas régimes, plus nombreux et partant d'un usage plus fréquent, la langue populaire simplifiait le système de la déclinaison.

Les génitifs pluriels qui méritent d'être signalés, sont *larum*, XII 406, 2677 et *vigilum*, XII 3374, 3303, 2228. On sait que dans la langue littéraire ces mots prenaient la désinence *um* ou *ium* (2). La terminaison *um* s'ajoute même aux adjectifs : *incipientumque*, Le Bl., 483. *Ernaginensum*, XII 982.

La désinence *e* du datif des substantifs *Pedone*, XII 4883 (cf. *sebe* de *seibei*, XII 1356) ; *Primæ matre*, XIII 178 ; *nepote*, XIII 1183, et des adjectifs, *ille* (*hunc titulum mihi et ille vius posui*), Allm., 62 ; *equestre* (*L. Fuflo Equestre*), Allm., 87 ; *incomparabile* (*conjugi carissime et incomparabile*), XIII 2599, peut être le résultat de la réduction du suffixe primitif *ei* en *ē*, dont on retrouve encore mainte trace dans les inscriptions de l'époque impériale (3).

Certains adjectifs prennent *e* à l'ablatif, contrairement au bon usage. On rencontre toutefois quelques exemples de cette anomalie dans la littérature (4).

III, 5673 (Delphes) : *Apolloni*, qui a peut-être subi, en outre, l'influence du datif grec Απόλλωνι.

(1) Cf. Neue, I, p. 207.

(2) Neue, I, p. 278. Georges, *Lexikon*, ss. vv.

(3) Kühner, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, 1877, I, p. 196 § 67.

(4) Kühner, o. c., I, p. 215 § 77.

in col(onia) *Equestre*, XII 2606. animo *forte* nos esse oportet, XII 2366. cursu *celere*, XII 5862. in provincia *Lambense*, XIII 3162.

Il faut mentionner à part les datifs *fragile*, XIII 2402†c, *fidele*, XIII 2115† parce qu'ils proviennent d'inscriptions chrétiennes et que leur *e* peut résulter de l'affaiblissement de l'*ĭ atone*.

L'*i* des ablatifs *paci* (*in paci dominica*), XIII 5400† ; *mensi*, Le Bl., NR., 2 ; *capiti*, Le Bl., 169 ; *libertati*, Le Bl., 708 (VIe siècle) trouve naturellement sa raison d'être dans l'équivalence des sons *ĭ* et *ĕ atones*.

Par contre, les comparatifs *inferior* et *major* prennent *i* à l'ablatif :

ex Germania *inferiori*, Kbl., 1885 col. 51.
cum hort(o) *majori*, XIII 1072.

L'ablatif en *i* des comparatifs, proscrit par la grammaire classique, resta néanmoins en usage dans les œuvres littéraires postclassiques [1], et c'est à cette tradition que doivent se rattacher nos locutions modernes : *a priori*, *a fortiori*...

Les inscriptions rhénanes renferment deux formes remarquables de datifs, dont on n'a retrouvé d'analogues nulle part ailleurs. Ce sont :

Herclinti sacrum, Br., 315 *Herclenti* vexelatio cortes II votum retuli(t), Br., 666.

Il s'agit bien ici d'Hercule, car le nom de ce dieu réapparaît fréquemment sur ces documents militaires [2]. On peut expliquer ce datif en partant du nominatif *Hercules*,

(1) Cf. GEORGES, *Lexikon* ss. vv. : *superus*, *prior*, *fortis*. NEUE, II, p. 139 et ss.

(2) Cf. BRAMBACH, C. I. RH., *Indices*, p 380.

dont la désinence *es* aura été assimilée à une autre terminaison *es*, réduite de *ens*. D'où les cas obliques en *ent-is, i, em*.

∴

Parmi les particularités relatives à la 4e déclinaison, il n'y a guère à mentionner que le datif contracté *nuru*, XII 344 (cf. *nurui*, XII 832), qu'on rencontre d'ailleurs fréquemment (1). La forme *nuri* paraît être due à une erreur du graveur, qui n'aura pas compris le texte qu'il avait sous les yeux :

> Domitia Licini f(ilia) de suo fecit Lucia nepta et Tertulla nuri, XII 3032.

L'*i* du datif singulier disparaît encore dans les composés avec *fides* tels que :

> fidemandavit, Kbl, 1890 col. 247. fidecommissum, XII 4335.

Le premier exemple n'est signalé ni dans le *Handwörterbuch*, ni dans le *Lexikon* de Georges, et le second n'est connu que sous les formes complètes *fideicommissum*, *fideicommissarius*.

NOMS HÉTÉROCLITES.

Les cadres de la déclinaison, dans la langue parlée, sont loin d'être aussi tranchés, aussi indépendants les uns des autres que ceux de la langue écrite. Il arrive fréquemment que les mots passent d'une catégorie dans l'autre, ou se rattachent simultanément à plusieurs d'entre elles. Lorsqu'il s'agit de désigner les divinités locales, les inscriptions ont recours au mot *matres* d'origine latine, et au mot

(1) NEUE, I p. 357.

matræ d'origine celtique, comme le culte dont elles émanent [1]. On ne rencontre ces deux termes que sous la forme du datif pluriel sur des inscriptions votives :

Matris, XII, 26, 634, 1307, 1310, 1713, 1716, 1823, 1826, 2220, 2221, 2388, 2448, 2672, 3085, Allm., 201 ; III, p. 24. Matrabus, XII, 1306, 1309, 1302, Lejay 275, Br., 1903.	Matribus, XII 330, 333, 504, 505, *656, 1078, 1173, 1174, 1303, 1304, 1305, 1308, 1699, 4330, 5852, Br., 71, 107, 201, 208, 219, 321, 329, 684, 1140, 1470, 1969, 1970, Allm., III, p. 22.

Plusieurs substantifs désignant des êtres féminins ont passé dans la catégorie des thèmes en *a*, afin que le genre apparût distinctement à l'esprit. Les formes anormales, dues à ce besoin de clarté, ne sont pas rares dans les documents populaires, où l'on a déjà relevé des nominatifs, tels que *conjuga*, *socra*, *nura*, *sacerda*, *sacerdotissa*, *flamina* [2]. Les inscriptions de la Gaule fournissent les exemples suivants :

Neptiæ (datif), XIII 2191. Nepta, XII 3856, XII 3032. Neptia, Kbl., 1891 col. 109-110.	Neptis, XIII 1924; neptes, Br., 265; neptis, XII 3493.
Socræ, XII 904, 3918, 3957, 4919.	Socrui, XII 81.
Socera, XII 2630, Mommsen, 101.	

(1) Holder. *Altkeltischer Sprachschatz*, 1898, s. v. *matar*. On y trouvera réunis tous les exemples connus. — Ihm : *Der Mutter- oder Matronenkultus und seine Denkmäler* dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, LXXXIII (1887), pp. 8-9.

(2) Ott, *Neue Jarbücher für Philologie*, CIX, 789.

[A]ntista (deæ), XII 703.	Valeria Urbana antistis, XII 708.
Antistita, Robert p. 89.	Antestes, XII 2396† (518-520).

La langue vulgaire devait avoir une prédilection marquée pour ces formes secondaires en *a*, à en juger par les langues romanes qui ne connaissent que les dérivés de *neptia*, *nepta* et de *socera*, *socra* (1).

Juventæ, XII 533^{c}, Br., 914. Juventa (ablatif), XIII 2037.	Juventatis, Allm. 458† (552).

Juventa a seul survécu en français et en provençal (2).

La classe des thèmes en *a* a fini par absorber également tous les substantifs de la cinquième déclinaison, dont on ne retrouve plus de trace en roman, à l'exception de *dies* (3). Cette fusion est attestée dans les inscriptions :

Maceria, XII 5244bis, 4338.	[M]acerie[m], XII 5305 ; [Mace]riem, Br., 2040. Macerie, Br. 903.
Scabritia, Br., 136.	

(1) Un vase sur lequel figure la déesse *Ceres*, XII 5587^{9} porte la graphie *Cera*. On a considéré *Cera* comme une altération vulgaire, analogue à celles dont il vient d'être question, du latin classique *Ceres*. Mais comme c'est le seul exemple connu et que le mot *cera* apparaît à plusieurs reprises sur des documents analogues (*Apollinaris cera*, XII $5687^{17,19}$; *Cera Felicis et* [*ce*]*ra Felicis*, XII 5687, 18) où il fait partie de la marque du potier, et n'est autre que *cera*, *cire*, il est pour ainsi dire certain que dans le cas qui nous occupe, nous avons également affaire à la signature d'un artisan, dont la seconde partie, le nom propre, aura disparu.

(2) Meyer-Lübke, II, p. 25, § 17.

(3) Meyer-Lübke, II, p. 44, § 29.

Maceria était même plus fréquemment employé que *maceries*, et les deux formes *scabrities* et *scabritia* existent concuremment sous l'Empire (1).

La seconde déclinaison empiète sur la troisième, au génitif pluriel :

Misorum (mensium), Le Bl., 34.

Le neutre *aes, aeris*, employé par métonymie pour désigner les années de service militaire, *aes militare*, fait au génitif pluriel *aerorum*, peut-être sous l'influence de *stipendiorum*, dont on se servait généralement pour exprimer cette idée :

Aeroru, Br., 1212, A E., 1888, n° 24 ; 1892, p. 29 n° 49 ; Kbl., 1889, col. 245.

Orum semble avoir été la désinence préférée de la langue populaire au génitif pluriel. Elle avait au moins l'avantage d'être plus précise, plus pleine que *um*, et le barbarisme *Asturerum* (*et Gallaecorum*), Br., 1232 peut être également dû à cette tendance à allonger la désinence casuelle.

Un phénomène analogue s'observe encore dans la substitution de *pauperus* à *pauper*, attestée déjà à l'époque archaïque (2) :

pater pauperorum, XII 2150† ; in paupero meseroquæ profusa, Le Bl., 708 (VIe siècle).
(cf. amatus pauperibus, XII 2102†).

Castores se décline également au datif pluriel d'après les thèmes en *o*, sans que rien justifie cette permutation :

Castoris Quintina [Aust]eris fil(ia) v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito), XII 2999.
(cf. Castorib(us) Aug(ustis), XII 2821.

(1) NEUE, I. p. 373. GEORGES, *Handwörterbuch*, s. v. *scabritia*.
(2) GEORGES, *Lexikon*, s. v. : *pauper*.

Par contre, il arrive que les thèmes en *o* reçoivent au datif pluriel la désinence des radicaux consonantiques. C'est le cas notamment pour *deus*, surtout s'il est accompagné de *deabus* ou d'un autre mot qui prend régulièrement cette terminaison (1) :

dibus et deabus, Br. 806. dibus manibus, XII 319, 5375. dibus, XIII 2457.

D'après la grammaire classique, *vas* appartient à la 3e décl. au singulier et à la seconde au pluriel (*vas, vasis* — *vasa, vasorum*). Toutefois il n'est pas rare que les écrivains de la décadence assimilent le singulier au pluriel, consacrant ainsi une licence de la langue vulgaire, qui n'a probablement jamais connu de distinction rigoureuse fondée sur le nombre (2) :

Corpus in hoc vaso situm, XII 961†.

Le caractère populaire de cette forme ressort avec plus d'évidence encore de l'italien, du portugais et de l'espagnol *vaso*.

Tandis que les substantifs de la 5e classe s'assimilaient peu à peu à ceux de la première, les noms de la 4e décl., dès la période latine, accomplirent une évolution analogue en se fusionnant avec ceux de la seconde, par suite de l'identité phonétique de leurs désinences. Le mélange fut si complet que cette 4e classe ne survécut pas même en

(1) C I L, IX (Italie méridionale) : *filibus*, 2082†c ; *dibus*, 3912 ; XIV (Latium) : *filibus*, 849 ; X : *dibus parentibus*, 8249 ; VII (Bretagne) : *dibus diabusque*, 1074 ; *dibus veteribus*, 582, 767 ; V (Gaule cisalpine) : *dibus*, 1863, 5509, 5669 ; III (Dalmatie) : *dibus*, 2100, 3089 ; *dibus deabusque*, 3221, 3274 ; *Natibus*, 914 ; II (Espagne) : *dibus*, 325 ; *dibus deabus*, 3024, 4496.

(2) Neue, I p. 572. Georges, *Lexikon*, s. v. *vas*. C. I. L. III (Dalmatie) : *vaso*, 2214.

roman ([1]). Nos inscriptions renferment plusieurs exemples de cette permutation :

> Senati, Mommsen 235. Spirito, Allm., III p. 441 (spiritu, Allm., III p. 443). domo, Allm., 46 (domu, XII 4449). artos, XII 972. aditos, XII 1499†c (515). (cf. aditibus, XIII 1072). transcursis, XII 5350†c.

Les substantifs en *ius* contractaient, surtout dans la langue populaire, la désinence *ius* du nominatif en *is*. Ce phénomène est attesté par de nombreux exemples et il paraît bien provenir de l'époque archaïque ([2]). On trouve dans les documents épigraphiques, à côté de la forme normale, les nominatifs :

> Januaris, XII 5685[22] (ter) ; 5698[6], 2803, 2809, 3608, 3699, Fontenay 177 ; XIII 799, 2523, 2109. (Cf. Januarius, XII 405 *passim*.) Helis, XII 2839, 3293 (Helius, XII 3893, 3534, 5682[27]).

Naturellement cette contraction avait pour résultat de faire passer ces noms dans la troisième déclinaison, comme le prouve ce génitif :

> D(is) M(anibus) Januaris servi Porciæ Rhodines, XII 3621.

Ce dernier exemple mérite d'être signalé spécialement, parce que les cas obliques de ces noms en *is* pour *ius* se rencontrent beaucoup plus rarement.

(1) Neue, I, p. 509 ss. Meyer-Lübke, II, p. 50 § 35.

(2) Ritschl : *De declinatione quadam latina reconditiore* dans les *Opuscula philologica* (Teubner) 1878, p 446 ss. Lindsay, p 430, nº 5. Cf. C. I. L. III 417 : ΕΡΜΕΙΑC Ο ΚΑΙ ΛΙΤΟRIC .. *Hermias qui et Litorius*. C. I. L. III 2970 : *Neptuno Dian(ae) propt(er) Mai(estatem). L. Cincius Trophimus ex viso p(osuit) quod alis (= alius) vidit.*

Parmi les adjectifs, *turpis* passe à la première déclinaison et *docilis* à la seconde, dans des noms propres (1) :

Turpæ, XII 4459. Docilus, XII 5686[312,313] (cf. Docilis, XII 3728).

Peut-être est-on en droit de rapprocher de ces formes le nom propre *Januaros*, Schuermans 2556.

NOMS PROPRES DE LA PREMIÈRE DÉCLINAISON

La déclinaison des noms propres, dont se composent en majeure partie les épitaphes des gens de condition moyenne, présente certains traits caractéristiques qu'il importe de mettre en relief, parce qu'ils nous permettent de constater combien le latin parlé pouvait différer du latin littéraire. Les noms propres de femmes, lesquelles proviennent pour la plupart des classes inférieures de la société et sont le plus souvent des affranchies ou des esclaves, comprennent ordinairement un nom gentilice et un surnom. Le gentilice, d'origine latine ou étrangère, se termine toujours en *ia* et se décline selon les règles traditionnelles de la grammaire. Le surnom, au contraire, est fréquemment emprunté à la langue grecque et conserve les désinences propres au grec. C'est ainsi que dans ces noms propres on trouve juxtaposées les terminaisons latines et grecques :

Nominatif :

Licinia Carpime, XII 448. Baedia Politice, XII 717. Alfia Philete, XII 751. Bucannia Aphrodite, XII 753.

(1) Cf. Appendix Probi : *tristis non tristus*, ALL , XI, p. 310 (note). ULLMANN, *Romanische Forschungen*, VII p. 221. SCHROEDER, p. 31 : *canus* pour *canis*, *litus* pour *litis*.

Maria Fronime, XII 807. Pompeia Tychece, XII 864. Sollia Demostheniane (cf. Sollius Demosthenianus), XII 2181. Donitia Eorte, XII 3228. Maria Cresime, XII 3295. Cassia Carite, XII 3457. Caecil(ia) Crescentiane, XII 3955. Aemilia Parde, XII 4257. Juliae Heliane et Calliste, XIII 2181. ...

Génitif :

Viriae Melpomenes, XII 236. Juliae Chrestes, XII 558. Liguriae Euphrosynes, XII 847. Salviae Spyches (=Psyches), XII 872. Turraniae Pithanes, XII 892. Jul(iae) Philumenes, XII 1638. Fabiae Semnes, XII 1959. Cauniae Heortes, XII 2182. Semproniae Panthianes, XII 2835. Flaviae Hedones, XII 3343. Aemiliae Zoes, XII 3388 (cf. Arsinoes Probae, XII 3425). Caeciliae Onesimes XII 3495. Domitiae Philumenes, XII 3562. Helenes Gaetuliae, XII 3595. Porcinae Rhodines, XII 3621. Peticiae Cosmices, XII 3699. Marciae Philetes, XII 3729. Noviae Exoxes, XII 3767. Valeriae Agrices, XII 3928. Gaberiae Philetes, XII 4833. Juliae Nices, XIII 2181. Aureliae Callistes, Allm., III p. 450. Aedumiae Hermiones, Bladé 15. Mnemosyne (= memoriae) Melodes, XII 3871. Liguriae Hygines, XIII 2197. Valeriae Trofimes XIII, 2299.

Le nom propre peut aussi ne se composer que d'un surnom :

Selentioses, XIII 2351† (334). Polynices, Mommsen 212. Muses, XII 564. Squelioles, XIII 491†. Melodes, XII 3751. Philumenes, XII 3562. Tetraites, XII 5696[12]. Myrtales, XII 3875. Stratonices, XII 841. Mythres, XII 2348.

Datif :

Lycyriae Sebaste, XII 446. Veriae Filtate, XII 709.

Maspetiae Onesime, XII 760. Chrysogone Junior(i) Siricio, XII 782. Juliae Politice, XII 828. Verconniae Glyce, XII 907. Liciniae Auge, XII 1013. Luciliae Nice. XII 1192. Juliae Acme. XII 1634. Aponiae Nephele, XII 4383. Sophe, XII 5142. Sergiae Sozime, XII 2001. Terentiae Hedone. XII 2009. Claudiae Tyche, XII 2818. Aturiae Calliste, XII 2826. Juliae Theophile, XII 5191. Asellíae Synete, 3427 Corneliae Creste, XII 3540. Paramone, XII 5142. Icele, XII 5596. Tyche, XII 2689, 2818. Theodote, XII 5142.

Il arrive beaucoup plus rarement que ces surnoms grecs prennent une désinence latine :

Antiopa, XII 5978 (Antiope, XII 4505). Zosima, XII 467 (Zosime, XII 836, 3693 ..). Juliae Daphnae, XII 371. Caeciliae Euphrenusae, XII 621. Heracla, XII 842. Heraclida XII 4786. Heraclidae, XIII 2153. Corneliae Atticae, XII 3539. Helpizuza, XII 3870. Apatae, XII 4166. Ombania Soszusa, XII 4200. Hecatae, XII 4262. Petronia Roda, XII 4284 (Rode, XII 2944). Andromaca, XII 4410. Pamphilae, XII 4616. Theophilae, XII 5115. Strata, XII 3189. Aeliae Filetae, XIII 2051. Zotica (*à côté* Zotice), XIII 2056.

Dans la déclinaison de ces noms propres, l'influence de la langue grecque était telle que non seulement les mots étrangers, mais même les mots purement latins adoptaient la désinence étrangère. C'est ainsi qu'on trouve sur une inscription :

Avia Cornelies Sabinilles sue pientissime, XII 36.

On peut y ajouter les datifs *Italice*, XII 2254 ; *Fadiae Vicane*, XII 4804.

Dans ce cas la désinence du génitif singulier est souvent

transcrite par *ae*, soit qu'on ait voulu rendre par là l'η grec, soit plutôt qu'on ait voulu rappeler la désinence latine *ae* :

Juliaes Restitutae, XII 286. Catull(i)ae Quintaes, XII 988. Flaviaes Dafnenis, XII 807. Valeriaes Nices, XII 5578[1]. Terentiaes Felicitatis, XII 5690[120]. Valgiaes Lucilles, XII 5690[125]. Victorinaes, XII 5817. Auriliaes, Jull., 205. Laeviaes, Schuermans 2888. Ma[r]tinaes, XII 1593.

Il est vrai que cette graphie est également en usage dans les noms d'origine grecque :

Chrysopaes, XII 1949. Septimiae Philoteraes, XII 3903.

Par analogie avec des noms grecs tels que :

Eutychiane, XIII 2049; Demostheniane, XII 2181; Macedoniane (*gén.* Macedonianes, XII 2280, Macedonianis Antoniae, XII 5678[8]); Telesphoriane, XII 5686[434]; Heliane, XIII 2181, Allm , III p. 302;

les noms latins ou germaniques terminés par le suffixe *-ana* ou ceux dont le radical a été élargi au moyen d'une nasale, se sont grécisés. D'où ces formes :

Crescentiane, XII 3955. Panthiane, XII 2836 (cf. Panthia XII 421, 623, 778). Rumuliane, Le Bl., N. R., 110. Roccolane, Le Bl. N. R., 125. Valeriae Julianes, Allm., 42. Barbiane (*à côté* Eutychiane), XII 2049. Marciane, Allm., 395 Julia Juliane, XIII 1924. Valentiane, Mommsen, p. 106†. Flaviane Variane, Schuermans, 147. Modestia Marciane, XIII 2453. Aeliane, XIII 2510. Aurelia Demetriane, XIII 2924. Titiane, XIII 1204.

La désinence grecque a même passé des noms propres aux adjectifs. Nous n'en avons toutefois relevé qu'un exemple :

Trebuni legionis secundes italices, XII 1356.

* * *

Les noms propres grecs de la première classe se déclinent, en général, régulièrement. Ils prennent au génitif et au datif la désinence latine *ae* :

Génitif : Pardalae, XII 700 Hermiae, XII 3548. (Socchiae Enneanis, XII 1941). Dorae, XII 3805. (Doras, XII 3753.)

Datif : Julio Marsya[e], XII 3237. Hermae, XII 4723, 4470. Midae, XII 4639. Lycydae, XII 1636. Apae, XII 262.

Ablatif : Hermia, 2836.

Damas (Δάμας, αντος) fait également par analogie *Damae* au génitif, XII 3828 (cf aussi *Damis*, XII 842).

Toutefois, il arrive que ces noms grecs latinisés sous l'influence des noms en *as* à radical consonantique, se déclinent à la fois d'après la première et d'après la troisième déclinaison :

Nicias : Niciae, XII 1923, 3606 *et* Niciati, XIII 2210.

Hylas : Hylae, Allm., III p. 345, Br., 447, Schuermans, 2531, XIII 1970 *et* Hylatis, Allm., 447, XIII 1997.

NOMS PROPRES MASCULINS EN *O*

Lorsqu'on parcourt la liste des « cognomina », surnoms ou sobriquets, des « Indices » du *Corpus*, on est frappé du nombre relativement considérable des formes en *o* ou *io*, qui y figurent. Cela tient surtout à ce que ce suffixe avait un sens péjoratif et qu'il s'ajoutait de préférence aux noms des gens de condition inférieure, si souvent mentionnés sur les épitaphes C'est ainsi, pour ne citer que quelques exemples caractéristiques, qu'on trouve parfois deux séries de formes, l'une traditionnelle et adoptée par la langue littéraire, l'autre, vulgaire :

> Bellus, XII 2184. Belloni, XII 5992. Firmus, XII 620. 1161, 1168, 3583. Firmo, XII 4818, 4868, Br., 1179. Firmonis, XII 4839, 5686[363] (6 fois). Primo, XII 5686[711]. Primus, XII 1140 .. Festus, XII 1365... Festonis, XII 1129. Petro, XII 4650. Petrus, XII 936. Cassius, XII 1254, 1714, 2428. Cassio, XII 5646[14]. Hilarius. XII 9497 (bis). Hilario, XII 4686, 4714 Attalus, XII 5686[95]. Attalio, XII 3433. Beccus, XII 2514. Becco, XII 3433. Cosmio, XII 3704, 3991, 5938a. Didymio, XII 894 Didymus, XII 895, 895[bis]. Eleutherio, XII 2467 (Eleutheria, XII 645). Vernus, XII 2730. Verno, XII 1200. Zosimus, XII 468. Zosimio, XII 1567. Taurus, XII 4333[bis]. Tauro, XII 5686[868].

Mais la prédilection de la langue des inscriptions de la Gaule pour les noms propres en *o*, *onis* ne découle pas uniquement de la valeur dépréciative du suffixe *o*. Elle trouve aussi sa raison d'être dans l'influence d'idiomes étrangers, du celtique et du germanique. Nous ferons d'adord remarquer que les matériaux utilisés dans cette partie de

notre travail sont empruntés pour la plupart à ce que l'on est convenu d'appeler ***l'instrumentum***, c'est-à-dire aux vases, aux poteries quelconques, en général, aux objets de volume restreint et qui portent le plus souvent comme marque de fabrique la signature d'un artisan. Or, dans cette catégorie de documents, en Gaule du moins, les noms celtiques sont très fréquents. Pour s'en rendre compte, il suffit de feuilleter le recueil de sigles figulins, publié par M. Schuermans. Ces noms celtiques appartiennent tous ou presque tous à la classe des noms dont le nominal est terminé en *ō* (*n*'. Mais cet *ō* final dans les documents celtiques est très fréquemment rendu par ***u***[1]), de sorte que ces noms propres se présentent parfois sous deux formes :

> Cociru, XII 5686^{244}. Cocuro, XII 5686^{245}. Sacrapo, XII 5701^{6}. Diseto, Schuermans 1924-1925. Disetu, Schuermans 1926 (Disetus, Sch. 1927-1928). Saciro, Fontenay 346, 484-486. Saciru, Fontenay 347. Cicaru, Schuermans 1361. Cikaro, Schuermans 1364. Cikaru, Cintugnatu, B. J. 1890, p. 10. Secco, XII 826. Sarro, XII 3622. Satto, XII 5701^{39}. Sato, XII 5686^{787}. Craxillu, XIII 659. Camulu, Jull., 220. Sacroviru, Jull., 51. Criciru, Jull., 37. Vagiru, B. E. 1882, p. 113. Grannicu, Jull., 104. Eburu, Schuermans 2048 (Eburus, Sch. 2049). Cocurnu, Schuermans 1507. Virianu, Loriquet 18. Malledu, XII 5686^{528}. Malluro, Fontenay 249. Vinduro, Fontenay 489. Sentru, Fontenay 586.

(1) WHITLEY STOKE : *Celtic Declension* dans *Bezzenberger's Beiträge*, XI p. 155. CREULY : *Liste des noms supposés gaulois tirés des inscriptions* dans la *Revue Celtique*, III pp 153-167 ERNAULT : *Mémoires de la Société de linguistique*, VI (1889) p. 159. MOWAT : *Bulletin monumental*, 1882, pp. 260-261. BLANCHET : *Bulletins de la Société des Antiquaires de France*, 1890, p. 76-77. Lejay, nº 37, p. 48.

Uxsasu, Fontenay 452-463. (Uxsasus, Fontenay 461).
Elvilu, Fontenay 543 (Elvilus, Fontenay 542).

L'$\bar{o}$ final des noms propres latins a eu le même sort que l'$\bar{o}$ final des mots celtiques et, à son tour, il a été exprimé par *u* sur les mêmes documents. D'où les formes :

Capitu, XII 5686[177]. Allm., IV pp. 318-319 (Capito, Allm., IV p. 317, XII 5686[176], 2754, 4501, Br., 595, 890, 934, 935, 1009) Capituf(ecit) Allm., IV p 321. Frontu, Espérandieu 34. Maceliu, Schuermans 1225. Poliu, Jull., 669-670.

Un adjectif latin à côté d'un nom propre celtique en *u* a subi la même altération :

Brixantu propitiu (Brixanto propitio), XIII 2812.

Les noms celtiques en *o* (*u*), *onis* ont, en outre, exercé leur influence sur les noms propres latins en *us ;* ils se les ont assimilés et les ont fait passer dans la catégorie des radicaux consonantiques C'est du moins de cette manière que nous pouvons le mieux nous expliquer cette foule de nominatifs en *u* pour *us*, qui apparaissent sur les objets compris dans l'*instrumentum*. Certes, on est tout d'abord tenté d'y voir des exemples de la chute d'*s final*, et il se peut très bien que ce soit réellement le cas pour plusieurs d'entre eux, comme nous l'avons déjà fait remarquer précédemment. Mais il nous paraît impossible d'étendre cette explication à toutes les graphies énumérées ci-dessous, parce que ce serait donner à la chute de l'*s final* une extension que ce phénomène n'a jamais pu prendre en Gaule. Il faut remarquer d'ailleurs que ces nominatifs appartiennent en propre, pour ainsi dire, aux vases, poteries et autres

menus objets fabriqués en Gaule et le plus souvent par des artisans d'origine celtique Et ce qui paraît bien prouver qu'aux yeux de ces derniers les nominatifs celtiques en *ō* (*u*), *onis* et les nominatifs latins en *o* ou *us* avaient une valeur identique, c'est qu'on les trouve simultanément sur des fragments de poteries, découverts à *Agen* ou dans ses environs :

> Ocodu, Flavinu, Scipiu, Lepidu, Quintiu, Scipiu, Julu, Bladé, pp. 159-161.

Les autres recueils d'inscriptions sont également riches en graphies analogues :

> Secundu, XII 5680[5,59]. Canidu, XIII 1216. Jucundu (*bis*), XII 5686[447]. Primu, XII 5686[714] Tauricu f(ecit), XII 5685[447]. Mundu, XII 5686[528]. Martinu, Jull , 49. Rictu, Jull., 48 Omfalenicu, Jull., 104 Pudentianu, Jull., 144 (249). Albinu (ter), (*à côté* Albinus), Allm., IV, p. 223, 40, 41, 42. Atilianu, Allm., IV, p. 298, 148, 149. Geminu, Allm., IV, p. 346, 567. Geniu f(ecit), Allm.. IV, p. 348, nos 497, 577. Gracchu, Allm., IV, p. 350, 600. Ingenu, Allm , IV, p. 353, 623. Peregriu, Allm., IV, p. 391. Salvetu, Allm., IV, p 408, 1121. Verecundu, Allm., IV, p. 480. Tauru, Allm., IV, p. 486. Attius, Sabinianu, Bladé, 30. Geminu, [Cl]arianu, Allm., IV, p. 220 4. Avitu, Schuermans, 688. Auricu f(ecit), Sch., 708. Boru, Sch., 851. Censorinu, Sch., 1259. Geniu, Sch., 3398 (Heleniu (*Londres*) Schuermans, 2490). (J)ucundu, Jucundu, Sch., 2752, 2753 Marcellinu, Sch , 1259. Primu f(ecit), Sch., 4448 Justo, Sch , 2863. Variu, Sch., 5573. Ter ti)u (fecit), Sch., 2863, Fontenay, 378, 379. Ingenu, Fontenay, 192 Verecundu, Sch., 5637, 38, 39, 40. Xantiu, Sch. 5975. Imius et Gaiu,

Sch. 2640. Juliu, Sch., 2809 Paulo f(ecit), Paullus (fecit), Sch., 4241, 4242. Auricu f(ecit), Sch., 707. Variu, Sch. 5573. Sabinu, XIII 1277, Sch., 4834. Sabeliu, Sch., 4819. [Mu]mitanu f(ecit), Sch , 3738. Martinu, Sch , 3360. Marcellinu, Sch., 3274. Macrinu, Sch., 3160. Nunatiu, Sch., 3740. (Paternu (*Londres*), Sch., 4175). Domitiu, B. E. 1885, p. 325. Severiu, Kbl., 1887, col. 163. Vitaliniu, Kbl., 1884, col. 65. Balbinu f(ecit). Kbl., 1898, col. 97. Cocu, B. J., 1890, p 10. [C]occu f(ecit), ibid. p. 52. [Cocus f(ecit). ibid. p. 137]. Elvontiu, XIII 1326. Pistillu, XIII 2868.

L'influence des langues germaniques, qui commença à se faire sentir en Gaule à partir du ve siècle et qui ne fit que grandir pendant les vi^e^ et viie siècles ([1]), amena une perturbation analogue dans la déclinaison des noms propres. Les Francs introduisirent en Gaule leurs noms de personnes masculins en *o*, *onis*, qui s'assimilèrent, comme les noms propres celtiques, les noms latins de la 2e déclinaison. On se rendra compte de l'étendue de ce phénomène, en parcourant les tables des recueils de *Le Blant* et de *Kraus* ([2]). Il est d'ailleurs clairement attesté par cette seule inscription chrétienne (Le Bl., 581) du vi^e^ siècle, où figurent, à côté des noms germaniques en *o*, des noms latins en *u* (= *o*) pour *us*. On y trouve, par exemple, *Jucundu*, *Eutuciu*, *Schorilio*, à côté des vocables étrangers *Atuo*, *Arcillino*, *Dolena*, *Ingoberto*, *Leonardo*, *Lobasio*, *Omartuno*, *Semarno*.

([1]) Le Blant, *Inscriptions chrétiennes*, I p. XXIII. Bourquetot *Mém. de la Soc. des Ant. de Fr.*, XXVIII (1865) pp. 282-283. Le Bl., *ibid.*, pp. 69-89.

([2]) Cf. aussi D'Arbois de Jubainville. *Etude sur la déclinaison des noms propres de la langue franque à l'époque mérovingienne*. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes (1870) pp. 312-352.

On peut encore interpréter de cette manière les nominatifs suivants :

Valentiniano, Le Bl., 355. Anserico, Le Bl., 360. Berancio, Le Bl., NR., 67. Emellio, Le Bl., NR., 232. Ampelio, Le Bl., 227 (Ampelius, Le Bl., 391). Scupilio, XIII 2472† (487). Escurilio, Le Bl., 247. Barbario, Le Bl., 236. Servato, Le Bl., 288. Servilio, Le Bl., 650B. Valentinu, Le Bl., 298, 296 Mauroleno, Le Bl., 575E (cf. Maurolnu, Jull., 910†, 911†, 914†).

Les noms germaniques eux-mêmes se terminent en *u* pour *o* (1) :

Reudolfu, Le Bl., NR., 89. Baudulfu, Le Bl., 104. Obtufu, Le Bl. 474B.

*
* *

Il nous reste encore à mentionner certains noms propres de femmes terminés en *ium*, d'origine grecque et qui semblent bien appartenir en propre aux textes d'origine vulgaire. En effet, ils proviennent en majeure partie des inscriptions et ne s'appliquent qu'à des personnes de condition tout-à-fait inférieure (2).

Liciniæ Sozusæ Elafio, XII 376. Chrysogone Juniori Siricio, XII 782 Juliæ Philemati, XIII 2180.

La forme *Aromati*, XII 874 peut être le datif de *Aroma, atos* ou le génitif d'*Aromatium*.

Il n'est pas rare non plus que ces noms en *ium* passent dans la catégorie des radicaux consonantiques. Nous avons

(1) PROU, *Catalogue des monnaies mérovingiennes*, Paris (1892) pp LXXVI et LXXVII.

(2) Neue, I, p. 133. SIEVERS, *Quæstiones onomatologicæ*, pp. 89-93.

IVL·OPTATI·FRATR·
MARCION
POTAMON XII 3575.

relevé dans nos documents le nominatif *Titia Philematio*, XII 2958 et le datif (*Turraniæ Sext*(*i*) *l*(*ibertæ*) (*Ph*)*ilemationi*, XII 891 (1).

NOMS PROPRES DE LA IIIe DÉCLINAISON.

Les noms propres à radical consonantique ont subi dans une large mesure l'influence de la déclinaison grecque. Les noms propres ou surnoms sont en grande partie grecs et conservent parfois dans les inscriptions leur forme indigène intacte, contrairement aux tendances de la langue littéraire, qui cherchait plutôt à les latiniser. C'est ainsi qu'on rencontre de véritables nominatifs grecs :

Spendon, XII 882*bis*, 1750 (Spendo, XII 4905). Straton, XII 1202. Callistion, XII 3743 Dorion, XII 1646. Marcion, XII 3550. Prepon, XII 385, BE., 1885 p. 97. Myron, Allm., II pp. 453, 501, 503, 432. Damon. Allm, IV p. 332. Erotion, Allm, III p. 333. Eutychion BE., 1885 p. 97. (Potamo, XII 4555, 6014). Potamon, XII 3575. (Prepo, XII 5682[96]). Prepon, XII 385.

Les noms propres grecs en ης peuvent se décliner sur le modèle des noms parisyllabiques latins de la troisième classe, mais il arrive bien plus souvent — et c'est là un trait propre au parler populaire (2) — qu'ils élargissent

(1) Une inscription de Lyon (Allmer, I p 209) relative à une femme, porte cette exclamation : « *Have Dulciti! Gaudentius te salutat* ». Il se pourrait qu'on eût affaire à un nom propre en *ium* d'origine exclusivement latine, *Dulcitium*. Seulement, ce membre de phrase a été ajouté postérieurement, de sorte qu'il n'est pas tout à fait certain qu'il s'applique à la défunte mentionnée sur l'épitaphe. Un nominatif *Dulcitius* n'est donc pas impossible

(2) Sievers, *Quæstiones onomatologicæ*, pp. 56 et 60

aux cas obliques leur radical au moyen d'une dentale, par analogie avec certains noms propres grecs. (Cf. *Θαλῆς, Θάλητος*) (1). Les génitifs, tels que *Bæbii Eucles*, XII 5900, sont très rares dans les inscriptions; ils sont supplantés par des formes imparisyllabiques :

> Eutychetis, XII 787, 1918, 1958, 3197, 3450, 3456, 3508, 3808, 3974, XIII 510, 2025. Euprepetis, XII 4029. Hermetis, XII 889, 3118, 3277, 3294, 3366 3535, 3612, 3722, 3829, 5338†, Br., 2005, XIII 1816. Ermetis, XII 3294. Heracletis, Br., 75, 76. Caretis, Br., 230. Euprepiti, XII 2560 E[u]prepe[ti], XII 4326. Mahetis, XII 5885 523. Coroturetis, Br., 1235. Diocleti, XII 3377, 5813. Eutycheti, XII 413, 3634, 4490, 5806. Phileti, Allm., IV p. 452. Hermeti, Allm., 325.

On peut y ajouter le féminin *Agnetis*, XII 4311† (455).

« *Eros* » et ses composés se déclinent, en général, régulièrement aux cas obliques :

> Hermerotis, XII 524. Phileroti, XII 5051, 3950. Pæderoti, XII 3713. Syneroti, XII 4562 An[t]ero[ti], XII 4592.

Toutefois, dans le langage épigraphique et vulgaire (2), la dentale du radical peut être remplacée par *n* :

> Eroni, XII 4784, 5226. Eronei, XII 4783. Eronis Br., 1289. Anteroni, XII 4286. [An]teronis, XII 4911.

Il en est de même du féminin *Erato*, qui fait au datif *Eratoni*, XII 4919, bien que les noms propres de femmes

(1) Neue, I, pp. 339, 342.
(2) Neue, I, p. 342.

en *o* conservent ordinairement la désinence grecque, par exemple :

Valeriæ Aprho (= Aphro), XII 3989. Epato (= Erato) (*datif*), XII 1398.

* * *

Les noms propres féminins, d'origine grecque, à radical consonantique, se terminent en *is* au nominatif singulier. Cette désinence s'ajoute parfois aux noms propres en *η* ou en *a*, qui passent ainsi dans la classe des noms à radical consonantique. Le génitif *Eutycheidis*, XII 3405, suppose un nominatif *Eutycheis*. Le même phénomène se reproduit dans *Hermais*, XII 4024 (datif : *Hermaidi*, XII 5590 ; gén. *Herm[a]idis*, XII 3373), dérivé de *Herma*, XII 217, 3202, 4470, 4723. Les inscriptions des Pyrénées présentent même le nominatif *Pauliniais*, Sacaze, p. 326.

En général, ces noms en *is* se déclinent comme en grec, et conservent la dentale aux cas obliques :

Aphidis, XII 3379. Athenaïdis, XII 3372. Attidis, XII 3434. Chrysidis, XII 3561. Doridis, XII 1602. Euty[c]hidis, XII 3405 Elpidis, XII 3541, 3250, 3674, 3924, 3935, 3793. Herm[a]idis, XII 3373 Heroïdis, XII 869. Phyl[l]idis, XII 1743. Protidis, XII 735. Soteridis, XII 881. [Tyn] daridis, XII 5176. Paridis, XII 3347. Hermidis, XII 3373. Dionysidis, Allm., III p. 451 Hesperidis, Allm., 163. Memmiæ Sosandridis, XIII 1811. Theagenidi, XII 1970. Pyrallidi, XII 2829, 3465. Niceforidi, XII 2855. Pieridi, XII 567. Amaryllidi, XII 4713. Ampelidi, XII 3664. Atenaïdi, XII 978. Attalidi, XII 750. Bathyllidi, XII 3703. Charidi, XII 708. Chrysidi, XII 4450. Deuteridi, XII 3928. Helpidi, XII 4870. Heroïdi, XII 4916. Laïdi, XII 5871. Neridi, XII 4952. Pannychidi, XII 3821. Spragidi, XII 3378. Cinnamidi, XII 5186.

Isis fait au génitif *Isidis*, XII 4184, 3059, 3061, 1352. De même que *Serapis*, ce mot se décline aussi en parisyllabique. Une même pierre porte :

Templi Isis et Serapis, XII 3058.

Le datif *Serapi* se rencontre dans *Brambach*, 1541.

Nous avons fait remarquer dans les pages précédentes que la dentale des cas obliques d'*Eros* et de ses composés pouvait être supplantée par *n*. C'est surtout dans la déclinaison des féminins en *is* que cette substitution de consonnes thématiques se produit, et il arrive souvent qu'un même nom se présente sous deux formes différentes au génitif et au datif. Dans la déclinaison des noms propres, ce phénomène se manifeste déjà avant l'Empire (1) :

Anthini, XII 520 (Anthis, XII 3475, 3599, 4593) (cf. Euanthidi, Sacaze 62). Chyterini, XII 4501. Graphini, (Graphidi, XII 5389), XII 762.

Les noms propres latins parissylabiques en *is* eux-mêmes élargissent leur radical au moyen de *n* :

Suavinis, XII 4979. Amabilinis, XII 3987.

Mais la preuve la plus évidente que la langue vulgaire avait réellement la tendance à élargir le radical des noms propres à l'aide de *n*, ressort de la déclinaison des noms de la première classe, qui passent très fréquemment dans la catégorie des noms à radical terminé par une consonne. Ce sont d'abord les noms propres grecs en η (dont la voyelle finale au nominatif peut devenir *i* sous l'influence du jotacisme), qui subissent cette transformation :

Génitif :

Vareniæ Augenis, XII 4004. Cyparenis, XII 3801.

(1) SIEVERS, *Quaestiones onomatologicae*, pp. 75-81, § 61.

Dafnenis, XII 807. Hellenis, XII 650. [Rh]o[d]openis, XII 1646. R[odo]penis, XIII 2280. Attiæ Rhodopenis, XIII 2229. Hermionenis, XIII 2252. [Her]mionenis, Sacaze p. 419. Titiæ Sigenis, XII 3480. Cyparenis, XII 3801. Stactinis, XII 4605.

Datif :

Augeni, XII 890, 3448. Callisteni, XII 3990, 5047. Juliæ [C]hæteni, XII 5019[add]. Publiciæ Cypareni, XII 3801. Ec[a]teni, XII 2023. Glauceni, XII 5813 Niceni, XII 2808, 2761 Phileni, XII 5072. Sigeni, XII 3480. Sosimeni, XII 3925. Valie Trepteni, XII 1210. Synticeni, Allm 213. Threpteni, XII 2019. Aristiæ Fileteni, XII 227. Dafneni, Allm., III p. 312. Asbolini, XII 796. Augini, XII 4682, 4692, 4783. Apatin(i), XII 4687. Amillini, XII 4033. Buconiæ Sigeni, XII 3480. Careteni, XII 1402. Domitiæ Caritini, XIII 442. Eutycheni, Kbl., 1898 col. 8. Mariæ Niceni, XIII 1871.

Ces noms grecs influencent à leur tour les noms propres d'origine latine, grécisés au préalable par le changement de *a* en *e*. De là proviennent ces formes si curieuses et propres à la langue vulgaire (1) :

Julianenis, Allm., 320. Helvie Marcianenis, XII 2862 Julianeni, XII 1714.

Le même procédé s'applique parfois aux noms communs, comme, par exemple, au datif *tateni* de *tata*, Kbl., 1884, col. 131-133.

A en juger par toutes ces graphies, l'élargissement du thème était réservé aux cas obliques, conformément aux

(1) KÜHNER. *Ausführliche Grammatik*, I. p. 267, note 3 NEUE, I, p. 63, § 22.

lois de la langue latine, qui laissait généralement tomber au nominatif l'*n* du radical. Toutefois, on trouve deux nominatifs anormaux. Ce sont :

> Victoria Sosistraten, *Revue Arch.*, XV (1890), pp. 411-413. Vibia Trofimen. XIII 2105.

Mowat, qui a publié l'inscription portant *Sosistraten* (l. c.) a essayé d'expliquer cette forme. Il admet que des accusatifs grecs tels que *Alcipen*, *Rhodopen*, *Andromachen* ont été pris, par les illettrés, pour des nominatifs et qu'ils sont finalement tombés du domaine de la langue savante dans celui de la langue populaire. On aurait refait ensuite sur ces accusatifs-nominatifs des nominatifs tels que *Sostraten*. Cette explication nous semble fort problématique, parce que la langue populaire n'a pas l'habitude de prendre comme modèles des formes de la langue littéraire, qui ne sont elles-mêmes qu'exceptionnelles Il nous paraît plus simple de supposer que la nasale du radical s'est maintenue au nominatif, peut-être sous l'influence des noms propres grecs en *ην* *Sostraten* et *Trofimen* seraient, d'après nous, dus à l'analogie de formes telles que *Δαμασήν*, *Λαμήν*, *Καλλήν*, *Ανσήν* [1] On peut également citer à l'appui les noms propres masculins *Myron*, *Spendon*... dont il a été question ci-dessus.

De cet ensemble de particularités relatives à la déclinaison des noms propres se dégagent deux faits d'ordre général, qui caractérisent réellement la déclinaison vulgaire. D'une part, la prédominance de l'influence grecque et d'autre part, la tendance à faire passer les noms à radical vocalique dans la classe des noms à radical consonantique, en élargissant le thème au moyen d'une consonne et surtout d'une nasale. La prépondérance de

[1] A. FICK. *Die griechischen Personennamen*, 2e édit., Göttingen, 1894.

l'élément grec dans les noms de personnes n'a rien qui doive nous étonner, puisque la Gaule a été, à l'égal de l'Italie, profondément hellénisée. Le second fait nous intéresse davantage, du moins en tant que romanistes, parce que cette manière de décliner les noms propres évoque immédiatement à notre esprit un procédé analogue de certaines langues romanes. En effet, le vieux français a conservé les traces d'une déclinaison imparisyllabique des noms de personnes masculins ou féminins. On trouve dans les textes français du Moyen-Age, en regard des nominatifs *Hue (s), Charle(s), Guenle(s), Pierre(s)*, des régimes tels que *Huon, Charlon, Ganelon, Pierron*, de même que les cas sujets *Eva, Berta* et les cas régimes *Evain, Bertain*. Nombre de savants ont recherché l'origine de ce double système flexionnel sans avoir encore pu donner une solution réellement satisfaisante, et le problème reste encore pendant sous le nom traditionnel de *question des accusatifs en ain*. Tous les travaux publiés à ce sujet constituent à eux seuls un véritable répertoire bibliographique ; ils ont été rassemblés par G. Körting. (1)

On est généralement unanime dans l'interprétation des accusatifs en *on*. C'est une survivance et de la déclinaison latine et de la déclinaison germanique en *o,onis* (2). Cette explication concorde donc parfaitement avec les faits que nous avons relevés dans les documents épigraphiques de la Gaule. Nous y avons trouvé un certain nombre de formes vulgaires en *o-onis* (*Petro*), en regard de noms propres en *us* de la langue savante, et dues à l'évolution spontanée du latin, en dehors de toute influence étran-

(1) *Der Formenbau des französischen Nomens*, Paderborn, (1898) pp. 224-225.

(2) Förster, *Zeitschrift für roman. Philologie*, III, p. 566. Schuchardt, *ibidem* VI (1882) p. 617 rem.

gère. Par contre, il en est d'autres qui ont été créées indubitablement par analogie avec des vocables germains, soit parce qu'elles apparaissent à côté de ces derniers sur la même pierre, soit parce qu'elles datent de l'époque mérovingienne, où l'influence franque a été prépondérante.

Mais les opinions divergent lorsqu'on aborde la question des accusatifs en *ain*, qui ne comprennent plus uniquement des noms de personnes, mais encore des noms d'animaux femelles et de fleuves (1). Les uns les attribuent à l'analogie des noms propres germaniques de la première déclinaison féminine faible (imparisyllabique) (2). Mais, comme l'a fait remarquer G. Paris (3), les noms propres féminins de l'ancien haut-allemand et de l'ancien saxon, déclinés sur *túnga, túngun*, ne pouvaient donner en français que des cas régimes en *on*, et encore ne tient-on pas compte de la différence d'accentuation, car en *aha.*, l'accent restait sur le radical (4). D'autres pensent qu'il faut rechercher l'origine de ce phénomène dans le latin lui-même. Förster (5) notamment admet que l'analogie de *Cáto*, *Catónis* a pu entraîner la flexion *Bérta*, *ánem*, d'où en français *Berthe(s)*, *Bertain*. G. Paris semble aussi partager cette manière de voir dans un article consacré spécialement à ce sujet (6). Après avoir tracé l'historique de la question, l'illustre savant termine par ces mots la première partie de son étude encore inachevée : « .. le phénomène en question se présente déjà dans le latin vulgaire antérieure-

(1) G. Paris, *Romania*, XXIII, pp. 327 ss.

(2) Schuchardt, *Zeitschrift für vergleich. Sprachwissenschaft*, XXII, (1873) NF., p 189. *Zeitschrift für rom. Philol.*, VI, (1882) p. 617.

(3) G. Paris, *l. c.* p. 330.

(4) Braune, *Althochdeutsche Grammatik*, Halle (1891) 2e édit. pp. 165-166. Gallée und Behaghel, *Altsächsische Grammatik* (1891) p. 69.

(5) *Zeitschrift für rom. Philol.*, III, p. 556.

(6) *Romania*, XXIII (1894) p. 321.

ment à toute influence germanique et, par conséquent, il faut chercher à l'expliquer comme appartenant à l'évolution spontanée du latin ». Seul, Meyer-Lübke prend position entre ces deux opinions extrêmes. « Il s'agit ici, dit-il (1), d'une imitation de la flexion germanique *-a,-un,* provoquée par la déclinaison en *o, ónis,* et qui, partie des noms propres empruntés au germain se transmit ensuite aux noms appellatifs les plus étroitement apparentés aux noms propres ». Ailleurs (2), il déclare que des deux éléments postulés par la désinence française *ain (a + n)*, l'*a* est latin et l'*n* germanique. Mais si l'*a* provient du latin, il n'y a aucune difficulté a donner à l'*n* la même provenance, d'après ce que nous savons de la déclinaison vulgaire des noms propres. En effet, nous avons signalé l'existence de noms propres féminins terminés en *ane* au nominatif et qui, déclinés à la grecque donnaient nécessairement un accusatif en *anem*, c'est-à-dire le prototype des accusatifs en *ain*. Nous avons également fait remarquer que l'élargissement du radical au moyen de *n*, qui est à la base de cette flexion du vieux-français, n'était pas seulement propre aux noms en *a*, mais aussi aux féminins en *is*, ce qui permet d'attribuer à ce phénomène une extension considérable à l'époque latine. On pourrait objecter, il est vrai, que cette flexion devient de plus en plus rare dans les inscriptions à mesure qu'on approche du Moyen-Age, ce qui laisserait croire qu'elle a disparu avant l'époque romane. Nous ferons remarquer que ces accusatifs en *ain* de noms de personnes ne sont en somme que la minorité dans les anciens textes français, et que d'autre part les inscriptions chrétiennes des derniers siècles connaissent encore des formes telles que *Rumuliane*, *Roccolane*, qui

(1) *Gramm. des langues romanes*, II, pp. 27-28 § 18.

(2) *Literaturblatt für germ. und rom. Philologie* 1885, col. 455.

attestent la survivance de cette tradition vulgaire (¹). Cette explication que nous proposons, ne sera peut-être, elle aussi, que provisoire, mais nous avons cru pouvoir étudier la question à la lumière des matériaux fournis par l'épigraphie, ce qui n'avait pas encore été fait jusqu'ici. Nous aimons à croire que ce sont ces matériaux que G. Paris utilisera lorsqu'il nous exposera enfin, dans la suite de son étude, l'origine de cette déclinaison imparisyllabique du vieux français.

CONJUGAISON.

Les fluctuations qui auront pour résultat de modifier, en roman, tout le système de la conjugaison latine, se dessinent déjà dans les textes latins de la décadence (²). Les lignes de démarcation entre les différentes classes commencent à s'atténuer, à s'effacer, les échanges s'entrecroisent, se multiplient. Les permutations sont surtout fréquentes entre les groupes des verbes en *ēre*, *ĕre* et *ire*. Ce dernier s'enrichit aux dépens des deux autres. Des anomalies de ce genre se rencontrent naturellement dans les inscriptions de la Gaule. Les verbes en *ere* et *ĕre* s'y assimilent également aux verbes en *ire*,

1° à la 3ᵉ personne du singulier du présent de l'indicatif :

jacit, XII 481†, 592†, 2116†, 5404†, Le Bl., 359 — resplendit, XII 944† (553). Tenit, XII 2179† (562).

2° à l'infinitif :

occurire, Le Bl., 169 (680). gemire, XII 2094† (579).

(¹) Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes*, Paris (1892) p. LXXVII : *Peccane. Donnane.*

(²) Neue III³, pp. 242, 243 ss.

Le changement de conjugaison n'est parfois qu'apparent, car l'*i* substitué à l'*ĕ* de l'infinitif peut conserver la valeur d'une brève, comme le prouve ce vers :

Pandire sed tumulo carmine pauca decet, XII 1272†c.

3° au participe [1] :

doliens, XII 2863.

4° au parfait [2] :

florivit, Br., 1053 La 4e conjugaison a également absorbé, du moins partiellement, le verbe *ferre*, témoin cette forme d'une inscription réellement populaire :

ferit, XIII 1183 [à côté de *Presbutera*, *obblate*, *Olebrio* (=*Olybrio*), *nepote* (=*nepoti*)].

Feris et *feritis* se retrouvent dans *Firmicus Maternus* et *Commodien* [3], et le français *offrir* atteste que le composé *offero* a subi la même altération.

Deux graphies attestent le passage des verbes en *ēre* dans la classe des verbes en *ĕre* et vice-versa Cette permutation s'est produite à toutes les époques de la langue latine, en dehors de la période classique ; elle a aussi laissé des traces en roman et notamment en français [4] :

debunt, Kbl., 1891. col. 109-110. requiescent, XII 5208† [5].

La graphie *requiesciet*, XII 5868† peut s'expliquer de

(1) C. I. L. (Macédoine) III : *Libiens* 611, 3158b.V (Gaule cisalpine) *dolies* (= *doliens*) 1697.

(2) Neue III, p. 279.

(3) Georges, *Lexikon* s v. *fero*. Schroeder, p. 39 : *offerit*.

(4) Neue, III pp. 264 ss , § 36 : pp. 279 ss., § 38. Meyer-Lübke, II, p. 170, § 126 : p. 172, § 127. Stünkel, *Zeitschrift für rom. Philol.*, V. p. 43 : *debunt*, *habunt*, *valunt*.

(5) cf. Schuchardt, *Vocalismus*, II, p. 210

deux manières différentes. Ou bien le graveur aura hésité entre la 4e et la 2e conjugaison, ou bien il aura transcrit l'*e* fermé (=ĭ) de *requiescit* par les deux lettres *e* et ĭ qui avaient cette valeur. La forme *requiescet* qu'on rencontre si fréquemment ne prouve nullement, comme Neue l'admet (1), que *quiescĕre* soit devenu *quiescere*.

Quant au verbe *fiet* (= fit) Jull., 878†, fréquent sur les monnaies mérovingiennes, on pourrait l'interpréter comme *requiesciet*, mais, comme on a relevé ailleurs un participe *fiens, fientes*, il est plus probable que nous avons là une autre forme verbale d'un infinitif *fiere* (=*fieri*) (2).

Un seul verbe de la première conjugaison a passé dans la 4e. C'est *spectare*, qui fait à la 3e personne du singulier du présent de l'indicatif *spectit*. *Neco* faisait parfois au parfait *necui* et au participe *nectus* (3), tout en conservant les formes régulières *necavi* et *necatus*. Deux grammairiens (4), Priscien et Diomède, prétendent que non seulement la forme, mais aussi la signification différait. *Necatus* aurait signifié *tué par le fer* et *nectus*, mort par toute autre cause et, entre autres, par *submersion*. Si arbitraires que soient, en général, ces distinctions établies par les grammairiens, on doit avouer que, dans ce cas, la différenciation émanait d'une tradition vulgaire, car nous trouvons dans *Le Blant* : *Eufronia naufragio necta*. D'autre part, les langues romanes ont étendu à *necare et enecare* (*adnecare* ?) le sens de *noyer* (5).

Mais la langue des inscriptions ne se borne pas à fusion-

(1) NEUE, III, p. 283 s. v. *quiesco*.

(2) cf. GEORGES, *Lexikon*, s.v. *fio*. PROU, *Catalogue des monnaies mérovingiennes*, Paris (1892) : *fiet*, nos 159, 998, 1356, 1367, 2446, 2479 ; cf. *fiit*, 145, 398, 599, 1852, 2056, 2057, 2058, 2059, 2086, 2097, 2109.

(3) cf. GEORGES, *Lexikon* s. v. *neco*.

(4) KEIL, *Grammatici latini*, II, p. 470 ; p. 570, 21 ; I p. 366, 4.

(5) cf. ALL. IV p. 131. KÖRTING s. v. *neco*. BONNET, pp. 425 et 161.

ner les diverses classes de verbes. Sous l'influence de l'analogie, elle altère, en outre, les formes verbales avec une telle liberté qu'elle aboutit parfois aux créations les plus étranges.

Dans les textes épigraphiques et archaïques, *ponere* fait fréquemment au parfait *posivit*, qui, à son tour, se contracte en *posit* [1] :

> posiit, XII 915. posierunt, Br., 1977, Mommsen 290. BE., 1881 p. 49. Posi, Br., 1242. posit, XII 2864, 5813, 2688, 2597, Br., 936, 939, 990, 1023 (182), 1027 (230) 1185, 1244, 1428, 1485, 1569, 1671, Br., 1317, Mowat p. 54. (cf. *obit*, XII 941. *abit*, XII 2116†).

On trouve aussi le parfait classique sous sa forme complète :

> posuverunt, XII 1416. Posuvit, XII 5826, [p]osuv(it), XII 1700. [cf. servivet, XII 482† (VIe siècle)]. transivit, Le Bl., 583.

Obeo fait *obui(t)*, XII 1504†; obu(it), XII 5344† (568).

Sapio fait *sapuit*, XII 2040.

Une inscription chrétienne présente le parfait *vixsisit*, Le Bl., NR., 47.

Ce sont là des formes irrégulières au point de vue de la grammaire classique, mais parfaitement conformes à l'évolution du latin vulgaire, si l'on considère que les parfaits en *ui* et en *si* ont pris une très grande extension dans les langues romanes [2].

(1) NEUE, III, pp. 397-399. GEORGES, *Lexikon*, s. v. *pono*.

(2) *Zeitschrift für roman Philol.* II (1878) p. 61. MEYER-LÜBKE, II, p. 327, § 278; pp. 368-369, § 286. SCHROEDER, p. 36.

Vixiit, XIII 2368† (501-502) a été refait sur ***obiit*** qui apparaît dans le même texte. Le participe passé ***ablatum*** a pu provoquer la chute de *s* dans ***abtulit***, XII 2611.

Le radical du parfait a passé au présent dans ***jussent***, XII 4268, tandis que le radical du présent a passé au parfait de *linquo* (1), *linquerit*, XII 1499†c (516).

Le radical du présent a encore servi à former le participe passé ***sepellitus***, XIII 1968 (2).

Ce participe a existé de tout temps dans les textes vulgaires (3). On le rencontre à l'époque archaïque, sous l'Empire et dans les derniers siècles ; il se retrouve dans les gloses de Reichenau (***sepulta*** - ***sepelita***) et enfin, en français et en provençal, qui n'ont jamais connu ***sepultum***.

Il reste encore à mentionner ces quelques irrégularités peu importantes :

Optam, XIII 2417†, qui est une abréviation d'***optamus*** ; *obiat* (de *obire*), XII 2187† (564), qui ne prouve rien, parce qu'il fait partie d'un texte tout à fait corrompu, et le parfait ***victet***, XII 491† qui est peut-être dû à l'influence du participe ***victum***.

Verbes déponents.

Certains verbes, déponents dans la langue classique, sont conjugués dans le latin des inscriptions comme des verbes actifs. Ce n'est pas une innovation du langage épigraphique ni du langage populaire de l'Empire ; c'est un reste de l'époque archaïque, où la plupart des verbes dépo-

(1) Cf. Stünkel, *l. c.*, p. 47.

(2) Cf. C. I. L. X (Campanie) : *saepelita*, 2496 [cf. *saepulivit*, C. I. L. III (Dalmatie)].

(3) Cf. Georges, *Lexikon* s. v. : *sepelio*.

nents existaient également sous une forme active (1). Cet usage conservé dans le peuple s'est ensuite transmis aux langues romanes, qui ne connaissent pas les verbes déponents (2).

> Fatum suum funxit, XII 1381. Ministerio arenario fungunt, XII 1590. Basilicam studuit hanc fabricare Deo, Le Bl., 209c. Ordenarunt fabricare, Le Bl., 684. Epitaphium qui intuis, Allm., 462† (601).

On peut encore mentionner le parfait de ***remunerare***, ***remunaverunt***, XII 5864, plus fréquemment conjugué comme verbe déponent.

Il arrive aussi que les verbes déponents sont employés dans le sens de verbes passifs, ce qui leur enlève entièrement leur valeur première. C'est une licence que prosateurs et poètes ne se permettent que rarement dans leurs ouvrages (3) :

> Tibi defuncti nomina dabunt.hoc et defuncto corpore munus[erit], XII 5811.
> Nomen si forte defunctæ requires, XII 631†c (506).

La langue latine possède un certain nombre de verbes neutres, tels que ***prandere, cenare, potare...***, dont le participe passé revêt la forme passive tout en conservant la valeur de l'infinitif Toutefois cette forme a fini par réagir sur le sens et il s'est fait que nombre d'auteurs, même de l'époque classique, ont transformé ces neutres en passifs (4). La

(1) NEUE, III. pp 17-108. BONNET, pp. 407 ss. KÜHNER, *Ausführliche Grammatik*, I, pp. 594 ss , § 208 (Vorbemerkung). STÜNKEL, *l. c.*, pp. 49-50.

(2) KÖRTING : *Der Formenbau des französischen Verbums* (1893) ,p. 29, 3. SCHROEDER, p. 36.

(3) KÜHNER, I. pp. 594-615 § 208.

(4) NEUE, III, pp. 110 ss., § 8.



langue épigraphique et de la décadence va encore plus loin et, sans l'intermédiaire d'une forme passive à sens intransitif, elle donne au verbe ***obire*** le participe ***obitus*** avec la signification de ***defunctus***, ***mortuus*** Ce participe est d'un emploi si fréquent qu'il est tombé au rang de formule et s'exprime au moyen des abréviations ***o*** ou ***ob*** (1).

> Obitus, obita est annorum, XII 907, 2252. Obitus in anno, XII 765. Cum esset ann(orum). XIIX obitus est. XII 3015. Marito et filio obitis, Br., 319a. Obitæ, Br., 319. Filiæ obitæ, Br., 239 Obitis, Br., 324, 368. 374, 418, 2038. Conjugi carissimæ obite, Br., 1938.

Les inscriptions chrétiennes ne connaissent pas ***obitus*** ; elles emploient, en revanche, ***placitus*** au sens passif, qu'on trouve d'ailleurs déjà dans Virgile (2) :

> Puella deo placita, XII 2384† (491). — Placetus et Domino, XII 388†c.

Les Genres.

Les inscriptions de la Gaule renferment aussi quelques anomalies dans l'emploi des genres. Elles rentrent en grande partie dans cette catégorie de formes irrégulières, dues à la fusion du neutre et du masculin des thèmes en *o*. Cette fusion avait pris, déjà à l'époque latine, de vastes proportions, et elle aboutit à la disparition totale de ce neutre en roman (3).

(1) CAGNAT, p. 255. Cf. C. I. L. X (Latium) : *restituerunt nomina obitorum*, 5736 ; *Quæ obita est*, 5902.

(2) Cf. GEORGES, *Handwörterbuch*, s. v. *placitus*.

(3) APPEL, *De genere neutro intereunte in lingua latina*. Thèse, Erlangen (1883), pp. 79-98. SUCHIER, ALL III, p. 163. MEYER-LÜBKE, II p. 50 §, 35.

Aevus : (1) Florentem ævum egit, XII 2130†.

Fatus : (2) Receptus utinam nos fatus texisset utrosque, XIII 2205.

Donus : (3) Ob donum figlin(arum) quem donavit, XII 2461.

Membrus : (4) In hoc tumulo requiescit membri, Allm., IV p. 182†.

Epitaphius : (5) Epitaphium hunc qui intuis lector, Allm., 462† (601).

Hospitius : (6) Templa... ornantur tetolis (h)ospitiosque simol, XII 2085†.

Dans tous ces mots, c'est la similitude des cas indirects, l'identité de l'*ŭ* et de l'*ó* et l'affaiblissement de l'*s* final, qui ont amené la confusion du masculin et du neutre; mais tous les changements de genre ne s'expliquent pas toujours aussi facilement. C'est le cas notamment pour ***grada*** de ***gradus*** :

Grada d(e) s(uo) d(edit), XII 1573.

Ce neutre ***grada*** suppose un singulier ***gradum***, qui se sera substitué au masculin ***gradus***, en vertu de l'assimilation des neutres et des masculins. ***Gradŭs*** au lieu de ***gradus*** se rencontre, comme on sait, chez plusieurs écrivains postclas-

(1) Neue, I p. 529. Appel, p. 79.
(2) Neue, I p. 534 Appel, p 86.
(3) Appel, p. 90.
(4) Appel, p 90. Georges, *Lexikon*, s v. *Membrum*.
(5) Appel, pp. 85-86.
(6) Appel, p. 91 (*hospitiolus*

siques et dans les inscriptions ([1]). Le pluriel neutre ***grada*** est attesté d'autre part par un grammairien ([2]).

Theochistum ad epiphora, Lejay 242.

Epiphora est généralement du féminin (Cf. Lejay, p. 187). Mais il a pu devenir neutre, comme plusieurs autres substantifs féminins par suite de l'identification du nominatif féminin singulier de la première déclinaison et le nominatif pluriel neutre de la deuxième.

Festum, dans le sens de ***fête***, se trouve au pluriel dans :

Lugduni inter sanctorum ***festa*** sit tibi et iste festus celeberrimusque dies, XII 2397re (512-520).

C'est un acheminement au nominatif féminin ***festa*** que les langues romanes ont adopté ([3]) : ital., ***festa*** ; esp., ***fiesta*** ; port., ***festa*** ; rtr., ***fiasta*** ; prov., ***festa*** ; fr., ***fête***.

Les neutres grecs singuliers en ***a***, en passant en latin, pouvaient s'assimiler aux féminins singuliers de la 1re classe. Ainsi ***dogma*** s'emploie comme nominatif féminin singulier ([4]), et même comme neutre pluriel dans nos inscriptions :

Vivere quem semper inclita dogma docent, XII 2397re.

Il semble que ***dogma*** soit usité concurremment avec ***dogmata*** selon les besoins du vers, car on trouve sur cette même pierre les formes régulières ***dogmata*** et ***dogmate***.

Vectigal devient également masculin, sans qu'on aperçoive clairement la raison d'être de ce phénomène :

Funus et omnes vectigales decrevit, XII 4399.

(1) Cf. Neue, I p. 523. Appel, p. 104. Georges, *Lexikon* s. v. ***gradus***.

(2) Keil, *Grammatici latini*, supplém. (1890) p. 47, 11-12 : *Cavendum est ne quis dicat grada, curra aquaeducta.*

(3) Appel, pp. 24 et 59. Körting, s. v. *festa*.

(4) Appel, pp. 66-67.

Le masculin peut à son tour se substituer au féminin, comme dans :

Inter duos Turres, XII 3179.

Turris, féminin dans le langage littéraire, n'avait pas une désinence assez caractéristique pour que son genre primitif restât à l'abri des caprices de la langue populaire.

Inter duos arbores, Allm., 45.

C'est le plus ancien exemple que nous possédions d'*arbor*, masculin. Plus tard, on le rencontre employé comme tel à plusieurs reprises, et ce genre finit par se généraliser en roman. Il faut croire que le genre de ce mot, rangé à part entre les féminins, par la grammaire classique, finit par céder, dans la langue vulgaire, à l'influence de la désinence *or*, caractéristique du masculin.

Il faut encore noter le membre de phrase : *qui notum fecit injuriam*, XII 594, où nous avons affaire à un véritable solécisme, à moins qu'il ne faille lire *notam* en renversant l'V.

Dans le domaine des relatifs, les modifications sont encore plus radicales. En effet, le masculin supplante le nominatif et l'accusatif féminins, ce qui nous permet de conclure que la flexion à deux cas du relatif français (*qui-que*), identique au masculin et au féminin, s'était déjà constituée aux ve et vi^e^ siècles (1). Cette question de la morphologie a déjà été étudiée en détail à la lumière d'exemples tirés des textes de la décadence, des inscriptions, des diplômes mérovingiens (2). Les inscriptions de la Gaule n'ont été que partiellement utilisées, mais, comme aucun exemple des relatifs qu'elles renferment, n'est appelé à jeter un jour nouveau sur ce problème, nous nous bornerons à dresser

(1) Meyer-Lübke, II, pp. 144, 145, § 107.

(2) Jeanjaquet, *Recherches sur l'origine de la conjonction que et des formes romanes équivalentes*, Thèse, Zurich (1894) pp. 41-51. Meyer-Lübke : *Literaturblatt für germ. und roman. Philologie*, 1894, pp 308 et ss.

un tableau aussi complet que possible de ces irrégularités. On pourra juger par là-même de l'énorme extension que ce phénomène a prise dans les derniers siècles Il importe tout d'abord de signaler les exemples empruntés aux inscriptions païennes, parce qu'en raison de leur ancienneté relative, elles font remonter assez haut la disparition du relatif féminin :

Santippe qui, XII 213. Valeria Prepis qui, Br., 366. Julia Secundina mater qui... (*à côté* : Val. Maximus Vitricus qui ..), Allm., 184. Aprilioni qui vixit et Innocentiæ qui vixit, Kbl., 1893, col. 95. (Cf. Minucia Flavia qui..., XII 301*) Aurelie Vericiæ . qui, AE.. 1893, p. 34.

A partir du ve et du vi^e^ siècle, dans les documents chrétiens, ***qui*** devient la forme normale du relatif féminin :

Cypriana qui, XII 479†. Eugenia ancilla Dei [q]ui, XII 480†, 482†. Urbeca filia bonememoriæ Squelioles qui, XII 491†. Johannula qui, XII 948†. Blandola qui, XII 593†. Singenia qui, XII 1724† (472). Leubatena qui, XII 1787† (503). Constantiola qui, XII 1791† (467). Liveria qui, XII 2088† (560). Infantola.. qui, XII 2095† (577-597). Veneriosa... qui, XII 2149†. Adica qui. XII 2187† (564) Arigunda qui, XII 2382† (546). Teoptecunde qui, XII 2407†. Palenope... qui. XII 5341† (541). Marta qui, XII 5353†. Pelagia qui, XII 5354†. Sedata qui, XII 5408†. Masilia qui, XII 5405†. Pelagia qui, XII 5823†. Audolena qui, XIII 1661†. Agricia. . qui, XIII 2405†. Elarina filia Mauri qui, XIII 2413†. Leucadia qui, XIII 2354† (431). Necteria qui, Le Bl , 51. Prelecta qui, Le Bl., 56. Thalasia qui, XIII 2368† (501-502). Valentina q(u)i, XIII 2430†. Barbare qui, XIII 3052†. Honoria qui, Le Bl., 262. Lupantia qui, Le Bl., 270. Sanctule qui, Le Bl., 285. Ursula qui, Le Bl., 294. Fatroina qui,

Le Bl., 327. Bertisindis qui (*à côté de* Randoaldus qui), Le Bl., 340. Lindisfilia... qui, Le Bl., 344. Damanta... qui, XIII 2480†. Spanilia qui, Le Bl., 549. Sagria qui, XIII 1512† (546-606). Carusa reliciosa qui, XIII 2377† (520). Teoptecunde qui, Le Bl., 396 (538). Arigunde qui, Le Bl, 384 (538). Puella qui, Le Bl. NR., 2 Municelna q(u)i, Le Bl. NR., 78. Arbacia qui, Le Bl., NR., 147 (154). Claudia qui, Le Bl., NR., 126 (516). Constantiola qui, Le Bl., NR., 134 (467). Claudia qui, Le Bl., NR., 126 (516). Leubatena qui, Le Bl, NR., 140 (503) Arbacia qui, Le Bl., NR., 147 (514). Mercurina qui, Allm., 441† (447). Mummula qui, Kraus 39. Municerna qui, Kraus 48. Muntana qui, Kraus 262 Roteldis qui, Kraus 58. Alberga qui, Kraus 59. Victorina... qui, Kraus 92. Honoria qui, Kraus 86. Lupantia qui, Kraus 207. Ursula qui, Kraus 216. Matrona qui, AE., 1894, p. 11, 34 (525.

La même confusion se produit aussi à l'accusatif, mais beaucoup plus rarement :

Sepultura mea quem feci. Le Bl., NR., 247-248. Memoriam quem rogavit fecit, Br., 320. Fêdula cum quem vixi, XII 483†. Januarie cum quem [vixi]t annis, XII 947†. Sub ista labidem marmorea quem Vector ordinabit venire de Triente, Kraus 2-3.

On trouve même sur une inscription païenne un antécédent féminin suivi du relatif neutre *quod* :

Ara(m) posueru(nt) quot pater voverat, XII 4.

Les exemples analogues ne sont point rares surtout à l'époque mérovingienne, et c'est ce qui rend admissible la supposition de Jeanjaquet (*l. c.*, pp. 47-49), qui reconnaît dans ce *quod* une forme savante et traditionnelle du relatif *que(m)*, devenu à un moment donné, le relatif unique du latin vulgaire.

CHAPITRE TROISIÈME

Syntaxe

SYNTAXE DE CONCORDANCE

Lorsque le verbe avait pour sujets plusieurs noms de choses ou de personnes, la grammaire classique et, en général, la grammaire de la langue écrite permettait d'employer le singulier ou le pluriel, selon que l'on considérait les sujets comme participant à l'action séparément ou simultanément. Le singulier était d'usage surtout lorsque le verbe était en tête de la proposition ([1]). Cette règle est appliquée dans la langue des inscriptions :

> Posuit pater Maurusius et Ursa m(ater), XIII 2424† (405). [titu]lum posuit pa[te]r et mater, Kraus 104. Materna conjugi karissimo, Philusa patri dulcissimo faciundum curavit, XII 2250. Febrarius pater et Calvola mater tetolum posuit, Le Bl., 224. Optatus Genitur et mater Nemesia adeflet, Br., 350.

([1]) Draeger, I, p. 176, § 103. — Reisig, III, p. 24, § 192. cf. CIL. II (Espagne) *Pater et mater fecit*, 3347 CIL. IX (Italie mérid.) *Mater et soror posuit*, 868.

Dans les exemples suivants, on trouvera à la fois le singulier et le pluriel, soit par suite de l'inadvertance du graveur, soit que les deux sujets ne participent à la fois qu'à l'une des deux actions mentionnées :

> Tertinia Victorina mater infelicissima marito et filiæ et Paternia Victorina patri et sorori ponendum ***curavit*** et sub ascia ***dedicaverunt***, XIII 1854†. Curavit Valerius Annatus et Porcia Matro[na] filiæ pientissim(æ) et sub ascia dedicaverunt, XIII 2292.

On pourrait tout aussi bien rattacher ce dernier texte aux précédents. ***Curavit*** serait au singulier parce qu'il est en tête de la phrase et ***dedicaverunt*** au pluriel parce qu'il est placé après les sujets.

Cette liberté nous rappelle certaines constructions des langues romanes qui pouvaient, surtout dans leur plus ancienne période, laisser le verbe au singulier après plusieurs sujets désignant des noms de personnes (1).

Lorsque les sujets étaient des noms de choses, la langue épigraphique, comme la langue littéraire, recourait naturellement au singulier :

> Anima et speciens simul et ætas dulcius melle fuit, XIII 2180. Fides castitate probitatis in diem obitum constetit, XIII 2237. Cu[jus] fides castitas probitas diligentia obsequi inmensa fuit numeratione, XIII 2244.

Lorsque les sujets étaient unis par ***cum***, le singulier et le pluriel étaient également de mise à toutes les époques de la langue latine de même qu'en roman (2). Dans nos

(1) DIEZ, III, p. 300, 2. — BRUNOT : *La langue française jusqu'à la fin du XIVe siècle* dans PETIT DE JULLEVILLE : *Histoire de la langue et de la littér. franç.*, II, p. 504. — MEYER-LÜBKE, III, p. 379, § 344

(2) DRAEGER, I, pp. 178-179, § 105. — REISIG, II, p. 35, § 195. — DIEZ, III, p 301, 3. MEYER-LÜBKE, III, p. 382 § 347.

documents c'est le singulier qui prédomine et rien n'est plus naturel. En effet, les deux sujets unis par *cum* ne sont plus aussi indépendants l'un à l'égard de l'autre que s'ils étaient unis par *et, ou, ni;* le second sujet est plutôt subordonné au premier; l'agent qu'il représente n'agit que subsidiairement et son action est comme enveloppée dans celle de son coopérateur :

Cum fil[is] vivus sibi fecit, XII 522. [cf. Hic est sepultus cum suo vernione, XII 5012]. Titulum posuit conjux ejus Aventina cum filis suis, Kraus, 170. Flavinius Lucanius vir consularis cum suis fecit de proprio basilicam, Le Bl., 405. Sic ostendit planctibus qualem duxit cum conjuge vita(m), Le Bl., 708c (VIe siècle). Arsulana Germanilla cum quinque filis... p(onendum) curavit, Br., 398. Conjunx infelicissimus cum filiabus posuit, Br., 903. Et sibi viva cum eo posuit, XII 2039.

Nous n'avons trouvé le pluriel qu'une seule fois [1] :

Alfia Philete conjugi cum Philippo fil(io) fecerunt, XII 751.

La vulgarité du langage épigraphique se trahit surtout dans le peu de souci qu'il apporte à faire accorder en genre, en nombre ou en cas l'adjectif ou l'apposition avec le substantif auquel ils se rapportent.

Il faut tout d'abord signaler ce cas où l'adjectif, appartenant à plusieurs substantifs abstraits ou à des noms de choses de genre différent, s'accorde avec le plus rapproché et reste au singulier. C'est une liberté que les écrivains

[1] Cf. CIL. IX (Italie mérid.) *Conjux cum filiis posuerunt*, 5412 IX (Italie mérid.) *Ordo cum popularibus posuerunt*, 706.

s'octroyaient et qui a également acquis force de loi en roman [1] :

> D(is) M(anibus) Atti Diadumeni eximiæ indolis et ingenii, XII 765. Diæ et tempore supras(cri)pto, XII 2631 †. Oblata sibi a collibertis immunitate et titulo, XII 3537.

Le singulier l'emporte encore, même si parmi les substantifs modifiés il s'en trouve un au pluriel :

> Adjecto tetrastylo et æramentis omnibus, XII 4332.

Il est vrai que dans ce dernier cas, c'est le premier de ces deux noms qui renferme l'idée principale; les *æramenta* ne forment qu'une partie accessoire du *tetrastylum*.

Il n'est pas rare non plus qu'un adjectif s'accorde par attraction avec un régime indirect réprésentant le sujet. Pour exprimer cette idée que le défunt s'est élevé le tombeau de son vivant, les inscriptions ont d'habitude recours à cette formule : *ille... sibi vivus fecit*, *vivus* s'accordant avec *ille*. Mais on trouve aussi *ille... sibi vivo fecit*. Ainsi :

> Sibi et uxori vivis fecit, XII 20. Et sibi vivæ posuit, XII 2012. C. Valerius Didymus vivo sibi posuit, XII 895. uxori vivæ et sibi vivo fecit, Br., 1173. Acceptus sibi et Censoniæ Primulæ vivis fecit, Br., 833 [2].

C'est une attraction analogue à celle qu'on trouve dans

[1] REISIG, III, p. 13, § 188. — DIEZ, III, p. 95, 5.

[2] On voit par ces exemples qu'il n'y a pas lieu de rejeter, comme M. Schuermans le propose, la formule *sibi vivo* d'une inscription découverte à Arlon. Cf *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*. Bruxelles, 1876, p. 202, n° 80.

Mihi Gaio nomen et dont nous avons un nouvel exemple dans l'inscription :

loco cui nomen Theopoli est, XII 1524 (409-413).

Mais il n'est pas toujours possible de trouver la raison d'être des licences que la langue épigraphique se permet dans ce domaine de la grammaire. En effet, elle ne se borne point aux anomalies dont il vient d'être question. Elle va plus loin et n'hésite pas à transgresser les lois les plus élémentaires de la syntaxe. C'est ainsi qu'un substantif faisant fonction de régime indirect sera suivi d'un adjectif ou d'une apposition au nominatif; un génitif pourra être déterminé par un datif, etc., et, si arbitraire que nous semble cet usage, les nombreux exemples qui l'attestent, prouvent à l'évidence qu'il s'agit bien ici d'un phénomène d'ordre général et non d'un simple caprice individuel :

Fecit conjugi sua, XII 2356. D(is) M(anibus) Sapriciæ animæ innocenti, XII 1449. Corneliæ Soszomene 0 annorum XXV animæ incomparabili, XII 794. conjugi rarissimæ, defuncta annorum, XII 2955. Corporato inter *utriclar(ios)* Lug(uduni) *consistentium*, XIII 1998. D(is)m(anibus) C. Papio Secundo *decurioni* C(oloniæ) V(iennensis) *interceptus* an(norum) XXXX et Secundano *fillio ereptus* an(norum) X. XII 2445. D(is) M(anibus) Servate Icari *filiæ defunta* annorum, XII 2736. D(is) M(anibus) Valerie Justine *nata* Convena Aquitania. D(is) M(anibus) et memoriæ æternæ M. Aureli Faustini .infantis dulcissimi et *incomparabili*, XIII 2073. Memoriæ æternæ Domiti Ylatis *(h)omini inocentissimi*, XIII 2116. D(is) M(anibus) Albi Luci(nuli) *adulescenti* mirissimi, XII 1390. Secundiniæ Paul(a)e conjugi incomparabili et pientissim(a)e, marito *obsequentissima*, Kbl., 1898, col. 147.

Ce désaccord se produit même entre les diverses parties d'un nom propre :

L. Popilliæ L(uci) l(ibertæ) Hilara, XII 865. [Ti] b. Claudi Neroni Druso Germanico Augusto, XIII 3013.

Il est plus ou moins compréhensible, lorsque ce nom propre s'écrit ordinairement en abrégé :

In nomeni Domeni Ihm Christi, Le Bl. NR., 78. In monasterio Scs (sanctus) Cyrici, XII 480†.

Les monuments qui renferment le plus d'irrégularités sont ceux où le nom propre du défunt est suivi des titres et qualités de ce dernier. Le nom propre se trouve au génitif mais les épithètes ou appositions qui viennent ensuite, prennent fréquemment la forme du datif :

D(is) M(anibus) L. Tinci Virecundi omnibus honoribus *functo*, XII 152. M(e)m(oriæ) Melpomenes *matri* dulcissime, XII 236. Marcianus et Secundinus memoriam posuerunt Patruui *patri* dulcissimo, XII 1427. D(is) M(anibus) Annoni Fortunat(i) *agenti* an(nos) VI, XII 4590. D(is) M(anibus) et memoriæ ætern(æ) Valeri Vallonis *fratri* Marini, XIII 1925. D(is) M(anibus) et quieti æternæ Touti Incitati... *centonario* Lug(uduni) consistenti honorato, *negotiatori* frumentario, XIII 1972. D(is) M(anibus) et memoriæ æternæ G. Liberti Decimani *civi* Viennens(i), *nautæ* Ararico, *honorato* utriclario Luguduni consistenti, Allm., 178. D(is) M(anibus) et memoriæ æternæ Iliomari Apri, lintiari, ex civitate Veliocassium, *sublecto* in numer(um) colonor(um) Lug(dunensium), *corporato* inter utriclarios Lug(duni) consistentium, XIII 1998. D(is) M(anibus) et memoriæ æternæ Juli Alexsadri natione Afri, *civi* Carthaginesi (h)omini optimo, opifici artis

vitriæ, XIII 2000. D(is) M(anibus) et memoriæ æterna[e] Bittiæ Titiæ *feminæ* sanctissimæ et incomparabili moribus et pietate, XIII 2081. D(is) M(anibus) et memoriæ æternæ Domiti Ylatis, *(h)omini* innocentissimi, XIII 2126. [Qui]eti memoriæque æternæ [Pos]tumiæ Phœbianæ [*ux*]*ori* fidelissimæ, pientissimæ [et]inter ceteras casta[s fem]in(as) castissimæ, Allm. III p. 467. D(is) M(anibus) Getuli [Pa]ederotis, *filio* annorum. XII 437. D(is) M(anibus) Metelliæ Protidis *matri*, XII 735. D(is) M(anibus) Verini Ve[ri] *filio*..., XII 4010. D(is) M(anibus) Vitalini Felicis *homini* sapientissimo et fidelissimo, XIII 1906. D(is) M(anibus) Muscasenie Fortunate *conjugi* rarissime, XII 1829. M. Cupiti Paterni *decurioni*, XII 19 (1).

On est tout d'abord tenté de reconnaître dans cette dernière série d'exemples, une preuve de la fusion des divers cas-régimes de la déclinaison en une forme unique et un acheminement vers la simplification romane. Mais cette juxtaposition du génitif et du datif s'explique peut-être aussi par la confusion des deux formulaires en usage dans les épitaphes. Tantôt les noms propres, titres et qualités du défunt étaient déclinés au génitif comme dépendant de l'expression *Dis Manibus*, gravée en tête de chaque pierre; tantôt ces mêmes noms étaient mis au datif pour indiquer que le tombeau était élevé en l'honneur de tel ou tel. Dans ce dernier cas, l'épitaphe prenait le caractère d'une inscription honorifique et la rubrique *D(is) M(anibus)*, qui

(1) Cf. Hoffmann, p. 111 § 27. CIL. XIV (Latium): Memoriæ M. Corneli M. f(ilii) Valeriani, decurioni. flamini..., prætori, 341. D(is) M(anibus) Grani Attici Seviri Augustali adlectus... 360. D(is) M(anibus) Artemidori adlecto, 4062 D M Aurilius Proculus emeritum, 4008.

était probablement gravée d'avance sur la pierre, avant qu'on s'en servît, devenait une simple formule, absolument détachée du contexte [1]. L'emploi fréquent de ces deux rédactions a pu amener les lapicides à les confondre et à les appliquer simultanément. Il a très bien pu se faire que le graveur écrivît les noms du défunt au génitif parce qu'il avait en l'esprit un rapport de dépendance avec la formule *Dis Manibus* et qu'ensuite, l'idée d'attribution, de consécration primant l'autre, il achevât l'inscription en recourant au datif.

On trouve même sur une pierre le nominatif après la rubrique *Dis Manibus*, ce qui prouve bien que ces deux parties de l'inscription pouvaient n'avoir aucun rapport entre elles :

D(is) M(anibus) Julia Amabilis, XII 820.

Le génitif et le datif alternaient également, lorsqu'il s'agissait d'énumérer les personnes auxquelles le monument était dédié :

D(is) M(anibus) liberorum ac conjugibus Publici Calisti..., XII 1657. D(is) M(anibus) C. Valeri Symphori et Trepteni coni(*conjugi*?) libertis libertabusque posterisque eorum, XII 2019. D(is) M(anibus) Licini Peticiani et Peticiæ Cosmices et Pauli Matri et filis, XII 3699.

Les substantifs qui ont une forme spéciale pour le masculin et pour le féminin, peuvent conserver leur forme masculine, lorsqu'ils sont apposés à un nom féminin :

Maria virgo minester de tempulo, XII 649†. (cf. Caiena... Attice ministra, XII 654). Valeria

[1] CAGNAT, p 251 HÜBNER, *Romische Epigraphik*, dans le ***Handbuch*** *der Klass. Philologie*, vol. I, p. 688.

Urbana antestis, XII 708. (Satria Firma Antistita deae, XII 703).

Lorsque, dans le latin classique, les substantifs masculins en *tor* ou *sor* n'avaient pas au féminin de forme correspondante en *trix*, ils pouvaient être apposés sous leur forme masculine à des substantifs féminins (1). Cet usage est également attesté par cette inscription :

Matri tonsori, XII 4514.

Georges (2) mentionne un seul exemple du féminin *tonstrix*; tout porte donc à croire que le masculin a été d'usage courant.

Alors, comme aujourd'hui encore en français, le mot *infans* s'appliquait aux enfants des deux sexes en bas âge :

Hic jacit Artemia dulcis aptissimus infans... Quattuor in quintos ad XRM detulit annos., Le Bl., 353c.

LES CAS

L'accusatif.

Les *verbes intransitifs* peuvent prendre un complément direct à l'accusatif, lorsque ce dernier est formé du radical du verbe ou lorsqu'il a une signification analogue. Cette construction, usitée à la meilleure époque, fut particulièrement fréquente chez les auteurs archaïques et de la décadence (3) Elle relève de la langue familière et nous en trouvons plusieurs exemples dans nos inscriptions :

(1) Reisig. III, pp 3-4 § 185

(2) Georges, *Lexikon der Wortformen*, s. v *tonstrix*

(3) Cf. Landgraf. *Acta semin. Erlang.*, II 18-23 (1881). — Draeger, § 171. — Hoffman, p. 118 — Goelzer, pp. 309-310.

vitam vixit annis, XII 2040. vita(m) dulcissima(m) vixit, XIII 2056. Belligeransque palam sævissima prœlia, XII 944†c (553).

L'accusatif accompagne certains *verbes déponents* qui, dans le latin classique, régissent l'ablatif. C'est un trait commun au langage épigraphique, à la langue de la décadence et de l'époque archaïque (1). *Fungor* notamment dans les premiers écrivains est exclusivement transitif.

Dum jus guberno remque *fungor* Cæsarum, XII 103c. fatum suum funxit, XII 1381. Quod usi fuerant amplius annis XXXX, XII 594. *Fruitur* cum laude coronam, XII 944†c (553) (cf. ministerio arenario fungunt(ur), XII 1590.

D'autres *verbes intransitifs* peuvent également régir l'accusatif. Le latin archaïque, celui des derniers siècles, rarement la langue classique, présentent des constructions analogues (2) :

Sapere (3) : Plenus sapuit libros, XII 2040.

Loqui (4) : Eucharium loquitur Valeriumque simul, Le Bl., 242.

Studere (5) : Elemosinam et oracionem studuit, XIII 2391† (601). (cf. studens sanctis operibus, XII 5352†).

(1) Draeger, p. 568 § 248. ALL. III, pp. 333-334. — Reisig, III, p. 647 § 385 (note). ALL. III, p. 41. Rönsch, pp. 414-415 — Bonnet, p. 533. Cf. C.I.L. v. (Gaule cisalpine) : *perfruaris dignitatem tuam*, 8122 10.

(2) Draeger. I, p. 141 § 88 ; p. 361 § 165.

(3) Madvig, § 223 C. Rem. 2.

(4) Ott : *Neue Jahrbücher für Philologie*, vol. 109, p. 848.

(5) Bonnet, p. 534.

Carere (1) : Quæ filios caruit, Allm., III p. 451. (cf. gemet suismet caruisse, XII 2702c).

Nocere (2) : Quem nec Tartarus furens nec pœna sæva nocebit, Le Bl., 293c.

Penetrare (3) : Penetrat vox meatus, XII 1696†c. Penitrans fastigia, XII 944†c (553).

Ingredi (4) : Vixdum transcursis Elysium ingrederis, XII 5350†c.

Interesse. Il importe surtout de remarquer l'emploi de *interesse* comme verbe transitif, qui entraîne une modification radicale du sens de ce verbe. Ce phénomène est d'autant plus intéressant que les exemples tirés des inscriptions de la Gaule permettent de reconstituer les diverses phases de son développement.

Les deux parties de ce mot ont été primitivement séparées, comme dans tous les verbes composés (5); l'adverbe-préposition *inter* venait après son régime et précédait immédiatement le verbe :

D(is) M(anibus) Eutycheidis et Mascellionis quos inter fuerunt dies XV, XII 3405.

Puis *inter* s'est séparé du régime pour se souder au verbe avec la valeur de particule :

Quorum mortem soli dies XXX interfuerunt, Allm. 184.

Partant, on s'est vu obligé de répéter la préposition devant le régime, d'où :

(1) BONNET, p. 533.
(2) ID., p. 533. ROENSCH, p. 441. GOELZER; p. 303
(3) GOELZER, p. 3.6. ROENSCH, p. 143.
(4) DRAEGER, I p. 378.
(5) STOLZ, II p. 433 § 75

Inter duos uxorem et maritum interfuerunt dies IIII, XII 913.

Et finalement le verbe *interesse* a pu devenir transitif avec le sens *d'assister à*, lorsque le sujet est un nom de personne, comme dans l'exemple suivant :

Cujus unius nati mortem non interfuit longe peregreque mater, Allm., III p. 451.

Pour compléter ce tableau, nous mentionnerons ici plusieurs verbes suivis de l'accusatif et qui, dans les textes littéraires de l'époque classique ou postclassique, pouvaient régir l'accusatif ou l'ablatif (1) :

De qua nihil dolui nisi mortem, XIII 2205 (cf. mater dolens obitu fili, XIII 2276). Arare(m) navigantis, XIII 1966, 1960. Hic parilem sortem ingemis ipse tuam, XIII 2397c.

Le régime de ces verbes intransitifs peut également être un accusatif neutre avec valeur d'adverbe, construction en vogue chez les poètes et prosateurs de l'époque postérieure (1) :

Salvum ire, salvum venire, XII 3499. Nec tibi nec nobis æternum vivere cessit, XII 5272c. Non licuit cupidos longum gaudere parentes, Br., 412c. Æternum patriæ hic erit ipsa domus, Br., 946c. Et æternum fama transmittit in orbem, XII 1499† (515).

C'est un fait constaté par tous ceux qui ont eu à dépouiller les textes de la décadence que les verbes intran-

(1) Draeger, I pp. 358-359 § 164 ; p. 361 § 165. — Reisig, III p. 648 § 386.

(2) Draeger, I § 387, 2. Hartel, ALL. III p. 44. Reisig, III pp. 633, 634 § 382.

sitifs dans le langage littéraire, devenaient souvent dans la suite de véritables transitifs avec régime direct. Leur signification se modifiait peu à peu en se généralisant; l'activité primitivement réservée au sujet et renfermée en lui se transportait insensiblement à un objet qui se transformait graduellement en régime direct. Un mouvement analogue s'est manifesté dans les langues romanes et se manifeste encore aujourd'hui, et la liste est longue de ces verbes qui, d'intransitifs qu'ils étaient en latin, sont devenus transitifs en roman (1).

Le datif.

Parmi les particularités les plus intéressantes relatives à l'emploi du datif dans nos textes, et qui paraissent bien caractériser la langue vulgaire, nous citerons la construction de *deficere*, faire défaut. Ce verbe régissait l'accusatif en latin classique (2); toutefois *Properce* a employé une fois le datif, qui réapparaît beaucoup plus tard dans les œuvres de *Paul Diacre* (3). Ce datif doit être évidemment assimilé au *datif incommodi* :

> Qui licet inmaturo obitu destitutus tamen superstitibus omnibus filis suis adque uxore (uxori) defecit, XII 257.

Decere régit également le datif. et en cela la langue épigraphique se rattache au latin archaïque et au latin de la décadence (4) :

(1) Diez, III pp 102-108. Meyer-Lübke, III p. 389 § 352.

(2) Draeger, I p. 405 § 183.

(3) Cf. ALL. VIII p. 48. Properce : I, 1, 7 : *Et mihi jam toto furor hic non deficit anno* Neff : *De Paulo Diacono Festi epitomatore,* Dissert. Erlangen, 1891, p. 16.

(4) Roensch, p 439. Kühner, II pp. 194, 195. A.1.

Set conclusa decens apibus domus ista vocanda, XII 743[c].

Dans : *Pandire sed tumulo carmina pauca decet*, XII 1272†[c], *tumulo* peut dépendre de l'impersonnel *decet*, mais on peut également le rattacher à *pandire* comme datif d'avantage.

Le datif d'avantage ou de désavantage après les adjectifs dans les inscriptions est d'un usage sensiblement plus fréquent que dans la langue classique par suite des modifications survenues dans la nature ou la signification de certains termes. Ainsi, la langue épigraphique transforme généralement les participes présents en adjectifs en leur donnant la forme du superlatif. Rien d'aussi banal dans les épitaphes que ces expressions : *conjugi merentissime*, XII 36 ; *matri merentissime*, XII 49 ; *providentissimo principum*, XII 78 ; *conjugi amantissimæ*, XII 956† ; *matri obmerentissimæ*, XII 1466 ; *conjugi amantissimo et merentissimo*, XII 2611 ; *pientissimo et desiderantissimo*, XIII 1956 ; *reverentissimus*, Allm., III p. 455...

Cette nouvelle catégorie d'adjectifs régit à son tour le datif :

> Genero sibi reverentissimo, XIII 1956 : conjugi karissimæ sibique amantissimæ, XIII 2224. Conjugi karissimæ et sibi desiderantissimæ, XIII 1988.

Merentissimus se construit également avec le datif :

> Marito sibi merentissimo, XII 3453.

Mais, sous cette forme de superlatif, il n'en conserve pas moins parfois sa nature verbale :

> uxori a se merentissimæ, XII 194, 197. Uxori de se merentissimæ, XII 200. Cf. patrono de se bene merenti, XII 1803. De se merenti, XIII 1925, 1911.

Benemerenti de se, XIII 2306. sibi karissimo... bene de se merenti, Allm., III p. 471.

Il en est de même de *meritus*. On trouve d'un côté :

Conjugi sibi meritæ, XIII 2280 Conjugi sibi matrimoni (annis) II meritæ, XIII 2203.

Et de l'autre :

de se bene merito, XII 3457. de se bene meritæ, XII 3563, 3880, 4652, 4993. .

Le datif accompagne, en outre, certains adjectifs en-*bilis*, qui reçoivent par là-même une valeur transitive. Ils expriment une activité favorable ou défavorable. Les adjectifs en-*bilis* avaient, en général un sens passif, mais à l'époque de la décadence, ils ont parfois été employés comme *actifs* (1) et dans les langues romanes, cette nouvelle valeur s'est maintenue à côté de la première.

Amicis et parenti(bus) admirabilis fuit, Allm., 184. Conjugi sibi incomparabili, XIII 1905.

Le génitif.

A l'exemple de la langue littéraire de la dernière époque (2), le latin des inscriptions fait un emploi fréquent du génitif pour exprimer la qualité, tandis qu'elle ne recourt presque jamais à l'ablatif à cet effet. Cette préférence est d'ailleurs conforme à l'esprit de la langue puisqu'il s'agit toujours des qualités morales et permanentes du défunt (3) :

(1) Reisig, II pp. 230-231 (note).— Diez, II pp. 330-331 ; III p. 138

(2) Bonnet, p. 548.

(3) Draeger, I pp. 460-461 § 200.

Matri piissimæ et unici exempli, XII 2464. Carantiæ Tyches... rarissimi exempli mulieris, XII 3209. D(is) M(anibus) Sext(i) Atti Diadumeni eximiæ indolis et ingenii, XII 765. Venerabilis memoriæ Ampel(ius), XII 1724† (472). Bonæ recordationis S(ingenia), XII 1724† (472). Beatæ memoriæ Eusebia, XII 2408. Bonæ memoriæ Eugenia, XII 480†. Bonæ memoriæ Susanæ, Allm., 451†.... Adulescentis spei et pietatis incomparabilis, Br., 1065. Peregrino Heliodoro consummatæ periciæ medico et miræ pietatis juveni, Br., 1071. Vir inlustris et patriciæ dignitatis, XII 1524† (409-413). Conjugibus... vitæ bonæ, animæ dulcissimæ, XIII 2050. ..

Dans une seule inscription, le génitif et l'ablatif de qualité sont juxtaposés :

Feliciæ Minæ bonæ memoriæ et spei æternæ spiritu quoque incomparabili, XIII 1904.

L'ablatif ne se rencontre guère que dans cet exemple :

Audolena bona karetate, Allm., IV p. 182.

On remarquera que dans tous les textes qui précèdent, le nom au génitif est toujours accompagné d'une épithète et qu'il n'y en a pas un seul où la qualité soit exprimée par un seul substantif au génitif comme en français dans les locutions *un homme de bien, de mérite, de valeur,* etc. [1]. Toutefois un certain progrès s'est accompli en ce sens, car dans les textes ci-dessus le génitif s'ajoute directement au nom propre sans s'appuyer sur un nom commun tel que *vir, homo, mulier,* comme le prescrivait le bon usage. On

(1) On sait qu'en latin cette construction est excessivement rare. DRAEGER, (I, p. 462 § 200, 5) n'en cite que 3 exemples.

peut donc en conclure que l'emploi du génitif de qualité dans nos inscriptions représente une étape intermédiaire entre la grammaire classique et la grammaire romane. Ce qu'il importe surtout de faire observer, c'est l'extension que ce génitif a prise dans la langue vulgaire. Non seulement il exprime la qualité, mais aussi la nationalité :

> Biturix nationis Fædus equ(es) ala Longina ann(orum) XLII stip(endiorum) XX, Br., 498. Atticii... nationis Urbici, Allm., III p. 139. D(is) M(anibus) Castricie nationis Bitur(igis), XII 613.

On s'en sert surtout dans les inscriptions pour marquer l'âge du défunt et, dans cette acception, le génitif est d'un usage aussi courant que l'ablatif ou l'accusatif avec *vivere*. Peut-être le véritable génitif de qualité a-t-il exercé quelque influence, si l'on en juge par le texte suivant où le génitif exprime à la fois la qualité et l'âge :

> Juvenis exempli rarissimi, annorum XVII, m(ensium) V, dier(um) VI, XII 5502.

Il suffira de citer quelques exemples de ce génitif de temps, également usité dans la langue littéraire :

> Felix annorum IIII, XII 1214. Diocleti socro meo annorum sexaginta, XII 5813. Soteridis annorum XVII, XII 881. Camullia Tertulla annorum XX, XII 1125. Signifer cho(rtis) V Asturum, ann(orum) XXX, stip(endiorum) VII, Br., 478. Miles Aniensis Cremona leg(ionis) XVIII aerorum VII, XIII 1383. Puer Eutychus annorum VII, XII 3576. Triginta annorum lux gratissima vitæ, XII 218. Miles leg(ionis) XXI stipendiorum XVI ann(orum) XXXX, Br., 1057. Longi temporis dolorem parentibus reliquit, XIII 1910.

Comme on le voit, ce génitif dépend ordinairement d'un

substantif. Mais il peut aussi être en relation avec un adjectif, qui par le fait même prend la valeur d'un substantif :

> Probatus annorum decim et octo, XIII 1855†. Minori an(norum) XX, XII 626. Minorem annorum XXX, XIII 2046.

Cette construction est, pour ainsi dire, de règle après *defunctus* et *obitus* [1] :

> defuncta annorum..., XIII 2459, 2494, 3224, XIII 651, 691, 709, 724, 742, 740, 752, 754, 755, 782, 1608, 3224... Le Bl.. 336c... defunctus annorum..., XII 593, 609, 620, 624, 625, 629, 630, 667, 694, 692, 715, 733, 737, 738, 762, 763, 774.... Obiti annorum XXVI, XII 2252. θ (= obitus) ann(orum) XXV, XII 794. θ ann(orum) duum dier(um) IX, XII 771. θ annor(um), XII 860....

Il arrive aussi que ce génitif de temps se rattache à un verbe. Lorsque c'est le verbe « être » (substantif ou auxiliaire), cet emploi n'offre encore rien de bien étrange, parce que, dans ce cas, le génitif peut encore exprimer une qualité. Ainsi :

> Qui cum esset annorum XIIX obitus est, XII 3015. Qui defunctus est annorum XXXX, XIII 2018.

Mais ce qui est plus surprenant, c'est de le trouver après *vivere*. Cet emploi suppose que le génitif a perdu toute trace de sa signification première pour devenir l'équivalent de l'accusatif ou de l'ablatif de temps. C'est là sans doute le point extrême de son développement dans la

[1] Il n'y aurait donc rien d'invraisemblable à compléter la leçon *Anno natus* XXXV, Br., 934 en *Annorum natus*.

langue populaire. Le graveur ou le rédacteur de l'inscription, un illettré assurément, aura cru pouvoir exprimer la durée après *vivere* au moyen de ce génitif *annorum* qu'on rencontrait si souvent ailleurs après un substantif ou un adjectif.

[V]issi annorum octo mesium septe dies octo, XII 1146 (1).

La langue des inscriptions connaît, comme le latin postclassique, le génitif de relation après les adjectifs. Il apparaît surtout dans les inscriptions métriques, ce qui est naturel puisqu'à l'origine ce génitif était exclusivement réservé à la poésie. Ce sont pour la plupart les mêmes adjectifs qu'on retrouve dans les écrivains accompagnés du génitif (2) :

Memor :	Memor pietatis, XIII 2297.
Nescia :	Nescia jurandi, XII 944*.
Docta :	Angelicæ legis docta, XII 5330*.
Studiosus :	Juris studioso, XII 3339, 5900.
Certus :	Certus amoris, Allm.,V, p. 33. Certus honoris mei erga se, XIII 3162 (3).
Immunis :	Immunis beneficii, Br., 937 (4).
Plenus :	adfectionis plenæ, Allm., III, p. 443.
Felix :	Parum felix militiæ, Br., 523 (5).

(1) Il est vrai que cette inscription est signalée comme suspecte par Hirschfeld ; mais le génitif est hors de cause, car on le rencontre encore après *vivere* sur une inscription de la Gaule Cisalpine. Cf. CIL. V 4483 : *vixit dierum.*

(2) Draeger, I, pp. 474 ss. § 206

(3) Id., I, p. 478 § 206 *i*.

(4) Id., I, pp. 477-478 § 206 *g*.

(5) Cf. Virgile *Géorgiques*, I, V. 277 : *felix operum* (*inglorius militiæ*, Tacite : *Annales*, III, 59).

Ingens : Aevi ingens, XII 2660 † (1).

Castus : Castus carnis. XIII 2400 † (573). [Probablement par analogie avec *purus*] (2).

Les adjectifs qui régissent le génitif, deviennent de plus en plus nombreux à mesure qu'on avance vers la décadence (3), mais on n'a pas encore, à notre connaissance, découvert des constructions aussi bizarres que les suivantes :

Lapsus : subolis lapsam, XII 481 †.

Lapsa doit être ici l'équivalent d'*orbata*, qu'on rencontre assez fréquemment. Ce serait donc l'idée de privation renfermée dans cet adjectif qui expliquerait ce génitif.

Piissimus : Cæniæ Primillæ utriusque piissimæ, XII 770.

Ce génitif est dû à l'analogie de *amans*, *amantissimus* qui régit ordinairement ce cas, d'autant plus que *pietas* est souvent synonyme d'*amor*. (Cf. *Conjugi sui amantissimæ*, XIII 2216 ; *conjux semper amantissima sui*, Kraus 201).

Meritus : Conjugi pientissimo m(e)rito [e]ju[s] et filiorum, XII 5827.

Meritus se construit généralement avec *de*, *a*, *ab* et l'ablatif, parfois aussi avec le datif, et si l'on trouve, en outre, le génitif, dont nous n'avons d'ailleurs relevé que ce seul exemple, c'est probablement encore sous l'influence de *amans, amantissimus*, qui régit, lui aussi, le génitif et le datif.

Cette extension des attributions du génitif ne se constate pas seulement dans le domaine des adjectifs, mais aussi

(1) Draeger, I, p. 480 § 206.
(2) Id., I. pp. 477-478 § 206 *g*.
(3) Id., I, pp. 474 et 479 § 206.

dans celui des verbes. On le trouve, par exemple, ainsi que l'ablatif et l'accusatif, après *dolere* et *gaudere* :

> De qua nemo doluit nisi mortis, XIII 2250. Eorum facias animas aspectus tui libertati (= libertate) gaudere, Le Bl., 708 (fin du VI[e] siècle).

Cet emploi, dont on n'a pas encore fait mention, rappelle évidemment la construction analogue d'autres verbes de sentiment tels que *anxiari*, *gloriari*, due à l'influence grecque (1).

Cette influence grecque a surtout contribué à faire jouer au génitif le rôle dévolu à l'ablatif absolu. C'est là un trait bien connu de la langue de la décadence (2). Les inscriptions de la Gaule fournissent un exemple de ce phénomène, et un exemple d'autant plus intéressant que l'ablatif absolu y figure à côté du génitif :

> Aram infra script(am) vivus sibi inscripsit ut *animæ ablatæ*, *corpore condito*, multis annis celebraretur, Allm., III, p. 144.

Cette juxtaposition du génitif et de l'ablatif est très vraisemblablement due à un besoin de clarté. La construction régulière *anima ablatā*, qui rappelle le nominatif, aurait pu donner lieu à une équivoque. Il fallait à tout prix indiquer clairement la fonction de ces mots dans la phrase et, dans ce but, on aura eu recours au génitif.

Déjà à l'époque archaïque on constate l'ellipse du substantif régissant un nom propre au génitif (3), comme, par exemple, *ædes*, *filius*, *uxor*. Naturellement le latin vulgaire a usé de cette ellipse dans une mesure beaucoup plus large

(1) DRAEGER, I, pp. 492-494 § 212.
(2) Cf. ALL., IX, p. 45.
(3) DRAEGER, I, p. 485 § 208

que la langue littéraire (1), et c'est ce qui nous autorise à sous-entendre ***balneum*** dans le texte ci-dessous, bien qu'une telle ellipse n'ait pas encore été signalée.

Vade in Apolinis lavari, XIII 1983.

Cette inscription, où la préposition dépend d'un verbe de mouvement, rappelle encore davantage l'usage en vogue aux premiers siècles de la République (2).

Signalons encore l'emploi du génitif d'apposition, qui émane de la langue vulgaire. Le latin classique, en effet, substituait au génitif un adjectif ou un substantif faisant fonction d'adjectif (3) :

Sub die Kal(endas) Feborari (= februarias), XII 5405†. Adolescens nomine Leudomari, XII 2406 (547). Syri de vico Athelani, XIII 2448. cellam vestibulam e regione Columnæ... largiti sunt, Lejay, 282.

Ici encore les inscriptions représentent l'étape intermédiaire entre le latin classique et les langues romanes, qui ont exprimé ce génitif au moyen de *de* et du régime direct. On peut rapprocher de cette construction cette autre, où le génitif remplace également un adjectif :

Memoriæ æternitatis Lucaniæ Victorinæ, Br., 920. Memoriæ æternitatis Quintiæ Quintinæ, Kbl., 1882. p. 69.

La formule ordinaire est *Memoriæ æternæ*. Or, pour donner plus d'importance à l'idée exprimée par l'adjectif, qui est en somme l'idée fondamentale, on a fait de cet adjectif un substantif abstrait, servant de génitif d'apposition au nom

(1) Cf. ALL., II, pp. 365-366.

(2) IBIDEM

(3) REISIG, III. pp. 550-551 § 349 note 522a. GOELZER, p. 319 REGNIER, p. 42.

précédent. Le latin classique recourait à un procédé analogue, lorsqu'il transformait les expressions *curæ amaræ*, *viæ stratæ* en *amara curarum*, *strata viarum*, etc., de même que les langues romanes, et le français entre autres, dans des locutions telles que *drôle d'homme*, *diable d'homme*, etc [1].

Ablatif.

L'ablatif exprimant la durée est rare à l'époque classique ; il ne devient d'un emploi fréquent que dans les auteurs de la décadence [2]. Dans les inscriptions de la Gaule, à quelque époque qu'elles appartiennent, l'ablatif se rencontre aussi souvent que l'accusatif :

> vixit annis, XII 54, 866, 264, 300, 449, Le Bl., 222, XIII 2359† (454 ?), 2099, 2216, 2299..... vixit annis, egit annis, XIII 2094. Vixit annis mens(ibus) dieb(us), XII 822. Vixit annis mensibus diebus XII 896, 956†. vixit annis mensibus diebus, Br., 1046..... Multis annis vivat qui dixerit, XII 2073.

L'ablatif a été complètement assimilé à l'accusatif pour exprimer la durée, comme le prouve à l'évidence la présence simultanée de ces deux cas avec la même valeur dans la même proposition :

> qui vissit annis... dies, XII 73. qui annis... vixit meses..., XII 213. Vixit annis... dies..., XII 833. vixit annis... mens(ibus)... dies, Br., 1293. vixit annis... menses..., Br., 988. quæ vixit annis.... menses, XII 1504†. vixit annis... dies, XII 2040. Vixit annis... duos menses... dies..., XII 2116†. vixit annis...

(1) Reisig, III, p. 553 § 350. Diez, III, p. 144, e.

(2) Draeger, I, p. 534 § 224 Goelzer, p. 325. Hoffmann, p. 126.

menses, Le Bl., NR, 67. Vixit annis... menses... dies..., Le Bl., NR, 73. Vixit annis... mens(ibus)... dies..., XIII 2140. vixit annis... menses... diebus..., XIII 2185. vixit annis... mens(ibus)... dies..., XIII 2428.

Cette identification a permis, par contre, d'user de l'accusatif après un comparatif, comme dans ce texte, par exemple :

Hic jacet Eusebius qui vixit annum unum et menses sex menus *dies* v, Le Bl., 249. (cf. quae vixit annis... minus uno die XIII 2299.)

Il est rare que cet accusatif soit renforcé par une préposition. Nous n'avons relevé que cet exemple : *per anno(s)* XVIII *vixit*, XII 4975.

L'emploi de l'ablatif dans les questions de lieu présente également quelques particularités. Sur deux inscriptions figure à l'ablatif un nom de ville de la 2e déclinaison au singulier à la question *ubi* ? Il est vrai que c'est un nom de ville formé d'un nom commun, *Castellum*, qui, après certains verbes intransitifs, pouvait se mettre à l'ablatif, à la question *ubi*? comme d'autres termes analogues : *castra, moenia, oppidum* [1].

Hastiferi consistentes Kastello Mattiacorum, Kbl., 1887, col. 180. Evocato gesatorum DC. Raetorum Castello Ircavio, XIII 1041.

L'ablatif seul sans *in* s'emploie encore à la question *ubi*? avec certains noms du pays :

Nata Convena Aquitania, Sac pp. 144-145 (VI 2497). Decurioni colon(ia) Apollinare Reiorum, XII 3200. Natus provincia M(oesia) superiore, Br., 1077.

[1] Kühner, II, p. 260 § 79 h — Draeger, I, p. 256 § 222 k.

Ablatif absolu.

En général, la grammaire classique défend de représenter le sujet de la proposition absolue, indépendante, dans la proposition principale Toutefois, cette prescription a été plus d'une fois enfreinte par les écrivains de la meilleure époque ([1]) et l'on comprend aisément que ceux qui suivirent, s'en soient affranchis de plus en plus. Les inscriptions usent de l'ablatif absolu, en faisant du sujet de la proposition principale, le sujet de la proposition indépendante, dans certaines expressions, telles que *se vivo, se viva (= vivus, viva)*, consacrées par l'usage et adoptées par la littérature à l'époque archaïque ([2]).

> Aurelius Valerianus se vivo conjugi et sibi, XII 1356. Sempronia L(uci) liberta Aptate se viva fecit patrono et sibi, XII 5130. [patro]no se viva fecit, XII 5286. L. Solicius Aurelianus se vivo et Numisius Chrestus sibi et suis fecerunt, XII 264. Aurelius Valerianus se vivo conjugi et sebe, XII 1356. Se viva fecit, XII 4948. Se vivo sibi, A. E., 1892, p. 35, n° 69. (cf. se viva, XIII 331*).

La modification la plus radicale que cette proposition absolue ait subie à l'époque de la décadence, consiste dans la confusion de l'accusatif et de l'ablatif ([3]). Par suite de la chute de l'*m final* et de l'assimilation de *ŭ* à *o*, l'accusatif

([1]) Draeger, II, p. 808, § 586.

([2]) Draeger, II, p. 809 § 586. cf. C. I. L. II (Espagne) : *sibi se vivo fecerunt*, 4050 — *se vivo sibi fecit*, 4328. *Se vivo monumentum fecit*, 266. III Dalmatie) : Se viv(is), 2161. Vivo suo sibi fecerunt, 6131, 6134. V (Gaule Cisalpine) ; *se vivo*, 6199. 6256, 6274. *me vivo feci*, 7619. *se vivente posuit*, 7349. IX (Italie méridionale) : *Se vivo. se viva. se vivo fecerunt*, 5751. *Se vivis fecerunt*, 2120

([3]) Bonnet, p. 559.

singulier avait fini par s'identifier totalement avec l'ablatif. Il s'ensuivit naturellement que l'accusatif supplanta, au singulier, l'ablatif absolu ; du moins, dans l'écriture, car il a pu se faire qu'on ait exprimé dans certains cas l'ablatif sous forme d'accusatif (1) :

> Qui prope impletum vicensimum annum excessit, XII 1986. (cf. Taurobolio (Taurobolium)... quod factum est, XIII 1751.

Mais cette confusion ne s'arrêta pas uniquement aux seuls cas qui en étaient susceptibles, comme l'accusatif et l'ablatif singuliers ; elle s'étendit aussi à l'accusatif pluriel (2) :

> D(is) m(anibus) et memoriae aeternae Apricli Prisciani, consistentis Luguduni, pertinentis ad collegium fabror(um), *redemptos honor(es) quaestor(ios)*, Allm., 170.

Nous avons affaire ici à un véritable accusatif absolu, s'il ne faut pas lire avec Hirschfeld (XIII 1978) : *redempto s(ibi) honor(e) quaestor(io)*.

Modifications dans l'emploi des cas propres aux inscriptions chrétiennes.

La langue des inscriptions chrétiennes, qui appartiennent, comme nous l'avons déjà dit, aux ve et vi^e^ siècles, a profondément modifié les attributions traditionnelles des différents cas. Comme c'est en cela surtout qu'elles se distinguent des inscriptions païennes, nous avons cru intéressant de grouper en un même paragraphe ces changements qui leur sont propres.

Le latin de l'époque mérovingienne a une tendance

(1) All., IX, p. 46.
(2) Acta Erlangensia, III, 440 ; All., III, p. 42.

fortement marquée à réduire le système de la déclinaison en fusionnant le cas sujet et les cas régimes Cette évolution de la langue, dont les causes ont déjà été exposées en détail [1], (extension de l'emploi des prépositions qui rendent les désinences casuelles inutiles, assimilation phonétique des désinences *ŭ* et *ō*, *e* et *i*, chute de *m* et *s* finals) s'opère incontestablement à l'avantage de l'accusatif. En d'autres termes, les documents des vᵉ et viᵉ siècles nous montrent l'accusatif en train de supplanter tous les autres cas régimes qui finiront par disparaître entièrement en roman [2].

L'accusatif singulier et pluriel tient fréquemment lieu de l'ablatif, quand il s'agit de marquer le temps sans aucune idée de mouvement :

> Recessit K(a)l(endas) Martias p(ost) consulatum Leonis, XII 1791† (467). Transiit Kalendas Julias, Le Bl., 476. Transiit K(a)lendas Septembres, Le Bl., 570 (512-527). Requievit sub d(iem) Kal(endas) Feborari, annum..., XII 5405†. Oviit e saeculo die tertium nonas Julias, XII 592† Obiit die Veneris septemo decemo Kalendas Februarias, Allm. IV, p. 20† (448). Trasiit die VIII K(a)l(endas) Julias, Kraus 262. Obiit tertio die idus Decembris, XII 5283†. Oviit K(a)l(end)a[s] [A]priles, XII 5869†. Obiit nonum K(alendas) Februarias XIII 2425†. Obiet in pace VIII Kalendas Maias, XIII 2474† (viᵉ s.). Transiet K(alendas) Novembris, XIII 2476† (626?). Octaum decem Kalendas Feb[r]arias, Kraus 143. Oviit die XV Kalendas Novembris, XII 2061† (528). Oviit VIII Kalendas Decembris, XII 2069† (524). Obiit octaum idus Junias,

(1) Sittl, *Zur Beurteilung des sogen. Mittellateins*, All., II, pp. 550-580.

(2) Meyer-Lübke, II, pp. 28-30 § 19.

XII 2143†. Megravit die octa(v)o idus Decembres, XII 2193†(527). Transiit [in pa]ce octavo K(a)l(endas) Septembris indictione nona regnum domni Theodoberti regis, XII 1512† (546-606). Obiit VIII Kalendas Decembres, Le Bl , NR., 106 (524?) Praecessit in pace die nonas Novembris, XIII 1548†. Recessit die septimu idus Maias, XII 488†.

L'accusatif pluriel des mots *Idus*, *Nonæ*, *Kalendæ* n'est très vraisemblablement qu'une survivance de l'ancienne manière de dater, qui permettait de séparer ces termes de la préposition *ante* et qui s'est encore maintenue exceptionnellement dans cette inscription chrétienne :

Rusticula ante quartum idus Januarias decessit, Kbl., 1896, col. 227†.

Ce qu'il importe de faire observer, c'est que la tradition a été assez puissante pour faire triompher l'accusatif là où l'ablatif était de rigueur.

Accusatif au lieu du nominatif.

Le roman de la Gaule a continué à distinguer le cas — sujet du cas — régime jusqu'au XIVe siècle, contrairement à la majorité des autres langues romanes. On trouve toutefois dans les inscriptions de cette contrée quelques exemples de la substitution de l'accusatif au nominatif. Sous ce rapport le latin de la Gaule ne se distinguait donc pas des parlers des autres parties de l'Empire [1] :

[1] Cf. C. I. L., IX (Italie méridionale) : *Cui onorem oblatum est*, 10. *Nationem Thracem* (= *Thrax natione*), 1424. — *Alumnas*, 3105 ; *Delicias*, 959. — C. I. L., V (Gaule cisalpine) : *Quiescant reliquias*, 5073 (cf *duxit secum honos et gloria*), 3496. — A. Guericke : *De linguae vulgaris reliquiis apud Petronium et inscriptionibus parietariis Pompeianis*. Diss. Gumbinae, 1875, pp. 51-52. — G. Paris : *Romania*, XXIII (1894), pp 321 ss. — All., IX, p. 493. — Schroeder, p. 30.

Theodovaldo lapide(m) non revolvatur, Le Bl., NR., 264. Tauru petram, Le Bl., NR., 263. Sibi et suis vium paravit, XIII 1146. M(anibus) Viventi titulum qui vixit... XII 4247.

On peut encore y ajouter cet exemple, dont la langue est très corrompue, il est vrai, mais où la forme du cas-sujet a été remplacée par celle du cas régime.

Cujus fides castitate probitatis in diem obitum (= obitus) constetit, XIII 2237.

C'est une altération visible de cet autre texte : *cujus fides castitas probitas diligentia obsequi inmensa fuit numeratione,* XII 2244.

Mais ce qui contribue le plus à différencier les inscriptions païennes des inscriptions chrétiennes, c'est la tendance à remplacer le génitif classique par un autre cas indirect sous la forme du datif, accusatif ou ablatif, lorsqu'il s'agit d'exprimer un rapport de possession. C'est là un trait commun à tous les documents qui émanent de l'époque mérovingienne (1) :

Primus fuit abbas monasterio nostro, XII 944†c (553). Hyc sunt pignora de coberturio Domno Monulfo, Le Bl., 215. Qui foerunt fili Magno, XIII 2483† (VIIe siècle). Ursiniano subdiacono sub hoc tumulo ossa quiescunt, Le Bl., 293. reus et servus Ie(su)m Christo, Le Bl., NR., 278. Tauru petram, Le Bl., NR., 263. Theodovaldo lapide(m), Le Bl., NR., 270. Post consolato Importuno viro clarissimo viro consule, XIII 2374† (510). P(ost) c(onsulatum) Agapeto, Allm., 453 (518). Rigni Domini nostri Clodoveco, Le

(1) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *La déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne*. Paris, 1872, pp. 40-42. SCHROEDER, p. 29.

Bl., 477 (675). Rigni Domini nostri Choedo regis, Le Bl., 476 (646). Hic jacet puer nomine Valentiniano, Le Bl., 355. diea (diae) Sabbato, Lejay 191†. Benememoria Roteldis Rodoberto qui vixit, Kraus 58.

L'accusatif-ablatif tient encore lieu du génitif déterminatif dans l'indication de certaines dates. Ainsi :

Anno XIII regno(= regni) Domini nostri, XIII 4312† (582). Die V anno regno Domini n(ostri)..., Le Bl., NR., 290. Anno V regnum Domni nost(ri) Chlodovei reg(is), XIII 905 (643-690). Indictione XIV regnum Domini nostri Theudoberti regis, XIII 1511. indictione nona regnum.. , XIII 1512 (546-606)

La formule régulière est :

Anno XXXVII rigni dom(n)i Chlotari, Le Bl., NR., 232 (548-562).

L'accusatif ablatif-accusatif *regno* doit probablement son origine à l'analogie des ablatifs de temps *die, anno, indictione* qui accompagnaient presque toujours le génitif *regni*.

Dans tous ces exemples, on exprime le rapport de possession en juxtaposant immédiatement le nom du possesseur (à l'accusatif-ablatif) au nom de l'objet ou de la personne possédés. Cette construction est intéressante parce qu'elle a survécu en roman surtout dans le vieux français, et que nous l'appliquons encore aujourd'hui dans la création de certains composés. De l'ancien fonds de la langue nous avons conservé des expressions telles que *Hôtel-Dieu, Fête-Dieu, Bain-Marie*. D'autre part, la langue moderne recourt encore à cet usage, qui s'est établi à l'époque mérovingienne, lorsqu'aux noms communs *rue*,

faubourg, *place*, *maison*..., elle ajoute directement le nom propre du possesseur (1).

Il y a cette différence toutefois entre le roman et le latin que le premier use seulement de ce procédé lorsque le nom du possesseur est un nom propre de personne, tandis qu'à l'époque latine le nom de l'objet possédé et celui du possesseur sont parfois deux noms communs (2). Cependant les noms propres de personnes l'emportent de beaucoup sur les autres et, comme on le voit, les exemples extraits des inscriptions chrétiennes ne renferment que des noms de personnes. L'analogie entre le roman et le latin est surtout frappante dans l'expression *a deo honorem* (*ad dei honorem*), Le Bl., NR., 323, où *deo* précède le mot régissant avec la valeur d'un génitif, et les locutions analogues empruntées aux premiers documents français : *pro deo amur* (Sermentsde Strasbourg) et *li deo inimi*(Cantilène de Sainte Eulalie).

Prépositions.

Lorsque le verbe ne renfermait pas une idée de mouvement, on exprimait généralement le lieu au moyen de *in* et de l'ablatif. Cependant il peut se faire que dans ce cas la langue épigraphique néglige la préposition.

Nous citerons tout d'abord ces exemples où la préposition *in* disparaît devant un substantif accompagné d'un adjectif, construction qu'on peut considérer comme conforme à l'usage :

> Ne terra aliena ignoti cum nomine obissent, XII 5276c. Aedem et signa duo d(e) s(ua) p(ecunia) solo publico fecit, XIII 1769. longa religione relicti, Br., 1564.

(1) Diez, III, pp. 140-141.
(2) D'Arbois de Jubainville, l. c.

Mais il en est d'autres où la suppression de *in* est réellement anormale :

Clauditur oc gremium (= hoc gremio), XIII 1315†c corpus... sarcophago condiderunt, XIII 2181. Conditus hoc tumulo, XIII 1517†. Hoc tomolo requiiscit, XII 1751†. His tumulis quiescit, XII 5339†c. Membra saxo condita, XIII 1652. quo recubat tumulo nomine Nicetius, XIII 2400†c (573). Exstructor templi quo corporis artos urna sepulchralis retinet, XII 972†. Hoc tumulata loco Prisci pia membra recumbunt, XIII 2399†c. (C)orpus hoc vaso situm, XII 961. Corpus quiescit Mesoleum (Maesoleo), XII 1751. hoc tomolom requiescit, XII 2180†. hoc tumolo jacet, XII 2424.

Il est à remarquer que la plupart des textes cités émanent des inscriptions chrétiennes et sont par conséquent de date relativement récente; qu'ils proviennent d'une époque dont la langue avait déjà une tendance marquée à l'analyse et dans laquelle les prépositions gagnaient de plus en plus en importance. Seulement les exemples ci-dessus ne constituent qu'une infime minorité en comparaison de la masse de tournures analogues et dans lesquelles la préposition est régulièrement employée. Il semble bien qu'on doive y reconnaître une survivance d'un trait particulier à la langue post-classique, qui tendait à augmenter le nombre des substantifs qui pouvaient à la question *ubi?* se mettre à l'ablatif sans préposition [1] On comprend aisément que des mots tels que *mundus* et *bello* aient été finalement assimilés à ceux que la langue classique avait adoptés. D'où :

Quique bello interfectus obiit, XIII 1837. (cujus quanta) viri mundo sapientia fulsit, XIII 2398†c (552).

(1) Draeger, I, pp. 525 ss. § 122

Le rapport de manière pouvait être exprimé par l'ablatif seul ou accompagné de *cum*.

Les inscriptions de la Gaule usent fréquemment de la préposition *cum*, là même où il était de tradition d'employer *in*. Ainsi :

> Exstructor templi quo corporis artos urna sepulchralis retinet cum pace perenni, XII 972†. Hic requiescit bonememorie Vassio cum pace, XIII 2363† (473 ?). Titulum cum æternetate vincturum, Le Bl., 257. patr(es) pientissimi cum pace, Le Bl., 299. In albis cum pace recessit, Le Bl., 355. Ursinus jacet cum pace, Le Bl., 678. (cf. ne terra ignota ignoti cum nomine obissent, XII 5276c).

La langue de nos documents ne vise nullement à supprimer les prépositions là où leur emploi avait été consacré par l'usage. Au contraire, elle tend à développer de plus en plus leurs attributions, comme tous les textes littéraires contemporains. Tout en leur conservant les fonctions que les écrivains de l'âge classique et ceux qui suivirent immédiatement leur avaient assignées, elle leur en donne de nouvelles, qui s'écartent absolument de la tradition et qui font déjà pressentir le rôle considérable que les prépositions joueront en roman.

AD.

Cette préposition empiète surtout sur le domaine du datif. Comme à toutes les époques de la langue, elle sert à introduire les compléments d'adjectifs (1) :

> Ad nunc marturibus sedem tribuentibus aptam, XII

(1) Draeger, I. p. 582 § 252. Bourciez, pp. 62-63.

2115†. Carusus qui fuit ad dei officio paratus, XIII 2476† (626?).

Les documents qui recourent le plus souvent à cette préposition, sont les cachets d'oculistes. Elle y est régulièrement employée pour indiquer que telle ou telle mixture convient à telle ou telle maladie (1) :

Idonei ad dia(theses) ynudin(um), Lejay 20. turinum (ad) suppurat(iones) oculorum. Terentianu(m) cro-c(odes) ad asprit(udines) et cica(trices). diacholes ad suppur(ationes) et veteres cicatri(ces), Lejay 57. Isochrys(on) ad clar(itatem), diarhod(on) ad fervor(em), Lejay 149.
diamys(us) ad ve(teres) cicat(rices) pallad(ium) ad diathes(es), Lejay 241. Ambrosium ad kaliginem. Theochist(um) ad epiphora. Melinum ad claritatem et ka(liginem). Lejay 242. Melinum acre ad pulver(em) et caligin[e(m)]. Mixtum ad omnia praeter lippitudinem, Lejay 289. Diarodon ad imp(etus). Cycnarium ad imp(etus), Br., 76. Dialepidos ad aspritudine(s), ad omnem lippitudine(m), ad calicines ed scabritias omnes. Crocodes at aspritudines, Br., 136.

Ad s'emploie après les adjectifs qui expriment une disposition favorable, après les verbes de sentiment (2) :

At tua templa lubens, Mommsen, 151c. At casum matris filius indoluit, XII 2301. [cf. ad omnem ejus mentionem ingemiscens : Suétone, *Auguste*, 65.]

Conformément à l'usage général, elle sert aussi à exprimer le but (3) :

(1) Draeger, I, p. 257 § 252. Espérandieu : *Recueil des cachets d'oculistes romains* Revue Archéologique, 1893, pp. 302-328.

(2) Bourciez, pp. 62, 63, ss. — Régnier, p. 52.

(3) Draeger, I, p. 582 § 252.

ad solacium præcedentis orbitatis nutriti, XIII 1910. Dona venibunt ad ornamenta ejus, Mommsen, 138.

Mais cette attribution ayant pris une importance toujours croissante, *ad* a fini par supplanter le datif après les verbes tels que *dare*, *concedere* :

ad cujus templi ornamenta conjunx et filia XC dederunt, Mommsen 241. Rex locum ad istum coenubium concessit, Le Bl., 91 (VIIe siècle).

Ad sert aussi à remplacer l'ablatif instrumental. Cette construction est propre aux documents populaires, d'où elle a passé en roman (1). La préposition semble bien avoir cette valeur dans l'exemple suivant :

ad urnam pote(tis?), XII 4341 (98).

Enfin *ad* tient lieu du génitif de possession Cet emploi ne s'est généralisé que dans les documents les plus barbares et les plus récents. Fréquent en vieux français, il ne s'est maintenu de nos jours que dans les patois et le langage familier (2) :

Hic requiiscunt membra ad duus fratres, XIII 2483 (VIIe siècle ?). Hic ad Innocentem et Peregrinum (locus), XIII 5001.

DE

De continue à marquer la sortie après des verbes de mouvement tels que *migrare*, XII 1792†. 2193† (527); *obire*, Le Bl., 388A; *excipere*, Le Bl., 708^c (VIIe siècle); *rapere*, XIII 2478 ; *ferre*, XIII 2396†; *recedere*. XII 2141† et à

(1) BOURCIEZ, p. 103 ss.
(2) BOURCIEZ, p. 45.

exprimer la cause après les verbes de sentiment (cf. XII 2193†, Le Bl., 483 Br., 1053...).

De sert, en outre, à exprimer l'origine, la provenance avec les noms de lieu à la question *unde?* :

> Sub ista(m) labidem marmorea(m) quem Vector ordinabit venire de Triento — de Venostis, Kraus 2-3. De Arelate Ma[ssilliam] miliaria poni s[tatuit], XII 5494. [cf : Thaemi Juliani Syri de vico Athelani, XIII 2448.]

C'est surtout dans les inscriptions chrétiennes que le domaine de cette préposition s'est élargi. Nous l'y trouvons en lieu et place du génitif déterminatif qui a fini par disparaître entièrement dans les langues romanes (1) :

> Lumen præbens de lumine vero, XII 1499†c (515). De sorore nepus, XII 5336† (445). Tres fili domini Arator(is) de filio condam domini Sapaudi, Le Bl., 621 (688). Hyc sunt pignora de coberturio Domno Monulfo, Le Bl., 215. Minester de tempulo Gerosale, XII 619†.

Lorsqu'il s'agissait d'indiquer la cohorte, l'escadron... dont faisait partie tel ou tel soldat, ce qui était fréquemment le cas dans les inscriptions militaires des bords du Rhin, on se servait le plus souvent du génitif (cf. Br., 268, 269, 294, 307, 310, 315, 329, 367, 473, 1237...) ou encore, mais beaucoup plus rarement, de l'ablatif seul :

> Eques ala Asturum, Allm., IV p 187. Eques ala Longiana, AE. 1892 p. 56, 126. Eques ala Claud(iana), Br., 1228. Equ[es] ala Indiana, Br., 891, 893.

(1) CLAIRIN, *Du génitif latin et de la préposition de* Paris, 1880, p 171.

On rencontre même le génitif et l'ablatif employés simultanément :

Eques ala Longiana turma... ex [te]stamento factu curarunt L. Julius Regulus decurio et Macer Aspadi f(ilius) ejus de turma (= ejusdem turmæ), AE. 1892 p. 56 n° 126.

Mais au lieu de ce génitif on trouve aussi, toutefois moins fréquemment, l'ablatif dépendant de *ex* (cf. Br., 190, 230, 232, 270, 271...) et aussi de *de*. En roman *ex* a disparu entièrement devant *de* que nous ne rencontrons néanmoins qu'une fois dans nos inscriptions :

Veterano de Menapis, XIII 3033. Cfr. XIII 595.

De et l'ablatif s'est également substitué au génitif partitif, qui était en voie de disparaître dans la langue de la décadence (1) :

Solus de gente mea, XII 218. Prim(us) de sexaginta, XIII 1821. De studentibus, XIII 2038.

Il est rare que le moyen soit exprimé par l'ablatif seul, comme dans les exemples suivants :

Omni sua impensa, Br., 853. impensa sua, XII 5179. sumptu suo omni, Kbl., 1889 p. 229.

La langue des inscriptions le transcrit généralement au moyen de *de* surtout dans les formules *de suo*, XII 236, 1711, 1209, 1564, 2283, *de sua pecunia*, XII 1378, 4429 Lejay 282, *de proprio*, Le Bl.. 405 et dans des locutions moins banales : *de funeraticio faciendum curavit*, XII 4159, *posuit de mediocritate sua*, XII 1861.

Toutefois le véritable ablatif instrumental n'est exprimé

(1) Draeger, I, p. 628 § 286.

qu'une seule fois à l'aide de cette préposition dans une inscription chrétienne :

Verba d(e)i toto de pectore prompsit, XII 944†c.

IN

Cette préposition a également gagné du terrain en ce sens qu'elle devient d'un usage fréquent là, où la langue classique, au lieu d'établir un rapport d'intériorité entre deux idées, aurait conçu leurs relations à un tout autre point de vue et aurait eu recours soit à la synthèse, soit à un adjectif, soit à une autre préposition. Ces modifications contribuent pour beaucoup à donner à la langue des inscriptions un caractère tout moderne ([1]) :

> Vixit ann(o)s LXXV in bono. Deditus in religione, XIII 2358† (454). Studens in diebus vitæ suæ, in elemosinis prumta, vixit in virginitate, XII 5352† (vie siècle). Fuit in populo gratus et in suo genere primus, Le Bl., 261 (vie siècle). Vitam ejus dum finitur in laude felix probavit exitus, Le Bl., 483. [cf. In fede provatus, Le Bl. NR., 63 (Kraus 265)]. Beatus in morebus, Le Bl., NR., 233. Quo certior futuræ observationis in desiderio meo probatio sit, XII 4393 (149).

Le cas que cette préposition était logiquement appelée à supplanter, en vertu des tendances analytiques de la langue, était l'ablatif de temps. Le latin classique employait déjà *in* (= *intra*), lorsqu'il s'agissait de marquer la durée, un intervalle de temps plus ou moins long, et il n'y a rien d'étonnant à ce que la langue de la décadence

([1]) Id., I, p. 532 § 223. Regnier, pp. 58-59. Goelzer, pp. 348-349

ait persévéré dans cette même voie en l'élargissant ([1]). Les inscriptions de la Gaule fournissent quelques exemples de ce développement :

Obierunt in die S(an)c(t)i Martini, XIII 2484†. Requievit in pace in mensi (mense) Julio, Le Bl., NR., 2. In die fati sui, Kraus 103.

Enfin, *in* empiète sur les fonctions de l'ablatif à la question *ubi*? :

Vixit et in Lentino transiit, XIII 1515.

A

Cette préposition sert surtout à former les titres de fonctions, d'emplois ([2]), tels que :

M. Aemilius a studiis Augusti, XIII 1779. a censibus, a libellis, XIII 1808. Conjux Bonifati a veste sacra, Le Bl., 277. a militis, Br., 398.

Et, par analogie, le nom d'un aubergiste :

[H]ospitalis a Gallo Gallinacio, XII 4377.

Une inscription donne à cette préposition une valeur toute particulière, dont la littérature n'offre que de rares exemples ([3]). La préposition y tient lieu de l'ablatif instrumental exprimé ordinairement par les formules *de suo*, *de sua pecuna*...

Opponius Justus Archit(ecto) amico a se fecit, Br., 468.

([1]) GOELZER, p. 346. Urbat : *Beiträge zu einer Darstellung der roman. Elemente im Latein der Historia Francorum des Gregor von Tours.* Diss. Koenigsberg 1890, p. 22. GAUL : *Roman. Elemente in dem Latein der lex Salica.* Diss. Giessen. 1886, p. 30.

([2]) Cf. ALL., X, 481-486. *Thesaurus linguae latinae*, vol. I., fasc. I (1900) col. 22-23.

([3]) DRAEGER, I, p. 619 § 285.

C'est un trait bien connu du langage vulgaire et même de la langue littéraire de la décadence, que l'emploi facultatif de l'accusatif ou de l'ablatif après les prépositions, qui, selon la grammaire classique, régissaient exclusivement un de ces deux cas. Cette simplification graduelle du système de la déclinaison latine est due à deux causes établies depuis longtemps. L'une, d'ordre purement phonétique, réside dans la chute de l'*m final*, dans la fusion de l'*u* et de l'*o* d'une part de l'*i* et de l'*e* d'autre part. C'est ainsi que s'expliquent les constructions suivantes :

In : Qui passi sunt in territurium, Le Bl., 11. ad Dei officio paratus, XIII 2476† (626 ?). in paupero meseroque profusa, Le Bl., 708[c] (VII[e] siècle) (cf. titulo posuerunt. AE. 1893 p. 34). Clauditur (h)oc gremium, XIII 1315†[c], Corpus quiescet mesoleum, XII 1751. In locum sepulturæ a Julio emptum, XII 1210. Hoc tomolom requiiscet, XII 2180†. In hoc tomolum requiescit, XII 2063† (511), 2089† (563 ?). Hic in pacem requiescit, XII 2661† Requievit in pace dominicam, XII 5405†, 5407†. In qua contulerat.... XIII 1655 (492), 1656. In agrum, XII 5288, 4978, 1406. . In Tartaro misit, Allm., 440.

Sub (marquant le temps) : Sub die, XII 954†, 957†, 1497† (470), 1498† (509), 2052† (485-509), XIII 2364 (492), XIII 1531, Le Bl., NR., 62, 232.

Il est vrai que parfois on gardait encore le souvenir de la règle classique, comme le prouve l'abréviation *sub dic.* XII 4312† (582).

Ob : Ob cujus statuæ dedicatione, XIII 1954.

juxta : Juxta Divitia, Kbl., 1889, p. 229.

post : pos misione, XII 682. post consolato, XII 2081† (540), 2058† (491).

pro : [pro amis]sam fili dulcissimi pietatem, XIII 1892. Pro caritatem, Le Bl., 295. Pro redemptionem animæ suæ, XIII 2474† (VI[e] siècle).

La seconde cause d'erreur est due à l'importance croissante des prépositions aux dépens des désinences casuelles. Comme les premières suffisaient à elles seules à exprimer un rapport donné entre deux idées, on les fit suivre indifféremment, surtout dans la foule, de l'accusatif ou de l'ablatif, voire même du datif et du génitif (1) :

Et proprium nomen distinat in lacrumas bene merinti, Br., 1243[c]. In hunc tumulo requiiscit, Le Bl., NR., 76. In hunc tomo'lo) requiiscit, Le Bl., NR., 64, 78. In hunc tomolo, XII 2096† (606). In hunc [tit]ulo requiiscet Kraus, 43. (cf. hoc tetolo fecit, Le Bl., NR., 66). Sub titolo hunc quiescet, Egli, 43. Trasiit in annos XXXV, Le Bl., 569 (584).

On remarquera surtout la confusion qui s'est introduite dans l'emploi de *hunc* et de *hoc* dans les inscriptions chrétiennes, ce qui prouve qu'à l'époque mérovingienne, la forme de l'accusatif singulier s'est figée et remplit indifféremment le rôle de l'accusatif ou de l'ablatif Ce phénomène laisse déjà pressentir la fusion de *hunc* et de *hoc* dans les langues romanes (2).

(1) C. I. L. II (Espagne) *ob meritis*, 497. *cum filios*, 736. *cum Pacatianum*, 405. *pro salutem*, 177. III : *pro se suorumque*, 1041. *pro se et suos*, 1038 (211-222), 1058, 1289, 1600. *sub ambos militavit*, 108. V (Gaule cisalpine): *pro suos*, 4945. VII (Bretagne) : *inter quibus*, 140. IX (Sud Italie) : *ex castra nova*, 795. *cum nepotes*, 1938 *cum maritum*, 5517†. *cum quem*, 1402, 1437, 1488, 1882, 2005. 2014 2386, 2492, 2880. X : *ob his omnibus laboribus*, 5200 *ob meritis*, 683, 1750. 3844 *cum discentes*, 275. *cum sodales*, 221. *cum collegas*, 1887. *cum heredes*, 4360 XIV (Latium) : *ob meritis*, 6407, 2780, 3728. *cum neptem*, 1059. *cum quem*, 2756, 1068, 2346, 2555. *cum quadri porticum*, 1941. *In hoc collegio intrare*, 2112. Voy E. DIEHL, *De m finali epigraphica* (Jahrb. f. kl. Phil., 25*ter* Supplbd., I).

(2) Cf. KORTING, *Lateinisch-Romanisches Wörterbuch*, s v. *hic*.

Pro se et suos, XII 1185, Br., 1027. Pro luminaria sanctorum, Le Bl., NR., 445. Ora pro nus (= nos), Le Bl., 677.

Ob meritis, XIII 624, 2005.

Cum quem vixit, XII 947†, 483, 5294, XIII 2602, 2016. cum filios su[os], XII 5149†.

Orbem sub leges si habeas, XII 5272.

L'ADJECTIF POSSESSIF ET LE PRONOM RÉFLÉCHI DE LA TROISIÈME PERSONNE

La langue classique a assigné à l'emploi du pronom réfléchi et de l'adjectif possessif de la troisième personne des règles étroites, qui contribuent sans doute à l'expression claire de la pensée, mais dont l'application correcte réclame de la part de celui qui parle ou écrit une certaine finesse d'analyse et la notion précise des rapports logiques entre les divers membres de la proposition. Ces règles, les écrivains eux-mêmes, dès les premières années de l'Empire, les ont plus d'une fois transgressées et, à mesure qu'on avance de siècle en siècle, les irrégularités deviennent de plus en plus nombreuses et plus marquantes (1). Il va de soi que les textes d'origine vulgaire, y compris les inscriptions, ne s'astreignent nullement aux préceptes de la langue littéraire. Les rapports de possession y sont souvent exprimés d'une manière insuffisante, qui prête à l'amphibologie, rend le discours obscur ou illogique. Il arrive assez souvent que dans une même proposition le possessif, adjectif ou pronom réfléchi, se rapporte indifféremment soit au sujet, soit au complément. C'est alors au

(1) DRAEGER, I, pp. 73, 74 § 29. — BONNET, pp. 694-697. — GOELZER, p. 403.

bon sens à rétablir le lien naturel entre les divers membres et à suppléer à l'insuffisance de l'expression [1].

> Myris filio erga se pientissimo, XII 863. Agathangelus Vernæ conjugi erga se benemerenti, XIII 1663. Firmanus — conjugi piissimæ et erga se bene meritæ et sibi vi(v)us posterisque suis sub ascia dedicavit, XIII 1725. Quartia Secundilla liberta et conjux patrono — erga se benemerenti, XIII 2308. Attius Saturninus uxori quæ secum vixit, XII 3711.

Il y a des cas où l'erreur est encore plus frappante :

> Hic conditus Genesius qui vixit annis — Conjux semper amantissima sui atque obsequentissima didicavit, Le Bl., 257. Nec sua venturis morientur nomina sæclis, XIII 2397†c (551). Nepoti suo pro pietate sua f(aciendum) c(uravit), Br., 196. Sambatius Ursus filius sous (= suus) tit[ulum posuit], Le Bl., 275.

On recourait naturellement à cette licence lorsque les besoins du vers l'exigeaient :

> Hic patris reliqua gener ac pia filia condunt
> Ignara ut non sint sæcla futura sui, XII 2660†c.

La substitution de *se*, *suus* à *ejus* n'est nullement le fait de l'ignorance individuelle ; elle est parfaitement conforme à l'évolution du latin parlé, puisque les langues romanes l'ont généralisée en enlevant à *suus* sa valeur exclusivement réfléchie [2]. D'autre part on se sert du génitif singulier ou pluriel de *is*, alors que l'adjectif possessif ou le pronom réfléchi seraient de mise, comme se rapportant au sujet grammatical ou logique de la proposition [3].

(1) KÜHNER, II, p. 438 § 117.

(2) DIEZ, III, p. 72. — GROEBER'S GRUNDRISS, I, p. 376 — MEYER-LÜBKE, III, p. 89 § 72 SCHROEDER, p. 65.

(3) DRAEGER, I, § 29 pp. 73-74. SCHROEDER, p. 65.

D(is) M(anibus) C. Valeri Symphori et Threpteni coni (conjugi ?) libertis posterisque eorum, XII 2015. Serro[tin]us Justin(us) et — Maturio Serroni et Manatiæ Victorinæ filiis eorum [fe]cerunt, Br., 1738. D(is) M(anibus) Sext(o) Aufidio Pitheio conjugi, Januaria b(ene) m(erenti) fecit et sibi posterisque eorum, Br.. 2015. Vivi sibi posuerunt et Ursæ filiæ eorum dulcissimæ, XIII 1896. Cl(audius) Postumus Dardanus et Nevia Galla muros et portas dederunt quod in agro proprio voluerunt esse commune et erga omnium salutem eorum studium et devotionis publicae possi[t] ostendi, XII 1524 (409-413). Legavit eis ex testamento suo ut sacrificio ei parentetur, XII 731. Oblata sibi a collibertis immunitate et titulo quo benivolentia ejus contineretur, XII 3637.

On trouve même sur une seule pierre, d'une part le pronom réfléchi et l'adjectif possessif et, d'autre part, le démonstratif, comme si le graveur parlait tantôt en son nom et tantôt au nom des dédicants :

D(is) M(anibus) et quieti aetern(ae) Regini Mascellionis et Campaniæ Germiniæ conjugi *ejus* et Jovini lib(eri) *eorum* qui vixit. — Vivi sibi et posterisque suis ponendum curaverunt, XIII 2249.

La disparition de *suus* devant *eorum*, quand il y a plusieurs possesseurs, n'est pas non plus due à l'inadvertance ou à l'ignorance. De même que la substitution de *suus* à *ejus*, dont nous venons de parler, elle répond parfaitement aux tendances de la langue parlée de l'époque impériale. N'en rencontre-t-on pas des exemples dans César même et dans les écrivains postérieurs ! (1) Plus tard, au VIe siècle, le phénomène est indirectement attesté par ce témoignage

(1) DRAEGER. I, pp. 72, ss. § 29.

du grammairien VIRGILIUS MARO : « *Est et quædam questio in pronominibus difficilis, et solutione(m) satis indiga. Nam cum dicimus meus, tuus, suus et in plurali numero noster, vester, queritur quam tertiam personam huc ponere debeamus. Negant quidam tertiam personam in hoc loco sumi penitus oportere. Nonnulli pro quodam solatium scribentium ac legentium tertiam personam illam quam in singulari numero posueramus id est suus communem definiunt, ut dicant sic : meus, tuus, suus, noster, vester, suus quibus nec credere nec omnino discredere licenter audemns, maxime cum nullam rationem hoc loco inveniant qua servant tertiam personam nec iterum resumi inreprehensibiliter posse vel debere* » (1).

Ainsi, ce grammairien avait peine à comprendre qu'on exigeât, conformément à la grammaire classique, *suus* au lieu de *eorum*, tant l'emploi du pluriel du pronom déterminatif lui semblait naturel. C'est peut-être ce qui explique qu'au singulier le génitif *ejus* ait parfois supplanté l'adjectif possessif. Les inscriptions ne sont pas les seuls documents de la Gaule qui attestent cet usage ; la langue des diplômes mérovingiens procède absolument de la même manière dans l'emploi des possessifs (2). Mais c'est une autre question de savoir si l'on peut fonder sur ce point une différence locale du latin parlé en Gaule, comme semble l'admettre l'auteur prémentionné. Sans disposer de l'ensemble des exemples relatifs à ce phénomène, on peut affirmer *a priori* que le problème est résolu négativement par ce seul fait que *suus*, se rapportant à une pluralité de possesseurs, est tombé en désuétude dans la majeure partie du domaine roman, surtout en français, en proven-

(1) *Virgilii Maronis Grammatici opera.* ED. JOH. HUEMER (Teubner) 1893. p. 124.

(2) GEYER, *Beiträge zur Kenntniss des Gallischen Lateins*, ALL., II, pp. 35-41.

çal et en italien, qui l'ont remplacé par le génitif *illōrum* (= *eorum*) (1). Ajoutons toutefois que *suus* a encore survécu à côté de *illōrum*, mais en rang secondaire, dans l'ancienne période de ces langues (2).

LES TEMPS

L'une des principales perturbations qui se sont produites dans la syntaxe des temps à travers les diverses périodes de la langue latine, et qui a déjà été signalée par tous ceux qui ont eu à dépouiller des textes archaïques, classiques ou postclassiques (3), consiste dans l'emploi du présent pour le futur. Cette confusion, qui n'a rien d'accidentel, à laquelle nous recourons nous-mêmes en parlant, lorsque nous voulons donner à la conversation plus de vivacité en rapprochant le futur du présent, est propre à la langue familière, et c'est dans les textes, dont le style n'est rien moins qu'oratoire, qu'on en rencontre le plus d'exemples.

Les inscriptions remplacent également le futur par le présent dans divers cas. Dans une proposition dépendant d'une condition au futur :

> Nomen si forte requires, legendo cognoscis, XII 631†c (506).

Et dans la proposition conditionnelle elle-même, ce qui correspond encore davantage à la syntaxe de la langue moderne. L'exemple que nous donnons à l'appui est d'autant plus curieux que le présent figure à côté du futur

(1) MEYER-LÜBKE, II, pp. 128, 129 § 92

(2) A. TOBLER, *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*, 2te Reihe. Leipzig, 1894, pp 80-82.

(3) DRAEGER, I, p. 186 ss § 130. BONNET, p 634 ss. — HOFFMANN, p. 134. — KOFFMANE, p 117 — HAAG, p. 921.

dans un même membre de phrase et qu'il provient d'une inscription réellement populaire :

> Si haliquit casu alite[r] *aduxerit* aster, aut ili Romai frater *es*, aut tu peregre *heris* et *vocas* acliva — *adcnoscet* homines aeger — , XII 915 (cf. XII, p. 819add).

Ailleurs, la substitution d'un temps à l'autre peut simplement résulter de la fusion de l'ĭ et de l'*e*, dont nous avons relevé une foule d'exemples à la 3e personne du singulier. (Cf. pp. 34-36.) Ainsi :

> Obiit pridie idus Augustas. Resurgit in XRO, XII 2098†.

L'infinitif présent tient également lieu de l'infinitif futur, ce qui se conçoit aisément puisqu'on évitait ainsi d'employer cette tournure périphrastique en *iri* qui n'a jamais joui d'une vogue bien considérable (1) :

> Sperans tibi talia ferri, XII 1213. Qui sibi a beis fieri speraverant, XIII 2036.

Lorsque le participe futur manque, c'est le participe présent qui en tient lieu :

> Licinia Lade viva sibi et suis libertis libertabusque natis nascentibus, XII 3702.

La langue épigraphique se rapproche encore de la langue familière en faisant usage du présent historique (2), qui donne au discours la même allure rapide que le présent employé au lieu du futur :

> Nobilis Eugenia præclari sanguinis ortu.
> Quæ meritis *vivit*, hic tomolata jacit, XII 481†c.

(1) BONNET, p 636.

(2) BONNET, p. 637. — DRAEGER, I, pp. 230 ss § 122. — DIEZ, III, p. 175.

Mater infelicissima et sibi ponit, XII 3881. Moritur bonæ memoriæ mater mea, XII 1497† (470). Felix annorum III me[nsium] moritur, XII 1214. Eutropium — nobilis urna tegit. Qui quamquam crebris *ostentet* maxima signis — elegit XRM quærere, XII 1276†* (VII[e] siècle) — qui vivit plus m(inus) annos, XII 4313. Cum Eustachia vixerit annis — hoc electa Deo conditur in tumulo, XII 2114†*. Sic sibi fieri mandavit antequam decedit rebus (h)umanis, XIII 1132. Antequam hic quiesco liberos meos utrosq(ue) vidi, XIII 1577. Conjugi karissimæ cum quem vivet annis XXXV, XIII 2602. [homo] hic fuit qui sci[ens abstinuit a divit]i[i]s et moritur [paupertate contentus] (Inscription restaurée par Mommsen), XIII 2554. tetulum facit, Br., pp 366 et 367, n[os] 62, 64, 66.

L'exemple suivant est emprunté à une inscription déclarée suspecte par Hirschfeld Ce n'est en tous cas pas l'emploi du présent qui peut justifier cette manière de voir :

Me his annis tangit religio, XII 1146†.

Nous avons conservé, de la première période de la langue, des traces nombreuses de l'emploi du parfait de l'infinitif au lieu du présent, notamment dans les textes de loi où l'on envisageait de préférence l'action comme accomplie (1). Cette construction, fréquente à l'époque archaïque, rare à l'époque classique, redevient en vogue chez les écrivains, prosateurs ou poètes, des derniers siècles (2). Elle apparaît à plusieurs reprises dans nos inscriptions. D'abord dans un règlement de police local :

Ne quis induxisse [ve]lit, XII 2462.

(1) Draeger, I, pp. 254, 255 § 128.

(2) Bonnet, p. 638. Kübler, p. 177. — Roensch, p 431.

Puis dans ces textes métriques :

Malluit hic propriæ corpus committere quam quæsisse solum, XII 1499†c.
Ergo omnes capiunt solamina dempti.
Quos vides meritis astra subisse (= subire) poli, Allm., IV p. 115†c (551).

Nous en avons relevé un seul exemple en prose :

Quod ego cum conjuge fec[isse] vellem si ad(h)uc possem, XIII 1983.

Le parfait tient encore lieu du futur antérieur :

Qui a hoc ossa removit anatema sit, XII 1661.

Déjà, dès les premiers temps, la langue latine avait une tendance à substituer, dans les temps composés, l'auxiliaire *fui* à l'auxiliaire *sum*, pour exprimer une action accomplie dans le passé, mais dont les conséquences subsistaient encore au moment présent (1). Cet usage ne fit que s'accentuer davantage au fur et à mesure qu'on approchait du moyen-âge; dans les textes de la décadence, *fui* devient de plus en plus fréquent et, pour ainsi dire, régulier (2). La langue des inscriptions offre également certaines particularités à cet égard. Elle recourt logiquement à *fui* pour exprimer que le défunt possédait telles ou telles qualités de son vivant :

Fuit amatus pauperibus, delectus ab omnibus XII 2102†.

Mais elle l'emploie également alors que *sum* aurait été de mise, après les participes *defunctus*, *natus*, et si elle procède

(1) Draeger, I, pp. 276-278 § 134.
(2) Bonnet, pp. 641-645. — Haag, pp. 919-920. All., IV, p. 269.

ainsi, c'est sans doute pour renforcer l'idée du passé que le présent *sum* n'exprimait plus assez clairement dans les temps composés :

Fuit defunctus, XII 1156. Mortua cum fueris, usta cinis proprio contegat ossa, XII 5271c.

Il est curieux de rapprocher de ces derniers exemples les expressions analogues qu'on trouve dans les tout premiers documents français : *furet morte* (Eulalie, v. 18) ; *il se fud mors* (St Léger, v. 115) (1).

La concordance des temps n'est parfois pas observée. Ce manque de logique de la part du latin épigraphique est compréhensible, lorsque nous voyons les écrivains eux-mêmes commettre les mêmes irrégularités (2) :

Qui quamquam crebris ostentet maxima signis, Elegit XRM quærere, XII 1272†c. Exuit occumbens oneroso corpore vitam Quo melius superas possit adire domos, XII 481†c. Legavit eis — ut omnibus annis sacrificio ei parentetur, XII 731. O utinam possit reparari spiritus ille ut sciret quantus dolor est! XII 825c. Muros et portas dederunt — ut erga omnium salutem studium eorum possi[t] ostendi, XII 1524 (409-418).

LES MODES

Nous signalerons d'abord quelques traits communs à tous les documents de la décadence.

Dum dans le sens de *quamdiu* régit le subjonctif, contrairement à la grammaire classique. Les exemples de cette innovation sont fréquents à partir du ive siècle (3) :

Dum sis in vita, dolor est amittere vitam, XII 5272c.

(1) Goelzer, p. 358. — Frick, *Chronica Minora* (Teubner) pp. 577, 606, 581, 587, 592.

(2) Goelzer, p. 361.

Au contraire, cette conjonction est suivie de l'indicatif, alors qu'elle signifie ***pourvu que*** :

> Dum simul occidimus omnia despicias, XII 5272c.

Faisons encore observer que dans le sens de ***pendant que***, ***dum*** peut se construire avec l'imparfait de l'indicatif au lieu du présent (1) :

> Quæ dum in peregre eram, subita morte mihi erepta est, XIII 1897.

Cum marquant une opposition est suivi de l'indicatif, comme à l'époque archaïque (2) :

> Cum tua recumbunt hic membra sacerdus,
> Fama peregrini cernit opus tumuli, Le Bl., 21†c.
> [cf. cum tua Rustice recubent hic me(m)bra sacerdos XIII 2395†c (501)].

Cum, exprimant un rapport de temps, régit le subjonctif (3) :

> Pantagatus fragilem vitæ cum linquerit usum,
> Malluit hic propriæ corpus committere terræ, XII 1499†c (515). Septenis decies cum Eustacia vixerit annis hoc conditur in tumulo, XII 2114†c.

Quamquam est également accompagné du subjonctif dans nos inscriptions. Bien que cet emploi du subjonctif ait toujours été reconnu, c'est seulement à partir de Tacite qu'il devient plus fréquent que celui de l'indicatif (4) :

> Qui quamquam crebris ostentet maxima signis, XII 1272†c.

(1) DRAEGER, I, p. 578 § 507 d.
(2) DRAEGER, II, p. 762 § 570.
(3) HAAG, p. 924. ALL., III, p. 320.
(4) DRAEGER, I, pp. 737, 739.

L'indicatif remplace le subjonctif :

1° Pour exprimer la conséquence (1) :

Aspicient ex[e]quias ita ut quit evitant, XII 5817.

Dans l'exemple suivant, les deux modes figurent à côté l'un de l'autre avec la même valeur :

Instituit titulum qui testis vitæ sit, quodque meam retinet vocem, XIII 2104c.

2° Dans une relative négative dépendant d'une proposition négative ou hypothétique :

Si quis [est] qui non amat adorare Dominum et distruit opera ista, sit anatema, Le Bl., NR., 248. Nullum linquens officii gradum quem non promeruit, XII 2396†c,

3° Dans les interrogations indirectes, comme dans le latin archaïque et de la décadence (2) :

O utinam possit reparari spiritus ille ut sciret quantus dolor est ! XII 825c.
Cujus quanta viri mundo sapientia fulsit
Venturi sæcli gloria testis erit, Allm., IV, p. 128.
Sic ostendit planctibus qualem duxit com conjuge vita(m), Le Bl., 708 (fin du vie siècle).
Qualis honore nites hic pietate probes, Le Bl., 3c.

4° Pour rendre, dans une proposition subordonnée, l'opinion du sujet de la principale :

Quod pueri occidimus fata querenda putas, XII

(1) Cf. Nürnberger, *Disquisitiones criticæ in Willibaldi vitam S. Bonifatii*. Progr. Breslau, 1892, p. XV. Goelzer, p. 357.

(2) Bonnet, p. 675. — Goelzer, p. 355. — Koffmane, p 130. — Guericke, pp. 63-64. — Régnier, pp. 68-71. — Hoffmann, p. 137. — Roensch, p. 428. — All., III, p. 320. — Neff, *De Paulo Diacono Festi, epitomatore*, Diss. Erlangen, 1891, p. 19.

5272c. Felix etiam in eo quod prior occupavit, XIII 2200. Aurelius sibi et Aureliae Successæ conjugi vivæ et suis vivus fecit eo quod mihi defuncto nemo facturus erat, Br., 784.

5° Avec les verbes *posse*, *debere*, *esse*, d'après une tradition qui semble émaner de la langue familière et qui a été ensuite consacrée par les écrivains (1) :

Quot tu nobis debuisti facere, XII 279. Quod ille mi debuit facere, si fata bona fuissent, XIII 398. Quæ felix fuerat fata si non plena doloris, Allm., III p. 451c.

D'après Draeger (2), Tacite aurait donné à *ut* un sens causal, mais seulement dans deux passages de ses œuvres. Nous croyons qu'on peut ajouter ce troisième exemple, emprunté aux inscriptions de la Gaule :

Jamque ut esset gratus amicis
Invidia Superum cessavit amari, Br., 1052c.

Il serait difficile de donner à ces vers un sens raisonnable en conservant à *ut* sa valeur ordinaire ; au contraire, le texte se comprend sans peine en traduisant *ut* par *parce que, comme.*

L'étude comparative des textes latins de la décadence montre clairement que l'infinitif complément de certains verbes, de même que la proposition infinitive, a élargi considérablement le domaine de ses attributions. C'est ainsi que l'infinitif moyen-passif remplace le supin ou le gérondif avec *ad* après les verbes de mouvement. Cette construction est surtout en vogue à l'époque post-classique ; Grégoire de Tours a pour elle une prédilection spéciale (3). Elle a survécu en roman (4).

(1) Draeger, I, p. 296 § 145.
(2) Draeger, II, p. 680.
(3) Bonnet, pp. 646-647.
(4) Diez, III, p. 252.

L'exemple suivant provient d'une inscription populaire :

Vade in Apolinis (*s. e. balneum*) lavari, XIII 1983.

Après les verbes qui expriment un ordre, un commandement, il a été d'usage, dans la dernière période de la langue, d'employer la proposition infinitive, peut-être par analogie avec *jubere* (1). Cet usage a laissé également des traces dans la langue épigraphique :

hec fieri ordinavit, Egli 37 (548). fieri rogavit (= ordonner), Egli 41 (VIIIe s.). Sic sibi fieri antequam decedit rebus humanis ipse mandavit, XIII 1132. Ordenarunt fabricare, Le Bl., 684.

Il en est de même après les verbes qui signifient *souhaiter, exiger*... (2) :

Quem parentes optabant sacro fontes (= frontis) baptesmate tingui, XII 5750✝︎^c. Prece exegit episcopum hoc on(us) suscipere, XII 5336✝︎. Qui votum socii fieri instanter adegit, XII 5394✝︎^c. proficere provocans multus, Le Bl., 483 (3). Iste valens fieri fletu manante rogavit, XII 1045. Mater infelix quæ sibi a filis optave[rat] fieri, Kbl., 1885, col. 165.

On peut y ajouter *astare*, qui est suivi de la proposition infinitive, bien que les sujets soient différents :

Idem astat memoriam poni, XIII 398.

L'infinitif accompagne également *mereo* et *promereo* : (4)

Sponsum emeruit habere Christum. Promeruit placere Deo, Allm., IV, p. 140 (586-588) = XIII 2399✝︎^c.

(1) DRAEGER, II. p. 241 et 339. — GOELZER, p. 372.
(2) DRAEGER, II, p. 244 et 390.
(3) GOELZER, pp. 364-367.
(4) DRAEGER, II, p. 258 § 339 ; GOELZER, pp. 364-367.

Les inscriptions rentrent encore dans la tradition de la période post-classique, lorsqu'elles font dépendre l'infinitif de verbes marquant un sentiment, une affection de l'âme (1) :

Sedem victuris gaudens componere membris, Le Bl., 242c.

Mais elles se caractérisent surtout en l'ajoutant à certains verbes qu'on ne rencontre jamais, ou du moins très rarement, construits de la sorte dans la littérature (2) :

Si quis [est] qui non amat adorare Dominum, Le Bl., NR, 248 (Draeger, II, p. 306 § 416). Elegit Christum quaerere, XII 1272†c. Addidit servire minister, Egli 7 (VIIIe s.). Delegit habere capellam, Egli 49 (VIIIe s.). Non sprevit subire jugum, Allm., IV, p. 169.

L'infinitif accompagne, en outre, certains verbes qui, à l'époque classique, étaient encore indépendants, mais qui tombèrent peu à peu au rang d'auxiliaires. C'est notamment le cas pour *laxare* qui a donné naissance à divers dérivés romans, entre autres au français *laisser* (3) de valeur identique :

Quos hinc corporibus laxat abire Deus, Allm., IV, p. 115†e (650) (4).

Suivi de l'infinif, *habere*, devenu également auxiliaire, sert à rendre l'idée du futur comprise dans l'expression d'un souhait, d'un désir que le subjonctif seul, à la belle époque, suffisait à formuler :

Di habeant abarcere us[ione] monumentum meum, BE., 1882, p. 188.

(1) DRAEGER, II, pp. 346-347 § 425.
(2) DRAEGER, II, pp. 346-347 § 425.
(3) KÖRTING, s. v. *laxo*.
(4) Cf FICK : *Chronica Minora* (Teubner), p. 260 : *relaxavit remeare*.

On pourrait rapprocher de ces exemples, le texte suivant où *dare* régit également l'infinitif :

Da bibere, Br., 90.

Cette dernière tournure paraît bien être populaire, car elle était surtout usitée par les comiques de l'âge archaïque (1).

Les fonctions de l'infinitif prennent d'autre part de l'extension au détriment du gérondif, qui est supplanté après *curare* dans la langue épigraphique, ainsi qu'avant et après le classicisme (2).

> Sarcophagum exhibere curavit, XII 4290. Poni curavit. XII 2694. Fieri curavit, XII 2637, 137. Maritus poni curavit, XIII 775. de suo pon[e]re curavit, XIII 858. ponere curavit, Egli 44 (VIIIe s.). face[re] curavit, XIII 2569.

Tout en gagnant du terrain d'un côté, l'infinitif en perdait d'un autre, en ce sens qu'après les verbes *sentiendi* et *declarandi* la proposition infinitive fut supplantée par une subordonnée à un mode personnel, introduite par *quod*. Ce phénomène, si important au point de vue de l'évolution du latin en roman, a déjà fait l'objet de nombreuses études (3). Il nous suffira d'y renvoyer, d'autant plus que

(1) DRAEGER, II, p. 367 § 433.

(2) DRAEGER, II, p. 333 § 422 ; GOELZER, pp 364-367.

(3) JEANJAQUET : *Recherches sur l'origine de la conjonction que et des formes romanes équivalentes*. Thèse, Zurich, 1894.— MAYEN : *De particulis quod, quia, quoniam pro accusativo cum infinitivo*. Diss., Kiel, 1889. — DRAEGER, II, p. 223 — HAAG, p. 929 § 145. — BONNET, pp. 661-666. — GOELZER, p. 375. — KOFFMANE, p. 130. — DOKKUM : *De constructionis analyticae vice accusativi cum infinitivo fungentis usu apud Augustinum* Sneek, Van Druten, Diss. Groning., 1900.

le seul exemple que nous ayons relevé de cette construction ne jette aucune lumière nouvelle sur cette question :

> Militiam si forte roges quam gesserit ille, invenies quod jura dedit. XII 1449†c (515).

Le gérondif aussi s'altère dans la langue des derniers siècles. Il y devient l'équivalent du participe présent et n'exprime plus qu'une action simultanée à une autre action. C'est cette valeur seule qu'il a conservée dans les langues romanes: (1)

> Jacet sub hoc signino dulcissima Secundilla que (=quæ) rapta parentibus relinquit dolorem. Ut tandulcis erat tanquam aromata. Desiderando semper mellea(m) vita(m), que (= quæ) vixit — XII 874.

(1) ALL., XI, p. 248. — FRICK, *Chronica Minora* (Ed. Teubner), pp. 594-625. — DIEZ, III, p. 258.

CHAPITRE QUATRIÈME

Vocabulaire (1)

DÉRIVATION.

La langue des inscriptions de la Gaule a recours à tous les procédés de dérivation en usage dans le latin littéraire; la plupart des suffixes y sont représentés. Nous nous bornerons à signaler les modes de formation qui se reproduisent le plus fréquemment et qui par là même caractérisent le langage familier. On pourra d'ailleurs constater par la suite que ces suffixes, mentionnés comme étant les plus usités, sont également ceux qui donnent aux textes de la décadence une physionomie spéciale.

o, io.

Les noms communs, et surtout les noms propres formés à l'aide de ce suffixe sont particulièrement nombreux dans les inscriptions. C'est le suffixe vulgaire, par excellence. Et s'il s'attache de préférence aux noms de personnes, c'est

(1) Nous prenons comme base dans cette partie de notre travail le *Handwörterbuch* et le *Lexikon der Wortformen* de GEORGES. Les mots qui ne sont pas donnés dans ces recueils sont marqués d'un astérisque.

qu'en vertu de sa valeur fondamentale, l'individualisation, il convenait mieux que tout autre pour créer des *cognomina*, des sobriquets, qui faisaient ressortir le plus souvent dans un sens péjoratif, le trait caractéristique d'une personne (1). Nous avons déjà fait observer, au chapitre de la morphologie (p. 133), l'existence de doublets en *us* et en *o* parmi les noms de personnes. Il nous suffira de signaler ici les noms communs en *o* non classiques, qui se rencontrent dans nos inscriptions, qu'ils soient restés noms communs ou qu'ils soient employés comme noms propres :

Algo** (*Alga ?*), XII 4878. ***Buccio**, XII 3594, 3437, 5360 (2). C'est le type latin qui correspond au fr. ***bouchon, tandis que ***bucco*** a subsisté dans l'italien ***buccone*** (3). **Capito**, XII 2754, 4501. **Carbo**, XII 5686 [183 184]. **Comedo**, Br., 469. ***Escurilio**, Le Bl., 247. *Schorilio, Le Bl., 581 P. *Scupilione (P — R. cf. pp. 111-112), XIII 2472 (487). Cf. ***sciurus***, *σκίουρος*, écureuil. Les diminutifs de nos inscriptions sont dérivés de la forme vulgaire ****scurius*** dont proviennent tous les termes romans correspondants (4). ***Furo**, XII 5683, [84]. cf. ital. *furone*; vfr. *furon* et *fuiron*. Le radical se retrouve encore dans le français moderne *fur-et*. ***Galeo**, XII 5683[296]. **Macellio**, XII 2664 (*Macellum* (5). ***Occellio** Kbl., 1891, col. 109-110. (*Ocellus*). ***Pedo**, XII 4668, 1295, 2744, 3850, 4883, 4190 cf.

(1) FISCH, *die latein. Nomina personalia auf-o, onis*. Berlin 1890. OLCOTT, ***Studies in the word Formation of the latin Inscriptions***. DISS., Leipzig 1898. COOPER : *Word formation in the Roman Sermo Plebeius*. London-Boston. Meyer-Lübke, II, p. 543 § 456.

(2) Cf. *Bucco* dans GEORGES, *Handwörterbuch*.

(3) Cf. KÖRTING s. v. : *bucco*.

(4) KÖRTING s. v : *sciurus, scuirus, scurius*.

(5) FISCH, l. c. pp. 35, 148.

ital. *pedone*. **Pellio**, XII 4500. **Pedico**, XII 5695. ***Poppo**, XII 5701, 5. Peut être dérivé de *pŭppa*, latin classique *pupa*. Les dérivés romans se rattachent à la forme vulgaire avec double consonne : ital. *poppa*; prov. *popa*; rtr. *popa*; fr. *poupe*, *poupée*, *poupon*. **Polio**, XII 2545. ***Porro**, XII 2187 (*porrum*). ***Puello**, Kraus 279. ***Soricio**, XII 5696[32] (sorex). Le français *souris*, le prov. *soritz* supposent un type vulgaire *soricium* (1). ***Stabulo**, XII 2591 (*stabulum*). ***Tato**, Mommsen 134 (*tata*). Cf. vfr. : *taion*, wall. *tayon*; prov. (moderne) *taioun* (2). ***Vertico**, XII 3981 (*vertex*). **Vernio**, XII 5012. ***Villo**, XII 5686[934, 935] (*villus*). **Villico**, XIII 4550. ***Vitio**, XII 350 (dérivé peut-être de *vitis*, comme *pellio* de *pellis*).

osus.

Le suffixe *osus*, qui servit à traduire le suffixe grec *ώδης*, lorsqu'on commença à s'inspirer de la langue et de la littérature grecques, a fini par désigner à la fois l'abondance et la conformité. C'est ce qui a permis de l'employer pour former des noms de personnes, dans lesquels il exprime, comme le suffixe *o*, un caractère distinctif. Les adjectifs en *osus* devenus noms propres sont loin d'être rares dans les inscriptions de la Gaule et on n'est par conséquent nullement en droit de considérer les formations de ce genre comme un trait spécial au latin d'Afrique, si même elles y apparaissent plus nombreuses qu'ailleurs (3). Les langues romanes paraissent avoir laissé tomber en désué-

(1) Körting s. v : *sorex*. All., V, p. 473.

(2) Gröber, All., VI, p. 21.

(3) Cooper, p. 123 (avec la bibliographie antérieure). All. VIII, p. 495.

tude ce suffixe dans la formation des noms de personnes : toutefois la forme *Niccolosa* se rencontre encore dans Boccace (1). Ces noms en *osus* dérivent le plus souvent de substantifs de la troisième conjugaison, conformément à l'usage général, mais il s'en trouve aussi qui proviennent de substantifs de thèmes en *a* et de thèmes en *o* (2).

Contumeliosus, XII 2361† (469). **Calumniosa**, Le Bl., N. R., 105 (485). **Ficosus**, Allm., II, p. 379. **Formosus**, Schuermans 2274. **Generosus**, XIII 1178. **Injuriosus**, XII 2118†. **Musclosus**, XII 2952. **Scurpillosa**, XII 2070† (524) (— **Scrupilla** diminutif de **Scrupus**). ***Pattosus**, Schuermans 4217. (Peut-être avons nous ici le radical **patta*, le type latin ou étranger qui a donné naissance au fr. *patte* et à ses nombreux dérivés (3).

D'autres dérivent d'adjectifs. Tels sont :

***Veneriosa**, XII 2149†. ***Bonosus**, Le Bl., 237. (cf. **Bonoxus**, Schuermans, 812, 843). ***Bellosa**, Le Bl., 337^a. ***Carusus**, XII 2476 (626 ?). Carusa, XII 2377† (520). Carussa, XIII 2391.

Il en est deux qui dérivent de noms propres, ce qui se rencontre assez rarement (4). Il est vrai que ce sont peut-être des dérivés celtiques :

Albinussus, Lejay 212. Apinossa, Lejay 193.

Le suffixe *osus* s'ajoute également à des radicaux grecs et donne ainsi naissance à des noms propres hybrides, qui

(1) *Zeitschrift für rom. Philologie*, XXI (1897) p. 458.

(2) SCHOENWERTH-WEYMAN, *Adjectiva auf osus*. ALL. V, pp 199 et 216.

(3) KÖRTING, col. 544, n° 5937.

(4) STOLZ, II, p. 537 § 193.

caractérisent surtout la latinité de l'époque archaïque et de la décadence (¹) :

*Tryphosa, XII 3821, 3977 *Charistosa, XII 300.

ulus, olus.

Les suffixes avec valeur diminutive contribuent dans une large mesure à la création des noms propres, qui prennent dans la suite un sens hypocoristique. Le plus usité est certainement *ulus* (*olus*), qui s'adapte ordinairement à des noms propres de personnes, mais aussi à des noms communs et parfois même à des adjectifs. Par analogie avec ces mots dont le radical était terminé en *io*, le suffixe s'est élargi en *iolus* et a conservé sous cette forme secondaire une existence indépendante en roman (²) :

Alliola, XII 1321. Belliolus, Allm., III, 54. Blandola, XII 953†. Candidiola, Allm., 306. Caupiola, XIII 2292. Domnolus, XII 2700† (496) Filiolus, XIII 1068. Felicula, Rev. Arch. (1898) XXXII p. 281. Ferreola, XIII 1725†. Insidiola, XIII 1404. (cf *Insidiator*, ibidem). Infantola, XII 2095† (577-597 ?). Lopolus, Le Bl., 269. Lupula, Le Bl., 293. Montiola, XIII 2868. Restiola, Allm., III, 210. Santolus, Le Bl., N.R. 131. Squeliola, XII 491 Spiculus, XII 5696[32]. Thermiola, XII 2940 (cf. *Thermulae*, Rev. ép. du midi de la France, 1885 p. 101). Ursolus, XII 2645†. Vindimiola, A. E. p. 11 nº 35† (536).

Les noms communs en *ulus* non classiques sont relativement rares :

(¹) ALL. V, p 200.

(²) MEYER-LÜBKE, II p. 519 § 431. MIRISCH, *Geschichte des suff. olus in den roman. Sprachen.* Diss. Bonn. 1882.

Carpuscula (antéfixes), XII 1904. Arbuscula, XII 578. *Ispeluncola, Le Bl., NR., 248. Puellula, XII 1053. Thermulæ, XIII 1926. Infantula, Allm., 466. Scandula, Allm., 195. Tatula, XII 3518. Arula, XIII 569. Cerula, XII 3250.

illus.

Ce suffixe se rencontre dans quelques noms propres tirés de noms communs et d'adjectifs :

[Ne]potilla, XII 302. Regilla, XII 537. Jucundilla, XII 34. Acutill(us), XII 5686[8]. Junicilla, XII 2357. Tetricilla, XII 1979 (Tetricus, XII 1183). Mercatilla, XII 1663. Tantillus, XII 944$\frac{1}{1}$c (553).

On remarquera ces dérivés de noms de peuples :

Etruscilla, XIII 1591. Eburila, XIII 1228. Sabinila, XII 319. Sabinilla, XII 36(bis).

Et le mot hybride :

Adgubillus, XII 3042.

inus.

De tous les mots formés à l'aide du suffixe *inus*, le plus intéressant est assurément **signinum** : *Jacet sub hoc signino dulcissima Secundilla*, XII 874.

C'est un nouvel exemple de la valeur diminutive que ce suffixe avait prise dans la langue vulgaire, du moins à une époque postérieure (1) et qui s'est ensuite transmise à l'italien et au portugais, où elle a pris une grande extension (2). Cette graphie est d'autant plus remarquable qu'elle apparaît sur les inscriptions de la Gaule, étant donné que

(1) GOELZER, p. 154. — OLCOTT, p. 134 § 15.
(2) MEYER-LÜBKE, II, p. 540 § 452.

dans l'ancien français le suffixe *in, ine* a perdu tout caractère minoratif. Ce n'est que depuis les temps modernes, probablement sous l'influence de l'italien, qu'il tend à redevenir diminutif dans des mots tels que *tableautin, bouquetin, figurine...*

On est également tenté d'attribuer un rôle analogue au suffixe *inus, ina* des noms propres tels que : [1]

> Homullina, XII 3015. Homullinus, XII 2266. Titulinus, XIII 440. Titullinus, XIII 2894. Titullina, XIII 3242 (cf. Titullus, XII 3285). Domninus, Le Bl., 405.
> Magninus, XIII 1517. Soricina, XII 1207 (Sorex, XII 1430, 1457) et d'autres comme *Secundina, Sextina*, à côté desquels figurent constamment *Secundilla, Secundula, Sextilla, Sextulus, Quintilla, Quintula...*

Grâce à l'étroite connexion qui unit l'idée de filiation à celle de diminution, le suffixe a très bien pu être dans ces noms propres l'équivalent de *illus, ulus*. Nous ferons toutefois remarquer que dans les noms propres modernes analogues, *Georgine, Pauline, Albertine*, ce suffixe sert uniquement à différencier les genres et qu'il n'évoque à l'esprit aucune idée minorative.

ittus, itta.

Les inscriptions de la Gaule fournissent, comme celles des autres provinces, des traces de l'existence du suffixe *itta* dans quelques noms propres de femmes. Ce suffixe ne se rencontre que dans les documents épigraphiques et s'ajoute surtout à des noms de personnes, ce qui tendrait à

(1) Cf. OLCOTT, l. c. — *Zeitschrift für vergl. Sprachwissenschaft*, XXIII (1875) pp. 185 ss.

prouver qu'il appartient en propre à la langue familière [1]. Les langues romanes l'ont adopté à leur tour en étendant son domaine aux noms communs et aux adjectifs, et en ont fait un de leurs principaux suffixes de diminution [2]. Nous pouvons donc en déduire que, dans ces noms propres de la période latine, le suffixe *itta* devait avoir un sens hypocoristique déjà assez prononcé :

Nonnita, Kraus 99. [N?]onnita, Le Bl., 273, 278. Nonnitus, Le Bl., 326 (cf. Nonnus, XII 1719, Kraus. 272. BE., 1886, p. 130). Julianeta, Le Bl., 569.

ensis, iensis.

Ce suffixe sert à former la plupart des noms propres dérivés de noms géographiques et exprimant l'origine. Il n'offre rien de particulièrement intéressant, si ce n'est qu'à l'exemple de *ulus*, *olus* qui s'élargit en *iolus*, *ensis* devient parfois *iensis* [3].

Lugduniensis, XIII 1499. Neriomagienses, XIII 134. Aquiensis XII 4527 (cf. Aquensis, XII 408, XII 3557..)

Par contre, on trouve *Anensis*, Allm., 509 au lieu de *Aniensis*.

icius.

Parmi les adjectifs en *icius*, il n'y a guère à citer, comme étant rares, que les suivants :

tegulicius, Br., 1842. *Caementicius*, Mowat p. 29, déri-

(1) Stolz, II, p. 585 § 248. — *Hermes*, III, pp. 190 ss. — *Rheinisches Museum* (1876) XXXI, pp. 297-300. — All., VIII, p. 496.

(2) Meyer-Lübke, II § 507, p. 597.

(3) Stolz, II, p. 541 § 198.

vés d'un substantif, et *missicius*, XII 3179, Br., 230, dérivé d'un participe passé passif.

arius.

La langue épigraphique est également riche en dérivés en *arius*, comme d'ailleurs tous les documents d'origine vulgaire, surtout dans les derniers siècles ([1]). Ils y ont, en majeure partie, perdu leur valeur adjectivale et sont devenus de véritables substantifs ([2]). Les langues romanes, qui en font un fréquent usage, ne les connaissent guère qu'en cette qualité ([3]). Comme beaucoup de ceux qui comprennent nos inscriptions sont déjà connus, nous nous bornerons à mentionner ici les exemples réellement rares ou nouveaux :

Ampullarius, XII 4455. Anularius, XII 4456. Armariarius, XII 4463. *Assidarius, XII 1997 (= *gladiateur combattant du haut d'un char*). *Barbaricaria (ars, *broderie*), XIII 1945. Alicaria (ars, *commerce de farine*), Allm., 164. Candidarius (pistor), XII 4502. Capistrarius, XII 4466. Clavicularius, Allm., 45. *Caracteraria (ars, *gravure*), XIII 1982. Cretaria (ars), XIII 1906, 1978, 2033. Cretarius, Br., 43. *cycnarium, Br., 76. cuparius, Br , 827. cupa[ri]us, XIII 744. clava[r(ius)] Materiar(ius), XII 4467. Duplarius, Br., 1081. Gypsa[r(ius)], XII 4479. Gladiarius, Br., 1076. Limarius, XII 4476. Linarius, XII 5969, XIII 639. *laudecenarius (?), XIII 2003. Loricari (opifices), XIII 2828. Lardarius, Br., 363, XIII 4483. Musicarius, XII 5344. Muriarius, XIII 1966. *Manupretiarius, Espér.

(1) COOPER, pp. 70 ss.; pp. 147 ss.
(2) Cf. ALL., X, pp. 229 ss.
(3) MEYER-LÜBKE, II p. 555 § 467.

117. Manticulari [1] (negotiatores), Kbl., 1884 p. 31. Ornamentarius, XII 3221, 4081. Pannucularius, XII 5973. Pilarius, XII 4501. *Prossaria (ars), XIII 2023. Ratiaria (ars), XIII 2035. Solearius, XII 4510. *Saponaria (ars), XIII 2030. Seplasiarius (*marchand de parfums*), Kbl., 1896, col. 85. Ursarius, XII 533^{c}, Br., 211, Mowat, p. 58.

issa.

Le suffixe grec *issa* est parvenu à s'implanter dans le latin de la décadence [2] et est devenu plus tard en roman un des suffixes caractéristiques du féminin. Nous l'avons rencontré à trois reprises dans :

Basilissa, XII 2181, habbat(issa), XII 5352^{+}.

et dans le nom propre :

Germanissa, XIII 3183^{17}.

MOTS ÉTRANGERS.

Les éléments étrangers que comprend le vocabulaire des inscriptions de la Gaule, sont d'origine germanique, celtique et surtout d'origine grecque. Cette influence de l'hellénisme, nous l'avons constatée dans tous les domaines de la grammaire. Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner des inscriptions ou des parties d'inscriptions rédigées en grec, de constater la pénétration de

(1) Ce mot n'a pas évidemment dans cette inscription le sens de *coupe bourse* que Georges lui donne dans le *Handwörterbuch*. Mommsen le traduit par *marchands en détail* par opposition à *magnarii*, marchands en gros. Cf. Kbl., 1884, p. 31. WALTZING, *Etude hist. sur les corporat. prof. des Romains*, IV, p. 98.

(2) COOPER, p. 324 § 82.

l'alphabet latin par l'alphabet grec, une foule de noms propres grecs déclinés en grand nombre à la grecque, etc. A présent nous allons énumérer les vocables d'importation étrangère, à l'exception de ceux qui, naturalisés depuis longtemps en Italie, sont devenus d'un usage courant, tels que : *ecclesia*, XII 5787†; *martyrium*, XII 1798†c. ...; *diaconus*, XII 5336†. ...; *dogma*, Allm., IV p. 115†c (551)...; *Elemosyna*, XII 5352†; *presbyter*, XII 974†. ...; *sarcophagus*, XII 743c. ...; *stemma*, Le Bl., 24. Cette sorte d'infiltration du lexique latin par le lexique grec n'est propre ni à la langue de la décadence, ni au latin vulgaire ; la langue littéraire a été, comme on sait, de tout temps plus ou moins tributaire du grec. Mais précisément parce que cette influence de l'hellénisme s'est surtout produite par l'intermédiaire de la littérature et des classes cultivées, il n'est pas sans intérêt de constater, dans un grand nombre d'inscriptions, que le langage populaire n'est pas resté étranger au mouvement. En effet, à côté des termes grecs mentionnés dans les textes officiels ou relatifs au culte, il en est d'autres qui appartiennent à des documents d'un caractère tout à fait privé. C'est ce qu'il importait surtout de faire ressortir en tête de ce paragraphe. On remarquera d'autre part que les vocables cités ci-dessous appartiennent pour la plupart aux inscriptions du midi de la Gaule, où l'hellénisme a joué un rôle prépondérant et une action plus efficace que dans toute autre partie de cette contrée (1) :

Absis (Absida?), Abside. Absid(em) p(er)f(ecit) Montanus subd(iaconus), XII 5336†.

Acolytus : *ἀκόλουθος*. Acolyte. Disderius acolytus, Le Bl., 36.

(1) EGGER, l'*Hellénisme en France*, I, pp. 21-42

Le terme latin équivalent était *sequens*. On le rencontre sur une autre pierre :

C(urantibus) Urso pr(es)b(yter)o Hermete diac(on)o et eorum seq(uen)tib(us), XII 5336†.

Agon, Agonotheta : Agonothet[a] agoni[s] Jobiani, XII 410*add*.

***Anabolium** : Deo Aesculapio Val(erius) Symphorus et Protis anabolium ob insignem circa se numinis ejus effectum, XII 354.

Cantarelli a consacré à ce mot, qui n'est connu que par cette inscription, une étude spéciale (1) et il croit qu'il désigne un instrument de chirurgie, bistouri ou lancette. On s'est généralement rallié à cette opinion (2)

Anachoriticus : Post anachoriticæ vitæ flammatus amore, Le Bl., I p. 62.

Anathema : Anathème, malédiction :

Si quis cu(m) eo sepeliri voluer(it) (il)li anathema (sit), XII 5755.
Si quis (est) qui non amat adorare Dominum sit anathema maranatha (?) usquid in sempiternum, Le Bl., NR., 248.

***Anuboforus** (3) : D'après son étymologie, ce mot doit désigner un personnage attaché au culte d'Anubis :

D(is) M(anibus) et memoriæ æternæ Lepidi Rufi Anubofori, XII 1919.

(1) *Bull. della Commiss. archeolog. comunale di Roma*, 1888, 3e série, vol. XVI, pp. 366-376.

(2) Georges, *Handwörterbuch* s. v° *anabolium*. — Weise : *Griechische Wörter in der lateinischen Sprache*, 1882, p. 337, s v. — Pauly-Wissowa. *Real-Encyclopedie*, I. — De Ruggiero, *Dizionario epigraphico de Antichità Romane*, I, s. v *anabolium* ; s. v. *anabolium* — Waltzing, *Corporations romaines*, IV, p. 6.

(3) De Ruggiero, o. c., s v , p. 509.

Archiereus : Grand-prêtre :

L. Samnius Maternus archiereus synhodi, XII 3183.

Aster : Si haliquit casu alite(r) aduxerit aster, XII 915 (= p. 819 add).

Aster a ici le sens de *destinée* changement qui se comprend aisément, vu l'étroite liaison entre les idées représentées par *astre* et *destin*.

Baptisma : Quem pura mente optabant sacro baptesmate tingui, XII 5750†c.

Le latin possédait également le terme *tinctio* représenté, dans cette inscription, à côté du mot grec, par le verbe *tingui*. C'est le mot étranger qui a fini par supplanter le vocable indigène et qui a seul survécu dans les langues romanes.

Basilica : Basilique.

Et donat basilicæ sanctorum domum, Le Bl., NR., 445.

Blastema (= Blasphema) Le Bl., NR, 83.

Cette forme est très intéressante. Elle atteste, déjà à l'époque latine, la substitution de la dentale à la spirante labio-dentale et constitue ainsi le type vulgaire réclamé par le provençal *blasthens*, *blastimar* l'italien, *biastemmare*, le roumain *blastama*, le rhéto-roman *blastemar* (1).

Bucranium : *Βουκράνιον*, tête de bœuf.

Aram et bucranium suo impendio consacravit, XIII 1751 (160).

Chlamys : *Χλαμύς*. Chlamyde. *Chlamydem*, XIII 3162 (cf. Le Bl., 196, 197)

Celeustes : Chef des rameurs. [C]*eleustæ*, XII 5736.

(1) Körting, ss. vv., *blasphemium* et *blasphemo*.

Cœnobium : *Κοινόβιον*, monastère.

Item locum rex concessit ad istum cœnubium. Le Bl., 91 (VIIe siècle, fin). Hoc cinubium chincxit muris, Le Bl , 91 (VIIe siècle, fin).

Chalare : *χαλᾶν*. *Quam bene chalas*, XII 5687 [38].

Georges ne donne que deux exemples, empruntés à des textes vulgaires de l'emploi de ce mot. Weise (1) en cite un troisième qui provient d'une inscription (C.I.L. IV 2021[add]). Ce mot a subsisté dans les langues romanes, en provençal et en italien, *calar*, *calare*. Le français *caler* dérive du provençal.

Citharœdus : Joueur de cithare. XII 1923.

Criobolium : *Κριοβόλιον*. Sacrifice d'un bélier, XII 1745.

Diocesis : Division territoriale au point de vue administratif.

Leg(ato) dioceseos, XII 3170.

Diæta : *Δίαιτα*. Les auteurs classiques ont donné à ce mot le sens de *manière de vivre*. Dans cette inscription, il désigne une *habitation*, comme chez les écrivains postérieurs au siècle d'Auguste (2) :

Qui [in] diæta Asiciana aut [P]aconiana [hospi]tabitur, XII 2462.

Diadema : diadème, XII 2372.

Enchiridium : *Ἐγχειρίδιον*. Lancette de médecin, bistouri. C'est du moins la signification qui paraît ressortir de cette inscription dédiée à Esculape (cf. s. v. *anabolium*).

(1) Weise, o. c , p 377.

(2) Cf Georges, *Handwörterbuch* s v. *diaeta*. Il a également le sens d'habitation dans certaines gloses. Cf. *Corpus Glossar. Latin*. vol. VI, fasc. I (1899) p. 338.

Deo Aesculapio Val(erius) Symphorus et Protis — enchiridium argent(eum) — v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito), XII 354

Epitaphium : *'Επιτάφιον*, épitaphe.

Epitaphium hunc qui intuis lector, Allm , 462 ✝ (601).

Elysium : Les Champs-Elysées.

Vixdum transcursis Elysium ingrederis, XII 5350 ✝.

Genesis : Naissance.

Iniqua stella et genesis mala, XII 2039.

Il s'est également latinisé sous la forme *Genesia* (nom propre). Br., 1052 (1). Ce mot étranger s'est surtout implanté dans le latin de l'Eglise (2).

Graphicus : Dessinateur.

Graphico doctori, librario, lusori latrunculorum, XIII 444.

Gymnasium : *γυμνάσιον*. Gymnase.

Gymnasium... eisdem vican(is) dedit in ævum, Mommsen 149.

Heroum : (*ἡρῷον*), tombeau. L(ucius) Severius — et et D(ecimus) (Severius) S(everus) major filiorum heroum instituerunt, XIII 1571.

Horologium : *ὡρολόγιον*. Horloge, cadran solaire ou clepsydre.

Horologium cum suo ædificio et signis omnibus et clatris d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit), XII 2522.

Haplopodites : Saturninus Sabini f(ilius) aplopodite(m) cum base, XII 6025. (Cf. Sacaze, p 320).

Ce terme désignerait une table à un seul pied, une espèce de guéridon et serait l'équivalent du latin *monopodium*.

(1) Cf. *Genesius*, dans GEORGES, *Lexikon*. FICK : *Chronica minora* (Teubner) 1893. Indices, p. 577.

(2) KOFFMANN, p. 399.

*Harpagius : Multis annis vivat qui dixerit : «Arpagi. tibi terram levem», XIII 2073. Harpagi dulcissime, XIII 2065.

Arpagius est une épithète que l'on trouve sur les épitaphes d'enfants. Dérivé du verbe ἁρπάζω, il serait par conséquent l'équivalent du latin *raptus* (1) qui apparaît fréquemment accompagné du complément *morte*.

Mnemosyne : Mémoire.

Mnemosyne (= Memoriæ) Melodes XII 3871.

Mesonyctium. Μεσονύκτιον.

Taurobolio (= Taurobolium) Matris [D]eum [M]agnæ I[d]eae cujus mesonyctium factum est, XIII 1751 (1601).

D'après le contexte, ce mot ne peut guère signifier que « cérémonie religieuse célébrée au milieu de la nuit ».

Navarchus. Capitaine de vaisseau. VII 2412.

Propola : } προπώλης, marchand.
Propolus : }

[Hy]ginus propola, XII 506. Soci propoli (nom plur.) XII 1110.

Pastophori (παστοφόροι) : Collège de prêtres d'Isis.

Pas[to]phoror[um], XII 714 (2).

Sphæristerium, σφαιριστήριον (3). Endroit où l'on joue au jeu de paume.

Sphæristeria d(e) s(uo) d(at), XII 3304

Synhodos : σύνοδος. Collège de prêtres ou d'acteurs dionysiaques.

Archiereus synhodi, XII 3183. cf. 3132. 3232.

(1) Cf. ALLMER, III, p. 448.

(2) WALTZING, *Corporations Romaines*, IV, p. 223.

(3) cf. *Corpus glossar*. II (1888) p. 449, 13 : Σφαιριστης = pilarius

Trieteris, *τριετηρίς*, triennium.

Cum tua te Petrus post multos transactis tricterede seclis requirat, Le Bl., 708e (vie siècle).

Chiala chysenglypta : *φιάλη*, coupe. *χρυσενγλυπτή*.

Phialas II chrysen[g]l[yptas] (dedit), XII 3058

Mommsen qui a complété le texte de cette inscription, traduit cette épithète par « avec des ciselures en or ». Weise cite *chrysendetos* avec la signification de « *auro ornatus* ».

Xystus, *Ξυστός*. Galerie entourée de colonnes

[Patro]nus col(oniæ) xystum dat, XII 3155.

Xenodochium : Hôpital [1]

Istruxit bis sena suis Xenodochia rebus, Le Bl., 334e.

Il est une catégorie de documents qui fourmillent littéralement de termes grecs ; ce sont les cachets d'oculistes. Il serait même plus exact de dire que leur langue est essentiellement grecque, ce qui s'explique aisément puisqu'à partir de l'époque impériale la médecine chez les Romains fut exercée par des Grecs ou des praticiens latins soumis exclusivement à l'influence de la science médicale de la Grèce [2]. Les inscriptions de la Gaule renferment un nombre considérable de cachets d'oculistes, qui ont toutefois été recueillis et étudiés en détail à tous les points de vue par Espérandieu [3]. Il suffira de jeter les yeux sur la liste des noms de collyres qui y sont réunis, pour avoir une idée exacte de la nature de cette terminologie spéciale.

(1) *Corpus glossar.*, II p. 377 : ξενοδόχιον = *hospitalium*.

(2) Weise, l. c. p. 383.

(3) *Revue Archéologique*, vol. XXI pp. 296-328 ; XXII pp. 14-33, 139-156 ; XXIV. pp. 54-64 ; 215-228 ; 379, 378.

Les noms propres grecs ont été mentionnés au chapitre de la morphologie. Il nous reste à ajouter ici les noms communs faisant fonction de noms propres :

Aesthesis XII 4754. (*Aroma*, XII 874 ?). *Heorte*, XII 2182. *Eorte*, XII 3228. (cf. Eorticus, XII 815). *Melissa*, XII 5932. *Melissus*, XII 5216. **Neaniscus*, XII 5751. *Nephele*, XII 4383. **Paramone*, XII 3933. *Parasceue*, XII 5764. *Rhodon*, XII 5699⁷. *Peplus*, XII 5061. (cf *Protus*, XII 3662). *Tryphosa*, XII 3821, 3977.

MOTS D'ORIGINE GERMANIQUE.

Ils proviennent tous des inscriptions rhénanes.

Brut : Cette forme a été latinisée en **brutis* ou **brus* (1).

D(is) M(anibus) Aurelius Crescentio — et Vincentia conjux ejus Aurelie Vericie bruti suæ qui vixit annis XXIII bene mærite posuerunt, AE. 1893, p. 34.

C'est de *brutis* que dérive le français *bru*.

Burgus : forteresse (2).

Ob burg(um) explic(atum), Kbl., 1884, col. 85.

***Faraburem** : fara(bu)rem exædificaverunt, Kbl., 1891, col. 104-105.

On le suppose d'origine germanique et composé de *fara* et de *bür* avec la signification d'auberge [*Reise-(stations)haus*] (3).

***Aliberga** : *heriberga* (nom propre). XII 2404† (523). Alberca, Le Bl., NR. 73.

(1) Grimm, *Deutsches Wœrterbuch*, s. v. *braut*. cf Du Cange, s.v. *bruta*.

(2) Corpus glossar., VI, p. 157 : *burgos* = *castra*.

(3) Cf. *Korrespondenzblatt*, col. 103-108. Körting, nº 3881. All. IV p. 13.

A survécu en roman comme nom commun et a déjà subi dans ces inscriptions les changements que réclament les dérivés romans, c'est-à-dire la dissimilation des deux *r* et l'altération de *e* protonique en *a* (1).

MOTS D'ORIGINE CELTIQUE.

Arepennis : A donné naissance au fr. *arpent*.

Cum bese (= besse) vineæ arep(ennis), XII 1657.

Cantalon : [Ic]ca[v]os op[p]ianicnos ieuru (= fecit) Brigindoni cantalon, XIII 2638.

On suppose qu'il s'agit d'un édifice

Cantuna : Cantine.

Vindex fec(it) C(coloniæ) Cl(audiæ) A(ugustæ) A(grippinensium) ad cantunas novas, Kbl., 1885, col. 77.

Le même mot apparaît ailleurs sous la forme *cantena* (2) d'où peuvent dériver l'italien *cantina* et le français *cantine*.

Signalons, pour terminer, ces deux mots d'origine inconnue :

rachana (espèce de surtout) et *tossia*, XIII 3162.

MOTS RARES OU NOUVEAUX.

Substantifs.

*__Allectura__ : Fonction de l'*allectus arcæ Galliarum*, c'est-à-dire de l'assesseur du *judex arcæ Galliarum*, qui jugeait les procès relatif à cette caisse (3) :

(1) Cf LEGAY, 30. HOLDER, *Altkeltischer Sprachschatz*, s. v. *cantalon*.
(2) HOLDER, o. c., s. v. *cantuna*
(3) O. HIRSCHFELD, C I. L., XIII, p. 230.

L. Besio [Su]periori Veromand(uo) — allect(o) ark(æ) Galliarum, ob allectur(am) fideliter [a]dm[inistrata]m, XIII 1688.

Apparamentum : Préparatifs d'un sacrifice, d'un taurobole.

Apparator (1) : Qui préside à ces préparatifs.

Taur obolium) fecer(unt) cum suis hostis et apparam(entis) omnibus, XII 1567.

Architector : Sext(us) Jul(ius) Ca(cilianus?) architector, XII 186.

Attegia : Hutte en terre.

Attegiam teguliciam compositam Severinus Jatullinus — posuit, Br., 1842.

***Calculatura** : Calcul.

Lupulio Luperco doctori artis calculaturæ, Br., 912.

***Capus** : Qui capus in nomero vicarii nomine sum[p]sit, Kraus 153.

Cette forme a déjà été signalée et discutée par les épigraphistes et les philologues (2). Les uns, entre autres Le Blant, lisent *carus*, tandis que Seelmann adopte la leçon *cdpus*, telle qu'elle est sur la pierre. L'interprétation de Le Blant est admissible parce que, comme nous l'avons déjà fait observer (v. pp. 111-112) les lapicides confondaient parfois le P grec et l'R latin. Toutefois les raisons que Seelmann fait valoir à l'appui de sa lecture, me paraissent convaincantes. Cette inscription a été gravée avec le plus

(1) Cf. De Ruggiero, *Dizionario epigrafico di Antichita Romane*, s. v., p. 521. Waltzing, op. c., p. 7.

(2) Cf. *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der roman. Philologie* de Vollmoeller, I, 1890 : *Lateinische Sprache und Litteratur*, p. 47.

grand soin et il est peu probable qu'en cas d'erreur de la part du graveur, les dédicants, qui sont de noble extraction, eussent laissé subsister une faute aussi grossière que facile à corriger. D'autre part, le sens de *carus* est fort sujet à caution, si l'on considère que la même idée est reproduite au vers suivant : *fuit in populo gratus*, tandis que l'idée de *caput* cadre parfaitement avec le contexte. On le rencontre d'ailleurs fréquemment sur les inscriptions chrétiennes pour exprimer cette idée que le défunt occupait de son vivant une situation élevée [cf. Le Bl., 321[a], 333[c], 341. XII 2179[ter] (562)]. Or, cette forme *capus* est très intéressante au point de vue roman. Elle suppose l'existence d'un accusatif, on pourrait même dire, par suite de la fusion des masculins en *us* et des neutres en *um*, d'un nominatif *capum*, qui est le prototype vulgaire, en regard de *caput*, des formes romanes (1). Cette inscription, avons-nous dit, a été gravée avec soin, mais comme elle appartient à la dernière époque, sa langue laisse assez à désirer, au point de vue de la syntaxe et de la versification, pour qu'on n'ait pas à s'étonner de la présence d'une forme vulgaire telle que *capus*.

Censura : Sévérité, mœurs rigides.

Stemmate, censura, religione cluens, Le Bl., NR, 6.

Circitor : (circum-ire) : Inspecteur, surveillant dans un camp.

D(is) M(anibus) Aurel(io) Vapino circitori possu(it), Kbl., 1885 col. 109.

Clatrum (2) : Grillage.

Horologium cum — clatris — d(edit), XII 2522.

(1) Cf. Körting, s. v *capum*.

(2) Appendix Probi : *glatri* non *cracli*. All., XI, (1899 pp. 301-331).

Compresbyter : Collègue d'un prêtre.

Compr(es)b(yter) eccl(esia)e Massiliens(is), XII 5336†.

Compotores : Dénomination qui s'applique aux membres d'une corporation festoyant à certains jours à la même table dans la maison commune. On retrouve ailleurs d'autres noms analogues tels que : *conviv(a)e marmorari, convibium veteranorum, comestores, convictores* (1).

Omn(i)bus copotoribus bene, XIII 645.

Condiscipulatus : ab ineunte æta(te) condiscipulatu et omni(bus) bonis artibus copulatissimus amicus, XIII 2027.

Decessor : Prédécesseur.

Aedinius Julianus — decessori meo, ALLM., I p. 140.

Discubitio : trib(unus) mil(itum) leg(ionis) I Min(erviæ) [lo]co exculto cum [dis]cubitione et tabula v(otum) s(olvit). ALLM., III, p. 22.

Cette inscription est gravée sur un autel. Allmer traduit, sans en donner les raisons, le mot *discubitio* par repas. Le sens de *banc, banquette* donné par Georges (s. v.) nous paraît plus admissible.

Dolus : Scribsimus non grandem gloriam sed dolum filiorum, XII 2033†.

Dolose : [Omni]bus dolum, XII 2093†... ti composui dolose, XII 1939.

Dolus est la forme vulgaire correspondant au latin classique *dolor*, dont elle dérive par suite de l'apocope de *r* final (2).

(1) WALTZING, *Etude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, I, p. 323 et IV, p. 204.

(2) SCHUCHARDT, *Zeitschrift für vergleich. Sprachwissenschaft*, XXII pp. 175 et 179. — SCHUCHARDT, *Vocalismus*, I p. 35. — SITTL : *Lokale Verschiedenheiten der lateinischen Sprache*, 1882, p. 76. — MOHL : *Introduction à la chronologie du latin vulgaire*, Paris, 1899, p. 201 § 80.

Aux exemples donnés par Georges, on peut ajouter les deux inscriptions ci-dessus et les textes mentionnés en note (1). *Dolus* a survécu en roman à côté de *dolium* (cf. *cordolium)* autre terme vulgaire, dans le français *duel*, l'italien *duolo*, l'espagnol *duelo*, le roumain *dor* et *doare*. L'existence de *dolus* dans le latin populaire étant dûment attestée, nous croyons pouvoir en dériver l'adverbe *dolose* de l'inscription XII 1939. Ce n'est à vrai dire qu'une conjecture, car l'état fragmentaire de la pierre ne permet pas d'affirmer catégoriquement que *dolose* dérive de *dolus*, douleur, plutôt que de *dolus*, ruse. Ce fait seul que l'idée de douleur convient mieux à une épitaphe que l'idée de ruse peut nous décider en faveur de la première acception.

Donax, acis : Roseau ou poisson (?). Donax (nom propre), XII 5686[320].

Exstructor : Exstructor templi, XII 972†.

(1) MIGNE : *Patrologia latina*, vol. XXXV, t. III, pars altera, col. 1445-1446 (18) : ST-AUGUSTIN, *In Johannis Evangelium*, tract. VII cap. I : *Non dolus dolor est. Propterea dico quia multi fratres imperitiores latinitatis loquuntur sic, ut dicant « dolus illum torquet » pro eo quod est dolor.*

ST-AMBROISE, Edit. Maur., 1751, t. III, ép. XXXI p. 979 : *Et novacula non satis acuta, ne faciat dolum, tuarum exuvias passionum atque inanes sensus recidas.*

MARTINIUS, Math., *Lexikon philologicum*, ed. nova, vol. II : *Auctuarium et collectanea in glossarium Isidori*, p. 2 : *Vulnus = dolus vel animi dolor.*

LINDEMANN, *Corpus grammaticorum latinorum*, vol. III : *Isidori Hispalensis episcopi Originum liber* V, p. 161, cap. XXVI, 7 : *Dolus est mentis calliditas quod deludat. Aliud enim agit et aliud simulat. Petronius aliter existimavit, dicens : « Quid est judices dolus ? Nimirum ubi aliquid factum est quod dolet legi : habetis dolum, accipite nunc malum.*

Petronius n'a pu définir *dolus*, ruse, par ces mots « *quod dolet legi* » qu'en le rapprochant dans son esprit de l'autre *dolus*, douleur.

GOETZ : *Corpus glossarum emendatarum*. Pars prior, fasc. I p. 363, s. v. *dolus* : dolus δόλος, ἄλγος, ἄλγημα.

Filiaster : D(is) M(anibus) et memoriæ aeternæ M. Aureli Faustini infantis dulcissimi et incomparabili qui vixit annis VIIII m(ensibus) II d(iebus) XIII. Qui sibi ante mortem rogavit quam parentibus suis. C. Jul. Maximus filiastro et Aurelia Faustina mater unico filio desolat(a) p(onendum) c(uraverunt), XIII 2073.

Comme le défunt porte le nom de sa mère et non de son père, *filiaster* désigne ici un enfant né d'une concubine (1).

Filiastra : D(is) M(anibus) et memoriæ Aemiliæ Honoratæ quæ vixit annos XIII menses II... P. Sextil(ius) Secundus Emeritus pateratus filiast(ræ) *suæ* et Manilius Quintinius mil(es) coh(ortis) XIII urb(anæ) frater sorori kariss(imæ) et pient(issimæ), XIII *1829*

Dans ce texte, la mère de la défunte n'est pas désignée, de sorte qu'il n'est pas possible de savoir si cette dernière avait reçu le nom de sa mère ou de son père naturel. On remarquera d'autre part que le frère s'appelle tout autrement que la sœur, ce qui complique encore la question de la filiation. Quoi qu'il en soit, Hirschfeld (XIII 1829) et Allmer (I, 90) sont d'accord pour faire de *pateratus* (voy. ci-dessous) l'équivalent de *patraster* ou de *vitricus*. *Filiaster* désignerait donc dans ce texte par rapport au père l'enfant que sa femme aurait eu d'un premier mariage.

Flaminatus : Dignité de flamine.

Orn(amentis) flamin(atus) colon(iæ) Aquensis exorn(ato), XII 408.

(1) Cf. Paul Meyer, *Der römische Konkubinat nach den Rechtsquellen und den Inschriften*. Leipzig, 1895, p. 47.

Matertera : Tante.

Perse[us] pater et Primigenia matertera [P]erseo fil(io) dulcissimo, XII 5866.

Medica : Femme-médecin.

Flaviæ Hedones medicæ — ex t(estamento), XII 3343.

Monacha : Nom féminin refait sur *monachus*. Du Cange (s. v.) donne plusieurs exemples de ce mot dans le latin du moyen-âge :

Famola Dei Eufraxia Monacha, Egli 44.

Modicitas : Modeste fortune.

Pompeia S(ecundi) filia patri opt(imo) ex [m]odic[itate sua], XII 1371.

Ossuarium : Ossuaire.

Julia Fuscina ossuarium sibi viva fecit, XII 70.

Orphanitas : Etat de l'orphelin.

Valerius Silvicola et filia fluentis lacrimis orfanitatem qua perdiderunt patrem, XIII 2016.

***Pateratus** : Expression nouvelle pour désigner la parenté d'un homme à l'égard des enfants que sa femme a eus d'un premier mariage (voy. *filiastra*) :

D(is) M(anibus) et memoriæ Aemiliæ Honoratæ. Secundus Emeritus pateratus filiastræ suæ, XIII 1829.

Pappus : (*πάππος*) vieillard, grand-père.

Julius Victorinus pappus Jul(io) Apr(o) memor(iam) fecit, XII 391. Titus Flabius Glycon posit — pappo Expentiano, XII 5810.

Pupus : Enfant en bas-âge.

Julius Eonius Pup(us?) Cyrio, XIII 2000. (cf. les noms propres : *Pupa*, XIII 1234, 1727. *Pupus*, XII 1640, 1659, 1678).

Tatus, tata, tatula : Appellations familières dont les enfants se servaient pour désigner leurs parents.

Fecerunt Flavia Vera uxor et Q(uintus) Minatius tata, XII 452. cf. XII 884, 4830, 5810, Jull. 73. Cintiæ Honoratæ Fidelis tatula, XII 3518. Tato Parno, tatæ Akianæ, Br., 688 [cf. *tato* (nominatif) Mommsen 134 et *tateni* (datif), Kbl., 1884, p. 85],

*__Tuta(tr[ix)]__ : Deæ Fortunæ tuta[tr(ici)] hujus loci. XII 4183.

Vestitura : Revêtement, ornement.

Tegulas æneas auratas cum carpusculis et vestituris basium, XII 1904.

***Vinilator** : Br., 1162 (cf. Georges, *Hdw.*, *vinifer*).

***Virginium** = virginitas [1].

Cum qua vixit ex virginio annis XXIII, XIII 2189.

Adjectifs.

Aeternalis : A d'abord été employé par Tertullien, mais il n'est pas, comme on le voit, un mot propre au latin d'Afrique [2].

Misera et in luctu æternali beneficio novercæ, XII 810.

(1) Koffmane (p. 100) cite plusieurs cas de la substitution de neutres en-*ium* aux substantifs abstraits en-*tas*. Cf. aussi un exemple dans *de Rossi*, I. chr. 636 (423).

(2) Cf. *Rhein. Museum*, 1897, p. 584.

***Aevalis** [1] : Augustius Aevalis, XIII 1838.

***Anubiacus** : (cf. plus haut : *Anuboforus*). Donum quod promiserat Anubiacis Domestica liberta d(e) s(uo) p(osuit), XII 3043.

Barbaricum : Adjectif-substantif, en usage seulement dans quelques écrivains des derniers siècles.

In barbarico occissus, Kbl., 1889, col. 39-40.

Bonememorius : Adjectif de formation bizarre, propre aux inscriptions chrétiennes, surtout à celles de la Gaule et de l'Italie. On s'explique aisément la manière dont il a été formé et nous pouvons nous faire par là-même une idée de la puissance créatrice de la langue parlée et familière. Une foule d'épitaphes chrétiennes débutent par cette formule *Bonæ memoriæ illius....* Par suite d'un usage fréquent, ce datif *bonæ memoriæ*, quand il était suivi d'un nom propre de femme, a été considéré comme un adjectif s'accordant avec le nom suivant C'est ce qui a permis de créer le nominatif *bonememoria*, qui a dans la suite donné naissance au masculin *bonememorius*. Les exemples sont très nombreux en Gaule :

Bonememoria Liveria, XII 2088† (560), bonememoria Eugenia, XII 480†. Bonememoria, XII 5045†, 2088† (560), 2377† (520). Bonememorius, XII 2086† (557), XII 966†, 5399†. Bonememorius Cesarius, XII 2364 (492). Bonememorius Ursus, XII 2370 (503). Bonememorii Ismaimalla et — XII 3099.

La fusion de l'adjectif et du substantif devient même si intime, qu'on perd le sentiment de la composition et que l'on fait subir au nouveau mot diverses altérations :

Benememorius, XII 5399†, Le Bl , N. R., 107

[1] Cf. *Corp. glossar. latin.*, VI p 38 : *ævalis = longissimus*.

(VIIe se), 295. Bene memoriæ, XII 1498† (509). Benememorius], XII 5347†. Bonæ memeri Laetus, XIII 1511†. Hoc tomolo jacet bonomemoriom Rapso. XII 2424.

Collactia, Collactanea : Sœur de lait.

Verinæ collactiæ haec monumenta dedit Allm , 190
Suæ collactaneæ fecit, XII 337.

***Commemorialis** : Cet adjectif se rencontre dans nos inscriptions sous la forme *commemoralis* ; c'est un nouvel exemple d'un adjectif renforcé au moyen de *con*.

Commemoralis (s. e. dies), XII 5356†.

Contemporalis : XII 2367. (Inscription fragmentaire).

***Consacranius** (1) : Corréligionnaire

Lahe deæ, consacrani (= consacranii). XIII 147.
Ereditse d(eae) consacran[i], XIII 397 = XII 5379.
Ma(rti) Tritukko, consacrani, XIII 1561.

Convicanus : Qui habite le même village.

Officio inter convicanos suos functus, Mommsen 87.

***Herniacus** = (Herniosus), XII 5695.

Victoria ! Balbus pedico vicit et gesatus
Actius (h)erniacas qui ducet sa(e)pe choreas.

***Invictrix**: Invictricis Fortunæ filius, Br., 687.

***Incorporatus** : C. Victori [Ta]urici sive Quiguronis civis Lug(udunensis) incorporato inter utriclar(ios), XIII 2039 (2).

(1) C.I.L. III 2109 : *Fulvius Hermes col(lega) et consacranius* ; VII 1039 : *L. Cæcilius Optatus — cum con[se]craneis votum l(i)bens [solvit]*. Cf. *Corp. gloss. latin.*, II, p. 112, 4 : *Consacraneus* = συνμύστης ; II p. 442, 27 : συμμύστης = *consacraneus*. Waltzing, *op. c.*, IV, p. 225.

(2) Ordinairement *corporatus*, Waltzing, *op. c.*, IV, p. 263.

Inmensurabilis : Maritus — et filius ob inmensurabilem pietatem ejus, Br., 920.

Innox : C'est la forme vulgaire correspondant au terme savant *innocens*, qu'on rencontre surtout dans les inscriptions Il a évidemment le même radical que *innocuus* (*innocens*), mais un radical consonantique (*in-noc-s*). C'est précisément en quoi cette forme est populaire, car la langue vulgaire avait une tendance à créer des mots à thème consonantique en regard des vocables classiques à thème vocalique [1] :

[hic] requiescit innox [infans] Ursus, Allm., 442† (448). In hoc tumulo requiescit in pace bonememoria Liveria enox, XII 2088† (560). Hic requiescit infantula innox, Allm., 466. Bertefrida innox, XII 2096†. Inno(x), XII 2152†. Inox, Le Bl., 362, Kraus 8. in[n]ox, XIII 2382† (544-545).

***Junilicia** : Fêtes célébrées au mois de juin.
Q Akanius Q(uinti) f(ilius) Rufus ter dictator in Juniliciis, XII 4378.

Lancearius : armé d'une lance [*L*]*a*(*n*)*ciearius*, AE 1892, p. 35 n° 69.

***Obmerens** : Synonyme de *obmeritus*, qu'on trouve sur d'autres inscriptions [2]. Comme ces deux adjectifs sont propres au langage épigraphique et que d'autre part le verbe *obmereor* n'existe pas, ils doivent probablement l'un et l'autre leur existence à la formule *ob merita*, *ob meritis*, qui termine fréquemment les épitaphes, par suite d'un

(1) Appendix Probi : *Nubes non nubs ; orbis non orbs*, ALL. XI (1899) pp. 301-331.

(2) Cf. GEORGES, s. v. *obmeritus*.

processus analogue à celui qui a tiré *bonememoria*, *bonememorius* du génitif ou datif *bonæ memoriæ*.

Valeria Vincentia matri obmerentissimæ, XII 1466.

Octimbris : C'est la forme ordinaire du latin du moyen-âge pour *October* (1). Elle a été évidemment refaite par analogie avec *September*, *November*. *December* et a survécu dans les langues romanes (2) : afr. *uitembre* et *octembre* ; prov. *octembres* (cf. le roumain *octomvrie*).

Octimbris, Le Bl., 371

Paradisiacus : Jam paradisiacas possidet aptus opes. Allm., IV p. 135c.

***Perassiduus** : Atque perassiduis concentibus æthera plaudent, XII 944½c.

***Profallax** : Cum subito mortis profallax causa fuisti, XIII 2219c.

***Patillus** : D(is) M(anibus) L. Trebonio Nicephoro patillo coponi, XII 3345.

Hirschfeld (XII 3345) reconnait dans *patillus* un adjectif de la famille de *patina*, poèle, et il traduit l'expression *patillus copo* par *marchand de mets cuits dans la poèle*. Mommsen, au contraire, voit dans *patillus* un *surnom* ou *sobriquet* du personnage en question Dans ce cas, on s'attendrait à la particule *sive*, qui introduit ordinairement les épithètes de ce genre.

Petrinus : Subtus enim tria consistunt monumenta petrina, Le Bl., 334c.

Quinquefascalis : Gouverneur qui n'a droit qu'à cinq faisceaux.

(1) Du Cange, s. v. *octimbris*.

(2) Godefroy, s. v. *octobre*.

Aedinius Julianus quinquefascalis Lugdunensi, Allm., I, p. 140.

Prærutilus : Ob quod prærutilum detinet ipse polum, Le Bl., 334c.

Serenifer (*serenum fero*) : Qui ramène le calme.

Georgia componens more sereniferi, Allm., IV, p. 140†c (586-88).

***Septinaris** = septenarius.

Atque citeras pard[inas?] [s]eptinari numero, Le Bl., 91.

Suaveolens : Adjectif employé par Catulle et emprunté peut-être directement au poète par le rédacteur de cette inscription métrique :

Tuique luci suaveolentis hospites, XII 103c.

Sepulcralis : Orna sepulcralis, XII 972†.

Georges n'en cite que deux exemples tirés d'Ovide.

***Sexarbor** : Epithète nouvelle qui a été donnée à un dieu dont le sanctuaire était probablement entouré de six arbres. On peut aussi l'expliquer en admettant que les arbres eux-mêmes étaient l'objet du culte et avaient été en conséquence déifiés Cet adjectif apparaît sur deux inscriptions des Pyrénées :

Sex Arbori deo, Sacaze pp. 311, 312. Sex Arboribus, Q(uintus) Fufius Germanus v(otum) s(olvit), Sacaze p. 313.

On a vraisemblablement d'abord dit *Sex arbores*, puis *deus Sex Arbores* et plus tard, on aura créé par analogie le nominatif singulier *Sex Arbor* (cfr. *sexvir Augustalis*).

***Vestibula** : Cellam vestibulam e regione Columnæ — largiti sunt, Lejay 282.

Lejay l. c. considère *vestibula* comme un adjectif propre à la langue vulgaire, exprimant sans doute une idée semblable à celle du substantif *vestibulum*.

Verbes.

Confortare : Fortifier, réconforter Appartient au latin des bas temps et a persisté en roman [1].

[Confo]rtans gratia laudem, XII 2161†.

***Coinlucisco** : Briller. Les lexiques mentionnent le verbe *illucisco*, mais le double composé de l'inscription suivante n'a pas encore été relevé :

D(ie) d(o)m(i)n(i) coinluciscente, XII 2045† (587).

Clueo : Etre célèbre. Verbe archaïque, qui a été repris par la langue des derniers siècles.

Stemmate, censura, religione cliens (= cluens, v. p. 38) Le Bl. 24 (552). Ingenii virtute cluens, Le Bl., 377.

Fruniscor : Forme allongée de *fruor*. Usité avant et après l'époque classique.

Qui se non est frunitus, XII 2039.

Pausare : Ce verbe a été employé antérieurement à l'epoque classique, mais ce n'est que dans le latin de la décadence qu'il est devenu le synonyme de *requiescere*. *Pausare* et *re-pausare* ont été adoptés dans le vocabulaire vulgaire des langues romanes, où ils ont reçu, en outre, un sens actif [2].

Conjux posuit pausanti in pace, XII 965. Hic pausat Eufranius Benedictus in pace, XII 2111†, 1739†. Hic

(1) Cf. Koerting, s. v. *confortare*.

(2) Koerting, s. v. *pausare*.

pausat in pace, Le Bl., 265 (VIe siècle, fin), Kraus, 143. 170, 237. Bene pausanti in pace, XII 673. Pausant in pace, XII 965†. Hic pausat Marinus fidelis, Le Bl., 273. Hic fidelis Simplicia pausat in pace. Victorina hic pausat..., Kraus, 92. [Hi]c pau[s]at in pa[ce] Pascasia, XIII 906†. Pausat die Mercurii, XIII 2357† (449). Hic pausat corpus Alovaluhi, Kraus 29. Hic bene pausant, Kraus 116.

Pervivere : Continuer à vivre, vivre jusqu'à une certaine époque. Dans le texte suivant, il est l'équivalent de *obire*, terminer sa vie : .

Pervixit virgo ubi jam matura placebat, XII 743c.

Persistere : Persévérer.

In mandatis Dei persistens, XII 5352†.

Prolibari : Offrir en libation.

Ex cujus reditu omnibus annis prolibari volo, XII 1657.

Sospitare : Protéger, sauver. Provient de l'époque archaïque. Il a également été employé par Catulle et nous le retrouvons précisément dans cette inscription qui a déjà emprunté à ce poète l'adjectif *suaveolens* :

Tibi hasce grates dedicamus musicas
Quod nos per arva perque montis Alpicos
. . . .
Tuo favore prosperanti sospitas, XII 103c.

Particules.

Jugiter : Même sens que *juge*. N'apparaît que dans les écrivains postérieurs.

Tantillumque simul scalptorem marmoris hujus

More tuo placidus commenda jugiter, XII 944 (553).
Accipe qui lacr(i)mis perfundis jugiter ora, Le Bl., 12e (498).

***A novo** : Locution adverbiale qui rappelle le mot latin *denuo* (= *de novo*), l'expression française *à nouveau*, et qui doit avoir un sens analogue.

Horologium de su[a pecunia fecit]. Res P(ublica) a novo res(tituit), XII 1893. Deæ Sunuxsali ædem ex ju[s]su ipsius a novo sumptu suo omni pro Tertinio Justino filio Probia Justina fecit, Kbl., 1889 p. 229 (219).

Ex integro (*opere*) : La locution ordinaire est *de integro* ou *ab*, *in integro* :

Ex integro opere faciun[dum] [cura]vit magister, Br., 360

Dunc : Outre *dum*, *donec* et *donique*, la langue vulgaire possédait une autre conjonction de même sens, *dunc*. Schmalz [1] la fait dériver de *dum* au même titre que *tunc* de *tum*. Les huit exemples qu'on a relevés [2] appartiennent exclusivement au langage épigraphique et l'un d'entre eux provient des inscriptions de la Gaule :

Dunc cupit infelix flammas... (inscr. fragm.), XII 629.

C'est de cette conjonction vulgaire, plutôt que de *donique*, que dérivent, avec la valeur d'adverbes, le fr. *donc*, *donc(ques)*, le prov. *donc-s*, le rhétor. *dunc*, le catal. *doncs* [3].

In se : Les inscriptions [4] emploient comme synonyme de *una*, cette locution que la littérature ignore et que les

(1) ALL., XI p. 333
(2) ALL., IX p. 591.
(3) Cf. RYDBERG : *Zur Geschichte des französischen e Lautes*, I, p. 10
(4) On trouvera tous les exemples de *in se* = *una* dans l'ALL., VI, p. 258.

lexiques ne mentionnent pas. Composée de la préposition *in* et du pronom réfléchi, elle a dû exprimer à l'origine une idée de réciprocité et finalement d'accompagnement.

Hic jacet ambigua pietas dolor et pudor in se nomine Sofronias, XII 880.

Subtus : Subtus enim tria consistunt monumenta petrina, Le Bl., 334^c.

Bien que l'emploi de *subtus* comme adverbe soit plus fréquent que celui du même mot comme préposition, nous avons cru devoir le mentionner, parce que c'est de cette forme et non de *sub* que sont nées toutes les prépositions romanes correspondant au latin *sub* [1].

Usquid in : Renforcement de *usque*.

Usquid in sempiternum, Le Bl., NR, 247-248.

CHANGEMENTS DANS LA SIGNIFICATION DES MOTS.

La partie consacrée à l'étude des changements de sens est certes la plus intéressante de tout vocabulaire. Rien n'est plus curieux, en effet, que de suivre le développement progressif de la signification de certains termes, qui aboutit parfois à un sens tout différent du sens primitif. L'attrait augmente encore, s'il s'agit de textes émanant du langage familier, parce qu'on y peut, mieux que dans des œuvres littéraires, dont la langue est entravée par des règles sévères, saisir sur le vif le libre jeu des lois qui président aux transformations du sens des mots. Des deux côtés, les principes sont les mêmes, généralisation et spécia-

(1) ALL., V. p. 483.

lisation ; la différence réside dans leur application. Tandis que la langue savante se montre très circonspecte dans l'altération du sens des mots, le parler populaire, beaucoup plus libre dans la juxtaposition et la combinaison des idées, procède avec plus de brusquerie et donne parfois aux termes une valeur toute nouvelle, qui ne rappelle en rien l'acception traditionnelle Ce sont surtout les transformations de ce genre que nous avons voulu mettre en relief dans les pages suivantes afin de faire ressortir, dans cet autre domaine de la langue, le caractère familier du langage épigraphique.

Aetas : Le sens de ce mot est susceptible de se diversifier selon les exigences de la pensée. C'est ainsi que dans une même inscription, il sert à rendre trois nuances de la même idée pour lesquelles nous emploierions trois mots différents :

Cujus ætas (*jeunesse*) talis fuit ut virgo defunctus sit — Hujus de ætate (*vie*) mors iniqua judicavit. In quo spem ætatis (*vieillesse*) conlocaverat, Allm., 184.

Aes : Désignait, ainsi que *stipendium*, la solde du soldat, et il a fini, toujours comme ce dernier, mais seulement dans les inscriptions [1], à ce qu'il semble, par signifier le service militaire On y a surtout recours lorsqu'il s'agit de préciser le nombre des années de service.

Primus Aebutius L(ucii) f(ilius) vet(eranus) — ann[orum] LV, ærorum XXII, Kbl., 1889, col, 245. Citernius miles Aniensis Cremona leg(ionis) XIIII ærorum VII, XIII 1383.

Compar : Ce mot figure dans les inscriptions chrétiennes et païennes avec le sens d'époux et d'épouse. Un

(1) GEORGES, *Handw.*, s. v. CAGNAT, p. 255.

passage extrait de Plaute nous le montre déjà pris dans l'acception de compagnon, mais cette dernière ne paraît pas avoir survécu dans la littérature et c'est par la tradition vulgaire qu'elle s'est maintenue et perpétuée dans la langue de la décadence (1).

Titulum posuit Valerius conpari suæ. Kraus 168 (Le Bl., 263). Pomponius Felix [l]a(n)ciearius sibi vivo [f]ec i)t cum compare sua M[a]rcia, AE 1892 p. 35, 69.

Si le mot *compar*, dans le sens d'époux ou d'épouse, s'est surtout développé à l'époque impériale dans les documents vulgaires, tant païens que chrétiens (2), ce phénomène est peut-être dû à l'influence grandissante du christianisme, qui tendait à rehausser le rôle et la condition de la femme dans la famille. Cette tradition a également persisté dans le moyen-âge; le vieux français a donné au mot *per* (*parem*) la signification que le composé *compar* avait prise dans la langue épigraphique (3).

Fascia : Du Cange le mentionne avec le sens de *mesure agraire*. On le trouve déjà dans les inscriptions de la Gaule avec une signification analogue, celle de *parcelle de terre*.

fines fasciæ fundi Pacatiani, AE 1889, p. 64.

Ce mot s'est maintenu avec cette acception en espagnol sous la forme *haza*, en portugais sous la forme *faixa* et *faxa* (4), et en vieux français sous la forme *faisse* (5). Diez

(1) PLAUTE, Pseudolus, v. 1026. Cf GEORGES, *Hdw.* s. v.

(2) C. I. L. III (Pannonie) *compar* (*conjux*), 1895, 4185. X. (Campanie) 672 (367), 673, (Sicile) : 7123. V (Cisalpine) *compar* (*maritus*), 914†. 1250 (= conjux).2065, 6465†. Cf. *Corpus gloss. latin.*. VI p. 242 : *compar* = *σύζυγος*.

(3) GODEFROY, s. v. *pair*. DU CANGE, s. v. *compar*.

(4) KOERTING, s. v. *fascia*.

(5) Cf. GODEFROY, s. v. *faisse*.

avait donc raison de proposer *fascia* comme prototype des dérivés romans et de rejeter l'étymologie *facia* (= *facies*) que Koerting a reprise dans son dictionnaire.

Funus : Nous avons relevé ce terme dans une inscription, où il désigne la cotisation annuelle que chaque membre d'un collège funéraire versait pour s'assurer des funérailles convenables. Il y est donc devenu le synonyme de *funeraticium* (1) :

Lapidari Almanticenses — ex funere ejus posuer(unt), XII 732.

Filius : Le sens de *filii* s'est élargi de bonne heure, et il a servi à désigner les garçons et les filles indistinctement. A l'époque de Tertullien, c'est-à-dire vers la fin du IIe siècle, la transformation était déjà si avancée qu'on devait ajouter une épithète pour indiquer qu'il s'agissait d'enfants mâles (2). Les inscriptions (3), à leur tour, par des exemples aussi nombreux que probants, attestent l'extension qu'a prise ce changement de signification.

Tres filios in diebus XXVII hic posuimus, Sapaudum filium — Rusticam filiam, Rusticula(m) filiam, XII 2033†. Æmilia Zotice et Sulpicius Zoticus et Æmi[l]ia Lupula et Æmilius Zoticus et [Æ]milia Zotica fili, XIII 2056. Marcellianus et Septima Marcella fil(ii) et heredes, Allm., 46. Æmili Gaius et Venusta filii, Allm., 72. Mailorius Victor et Mailoria Majorena

(1) Waltzing, *op. c.*, IV, p. 525.

(2) Cf. All. IV p. 263 : VII pp. 90-94. — Bonnet, p. 216. Cf All. I, p. 264.

(3) C.I.L. IX (Apulie) : Silvano et Silvanæ filis et sibi fecit, 668. Modestus et Fortunatus et Quintina fili, 1511. C.I.L. X (Lucanie) : Bassianu(s) et Faustina fili, 226. — C.I.L. X : Prisca, Priscus, Amandus fili, 380.

fili f(aciendum) c(uraverunt), Br., 52. Serrotinius Justin(us) — et Maturio Serroni et Manatiæ Victorinæ fili(is) eorum fecerunt, Br., 1767. Avitiano et Gratinæ filis dulcissimis obitis. Br., 2038. Perpetuus Ateia Atimitus Ermetii fili et heredes, XII 2005. Sabellus Marcellina Taurus fili patri piissimo, XII 2254. Ælia Italica et Æl(ius) Taurinus fili de suo posuerunt, XII 2283. Macrinus et Marciana filii, Allm., 340. Verini Ursa Æternus Marinus Victor fili, XIII 1891. Tertius Severianus — cum Paternia Victorina et Tertinia Tertina filis, XIII 1898. Aurelia Demetriane et Aurelius Demetrius fili, XIII 2924.

Frater : Voy. *soror*.

Homo : *Vir* a disparu du vocabulaire populaire des langues romanes, et il semble que son existence ait déjà été fortement menacée aux derniers temps de la période latine dans les textes d'origine vulgaire, car les inscriptions ont une prédilection marquée pour ***homo***, lorsqu'il s'agit d'énumérer les qualités et mérites du défunt :

D(is) M(anibus) et memoriæ æternæ Constantini Æqualis hominis optimi, XIII 1945. D(is) M(anibus) et memoriæ æternæ Vitalini Felicis homini sapientissim(o) et fidelissimo, XIII 1906 ; D(is) M(anibus) et memoriæ æternæ Augusti Augustalis, hominis optimi, XIII 1838. D(is) M(anibus) et memoriæ æternæ Domiti (H)ylatis (h)omini innocentissimi, XIII 2126. Memoriæ æternæ Alexsadri — (h)omini optimo, XIII 2000. Quieti æternæ Aur. Hermetis — homini dulcissimo, XIII 1816. hominis probissimi, XIII 2172. hominis optimi et verecundissimi et probissimi, XIII 1903.

Infans : Ce mot a subi dans la langue vulgaire une transformation analogue à celle de *filius* ; sa signification

s'est généralisée et rien ne pourrait mieux le prouver que les exemples empruntés aux inscriptions, où l'âge des défunts, auxquels s'applique le mot *infans*, est exprimé en chiffres précis *Infans* ne désigne plus seulement un enfant incapable encore de parler, mais bien le jeune garçon, la fillette, au même titre que *puer* et *puella*. A vrai dire, il conserve encore son sens primitif :

> Infans — qui vixit menses V dies XX, Br., 781; infans qui vixit annum unum, XIII 2188; infans — qui vixit mensib(us) III, XIII 2146; infans qui vixit an(num) I m(enses) II d(ies) XVIII, Kraus 62 ; infans qui vixit menses V dies XX, Kraus 75.

Mais il est tout aussi souvent question d'un âge plus avancé, qui varie entre trois et douze ans :

> Infans qui vixit annos III, XII 787, XII 2128?. Kraus 207. Infans qui vixit annis VI, XII 2467. Infans qui vixit annis VII, XIII 2140, Kraus 212. Allm., III p. 457. Filio infanti dulcissimo qui vixit annum æta(tis) VIII dies XIIII, Br., 987. Qui vixit annis VIIII, XIII 2073. Infans quæ vixit annis XII mens(ibus) XI, Kraus 33. Infans — quattuor in quinto(s) ad Christum detulit annos, Kraus 257.

On trouve même *infantia* appliqué à un jeune homme qui a vécu vingt-trois ans, et on peut croire que ce mot est pris ici dans le sens de *jeunesse* ou *vie* :

> Bonememorius Maurolenus, qui vixit annus plus menus XXIII. Cujus infancia bona fuit, Le Bl., N R., 107 (621).

Il s'emploie aussi comme synonyme de *filius* sans indication d'âge :

> D(is) M(anibus) Primuli infantis Sequentis et Primule, Br., 856.

Cette généralisation du sens d'enfant n'a fait que s'accentuer. Au VIII[e] siècle, dans les gloses de Reichenau, il sert à expliquer *liberi* et *pueri* (1) ; dans l'ancien français, il est devenu l'équivalent de *adolescens* et s'emploie pour désigner le jeune homme noble, non encore créé chevalier (2).

Matrona : Usité dans le sens de *conjux*. Georges (*Hdw.*) ne cite que quelques rares exemples de cet emploi :

> Titulum posuit dulcissima sue matrunæ in Christo, Le Bl., 265 (VI[e] s[e]).

Memoria : Dans les inscriptions funéraires, ce mot a pris un sens tout à fait nouveau, celui de « tombeau ». Les auteurs ecclésiastiques, et particulièrement Saint Jérôme (3), l'ont également employé dans cette acception ; mais comme cette modification est surtout attestée par les documents épigraphiques (4), il est vraisemblable qu'elle y a pris naissance et qu'elle est ainsi d'origine plus ou moins vulgaire. Ce changement radical est pourtant très compréhensible étant donné le rapport étroit qui unit l'idée de *mémoire* à celle de *tombeau*. Le monument funéraire avait comme but principal de perpétuer le souvenir

(1) Cf. Foerster-Koschwitz : *Altfranzösisches Uebungsbuch*, 1894. I, col. 5, 149 : liberos = infantes ; col. 13. 458 : pueros = infantes.

(2) Godefroy, s v. *enfes*. Cf. *Jahrbuch für roman. und engl. Literatur*, 1862, IV p. 316 :

Par le mien escient LX ans ay passé,
Et vous estes un enfes d'entour XXX ans d'aé (Gaufrey, v. 5762).

(3) Goelzer, p. 261. Koffmane, p. 63.

(4) C. I. L. II (Espagne) : memoriam fecit. 3347. V (G. cisalpine) : memoriam patris restituit, 442. Fecit memoriam pater, 940, 2065, 4658, 4715, 5568, 5596. XIV (Latium) : hanc memoriam — comparavit, 1035[a] hanc memoriam — emit, 644. IX (Italie mér.) : memoriam f(ecit), 987, 2082† Memoriam posivit, 1437, 6271. Memoriam exstruxit, 5649.

du défunt, ce qu'on exprimait au moyen de diverses formules, entre autres, *ob memoriam fecit* (XII 2440), *memoriæ causa fecit* (XII 964, AE. 1890 p. 18 n° 69) et surtout par le datif *memoriæ æternæ* (XIII 2126...). On a désigné l'objet par le but auquel il était destiné, d'autant plus qu'en Gaule le mot *memoria* était inscrit ordinairement sur l'épitaphe et lui servait pour ainsi dire d'étiquette. De ce qu'on disait *élever un tombeau à la mémoire de quelqu'un*, on a fini par dire, en abrégeant et en rapprochant les deux idées fondamentales : *élever une mémoire à qqn.*

Le plus souvent *memoria* sert de régime, comme *monumentum*, aux verbes *facere*, *ponere*.

> Memoriam facere, XII 49, 86, 1194, Br., 320. Memoriam ponere, XII 1427, 2684, XIII 1861, 2016

Mais on trouve aussi des locutions plus recherchées :

> Qualem paupertas potuit memoriam dedi, XII 1036
> Memori[am] substituit conjug(i) piissimo, XIII 1840.
> Memoriis et orationibus sanctorum valde devota. XII 5352†. Memoriam consummavit, XII 185.

Nepos : La forme du substantif masculin a été appliquée au substantif féminin par un procédé inverse à celui qui, en italien, a refait sur le féminin *nieta* un masculin *nieto* :

> Adreticiæ pie nepoti et Tito... nepoti, XII 344.

Parens : D'un usage fréquent sur les inscriptions, *parens* a également élargi sa signification. Il apparaît tout d'abord avec la valeur ordinaire de *père*, *mère* :

> O diva parens ! XIII 851c. Filius parenti optimo XII 2250. — pater et mater, parentes filio, XIII 1824....

Mais on désigne aussi de ce nom les personnes apparentées à la famille, comme l'atteste un passage des œuvres de St Jérôme (1), et c'est ce sens surtout qu'il a conservé dans les langues romanes (2) :

> D(is) M(anibus) Q(uinto) Julio Q(uinti) f(ilio) Jul(ius) Licinianus parenti dulcissimo, XIII 696. D(is) M(anibus) M. Venicoteni Valeriani M. Vinovalcius Patern(us) parenti karissimo, XII 4007. D(is) M(anibus) L(ucii) Sept(imii) Peregrini Adefi uxsor filius mater consobrinus parentes parenti p(onendum) c(uraverunt), XIII 1892. [He]redes patri et fratri [p]arentibus karissimis posterisque suis fecerunt, XIII 2190. D(is) M(anibus) et quieti æternæ Aeli V[al]eria[ni] et Antie Secundinæ conjugibus — Aelius Valerianus et Titus Antius Gratinus parentes ponendum curaverunt, XIII 2050

Certaines inscriptions font de ce mot un usage remarquable. Elles s'en servent, à côté de *pater* ou de *mater*, pour désigner le père ou la mère. Par conséquent, *parens* semble dans ces textes avoir pour fonction de résumer les autres termes qui expriment la parenté et de rappeler celle-ci d'une manière générale :

> Memoriæ æternæ Jul(iæ) Severine, matronæ honestissimæ, conjugi karissime, matri pientissime, parenti dulcissime. Priminius Placidus simul et filiæ ejus merita [d]e[bi]t[aque] fecerunt, XII 1972. D(is) M(anibus) Frontonis actoris hujus loci. Materna con-

(1) MIGNE, *Patrologia latina*, XXIII ; HIERONYMUS, *Adversus Rufinum* II, 2 : *nisi forte parentes militari vulgarique sermone, cognatos et affines nominat.*

(2) KOERTING, s. v. : *parens*. GOELZER, p. 271.

jugi karissimo, [Ph]ilusa patri dulcissimo faciendum curavit et Eudrepites filius parenti optimo sub ascia d(edicavit), XII 2250.

Peut-être a-t-on voulu simplement, dans ce dernier texte, éviter la répétition de *pater !*

Patres : Se rencontre fréquemment, surtout dans les inscriptions chrétiennes, avec le sens de *parentes*.

Camulia patribus Blasto et Ivorigi, XIII 679. Marcellus Ingenu[u]s et Marcella Petroniana pa[t]res ponendum curaverunt, XIII 2455. M Justinius Secundinu[s] [e]t Primania Marcellina patres, XIII 2188. Elcentianus Palesta patres filius (= filio) -- posuerunt, XII 2128†, patres (=parentes), Le Bl., 246, 250, 259, 276, 291, 295, 299 ; Kraus, 74, 108, 151, 200, 215, 267.

Parvulus : *Liber* et *puer* déjà menacés, comme nous l'avons vu, par *infans* et *filii*, cèdent encore du terrain à *parvulus*. Cet emploi est assez rare dans la littérature païenne [1], mais il devient beaucoup plus fréquent chez les écrivains ecclésiastiques, qui généralisent la signification de ce terme et le substituent aux différentes dénominations qui désignaient l'enfant à l'époque classique. Il est probable que la vogue de ce diminutif a son point de départ dans le langage familier; elle est du moins attestée par les inscriptions :

Ex quo parbulum supe[r]stitem reliquit annorum X, Allm., 226. Solus de gente mea sine parvolo vixi, XII 218.

Populi : Dans la langue de la décadence, le pluriel de *populus* ne désigne plus qu'une multitude d'hommes, et

(1) ALL., VII 1890, pp. 94-97.

non plus des collectivités politiques, des nations [1]. On doit le traduire dans ce cas par ***la foule, les gens***. Nous avons relevé deux exemples de ce changement de sens dans les inscriptions de la Gaule :

> Sacra qui mystica semper divisit populis, XII 2123†e.
> Populis speculum fuit, XII 2396†e (518-526).

Soror : Désigne la belle-sœur et tient ainsi lieu de l'adjectif-substantif ***sororius***, XIII 2297.

Frater : Le mot ***frater,*** que nous rapprochons à dessein de ***soror***, a subi une modification analogue et a fini par comprendre les frères et les sœurs, comme dans plusieurs passages d'auteurs : [2]

> C. Hostilius Saturninus et Hostilia Aliina fratres, Kbl., 1896 col. 6-7. Dis Manibus Triticio et Verce et Senognato et Colonæ patribus et fratribus, XIII 3017.

Titulus : La signification de ce mot, comme celle de ***memoria***, a également abouti à celle de tombeau, après avoir passé par divers stades intermédiaires, qui ont tous laissé des traces dans nos inscriptions.

Le sens primitif ***d'inscription gravée***, puis de ***titre honorifique*** apparaît dans les textes suivants :

> Memoria tamen laudis ejus — manente hoc titulo — durabit æterna, XIII 2077. Merita titulo sepulchri sacraverunt, XIII 2027.

Titulus a ensuite servi à désigner l'inscription et la pierre dont il était le signe caractéristique. On le rencontre avec cette double valeur sur une pierre du Musée de Lyon :

[1] Cf. Bonnet, p. 274.

[2] Georges, *Hdw.*, s. v. *frater*.

Claudius hunc vivus Stygias Rufinus ad umbras
Instituit titulum, post animæ requiem
Qui testis vitæ fati sit lege futurus...
. . . .
Voce tua vivet quisque leget titulos, XIII 2104[c]

Mais l'évolution sémantique de ce terme ne s'est pas arrêtée là; le sens s'est encore élargi et *titulus* a fini par désigner, non plus l'inscription, ni la pierre. mais le tombeau devenant ainsi l'équivalent de *tumulus*. Les textes épigraphiques et principalement les inscriptions chrétiennes l'emploient généralement avec cette acception : (1)

titulum facere, XIII 1849, Kr., 123, 262, 211. Titulum ponere XIII 1897, 1849, 1860, Kr., 24, 28, 78, 85, 87, 94, 97, 100, 101, 103, 104, 110, 116, 128, 129, 135, 143, 147, 148, 151, 155, 167, 168, 170, 174, 188, 193, 199, 200, 208, 216, 267. Sub uc (=hoc) titol(o), XII 2147†. In hoc titolu requiescit, XII 1725†, Kraus 36, 37, 43, 58, 61; Le Bl., 339, 340; Egli, 43. *Hic* titulus teget diac(onum) Emilium, XII 5862†.

Vas : Une inscription présente ce mot sous sa forme populaire *vasum* et dans un sens dont on ne retrouve aucun exemple dans la littérature, celui de *tombeau*.

[Co]rpus hoc vaso situm, XII 961†.

Cette acception nouvelle s'est conservée dans le latin du moyen-âge, qui l'a, en outre, étendue au diminutif *vascellum*. L'ancien français emploie encore *vas* (cf. le wallon *wahè* de *vascellum*) dans le sens de cercueil (2).

(1) Cagnat, p. 260.

(2) Cf. Du Cange, s. v : *vas*. Godefroy, ss. vv : *vas*, *vase*. Cette signi-

Adjectifs.

Carus : Employé substantivement, avec la signification d'ami intime :

> locum monumenti sepulturæque donavit — vivos sibi posuit carisque ejus permisit, XIII 2124. Martinus maritus suæ carissimæ, XIII 2200.

Delicata : Esclave favorite. Dans ce sens il appartient exclusivement au langage épigraphique

> Viva sibi ponendum precepit Calpurinæ delicatæ et heredi et sub ascia dedicavit, XIII 2085.

Hospitalis : Cet adjectif a reçu la valeur de substantif avec la signification d'*hôtelier, aubergiste*. C'est du moins le sens qu'il paraît avoir dans ce texte :

> L. Afranius Cerialis l(ibertus) Eros, ospitalis a Gallo Gallinacio, XII 4377.

Jugalis : Adjectif substantif qui désigne les personnes unies par le mariage, l'époux, l'épouse. L'image très sensible qui s'en dégage, en a fait, dans ce sens, un terme propre au vocabulaire poétique. Et, en réalité, les exemples que nous fournissent les inscriptions de la Gaule, appartiennent, à l'exception d'un seul, à des textes métriques ou qui ont l'intention de l'être.

fication paraît également avoir subsisté dans le vfr *transvaser*, à en juger par ce passage du *Sermon rimé* :

Assez ont oü
Tant comme ont vescu
De lor volenté.
Mais or que lor valt ?
Nient, si Deus me salt.
Tuit sont transvasé.

SUCHIER : *Reimpredigt, Biblioth. Normannica*, I, p. 32.

Caranque tuens jogalem, XII 2179 ✝ (562). sociata jugali, XII 2162✝. Riculfus et jogalis sua, XIII 2484✝. Martianus jugalis ejus, XII 2143✝.

Il a survécu avec cette signification dans le latin du moyen-âge [1].

Lapsus : Usité parfois dans la littérature dans le sens du *deceptus*, déçu [2]. *Lapsus memoria*, trahi par la mémoire ; *lapsus facultatibus*, privé de ressources, pauvre. Dans l'inscription :

Quam subolis lapsam — condidit hic lacrimis avia moesta piis, XII 481✝

Lapsa doit également signifier *privée d'enfant, de postérité* et il régit le génitif par analogie avec *inops*, *expers*. La langue épigraphique, lorsqu'elle veut exprimer cette idée, recourt ordinairement à *orbatus*, *desolatus*, mais ici nous avons affaire à une épitaphe versifiée, et cet emploi exceptionnel de *lapsa* trouva sa raison d'être dans les visées poétiques du rédacteur.

Orphanus : Cet adjectif, d'origine grecque et d'un usage très restreint, signifiait *orphelin*. Dans une inscription de Lyon, il est appliqué au mot *mater* et devient, par conséquent, synonyme de *orbatus*, *desolatus*, qu'on trouve également dans la même série de documents. (XIII 2073 ; Allm., III, p. 446).

Cujus unius nati mortem non interfuit longe peregreque mater orfana, Allm.. III p. 451.

Quadratus : Employé substantivement au neutre dans le sens de *pierres équarries*, *taillées* :

Quadr(ata) in fundam(entis) poni cœpit, XII 5336✝ (ve siècle).

(1) Du Cange, s. v. *jugalis*.

(2) Georges, s. v. *labor*.

Urbicus : Désigne ordinairement ce qui est relatif à la ville. Mais, comme *urbs* est devenu le synonyme de *Roma*, *urbicus* a fini par prendre la valeur de *Romanus* :

Augustalis decurialis lictor cives urbicus, Jull. 42.

St-Augustin a également donné cette signification à *urbicus* [1].

Quantus : La langue des derniers siècles a souvent confondu les idées de nombre et de grandeur [2]. C'est ce qui a notamment contribué à donner aux adjectifs *tantus quantus* le sens de *tot quot* :

O dolor ! quantæ lacrimæ fecere sepulchrum, XII 825c.

Virginius : Dans le langage épigraphique, *virginius* devient parfois substantif et désigne *le jeune époux*.

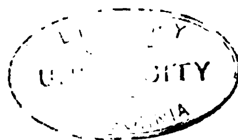
Hic in pace quiescit Valentina Germanio virginius ejus et fil... pro caritatem posuerunt, Le Bl., 393.

Verbes.

Attendere : Les textes littéraires de la bonne époque connaissent l'emploi de ce verbe dans le sens de *porter son attention sur, veiller à* [3]. Il semble bien que l'époque impériale ait encore développé cette acception, car dans une inscription rhénane, ce mot tient lieu de *praeesse, præpositum esse, curam agere* : [4]

Iovi Optimo Maximo, cohorti IV Lingonum eq(uitatæ), cui attendit Jul. Honoratus, Kbl., 1892 col. 82.

[1] Georges, s. v. : *Urbicus*
[2] Bonnet, p. 276. Roensch, p. 336. Koffmane, p. 138.
[3] Georges, *Hdw*. s. v. *attendo*.
[4] Hübner, Kbl. 1892, col. 82-83.



Deplere : Conformément à son étymologie, ce verbe signifie *vider*. Dans le vers suivant, *deplere* a pris une valeur toute spéciale et est devenu l'équivalent de *subtrahere*, soustraire.

Bis denos vixi depletis mensibus annos. XII 533[c].

Le défunt était âgé de vingt ans moins quelques mois, comme nous le voyons par un autre passage de cette même inscription :

Uno minus quam bis denos ego vixi per annos.

L'idée contraire est exprimée au moyen de *complere* sur une autre épitaphe :

Bis undenos ævi completis duxit mensibus annos. XII 5927.

Deservire. Signifie ordinairement : *servir avec ardeur et dévouement* et en vfr. *mériter, gagner.*

Une inscription de Lyon l'emploie dans une acception tout opposée, celle de *renoncer à, abandonner.*

Deservit fragilem terreni corporis usum. Allm., IV. p. 157[c] (551).

Destinare : Hic tumulum titulumque donavit honori et proprium nomen distinat in lacrumas, Br., 1243.

Le verbe *destinare* ne peut guère se traduire ici que par *graver, inscrire,* acception qu'on peut dériver du sens premier *fixer,* en sous-entendant *dans le marbre, dans la pierre.*

Donare : *Donare* se construit presque toujours dans les inscriptions de la Gaule avec l'accusatif de la chose et le datif de la personne ; il tend à supplanter le verbe *dare*, dans sa construction et sa signification. C'est encore là un

trait commun à la langue épigraphique et au latin littéraire de la décadence (¹). Les exemples sont assez nombreux :

Donavit nobis impendia, XII 594. Locum donavit, XII 4281. Suppliciter petimus dones tribuasque benignus, Le Bl., 168. Donat basilicæ sanctorum, Le Bl., NR., 445. Salus tibi donavit, Br., 422. Tumulum titulumque donavit, Br., 1243ᶜ. Loca — reip(ublicæ) donaverat, XIII 1805. Dianenses de suo donaverunt, XIII 1495. Cf. XIII 1353, 2539, 2901, 2902, 3044, Kbl., 1885 col. 3 ; Lejay 257 ; Mowat, p. 378.

Il semble même que le participe *donatum* soit devenu l'équivalent de *donum*, à en juger par ce texte :

Solirix hoc donatum an(nos) XXV n(atus) (*s. e.* dedit ?), XIII 3095.

Certaines langues romanes, l'italien, le provençal, l'espagnol, le portugais ont conservé *dare* dans le sens général de *donner*, tandis que pour exprimer l'idée de *faire un présent, un cadeau*, elles ont recours à *donare*. Le français seul a abandonné complètement *dare* pour lui substituer *donare* dans tous les cas (²). Dans le latin des inscriptions, *donner en présent* se traduit par *donum dare* :

Donum dederunt, Br., 1138 ; donum dedit, Mommsen 45 (cf. dono dedit, Br., 808).

Mais aussi par *donum donare* :

Sacerdos Dolicheni donum donavit, Br., 645 (250).

(¹) Cf. BONNET, p. 296. FOERSTER et KOSCHWITZ, *Altfr. Uebungsbuch*, I : *Gloses de Reichenau* (VIIIᵉ siècle) : *præbeatis = donetis ; prebens = donans*, col. 6, 222 ; *prebuerunt = donaverunt*, col. 9, 832 ; *prebe = dona*, col. 6, 222.

(²) Cf. KOERTING, ss. vv. : *do* et *dono*.

On trouve même les deux verbes usités simultanément dans un même texte et avec la même valeur :

> Aram de suo item donavit — Gymnasium eisdem vicanis dedit — hanc pecuniam dari volo, Mommsen 149. Aedem omni sua impensa donavit et ob perpetuam tutelam ejusd(em) ædis dedit — Br., 853 (124)

Ordinare : *Jubere* n'a pas survécu en roman ; il y a été remplacé par *ordinare* [1] qu'on rencontre avec cette valeur dans quelques textes de la dernière époque [2]. On peut y ajouter ces exemples empruntés à des inscriptions chrétiennes de date relativement récente :

> Hic sub ista labide marmorea quem præses ordinabit venire de Venostes, Kraus 2. Nepos ipsius hec fieri ordinabit. Egli 37 (548).

Rogare : Ce verbe, devenu en vfr. *rover*, y a perdu sa signification première de *prier* pour adopter celle de *demander*, *commander*, *ordonner* [3]. Une inscription de l'époque carolingienne, il est vrai, emploie ce verbe dans le sens de *jubere* et atteste ainsi que le changement en question remonte assez haut dans la période romane :

> Hanc capsam Aetheus ep(iscopu)s fieri rogavit, Egli 41 (fin du VIIIe se).

Substituere : Conjugi piissimo memoria(m) substituit, XIII 1840.

Dans ce texte, *substituo* est devenu le synonyme de *instituo*, qu'on trouve d'ailleurs dans des expressions analogues, (XIII 2104c). Le contexte rend inadmissible la signification traditionnelle de ce verbe.

(1) KOERTING, s. v. *ordinare*
(2) GEORGES, *Hdw.* s. v. : *ordinare*.
(3) Cf. GODEFROY, s. v. : *rover*.

Particules.

Apud : Cette préposition est devenue *ab*, *ap* en provençal et en catalan; *aud*, *od*, *o* en français. En même temps que la forme, le sens s'est entièrement modifié et *apud*, qui exprimait en latin la proximité, a fini par indiquer en roman l'accompagnement, dans le sens de *avec*. Cette transformation s'est déjà accomplie dans les textes latins du VIe et du VIIe siècle, dans lesquels *apud* a reçu incontestablement la signification de *cum* (1), et elle a dû évidemment se produire de la manière suivante. De l'idée de proximité, exprimée d'abord par *apud*, on a passé à celle d'accompagnement, quand il s'agissait de personnes et à celle de moyen, quand il s'agissait de choses. Les inscriptions ne renferment pas d'exemple d'*apud* dans le sens nouveau ; cependant la préposition semble avoir reçu une signification transitoire, intermédiaire entre l'idée de proximité et celle d'accompagnement La cohabitation des deux époux s'exprime régulièrement au moyen de *cum* Une seule inscription s'écarte de l'usage reçu et emploie la préposition *apud* :

Quæ vixit apud eum annos, XXIII, XII 1796.

Certes, on pourrait traduire *apud* par *auprès de ;* mais précisément parce que tous les autres textes recourent à *cum* pour exprimer cette idée de la cohabitation, aussi souvent qu'elle se présente, nous croyons être en droit d'admettre ici une altération dans le sens de *apud*. Nous devons cependant ajouter qu'une même inscription chrétienne du VIe siècle emploie côte à côte les deux prépositions :

(1) ALL., II, p. 26 ss. — SCHROEDER, p. 57.

Qui cum omnibus et aput omnes vix(it) ita ut nominis sui vocabulum vitæ meritis commendaret, Allm., 452 (510).

Si apparentées qu'elles soient par le sens, leur présence simultanée sur cette pierre montre assez que l'auteur faisait encore une distinction, si légère qu'elle fût, entre ces deux particules. L'ensemble de l'inscription témoigne d'ailleurs d'une précision dans l'expression de la pensée qu'on n'est pas habitué à constater dans les documents de ce genre et de cette époque.

Beneficio : Le substantif *beneficium*, employé à l'ablatif avec la valeur d'une préposition telle que *causa* ou *gratia*, indiquait à l'origine que l'action s'exerçait dans un sens favorable. Mais il s'est fait qu'avec le temps le sens premier de *beneficium* s'est effacé, que ce substantif a pris un sens de plus en plus indéterminé et que, tombé finalement au rang de préposition, il a été usité en bonne comme en mauvaise part (1). Les inscriptions de la Gaule renferment deux exemples bien caractéristiques de la valeur première et dérivée de *beneficium* :

Muliæri pientissimæ cujus beneficio vixi pos misione(m) an(n)os XXX, XII 682. Misera et in luctu æternali beneficio novercæ, XII 810.

Circa : Appliquée aux personnes, *circa* ne signifie plus seulement *autour*, mais *envers*, et devient synonyme de *in* et *erga*. C'est une modification qui est fréquemment attestée chez les écrivains post-classiques et dans les inscriptions : (2)

Ob insignem circa se numinis ejus effectum, XII 354.

(1) Cf. ALL., I, pp. 174 et 574 ; VIII, p. 590. — KOFFMANE, p. 142. — Cf. C. I. L. X. (Campanie) : *Cujus beneficio diutius vibo*, 2647.

(2) DRAEGER, II, p. 618. — CIL. XIV (Latium) : *Ob præstita circa se*

Juxta, Secundum : Dans le latin des derniers siècles, la confusion entre *juxta* et *secundum* se produisait fréquemment, quand il s'agissait de marquer la conformité :

Juxta judicium ipsius sarcophagum posuit, XII 2004.

La confusion inverse, l'emploi de *secundum* dans le sens de *juxta* est essentiellement propre à la langue vulgaire, d'après le témoignage exprès du grammairien Charisius. Et en effet, les exemples connus jusqu'à présent proviennent de textes qui n'offrent rien de littéraire : [1]

Hic adquiescit secundum suos, Allm., III, p. 460.

Pro : Aux diverses significations que cette préposition possédait à l'époque classique, il s'en est ajouté une autre, dérivée des premières, dans les textes de la décadence. *Pro* n'y sert plus seulement à marquer la destination, le but d'une action, mais aussi la cause, comme en français moderne et en vieux français [2]. Il nous suffira de rappeler ici le début des serments de Strasbourg *pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament* pour appuyer notre assertion d'un exemple probant :

Tantis pro meritis felix, XIII 921. Pater pro carita[t]em filiæ suæ titulu(m) [p]osuit, Le Bl., 270.

beneficia, 2165. IX (Italie mérid.) : *religiosissimus circa omnes cives et liberalissimus semper circa se*, 1686. — VI (Rome) : *Cujus merita circa me semper sensi*, 2141. — Kübler, p. 179.

(1) Cf. Wœlfflin : *Proben der vulgärlateinischen Mulomedicina Chironis*, All., X, p. 422. Cf. ALL IX, p. 98 (Charisius) : *Secus illum sedi, hoc est secundum, illum et novum et sordidum est.*

(2) Bonnet, p. 615. — Goelzer, p. 343. — *Commentationes Wœlfflinianæ*, 1891, p. 255. — Frick, *Chronica Minora* (Teubner), 1893, p. 618. — Neff : *De Paulo Diacono Festi Epitomatore*. Diss. Erlangen, 1891, p. 23. — Schrœder, p. 55. — C.I.L.X (Campanie) : *pro castitate*, 3050. *Pro merito laborum*, 1120. *Pro meritis*, 422. (Latium) : *Pro meritis*, 5100. (Sardaigne) : *Pro meritis*, 7234.

[P]arentes pro amore filio dulcissimo titulo posuerunt, Kraus 215. Titulum posuerunt pro dilectione patris Litorius et Sancta, Kraus 199-200. Augurina So[ror] et Augurinus Diac(onus filius et pro carita[te] titulum fieri jusse[runt], Kraus 211. Mater et pater pro pietat[e] posuere, Kbl., 1889 col. 216 ; Le Bl., 289, 295; Br , 937, 939, 1189. Pro beneficio pos(uit. Br., 1187 Dominus pro benefic(iis) posuit, Br , 1187. Hoc tibi pro meritis, Br., 1239. Sed revehens cælo pro meritis animam, XII 2114†. Pro meritis *posuit*, XII 5273.

La preuve que *pro* dans ces textes exprime bien un rapport de cause, c'est que cette même idée est parfois rendue au moyen de *ob* ou de *propter* :

Ob inlustria merita, XIII 921. Ob merita ejus, Br., 1125. Ob egregia merita, Mommsen 143. Ob ejus eximia merita, XII 1927. Frater propter caritate titulum fecit, Le Bl., NR., 34.

Quondam : Cet adverbe s'emploie dans les documents épigraphiques et littéraires de la décadence [1] avec la valeur de *defunctus* et correspond ainsi à l'adjectif français *feu*. Il se place avant ou après le substantif auquel il se rapporte :

Hic in pace requiescit Petrus filius conda(m) Asclipi, XII 936† (530). Memoriæ dulcissimæ quondam Paterniæ Paterniane, XIII 1854. D(is) M(anibus) et memoriæ æternæ Valeri Vallonis fratri Marini *quondam*, XIII 1925. D(is) M(anibus) Corneliæ Revetæ quondam, XIII 988. Julia Marcia conjux M. Caesoni Victoris quondam, XIII 1958.

[1] BONNET, p. 305.

Sive : A conservé, entre autres, la fonction purement coordinative que lui avait déjà assignée la langue classique avec le sens de *ou*, qui a d'ailleurs survécu en roumain ([1]).

Matribus Arsacis paternis sive maternis, Br. 1969. Dymachero sive assidario, XIII 1997.

De *ou* à *et* la distance n'est pas bien longue et *sive* pourrait déjà l'avoir franchie dans les deux exemples ci-dessus. En tous cas, on ne peut guère le traduire que par *et* dans ces inscriptions :

Mercurio regi sive Fortunæ, Br., 70. Amica carissima sive Felicius Romanus Libellicus ponendum curaverunt, Allm., III p. 455. Herculi Macusano cives Batavi sive Thraces adlecti ex provincia Germania inferiori votum solverunt, Kbl., 1885 col. 51. Hastiferii sive pastor(es) consistentes Kastello Mattiacorum, Kbl., 1887 col. 180. h(oc) m(onumentum) s(i)v(e) l(ocus) [h(eredem)] n(on) s(e)q(uitur), Lejay 173.

La langue épigraphique attribue, en outre, un rôle spécial à *sive* dans l'énumération des noms d'un personnage. Cette particule sert ordinairement à introduire un cognomen ou un sobriquet. Il devient alors l'équivalent du français *dit* : ([2])

Primanius Ingenus sive Pottus, Br., 752. Aur eliæ) Constantinæ sive Palladiæ, Kr., 33. L. Julio Cadgat o) sive Tripond[io], XIII 1466. C. Victori [Ta]urici sive Quiguronis, XIII 2039. D(is) M(anibus) memoriæ C. Juli Alexionis Vituli sive Alexandri, XIII 2161. Martini sive Severi, XIII 796. Tertiniæ Amabilis sive Cyr[il]le, XIII 1897.

(1) Koerting, s. v. *sive*.
(2) Cagnat, pp 56-57.

Satis : On sait qu'à l'époque archaïque, *satis* signifiait parfois *beaucoup, fort* [1]. Il semble avoir conservé ce sens dans les textes suivants :

Umanetas in eo sates laudanda, XIII 2476✝ (626 ?). XIII 2482✝.

En effet, une autre inscription chrétienne exprimant une idée analogue substitue *nimis* à *satis* [2].

Utilitas eorum laudanda, nemis miranda volontas. XIII 2484✝. De même : XIII 2481✝.

Assez (*ad satis*) signifiait aussi en ancien français *très, beaucoup* [3].

CHANGEMENTS DE SENS

PROPRES AUX INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES.

Les inscriptions de la Gaule comprennent, comme nous l'avons dit, un nombre considérable de marbres chrétiens qu'il importe d'étudier séparément parce que leur vocabulaire présente certains caractères spéciaux. Lorsqu'on compare, sous ce rapport, la langue de l'épigraphie chrétienne avec la langue des auteurs ecclésiastiques, on est frappé de la ressemblance qu'elles présentent et qui suppose évidemment une action lente et continue du langage des lettres sur celui des classes inférieures. C'est cette unité du latin de l'Eglise qu'il faut avant tout mettre en évidence, parce qu'elle est, à elle seule, une preuve irréfutable de la propagation et de la pénétration des croyances

(1) WOELFFLIN : *Lateinische und romanische Comparatio*, 1879, Erlangen, p. 23.

(2) C'est le sens archaïque de *nimis* (Plaute, Térence et autres).

(3) GODEFROY, s. v. assez.

nouvelles dans les masses populaires de la Gaule entière. Il y aurait donc lieu d'énumérer et d'analyser ici toutes les analogies entre les œuvres littéraires et les inscriptions par rapport aux changements de sens. Mais, grâce aux excellents travaux du maître de l'épigraphie chrétienne en Gaule, Ed. Le Blant [1], notre tâche se réduit nécessairement à peu de chose. Nous laisserons donc de côté toutes les modifications sur lesquelles Le Blant a particulièrement insisté, pour ne mentionner ici que certaines particularités moins généralement connues.

Aptus : Cet adjectif fait partie des épithètes élogieuses dont on honore généralement les défunts dans les inscriptions chrétiennes, et il y exprime une qualité morale avec le sens de ***attaché à, bienveillant*** [2] :

> Statio miseris et portus eginis omnibus aptus fuit, Allm., 462† (601). Hic jacit Artemia dulcis aptissimus infans, Le Bl., 353. Dulcissimus aptus, XIII 2478†, 2477†c, 2484† (cf. XIII 2400†c (573) dulcissema apta, XIII 2480†. Mansuetus patiens mitis venerabilis aptus. Pauperibus promptus paradisiacas possidet aptus opes, XIII 2400†c (573).

Astutus : Loin d'impliquer une idée de blâme, cet adjectif devient une épithète élogieuse [3] :

> Benignus, abstutus, passens (= patiens), dulcissemus, aptus, Le Bl., XIII 2478†c. Vir magnus, clemens ac mente benignus, astutus, [l]argus, dulcissimus, aptus, XIII 2477†c.

(1) Le Blant : *L'epigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, Paris 1890. — Cf. aussi les notes explicatives ajoutées aux inscriptions chrétiennes de la Gaule.

(2) Cf. *Corp. gloss. latin.*, VI. p.85 : *Aptus* = ἁρμόδιος, εὐάρμοστος, εὔθετος, utilis, necessarius, habilis, idoneus.

(3) Cf. *Corp. gloss. latin.*, VI, p. 108 : *astutus* — δαήμων.

Abstuti, passiins, dulcissimi, apti, liviri (= liberalis), onesti, XIII 2484†. Bonememoria Dananta, abstuta, passiins, dulcissema, apta, XIII 2480†

Les auteurs ecclésiastiques ont aussi employé *astutus* avec cette signification et dans une lettre à Saint Jérôme, Saint Augustin constate ce changement de sens [1].

Dans les gloses de Reichenau, *astutus* est interprété par *ingeniosus* [2], ce qui paraît plutôt plaider en faveur d'une acception favorable. D'autre part, *astutus* est déjà usité comme surnom dans une inscription païenne (XII 2636).

Beatus : Epithète réservée à ceux qui jouissent de la félicité éternelle, aux *bienheureux* et appliquée en Occident aux saints illustres, aux martyrs et aux innocents [3] :

requiescit beatissimus Deodatus, Le Bl., NR., 64. Urbicius abba nobelis natalebus beatus ex operebus, Le Bl., 471.

Caritas : A l'époque classique, ce mot avait une signification générale ; il indiquait l'amour, l'affection. Dans les documents chrétiens, œuvres littéraires et inscriptions, son sens se particularise et *caritas* finit par ne plus désigner que l'amour du prochain, la charité.

(1) SAINT AUGUSTIN, Edit. Maur., t. II (1688) Ep. CLXVII, p. 597 : Nunc enim eam dico astutiam quæ usitatius in malitiosis intelligi et vocari solet, non sicut nostra loqui Scriptura consuevit, quæ saepe astutiam in bono ponit, aude : *Estote astuti ut serpentes* ; et illud, *ut et innocentibus det astutiam*. Quamquam et apud illos Romanæ linguæ disertissimus dixerit, *Neque illi tamen ad cavendum dolus, aut astutia deerant*, astutiam ponens in bono : sed apud illos rarissimum, apud nostros frequentissimum est.

(2) FOERSTER-KOSCHWITZ, *Altfr. Uebungsbuch*, I, col. 20 : *astutus = ingeniosus*.

(3) LE BLANT, NR., p. 64.— BONNET, p. 242, 1. Cf. *Corp. gloss. latin.*, VI p. 133 : *beatus* = μακάριος.

Voluntate diffusa charitate largissima, XII 2090†ᶜ (551-566).

L'acception nouvelle de *caritas* cadre parfaitement avec l'emploi de *largus*.

Cependant, la signification première a encore persisté dans ce texte :

Frater propter caritate titulum fecit, Le Bl., NR. 34 (cf. *pro dilectione*, Kraus, 207, 209, 215, 211, 294).
Qui vixer(unt) [in conju]gali adfectu et carita(te), XII 1724† (472).

Caritatem s'est maintenu en vieux français sous la forme *cherté* et signifie à la fois affection, tendresse et charité [1].

Credulitas : N'a plus le sens péjoratif que lui donnent les auteurs païens. Ce mot désigne, au contraire, une foi profonde [2] :

Sit modo sancta fides, sit pia credulitas, XII 5350†ᶜ.

Depositio, depositus : La littérature chrétienne a restreint le sens de ce mot à celui d'inhumation, de sépulture [3] et les inscriptions ont adopté cet usage :

Depositio est VII idus Martias, XII 2094† (579). Depositio Adelfi, Le Bl. 591. Optato et Paulino consulibus Kal(endis) Febraris depos(itio) Selentioses, XIII 2351† (534).

Par suite, les participes *depositus*, *deposita* y ont remplacé *obitus* et *defunctus* des inscriptions païennes :

Depositus s(ub) d(iem) VIIII Kal(endas) Januar(ias), XII 570†bis. Deposita VI idus Martias, XII 960†.

(1) GODEFROY, s. v. : *cherté*

(2) Cf. KOFFMANE, p. 52. LE BL., NR., pp. 359, 360. BONNET p. 262. ALL. III p. 17.

(3) ROENSCH, p. 312. — BONNET, p. 199. — HOFFMANN, p. 150.

Facilis : Cet adjectif a reçu une acception toute particulière, dérivée toutefois du sens premier. Il désigne les gens inconsidérés, capricieux. On trouve dans Grégoire de Tours, Sidoine Apollinaire et les glossaires *facilitas* et *facilis* employés avec cette signification : (1)

Terruit faciles cum pace paterna, XII 944✝ (553).

Fidelis : Les écrivains ecclésiastiques appliquaient exclusivement cette épithète à ceux qui avaient reçu le baptême ; cette tradition s'est également implantée dans le langage épigraphique (2) :

Eutyciano in pace fidelis, Le Bl.. NR., 36. Hic jacet virgo fidelis, XII 490✝. Fidelis famul(us) Dei, XII 1724✝ (476-492). Hic in pace quiescit dignissima fidelis, Le Bl., 244 Kraus, 105, 143, 193, 284, 292.

Martirium : Eglise, oratoire élevé sur les restes d'un martyr (3) :

Vixit annus quinqui et in martirio annus septe, XIII 2412✝.

Proponere : Faire un vœu (*propositum* : vœu) (4) :

Vitam suam prout proposuerat gessit, Le Bl., 44. (Elle vécut comme elle en avait fait le vœu, selon son vœu).

(1) Bonnet, p. 278. Sidoine Apollinaire, Ep. IX, 6. Cf *Corpus gloss. latin.*, V. p. 68 : *faciliorem = leviorem cujus contrarium est difficiliorem id est gravem.*

(2) Le Bl., NR, p. 46. — Koffmane, p. 152. — Roensch, p. 332. Cf. *Corp. gloss latin.* IV, p. 76, 45 : *fidelis, de servo fideli unde hoc vocabulo censentur bene credulæ christianæ* (cf V p. 456, 48 ; V 200, 16).

(3) *Corpus gloss. latin*, VI p. 682 : Martyrium — modicum oratorium.

(4) Le Blant, *Inscript. chr.*, I p. 90.

Reus : Reus et servus IHM Christo, Le Bl., NR 248.

Dans ce texte, *reus* doit être pris dans le sens restreint de débiteur; il désigne celui qui s'est engagé par un vœu et qui est tenu de remplir sa promesse. *Reus* se rencontre rarement dans ce sens et, comme tel, n'est pas exclusivement propre aux documents chrétiens. Virgile [1] et Macrobe [2] l'ont employé dans une acception analogue.

Statio : Ce mot figurant à côté de *portus* ne peut avoir que le sens de *rade* (refuge des vaisseaux), appliqué ici métaphoriquement à une personne [3] :

> Statio miseris et portus eginis omnibus aptus fuit, Allm., 462 (601)

Utilis : Nous pouvons reproduire ici la remarque déjà faite par Bonnet [4] que dans les textes de la décadence *utilis* prend un sens beaucoup plus général que d'habitude. Dans l'inscription suivante, on peut le traduire par *généreuse, bienfaisante* :

> Bertefrida innox, honesta, decora, blanda, utelis, cauta, XII 2096†.

Utilitas signifiera par suite *bienfaisance, générosité* [5].

> Utilitas eorum laudanda, nemis miranda volontas, XIII 2484†c.

Volontas : Dans cet exemple, *volontas* a pris également un sens plus spécial, celui de *bonne volonté, de bienveillance,*

(1) VIRGILE, Enéide V, 137 : *voti reus*.

(2) MACROBE, *Saturnales*, III, 2 : *Hæc vox propria sacrorum est, ut reus vocetur qui suscepto vöto se numinibus obligat, damnatus autem qui promissa vota jam solvit.*

(3) Cf. *Corp gloss. latin*, II p. 187 : statio = ὅρμος.

(4) BONNET, p. 288.

(5) Cf. *Corp. gloss. latin.*, II p, 212 : *utilitas* = ἐπιτηδειότης.

qui cadre parfaitement avec la nouvelle acception de *utilitas*. Ailleurs, *volontas* figure à côté de *humanitas* :

Umanetas laudanda, nemis miranda volontas, XIII 2481†c.

CHAPITRE V.

Stylistique.

Au point de vue du style, bien plus encore qu'au point de vue de la morphologie, de la syntaxe et du vocabulaire, les documents épigraphiques doivent être répartis en deux groupes bien tranchés : d'un côté, les inscriptions métriques, de l'autre, les inscriptions en prose (1)

Lorsqu'on voulait honorer tout particulièrement un défunt on composait ou l'on faisait composer une inscription en vers pour immortaliser ses hauts faits et ses qualités. Cet usage ne fit que se développer sous l'Empire, où, gagnant la foule, il se répandit dans les provinces les plus éloignées. Ce fut une mode qui sévit partout et à propos de tout. On ne se contenta bientôt plus de retracer en vers les mérites du défunt, la douleur des parents; tout servit de prétexte et de matière à versifier et l'on confia aux vers les exploits les plus bizarres. Témoin cette inscription :

Victoria ! Balbus pedico vicit et gesatus
Actius (h)erniacas qui ducet sa(e)pe choreas. XII 5695.

(1) Voyez notre étude sur le *Style des inscriptions latines de la Gaule*, dans le *Musée Belge*, II, 1898, pp. 97-125.

On peut croire, à première vue, que ces compositions métriques fréquentes et d'une longueur de dix vers en moyenne, doivent abonder en détails curieux et inédits sur la versification populaire mais il n'en est malheureusement pas ainsi. Rien de plus artificiel, rien de plus banal que ces inscriptions qui ne sont, pour la plupart, qu'un faible écho de la poésie lettrée. On peut s'en convaincre en parcourant les deux volumes de l'*Anthologie* (1), où ont été rassemblés jusqu'aux derniers lambeaux métriques du *Corpus*.

Dans cette foule de vers éclos pendant toute la durée de l'Empire, même dans les inscriptions chrétiennes des ve et vi^e siècles, rien ne trahit l'existence de la versification populaire. Le mètre est resté savant : l'hexamètre, seul ou joint au pentamètre, domine dans une large mesure ; l'ïambe ou le trochée sont relativement très rares. Quant aux idées, elles se réduisent à quelques lieux communs qu'on retrouve partout, en Gaule, en Afrique, en Italie, en Pannonie, exprimés sous une forme identique ou légèrement modifiée. Cette concordance, d'une fidélité étonnante dans des lieux si divers, ne s'explique qu'en admettant l'existence de manuels ou répertoires de formules versifiées à l'usage des lapicides et de leurs clients

C'est ce qu'a d'ailleurs montré à l'évidence l'étude consacrée spécialement à ce sujet par *Cagnat* (2). Voulait-on donner à sa pensée un certain cachet d'élégance et raffiner dans l'expression, on recourait, pour ne pas se mettre en frais d'invention, aux poètes en vogue et on leur empruntait des vers entiers, des fragments de vers ou leur voca-

(1) BUECHELER et RIESE, *Anthologia Latina* (Teubner) 1895. Pars II : *Carmina epigraphica*, 2 fasc. (921 pages).

(2) CAGNAT, *Sur les manuels des graveurs d'inscriptions. Revue de Philologie*, t. XIV (1889), pp. 51-65.

bulaire poétique. On s'adressait de préférence à *Virgile*, le modèle par excellence puis à *Ovide*, à *Lucain*. Les autres poètes furent également exploités et on alla même jusqu'à mettre à contribution les *Cynégétiques* de *Némésien* (1).

Ajoutons toutefois que l'imitation n'est pas toujours servile. Il peut se faire que le rédacteur se contente de prendre à un poète en renom une idée fondamentale pour la développer ensuite, pour la paraphraser de lui-même. C'est ainsi que les inscriptions de la Gaule renferment un spécimen vraiment remarquable de cette tendance à imiter librement les poètes en vogue. Nous voulons parler de l'épitaphe bien connue de la chienne *Mya*, qui rappelle évidemment et sans désavantage le *Passereau* de Catulle et la *Catella* de Martial :

Quam dulcis fuit ista, quam benigna !
Quæ cum viveret in sinu jacebat,
Somni conscia semper et cubilis.
O factum male, Myia, quod peristi !
Latrares modo si quis adcubaret
Rivalis dominæ licentiosa.
O factum male, Mya, quod peristi !
Altum jam tenet insciam sepulcrum
Nec servire potes nec insilire
Nec blandis mihi morsibus renides. XIII 488.

Mais toutes ne sont pas aussi artistement composées et il arrive fréquemment qu'abandonné à ses propres ressources, le rédacteur s'embrouille, s'enchevêtre dans ses pensées. Ses connaissances en fait de métrique le trahissent et il ne recule pas devant des hexamètres de sept pieds.

Le recueil de la Gaule Narbonnaise renferme un texte

(1) Hosius, *Rœmische Dichter auf Inschriften. Rheinisches Museum*, (1895) N.F. t.50, pp. 286-300. Voyez aussi l'*index* de Buecheler, pp. 913-920.

très intéressant à ce point de vue et qui est, pour ainsi dire, aux antipodes de celui que nous venons de citer. L'auteur s'est inspiré du fameux distique d'Ovide (*Tristia*, I, 9, 5) :

Donec eris felix, multos numerabis amicos ;
Tempora si fuerint nubila, solus eris.

Il reprend cette idée en d'autres termes; puis, il disserte vaguement, au hasard de la pensée et de la grammaire, sur la véritable amitié, affirmant qu'on ne peut reconnaître un ami que dans le malheur :

Quat (= quoad) valeas (h)abeas pascas, multos tu [habebes amicos,
Si haliquit casu alite[r] aduxerit aster,
Aut ili Romai frater es aut tu peregre heris
Et vocas acliva. Quo si tu non nosti amicos,
Adcnoscet homines æg(er) quos no(n) pote sanus.
Porta probat homines, ibi hest trutina ultima vitai :
Aspicent ex(e)quias (ali)quis, ita ut quit evitant :
Et pietas hilic paret et qui sit amicus.
[B]enificia absenti qui facet, ilic am[icu]s herit

XII 915 (=p. 819 add.). Buecheler, *Anthologie*, 470, p. 221.

Nous avons là un bel échantillon des capacités poétiques d'un versificateur populaire, maniant la langue et le mètre avec un aplomb et un sans-gêne imperturbables. Les essais de ce genre sont très rares ce qui laisse supposer qu'ils ne trouvaient pas grâce aux yeux de la foule. Celle-ci se défiait sans doute de ces poètes d'occasion et satisfaisait son goût pour les épitaphes versifiées en recourant aux formulaires. Toutefois, il faut bien convenir que ce goût n'était parfois ni très délicat, ni très exigeant car les rédacteurs auxquels elle s'adressait, prenaient avec les vers de leurs manuels de singulières libertés. Ces manuels qui étaient d'excellents guides lorsqu'il s'agissait d'exprimer

les lieux communs ordinaires, la prière au passant de s'arrêter un instant pour lire le *titulus*, la cruauté de la mort et le regret de la vie, les qualités du défunt, devenaient malheureusement insuffisants dans certains cas impossibles à prévoir, quand il fallait, par exemple, graver sur la pierre les noms et l'âge du défunt, le nom et le degré de parenté des dédicants. Seul, un versificateur habile et rompu au métier pouvait se tirer d'affaire. Sans doute, il se trouva des lapicides qui surent triompher de la difficulté et qui parvinrent tant bien que mal à assouplir au rythme ces noms de personnes et de familles, mais les talents de ce genre restèrent toujours une exception, à en juger par les maladresses nombreuses commises à ce propos. On voit assez fréquemment des inscriptions formulées en vers parfaitement cadencés, rédigées en termes choisis, se changer brusquement en *quasi versus*, en prose mêlée de débris d'hexamètres, aussitôt qu'apparaissent certaines notions individuelles :

Littera' qui nosti, lege, casum et d[ole puellæ ?].
Multi sarcophagum dicunt quod cons[umit artus],
Set conclusa decens apibus domus ist[a vocanda].
O nefas indignum ! jacet hic præcla[ra puella];
Pervixit virgo, ubi jam matura placebat;
Nuptias indixit, gaudebant vota parentes.
Vixit enim ann(os) XVII et menses VII diesque XVIII.
O felice' patrem qui non vidit tale' dolorem;
H(a)eret et in fixo pectore volnus Dionysiadi matri
Et junctam secum Geron pater tenet ipse puellam, XII 743[c].

La grande difficulté était d'indiquer l'âge sans rompre le rythme et c'était là qu'échouaient le plus souvent les efforts de ces poètes amateurs. Aussi lorsque le nom de nombre ne pouvait se plier au mètre, on parait à cet inconvénient en le faisant figurer en chiffres romains.

L'épitaphe ci-dessus en fournit déjà un exemple. En voici un autre :

> Ultimus ipse fuit XXXXV annus
> Cum mihi fatalis venit acerba dies, Br., 946[c].

L'incurie du graveur est parfois telle, qu'introduisant un léger changement dans le texte du formulaire, il ne se donne pas même la peine d'accommoder la forme des mots au sens nouveau :

> . . . .
> Dum sis in vita, dolor est amittere vitam ;
> Dum semel occidimus, omnia despicias.
> *Orbem sub leges si habeas dum vivis,* ad Orchum
> Quid valet ? Hic nulla est divitis ambitio, XII 5272[c].

L'avant-dernier vers est visiblement une imitation de cet hexamètre de Virgile (*En.* IV, 231) :

> Proderet, ac totum sub leges mitteret orbem.

Le rédacteur modifie son modèle ; à *mittere*, il substitue *habere*, mais sans se rendre compte que l'accusatif *leges*, obligatoire avec le premier, devient fautif avec le second.

Des incorrections de ce genre ne présentent aucune valeur pour l'étude du latin vulgaire, non pas que la substitution de l'accusatif à l'ablatif soit étrangère à la syntaxe populaire, mais parce que ce n'est point une altération naturelle de la langue. Ce n'est qu'un accident dû à la négligence individuelle.

On le voit, l'étude du latin parlé ne peut retirer qu'un maigre profit de ces inscriptions métriques. Celles dont l'originalité de la forme et de la pensée trahissent le langage des gens des classes inférieures, sont excessivement rares ; les autres, entièrement subordonnées par le mètre et l'expression à la littérature savante, n'intéressent que

cette littérature elle-même, et les quelques idées générales qu'elles se transmettent sur la vie et la mort ne relèvent que de la morale et de la philosophie.

Il en est autrement des inscriptions en prose. Ici, l'esprit est dégagé des formulaires soi-disant poétiques, la langue n'est plus entravée par les exigences du mètre. Par suite, la forme gagne en naturel, en liberté et elle pourra devenir, à l'occasion, l'expression fidèle de la pensée du dédicant, vulgaire ou correcte, selon la classe à laquelle ce dernier appartient. Ces inscriptions sont de loin les plus nombreuses, mais aussi les plus courtes et les plus laconiques; une foule d'entre elles ne portent que les noms propres du défunt et des dédicants, accompagnés des formules traditionnelles le plus souvent exprimées par des initiales. Il n'est pas rare de trouver des épitaphes rédigées sous cette forme :

> D(is) M(anibus) C(ai) Julii Attici Spuria Marcia marito pientissimo, XII 3629.
> Alphios ser(vus) ex voto post libertatem, XII 619.

Ce style lapidaire, s'il en fût, ne prête guère, on en conviendra aisément, à des remarques sur le style et même sur la langue. Cependant le rédacteur se permet parfois d'ajouter, en dehors des termes consacrés par l'usage, quelques détails personnels sur la vie et les mérites du défunt, ou d'exprimer à sa façon les regrets ou la douleur qu'excite en lui la mort d'une personne chère. C'est alors seulement que nous pouvons saisir sur le vif le langage de la foule et le haut intérêt que présentent ces phrases ou ces bouts de phrases compense, dans une certaine mesure, la sécheresse ou la banalité du langage épigraphique. Nous ne citerons à l'appui de ce que nous avançons que ces deux textes curieux à plus d'un titre :

Hero vibus (= *vivus*) sibi posuit et Silvan(a)e Patriciæ dominæ et uxori muliæri pientissimæ, qujus beneficio vixi pos misione anos XXsene bile, XII 682[a].
Hoc tetolo fecet Muntana conjus sua Mauricio, qui visit con elo annus dodece et portavit annos quarranta. Trasit die VIII K(a)l(endas) Junias, Le Bl., N. R., 66.

Les épitaphes, qui constituent la grande majorité des inscriptions, reproduisent certaines idées qui se répètent nécessairement sur chaque pierre. On s'attendrait donc, en rassemblant les diverses formes sous lesquelles elles sont rendues, à trouver une grande richesse et une grande variété de tours et d'expressions propres à la langue parlée, mais ici encore les formulaires sont largement mis à contribution. Les mêmes locutions se répètent indéfiniment et ce n'est qu'assez rarement qu'on découvre une façon originale de parler. Toutefois, grâce à la somme considérable de documents que nous avons étudiés, il nous a été possible de réunir un nombre respectable d'expressions caractéristiques. On peut y voir la preuve que le latin vulgaire disposait d'une assez grande variété de tours qui trahissent, à défaut d'élégance, le naturel, la simplicité, la facilité propres à un parler populaire.

Pour indiquer que le défunt repose sous la pierre, on avait le plus souvent recours aux formules : *hic situs est, hic jacet hic quiescit, hic requiescit.* Mais on trouve également les verbes *pausare* et *dormire* :

Hic pausat in pace, Le Bl., 265, 273 (fin du VIe siècle), Kraus 29, 92, 116, 143, 170, 237, XIII 906†, 2357† (449). Conjux pausanti in pace, XII 965, 673 — hic dormit in pace, XII 960†. Bellator dormit, Le Bl., 166. In pace dormiam et requiescam, Le Bl., 336c.

Une inscription chrétienne, du Xe siècle il est vrai, porte cette autre formule qui est, pour ainsi dire, devenue

un gallicisme (*il y a*) et qui apparaît déjà dans un texte du IVe siècle, dans la *Peregrinatio ad loca sancta* : [1]

Hic habit reliquias s(an)c(t)e Mariæ, Le Bl., 11.

L'idée de « vivre » s'exprimait généralement au moyen de *vivere*, suivi du nombre des années à l'accusatif ou à l'ablatif. Cette locution excessivement banale, est parfois rajeunie à l'aide de l'accusatif étymologique. D'autres fois, on emploie des termes plus ou moins figurés *vitam ducere*, XIII 2481†, *vitam gerere*, XIII 2354† (431). Cette même idée est parfois rendue avec une simplicité extrême :

Cum quo vita fuit, XII 4117. Habuit talem cum omnibus vitam, XIII 2481†.

Quant à l'âge du défunt, à côté de la formule ordinaire *vixit annos* ou *annis* et du génitif de qualité *filio annorum XIX*, *defunctus annorum* (*tot*), on trouve *annos ferre*, XII 3749, *agere annos*, XII 3200, 4247, 4590, Le Bl., N. R., 297 (347), *exigere annos* (*exactis vitæ annis*, XII 208† (491), *post annos exactos vitae ejus LXX*, Br. 913), *habere annos*, XII 230, 2141, 5276, XIII 2386† (552), 2308, *annos facere*, Le Bl., 234.

Au lieu de recourir à un verbe transitif suivi d'un accusatif ou d'un ablatif de durée, on se bornait parfois à l'emploi de la préposition *in* et on disait tout simplement comme dans ces textes :

Secundina in bimatu, XIII 2262 (cf filio Cassiano bimo, XII 2277). D(is) M(anibus) Rutiliæ L(ucii) filiæ Marcellæ in ann(is) XVII, XII 3001. Trasiit in annos XXXXV, Le Bl., 569 (584). Transiit in annus sexaginta, Le Bl., 571.

[1] Cf. Woelfflin, All. IV p. 271.

Lorsqu'on ne voulait pas préciser l'âge, on recourait alors à une locution familière où *in* tenait lieu des prépositions *de* et *à*, dont nous nous servons actuellement :

> Justi anorum sex in septe(m), XII 2198. Annus habuit duo in tertium, Kbl., 1896 col. 227†. Quattuor in quinto[s] ad Chr(istu)m detulit annos, Le Bl., 353.

Le verbe qui était le plus en vogue dans ce genre d'expressions était *portare* qu'on trouve à plusieurs reprises dans les inscriptions de la Gaule :

> Portabit annos quarranta, Le Bl., N. R., 66. Bellosa portabit annos tres, Le Bl, 337[a]. In hoc tumolo requiescit in pacæ bonæ memoriæ Maria portans annus septe et mensis quinque, Le Bl., N. R., 224. In oc tomolo requescet bonæ memoriæ Dulcetia p(er) portat annus XXXV, Le Bl., N. R., 226 (530 ?). (Cf. Vitam transportavit in cæli[s], XIII 3057†. Severus pater infelix corpus ejus deportatum hic condidit, XII 155. (*Mais :* reliquis ejus hic delatis, XII 118).

Cet emploi de *portare* mérite une mention spéciale. *Annos portare* est la locution populaire à laquelle correspondait dans la langue littéraire l'expression *annos ferre*.

Le latin classique avait établi, comme on sait, une différence entre *ferre* et *portare* que lui avait légués la langue archaïque; elle avait spécialisé le sens de ce dernier et ne l'employait que lorsqu'il s'agissait de lourds fardeaux. Mais cette distinction ne pénétra pas dans le langage de la foule qui, fidèle en ce point comme en tant d'autres, aux traditions de la langue archaïque, continua à se servir de *portare*, dans toutes les acceptions possibles. *Ferre* subsista à côté de *portare*, mais perdit de plus en plus d'importance pour disparaître enfin en roman sans laisser

aucune trace de son existence (1). Et ce qui confirme ce processus linguistique, ce n'est pas seulement la prédominance de *ferre* dans les ouvrages littéraires ni l'apparition et la persistance de *portare* dans les textes d'origine vulgaire, tels que les inscriptions mais c'est que dans le glossaire mi-latin mi-roman de Reichenau (VIIIe se), *ferre* est à huit reprises différentes interprété par *portare* ou par ses composés (2).

Par contre, l'expression de cette même idée dans les inscriptions métriques témoigne d'une terminologie beaucoup plus affectée et plus prétentieuse. Comme l'indication de l'âge doit former un hexamètre, pour obtenir avec le moins de peine possible un vers bien plein et bien rembourré, on analyse la somme totale des années en ses éléments à l'aide des nombres distributifs, puis on comble les lacunes en intercalant certains détails poétiques, au risque parfois de tomber dans l'excès et de rompre le mètre à force de le tendre :

> Bis undenos ævi conpletis duxit mensibus annos, XII 592†. S[e]x lust[ra] exegit non breve ter spatium, XII 2660†. Uno minus quam bis denos ego vixi per annos, XII 533c. Bis denos vixi depletis mensibus annos, XII 533c. Huic expletis ter centum ter denisque diebus, Br., 1052c.

Il va de soi que les manuels renfermaient des modèles de formules d'âge, où il suffisait de modifier, suivant le cas, un des nombres multiplicateurs. Ainsi, l'hexamètre régulier :

(1) *César* (Teubner), I, 24 et I, 18 : *sarcinas conferri jussit*. — *Bellum Africanum* (Teubner), 69 : *sarcinas jubet conportare*. WOELFFLIN, *Bemerkungen ueber das Vulgærlatein*. *Philologus*, XXXIV. 1876 p. 151.

(2) FOERSTER et KOSCHWITZ, *Altfranzæsisches Uebungsbuch*. I (1886) col. 1 38.

Bis denos animam sine crimine pertulit annos

devenait selon les circonstances :

Qui sepsies denos animam sine crimine pertulit annos, Allm., 36[c].
Qui sexsies denos animam sine crimine pertulit annos, XIII 1891[c].

Au lieu des mots ordinaires *vivere, facere, perferre, exigere*, on se sert d'un terme plus imagé, moins usé, moins banal, et par analogie avec des expressions telles que *reddere vitam, animum* (cf. *naturæ socialem spiritum corpusque origini reddidit*, XIII 2027), on dit :

Triginta et geminos decim vix reddidit annos, XII 942[c].

Ailleurs, on trouve *ostendere, claudere :*

Bis mihi septenos ætas ostenderat annos, XIII 2219[c].
Heu male! Mensis post decimum non clausit properantia fata, Br., 350[c].

Il peut se faire, en outre, qu'une inscription en prose, mais dans laquelle on reconnait à première vue des fragments métriques, présente deux locutions différentes, l'une empruntée à la poésie savante, l'autre au langage familier.

Sed Maria longum vitæ cursum centeno console duxit. Eugenia XVIII ann(os) habens juventatis florem amisit duræ violintia mortis, XIII 2386† (552).

La première, *centeno console*, provient en ligne directe de ce vers de Martial (VIII-45) :

Amphora centeno console facta minor.

On pourrait croire que la notation de la mort, plus encore que celle de l'âge, servait de matière à un vocabulaire aussi riche que varié. Mais il n'en est rien. On ne rencontre que rarement une expression sortant de l'ordi-

naire, et encore apparait-elle le plus souvent dans une inscription en vers. En dehors des termes habituels (*obire, defungi*) des textes en prose, il en est quelques autres qui expriment fort clairement la violence et la brutalité de la mort arrachant l'homme aux jouissances de la vie :

> Imfanti dulcissimo quem prima ætate florentem mors dira subripuit, XII 3559. C. Papio Secundo decurioni — interceptus (= intercepto) ann(orum) XXXX et Secundano filio ereptus (= erepto) an(norum) X, XII 2246 Set fatum malum, ut interciperetur filius ! XIII 2199. Soror fratri pientissimo ante tempus sibi erepto, Allm., 380. Licet sors iniqua fatorum vitam abstulerit, XIII 2077. Quem ostensum no[n] datum iniquitas fati præmatura morte parentibus rapuit, XIII 1910. Filiæ infelicissimæ immatura morte præreptæ, Kbl., 1883, p. 78.

Le souci de la nouveauté entraîne quelquefois le rédacteur de l'épitaphe à une certaine recherche et un certain raffinement dans l'expression. C'est ainsi qu'à côté de l'accusatif étymologique *fatum suum funxit*, une inscription présente cette locution peu commune *quem pater et mater sepulturæ tradiderunt*, XII 1381.

Tout autre est la terminologie des inscriptions chrétiennes. Elle est plus variée et l'on y retrouve plus d'une trace du langage familier. Cette diversité procède évidemment d'une conception différente de la vie et de la mort chez les chrétiens et chez les païens de l'empire. Pour ceux-ci, la vie était le souverain bien et la mort le souverain mal : les images sombres que la mort éveillait en leur esprit influençaient nécessairement la langue qui les interprétait Les chrétiens, au contraire, ne voyaient dans la vie qu'une existence passagère, transitoire, après laquelle s'ouvrait une vie nouvelle, éternelle, plus dési-

rable. Ils exprimaient cette idée de la mort qui les faisait passer d'un monde dans un autre par des termes adéquats à leur pensée. Rien n'est plus fréquent, par exemple, que le verbe *transire*, auprès duquel apparaissent encore quelques autres analogues, tels *precedere*, XIII 1548† (461) et *recedere*, Le Bl., NR., 297 (347). Le substantif *recessio* est même devenu synonyme de *mors* :

Recessio bone memoriæ Viviani, XIII 1029†.

Ce passage d'une vie à l'autre est parfois rendu par des images très fortes :

Migravit ad dominum, XIII 590†. Migravit ad astra, XII 631† (506). Migravit de hac luce, XII 1792† (516). Accepit transitum suum, Le Bl., 586. Tradidit animam D(e)o, XIII 2359† (454 ?). Quattuor in quinto(s) ad Chr(istu m detulit annos, Le Bl., 353 Vitam transportavit in cœlis, XIII 3057†. Idibus ad cœlum terris migravit ab [i]mis, XIII 2399†.

C'est sans doute à cette conception de la vie et de la mort que se rattache l'expression de *obire vitam* au lieu de *obire mortem* :

Vitam obiet sub die V Kalend(as) Agustas, Le Bl., N. R., 232 (548-621).

Mais il est curieux de constater qu'elle figure au milieu de la phraséologie païenne : *set mors inveda abstolit juvenem*. Peut-être ne faut-il y voir qu'une extension maladroite de la locution classique *obire diem (supremum)* ?

Ce n'est pas toutefois que le vocabulaire chrétien fût totalement affranchi de l'influence du lexique païen ; on retrouve çà et là des réminiscences visibles de la rhétorique traditionnelle. Ainsi, après avoir dit que leur fils adolescent est assis à la droite du Christ, dans l'attente du bonheur éternel, les parents ajoutent :

Lugemus te, miserande puer, quia breve omne quod bonum est, XII 592^{c}. Inveda mors rapuit de corpore vitam, XIII 2454† (486-529). Qui licet immaturo obitu destitutus, Le Bl., 257.

Chose curieuse, sur une même pierre sont exprimées, et cela sous une forme très vive, la conception chrétienne et la conception païenne :

Hic titulus teget diac(onum) Emilium, quem funere duro (h eu nimium celere rapuit mors impia cursu XXXVIII ætatis suæ anno. Mortem perdedit vitam invenit qui auctorem vitæ solum dilexit, XII 5862†.

Cette juxtaposition des deux formules dans une inscription qu'on croit appartenir au VIe siècle, atteste, non pas la survivance des idées païennes, ce qui serait fort étrange sur un monument élevé en l'honneur d'un membre du clergé, mais bien celle des manuels de lapicides. A cette époque, dans les inscriptions comme dans la littérature, chaque fois qu'on voulait orner son style, on s'adressait aux modèles laissés par les Gentils. On remarquera que, seuls, les éléments traditionnels du texte cité ci-dessus faisaient primitivement partie d'un hexamètre.

Si nous passons maintenant des idées particulières, telles que l'âge ou la mort, à l'examen du style en général, nous constaterons, en groupant certains détails éparpillés dans tous les documents de la Gaule, que la langue épigraphique se différencie en plusieurs points du latin classique d'un Cicéron ou d'un César. Elle s'en distingue d'abord par l'ordre des mots. Il arrive très fréquemment que l'apposition précède le nom propre qu'elle détermine. Il est inutile de dire que l'usage classique continue encore à servir de règle et que les exemples ci-dessous, si nombreux qu'ils soient, restent toujours des exceptions. Mais

plus on avance vers le moyen-âge et plus la tendance opposée, qui donne au langage un certain air de modernité et dont procèdent évidemment les constructions analogues des langues romanes, gagne en importance. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer le nombre relativement supérieur des exemples empruntés au textes chrétiens :

> Ego pater Vitalinus et mater Martina, XII 2033†. Domine conjugi dulcissime Barbare, XIII 3052†. Sui Ursulus et Maurus et Tetlea titulum posuerunt, Le Bl., 231. Patris Litorius et Sancta, Kraus, 199-200. Infans dulcissima Lupantia, Kraus, 207. Titulum posuit Geronius carissime conjugi Sanctule, Kraus, 78. Titolum posuit uxor Duda, Le Bl., 346. Hic jacet puer nom ne Valentiniano Le Bl., 355 (Cf. puello nomine Reudolfu, Le Bl., NR., 89). Hic requiiscunt menbra ad duus fratres Gallo et Fidencio, XIII 2483† (VIIe siècle). Riculfus et jugalis sua Guntello, XIII 2484†. Memoria(m) fecit Ursina cojogi suo Ursiniano veteranode Menapis XIII 3033† Cui pater Leuninus, Le Bl, N. R., 63. Tumulus neofiti Pauli, XIII 1548† (466). Camulia patribus Blasto et Ivorigi p(osuit), XIII 679. Suavisiæ uxori tato Parno tatæ Akianæ. Br., 688. Maxima Quintina avia Cornelies Sabinilles su(a)e pientissime fecit, XII 36.

Les noms propres au génitif et exprimant la filiation, la parenté, suivent également les noms communs qu'ils déterminent :

> Hic requiescit in pace bonememoria Urbeca filia bonememoriæ Squelioles, XII 491†. Hi fuerunt fili Helari et Dalmatiæ, XII 2141†. Infantula Innox nomene Elarina filia Muri, XIII 2413†. Lindis filia Velandu et Theudelindi, Le Bl., 344. D(is M(anibus) Primuli infantis Sequentis et Primule, Br , 856. Alianus filius Pauli viri præsidialis, XIII 1796†.

Il va de soi que lorsque le nom propre au génitif est suivi d'un adverbe qui le détermine, le nom de parenté apposé précède ce nom propre :

Julia Marcia conjux M. Cæsoni Victoris quondam, XIII 1958.

Une inscription chrétienne du VII[e] siècle dont la langue renferme d'ailleurs plus d'un vulgarisme, présente cette proposition dont la construction est déjà toute française.

Primus cipit struere monistirium, Le Bl., 91.

Ailleurs, on intervertit l'ordre des mots traditionnels de certaines locutions consacrées :

Vivo sibi posuit, XII 895. Fil(ius) vivo sib[i] m[onum(entum)] fec(it), XIII 1061. Vivo sibi pon(endum) cura(vit), XIII 1647 Apra filio dulcissimo curavit faciundum, Kbl., 1893 col. 95.

La langue épigraphique s'écarte encore de la langue classique par une tendance au pléonasme, par l'emploi dans une même proposition de termes qui font pour ainsi dire double emploi. Cette tendance se manifeste sous divers aspects. Elle apparaît dans l'adjonction de compléments qui, dans la pensée de l'auteur, servent à renforcer le degré d'une qualité exprimée par un adjectif au superlatif. C'est une faiblesse de l'esprit qu'on conçoit aisément lorsqu'il s'agit de célébrer une personne aimée :

Filio supra modum ætatis pientissimo, XII 23;

ou un personnage aussi puissant qu'un empereur :

Pio F(elici) Invicto Augusto restitutori orbis providentissimo retro principum ac super omnes fortissimo (1), XII 78.

(1) Ces titres hyperboliques deviennent fréquents dans tout l'Empire à partir du III[e] siècle

C'est également un pléonasme que d'employer deux verbes synonymes, sans qu'on veuille exprimer une nuance ou une gradation dans la pensée [1].

> Ob hoc donavit nobis impendia quæ fecit ut — beneficia durarent permanerentque, XII 594 [2].

La copule enclitique *que* est d'un usage particulièrement fréquent. On la glisse un peu partout dans la phrase, sans nécessité, sans souci de la précision et de la logique du langage. On peut en juger par cette série d'exemples :

> Hoc monumentum mæsoleumque monimentorum caussaque paratum, Manibus addictum sacrisque paratum, XII 3619. Viva sibi fecit Valeria Postumina et posterisque suis, XII 5202. Vivi sibi et posterisque suis ponendum curaverunt, Allm.. 367. Valeria Martina conjugi karissimo de se b(ene) m(erito) p(onendum) c(uravit) et posterisque suis, Allm., III, p. 440. Hunc titulum mihi et ille (= illi) viv(u)s, posui et posterisque meis, XIII 1897 [3].

De même qu'on a recours à deux particules de coordination pour relier un substantif à un autre, de même pour exprimer un rapport de cause, on juxtapose à un seul nom deux prépositions causales :

> D(is) M(anibus) Aemiliæ Fortunatæ ob pietatis causa fil(ius) Ae[m(ilius)] mo[n(umentum) f(ecit)], XII 2819 [4]

(1) Kuebler, p. 178.

(2) Cf Tacitus, *Germania*, 33 : *maneat duretque*.

(3) C. I. L. XIV (Latium) : *et posterisque*, 1582 ; *et libertabusque*, 1098-3323 ; X (Campanie) 2115 : *et posterisque*

(4) Cf. *Ob causam redintegrandæ fidei directus est*. Paul Diacre, *Hist. Rom.*, XVI, 6. *Propter patientiæ causam*. Comment., 156. Cf. Neff. *De Paulo Diacone Festi epitomatore*, Diss. Erlangen, 1891, p 11.

Il y a encore trace de redondance dans cette inscription :

> Jacet sub hoc signino dulcissima Secundilla, qu(a)e rapta parentibus reliquit dolorem. Ut tam dulcis erat tamquam aromata, XII 874.

Le rédacteur, comme on le voit, a accumulé les particules de comparaison. Toutefois l'adverbe *tam* qui semble renforcer *tamquam*, en est absolument indépendant et ne se rapporte qu'à *dulcis* . Il joue le rôle de préfixe augmentatif comme *per* dans *perparvus*, *perlongus*, *permagnus*, et, en cette qualité ne forme qu'une seule expression avec l'adjectif. [Cf. *Ac cum tam magno pollerent majus honore*, Le Bl., 8e (Fortunat)]. C'est en somme au composé *tamdulcis* que nous avons affaire et c'est à une composition de ce genre avec *bene*, *magnus* et un adjectif **mantus* que remonte en vieux français *tamaint*, en espagnol, *tamaño*, *tamañico*, *tambièn*, en italien, *tamanto*, *tambène* Et ce qui prouve à toute évidence que *tam* et *dulcis* se sont fusionnés en un seul mot, c'est qu'ils ont été réunis sur la pierre au moyen d'une ligature (TANDVLCIS) et que, par le fait de cette agglutination la nasale labiale de *tam* est devenue nasale dentale sous l'influence de la dentale initiale de *dulcis*.

Le pléonasme se révèle surtout là, où nous autres, modernes, nous ne le supposerions guère, dans l'emploi des possessifs *suus* et du démonstratif *is*, si nous ne savions que, pour atteindre le développement qu'ils ont pris dans les langues romanes au point de devenir indispensables chaque fois qu'il s'agit d'exprimer un rapport de possession à la troisième personne, ces mots ont dû passer par toute une série de transformations La langue classique ne recourait aux adjectifs et pronoms possessifs que lorsque la précision de la pensée l'exigeait absolument

et qu'il fallait exprimer clairement le rapport qui unissait le possesseur à l'objet possédé ([1]). Mais cette concision ne fut jamais observée qu'à l'époque du pur classicisme ; elle ne lui survécut point. *Suus* et *is* étendirent de plus en plus le cercle de leurs attributions et finirent par se rendre partout nécessaires. César ne les emploie qu'à bon escient dans la *Guerre des Gaules*, mais déjà l'auteur de la *Guerre d'Afrique*, moins sévère, en use beaucoup plus largement ([2]) ; l'abréviateur du chapitre « *de Caesaribus* » de l'historien Aurelius Victor ([3]) procède de même et au VIe siècle Jordanes en fait un réel abus, eu égard à la grammaire classique ([4]).

Les inscriptions, à leur tour, ne se font pas faute de recourir à l'adjectif possessif ou au démonstratif, que la clarté du sens l'exige ou non. A la vérité, il n'est pas rare de rencontrer des textes où le rapport de possession, notamment dans la parenté, n'est indiqué que par la juxtaposition des substantifs :

> Demetrius et Satia Heliane filio dulcissimo pon(endum) curaverunt, Allm., 302. Fili matri pientissimæ, Allm., 310. C Julius Augustianus liberto incomparabili ponend(um) curav(it), Allm., 322. A. Maspetius Verus filiæ karissim(a)e, XII 2668.

Et d'autres où la présence de *suus*, est absolument légitime :

([1]) Naegelsbach, *Lateinische Stylistik*. 8e éd. (1888) p 359, § 90.

([2]) A. Koehler, *De Auctorum Belli Africi et Hispaniensis latinitate*. Diss. Erlangen 1877, pp. 51-52. (= Acta Erlangensia I, 367-476.)

([3]) Woelfflin, *Rheinisches Museum*, t. 29 (1874), p. 292.

([4]) Th. Mommsen, *Jordanis Romana et Getica* dans les *Monumenta Germaniæ historica*, tome V, pars. I (Auctores antiquissimi,) 1882, p. 198

T(itus) Aelius Norbanus filio piissimo posterisque suis, XII 2205. Aedem omni sua impensa donavit, Br., 853 (124). Q(uinto) Julio Severino Sequano, cui ob innoc(entiam) morum ordo civitatis suæ bis statuas decrevit, Allm., 127. Loca centonari suo impendio restituerunt, Allm., 46.

Il en est, en outre, où *suus* joint à un nom propre, et non plus à un nom de parenté, sert à exprimer l'affection :

Maxima Quintinia avia Cornelies Sabinilles suæ pientissime fecit, XII 36.

Mais il arrive aussi fréquemment que le possessif est parfaitement inutile et surabondant [1]:

F(ilii) eorum, Sedatius, Gratus parentibus pientissimis f(aciendum) c(uraverunt), Br., 1233. Vivi sibi posuerunt et Ursæ filiæ eorum dulcissimæ, XIII 1896. D(is) M(anibus) Quinto Liberali qui vixit annis LI et Proximoniæ Sanctæ conjugi ejus vive, sibi fili eorum Liberalini Juvenis et Juventina et Maternus et Faustus et Tibernalis, fili eorum, patri incomparabili, Br., 1404. Fronto Ateponis f(ilius) sibi parentibus suis ex testamento suo, XII 1127.

On pourrait même affirmer, à en juger par l'exemple suivant, que le possessif avait déjà pris, dès la période latine, le développement que lui ont donné les langues romanes :

Tertius Cintulli f(ilius) sibi — patri suo et — matri suæ et sorori suæ et — uxsori suæ ex testamento, XII 3944.

(1) Cf HOFFMANN, p. 14.

Enfin, *suus* apparaît parfois dans des locutions d'où il avait été rigoureusement banni, et pour cause, par le latin classique (1):

Qui vitam suam, prout proposuerat, gessit. XIII 2354† (431). Studens in diebus vitæ suæ s(an)ct(is operib us), XII 5252† (vie siècle). Qui vixit in diem ætatis suæ annos V, XII 3658. (Cf. qui vixit annum æta(tis) VIII dies XIIII, Br., 987) Val(erius Maximus Vitricus, qui eum sibi filium adoptaverat — in quo spem ætatis suæ conlocaverat, Allm., 184. Valerius et Chrysogone parentes, filiæ rarissimæ et omni tempore vitæ suæ desiderantissimæ, XII 782. Quem funere duro, eu nimium celere, rapuit mors impia cursu XXXVIII etatis sue anno, XII 5682.

C'est ici le lieu de mentionner l'expression *suus sibi*, qui n'est guère usitée que chez les comiques et les prosateurs postérieurs à l'époque classique (2). On la trouve à plusieurs reprises dans les inscriptions :

De suo sibi posuerunt, XII 2 Severina fecit de suo sibi, XII 40, 236. De suo sibi titul(um fecerunt), Br., 1205. In suo sibi positi, Allm., III p. 468.

Pour faire ressortir le caractère populaire de cette locution, il ne sera peut-être pas inutile de rappeler que le français plutôt familier s'exprime d'une manière analogue, lorsqu'il veut renforcer l'adjectif possessif ; car c'est un datif que nous ajoutons, lorsque nous disons, par exemple : *c'est son père à lui, c'est mon frère à moi...*

Le pléonasme peut aussi provenir de la fusion de deux formules épigraphiques. Ainsi, dans le texte : *sub cura*

(1) NAEGELSBACH, o. c. p. 650 § 90. — SCHROEDER, p. 66.

(2) DRAEGER, p. 176 § 31.

agente Crescentino Resbecto, Br., 1548. se retrouvent les deux expressions *sub cura alicujus*. Br., 1554 et *curam agere* (*curam agentibus*, Br., 1663, 1751).

Les pléonasmes que nous venons d'énumérer sont tous le fait de l'inconscience; ils représentent un des multiples aspects sous lesquels une langue se transforme graduellement, naturellement, et trouvent leur raison d'être dans une cause d'ordre général dont les effets se révèlent de diverses manières, l'*usure des mots*. Les œuvres littéraires présentent des particularités tout à fait semblables à celles que nous avons relevées dans les inscriptions et pour expliquer cette similitude, il faut encore une fois admettre l'influence de la langue parlée sur la langue écrite. Car les mots s'usent tout d'abord, leur sens s'affaiblit en premier lieu là, où ils sont sans cesse employés.

A cette redondance involontaire du langage s'en oppose une autre d'un caractère tout opposé et parfaitement consciente. Parmi les motifs que le rédacteur d'épitaphes avait à exprimer, il en est un qui avait plus d'importance que tout autre, l'éloge des qualités physiques ou morales du défunt. Aussi trouve-t-on, pour ainsi dire, sur chaque pierre, un ou deux qualificatifs au superlatif, *pientissimus*, *amantissimus*. *desiderantissimus*, ou des adjectifs dont le sens équivaut à un superlatif, *incomparabilis*. C'est là la terminologie ordinaire, qui certainement était inscrite dans les formulaires des graveurs Mais on comprend que le dédicant, surtout s'il était homme du peuple, ne se contentât pas toujours de cette sobriété relative et que sous l'impression vive encore de la perte d'une personne chérie, il voulût donner libre cours à sa douleur dans un flux d'épithètes élogieuses. Il suffira de mentionner ici les exemples les plus caractéristiques de cette pieuse effusion de sentiment et de langage :

Marito optimo et karissimo et pientissimo, XII 3377. Conjugi amantissim[e et] pudicæ et omnium rerum pretiosissimæ, XII 5758. Uxori karissimæ et pientissimæ et dulcissimæ, XII 1971. Bertefrida innox honesta decora blanda uteles cauta, XII 2096† (606). [Postum]iæ Phœbianæ [ux]ori fidelissimæ pientissimæ [et] inter ceteras casta[s fem]in(as) castissimæ, cum qua vixi [a]nnis XXIII sine [ul]la animi læsione, Allm., III, p. 467. Filio dulcissimo et omnibus oris desi[deran-tissimo], XII 1703. Aurelia Sabina conjugi karissim(o) dulcissim(o) pientissim(o) incomparabil(i), Allm., 268. D(is) M(anibus) et quieti æternæ Eutychiani fili dulcissimi pientissimi et prudentissimi reverentissimique virginii, XIII 2132. Statiliæ Statianæ conjugi dulcissimæ amantissimæ ac providentissimæ [e]idem-[q(ue)] matri piissimæ, suavissimæ ac diligentissimæ, XIII 2775.

L'inscription suivante mérite d'être citée à part parce que plus qu'ailleurs l'exubérance de la forme y répond à l'exubérance du sentiment :

Ave, Amabilis, Gessio tuo karissima. D(is) M(anibus) et quieti æternæ Tertini Gessi veterani — et Tertiniæ Amabilis sive Cyr[il]le — conjugi karissimæ et pientissimæ, castissimæ, conservatrici mihi, pientissimæ, fortunæ præsenti, quæ mihi nullam contumeliam nec animi lesionem fecit, quæ mecum vixit in matrimonio annis XVIII diebus XX sine ulla læsura nec animi mei offensione, quæ, dum ego in peregre eram, subita morte die tertio mihi erepta est. Et ideo hunc titulum mihi et ille (= illi) vi(v)us posui et posterisque meis et sub ascia dedicavi, XIII 1897.

Le recueil des inscriptions d'Afrique renferme également des épitaphes de ce genre, qui élèvent jusqu'aux nues les

mérites du défunt, et comme les œuvres littéraires de cette contrée se caractérisent par une certaine enflure d'expression, Kuebler [1] reconnaît dans cette accumulation d'épithètes un effet de cette redondance qu'on est convenu d'appeler *tumor Africus*. Il ne faudrait pas cependant pousser trop loin le rapprochement et conclure de la similitude à la connexité. Si même les écrivains d'Afrique avaient fait preuve dans leurs ouvrages d'une extrême sobriété, les inscriptions n'en auraient pas moins célébré avec la même emphase les vertus des défunts. Cette redondance ne procède, après tout, que de la liberté du parler populaire qui n'est pas, comme la langue littéraire, astreinte aux règles parfois sévères de la raison et du bon goût. D'ailleurs le sentiment qu'elle traduit est trop humain pour être spécial à l'Afrique. Nous en avons relevé des traces en Gaule ; on en retrouverait également dans les autres provinces [2].

Nous signalerons maintenant des phénomènes d'un autre genre et plus caractéristiques encore au point de vue du langage populaire. Lorsqu'on a la bonne fortune de rencontrer une inscription d'une certaine longueur et s'écartant quelque peu du type traditionnel, on n'est pas longtemps sans s'apercevoir qu'on a affaire à un écrivain, s'il est permis d'employer ce mot, qui n'est pas maître de sa langue, qui ne sait pas la manier, l'assouplir à sa pensée et qui écrit sans la moindre préoccupation, je ne dirai point d'art, mais de clarté et de précision. Cette

(1) ALL. VIII, p. 182.

(2) C. I. L. X.V (Latium) 4276 : *Conjux c[arissima] domina d[ulcissima] indulgen[tissima] piissim[a] anima locu... candidis[sima] simplici[ssima] jucund[issima] excellen[tissima] benemer[ens] [omnia] bono dign[a]* C. I. L. X (Sardaigne) 7795 : *magnae integritatis vir, bonus pater orfanorum, inopum refugium, peregrinorum fautor, religiosissimus adque exercitatissimus totius sinceritatis disciplin[a]*.

libre allure, ce laisser-aller du style se révèle notamment dans la répétition d'une même idée, qui peut être due à la seule négligence, comme dans ces textes :

> Julius Vallio conjugi karissim(a)e ponendum curavit et sibi vi(v)us ponendum curavit et sub ascia dedicacavit, Allm., 233. Pro salute dominorum suorum et suorum, XIII 310.

Dans ce dernier cas, la répétition est d'autant plus répréhensible qu'elle rend le sens obscur. Le monument est-il élevé en l'honneur des maîtres et de la famille du dédicant ou en l'honneur des maîtres et de leur famille ? Grammaticalement la première interprétation s'impose, mais la seconde, plus conforme aux usages, est également admissible, parce que la substitution de ***suorum*** à ***eorum*** est, comme nous l'avons vu, une incorrection assez ordinaire dans la langue épigraphique.

D'autre part, la répétition peut avoir sa raison d'être dans l'importance plus ou moins grande qu'une idée revêt dans l'esprit du rédacteur qui, pour donner à son expression plus de relief, la répète n'importe comment et n'importe où dans la phrase :

> Quæ mihi nullam contumeliam nec animi lesionem fecit; quæ mecum vixit in matrimonio annis XVIII diebus XX sine ulla laesura nec animi mei offensione, XIII 1897.
>
> D(is) M(anibus) et memoriæ æterne Juli Alexsadri, opifici artis vitriæ, qui vixit annos LXXV mense[s] V dies XIII, sene ulla l(a)esione animi cum cojuge sua virginia, cum qua vixit annis XXXXVIII, XIII 2000.

Tandis que le dédicant se plaît à reprendre un détail qui présente à ses propres yeux une valeur spéciale, il lui

arrive, par contre, d'en supprimer d'autres qu'il juge peut-être inutiles à son point de vue, mais qui n'en sont pas moins nécessaires pour aider à la compréhension du texte. On a retrouvé ces constructions elliptiques dans des documents populaires d'une autre espèce, les lettres de soldats, et elles semblent appartenir en propre à la phraséalogie de la langue familière [1]. Nous citerons d'abord l'emploi absolu d'*agere* dans le sens de *vivre*, qui n'offre d'ailleurs rien de bien étrange, puisque la littérature renferme plusieurs exemples de cette construction :

> Lugdunesi quinquefascalis cum agerem, XIII 3162.

La suppression de *tam* dans la conjonction *tamquam* est déjà plus caractéristique :

> Eximia sinceritate promeruit quam si ætate longissima pariter senuissent, XIII 2635

Mais la langue populaire ne s'arrête pas à ces libertés qui, en somme, ne nuisent guère à la clarté. Ce sont parfois des idées essentielles qu'omet le rédacteur, sans qu'il se rende compte lui-même de l'obscurité et de l'incohérence qui en résultent :

> Hoc monumentum mæsoleumque monimentorum caussaque paratum, Manibus addictum sacrisque priorum, ut æque frui liceat (*mihi*), (*ei*) qui dominus fuerit hujus, vendere ne liceat caveo adque rogo per numina divom. Vendere si velit, emptorem littera prohibet, XII 3619.

Pour donner à cette phrase quelque peu obscure un sens admissible, il faut, comme le propose Hirschfeld,

(1) Ch. Bonnier, *Les lettres de soldats* dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (1891), XV pp. 406-410.

intercaler *mihi* après le premier *liceat*, donner au *qui* suivant *ei* comme antécédent et enfin sous-entendre *soli* après *hujus*.

L'épitaphe ci-dessous offre le même vice de construction, et pour en fixer le sens précis, il faut introduire entre les diverses parties certaines notions supplémentaires :

> Quem vice fili educavit et studis liberalibus produxit. Sed, iniqua stella et genesis mala ! qui se non est frunitus nec (*frunitus est eo*) quod illi destinatum erat, sed (*eo*) quod potuit mulier infelix (*scilicet monumentum ei*) et sibi viva cum eo posuit et sub ascia dedic(avit), XII 2039.

L'omission est encore plus étrange dans ces phrases beaucoup moins longues et moins complexes que les précédentes :

> Cui locum ar(a)e pietati (=pietate) concessit Jul(ia) Barb(i)ane matrona incomparabilis ; sub ascia dedicatum est (s. e. monumentum), XIII 2049 — uti voverat Marcella sua salutis (s. e. causa) dedicavit, XIII 1782. Libertus ponendum factum (?) de patroni sui (s. e. voluntate) sub ascia dedicavit, XIII 2556.

Les deux inscriptions suivantes, relatives à la cérémonie du taurobolium et qui émanent par conséquent de personnes de qualité, laissent néanmoins à désirer au même point de vue :

> Severus Julli filius vires tauri, quo propri(e) per tauropolium pub(lice) factum fecerat consacravit, XIII 522, cf. 525.

On ne peut guère en dégager un sens satisfaisant que si l'on sous-entend un mot tel que *sacrificium* ou *tauropolium* devant *fecerat*. Ce texte doit s'analyser, à notre avis, de la manière suivante :

Severus Julli filius vires tauri consacravit, quo (tauro) proprie (= suis hostiis) sacrificium fecerat per tauropolium publ(ice) factum.

De même que la négligence ou l'insuffisance de l'expression, l'impropriété des termes laisse percer la familiarité du langage de gens qui ne s'attardent pas longtemps à chercher, alors même qu'ils la connaîtraient, la forme adéquate à leur pensée : C'est le cas pour ce fragment d'inscription où l'on confond la qualité et la quantité :

Cu[jus] fides castitatis probitas immensa fuit numeratione, XIII 2244.

Il peut se faire qu'une personne peu habile à manier la langue tombe dans l'obscurité en voulant raffiner et donner à sa pensée un tour peu ordinaire :

Julia Frigia posuit conjux q(u)antum ad laborem nutricio, qua(n)tum ad pietatem patri, q(u)antum ad benevolentiam patrono, XIII 1862.

Cela signifie que *Julia Frigia* élève un monument à son mari, qu'elle considère comme son père nourricier à cause de ses soins, comme son père à cause de son affection et comme son patron à cause de sa bienveillance. C'est du moins une interprétation admissible, si l'on part des termes opposés l'un à l'autre. On reconnaîtra en même temps dans ce texte le prototype de notre locution ***quant à***.

Le même défaut se trahit encore dans cette manière de signaler les mérites du défunt :

D(is) M(anibus) Corneli Juliani infantis dulcissimi qui vixit ann(os) III men(ses) II dies XVII. Si prudens, si sapiens, si quasi non datus Cornel(ius), XII 287.

On veut dire par là que le jeune Cornelius, malgré son jeune âge, était déjà fort sage, fort intelligent et qu'il a été enlevé si tôt par la mort qu'il n'a été pour ainsi dire que montré et non donné à ses parents. (Cf. *D. M. et memoriæ aeternae Q. Accepti Venusti pueri dulcissimi quem ostensum non datum iniquitas fati præmatura morte parentibus rapuit*, XIII 1910.)

Si est une forme vulgaire et en même temps romane de *sic* [1].

Des parents qui ont perdu un tout jeune enfant veulent donner à l'expression de leurs regrets une forme plus élégante et plus originale que de coutume, mais ils ne parviennent pas à mettre de l'ordre dans leurs idées et à exprimer clairement ce qu'ils sentent :

> Ne tu fuisses si futura tam grata brevi reverti unde nobis edita nativum esset et parentibus luctu, Br., 1053.

Parfois, l'esprit se laisse induire en erreur par l'homophonie de certaines formes et la syntaxe de la phrase devient alors très capricieuse :

> D(is) M(anibus) et memoriæ æternæ Arrio Atilio — procurante Felicia Felicula, amica carissima S(extus) Ju[l(ius)] Felicius Romanus libellicus ponendum curaverunt, XIII 1979.

Le dédicant ou le lapicide savait pertinemment que *Felicia Felicula*, sujet de la proposition absolue, était à l'ablatif. Mais l'apposition *amica carissima* pouvait aisément s'en détacher en vertu de la forme identique du

(1) Cf. Wœlfflin, Arch. IV, p. 270 où l'on trouvera *ac si* pour *ac sic*. — Koerting, s. v. *sic*.

nominatif et de l'ablatif et devenir le sujet de *curare* en se rattachant au sujet suivant, *Felicius Romanus*.

Nous citerons en dernier lieu cette inscription de Lyon qui comprend à elle seule plusieurs traits caractéristiques du parler populaire :

> Maspetia Silvina Valerio Messori, conjugi incomparabili, qui plus merebatur quam facio, cum quem vixi annis XXIIII ; quod ille mi debuit facere si fata bona fuissent, idem astat memoriam poni. Valerius Silvicola et filia fluentis lacrimis orfanitatem qua perdiderunt patrem incomparabilem, ei posita est ara. Qui gessit in Canabis sine ulla macula. Sic scripsit Maspetia Silvina. Si fati condicionem reddidero ut liceat aram mereri et memoriam meam poni, XIII 2016.

A la première lecture, le vague et le désordre de la pensée déroutent l'esprit et ce n'est qu'après réflexion qu'on peut reconstituer une suite logique entre les idées. A cet effet, il faut rapprocher les propositions qui renferment les noms des dédicants, séparées mal à propos par la phrase *idem astat memoriam poni*, dont la place rationnelle est avant celle qui commence par *ei posita est ara*, à laquelle on pourrait la rattacher par une conjonction exprimant la conséquence. On peut encore remarquer le changement de personnes, *si fati condicionem reddidero* ; mais ce qui sollicite surtout l'attention, c'est ce tour étrange : *Valerius Silvicola et filia fluentis lacrimis orfanitatem qua perdiderunt patrem*. Le verbe principal *fecerunt* est sous-entendu probablement, parce qu'il a été exprimé d'une manière indirecte dès le début dans *qui plus merebatur quam facio*. Le sens ne peut guère être que celui-ci : *Valerius Silvicola et sa fille baignés de larmes par suite de la mort de leur père qui les a rendus orphelins*. Il faut avouer que c'est là une

singulière façon de s'exprimer. En effet, elle sous-entend le verbe *flere*, vaguement compris dans la locution *fluentis lacrimis*, dont dépendrait *orfanitatem*, et elle établit un rapport de cause entre la proposition *fluentis lacrimis orfanitatem* et la suivante *qua perdiderunt patrem* mettant ainsi dans la bouche des enfants cet aveu naïf qu'ils ont perdu leur père parce qu'ils sont orphelins. Toutes les traces de négligence et de laisser-aller dans le style et la grammaire prennent sur cette pierre une double importance, car ici nous avons certainement affaire au langage de la foule, puisque ce document est signé et que nous en connaissons le rédacteur, une femme et une femme d'artisan : *Sic Maspetia scripsit.*

L'insouciance complète à l'égard de la précision du style entraîne, comme conséquence naturelle, l'emploi de mots vagues, à sens général, tels que *facere*, chargés de suppléer au terme spécial qu'on ignore, qui ne se présente pas immédiatement à l'esprit et qu'il serait trop long de rechercher. C'est à ce verbe qu'on recourait le plus souvent, autrefois comme aujourd'hui, à défaut du mot propre. Un passage curieux de *Papinien* l'atteste (*Dig.*, L, 16, 218) : *Verbum facere omnem omnino faciendi causam complectitur dandi, solvendi, numerandi, judicandi, trahendi.* Il suffit d'ailleurs de parcourir la longue liste d'exemples rassemblés dans *Forcellini* pour se rendre compte de l'étendue de ses attributions durant la période latine. Il va de soi que ce sont les textes teintés de vulgarisme qui usent le plus souvent de ce terme. (1) Les inscriptions le mettent à leur tour largement à contribution. A côté de *ponere*, qui est relativement rare, *facere* est le verbe ordinairement

(1) GUERICKE, *De linguæ vulgaris reliquiis apud Petronium et in inscriptionibus parietariis Pompeianis*, Diss. Grumbinæ 1875, p. 60. FRICK, *Chronica Minora* (éd. Teubner), pp. 582, 593, 608.

usité pour désigner l'action d'élever un tombeau, mais comme l'épitaphe le mentionne le plus souvent sans régime, celui-ci étant représenté, pour ainsi dire, par le monument lui-même, le verbe prend une signification générale :

> Sulpicia Sulpiciana marito optimo et de se benemerentissimo fecit, XII 4652. Lucius Aponius Phrastes sibi et Exoratæ libertæ vivus fecit, XII 4614. D(is) M(anibus) s(acrum) Severinæ matri dulcissimæ de suo sibi f(ecit), XII 40...

Ailleurs, là où un écrivain quelque peu digne de ce nom eût employé une expression imagée ou tout au moins de sens plus restreint, la présence de *facere* laisse la pensée dans le vague :

> Maspetia Silvia Valerio conjugi incomparabili qui plus merebatur quam *facio* ; cum quem vixi annis XXIII ; quod ille mi debuit *facere*, si fata bona fuissent, XIII 2016.

Enfin, preuve que la langue vulgaire abusait réellement de cette expression trop commode, *facere* peut ne jouer aucun rôle dans la phrase :

> Ob hoc donavit nobis impendia *quæ fecit* ut — beneficia durarent permanerentque, XII 594.

Il faut mentionner à part un emploi assez curieux de ce verbe pour exprimer la date. Je n'en ai relevé des exemples que dans les inscriptions chrétiennes, ce qui ferait supposer qu'il ne s'est établi qu'assez tard, au fur et à mesure que disparaissait l'ancienne manière de dater :

> Defunctus est ubi ficit No(vember) di(es) XV, Le Bl., 234. Defunctus est ubi ficit Genarius dies XV,

Le Bl. 325. Defuncta est ubi ficit Julius dies XXIII, Le Bl., 325 A, 386 A (642) Quod facit Decembri(s) diæs VII, Le Bl, N.R, 245 A.

En général, la phraséologie est la simplicité même ; la phrase ne se compose le plus souvent que d'une principale et d'une relative. La concision et le laconisme traditionnels et presque obligatoires dans les documents épigraphiques excluent naturellement le style périodique. D'ailleurs eût-on même sous les yeux d'autres sources directes du latin vulgaire, plus loquaces, cette même constatation ne s'en imposerait pas moins, puisque la période est le fruit d'une culture littéraire développée et que la langue populaire, lorsqu'elle s'enhardit à relier plusieurs propositions entre elles, préfère la coordination à la subordination. Les phrases de quelque longueur, qu'on rencontre çà et là, sont généralement construites d'après un procédé rudimentaire, mais commode. On juxtapose les idées secondaires a l'idée principale au moyen de relatives qui s'ajoutent uniformément les unes aux autres L'inscription précédemment citée, où toutes les qualités de l'épouse qui ne pouvaient s'exprimer par des épithètes, sont rendues par des relatives, est formée sur ce modèle. Il en est de même de la suivante plus caractéristique encore :

Ob hoc donavit nobis inpendia, quæ fecit ut omnium sæculorum sacratissimi principis imp(eratoris) Cæs(aris) Antonini Aug(usti) Pii beneficia durarent permanerentque quibus frueremur — et balineo gratuito quod ablatum erat paganis [pagi Lucreti ?], quod usi fuerant amplius annis XXXX, XII 594.

La simplicité extrême du style n'empêche cependant pas le rédacteur d'épitaphes de prendre à l'égard des

règles élémentaires de la construction des libertés tout à fait subversives et d'entremêler, aux dépens de la logique, les divers membres de la phrase. C'est ainsi qu'une relative se rapportant à deux sujets coordonnés d'une même proposition, prend brusquement place entre ces deux sujets mêmes :

> Julia Agrippina patron(a) alumno et corporato utriclariorum, quot (= quod) tu nobis debuisti facere et mater infelicissimæ posuerunt, XII, 729.

Ou bien le verbe et les régimes séparent les sujets :

> Vetinii Hermes et Acte parentes fil(io) piissimo et dulcissimo fecerunt et Hermaïs soror lib(ertis) libertab(usque) posterisque eorum, XII, 611.

Licence plus grave encore, on passe brusquement d'une personne à l'autre dans le corps d'une même phrase. Sous ce rapport, les inscriptions de la Gaule sont assez bien partagées et les exemples qui attestent cette négligence de style sont trop nombreux pour qu'on puisse attribuer cette construction, quelque étrange qu'elle soit, à la seule inattention du graveur :

> Lagge fili, bene quiescas. Mater tua rogat ut me ad te recipias. Vale, XII, 4938. Simplicius conjugi incomparabili, cum qua vixi annos III, memoriæ causa fecit, XII 964 Diis Manibus et quieti aeternæ Mariæ Macrinæ — quæ mecum vixsit annis XXXXI m(ensibus) VIII. Quintus Val(erius) Tertius conjugi rarissimæ et sibi vivus posterisque suis ponendum precepit, XIII 2014. Veratius Taurus conjugi karissimæ et sibi desiderantissimæ quæ mecum vixit annis XVI mens(ibus) IIII diebus XI sine ulla animi laesione et C. Marius Lucinianus filius ejus — p(onendum) c(uraverunt) et sub ascia dedicaver(unt), XIII 1988.

Aurelia Sabina conjugi — qui mecum vixit — et sibi viva p(onendum) c(uravit), XIII 2077. Superinius Victor — conjugi sibi incomparabili quæ mecum vixit annis — et sibi vi(v)us ponendum curavit et sub ascia dedicaverunt, XIII 1905. Aurelius sibi et Aureliæ Successæ conjugi vivæ *sibi* et *suis* vi(v)us *fecit* eo quod *mihi* defuncto nemo facturus erat, Br., 784. M. Aurelius Primus veteranus leg(ionis) I M(inervæ) missus honest(a) mission(e) civis Remus *vivus sibi fecit* et C. Modestino Peregrino veterano leg(ionis) ejusdem misso honest(a) mission(e) civ(i) Agripp(inensi) contubernal[i] *mihi* carissim(o) et sub ascia dedicaverunt, Loriquet 11. Ego Gundericus peregrinus in terra aliena fecit, Kraus 43 (VIIIe se). C Victorius Felix pro se et Junio filio suo et Maternæ Victoris conjugis mæe (*sic*), XIII 3163.

Les inscriptions métriques n'auraient pas non plus été exemptes de cet illogisme, témoin le texte ci-dessous, où l'on passe brusquement de la 1re à la 3e personne :

Sex(tus) Pompeius [d(ictus)] cognomine Pandus
Quojus et hoc ab avis contigit esse solum.
Aediculam hanc Nymphis posuit quia sæpius ussus
Hoc sum fonte senex tam bene quam juvenis.
XII 2926c.

Toutefois cet illogisme contraste ici tellement avec la forme, qui témoigne évidemment d'une certaine recherche, qu'on est en droit de se demander si *ussus sum* et *posuit* ont réellement le même sujet, et si cet édicule n'a pas été élevé en l'honneur d'une personne dont le nom ne figure pas sur la pierre ou a disparu dans la suite. Le *Corpus* donne cette inscription comme complète et ne nous dit pas que certains caractères aient été effacés par l'usure du temps.

Si nous avions à examiner une œuvre littéraire, fût-ce même de la dernière période, il conviendrait maintenant de se demander de quelle manière et dans quelle mesure l'auteur aurait usé des figures et en général, des ornements que la rhétorique mettait à sa disposition. Mais, quand il s'agit de textes d'une nature aussi spéciale que les inscriptions, surtout les inscriptions funéraires, les recherches en ce sens doivent forcément rester sans résultat appréciable. On peut cependant signaler dans cet ordre d'idées une tendance à faire ressortir un sentiment ou une idée en rapprochant brusquement l'un de l'autre les termes qui l'expriment :

> Hunc mihi *inique inimica* manus abtulit (*sic*) conjugem, XII 2611. Viva vivo posuit, XIII 2183 Amans amanti, hæc tibi pro meritis do Caratus, XIII 3081.

Au lieu de juxtaposer deux idées semblables, on en oppose parfois deux tout à fait contraires et ce procédé se développe parfois jusqu'à l'antithèse elle-même :

> Ego pater Vitalinus et mater Martina scribsimus non grandem gloriam sed dolum filiorum, XIII 2033†.
> Pretio obtinuit quod prece non valuit, XII 5026c.
> Silvius Paladinus ut moriens viveret vixit ut moriturus, XII 214*.

Ce dernier texte renferme même un chiasme. On en trouve un second exemple dans l'inscription suivante, dont la langue, grâce à l'heureuse disposition des idées et des mots rappelle l'énergique concision d'un Tacite :

> Tum rapuit fatis mors inimica suis.
> Ut rescit mater planxit, flevere sodales.
> Flevisset genitor : occidit ipse prior, Br., 1364c.

Il arrive aussi que l'inscription renferme une allusion, sinon un jeu de mots, et que les idées exprimées soient directement suscitées par le nom du défunt. Ainsi, le texte (XII 874), cité plus haut, renferme ce membre de phrase : ***ut tam dulcis erat tamquam aromata*** se termine par ces mots *Ἀρωματι ταυτα*. Il en est de même de ces ***quasi-versus :***

Oro flor(i)bus Florum hilares condecoretis amici, XIII 1849.

Cette épitaphe, que nous citerons en terminant, où le sentiment d'ailleurs est tout aussi artificiel que la forme, pousse même l'allusion jusqu'à l'ironie et l'ironie double, qui porte à la fois sur le nom et la profession du défunt :

Nomine Felicem me olim dixere parentes
Vita dicata mihi ars medicina fuit.
Aegros multorum potui relevare dolores,
Morbum non potui vincere ab arte meum, XIII 2414 [?].

CONCLUSION.

Les diverses particularités de la langue des inscriptions latines de la Gaule se répartissent en trois grandes catégories : vulgarismes, archaïsmes et barbarismes. Pour permettre au lecteur d'embrasser dans une vue d'ensemble les résultats obtenus, nous avons groupé les traits principaux sous leur rubrique respective, en citant à l'appui les formes les plus caractéristiques :

VULGARISMES.

Phonétique :

Voyelles toniques : *a* + jod > *e*, p. 1-2; *ē* > *i*, pp. 2-5; *ĕ* + jod, nasale > *i*, pp 6-7; *ĭ* > *e*, pp. 8-10; *ī* > *e*, pp. 10-13; *ō* > *u*, pp. 13-15; *ŏ* + jod, nasale > *u*, p. 14; *ŭ* > *o*, pp. 15-16; *ŭ* + lab. > *o* [cf. *sous* (*seus*)], p. 17; *ū* > *o* (*notret*), p. 16.

Diphtongues : *ae* = *ĕ*, *ē* (*ĭ*) [*illæus* (*ipseius*)], pp. 17-21 ; *ae* > *a*, p. 21; *oe* = *ē*, *ae*, p. 22; *au* > *a*, *o*, *u* pp. 26-28; *au* = *ō*, p. 27.

Voyelles atones : *a* > *i*, *e*, *u*, pp. 28-30; *ē*, *ĕ* > *i*, pp. 30-32; *i*, *ĭ* > *e*, pp. 32-37; *ĭ* > *u*, p 37; *ŭ* + jod > *i*, p. 38; *u* (grec) = *u*, p. 39; *u* (grec) + jod = *i*, *e*, pp. 39-40; *ō*, *ŏ* > *u*, pp. 41-43; *u* > *o*, pp. 43-47; *u* + labiale > o, p. 46; *e*, *i* en hiatus > jod, pp. 47-48; syncope de la voyelle atone (*dedcavit* et *dedicaut*), pp. 48-58; épenthèse, prosthèse, pp. 59-60.

Consonnes : Permutation de B, P; V, B; V, F, pp. 60-64 ; chute de *u̯*, p. 63; permutation de D, T, p. 65; C, G, pp. 65-66 ; emploi de *q* au lieu de *qu̯* devant *u*, *o*, *a*, *i*, *e*, pp. 67-69; *x* = *s*, pp. 70-71, *ti̯* + voyelle, *ci̯* + voy.

= *s*, pp. 71-72; *c* + *e*, *i* = K, p. 73; métathèse de *r*, pp. 73-74; *g* + *e*, *i*, *di* + voy. > jod, pp. 74-76; *l*, *n*, mouillés (cf. *filus*), p. 76; permutation de *n*, *m*, pp. 76-77; *m* final + dentale > *n*, p. 78; emploi erroné de l'aspiration (*hoctavo*, *hocties*...), p. 81; chute de *h* entre deux voyelles, p. 88; consonnes doubles au lieu de consonnes simples et vice-versa (*eclesia*), pp. 83-91; assimilation des consonnes, pp. 91-92; chute des consonnes (*nct* > *nt*, *ct*; *nt*, *nd*, *nc*, *nq* > *t*, *d*, *c*, *q*; *gn*, *gd* > *n*, *d*), pp. 92-97; chute de *g*, *c* intervocaliques (*quarranta*), pp. 97-99; chute des consonnes finales (*m*, *n*, *nt*, *s*, *t*), pp. 99-106.

Recomposition (parfaits en-*dĕdit*), pp. 106-108; dittographies (*fifilia*, *Chryisis*), pp. 109-114; emploi de *w*, p. 113.

Lexigraphie :

Ablatifs et datifs d'adjectifs en *e*, p. 120; *Herclinti*, p. 121; noms hétéroclites (*neptia Januarus*, *Turpa*, *Docilus*...), pp. 122-128; noms propres masculins en *us* et en *o*, pp. 133-138; élargissement du radical aux cas indirects au moyen de *n*, *t*, pp. 139-148); fusion des diverses classes de verbes, pp. 148-150; parfaits en *ui* et *si*, p. 151; fusion du neutre et du masculin de la 2e déclinaison, pp. 154-157; *quæ*, *quam* disparaissent devant *qui*, *quem*, pp. 158-159.

Syntaxe :

Le verbe ayant plusieurs sujets reste au singulier, pp. 161-163; l'adjectif et l'apposition ne s'accordent pas avec le nom auquel ils se rapportent, pp. 163-169; accusatif avec les verbes intransitifs, pp. 169-173; datif avec *deficere*, *decere*, *merentissimus*, *meritus*..., pp. 173-175; extension du génitif de qualité, pp. 175-179; génitif de temps (*vixit annorum*), p. 179; génitif de relation avec les adjectifs (*amantissimus*, *lapsus*, *meritus*), pp. 179-181; génitif avec *dolere*, *gaudere*, pp. 180-181; génitif d'apposition, p. 182; ablatif de durée, pp. 183-184; ablatif avec les noms de

lieu et de villes, p. 184; erreurs dans l'emploi de l'ablatif absolu, pp. 185-186; accusatif absolu, p. 134; accusatif de temps au lieu de l'ablatif, pp. 186-187; accusatif-ablatif au lieu du génitif de possession, pp. 189-191; suppression anormale de la préposition, p. 192; extension des attributions de la préposition, p. 193; substitution de *suus* à *ejus* et de *eorum* à *suus*, pp. 202-206; le présent pour le futur et le parfait, pp. 206-208; *fui* au lieu de *sum*, pp. 209-210; non-concordance des temps, p. 210; subjonctif au lieu de l'indicatif et vice-versa, pp. 210-213; infinitif avec les auxiliaires (*laxare*, *habere*), pp. 215-216; infinitif avec *curare*, p. 216; gérondif = part. présent, p. 217.

Vocabulaire :

Suffixe vulgaire *o*, *onis*, pp. 219-221; diminutifs en *inus* et *ittus*, pp. 224-226; mots rares ou nouveaux [*capus*, *dolus* (*dolose?*), *octimbris*, *dune*, *in se*...], pp. 237-253; changements de sens [*filius*, *infans*, *titulus*, *memoria*, *vas*, *rogare*, *apud*, *secundum* (=*juxta*)], pp. 253-276.

Stylistique :

Expressions variées pour rendre certaines idées générales (sépulture, âge, mort), pp. 292-297; le nom propre placé après le nom commun qui lui est apposé, pp. 297-298; pléonasme et redondance, pp. 299-307; ellipse, pp. 309-311; obscurité et négligence dans l'expression, pp. 311-316; simplicité de la construction, pp. 316-319.

ARCHAÏSMES.

Ni, *nive*, p. 3; *i* > *e*, pp. 10-11; survivance de *ai*, *ei*, *oi*, *eu* (*ou*), *ae*, *au*, pp. 17-28; *au* > *ō*, p. 27; *u* (grec) = *u*, p. 39. Syncopes archaïques, pp. 49-50; *t*, *c*, *p*, au lieu de *th*, *ch*, *ph*, pp. 78-79; désinences *abus*, *um* (= *orum*), pp. 115-116; p. 118; verbes actifs au lieu de verbes déponents, pp. 152-

154; accusatif étymologique, pp. 169-170; accusatif avec certains verbes intransitifs, pp. 170-177; survivance de certains mots (*pausare*, *fruniscor*, *clueo*, *sospitare*), pp. 237-253.

BARBARISMES.

Grécismes :

η > *i*, pp. 3-4; emploi de caractères grecs au lieu de caractères latins, pp. 111-112. Désinences grecques dans la déclinaison des noms communs, p. 119; des noms propres, pp. 128-132; noms propres masculins en *on*, p. 139; noms propres féminins en *eu* (nominatif), p. 144; génitif absolu au lieu de l'ablatif, p. 181; suffixe *issa*, p. 228; mots grecs dans le vocabulaire, pp. 228-236.

Gallicismes :

osus > *ossus*, p. 87; *nd* > *nn*, pp. 91-92; noms propres masculins en *u* pour *us*, pp. 135-137; mots celtiques dans le vocabulaire, p. 237.

Germanismes :

Diphtongue *eu* (*eo*), pp. 23-24; aspiration, pp. 82-83; noms propres en *o*, p. 137; noms germaniques dans le vocabulaire, pp. 236-237.

Nous avons également étudié les inscriptions au point de vue des différences locales, mais nous sommes forcé d'avouer, comme d'ailleurs l'ont déjà fait avant nous Huebner [1] et Kuebler à propos des inscriptions d'Espagne et d'Afrique, que les résultats obtenus en ce point sont peu importants. L'existence de différences locales dans le latin de l'Empire est incontestable et incontestée, mais on peut se demander si les documents latins que nous possédons nous permettront jamais d'approfondir cette question. On

(1) HUEBNER, *Inscriptiones Hispaniæ Christianæ*, 1871, pp. XII et XIII. KUEBLER, ALL. VIII, pp 201-202. Cf aussi KROLL, *Rheinisches Museum*, 1897, pp. 573-574.

peut en douter lorsqu'on les compare entre eux; on constate qu'une foule de particularités qu'on serait tout d'abord tenté de considérer comme spéciales à une province, se retrouvent dans les textes provenant d'autres régions. D'autre part, les traits qui restent isolés après la comparaison, trahissent des altérations d'un caractère si général qu'il serait très hasardeux d'y reconnaître des différences locales. La confrontation des inscriptions de la Gaule avec celles des autres provinces est surtout intéressante en ce qui concerne la chute du *t* et de l'*s* à la fin des mots. Ces consonnes, comme nous l'avons vu, disparaissent dans le latin de la Gaule ainsi que dans celui des autres provinces, alors que le roman de cette contrée, seul, les a maintenues. Il y a ici contradiction manifeste. Nous croyons cependant que la langue celtique a influencé dans une certaine mesure la langue des inscriptions de la Gaule et qu'on peut notamment rattacher à cette influence la transcription de l'*ō* final par *u* et par suite, le passage des noms propres latins en *us* dans la classe des noms propres en *u* (*ō*), *onis*. Le changement de *nd* en *nn* peut être dû à l'influence gauloise, mais il n'est pas spécial à la Gaule, il appartient aussi au latin d'Italie qui l'a emprunté aux dialectes italiques (1) ; *ossus* pour *osus* pourrait rentrer tout aussi bien dans les archaïsmes (2) que dans les gallicismes. Il n'est pas jusqu'aux formes *Vianna* et *Viannesis* qui ne soient très sujettes à caution. Car, bien que le changement de *ẹ* entravé en *a* soit resté un trait caractéristique de certains patois du midi de la France, cette altération de *e* devant *nd*, *nn* est encore attestée par d'autres documents latins étrangers à la Gaule (3).

(1) Cf. LINDSAY, p. 356 § 159; MEYER-LÜBKE, I, pp. 574-575, §§ 649 et 650.

(2) LINDSAY, p. 128 § 129.

(3) SCHUCHARDT, *Vocalismus*, I, pp. 211-212.

ADDENDA

Page 5, note 2 : Cf. encore *pargamina*, ALL. XII, p. 90.

» 14, note 2 : Cf. encore *subrius*, ALL. XII, p. 90.

» 55, 8ᵉ ligne : ajoutez à la phrase qui se termine par les mots *ont survécu en roman*, la restriction : *et même en Gaule, longtemps après la romanisation de cette contrée.*

» 59 : au sujet des formes *fratere, materi*, Cf. ALL. XII, pp 132-133.

» 109 : comparez aux exemples dont l'*o* est redoublé, la graphie *Floorus* dans Prou, *Catalogue des monnaies méroving.*, 134.

» 110, note 1 : ajoutez : CIVIETAT, dans Prou, *Catal. des monnaies méroving.*, 1031.

» 128, note 1 : Cf. encore *sinceris, imbecillis*, ALL. XII, p. 128.

» 149 : rapprochez de la forme *ferit*, un autre exemple tiré du *Corp. gloss. lat.*, IV, 423, 24.

» 151 : rapprochez de la forme *vixisit*, les nombreux parfaits en *si*, cités dans l'ALL. XII, p. 85.

» 226, 7ᵉ ligne, ajoutez : la présence de ces substantifs sur des inscriptions de la Gaule suffit à invalider l'opinion de Sittl, qui attribuait ce suffixe exclusivement au latin d'Afrique (cf. SITTL, *Lok. Verschiedenheiten*, p 141).

» 245, note 1 : Cf. ALL. XII, p. 71.

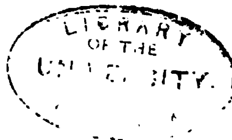
» 247, note 1 : Cf. par contre, de nombreux substantifs avec un radical vocalique au lieu d'un radical consonantique, ALL. XII, pp. 86-87

TABLE DES MATIÈRES

LEXIGRAPHIE.

SYNTAXE.

VOCABULAIRE.



BIBLIOTHÈQUE
DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

Fascicule I. — LÉON HALKIN. *Les Esclaves publics chez les Romains.* 1897. . . . . 5 fr.

Fascicule II. — HEINRICH BISCHOFF. *Ludwig Tieck als Dramaturg.* 1897 . . . . 3 fr.

Fascicule III. — PAUL HAMELIUS. *Die Kritik in der englischen Literatur des 17e und 18e Jahrhunderts.* 1897 . . . 4 fr.

Fascicule IV. — FÉLIX WAGNER. *Le livre des Islandais du prêtre Ari le Savant.* 1898 . . . . 3 fr.

Fascicule V. — ALPHONSE DELESCLUSE et DIEUDONNÉ BROUWERS. *Catalogue des actes de Henri de Gueldre, prince-évêque de Liége.* 1900 . . . . 10 fr.

Fascicule VI. — VICTOR CHAUVIN. *La récension égyptienne des Mille et une nuits.* 1899 . . . . 3 fr.

Fascicule VII. — HENRI FRANCOTTE. *L'industrie dans la Grèce ancienne* (tome I). 1900. . . . . 7 fr. 50

Fascicule VIII. — LE MÊME. *Même ouvrage* (tome II). 1900 7 fr. 50

Fascicule IX. — JOSEPH HALKIN. *L'enseignement de la géographie en Allemagne et la réforme de l'enseignement géographique dans les universités belges.* 1900. . . . . 4 fr.

Fascicule X. — KARL HANQUET. *La chronique de Saint-Hubert.* 1900 . . . . 4 fr.

Fascicule XI. — JULES PIRSON. *La langue des inscriptions latines de la Gaule.* 1901 . . . . 7 fr. 50

Fascicule XII (sous presse). — DEMOULIN. *La légende d'Épiménide.*



